This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08156780 6

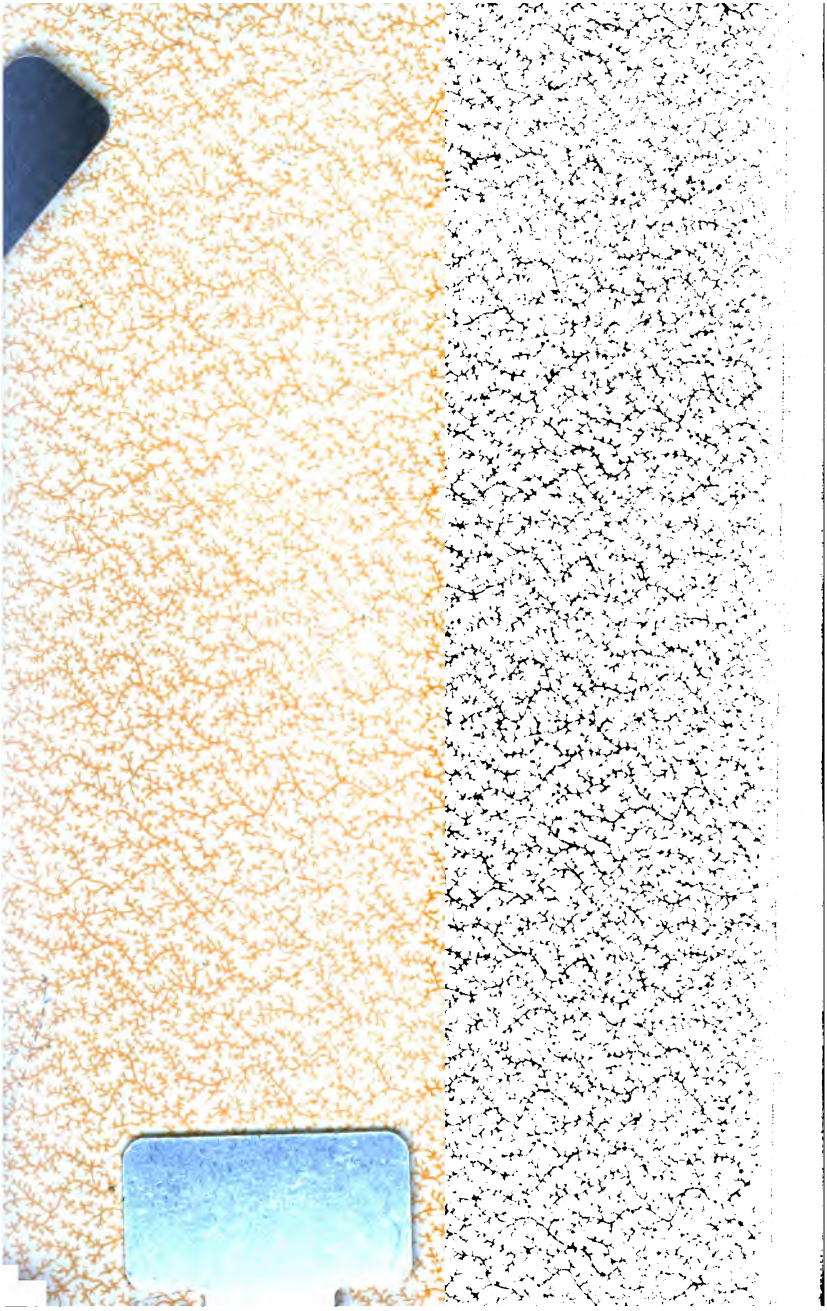

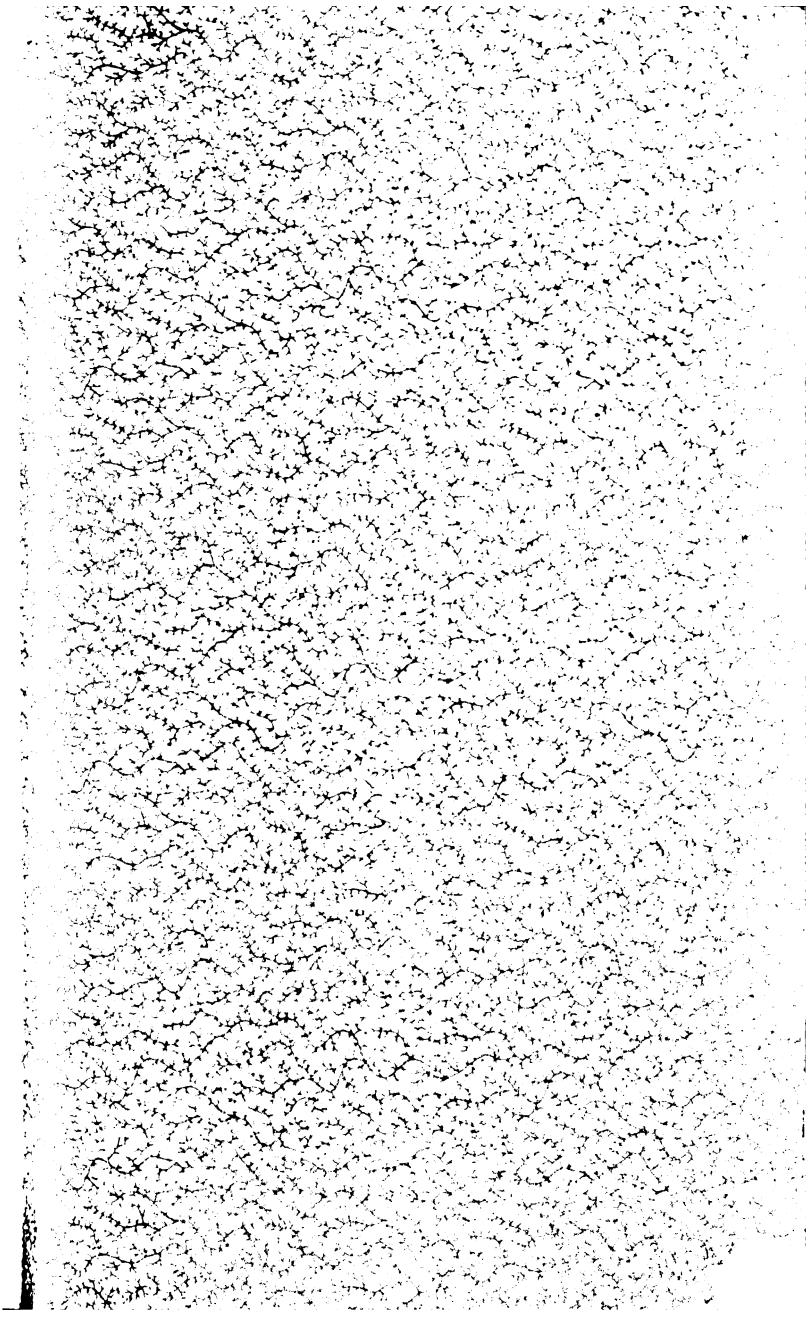

498376

Dr. A. Verdecchia

1 April 12

ROME

DEVANT L'EUROPE

PAR

M. PAUL SAUZET

TROISIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

PARIS

JACQUES LECOFFRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29

ROME

DEVANT L'EUROPE

Sauzet
BWM

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

ROME
DEVANT L'EUROPE

PAR

M. PAUL SAUZET

TROISIÈME ÉDITION, REVUE ET AUGMENTÉE

PARIS
JACQUES LECOFFRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29

1860

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
498370
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
R 1912 L

AVERTISSEMENT

DE LA DEUXIÈME ÉDITION

Tout ce qui traite des destinées de Rome éveille si puissamment les sollicitudes du monde catholique, la première édition de cet ouvrage a été en peu jours épuisée. La justice de cette grande cause valu de nombreuses adhésions dans les partis us divers et même dans les communions dissi-s. D'imposants, d'augustes suffrages ont en-gé mes efforts ; on m'a vivement pressé de er une seconde édition.

Jusqu'ici je n'avais pas cru devoir me rendre à de si bienveillantes instances. Je voyais l'attention publique détournée de Rome par l'effrayante rapidité

des événements qui se succédaient dans les autres parties de la Péninsule. Mais toutes ces péripéties n'ont fait qu'accroître l'impatience d'une solution. Les mêmes problèmes restent toujours posés, ils ne peuvent se dénouer qu'à Rome ; tous les grands mouvements du monde y retentissent sans cesse, tous ceux de l'Italie y viennent aboutir. Sa mission est toujours de régner ; il semble qu'elle seule puisse donner la durée ; nul ne se croit maître de l'Italie s'il ne la possède. La révolution prétend y établir son foyer, comme le monde catholique y veut garder son sanctuaire. Elle est tour à tour le but et l'obstacle des partis contraires, tout s'agite autour de ses destinées. Le reste de la Péninsule peut subir des vicissitudes, mais sans Rome il n'y a point d'unité accomplie. La question romaine ne peut cesser d'être à l'ordre du jour; au milieu de tant de ruines Rome semble rester seule en présence de l'Europe. Les angoisses même du moment donnent à cet écrit une triste opportunité.

J'avais défendu la souveraineté temporelle du Pape, et le témoignage des plus hautes intelligences a donné à ce principe tutélaire la force d'un axiome. Plus ses ennemis s'acharnent contre elle, plus le sentiment public proteste avec énergie.

J'avais signalé les périls de l'unité italienne, et, à mesure qu'elle avance, elle se charge de les révéler elle-même avec plus d'autorité que ses plus ardents

adversaires. Elle a déjà bouleversé l'Italie et elle menace l'Europe.

J'avais défendu la Confédération italienne et le traité de Villafranca. Plus on s'en éloigne, plus on sent qu'il y faudra revenir ; on diffère sur le mode et le temps ; mais au fond, pour les esprits prévoyants, c'est le seul dénoûment durable.

J'avais repoussé l'introduction du Code Napoléon à Rome : les jurisconsultes romains m'ont remercié d'avoir justifié leurs institutions, et chez nous de graves magistrats m'ont écrit que c'était pour la France le temps d'améliorer, et non d'importer ses lois.

Tout en soumettant avec respect quelques idées de réforme à la libre initiative du Saint-Père, j'avais rappelé que les concessions imposées ne satisfont jamais les peuples et ne servent jamais les rois : on a vu ce que veulent ceux qui les exigent et ce que deviennent ceux qui les font.

Enfin je m'étais élevé contre le principe absolu de non-intervention qui détrône le droit, consacre la violence et inaugure le culte de l'impunité sociale. Le Piémont s'est chargé de confirmer mes paroles, en intervenant pour la révolution et en mettant l'Europe au défi d'intervenir pour l'ordre et la justice.

L'Europe a déjà relevé le défi en s'armant pour la Syrie ; refusera-t-elle à l'Italie le secours qu'elle en-

voie à l'Orient, ou fera-t-elle pour le droit des gens violé ce qu'elle entreprend pour l'honneur de l'humanité ?

Telle est la question palpitante du moment.

Dans de telles circonstances je ne pouvais hésiter plus longtemps. Je me suis décidé à publier une seconde édition.

Rien n'a été changé dans le fond même du livre ; il renferme des prévisions qu'il faut lire telles qu'elles ont été écrites pour qu'elles puissent être sincèrement comparées avec les faits réalisés depuis. Toutefois j'ai tracé à la suite de l'ouvrage les considérations nouvelles que m'ont inspirées les événements récents et l'aspect actuel de l'Europe. La gravité de la situation commandait un nouvel effort. Plus le péril presse, plus il appelle de dévouement et de persévérance.

J'ai tenu à montrer une fois de plus que les principes n'ont pas de date. Pour les révolutions qu'un jour emporte, la vérité vient quelquefois trop tard ; pour les institutions qui fondent l'avenir, elle arrive toujours à temps.

Lyon, 2 octobre 1860.

AVANT-PROPOS

Depuis dix ans, j'ai souvent visité l'Italie. J'ai longtemps habité Rome ; j'ai appris à la connaître, par conséquent à l'aimer ; je m'y suis attaché par mes travaux, mes deuils, mes consolations, surtout par le souvenir d'une auguste bienveillance et d'une noble hospitalité. Rome est notre capitale à tous : tous les catholiques peuvent se dire citoyens de Rome.

Rentré dans ma ville natale, je voulais écrire mes impressions sur la patrie romaine.

J'avais admiré les monuments de sa foi et de son histoire. Rome vit par l'avenir comme par le passé ;

c'est la ville des ruines qui durent toujours, des promesses qui ne meurent jamais.

Mais j'avais surtout observé sa physionomie présente, étudié ses institutions et ses lois ; je méditais de lui offrir un hommage d'admiration raisonnée, un essai de respectueux conseils. Ces deux tributs me semblaient également dignes de sa grandeur et de ma reconnaissance.

De tels travaux eussent fait le charme de ma retraite, l'honneur de mes dernières années.

C'est au moment où j'allais entreprendre cette œuvre laborieuse qu'un devoir plus impérieux s'est imposé à moi. Depuis longtemps je voyais se former une coalition redoutable de préjugés et de passions contre Rome, surtout contre la Papauté, qui fit sa gloire et qui sera toujours sa force et sa vie. En d'autres jours, j'eusse pu me fier au temps, qui dissipe l'erreur et confond la calomnie. Mais le temps n'est à personne ici-bas, et Celui à qui seul il appartient lui imprime aujourd'hui une rapidité foudroyante ; il semble nous en retirer l'expérience et ne nous en laisser que les ravages.

La tempête qui grondait sur Rome a soudainement éclaté.

On a attaqué la souveraineté de son Pontife, le

principe de ses lois, le caractère de son gouvernement.

On a dit que le pouvoir temporel des Papes avait fait son temps, et que le jour était venu où il devait disparaître pour toujours devant l'avénement de l'unité italienne.

On a avancé que les lois de Rome étaient aussi devenues un anachronisme, et que l'esprit du siècle appelait le Code Napoléon à régner à leur place.

Enfin on a demandé la transformation du gouvernement qu'on accuse de ruiner et d'opprimer les peuples.

Et on a prétendu parler au nom de l'Italie, de la France, de l'Europe.

Cette triple attaque a dicté le plan de cet écrit.

J'ai consacré la première partie à défendre la souveraineté du Pape contre l'envahissement de l'unité italienne ; j'ai rappelé son origine, ses droits, ses bienfaits.

Dans la seconde, j'ai soutenu le système des lois romaines contre l'importation du Code Napoléon à Rome.

Dans la troisième, j'ai justifié le gouvernement des États de l'Église de tant d'accusations téméraires ; j'ai retracé ses qualités, indiqué ses imperfections, opposé les sages réformes qui peuvent le

fortifier aux périlleuses innovations qui tendraient à le détruire.

Et, comme on revendiquait pour l'Europe le droit de demander des réformes à Rome, j'ai dû examiner quels étaient envers Rome les devoirs permanents et les obligations actuelles de l'Europe.

Tel est l'ensemble de cet ouvrage. La pensée m'en est venue au moment où toutes les puissances allaient se réunir pour délibérer sur Rome.

C'était un mémoire consciencieux et modeste, que je comptais déposer sur la table du congrès.

La première partie était dejà imprimée, quand l'idée du congrès s'est évanouie.

Mais, dans ces temps de rapprochement et de solidarité des peuples, l'Europe n'a pas toujours besoin de convoquer solennellement ses ambassadeurs dans une capitale; elle forme, en quelque sorte, un congrès permanent.

C'est donc à elle et surtout à la France que s'adresse cet écrit; je l'avais intitulé: *Rome devant le Congrès;* il s'appellera: *Rome devant l'Europe.*

Bien des faits se sont accomplis pendant qu'il s'achevait, mais les droits et les devoirs n'ont pas varié; les événements passent, les principes restent.

Les adversaires de la Papauté ont matériellement

gagné du terrain en Italie, la Papauté en a gagné moralement bien plus dans le monde.

Je me suis demandé si l'attaque n'était pas assez avancée pour rendre les efforts impuissants, ou si la défense n'avait pas été assez éloquente pour les rendre superflus.

Mais il n'est jamais trop tard pour avertir les puissants, éclairer l'opinion. De telles questions ne se perdent pas sans retour ; malgré toutes les violences, elles restent toujours ouvertes, la justice seule peut les fermer.

C'est à elle que je viens en appeler à mon tour ; elle a déjà été invoquée avec éclat, mais les grands exemples obligent et ne découragent pas.

Tel qu'il est, cet écrit arrive bien tard ; et, en le comparant à tout ce qu'il eût dû être, on jugera peut-être qu'il arrive trop tôt.

Les uns le trouveront trop long, d'autres encore incomplet, il ne peut prétendre ni au succès d'une brochure, ni à la durée d'un livre. Qu'importe, s'il peut servir ? Dans tous les cas, il accomplit un devoir. L'absence de mon nom n'eût pas fait de vide parmi les défenseurs de Rome, mais l'oubli de la défense de Rome en ferait un dans les souvenirs de ma vie.

Je ne décline pas le reproche de zèle, mais j'ai

voulu demeurer sincère avec moi-même, juste envers tous.

On ne doit pas chercher dans cet écrit des allusions mystérieuses; je n'aime pas la vérité masquée, et, à travers le voile des convenances, elle restera toujours transparente.

Quand je me suis cru le droit et le devoir de critiquer, je l'ai fait sans détour. On pourra trouver ces critiques quelquefois vives, mais on verra l'ensemble de l'œuvre; on se rappellera la grandeur du but, l'acharnement des attaques, les droits de la défense.

Si tous les efforts devaient échouer, je plaindrais les vainqueurs; ils ne seraient pas longtemps sans regretter leur triomphe. Pour moi, cette défaite d'un jour ne saurait m'abattre : quand on sert une telle cause, on s'honore toujours, on ne désespère jamais.

Lyon, 21 avril 1860.

N. B. Les diverses parties de cet ouvrage ne sont pas subdivisées méthodiquement en chapitres.

J'ai écrit mes impressions suivant l'ordre dans lequel elles m'ont frappé.

L'œuvre se ressent de la mobilité des événements, de la diversité des dates, de la division en trois parties complétement distinctes, qui a dû entraîner des répétitions.

Pour faciliter les recherches, une courte table a été placée à la fin de l'ouvrage.

J'ai tenu à être sobre de citations. Il eût fallu indiquer presque tous les mandements de nos évêques, de nombreux écrits de nos publicistes, et la plupart des journaux et revues catholiques qui s'impriment en France et hors de France.

Je dois seulement rappeler que, pour le rapide aperçu statistique qui se trouve au commencement de la troisième partie, indépendamment de mes souvenirs personnels et des documents officiels, j'ai recouru souvent au *Tableau général des établissements de bienfaisance de Rome*, véritable monument que la science doit à S. É. le cardinal Morichini.

Des indications précieuses m'ont été fournies par le remarquable ouvrage de M. de Tournon sur les États romains, par le voyage si plein de consciencieuses recherches que M. Fulchiron a fait imprimer sur le même sujet en 1843, et par les importants travaux insérés à diverses

reprises par M. de Corcelles dans le *Correspondant*.

Enfin, parmi les auteurs que j'ai pu consulter avec fruit sur la statistique romaine, je ne dois pas omettre de citer MM. Maguire, membre du Parlement anglais, Margotti, chanoine de Turin, G. de Latour, député au Corps législatif, etc., etc.

ROME

DEVANT L'EUROPE

PREMIERE PARTIE

L'UNITÉ ITALIENNE ET LA SOUVERAINETÉ DU PAPE

Ce siècle semble destiné à triompher du temps comme de l'espace; les prévisions disparaissent comme les distances, et les révolutions s'improvisent comme les voyages. L'histoire ressemble à un roman, rien n'y procède que par aventures. Les événements deviennent des coups de théâtre, et la paix, comme la guerre, éclate avec la rapidité de la foudre. On dirait que la Providence, en se réservant à elle seule le mystère de ces prodigieuses surprises, se plaît à montrer plus directement toute la ja-

lousie de sa puissance, et à mieux confondre les plus savants calculs de la sagesse humaine.

Mais jamais cette soudaineté prestigieuse ne se révéla en traits plus saisissants que dans les étranges péripéties que peu de mois ont suffi à accomplir. Le monde se remet à peine de sa stupéfaction : à l'aspect d'un tel passé, on se demande ce que sera l'avenir. L'étonnement et l'anxiété se partagent les esprits.

En ce moment, tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde de l'histoire et dans celui de l'avenir, l'Italie, la liberté, l'Église, subissent une crise solennelle, dont le dénoûment est encore une énigme pour les plus habiles, dont les périls ne sont un problème pour personne.

En même temps qu'on les cite devant un congrès de rois, on les fait comparaître devant l'opinion des peuples. Dans nos temps d'expansion et d'activité, cette opinion se fait jour à travers les obstacles. On peut la comprimer, on ne l'étouffe pas. Elle juge toujours les délibérations des couronnes, elle les détermine souvent. Malheur à qui la dédaigne, honneur à qui l'éclaire!

Jamais, au reste, elle ne vit de plus hautes questions débattues, de plus chers intérêts compromis.

L'Italie est la patrie immortelle et universelle tout ensemble; elle appartient à tous, nul ne s'y croit étranger. Elle porte sur son front la triple couronne de la foi, de l'histoire et des arts. Son nom seul fait palpiter les premières émotions de notre jeunesse et ranime encore la langueur de nos plus froides années.

Et moi aussi, je l'ai visitée cette terre privilégiée entre toutes; je l'ai glorifiée souvent, je l'ai aimée toujours. J'y ai trouvé les plus doux délassements de ma retraite, les plus précieuses consolations de mes plus intimes épreuves.

Et moi aussi, j'aime la liberté constitutionnelle, que j'ai servie; je suis fidèle surtout à la religion, qui nous sert toujours et que je voudrais servir; je n'aspirerais qu'à voir unir ces grands noms dans un commun triomphe.

Leur solidarité serait si naturelle et si puissante! La religion est partout le contre-poids nécessaire des institutions politiques. Elle est toujours la sauvegarde de la liberté comme du pouvoir. Que la dictature s'appelle féodalité, tribunat ou césarisme, elle ne peut trouver de frein que dans l'autorité qui commande aux consciences. Moins elle reconnaît de limites dans les lois, plus il est nécessaire qu'elle rencontre celles de la religion.

La religion fait la grandeur de l'Italie; l'union et la liberté feraient sa force.

Unité religieuse, indépendance municipale, union fédérative : telle fut ma constante espérance pour l'avenir de l'Italie.

Ce fut le but persévérant de ses plus grands hommes. Cette généreuse pensée arma le bras de ses plus renommés capitaines, inspira la plume de ses plus beaux génies.

Malheureusement les esprits ardents qui prétendent

disposer de son avenir s'agitent depuis plus d'un demi-siècle dans des systèmes et des entreprises contraires.

Ils ont cherché la liberté de l'Italie dans la guerre à l'Église, qui fut, durant les plus mauvais jours, la seule gardienne de ses franchises, le seul bouclier de son indépendance.

Ils ont cherché sa force dans la destruction de ces nationalités municipales, qui, dans les temps de servitude et d'oppression, avaient seules assuré sa domination et sa gloire.

Les querelles du sacerdoce et de l'Empire, les luttes des Guelfes et des Gibelins, toute l'histoire enfin des guerres de la papauté contre l'Allemagne au profit de l'Italie a semblé s'effacer de toutes les mémoires. Les novateurs ont déclaré à la fois la guerre à l'Église et à l'Empire. Ils ont pris pour ralliement une double devise dont la contradiction eût étonné leurs ancêtres : Guerre à l'Autriche, guerre au pape ! Le premier cri a d'abord retenti seul; on a contenu le second pour ne pas effaroucher les esprits; on ne se gêne plus aujourd'hui, le drame marche.

Un effort incessant mine l'unité religieuse qui fit la gloire de l'Italie, et qui est restée sa véritable puissance. Et on tente d'y substituer la création impossible d'une unité politique, qui ne relèverait pas ses forces et enchaînerait toutes ses libertés.

Unité impossible ! Que l'Italie ne se blesse pas d'un tel

mot : c'est par respect pour elle que je voudrais écarter de ses destinées une décevante et funeste chimère.

C'est sa grandeur même qui lui défend l'unité. Une seule république ne pourrait suffire à la garantie de toutes ses libertés; une seule couronne serait trop étroite pour toutes ses gloires.

Chacune de ses grandes cités a rayonné comme un puissant empire. La Providence a donné à chacune des souvenirs, des aspirations, une histoire, une capitale, un idiome, des monuments, des lois, des mœurs, des trésors de richesse et de génie qui suffisent à constituer et à immortaliser une grande nation.

Aussi, on trouve dans ses annales toutes les grandes évolutions qui troublent ou glorifient la marche de l'humanité. Tout s'y rencontre, tout, excepté l'unité.

L'Italie antique a brillé par ses guerres et par ses lois. Toutes ses républiques se sont disputé la prééminence, mais elles n'ont jamais été unies que quand elles se sont rencontrées ensemble, sous le joug de Rome, en compagnie de tout l'univers. Encore ce joug, l'Italie le subit plus durement et plus tard que le reste du monde. Cinq cents ans suffirent à peine à la future reine des cités pour imposer ses lois à l'étroit bassin qu'on peut contempler du haut du Capitole. L'Orient lui coûta moins à conquérir que sa propre banlieue. Elle dominait Athènes et Carthage, l'Espagne et la Syrie, et toutes les républiques italiennes n'avaient pas encore perdu leur vieille liberté. On sait les périls de la guerre sociale, les oppressions des vain-

queurs, les ressentiments des vaincus, si admirablement retracés dans ces vers immortels de notre plus grand poëte :

> ..... Ce n'est pas au bout de l'univers
> Que Rome fait sentir tout le poids de ses fers,
> Et de près inspirant les haines les plus fortes
> Tes plus grands ennemis, Rome, sont à tes portes.
>
> (RACINE, *Mithridate.*)

Et quand enfin les dernières républiques italiennes s'engloutirent dans cet immense confluent de rois et de peuples qui vint porter au Tibre l'empire de l'univers, ce ne fut pas pour commander au monde avec Rome, mais pour obéir à Rome avec le monde, ou, pour mieux dire, pour obéir avec Rome et le monde à la tyrannie des Césars.

Rome et les républiques de l'Italie avaient conservé longtemps leur mutuelle indépendance.

Ces jours firent leur gloire ; elles perdirent leur liberté en s'absorbant, et ne connurent l'unité que dans l'esclavage. L'Italie n'avait point été associée à la domination de Rome, elle partagea ses disgrâces. Les invasions barbares déchirèrent son sein et brisèrent l'unité de l'empire, sans rendre à l'Italie l'indépendance de ses cités. Il n'y eut plus de patrie romaine ; il n'y eut pas davantage de patrie italienne ; il n'y en avait jamais eu. Tout différait, les races comme les caractères. La nature fait les péninsules, ce sont les origines, les histoires et les mœurs qui font les nations.

Qui pourra dire les annales de l'Italie au milieu des sanglantes ténèbres qui suivirent? Qui trouvera le courage de la peindre envahie par tous les conquérants étrangers qui se la disputaient comme la plus riche proie, dévastée par tous les barbares de l'Europe et de l'Asie débordés de la Gaule et de la Germanie, subissant tour à tour les dominations les plus contraires, où rien n'était italien, pas même les rois d'Italie?

Enfin quelques cités courageuses osèrent s'affranchir de ces tyranniques unités.

Ce fut d'une fédération que jaillit le premier éclair de la délivrance. La ligue des villes lombardes donna le signal. Bientôt, avec ses vieilles indépendances municipales, l'Italie retrouva les éléments de sa grandeur. Pise, Gênes, Venise, Florence, la firent de nouveau reine du monde. Petites par le territoire, puissantes par le courage et le génie, ces immortelles républiques rappelèrent les grandes républiques de l'antiquité et les surpassèrent plus d'une fois. Elles défendirent la chrétienté, protégèrent l'Église, continrent l'Empire, dominèrent l'Orient, civilisèrent le monde. Les unes rendirent à l'Italie la gloire de la conquête, les autres le sceptre des arts. Ce fut une splendide auréole au milieu de tant de siècles de confusion, d'oppressions et de douleurs.

Ainsi, dans l'Italie moderne comme dans la Grèce et dans l'ancienne Italie, l'unité fut la servitude, l'indépendance municipale fut la grandeur. Qui oserait comparer l'unité de la Grèce macédonienne ou romaine avec la glo-

rieuse confédération des Thermopyles ou de Salamine? Qui pourrait préférer pour l'Italie la tyrannie des Césars de Rome ou de Souabe aux vieilles libertés de l'Étrurie, aux gloires modernes de Gênes et de Venise?

Et cependant tel est le but inévitable vers lequel l'aveuglement des novateurs cherche depuis longtemps à entraîner ses destinées.

Encore si l'état présent du monde pouvait ouvrir à l'unité de plus heureuses perspectives que le passé; mais jamais elle ne sembla plus périlleuse et plus étouffante qu'aujourd'hui.

L'unité ne servirait ni la civilisation ni la paix de l'Italie: la prospérité des peuples ne se mesure pas plus sur l'étendue de leurs frontières que leur liberté et leur vraie grandeur. Athènes a vaincu l'Asie; Florence a éclairé l'Europe. La Suisse s'est affranchie de l'Empire, et, malgré les atteintes portées par l'unité envahissante des révolutions à ses libertés héréditaires, le généreux montagnard des petits cantons se sent plus fier d'appartenir à l'antique tribu de Guillaume Tell que d'être compté parmi les innombrables serfs qui défrichent les steppes de la Russie, ou dans les millions de machines humaines qu'exploite la dévorante activité des manufactures britanniques.

C'est qu'en effet tout ce que la force gagne à l'unité, c'est presque toujours la liberté qui le perd.

C'est le travail incessant des siècles de combiner par un juste équilibre ces deux puissances, qui font la vie

des sociétés. Les institutions constitutionnelles sont faites pour garantir les grands États contre les excès de l'unité, comme les unions fédératives pour préserver les petits des dangers de l'isolement et de l'impuissance. Une fédération de monarchies constitutionnelles consacre assurément la plus puissante organisation des peuples pour la liberté et pour la paix.

Un tel privilége serait digne de l'Italie. Il lui serait donné d'associer l'antique et chère indépendance de la patrie du berceau avec l'unité tutélaire de la patrie du drapeau. Mais ses nouveaux maîtres ne lui permettent pas de jouir de tels bienfaits ; ils ne veulent l'inspirer, la gouverner, l'organiser que pour la guerre.

Et pourtant le temps est plus que jamais à la paix ; tous les cœurs aspirent à en jouir, tous les bras voudraient la féconder. L'Europe, épuisée par les luttes sanglantes de la République et de l'Empire, a goûté trente ans les bienfaits de la paix. Les progrès qu'elle a fait éclore l'ont rendue chère au monde, et le successeur de Napoléon Ier a offert le plus éclatant hommage au vœu du temps en faisant de la paix le programme imprévu de son nouvel empire.

Les guerres qui ont éclaté depuis n'ont été pour les peuples que des malentendus ou des surprises. Ils les ont vues commencer avec regret, ils les ont poursuivies sans interrompre même leurs sympathies nationales. Et, malgré leurs triomphes, ils en ont pleuré les sacrifices et précipité la fin.

Espérons que leur volonté unanime en préviendra le retour, et que les vœux de l'humanité prévaudront désormais sur les habiletés belliqueuses et les imprudences pacifiques. Puissent tous les intérêts comme tous les entraînements personnels se voir enfin contenus par la sauvegarde énergique de l'Europe !

La paix enfin devient de plus en plus l'état normal et nécessaire du monde. On ne se passionne pas longtemps pour les haines nationales, encore moins pour les ambitions dynastiques; il en faut dire autant des conquêtes et des unités absorbantes, qui ne sont après tout que des conquêtes sur les libertés établies. De telles unités ne peuvent s'imposer que par la guerre et ne profitent qu'à elle. Elles froissent tant de droits, elles éveillent tant de résistances, qu'on ne peut les soutenir que par la concentration du pouvoir au dedans et la diversion de la guerre au dehors.

Ce double spectacle en ce moment frappe tous les yeux.

La constitution suspendue, la presse entravée, la dictature détruisant les lois et faussant jusqu'à l'inamovibilité des magistrats ; voilà jusqu'à présent les seuls fruits qu'ait produits pour les libertés piémontaises la poursuite de l'unité italienne.

Les manifestes aux populations slaves et les scandaleux embauchages de Kossuth, voilà les présages de la paix qu'elle promettrait à l'Europe.

L'unité absolue de l'Italie, c'est la compression réveillant promptement l'anarchie.

Les envahissements dynastiques n'auraient exploité l'une que pour subir promptement l'autre.

L'unité monarchique n'est qu'un pont jeté sur le précipice pour rassurer les faibles et égarer les crédules. On se servirait bien vite pour le détruire de ces passions d'indépendance et de jalousie municipale qu'on n'aurait contenues un instant que pour les faire éclater par une explosion plus redoutable. Le grand royaume d'Italie aurait duré un jour, le pont aurait disparu dans l'abîme avec la vaste et fragile couronne que sa largeur nouvelle aurait privée de tous ses antiques appuis. Les ambitieux ne tarderaient pas à l'apprendre, il y a longtemps que les habiles le savent.

L'Europe le saurait bientôt aussi. Car l'unité italienne, c'est la guerre au dehors; c'est la politique remuante, téméraire, changeant sans cesse de projets et d'alliés, s'armant aujourd'hui par jalousie contre la France, demain par ressentiment contre l'Allemagne, après-demain pour ressusciter la nationalité polonaise ou réveiller la nationalité hongroise ; c'est enfin, pour la révolution, un trône ou plutôt un volcan dominant du haut de la Péninsule pour anéantir ses libertés et menacer la paix de l'Europe.

Et ce serait pour donner un tel spectacle que l'Italie abdiquerait l'indépendance de ses races et les traditions de son histoire ! Et ce serait pour atteindre un tel but qu'elle renoncerait à tout ce qu'elle a de plus cher ! Elle abandonnerait tout pour le stérile orgueil de compter de

lointaines frontières, une large conscription, une grosse dette, des emprunts et des impôts, des asservissements et des sacrifices !

C'est toujours, pour tous les esprits vraiment patriotiques et éclairés, un spectacle triste que de voir ainsi un peuple déserter la paix et la liberté pour courir au-devant du despotisme et de la révolution.

De nos jours, ces deux fléaux sont inséparables de la guerre ; on tenterait vainement de les en isoler. La paix et la liberté se soutiennent et se garantissent sans cesse par la force d'un mutuel appui. Mais le despotisme et la révolution viennent par la guerre et ne manquent jamais de l'enfanter à leur tour. Les traités ne sauraient être plus sacrés que les institutions : la violence qui brise les unes n'est pas loin de déchirer les autres.

C'est parce que j'en étais, pour ma part, profondément convaincu, que j'ai, de tous mes faibles efforts, combattu l'idée de la dernière guerre. Je ne me dissimulais pas les imperfections du *statu quo*, les torts des gouvernements, les griefs de l'Italie ; mais j'attendais peu de ces conflits armés qui font nécessairement prédominer les partis extrêmes et qui ouvrent ainsi devant les peuples une ère sanglante de révolutions et de réactions perpétuelles.

Ce n'était pas l'incertitude des combats qui inquiétait mon patriotisme. Contre l'Autriche seule le succès était infaillible. Nous l'avons vu à Magenta et à Solferino.

Contre l'Europe, la tentative était impossible. Villafranca s'est chargé de nous le révéler.

Le plus difficile n'était pas de triompher de nos ennemis, mais de s'arrêter à temps, de se dégager de nos auxiliaires, et peut-être d'avoir à vaincre nos alliés.

J'espérais mieux de la paix : la paix prête force aux caractères modérés et aux esprits sages. Le temps, la discussion, l'esprit du siècle, amenaient de nécessaires progrès.

Les réformes pouvaient avancer par les conseils désintéressés des négociations intimes bien plus que par la solennité calculée des protocoles. Cet éclat imprudent rend les concessions les plus légères impossibles à la dignité des rois et les plus larges insuffisantes à l'impatience des peuples ; il enlève aux uns les honneurs de la spontanéité et semble leur imposer une loi, au lieu de leur proposer un bienfait. Il exalte l'ardeur des autres, en rabaissant le pouvoir de leurs princes, et en faisant luire à leurs yeux la force des appuis étrangers. On ne décide jamais la raison aux nécessités pratiques de l'ordre, quand on éblouit l'imagination par les prestiges de l'utopie ; on paralyse ainsi les réformes qu'on voulait ; on déchaîne la révolution qu'on ne voulait pas.

Cependant j'espérais dans le sceptre si longtemps aimé de la Toscane, dans les antiques traditions de la maison d'Este, dans la sagesse magnanime de la fille de nos rois. J'aimais à voir dans d'utiles réformes d'administration et de finances, accomplies à Rome, le prélude d'améliora-

tions plus importantes, qui sont écrites dans le cœur du Saint-Père comme dans les vœux de l'Église.

Naples touchait à un changement de règne. La mémoire du roi Ferdinand sera toujours en honneur, car il protégea l'exil du Père des fidèles avec le zèle touchant d'un filial respect, et il sut maintenir contre l'audace des factions et les menaces des plus puissantes couronnes l'indépendance de la dignité royale et la grandeur de sa maison. Mais sa fermeté n'avait pu échapper aux enivrements de tous les pouvoirs sans contrôle ; il s'était laissé circonvenir par des flatteurs et absorber par des préoccupations peu dignes de sa grandeur. Ce roi, resté populaire, s'enfermait dans son palais comme dans une citadelle, et semblait fuir les bénédictions de ses peuples, comme d'autres en fuient les anathèmes. Cet isolement avait entraîné des fautes et jeté des ombres sur ses dernières années. Mais on saluait l'aurore d'un nouveau règne comme destiné à les éclaircir, et tout semblait favoriser cette ère réparatrice, si elle n'était pas troublée par les guerres et les excitations du dehors.

Enfin, malgré mon peu de sympathie pour la domination étrangère de l'Autriche, je suivais avec une vive sollicitude les généreux efforts d'un jeune prince si élevé par l'intelligence et si grand par le cœur, qui a su se rendre populaire dans des contrées ennemies de sa race. Lui seul eût pu acclimater l'aigle germanique sur le sol de la Lombardie, si ses sages projets, paralysés à Vienne et calomniés à Turin, ne s'étaient vus trop souvent con-

damnés à périr dans l'ingratitude ou dans l'impuissance.

Je m'étais flatté que tant d'éléments d'espérance prévaudraient sur l'emportement des passions; je comptais sur la médiatrice intervention des rois, sur le pacifique élan des peuples pour prévenir une guerre funeste aux intérêts de tous.

L'énergie des rois a fait défaut. Celle des peuples a déployé toutes ses forces, elle a tenu longtemps les volontés belliqueuses en échec, elle eût rendu la guerre impossible, si la tribune eût été debout.

Si la tribune eût pu retentir en France et en Autriche, elle n'eût permis ni les provocations incessantes du ministère piémontais qui cherchait l'occasion de la guerre, ni l'ultimatum précipité du cabinet de Vienne qui l'a si fatalement donnée. Je n'accuse ni les peuples, que rien ne garantit contre les entraînements des rois, ni les rois, que rien ne garantit contre les entraînements de leur propre faiblesse. Il faut les plaindre tous, regretter seulement l'insuffisance des institutions et attendre le temps où la liberté doit couronner l'édifice.

Mais la Providence avait résolu que l'épée serait tirée, et qu'un sang généreux rougirait encore une fois les champs de l'Italie.

Notre armée y a versé des flots du sien, mais elle s'est immortalisée par des triomphes nouveaux qui n'ont rien à envier aux plus glorieuses palmes de nos pères.

Héroïsme, loyauté, respect de Dieu et de son drapeau,

rien n'a manqué ni à sa gloire ni à l'admiration des peuples. Ses prodigieuses victoires ont étonné l'Europe, sa générosité a conquis la reconnaissance des vaincus, son incomparable courage a suppléé toutes les prévoyances, surpassé toutes les habiletés, vaincu toutes les bravoures.

Mais ce qu'elle a conquis de meilleur, c'est la paix. Son chef a su contenir son élan et modérer sa victoire; il s'est arrêté devant la crainte d'une coalition qui rendait la guerre interminable, devant un débordement révolutionnaire qui la rendait funeste.

Ceux qui avaient le plus maudit l'entraînement de la guerre ont béni le courage de cette paix. Elle laisse sans doute l'Italie agitée et le monde inquiet; elle paraîtra à plusieurs tardive, quoique si prompte. Mais que fût-il arrivé si elle eût tardé davantage? Et que n'eût-elle pas produit, au contraire, si elle eût été exécutée avec la rapide énergie qui l'avait conclue?

Elle devait briser sans retour la chimère de l'unité italienne; après un tel échec comment cette unité pourrait-elle revivre?

DE LA CONFÉDÉRATION ITALIENNE

La paix de Villafranca a voulu poser les bases de l'union fédérative de l'Italie. Je remercie son auteur d'être resté fidèle aux traditions immémoriales de la France. Je voudrais le féliciter du plan de confédération proposé par sa politique.

Malheureusement cette confédération se présente dans une situation bien peu normale, et avec des difficultés que chaque jour semble aggraver encore.

L'unité une fois écartée, une confédération ne peut vivre qu'avec un nombre respectable d'États confédérés qui préviennent les froissements et entretiennent l'harmonie par la multiplicité même et par l'équilibre des intérêts et des forces. La confédération helvétique compte vingt-deux États; celle de l'Amérique, trente; celle de l'Allemagne, trente-huit.

Il semble qu'aujourd'hui la confédération italienne se trouverait à peu près réduite à deux États. L'Autriche avait promis que la Vénétie deviendrait sérieusement italienne. Mais si l'envahissement universel des annexions piémontaises dégage l'empereur François-Joseph de sa promesse et laisse Venise à l'Allemagne, la confédération nouvelle ne comptera plus que le Piémont qui voudra tout envahir, et Naples qui luttera pour ne rien perdre, sans compter l'Autriche qui ne songera peut-être qu'à reprendre ce qu'elle a perdu. On laisserait entre eux le Pape, qui ne saurait avoir ni la puissance de les réunir, ni la force de les séparer. Une telle situation ne ressemble guère à une confédération permanente. Elle ne peut pas même passer pour une alliance transitoire, c'est bien plutôt un contraste absolu de principes, un antagonisme actif de politique; disons mieux, c'est une perpétuelle et imminente menace de conflagrations et de conflits.

Ce n'est point ainsi que j'avais rêvé pour l'Italie l'union dans l'indépendance. Loin d'absorber ses nationalités diverses, j'aurais voulu en accroître le nombre; j'eusse préféré que Venise cessât d'être à l'Autriche et que la Lombardie ne fût pas donnée au Piémont. Au lieu de détruire l'autonomie de Milan, je regrettais celle de Gênes; j'aurais aimé même celle de Palerme, si le voisinage de Malte et des îles Ioniennes ne m'avait appris ce que pourrait devenir l'indépendance insulaire de la Sicile à l'ombre de la protection britannique.

Je me figurais cette terre prédestinée gardant à la fois tous ses caractères pour la leçon de nos temps d'effacement et d'abdication, conservant tous ses foyers pour l'émulation de ses peuples et l'admiration du monde, se parant enfin de toutes ses richesses et se couronnant de toutes ses gloires. Je la voyais doublant sa puissance par une association féconde, au lieu de la perdre dans une énervante confusion; fière d'offrir, comme l'Église elle-même dont elle est le plus magnifique sanctuaire, l'unité dans la variété et la force dans l'indépendance.

Toutes les capitales de l'Italie, formant de grandes municipalités royales, jouissant paisiblement chez elles de leur indépendance des siècles passés et des libertés constitutionnelles du siècle présent, unies ensemble sans s'absorber, et seulement pour la facilité de leurs rapports, le développement de leur prospérité et la force de leur défense; Rome servant de lien au faisceau, sans s'enchaîner elle-même; le souverain pontife devenu le médiateur

particulier de l'Italie sans affaiblir sa sollicitude universelle sur le monde catholique, sans perdre surtout ce caractère auguste et pacifique qui fait sa force et la puissance de l'Église; voilà comment dans l'ardeur de mon zèle sincère j'aurais voulu voir triompher ensemble les trois grandes causes de l'Italie, de la religion et de la liberté.

Ce triomphe eût aussi assuré la paix de l'Italie. Une confédération organisée sur de telles bases eût été nécessairement consacrée par une garantie de neutralité universelle. Ce que l'Europe a donné aux citadelles de la Belgique et aux montagnes de la Suisse, elle ne l'eût pas refusé à la mère commune de la civilisation moderne, à la grande patrie des intelligences, des souvenirs et des arts. L'Italie fût devenue plus que jamais le rendez-vous favori et honoré de toutes les nations. Sa prospérité y eût gagné, son éclat se fût accru, sa liberté aurait grandi.

Mais personne n'a le droit d'imposer le caprice de ses programmes à la force des événements; il faut dévouer ses efforts à préserver le présent, au lieu de les perdre en stériles récriminations sur le passé. Puisque l'union de l'Italie ne peut s'accomplir dans la large plénitude de toutes ses nationalités indépendantes, qu'au moins celles que le temps a respectées ne se laissent pas emporter par le courant envahisseur des ambitions et des révolutions coalisées!

Le Piémont ne peut se flatter de conquérir et de garder à lui seul la suprématie de l'Italie tout entière; le

monde catholique ne lui livrera jamais le Pape; le royaume de Naples ne se livrera jamais lui-même[1]. Cette belle contrée suffit depuis longtemps à sa prospérité, et, pour l'accroître, elle n'a foi qu'à elle-même. Ses intérêts, ses mœurs, ses traditions, tout, jusqu'à son origine grecque, se révolte à la seule pensée de délaisser la plus grande cité de l'Italie et la plus prestigieuse situation de l'univers, pour aller chercher à travers deux cents lieues d'Apennins sa capitale et ses maîtres au pied des Alpes.

Si Florence faisait meilleur marché de sa grandeur, le Piémont n'obtiendrait tout au plus qu'une demi-unité, la pire de toutes les situations pour l'Italie. Cette unité ébauchée et avortée n'est pas assez complète pour lui donner la force apparente de l'étendue; elle l'est trop pour laisser subsister la force morale de l'union fédérative. Ce n'est pas assez pour conquérir la puissance d'une grande nation; c'est plus qu'il ne faut pour perdre l'indépendance municipale.

Le Piémont lui-même gagnerait peu à s'étendre sans mesure; il a mieux à faire que de se mettre aujourd'hui à la tête de toutes les révolutions de l'Italie pour être traîné demain à leur suite. Il lui importerait de concentrer tous ses efforts pour assimiler à sa couronne cette riche Lombardie, qui en est devenue le plus beau fleuron. Il dépend de lui d'affermir la paisible possession de cette

[1] Il a fallu en effet une intervention avouée et une invasion armée du Piémont, aidée de toutes les forces cosmopolites de la révolution. (*Note de la 3e édition.*)

riche dot que lui a donnée la France et que l'Europe ne lui conteste pas.

L'œuvre sera laborieuse; le passé, le présent, élèvent tant de barrières! Le drapeau du jour sera peut-être celui de l'avenir; mais ceux qu'a vus l'histoire rappellent bien des luttes! Les souvenirs sont puissants, les vanités impérieuses, les intérêts inexorables. Les oppositions ont éclaté déjà, et leur voix retentira davantage à mesure que s'éteindra le bruit des premières acclamations. On n'improvise pas par des proclamations et des programmes la transformation des nations : il y faut du temps, de la générosité, de la prudence.

Il faut respecter les croyances, ménager les susceptibilités, pacifier les ressentiments, savoir surtout restreindre sa sphère et mesurer ses forces.

Mais si, dédaignant à la fois ses vrais conseils et ses nécessaires alliés, le Piémont veut faire violence à toutes les situations comme à tous les droits pour confisquer à son profit l'Italie centrale tout entière, il créera partout des foyers de résistance en Italie et des germes de méfiance en Europe.

L'Autriche le verra toujours prêt à lancer au delà du Pô la propagande révolutionnaire.

L'agrandissement démesuré du Piémont ne serait pas meilleur pour la France que pour l'Italie. La France n'a rien à gagner à la puissance d'un voisin qui ne semblerait son allié d'aujourd'hui que pour devenir peut-être son ennemi demain.

De nos jours, plus que jamais, la fugitive mobilité des alliances est un axiome politique : celui qui confie à ce fragile appui l'avenir de son pays ne mérite pas le nom d'homme d'État.

Cette inconstance est particulièrement le lot des États de second ordre, ambitieux comme les forts, rusés comme les faibles, sans cesse occupés à agiter le monde et à tenter les puissants pour en faire l'appoint de leurs petites ressources et de leur insatiable convoitise.

Cette politique est surtout écrite dans les annales de la maison de Savoie. L'histoire nous la montre sans cesse promenant son alliance de la France à l'Espagne et à l'Autriche, mettant son appui à une égoïste enchère, et grossissant peu à peu son territoire avec des lambeaux de provinces qui ne rappellent guère que la diplomatie des évolutions imprévues et la rançon des infidélités récompensées.

L'agrandissement du territoire ne changera pas cette tendance. L'ambition demeurera toujours plus vaste que les frontières : son ardeur s'accroîtra en même temps que sa puissance. Le ton seul pourra changer, la modestie fera place à l'insistance; on se faisait obséquieux, on deviendra exigeant.

Ne le voyons-nous pas déjà de toutes parts? et le magnifique don de la Lombardie a-t-il apaisé un seul instant cette soif indéfinie de conquêtes?

La France, qui vient de doter le Piémont par son épée, ne l'a-t-elle pas trouvé déjà au travers de sa politique?

Il ne craint pas de s'opposer à la fois à la France et à l'Autriche, qui paraissent réconciliées en ce moment. Que sera-ce donc quand il pourra s'appuyer sur l'une contre l'autre?

Ce jeu perpétuel fatiguerait sans cesse la sécurité de toutes deux; mais il serait toutefois étrangement inégal au préjudice de la France.

En effet, l'appui donné par le Piémont à la France laisserait encore à l'Autriche la force stratégique de ses célèbres citadelles et la force politique bien plus redoutable d'une armée européenne toujours prête à servir d'arrière-garde à nos ennemis.

Ce qu'on s'est si ardemment hâté de prévenir à Villafranca se reproduirait nécessairement dans les mêmes circonstances. L'Europe s'est toujours défiée de nos entraînements comme de notre puissance, et ce ne sont pas nos prodigieuses victoires qui ont dû tempérer ses défiances et ses jalousies. Elle sait les forces que nous pouvons mettre au service d'une idée. C'est à la France seule que sont réservés les honneurs et les périls des coalitions européennes.

Et si cette coalition trouvait le Piémont pour avant-garde, nous aurions fondé par notre sang une Belgique italienne, à côté de nous et peut-être contre nous, avec les Alpes de plus et une prudence royale de moins. Ce serait une épée tournée contre la France, dont la poignée serait sur l'Adige, dont la pointe viendrait atteindre le Rhône.

Nous n'aurions à opposer ni les boulevards de la nature, ni les fortifications de l'art. Ce nouvel ennemi aurait déjà la main chez nous, et, quand il y voudrait mettre le pied, il n'y rencontrerait d'autres remparts que notre brave armée, toujours prête à se dévouer, mais justement surprise de trouver dans l'invasion de la France et dans la complicité piémontaise la seule récompense de son dévouement à l'Italie. Ce seraient ses triomphes qui auraient attiré de tels périls sur la patrie : elle saurait les vaincre sans doute, mais à quel prix ? et que penserait-elle de la politique qui aurait préparé ce prix à ses héroïques sacrifices ?

Ainsi la demi-unité, c'est l'agitation pour l'Italie et le péril pour la France. L'unité absolue, c'est le trouble de l'Europe et l'asservissement de l'Italie ; l'indépendance fédérative, c'est la liberté pacifique de l'Italie, avec la confiance et le respect de l'Europe.

La politique de l'unité est inique et subversive ; l'autre, prudente et féconde.

Quelle fatalité peut donc détourner les esprits de ce but magnifique, qui fut la perpétuelle espérance de tous les grands esprits de l'Italie, pour les précipiter sur cette pente funeste d'aventures, de ruines et de servitude ?

Plusieurs causes ont sans doute concouru à cette déplorable aberration, qui a entraîné d'honorables caractères et égaré même de bons esprits : les illusions de la vanité nationale toujours si électriquement propagées, la chimérique ardeur des nivellements, la soif des nouveau-

tés dramatiques, si promptes à fasciner un peuple passionné pour la pompe des représentations et l'imprévu des coups de théâtre.

Mais la cause la plus directe, la plus tristement efficace, a été sans contredit la politique piémontaise.

Il m'en coûte de la traiter avec cette sévérité, mais je ne puis reculer devant l'impérieux devoir de la franchise. Et pourtant je me sentais disposé à de vives sympathies pour ce beau pays; j'aimais son peuple, que la nature nous a donné pour voisin, la politique pour allié, le courage pour frère.

Je respectais la mémoire d'un roi qui osa relever dans un étroit royaume le drapeau de la monarchie constitutionnelle, englouti de toutes parts dans les courants contraires du despotisme et de l'anarchie. Je me garderai d'outrager son fils; je laisse reposer sur les intentions personnelles un voile respectueux qui ne peut être levé que par les mains de l'avenir. La condamnation des rois n'appartient qu'à Dieu et à l'histoire. Leur inviolabilité est devenue plus que jamais une nécessité vitale de l'ordre dans nos temps agités, et celle des royautés constitutionnelles doit toujours rester la plus sacrée pour les vrais amis de la liberté. Mais j'ai le droit d'invoquer cette responsabilité ministérielle qui est à la fois la sauvegarde des princes et la garantie des peuples, et je demande la permission de traiter les ministres d'un gouvernement parlementaire avec la liberté des temps parlementaires.

J'ai su apprécier le ministre qui a dirigé si longtemps

les destinées du Piémont ; j'honorais son nom, les saintes traditions de sa famille et les qualités élevées de son esprit, qui me semblaient si propres à faire de lui l'arbitre de son pays, et le médiateur écouté et puissant de la monarchie et de la liberté.

La politique constitutionnelle et vraiment italienne lui était si facile ; elle lui fût devenue si glorieuse !

S'il n'eût voulu qu'affermir le régime constitutionnel en Piémont, et assurer l'indépendance municipale de l'Italie, il n'eût rompu ni avec les catholiques, ni avec le Saint-Siége, ni avec la Savoie. Le clergé qui avait acclamé le statut eût été pour lui une force ; le Saint-Siége, sans sortir de son inviolable neutralité, se fût montré bienveillant à des aspirations italiennes qui sont l'honneur de son histoire ; et l'antique province qui a donné au Piémont ses rois n'eût pas vu ébranler par le péril de sa foi religieuse les traditions immémoriales de sa fidélité politique.

S'il n'eût voulu qu'entraîner les peuples à la liberté par le pacifique rayonnement de ses bienfaits, il n'eût éveillé ni les passions révolutionnaires, ni les défiances monarchiques ; il eût préparé, par cette propagande morale, la ruine de la domination autrichienne en Italie.

Cette domination n'y a point été sans doute aussi persécutrice qu'on l'a dit. Elle s'est même montrée plus tracassière et inhabile que funeste et tyrannique ; mais la diversité des caractères et des origines rendait son joug pesant et ses tendances antipathiques à l'Italie. La pen-

sée de voir le sol de la patrie commune affranchi du contact étranger eût fait battre tous les cœurs italiens.

Les hommes religieux eussent mieux aimé devenir Italiens catholiques que de rester catholiques autrichiens ; mais on les a inquiétés dans leur foi, et aucun ne se soucie de devenir Piémontais et ennemi de l'Église. Les gouvernements italiens eussent sympathisé tous avec une politique qui eût donné à leurs États la force du lien fédéral, sans toucher à l'indépendance de leurs couronnes ; les questions de famille ou d'origine se fussent effacées, comme il arrive toujours, devant l'intérêt suprême de la puissance royale. Il n'en est aucun qui ne se fût senti plus libre et plus grand en s'affranchissant de la tutelle si souvent ombrageuse de l'Autriche ; mais il n'eût pas fallu soulever contre eux les passions de leurs sujets. Rien n'était plus fatal que cette conspiration d'excitations permanentes contre toutes les royautés de l'Italie ; elle devait inévitablement les rattacher à l'Allemagne. On aime mieux une protection qui blesse qu'une insurrection qui tue ; on ne quitte pas un allié même exigeant, pour se mettre à la merci de factions implacables.

Ainsi la politique libérale et modérée eût uni en Italie la religion et la liberté, les rois et les peuples. Le succès était infaillible, l'étranger seul y eût perdu ; l'Italie y eût gagné la liberté, et l'Europe, la paix.

Le Piémont y eût gagné plus que personne. Il n'y eût pas obtenu seulement la gloire d'une initiative courageuse, et l'honneur de l'affranchissement de la patrie commune,

si dignes pourtant de tenter un monarque loyal et une généreuse nation ; il y eût conquis la confiance de tous les peuples d'Italie, et l'héritage naturel des provinces qui auraient brisé la domination de l'Autriche. Cette domination eût disparu forcément par la loi même des situations et l'entraînement irrésistible des temps. En tout cas, si le Piémont n'eût pas voulu attendre, il savait bien les volontés de son puissant allié pour le jour de la lutte inévitable des influences, et puisqu'on lui avait promis le bras de la France, ce n'est pas sa modération qui l'eût ralenti. Une politique qui s'est proclamée dévouée au Saint-Siége et respectueuse pour les pouvoirs établis se fût trouvée bien plus à l'aise en soutenant un gouvernement qui n'eût préparé ni le schisme, ni la révolution ; et ce ne sont pas nos soldats qui se seraient plaints de n'avoir pas Garibaldi pour auxiliaire.

Tout était honneur et profit dans cette politique pour la maison de Savoie comme pour son ministre ; la dignité des moyens, la certitude du but, la durée du succès, tout leur montrait cette voie. Tous les hommes de cœur y eussent applaudi en Europe, et leurs vrais amis ont épuisé leurs efforts à la leur conseiller.

Comment se fait-il que la raison, la justice, l'intérêt, n'aient pu prévaloir ?

C'est qu'on a sacrifié la réalité à une chimère.

L'ambition étouffait dans d'étroites frontières, elle a rêvé le sceptre de l'Italie entière ; elle a voulu dominer, des Alpes au détroit de Messine, et asseoir la maison de

Savoie sur les ruines de tous les trônes et l'indépendance de tous les peuples. Il a fallu se faire l'instigateur de tous les mécontents, l'adversaire de toutes les couronnes ; il a fallu surtout s'en prendre à la plus sainte de toutes, qui, par le caractère de sa puissance comme par la situation de son territoire, formait un obstacle invincible à cette envahissante unité. On s'est donc fait l'ennemi de Rome ; et comme le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel se tiennent par d'inévitables nœuds, on a miné le premier pour ébranler le second, et on a préludé par la persécution des consciences à l'usurpation des territoires.

Il fallait d'ailleurs une alliance puissante pour accomplir une si téméraire et si difficile entreprise. On ne pouvait la trouver dans le Pape qu'on voulait détrôner, dans la France qui l'avait rétabli, dans l'esprit libéral qui chérissait les indépendances municipales. Il a fallu la chercher dans la propagande révolutionnaire. Or, cette propagande, envieuse et subversive, impatiente de tout frein et de toute autorité, déteste par-dessus tout le frein religieux et l'autorité pontificale. Il a fallu les lui jeter en holocauste. Elle voulait l'unité de l'Italie pour détruire le Pape et briser les couronnes. On était entraîné à la guerre contre l'Église et les rois pour conquérir l'unité de l'Italie ; on devait inévitablement s'entendre, en se donnant des gages de mutuelle fidélité.

Une telle alliance ne pouvait être sans doute que transitoire et mensongère. L'ambition se promettait bien d'étouffer la révolution après la victoire ; la révolution comp-

tait bien se faire un marchepied de la couronne conquérante pour trôner sans partage sur les ruines qu'elle aurait faites. Chacun voulait devenir le maître et faire de l'autre un instrument impuissant et avili.

Avec un tel antagonisme, la paix est une illusion. Malgré les prudences affectées et les modérations convenues, en dépit même des protestations énergiques et des sympathies solennelles dont il a fallu subir les embrassements inattendus, entre la domination et le nivellement la réconciliation est impossible et la lutte inévitable. J'ignore ce qui peut advenir de ce conflit de tentatives et de déceptions mutuelles, mais je sais que cette coalition d'ambitions égoïstes et de passions subversives a décidé du caractère de la révolution italienne.

Le mouvement, qui pouvait être national et constitutionnel, est devenu antireligieux et révolutionnaire.

Les crédules seuls s'en sont étonnés; les faits étaient d'avance écrits dans les principes, et les entraînements dans les alliances.

Et cependant les faits auraient de quoi surprendre et les entraînements de quoi confondre, si nous ne trouvions dans notre propre histoire tant de preuves récentes de l'oppression des majorités silencieuses et de la puissance des minorités violentes. Cette domination menteuse, cette déplorable inertie, se comprennent bien mieux encore au sein de cette Italie où les imaginations sont si vives et l'esprit politique si jeune encore, et, partant, si inexpérimenté et si mobile.

Que dire de l'Italie centrale avec des princes qu'on exile et des peuples qui s'abdiquent?

Et pourtant je ne puis me défendre d'un serrement de cœur quand je vois cette belle Florence, avec son immortelle histoire, ses admirables monuments, son beau ciel, son gracieux peuple, ses douces mœurs et son harmonieuse langue, sacrifier son indépendance, renier sa populaire dynastie et démentir son histoire. Je ne puis m'accoutumer à l'idée que la ville qui rendit les arts civilisateurs à l'Occident et qui, dans une seule de ses rues, a pu couronner les statues de Dante, de Michel-Ange, de Giotto, des deux Côme, de Pétrarque, de Léonard de Vinci et de Galilée, puisse livrer à une couronne étrangère le berceau de tant de génies qui suffiraient à l'illustration d'un grand empire !

Non, Florence ne sera pas le chef-lieu de quelque département subalterne, obéissant à l'idiome des Alpes et absorbé dans une métropole piémontaise. Qu'elle change, s'il le faut, son gouvernement, mais qu'elle garde son indépendance !

Et pourtant je ne conseille guère à tous ces États, aujourd'hui si agités, de l'Italie centrale, de tenter de périlleux échanges.

On ne leur passera pas une fantaisie républicaine, le vent n'est guère aux républiques dans ce siècle. Depuis que la révolution s'est montrée, la liberté n'est pas venue et les républiques s'en sont allées. Gênes et Venise ne sont plus, et ce n'est pas le neveu du négociateur de

Campo-Formio qui se chargera de les relever. D'ailleurs, les républiques, une fois renversées, ne revivent plus guère! Il reste aux monarchies tombées des prétendants et des traditions, des centres d'intérêts et de ralliement qui les relèvent quelquefois. Les républiques qui s'affaissent sous le poids du temps ou de la conquête ne laissent guère que d'impuissants souvenirs et la stérile poussière de leurs ruines.

Je ne sais si l'on élira des royautés nouvelles, mais je ne conseille à personne de compliquer à plaisir, par la fondation toujours laborieuse d'une dynastie, l'établissement des institutions parlementaires.

De telles tentatives sont toujours difficiles. La nécessité les commande quelquefois au patriotisme. On y montre alors son courage, on y peut mériter la gloire, on n'y trouve pas toujours le succès. Un pouvoir nouveau suscite tant d'attaques, il a besoin de tant de garanties pour sa propre conservation; s'il n'y pourvoit pas, quel péril la liberté ne peut-elle pas lui faire courir! S'il y pourvoit, quel péril ne peut-il pas faire courir lui-même à la liberté!

Non, non, respect des droits, garantie des libertés, indépendance des États unis pour se défendre, impuissants pour attaquer eux-mêmes, invincibles aux attaques d'autrui; voilà les vœux qu'on peut former pour les membres de cette confédération future, si elle parvient à voir le jour.

Quant à la présidence, si elle doit rester purement honorifique, nul ne peut être surpris qu'une assemblée de

princes italiens et catholiques défère le premier rang à celui dont les ambassadeurs l'ont obtenu dans toutes les cours les plus fières comme les plus puissantes.

Cette préséance n'accroîtra pas son pouvoir et ajoutera peu à sa dignité; car il est déjà le chef de la grande confédération catholique qui lui donne plus d'honneur et lui impose moins de responsabilité. C'est cette responsabilité que je craindrais surtout, si la présidence devait entraîner une sorte de souveraineté réelle ou même une suzeraineté active sur les affaires de l'Italie.

Je tremblerais de voir la papauté paraissant absorber l'Italie et en réalité absorbée par elle. Il ne faut pas qu'elle s'italianise aujourd'hui; elle a besoin de s'universaliser chaque jour davantage.

Le Pape ne doit pas être le roi de l'Italie, pas plus qu'il ne peut en être le prisonnier. Elle est trop petite pour son domaine spirituel, trop grande pour son domaine temporel.

Le pouvoir temporel importe sans doute à la dignité de l'Église, à l'indépendance politique de son chef et à la paix du monde, mais il ne saurait être étendu au delà de son but sans péril. L'exagérer c'est compromettre la papauté, l'amoindrir c'est la rabaisser; dans tous les cas, la dénaturer c'est la perdre.

L'empereur de Russie et la reine d'Angleterre ne sont chefs de la religion que parce qu'ils sont rois. Le Pape n'est roi que parce qu'il est chef de la religion. Le pouvoir spirituel est un glaive de domination dans les mains

du pouvoir temporel de Russie ou d'Angleterre; le pouvoir temporel est dans les mains du Saint-Père un bouclier d'indépendance pour le pouvoir spirituel de l'Église. Il est enfin l'accessoire et ne doit jamais risquer, même en apparence, de dominer le principal.

Les États de l'Église, tels qu'ils sont, suffisent pour garantir le souverain sans absorber le pontife. La possession d'un grand État pourrait changer tous les points de vue, transformer la neutralité pacifique en velléité belliqueuse, armer le Pape aujourd'hui contre la France, demain contre l'Allemagne, détruire enfin l'un des plus précieux bienfaits des temps modernes : l'incompatibilité désormais assurée de la tiare et de la guerre.

Une telle extension de puissance, au lieu de tourner au profit de la papauté, susciterait bien vite contre elle une réaction irrésistible; et, pour avoir voulu trôner hors de ses frontières, elle subirait bientôt la servitude dans son propre territoire.

Mais cette souveraineté réelle du Pape sur l'Italie est une chimère qui n'a pas besoin d'être combattue.

Ses amis n'hésiteraient pas à la repousser, et ses adversaires sont bien plus loin encore d'y songer. Une telle idée ressemble trop peu aux tendances du siècle et à l'esprit de la dernière guerre. Soustraire l'Italie à l'Autriche pour la donner au Pape, la faire indépendante de l'étranger pour la constituer en théocratie italienne, étendre sans mesure le domaine de l'Église, quand il faut tant d'efforts pour faire respecter ses plus justes,

ses plus nécessaires limites... en vérité cela ne se discute pas.

Ce n'est pas de là que vient le péril, mais il faut prendre garde qu'il ne vienne d'ailleurs.

Une présidence qui eût conféré au Pape une véritable souveraineté de l'Italie eût été un présent funeste. Mais que dire d'une présidence nominale de toute l'Italie qui serait une abdication de la souveraineté romaine? Que penser d'un tel honneur, si, au lieu de l'offrir gratuitement à la papauté, on devait le lui faire payer par la mutilation de son territoire, de ses prérogatives ou de ses lois? Que dire si on lui ôtait en profondeur réelle et efficace ce qu'on paraîtrait lui donner en vaine et stérile superficie, si on déracinait enfin son autorité sous prétexte de la mieux couronner?

Je ne voudrais imputer à personne un hypocrite respect qui abaisserait le souverain pontife en semblant l'élever, et lui permettrait de poser en roi chez les autres, à la condition de cesser de l'être chez lui.

Une telle spoliation déguisée en hommage n'a pu venir à l'esprit de personne, parce qu'elle ne pourrait tromper personne. Le voile serait trop transparent; l'astuce frapperait tous les yeux, l'iniquité révolterait tous les cœurs.

Non: une telle supposition est évidemment mensongère. Pour l'honneur même de la chrétienté, je la repousse comme une calomnie.

Une prééminence honorifique qui n'altère pas au profit du Pape les autres souverainetés italiennes, et qui surtout

n'énerve pas la sienne; une haute médiation qui soit un symbole d'union pour l'Italie et une garantie de paix entre l'Italie et le monde; enfin une puissance modératrice qui ne compromette jamais l'inviolable neutralité du père des fidèles; telle est la seule présidence digne d'être proposée par l'Europe, offerte par l'Italie et acceptée par la papauté.

DU POUVOIR TEMPOREL DU PAPE

Nous avons nommé la papauté, nous venons de soulever le voile qui enveloppe tant de problèmes périlleux dont la solution est encore si mystérieuse et pourtant si imminente. Le plus redoutable de tous, c'est l'avenir réservé aux destinées inséparables de la papauté et de la ville éternelle.

C'est là que se fixent les regards de tous les amis de l'histoire et des arts, surtout des serviteurs fidèles de la foi et de l'Église.

Tous les autres points de vue pâlissent devant celui-là. Les destinées de l'Italie enflamment les imaginations, celles de Rome remuent les cœurs. Les vicissitudes de l'Italie ont sans doute leur grandeur, mais elles ont aussi leurs incertitudes, leurs illusions, leurs retours; celles de Rome touchent à une base immuable. C'est toute la distance qui sépare une politique d'un principe. Pour l'avenir comme pour le passé, Rome domine toujours l'Italie.

Il s'agit, pour deux cents millions de catholiques, de leur père et de leur pontife, de leur capitale et de leur indépendance; c'est pour eux tout ensemble une question de conscience et de famille. Elle leur est sainte comme l'une, chère comme l'autre, intime comme toutes deux. Aussi chacun doit à la défense commune le tribut de ses vœux et de ses efforts.

J'eusse renfermé les miens dans le cercle de ma modeste retraite. La publicité appartient à de plus dignes, à de plus autorisés, et déjà de grandes voix lui ont donné le retentissement de leur parole. Elles y ont mérité l'éclat et trouvé le péril. Je ne prétends pas à l'un, je ne compte pas l'autre. Au service d'une telle cause je ne puis craindre pour mes efforts que l'inhabileté ou l'impuissance.

Mais d'honorables, d'illustres amis en ont appelé à ma faible parole. Ils ont invoqué ces longs séjours qui m'ont presque naturalisé sur la terre de Rome, cette auguste et généreuse hospitalité qui me l'a rendue chère et sacrée. On m'a dit que la papauté ne manquait pas d'éloquents défenseurs, on a réclamé pour elle l'autorité d'un témoin ; j'eusse décliné l'honneur, je ne puis faillir au devoir. Je n'ai pas l'orgueil des conseils. Ceux à qui la fortune a accordé la force ne les écouteraient guère, et je n'ai que des hommages à offrir à ceux dont elle semble trahir la majesté. Je ne voudrais pas que ma parole parût servir d'écho à la voix des puissants. Je n'aime pas les réformes qu'on impose.

Ce temps est celui des dévouements et non des représentations; mais, si les représentations sont inopportunes, les expansions d'un zèle consciencieux ne le sont jamais.

La conscience seule dirigera le zèle. Je ne me pardonnerais ni la passion, ni la faiblesse; la politique elle-même doit se taire devant la grandeur d'un tel but. La question est plus haute que toutes les querelles de personnes, plus large que toutes les préoccupations de parti. Une telle cause ne se défend que par le calme de la vérité; je voudrais unir tous ses amis et non irriter ses adversaires; je me garderai surtout de diviser ses défenseurs et de lui faire de nouveaux ennemis.

Je viens donc unir mes efforts à ceux de tous les fils dévoués du Saint-Siége.

La situation actuelle de Rome dans le monde est bien faite pour aggraver le poids de leur sollicitude. Ce grand nom, prononcé naguère avec tant de respect, n'éveille aujourd'hui sur bien des lèvres que l'irritation ou le dédain. Il n'est personne qui ne se croie en droit de lui faire la leçon, et cette leçon est souvent sévère. On entend de toutes parts les échos d'une coalition redoutable contre un pouvoir d'autant plus attaqué que les nécessités de l'unité, démontrées avec tant d'éclat par les événements, relèvent chaque jour sa tutélaire grandeur. Les adversaires déclarés, les ennemis secrets, les amis équivoques, semblent s'être entendus pour effacer le bien, grossir le mal, fausser le remède.

A travers tout ce concert de murmures et de plaintes, au fond de toutes ces questions de transformation ou plutôt de bouleversement, ce qu'on agite et ce qui agite, c'est la souveraineté temporelle du Saint-Siége.

Quelques-uns prétendent la détruire au grand jour, beaucoup la veulent miner sourdement; elle est le point de mire et d'attaque de tous.

La suprématie spirituelle déplaît sans doute aux dissidents; elle fut longtemps le but direct de leurs attaques. On les vit alors, inquiétant les fidèles, cherchant à diviser jusqu'au clergé, soulevant partout toutes les jalousies de l'indépendance humaine contre cette suprême magistrature des consciences. On parlait peu alors contre le pouvoir temporel des Papes; on se plaisait même à louer la protectrice hospitalité de Rome, la gloire de ses monuments, la douce paix de ses peuples; on s'inclinait devant le sceptre paternel du roi; on sapait l'autorité du pontife.

Mais les épreuves même ont raffermi cette autorité. On sait qu'elle est aujourd'hui plus que jamais l'ancre de salut de l'Église, et que les tempêtes récentes l'ont enfoncée plus profondément encore dans tous les cœurs catholiques. Ceux qu'elle désole le plus n'osent guère l'ébranler de front; ils trahiraient le but de leurs attaques, et, loin de lui susciter des obstacles, ils concentreraient ses forces et retremperaient sa puissance.

Il faut sans doute féliciter l'Église de ce merveilleux progrès d'unité, dont l'évidence a frappé jusqu'à ses enne-

mis, mais cet hommage forcé n'est de leur part ni une paix, ni une trêve ; leur but est resté le même, le plan seul a changé.

Aujourd'hui c'est donc le pouvoir temporel qu'on attaque, en le disant ou sans le dire. Il y a sans doute des réformes utiles et des réformateurs consciencieux, mais il ne faut ni se méprendre sur la tactique des adversaires de l'Église, ni se prêter à leurs piéges. Derrière les apparences des questions de réforme, c'est le pouvoir temporel que les habiles poursuivent en réalité dans son essence même et dans les conditions nécessaires de sa vie.

Et derrière le pouvoir temporel, de plus habiles encore veulent frapper le pouvoir spirituel. En le découronnant de sa majesté extérieure, de sa souveraincté royale, ils se flattent d'énerver sa force morale et de miner sa suprématie religieuse, jusqu'au jour où il leur serait donné de la détruire.

C'est le secret de la haine persévérante de l'Angleterre, qui ne craint pas de braver l'opinion du monde en descendant souvent à des injures indignes de la renommée de ses hommes d'État, ou à des menaces indignes de la généreuse liberté de ses institutions.

C'est le mobile à peu près avoué du ministère piémontais, qui s'est laissé si déplorablement glisser sur toutes les pentes irréligieuses, dans le machiavélique espoir de mieux détourner du trône les courants anarchiques, dont

son aveugle complaisance n'a fait qu'accroître et accélérer les funestes débordements.

C'est aussi l'explication de la réserve équivoque et de la froideur quelquefois malveillante des gouvernements conservateurs et non catholiques de l'Europe. Ils craignent de prêter des forces au désordre en attaquant un pouvoir régulier au sein de cette Italie, où l'esprit révolutionnaire a concentré son foyer pour y asseoir quelque jour son trône. Et pourtant ils voudraient amoindrir cette Église rivale et redoutée, dont la grande figure s'élève chaque jour davantage sur le monde entraîné à l'unité par le douloureux souvenir de tant d'épreuves et par le saisissant aspect des perpétuelles vicissitudes de la société.

C'est enfin le mot d'ordre plus ou moins ardent, plus ou moins couvert, de tous les ennemis. C'est même la thèse favorite des indifférents, qui veulent qu'on leur sache gré d'une sorte d'impartialité inconséquente, et ne semblent conserver quelque ombre de pouvoir à l'autorité spirituelle que pour sacrifier plus à l'aise toutes les prérogatives tutélaires et la vitale dignité du pouvoir temporel.

Il faut savoir prendre son parti de ces hostilités et de ces malveillances. De tels obstacles ne sont pas nés d'hier. Il y a longtemps que l'Église est accoutumée à la lutte; elle suit sa destinée. Celui qui la protége lui a promis la durée et non pas le repos.

Mais ce qui semble plus étonnant et plus affligeant tout ensemble, c'est de voir que l'union de tous les adversaires

de l'Église n'ait pas servi d'enseignement et de modèle à tous ses amis.

Cette union pour la commune défense s'est faite dans les esprits élevés. Ils ont pu différer sur des appréciations politiques, sur des tendances administratives, sur des limites d'attributions ou sur des traditions de discipline. Dieu me garde de les blâmer d'avoir usé avec une fermeté respectueuse de cette indépendance de pensée qui appartient à tous hors du cercle immuable de la foi !

Cette liberté des opinions fait ressortir avec plus d'éclat l'unité de la croyance et l'unanimité du dévouement. Ce magnifique mouvement qui entraîne en ce moment la catholicité tout entière au secours de son centre menacé, a puisé dans la diversité des origines et dans la spontanéité des élans une touchante et irrésistible puissance. Cette variété de points de départ, cette liberté d'action sont une force et non une entrave : c'est la fécondité de l'intelligence humaine vivifiée par le rayonnement de l'éternelle vérité.

Aussi je veux respecter toutes les lumières qui sont l'honneur de l'Église, garder toutes les richesses qui font sa force. J'aime mieux pour elle la sagesse persuasive de Pie IX qui ramène les adversaires, qu'une témérité exclusive qui diviserait les amis.

L'épiscopat a donné le signal. Tous ses pontifes ont rivalisé de zèle pour voler au secours du père commun menacé ; tous ont montré, dans cette émulation généreuse, qu'il n'y a entre eux qu'un cœur et qu'une âme.

Tous ont réalisé tour à tour dans leur conduite cette magnifique devise qui présida toujours aux destinées de l'Église : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus charitas.*

L'exemple des pasteurs n'a pas été stérile pour le troupeau, et cependant il demeure encore bien des préjugés à éclairer, bien des passions à amortir, bien des obstacles à vaincre dans l'esprit si ardemment et si perfidement travaillé des multitudes.

On se sent profondément contristé quand on entend quelques catholiques sincères, fascinés par des préjugés si habilement répandus, si crédulement acceptés, se faire les complaisants échos des voix les plus suspectes. On les voit envisager sans effroi, et presque sans scrupule, la spoliation de l'Église et le détrônement temporel du Saint-Siége, sous prétexte de mieux assurer la simplicité primitive de sa mission apostolique et même l'indépendance de sa pastorale autorité.

Ce langage est plus répandu et plus accrédité qu'on ne pense. Il caresse des préventions enracinées, il flatte des passions irritées par quelques abus inséparables de la fragilité humaine. Sa simplicité plaît aux esprits superficiels; elle a pu ébranler jusqu'à de graves intelligences. Mais le péril, révélé au grand jour des événements, a dissipé tous les malentendus, pour ne laisser place qu'au dévouement.

Un tel sophisme ne repose en effet que sur une confusion.

On confond le but immortel et le caractère immuable de l'Église avec les moyens que son divin Auteur sait proportionner aux événements et aux besoins des siècles.

On nie les progrès de l'expérience, on dément l'œuvre des temps. On dédaigne le fruit des plus laborieux efforts; on repousse le prix des plus nobles combats.

On méconnaît ainsi les voies de la Providence, et on va jusqu'à s'insurger contre ses décrets.

Celui qui consomma l'unité de l'empire romain pour préparer celle de la foi, et qui le détruisit pour assurer l'indépendance de son Église, sait tour à tour déchaîner contre elle toutes les forces humaines pour faire resplendir son courage, où les enchaîner à ses pieds pour faire éclater sa puissance. Il lui décerne à son gré la palme du martyre pour faire germer sa parole dans les cœurs, ou la couronne des rois pour la propager dans le monde. Il permet les âges de ténèbres pour faire briller sa lumière, comme les âges de doute et d'hérésie pour éprouver sa fermeté et faire ressortir sa constance.

Mais il ne faut pas confondre les époques, les maux et les remèdes suscités par sa providence; il ne faut surtout ni rejeter ses faveurs ni paralyser ses bienfaits.

Sans doute l'Église ne se montra jamais plus héroïque que sous le glaive de ses bourreaux. Est-ce à dire qu'il faille recommencer les persécutions et rouvrir les annales du martyre?

Elle ne fut jamais plus admirable d'abnégation et de

sacrifices qu'aux jours de son dénûment. Faut-il se hâter de la dépouiller et d'enrichir ses ennemis de ses dépouilles, afin de mieux faire éclater les gloires de son désintéressement par l'impuissance de sa charité ?

Jamais sa force impérissable n'a été plus victorieusement éprouvée que quand elle a triomphé des vices de ses propres pasteurs. Songerait-on à élire de mauvais Papes, pour mieux faire briller la puissance du bras divin qui protége la papauté contre tous et contre elle-même, à travers les orages venus du siècle comme du sein même de l'Église? Étrange logique, qui ressuscite les obstacles déjà vaincus pour avoir encore à les vaincre, et détruit les victoires pour se donner le plaisir de recommencer les combats, afin de tourner dans un cercle sans fin de démolition, de reconstruction et surtout d'impuissance.

Grâce à Dieu, cette philosophie du zèle destructeur n'a gagné ni les savants ni les multitudes. La lumière s'est faite dans tous les esprits élevés, sur toutes les prérogatives du Saint-Siége. Son pouvoir temporel, tant calomnié, tant combattu dans les siècles d'hérésie et d'incrédulité, s'est vu défendu dans celui-ci avec une force et une science dont la persévérante énergie a répondu à celle de l'attaque.

D'éminents évêques, de puissants hommes d'État sont descendus dans l'arène. D'illustres écrivains protestants ont voulu même partager les honneurs du combat, comme pour consoler l'Église de l'aveuglement et de l'indifférence

de quelques-uns de ses enfants. On sent que ce pouvoir est aujourd'hui, dans l'état des faits et des opinions, une nécessité politique pour l'équilibre des puissances et des territoires, un symbole de dignité et d'indépendance pour la papauté, un appui pour les libertés de l'Église, une garantie pour la propagation de la foi et la sécurité de la religion.

On sait à quoi s'en tenir sur ces chimères puritaines qui deviennent si vite des réalités spoliatrices, qui prêchent l'abnégation pour détruire, et pratiquent l'envahissement pour se conserver.

Pour comprendre l'importance vitale du pouvoir temporel de la papauté, il suffit d'interroger l'histoire de son passé, sa situation présente, ses destinées futures.

La papauté des premiers siècles a pu vivre à Rome à côté de l'empire des Césars. Les deux royautés ne pouvaient se toucher : l'une trônait au soleil du Capitole, l'autre versait son sang dans la nuit des catacombes.

Constantin n'eut pas plutôt rendu le grand jour à la papauté qu'il lui céda la place. Il n'abdiqua pas l'empire; mais l'éclat passager de cette majesté politique se sentit plus à l'aise en transportant sa capitale loin du contact et de la force impérissable de cette majesté religieuse. Les barbares ont compris la mystérieuse puissance de cette nouvelle consécration de la ville éternelle. Leurs invasions l'ont prouvé; c'est là qu'ils ont porté leurs coups.

L'empire de Byzance a pu végéter encore pendant dix siècles impuissant et méprisé; mais pendant que le sceptre oriental livrait l'Occident désarmé aux débordements vengeurs que l'univers précipitait de toutes parts sur ses antiques tyrans du Capitole, l'ascendant moral des Papes inspirait seul le respect à l'âme étonnée des conquérants, et leur bras armé de la croix sauva plus d'une fois Rome abandonnée.

Les droits de l'empire ont passé à qui en remplissait les devoirs. Vainement les Papes se montraient les fidèles conseillers et les derniers serviteurs des Césars impuissants de la Grèce, qu'ils ne connaissaient guère que par leurs persécutions ou leurs délaissements. Ils se voyaient, sans y prétendre, intronisés eux-mêmes par la force des événements et les besoins des peuples.

L'épée de Pépin prêta force à leurs vœux, en les délivrant de leurs oppresseurs; son bras victorieux couronna leur protecteur, et le sceptre impérial de Charlemagne acheva de consacrer la généreuse justice de son père.

Mais le saint-empire romain gardait encore des prétentions de suprématie sur la papauté, il l'avait dotée comme elle l'avait couronné.

Cette origine lui gonfla le cœur; son ambition traita souvent Rome en ville conquise, et les Papes en vassaux : on sait l'histoire des querelles du sacerdoce et de l'Empire. Celui-ci foula aux pieds plus d'une fois toutes les lois de la justice, tous les droits mêmes de l'humanité. On crut voir renaître les persécutions des premiers Césars,

et les seconds ne furent pas loin de faire reprendre aux Papes le chemin des catacombes.

Cependant d'autres royautés s'étaient formées. Protectrices d'abord, elles devinrent persécutrices à leur tour. La papauté, froissée entre les souverains étrangers qui voulaient l'envahir, et les princes romains qui tentaient de l'absorber, dut quitter Rome et se réfugier pendant un siècle de ville en ville, ou, pour mieux dire, de citadelle en citadelle. Enfin, lasse du sol de l'Italie où elle demandait l'indépendance à tous, et où chacun lui répondait par l'oppression, elle alla chercher à Avignon un abri pour sa sécurité incessamment menacée. Elle ne l'y trouva pas toujours : les ambitions politiques l'assiégèrent jusque dans cet asile. D'ailleurs, si la papauté pouvait se passer de Rome, Rome ne pouvait se passer de la papauté. La papauté dut revenir à Rome; elle s'y vit encore poursuivie par des prétentions rivales, dont le conflit faillit submerger l'unité de l'Église dans la tempête si longtemps perpétuée du schisme d'Occident.

Enfin le pouvoir temporel, opprimé d'abord par la prépondérance de l'Empire, puis menacé sans cesse par les entreprises armées de ses puissants voisins, se vit affermi par ses épreuves mêmes et par les périls que tant de contre-coups avaient fait courir à la paix du monde. La papauté goûta quelques jours de sécurité, que les déchirements de l'Église vinrent bientôt interrompre.

Elle usa, il est vrai, quelquefois de cette royauté temporelle pour se mêler aux luttes guerroyantes du temps.

L'ambition y put avoir sa part, et pourtant il est juste de dire que cette intervention militaire fut rarement provocatrice et presque toujours consacrée à combattre les infidèles ou à défendre l'indépendance de l'Italie; toutefois cette situation armée, toujours difficile pour la papauté, même au service des plus nobles causes, a vu son terme depuis plus de trois siècles.

Le glaive de saint Pierre n'est plus guère sorti du fourreau depuis la glorieuse part que l'étendard des clefs sut prendre à la bataille de Lépante, qui arrêta pour toujours le croissant et sauva définitivement la sécurité de l'Europe chrétienne. Et depuis cette immortelle journée qui couronna triomphalement les armes pontificales, d'autres temps ont vu d'autres besoins et d'autres influences. La papauté a vécu pacifique et indépendante, à peu près incontestée dans son pouvoir temporel qu'elle renfermait soigneusement dans ses limites, veillant sur la foi, propageant la charité, fondant des monuments, bénie par ses peuples, hospitalière pour les étrangers, et ne prétendant au dehors qu'à la seule expansion de la force morale, qui est le secret de sa vie et la condition de sa durée.

Telle est l'histoire de la souveraineté des Papes. Elle s'inaugure dans leur sang; le martyre leur donne la confiance des peuples; la confiance leur impose le patronage, et bientôt le patronage appelle leur royauté!

Cette royauté avait germé dans les sacrifices, mûri par les bienfaits : le vœu des peuples la défère; le monde la reconnaît. L'Empire lui-même la consacre; il tente bien-

tôt de l'absorber. Les rivalités européennes l'affranchissent des nouveaux Césars ; ces rivalités la menacent à leur tour. Le péril même fait consacrer son indépendance. Les angoisses du schisme d'Occident l'enracinent à Rome ; enfin, la réforme elle-même, en livrant aux royautés dissidentes le pouvoir spirituel de l'Église, fait éclater la nécessité d'armer du pouvoir temporel le chef de la religion catholique, pour le défendre contre des envahisseurs couronnés. La division des sectes avait fait ressortir la grandeur de l'unité spirituelle ; leur puissance même rend plus intime et plus chère aux peuples la nécessité de l'indépendance temporelle, et partant de la souveraineté des Papes.

Qui ne reconnaît à de tels traits les voies mystérieuses de cette suprême sagesse, qui sait puiser, dans les obstacles même des temps et dans les passions des hommes, des appuis imprévus et des forces involontairement obéissantes pour l'accomplissement de ses irrésistibles desseins ?

Cependant nos révolutions modernes ont remis en question le pouvoir spirituel comme le pouvoir temporel des Papes. Qui veut détruire l'un ne manque jamais de s'attaquer à l'autre. Il faut bien étouffer les plaintes importunes et les cris de la conscience publique. La spoliation et la persécution se sont tenues de près ; c'est l'histoire de tous les temps et de tous les lieux ; elle est empreinte dans les récentes annales de la nôtre, et le funèbre

exil de Valence enseigne l'avenir comme la prison impériale de Fontainebleau.

Cette solidarité des deux pouvoirs est devenue, par la solidarité même des persécutions et des épreuves, plus intime que jamais. Comment se flatter de briser une possession de dix siècles, de dépouiller le père commun des fidèles, sans réveiller à la fois les droits de la justice, les protestations de l'Église et la puissance du sentiment religieux qui leur prête un nécessaire et redoutable appui ?

Comment, dans l'état présent de l'Europe, dans la division actuelle des empires, des territoires et des influences, en présence des communions dissidentes et des principes ennemis, braver cette noble résistance de toutes les forces religieuses et leur enlever ce centre de foi, de paix et d'autorité, si nécessaire à nos temps de doute, d'agitation et d'indiscipline perpétuelle ?

Sans doute, si les passions du jour détruisaient l'institution admirable due au travail des siècles pour dépouiller l'élu de l'Église et le pasteur de la chrétienté, le bras divin ne se retirerait pas pour cela de son ministre. Il saurait se passer des grandeurs humaines pour défendre son œuvre impérissable ; il n'a besoin ni d'épée ni de couronne pour sauver à travers les tempêtes la barque immortelle du Pêcheur de la Galilée.

Mais nul n'a le droit de demander des miracles à la Providence pour se donner le privilége de violer sa justice et de briser l'œuvre de sa sagesse. Or, aux yeux de l'é-

ternelle équité comme devant les calculs les plus actuels et les plus éclairés de la politique humaine, quel attentat que ce détrônement de la papauté ! quelle folie, aujourd'hui plus que jamais, quand le pouvoir temporel des pontifes est écrit dans tous les besoins de l'époque, et que c'est de lui surtout qu'il faudrait dire que s'il n'existait pas il faudrait l'inventer !

Que de raisons victorieuses viennent en effet s'ajouter aujourd'hui à celles du passé pour faire du pouvoir temporel des Papes, qui fut toujours une aspiration et une force des âges passés, une impérieuse nécessité du siècle présent !

D'abord les choses ne sont plus entières. Il est puéril de raisonner comme si l'Église n'eût jamais possédé la souveraineté temporelle. Autrefois on eût pu ne la lui pas déférer ; il faudrait la lui enlever aujourd'hui. Alors on s'abstenait d'un hommage ; aujourd'hui on infligerait une injure. En ce temps, on aurait refusé d'expérimenter son pouvoir, mais on ne le déclarait pas indigne après l'avoir expérimenté. On ne rabaissait pas son rang et son autorité dans l'esprit des peuples. Aujourd'hui, en prétendant lui arracher les prérogatives qu'elle possède depuis plus de dix siècles, on ne commet pas seulement un attentat à l'éternelle équité des nations, une violation de l'équilibre de l'Europe dont aucun trône n'a de plus antique et de plus respectable possession : ce n'est pas seulement une confiscation de par la force, c'est une déchéance de par la

justice; c'est un jugement formulé contre la papauté qu'on proclame indigne du pouvoir parce qu'elle est coupable d'en avoir abusé. On donne ainsi un triomphe à toutes les violences de ses calomniateurs anciens et modernes, un démenti rétrospectif à toutes les splendeurs de son histoire. Du même coup, on flétrit la papauté passée, on détrône la papauté présente, on désarme la papauté future. Ce n'est pas seulement une dépossession matérielle, c'est une dégradation sociale.

Il y a donc aujourd'hui pour le maintien du pouvoir temporel des Papes une raison décisive qui ne pouvait exister à l'origine. Cette raison, c'est la possession, et la force de cette possession s'accroît elle-même par l'expérience des services passés et par le péril de la spoliation présente.

La papauté, qui fut, au moyen âge, le seul bouclier des opprimés contre la force brutale, le seul contre-poids à l'invasion barbare et à l'absorption féodale; la papauté, qui sauva les lumières des étouffements de l'ignorance victorieuse et les mœurs de ce torrent de corruption dont l'Église elle-même ne fut pas exempte; la papauté, qui entreprit toutes les luttes, risqua tous les périls et subit toutes les catastrophes pour régénérer la discipline de la société submergée dans les flots de l'anarchie morale et politique des plus mauvais jours de l'histoire; la papauté, qui conserva au monde l'inviolabilité du mariage foulé aux pieds par des rois sans contrôle et des seigneurs sans frein; la papauté, glorieuse d'avoir déployé au service de

cette sainte cause une énergie de persévérance qui vainquit Philippe Auguste et aima mieux perdre l'Angleterre que de transiger avec la licencieuse omnipotence de Henri VIII; la papauté, recueillant de tant de services l'affront d'une déchéance et la flétrissure d'un arrêt de confiscation dicté par les couronnes et exécuté par la révolution, quel démenti pour l'histoire du passé, quel vide pour la paix de l'avenir!

Mais ce n'est pas tout; si la possession a fait cette souveraineté plus sacrée, la marche des temps l'a rendue plus nécessaire encore qu'au jour de son avénement.

Charlemagne, qui se proclama le successeur des Césars et fut comme eux le maître, et plus qu'eux le bienfaiteur du monde, Charlemagne eût pu se trouver assez grand pour compter un Pape comme sujet temporel de son empire. Il n'y eût eu qu'un César et qu'un pontife. Chacun se fût trouvé à la fois le dominateur et le subordonné de l'autre, suivant le caractère des deux pouvoirs. Aucun d'eux ne se fût rabaissé en obéissant et commandant tour à tour. C'était une sorte d'équilibre qui ne garantissait pas sans doute toujours des complications et des conflits, mais qui laissait intactes la dignité des personnes et l'indépendance des devoirs.

Ce fut la prétention fondamentale du saint-empire romain qui se proclamait seul héritier de Charlemagne et affecta la suprématie sur le monde en comptant pour rien les pâles reflets de la couronne impériale de Byzance,

déjà presque séparée de l'Église et de l'Europe, et destinée à mourir d'impuissance après quelques siècles d'une lente agonie.

Mais bientôt ce globe impérial porté devant les nouveaux Césars vit ses rayons se disséminer sur de nouvelles couronnes, et l'unité de l'Empire s'effaça au milieu du développement des grandes monarchies.

Toutefois, il resta du moins entre toutes un lien commun de foi chrétienne et ardente, une voix universelle de soumission à l'autorité de l'Église qui retentit profondément dans toutes les consciences, pénétra la société tout entière du souffle religieux, et consacra, par la conviction des esprits et le dévouement des cœurs, la plus puissante force d'unité morale qui fût jamais. Appuyée sur une telle force, centre de tous les respects, âme de toutes les institutions du temps, la papauté se vit implorée comme refuge par les peuples, acceptée comme frein par les grands, recherchée comme arbitre par les rois. Elle put être méconnue sans doute par les ambitions tyranniques, et persécutée quelquefois par les forces souveraines qu'elle voulait plier au joug de la justice pour affranchir les peuples de celui de l'oppression; mais triomphant à la fin par la puissance de la conscience et la reconnaissance de l'opinion, vénérée et bénie par tous, la papauté exerça par le seul ascendant de son pouvoir spirituel, une telle domination sur les affaires temporelles du dehors, qu'elle eût pu se passer de la souveraineté matérielle qu'elle exerçait dans le cercle restreint de

ses États. Le pontife pouvait être moins roi chez lui quand il l'était partout.

Mais aujourd'hui, en présence de la séparation des pouvoirs et de la division des cultes, dans la situation de liberté confessionnelle et d'indépendance religieuse et politique faite à l'Europe par le traité de Westphalie, et définitivement affermie par l'histoire des deux derniers siècles, devant l'ombrageuse susceptibilité des couronnes et l'ardente et libre propagande des sectes, peut-on se figurer quelle serait l'attitude d'un pape sujet ?

Ces deux mots, rapprochés l'un de l'autre, embarrassent les plus hardis novateurs; ils effarouchent surtout les esprits inconséquents qui ne savent ni désavouer un faux principe, ni avouer ses funestes conséquences. Un pape souverain les froisse, un pape sujet les révolte. Il faut pourtant choisir; une république même ne donnerait pas le moyen terme. On est sujet d'une république comme d'une monarchie, et ce n'est pas toujours là qu'on trouve les moins lourdes chaînes et les moins ombrageux dominateurs, le Pape surtout ne tarderait pas à l'apprendre.

En effet, s'il devenait jamais sujet d'une république, quelles vexations de la part d'un pouvoir qui serait d'autant plus tracassier qu'il serait plus envieux, et d'autant plus envieux qu'il serait plus petit et le Pape plus grand ! Veut-on livrer le libre exercice du culte catholique à la police de quelques tyrans subalternes, ses missions et les

visites de ses évêques au visa de la commune de Rome? Veut-on soumettre leur chef à la juridiction de tribunaux passionnés où ses ennemis ne manqueraient pas de le traduire pour des délits imaginaires, afin de déconsidérer son autorité et d'atteindre plus sûrement le pontife en paraissant poursuivre l'homme? Quel tribun pourrait trôner au Capitole pendant que le Pape obéirait au Vatican? Et que penserait l'Europe catholique en voyant son Pontife sujet et elle-même étrangère dans cette cité qu'elle a affranchie et relevée pour en faire la métropole de sa foi, le libre rendez-vous de toutes ses nations, l'inviolable sanctuaire de son immortelle unité? L'Europe ne souffrira jamais que le podestat d'une petite république commande au chef de la grande république chrétienne, dans la ville même dont elle a doté ses devanciers pour en faire le centre immuable de leur immuable autorité.

Le Pape ne sera pas l'esclave d'une république; il ne peut pas davantage devenir le serviteur d'une monarchie.

En effet, si le Pape est sujet d'un petit prince, la faiblesse du chef et la situation précaire d'un État à la merci de toutes les influences rejailliront sur le Pontife en abaissant sa dignité et en menaçant chaque jour son indépendance.

Mais ce péril apparaîtra bien plus menaçant encore si le Pape est sujet d'un puissant monarque. Sans doute, la véritable indépendance jaillit du fond même des caractères, elle emprunte à la conscience seule l'énergie de

résister à toutes les pressions de la force. L'histoire de l'Église en offre d'admirables exemples. Chaque siècle en a enrichi ses annales, le nôtre y a tracé de grandes pages, et Dieu veuille qu'il ne soit pas destiné à en écrire de plus émouvantes encore !

Mais si cette indépendance subsiste devant celui qui sonde les cœurs et les reins, que deviennent les apparences aux yeux du monde ?

Qui pourrait, dans un conflit religieux entre le souverain du Pape et les souverains étrangers, croire à l'impartialité du jugement pontifical? Qui pourrait se faire à l'idée d'un Pape transformé tantôt en évêque allemand, recevant l'ordre de célébrer les victoires de l'Empereur son maître sur la France, tantôt en évêque français condamné à voir la police disposer de la publicité de ses mandements et déféré peut-être lui-même au conseil d'État comme coupable d'abus? Napoléon l'a dit, dans ses jours de sagesse et de véritable gloire : l'Autriche ne s'inclinera pas plus devant un Pape sujet de la France, qu'il ne se fût incliné lui-même devant un Pape sujet de l'Autriche.

Personne surtout ne voudra s'incliner devant un Pape vassal du Piémont. C'est alors que tout deviendrait contact et conflit entre le Pape et le nouveau maître que la révolution aurait appelé à trôner au Vatican sur l'unité improvisée de l'Italie ; les vainqueurs ne pourraient s'entendre sur le sort du vaincu. La révolution voudrait étouffer la papauté, le roi d'Italie aimerait mieux l'exploiter ; après avoir étendu ses frontières jusqu'à celles de la

Péninsule, il tenterait d'y enfermer celles de la papauté. Mais l'espoir serait vain, l'Italie est trop grande pour lui. Elle est trop petite pour la papauté ; que dis-je : la papauté ne resterait pas à Rome. Elle ne se courberait pas sous ce sceptre nouveau. Elle ne pourrait servir là où elle a régné ; Rome, déchue par sa royauté nouvelle, descendrait du rang de capitale immémoriale du monde au titre de capitale précaire du royaume d'Italie. Et l'Église catholique, qui se faisait gloire d'être romaine, ne se résignerait jamais à devenir italienne et encore moins piémontaise.

Que parlé-je d'Église catholique? Chacun voudrait avoir son Pape, les mauvais jours du quatorzième siècle ne tarderaient pas à renaître et le schisme d'Occident ne serait pas loin. Il y aurait des Églises nationales partout, il n'y aurait plus d'Église catholique nulle part, excepté dans l'impérissable refuge où la Providence gardera toujours l'étincelle en réserve pour briller de nouveau après la fin des tempêtes déchaînées par tant de folies.

Si la situation d'un Pontife sujet paraît tellement anormale devant les princes catholiques, quel péril ne courra-t-il pas de la part des princes dissidents dont les plus puissants se sont faits chez eux chefs de la religion! On peut juger s'ils abuseront d'une telle prérogative pour accabler du poids de la double autorité concentrée dans leurs mains celle qu'une coupable imprévoyance leur aura livrée, déchue et désarmée tout ensemble. Comment balancer de telles influences, résister à de telles forces,

lutter enfin contre toutes les puissances de séduction, d'intrigue et de menace de cette propagande infatigable et couronnée?

Et si le souverain du Pape est lui-même dissident ou le devient par l'usage, peut-être calculé, de la liberté indéfinie des cultes, quelle sera l'attitude d'un Pape devenu sujet d'un prince protestant? Que deviendront sa propre liberté, la sécurité de l'Église et la dignité même du monde catholique?

Je m'arrête. Plus on creuse ces hypothèses subversives, plus on se heurte à des impossibilités surgies de toutes parts. Ce tableau est si saisissant, qu'après les flots de lumière répandus par tant de profonds penseurs et d'écrivains éloquents, on peut trouver encore des lueurs nouvelles pour faire briller dans tout leur jour la justice traditionnelle et la nécessité politique de la souveraineté temporelle du Pape.

Ainsi, non-seulement le pouvoir temporel de la papauté s'explique en principe par la nature des choses et par la convenance de toutes les situations; non-seulement son institution se justifie par les bienfaits de l'expérience qui a suivi, comme par la pente irrésistible des événements qui avaient précédé; mais elle repose aujourd'hui sur des causes qui appartiennent à notre temps, et que l'époque de cette grande création ne peut revendiquer. Car, sous Charlemagne, elle naissait au monde; elle n'avait pu conquérir dès son berceau la naturalisation politique et sociale

que le temps, les services et la possession peuvent seuls donner. Elle eût pu être suppléée dans une certaine mesure par la double unité de l'empire et de la foi, qui prêtait au pouvoir spirituel un tutélaire appui.

Maintenant la possession est venue et les deux unités s'en sont allées, en sorte qu'on dépouillerait la papauté aujourd'hui, quand ses bienfaits lui ont conquis plus de droits, et quand les divisions du monde lui ont enlevé plus d'appuis; il la faudrait humilier quand elle a besoin d'être plus considérée et plus puissante; on la livrerait à ses adversaires avec un outrage de plus et deux forces de moins.

Ainsi le pouvoir temporel des Papes a conservé pour durer toutes les raisons qu'il eut pour naître, et la Providence en a voulu ajouter d'autres par la main du temps: la possession l'a rendu plus sacré, la division des couronnes plus précieux, la diversité des sectes plus nécessaire.

Et, en même temps que ses avantages se sont accrus, ses principaux inconvénients se sont évanouis.

Nous disons ses inconvénients, car il en a, et il ne pourrait en être autrement.

La papauté, dans l'exercice de son pouvoir temporel, ne saurait prétendre à cette inspiration d'éternelle vérité dont Dieu n'a doté son vicaire que pour le gouvernement spirituel de son Église; elle porte en soi les faiblesses inhérentes à la fragilité de notre nature. Alors même qu'elle obéit aux plus généreux penchants et qu'elle fonde

les plus sublimes institutions, elle subit les défauts de ses qualités, elle tombe quelquefois du côté où elle penche. Ce n'est pas à la terre que sont réservées la pureté sans tache et la lumière sans ombre.

Toutefois le gouvernement temporel des Papes présentât-il encore de plus graves imperfections que celles dont les préventions passionnées et les crédulités aveugles se plaisent à tracer un si noir tableau, cette souveraineté prête à la suprématie spirituelle de si puissants appuis, elle donne à la sécurité religieuse et politique du monde de si nécessaires garanties, qu'il faudrait se résigner sans hésiter aux conditions même les plus difficiles de sa vie et de sa durée.

Mais, grâce à Dieu, ces conditions ne sont ni plus lourdes ni plus blessantes que celles de tous les pouvoirs sans lesquels nulle société ne peut vivre.

On cherche aujourd'hui à révolter l'opinion contre l'idée même de la souveraineté d'un pontife : on accepterait tout, dit-on, excepté la domination cléricale ; c'est le mot d'ordre du jour.

Que les ennemis de toute autorité, qui changent sans cesse de stratagème sans jamais changer de but, aient choisi aujourd'hui ce cri de guerre, comme ils en proféraient un hier contre les antiques dynasties, comme ils en pousseront un demain contre les dynasties nouvelles, cela ne peut surprendre personne.

Qu'ils se fassent écouter complaisamment par les mul-

titudes, il n'y a pas davantage de quoi s'étonner : on sait la crédule docilité des unes et l'infatigable acharnement des autres.

Mais que des esprits sérieux, habitués à admettre toutes les conditions nécessaires du pouvoir, se révoltent à l'idée de celles-là, voilà ce que je ne puis comprendre.

Un Pontife roi paraît-il donc plus étrange qu'une reine pontife? Semble-t-il plus singulier de voir Pie IX instituer des magistrats que d'entendre la reine Victoria prescrire des jeûnes ou publier des mandements? Un Pape protecteur des arts choque-t-il plus les esprits qu'une femme chef de l'armée ou un enfant législateur? Je ne voudrais offenser ni le chevaleresque royalisme des fils des compagnons de Guillaume le Conquérant, fléchissant le genou devant leur gracieuse souveraine, ni la généreuse fidélité des antiques hidalgos, recevant des mains d'Isabelle seconde l'étendard de Castille pour combattre en Afrique les Maures que la première avait chassés de Grenade. Je ne voudrais parler ni à la France ni à la Prusse des minorités orageuses et des infirmités royales; mais qui ne voit que le dogme, si tutélaire d'ailleurs, de la succession dynastique peut mettre les fidélités à de bien plus rudes épreuves que le choix si solennellement préparé et garanti des Pontifes? Et je m'étonnerais surtout que les amis sensés de la liberté, qui savent respecter les couronnes héréditaires, voulussent briser la seule qui soit restée élective, la seule qui puisse décorer encore un front plébéien.

Aussi quelle lignée royale peut offrir cette riche et longue suite de grands princes? Que de Papes éminents par la force et la sagesse, comme par la sainteté et la science! Que d'éclatants services et de règnes immortels! Combien les exceptions ont été rares et combien les bienfaits de cette magnifique souveraineté ont dans tous les temps dominé ses faiblesses!

Mais, pour achever ce tableau, il faut ajouter qu'aujourd'hui même les principales causes de ces faiblesses ont disparu sans retour.

La Providence, qui veille aux destinées de son Église, a tout préparé pour l'harmonie des institutions et des temps. Le même bras protecteur qui avait fait ressortir à la fois les bienfaits et les nécessités du pouvoir temporel des Papes en a fait chaque jour disparaître les dangers.

L'un des principaux était sans doute l'immixtion du Père des fidèles aux conflits armés qui déchirent ses enfants; rien n'a pu exposer la foi des peuples à de plus douloureuses angoisses que la possibilité d'une guerre injuste déchaînée sur le monde par la main même qui avait reçu la mission de le pacifier et de le bénir. Les exemples ont été rares, et pourtant il n'a rien moins fallu que l'immortalité promise à l'Église de Pierre pour la faire survivre, triomphante, à de telles épreuves. Mais, grâce à Dieu, ce danger a cessé; aujourd'hui une guerre défensive est à peine possible au Saint-Père, et l'appui de l'Europe le couvre plus efficacement que ses propres soldats. L'esprit révolutionnaire a choisi les États de l'É-

glise pour le point favori de toutes ses attaques : il y précipite en ce moment toutes ses forces, accourues de toutes les parties de l'Italie. On peut regretter que cette situation violente rende momentanément le bras de l'Europe nécessaire à la défense du Saint-Siége; mais tout le monde doit se féliciter de voir que toutes les tentatives ambitieuses lui sont désormais impossibles. Quel Pontife aujourd'hui songerait à une guerre de conquête, quand l'Europe compte cinq grandes puissances prêtes à faire exécuter leurs volontés et pesant sur toutes les résistances de tout le poids de deux cents millions de sujets et de deux millions de soldats? Une telle supposition ne se discute pas.

La souveraineté temporelle du Pape a donc disparu comme puissance militante, elle n'est plus qu'une puissance pacifique et désarmée, trouvant sa force dans sa propre faiblesse. Organisée pour la liberté du pouvoir spirituel, assurant ainsi la sécurité religieuse de toutes les nations catholiques, elle est fondée sans doute à leur demander en échange sa sécurité politique.

Mais plus de chances d'agression, plus de querelles de territoire; et ainsi disparaît un des principaux obstacles que la marche régulière du pouvoir temporel des Papes a pu rencontrer dans d'autres siècles pour se faire accepter unanimement par les peuples.

Le temps et les événements l'ont aussi dégagé d'un autre danger qui a fâcheusement pesé sur lui à d'autres époques; je veux parler des excès du népotisme, devenu souvent un embarras et quelquefois un fléau; on ne craint

pas plus aujourd'hui les dilapidations des parents de Paul IV que les ambitions de famille de Paul III. La libre disposition des grands bénéfices, reprise par chaque nation pour son territoire, a même tari la source des plus opulentes faveurs qui attiraient autour du Saint-Siége toutes les intrigues de la cupidité, et pouvaient compromettre par une distribution malheureuse la renommée de l'impartialité pontificale.

L'étoile funeste du népotisme est toujours allée en pâlissant dans ces derniers temps ; elle a paru surtout s'éclipser depuis soixante ans, sous la bienfaisante influence de Pie VII. Mais c'est à Pie IX que semblait réservé l'honneur de la faire disparaître. Sa délicatesse magnanime, que nul n'avait encore égalée, n'a voulu reconnaître d'autre famille que les pauvres. Pour eux seuls s'ouvre sans cesse le trésor de sa charité, plus inépuisable que celui de ses richesses. C'est à eux seuls qu'il donne, c'est pour eux seuls qu'il demande toujours. Quant à son honorable famille, il la maintient dans la dignité de son modeste patrimoine, sans lui communiquer la pompe qui coûte et ne relève pas. Il a récemment ému le monde par le touchant spectacle de cette visite pastorale de Sinigaglia, où on le vit délaisser le palais des Pontifes pour aller demander l'hospitalité à la maison paternelle, demeurée le siége de sa famille, et bénir le manoir de son neveu resté gonfalonier de sa ville natale.

L'histoire dira de ce règne marqué déjà par tant d'actes généreux du Pontife et tant de merveilles de la Provi-

dence : qu'il a porté le dernier coup au népotisme déjà ébranlé par ses vertueux prédécesseurs, et qu'il a rendu ainsi à la chaire de Pierre la pureté primitive et le désintéressement apostolique des plus beaux temps de l'Église.

Ainsi Pie IX aura d'autant mieux relevé la renommée de son antique race aux yeux de l'avenir, qu'il ne lui aura laissé que le souvenir de son berceau et l'héritage d'un nom qu'il a reçu honorable des mains de ses ancêtres et qu'il lègue glorieux à leur postérité. Il le léguera aussi à l'Église et ce legs sera efficace; de tels souvenirs sont des lois. Quels abus pourraient désormais braver les censures de l'opinion consacrée par l'autorité d'un si grand exemple ?

C'est une garantie nouvelle de reconnaissance et de respect pour le pouvoir temporel si utile dans tous les temps, et qui se présente aujourd'hui au monde avec la possession et les pressantes nécessités de l'unité de plus, avec les guerres ambitieuses et le népotisme de moins.

Aussi la cause du pouvoir temporel des Papes est gagnée dans tous les esprits sérieux ; et, malgré le flot des vieux préjugés et des calomnies contemporaines, elle a conquis chaque jour les adhésions les plus éminentes et même les moins prévues. Le mouvement a éclaté dans tous les partis comme dans tous les rangs, parmi les orateurs comme parmi les écrivains, chez les philosophes comme chez les publicistes, chez les hommes religieux

comme chez les indifférents, et jusque dans les communions dissidentes et les cultes les plus contraires.

Il y a paru le jour où, chassé par l'ingratitude de ses propres sujets, le noble fugitif de Gaëte a vu venir à lui la sympathie des peuples et l'empressement des couronnes. Le monde lui dressait dans l'exil un trône de dévouement et de respect, en attendant que le vœu de tous, le concours des forts et l'épée de la France lui rouvrissent le chemin de cette Rome qui avait paru veuve de ses grandeurs et découronnée de sa gloire.

Cette éclatante manifestation des peuples a donné une consécration nouvelle à la tiare. Tous ont proclamé à l'envi que le Pape manquait à Rome, bien plus que Rome au Pape, et que le maintien de sa couronne importait à l'inviolabilité de tous les États comme à la grandeur de l'Italie, à la dignité de toutes les nations catholiques comme à la paix du monde entier.

Ces choses sont d'hier, et on dirait qu'un siècle nous en sépare. La souveraineté du Pape, l'inviolabilité des États de l'Église, le droit d'intervention catholique, toutes ces grandes questions tranchées alors avec tant d'éclat par le droit et la force voient se redresser contre elles le sophisme et la révolte. Les vaincus de 1849 dominent aujourd'hui l'Italie et semblent braver leurs vainqueurs.

Que s'est-il donc passé depuis cette époque solennelle? Le temps a marché, le péril s'est éloigné, le prestige du retour s'est affaibli, les préjugés ont repris leur cours.

Je ne sais si le gouvernement romain a pu mériter

quelques reproches; en tout cas, l'Europe doit s'en adresser à elle-même de bien amers. Son imprudent langage a plus d'une fois encouragé les mécontentements au lieu de les calmer. Nul n'oserait dire que ses plus solennels manifestes n'ont pas concouru à enflammer les passions et à préparer l'explosion qui vient de les déchaîner avec une nouvelle violence.

Et pourtant, malgré l'ardeur des passions, la confiance des novateurs et les forces de leurs alliances, je ne puis croire que la souveraineté temporelle du Saint-Siége puisse succomber devant l'Europe.

Il y va de l'honneur de toutes les couronnes qui ont prêté leur concours à l'œuvre réparatrice de 1849 et qui se sont associées à ses principes. Celles même que l'unité de la communion religieuse ne rattache pas au Saint-Siége ne voudront pas que l'esprit de secte ou de parti puisse prévaloir sur les droits de la justice et les traditions de l'histoire.

Nos temps ont appelé le chef de l'Église catholique à siéger et à comparaître au sein d'un tribunal de rois pour y demander justice à toute l'Europe et y défendre son gouvernement contre de puissants adversaires.

J'eusse désiré que la France lui épargnât une telle nécessité ; sa dignité et celle du Pontife y eussent gagné. Elle le voulait sans doute, elle en avait le droit et le pouvoir ; je regrette qu'elle n'ait pas su en user.

Toutefois, cette situation, qui semble si difficile, ne saurait me décourager.

Ce contact officiel avec toutes les couronnes m'inspirerait au contraire une sincère espérance. Il en est de l'Église comme de Rome. Elle gagne à être vue de près. Elle paraîtra dans cette assemblée solennelle avec cette grave et persuasive autorité qui ne s'impose à personne et se fait sentir à tous. Elle y portera cette sagesse traditionnelle qui n'étonnera que ceux qui ne la connaissent pas. Sa pénétration calme et ferme se montrera digne d'être comprise par les princes de la diplomatie, et je ne crains pas pour la papauté catholique le jugement de l'Europe chrétienne.

D'ailleurs il n'y aura plus de place pour les combinaisons équivoques et les politiques à double face; toutes les situations seront nettes, toutes les volontés interpellées, toutes les responsabilités éclateront au grand jour. Les questions apparaîtront devant l'Europe avec toute la hauteur de leurs principes et tous les périls de leurs conséquences. Dans ces délibérations suprêmes, la solidarité du pouvoir saura se faire entendre à défaut de la solidarité de la foi. Si les ambitions ou les ressentiments voulaient tenter une dépossession odieuse et entraîner les souverains à une iniquité dangereuse pour leur propre avenir, l'intérêt de la conservation les arrêterait au bord du précipice ; si la voix de la justice ne suffisait pas pour les avertir, celle de la révolution se chargerait de les réveiller.

Non, cette confiscation de la royauté pontificale ne sera pas proclamée au nom de l'Europe; la spoliation d'un

Pontife désarmé lui serait une honte éternelle. Elle le sait, elle ne l'affrontera pas. Le Pape restera roi.

Mais comment restera-t-il roi, dans quelles limites, et sous quelles conditions lui permettra-t-on de conserver encore cette royauté tant de fois séculaire?

Limites ! conditions ! ces deux mots sont menaçants et deviendraient bien vite destructeurs. Rétrécir les limites, c'est dépouiller; imposer des conditions, c'est contraindre et abaisser tout ensemble.

Mutilation du territoire ou des prérogatives, peu importe, c'est toujours la confiscation des droits acquis, le démenti à la possession, la guerre à la papauté; et cependant là est en ce moment le vrai péril.

L'idée de détrôner complètement le chef de l'Église indigne la conscience publique ; la seule pensée d'un Pape sujet révolte les intelligences élevées comme les esprits pratiques, et soulève à la fois les généreux instincts et les invincibles susceptibilités des peuples.

Mais ce qu'on n'ose point entreprendre directement, on risque de l'accomplir indirectement par des expédients qui déracineraient le pouvoir aujourd'hui pour le renverser demain.

On veut, dit-on, le pouvoir temporel; mais on le veut destitué des caractères qui font sa vie. On entend qu'il soit respecté, mais on le déconsidère ; on honore son caractère, mais on énerve ses prérogatives.

Ce genre d'inconséquence n'est pas nouveau, et l'ex-

périence en a plus d'une fois démontré les dangers. La France les connaît mieux que personne ; elle n'a pas oublié les temps où d'aveugles amis de la monarchie, en rêvant pour elle l'entourage des institutions républicaines, la minèrent sans le savoir et la renversèrent sans le vouloir.

Les mêmes illusions menacent la papauté ; Dieu veuille la garder du même dénoûment !

Les uns, en mutilant son territoire, l'abandonnent à la merci de ses voisins. La domination italienne remplacerait à Rome l'influence catholique. La papauté était protégée par l'Europe, elle serait cernée par l'Italie.

Les autres, en dénaturant le caractère de son pouvoir, la livrent désarmée à ses propres sujets ; elle était maîtresse chez elle, on en ferait le jouet de toutes les passions locales et bientôt la victime de tous les mécontents de l'univers

Dans le premier cas, elle deviendrait une esclave italienne ; dans le second, elle ne resterait plus qu'un patriarcat romain ; dans tous deux elle perdrait cette universalité de protection qui fait sa dignité et sa force.

De ces deux redoutables hypothèses, l'usurpation du territoire est la plus actuelle, celle qui risque de devenir le plus vite une irréparable réalité.

DE L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE DES ÉTATS DE L'ÉGLISE

On veut bien que le Pape conserve un domaine temporel; mais à quoi sert, dit-on, toute son étendue? Ne suffit-il pas de lui conserver un coin de terre où il demeure roi pour ne pas devenir sujet? un abri enfin, quel qu'il soit, pour qu'il puisse garder encore la majesté de son rang et l'indépendance de l'Église?

Telles sont les questions qu'on entend répéter de toutes parts, et ce ne sont pas seulement les ennemis qui les agitent, elles troublent même des consciences amies, plus sincères qu'expérimentées.

Chacun fait son programme; pour les uns, c'est assez de laisser Rome au Pape, d'autres y voudraient joindre une banlieue. Quelques-uns lui donneraient l'Apennin pour limite, et lui conserveraient tout le bassin de la Méditerranée; d'autres, enfin, se contenteraient de lui enlever les Légations.

Cette variété, diaprée à l'infini, de plans et d'hypothèses, ne peut surprendre personne. Quand on déserte le terrain fixe du droit, on ne rencontre plus que le sol mouvant des passions et les élastiques fantaisies de l'usurpation humaine.

Et cependant la raison et l'expérience s'accordent si

bien pour justifier et maintenir les droits sacrés de la possession !

C'est la marche progressive des besoins, c'est le courant légitime des faits, qui ont constitué à la papauté un royaume assez grand pour ne pas être absorbé par ses voisins, assez restreint pour ne pas l'absorber elle-même. Varié dans sa situation comme dans ses produits, assis sur les deux versants de l'Apennin qui partage l'Italie, touchant par son centre aux deux mers qui l'environnent, il communique par ses ports avec les deux plus puissants empires de la catholicité, qui forment tout ensemble les plus riches fleurons de sa couronne spirituelle et les appuis les plus naturels de l'autre.

Ce dernier privilége n'est pas le moins précieux. L'équilibre des protections est la sauvegarde de l'indépendance. Celui qui est soutenu par tous ne dépend de personne. Cette unanimité de concours est un hommage qui assure sa liberté et relève sa grandeur. Mais se voir réduit au secours d'un seul, c'est se trouver sans cesse à la merci de ses exigences ; il en est des protections comme des alliances, celles qui sont forcées deviennent bien vite des servitudes.

Sans doute, s'il fallait choisir, mes sympathies préféreraient l'influence de la France à celle de l'Autriche, mais il importe au monde catholique et même à tout le monde chrétien que le chef de l'Église ne subisse ni l'une ni l'autre. Il faut qu'il reste toujours un guide et un arbitre, et qu'il ne puisse jamais devenir un instrument.

Il ne suffit pas que l'indépendance existe, il faut qu'elle apparaisse. Les apparences même sont un privilége dont les enfants de l'Église doivent se montrer jaloux; l'honneur de leur mère leur est aussi sacré que son pouvoir.

Il en est qui semblent se rendre à ces raisons, et ceux qui se disent les plus modérés laisseraient encore à Pie IX Lorette qui est son sanctuaire, Ancône qui est sa citadelle, et même Sinigaglia qui fut son berceau. L'Église conserverait les Marches, et le Rubicon servirait encore de limite à Rome.

On séparerait d'elle seulement les Légations; elles sont, dit-on, si éloignées et si mécontentes!

C'est dès longtemps la pensée favorite du Piémont; ce fut la première thèse de M. de Cavour au congrès de Paris. C'est le système de la note du 27 mars 1856, présentée depuis en Europe comme le commentaire de ce protocole du 8 avril, où la Sardaigne s'arrogea le droit de représenter à elle seule toutes les nations d'Italie. On n'osa pourtant point proposer d'enlever brutalement les Légations au Saint-Père. Il eût fallu dire à qui on les destinait et démasquer trop tôt les ardeurs compromettantes des ambitions territoriales.

Mais on ne poursuivit pas moins énergiquement le but en sauvant les apparences.

Cette note, qui demeurera comme une curieuse page

d'histoire, mériterait d'être relue tout entière, tant elle a conservé un caractère de saisissante actualité.

Elle proposa de faire des Légations une principauté apostolique avec une sorte de vice-royauté transapennine, qui n'aurait plus laissé subsister qu'une souveraineté nominale et une vaine ombre de pouvoir entre les mains du Saint-Père. Ce nouvel État aurait eu ses magistrats, ses finances, son armée, surtout la législation et l'administration de Napoléon Ier. On prétendait séculariser, franciser, impérialiser la papauté dans les Légations, en attendant qu'on pût le faire partout. On flattait ainsi les traditions du premier empire pour mieux exploiter la protection du second.

Mais un tel plan ne pouvait faire illusion à personne; la déception était transparente. C'était toujours la mutilation des États de l'Église et la spoliation du souverain Pontife, avec l'inconséquence de plus et la franchise de moins.

Cette création fantastique n'eût pas résisté à la première épreuve des faits. L'échafaudage se fût écroulé au premier souffle du premier mécontent. On sait ce que durent les tributs volontaires, ce que valent les vice-royautés de parade, ce que pèsent les suzerainetés désarmées. Ces républiques déguisées eussent bien vite rompu le lien nominal qui les rattachait à la fiction, pour rentrer dans la vérité; elles eussent proclamé leur complète souveraineté et montré bientôt leur complète impuissance.

Elles n'eussent pu ni se contenir, ni se soutenir. C'était les abandonner le lendemain à l'anarchie, et les livrer, le

surlendemain, au vainqueur du moment, dans les temps de propagande, au Piémont, dans les temps de réaction, à l'Autriche.

L'un les domine aujourd'hui, c'est son jour de faveur; l'autre les a convoitées longtemps, son tour peut revenir.

Je n'entends méconnaître ni la solennité des déclarations royales, ni la sincérité des promesses impériales. Mais la politique ne peut se fier ni à la loyauté des ancêtres, ni à celle des descendants. Elle assied ses combinaisons non sur la fragile confiance des personnes, mais sur la seule garantie du droit des gens et des institutions des peuples.

Cette quasi-république, fondée sur l'abdication implicite du Pape, ne devait être qu'un germe toujours croissant de troubles pour la paix des Légations et la sécurité de l'Europe. Elle ne pouvait tomber sans éveiller toutes les ambitions et provoquer tous les conflits. Elle n'aurait pu durer sans déraciner partout la puissance du Saint-Père.

La contagion se fût bien vite étendue de toutes parts. Chaque cité des États de l'Église eût réclamé sa petite république indépendante et son petit podestat impuissant; la pente était irrésistible et le principe inexorable; le Pape se serait vu enlever une à une toutes les villes de son État, toutes les prérogatives de sa souveraineté.

On eût ainsi ressuscité l'isolement des communes et la suzeraineté féodale dans le temps même où on aspire à concentrer le pouvoir pour ne faire qu'une Italie; on n'eût jamais trouvé le lot du Pape assez petit, quand les plus antiques royaumes ne semblent plus assez grands. Il eût

fallu séparer Pérouse d'Assise et Spolète de Viterbe, dans l'instant même où on est en chemin de supprimer Bologne et Florence pour les absorber dans Turin, et d'engloutir toutes les grandeurs traditionnelles de l'Italie centrale dans le monopole envahisseur d'une décevante unité.

Un tel expédient, ou pour mieux dire un tel stratagème ne pouvait séduire personne. Son auteur même ne le présentait que comme un arrangement provisoire et un acheminement vers un avenir qu'il ne laissait pas entrevoir, mais dont tout le monde devinait le secret. Aussi il n'obtint pas même les honneurs de la discussion, parce qu'il n'était que la séparation déguisée.

Et, bien que le ministre piémontais ait repris son plan favori dans sa note du 1er mars 1859, devenue le prélude et en quelque sorte le manifeste de la guerre, je ne le discuterai pas davantage aujourd'hui, parce qu'il est la séparation réelle. On peut la vouloir sans doute, mais il faut avoir du moins le courage de la demander.

Il en est qui la demandent; c'est à ceux-là que je réponds. Je ne discute qu'avec les opinions qui s'avouent; il y a tout à gagner aux questions nettes, aux situations vraies, aux débats sincères.

C'est donc la séparation réelle, complète, absolue des Légations et du domaine de l'Église qu'il faut envisager sérieusement.

Ainsi le Saint-Siége ne les posséderait plus ; mais à qui les donnerait-on ?

A l'Autriche? mais on a entrepris la guerre pour la

chasser de l'Italie, et ce n'est pas au moment où l'on restreint ses provinces héréditaires qu'on peut songer à l'agrandir par des usurpations sur l'Église.

A la France? elle a proclamé son désintéressement et elle y est restée fidèle. En ce moment même elle refuse la Savoie, sa sœur par sa situation comme par sa langue; la Savoie qui lui donnerait ses frontières et qui surtout se donnerait si volontiers elle-même [1].

Serait-ce au Piémont? mais il a déjà bien assez gagné à la guerre; l'Europe est peu disposée à le récompenser encore d'en avoir donné le signal. C'est déjà trop d'avoir bravé le pouvoir spirituel du Saint-Père et envahi son domaine temporel; il ne faut pas du moins qu'on lui permette d'en hériter.

Voudrait-on les incorporer à Naples? Mais le royaume de Naples ne se le permettrait jamais à lui-même. Le pays qui sut abriter si généreusement l'exil du Saint-Père n'accepterait pas ses dépouilles. La révolution n'est pas d'ailleurs disposée à les lui offrir. Elle ne hait pas moins la maison de Bourbon que le Saint-Siége, et ce n'est pas pour enrichir le sceptre de l'une qu'elle voudrait mutiler la tiare de l'autre.

Laissera-t-on les Légations à elles-mêmes? Elles deviendront à l'instant la proie du premier tribun anarchiste ou la conquête du premier voisin ambitieux.

[1] Cette page, comme toute la première partie, a été écrite sous l'impression des déclarations si explicites de la proclamation de Milan.

Les absorbera-t-on dans la création d'un royaume de l'Italie centrale, à quatre têtes, à quatre capitales et à quatre peuples, dont quatre congrès piémontais viennent de décréter l'unité? Mais cette création de fantaisie improvisée n'aurait pas plus d'avenir qu'elle n'a de passé. Elle ne repose sur rien, ne satisfait à rien, n'assure rien. La fierté de Bologne, qui ne veut pas être la seconde de Rome, voudrait bien moins encore obéir à Florence. Bologne, si fière d'accueillir le Saint-Père en 1857, ne cède sans doute aujourd'hui qu'à la contrainte; je dois le croire pour son honneur. Je me refuse à reconnaître, dans une si affligeante mobilité, les traits sévères par lesquels un grand écrivain du quinzième siècle, qui ceignit depuis la tiare pontificale, la représentait comme une *permanente école de sédition, constante seulement dans sa propre inconstance*[1]. En tout cas, si ce nouveau faisceau venait à se former, cette inconstance ne manquerait pas cette fois de prétextes pour dissoudre une quadruple nationalité qui ne vivrait que pour le conflit perpétuel de toutes les passions comme de tous les intérêts, et qui ne trouverait pas même dans l'unité italienne une sorte de compensation de fierté nationale.

Cette union sans racines se dissoudrait sans résistance et ne laisserait que des ruines sans souvenirs.

[1] Bononia, quæ non tam studiorum mater quam seditionum altrix appellari potest, soror et ipsa civitatis genuæ ac solius inconstantiæ constans.

(Æneas Sylvius Piccolomini (Pius II), *Historia de Europa*, p. 452.)

Nul ne peut donc dire ce que deviendraient les Légations le lendemain de la séparation, et pourtant une politique prudente ne détruit jamais le passé sans s'assurer du lendemain.

Mais ce n'est pas seulement par l'impossibilité du lendemain qu'il faut juger la séparation, il faut la voir en elle-même et dans ses effets du jour.

Pour repousser une telle mutilation, il n'est pas besoin d'interroger laborieusement l'avenir, le présent suffit.

Je pourrais m'attacher à faire ressortir l'inconséquence de cette nouvelle et étrange configuration de frontières. En effet, on ne proposera pas de fermer l'Adriatique au Pape et de le chasser violemment d'Ancône, que gardent encore ses troupes fidèles. Ce seraient les Légations seules qu'il s'agirait de détacher. On partagerait ainsi en deux les populations adriatiques, unies par la nécessité de tant de besoins et la tradition de tant de sympathies, pour substituer une limite arbitraire aux frontières déterminées par les convenances de situation et les habitudes des peuples.

Cette inconséquence vaudrait la peine d'être signalée dans un temps qui exalte la sainteté des frontières naturelles et la résurrection des nationalités. Mais la révolution ne se pique guère de logique, et il est temps d'attaquer ses arguments de front et de rendre à la question sa hauteur.

Mutiler le patrimoine de l'Église, et de quel droit? Pourquoi une province et pas l'autre? Ne sait-on pas que

tout est indivisible dans les droits de l'Église; que les Papes en sont les dépositaires et non les maîtres; que chacun doit fidèlement compte à ses successeurs de tout ce qu'il a reçu de ses devanciers sans que ce patrimoine électivement et immuablement héréditaire puisse s'amoindrir par aucune faiblesse ou se perdre par aucune violence?

Et parmi ces diverses provinces qui forment aujourd'hui l'État de l'Église, en est-il une seule qui ne lui appartienne à des titres sacrés? Aucune puissance de l'Europe n'en peut invoquer de plus anciens et de plus respectables. Ce sont des donations, des cessions, des unions sollicitées ou acceptées, des droits commençant quelquefois par des luttes, mais fortifiés par une possession incontestée et cimentés par des siècles de bienfaits dont nos soixante-dix ans de révolutions ont seuls interrompu la pacifique splendeur. Si de tels titres peuvent être impunément brisés par des caprices inspirés ou plutôt imposés à l'aveugle mobilité des multitudes, aucun État ne peut se dire inviolable, aucun trône ne peut se croire en sûreté; le droit commun de l'Europe n'est plus, sa base est renversée, les ruines ne se feront pas attendre.

Qu'est-ce à dire, en effet, et comment justifier cette nouvelle dictature homicide envers tous les pouvoirs, et bientôt envers elle-même? Que penser de ces comices assemblés sans droit, délibérant sans liberté et décrétant sans garanties?

Si c'est le suffrage restreint, qui a eu le droit de le

restreindre? Comment qualifier cet orgueilleux monopole qui exclut les illettrés pour indignité et les campagnes pour ignorance, comme si la simplicité vertueuse et sensée offrait moins de garantie que les intrigantes cupidités du demi-savoir? Cet ostracisme, appliqué par une dictature révolutionnairement oligarchique à la force même du pays, caractérise bien les tyrannies hypocrites qui ne proclament si haut l'affranchissement des peuples que pour les mieux asservir. Il attesterait surtout leur crainte du véritable vœu des majorités, leur défiance profonde de cet instinct de salut que la sagesse de la Providence inspira quelquefois au bon sens des multitudes.

Et quand on aurait recours aux apparences d'une votation plus nombreuse, quelle confiance pourrait inspirer un fantôme de suffrage universel sous l'ascendant, ou pour mieux dire sous la contrainte d'une telle tyrannie? Si c'est le suffrage universel qu'on prétend consulter, qui a réglé son application, éclairé sa marche, garanti sa liberté? Ne sait-on pas qu'il parle suivant les formules qu'on lui pose, et qu'il répond presque toujours au gré de celui qui l'interroge? Suivant qu'on l'exalte ou qu'on le comprime, ne devient-il pas un instrument de désordre ou de servitude? Ne l'a-t-on pas vu tantôt incapable de maintenir les institutions les plus saintes, tantôt ne refusant son adhésion à aucun fait accompli? Et ne pourrait-il pas se faire tour à tour le consécrateur obligé de toutes les anarchies et de toutes les dictatures?

Et surtout dans cette Italie, si pénétrante mais si mo-

bile, où l'imagination a tant de puissance et l'esprit politique si peu, où nous trouvons tant d'ardeur et si peu de persévérance, tant d'initiative et si peu de fermeté, le suffrage universel n'est-il pas condamné à être, plus que partout ailleurs, un mensonge ou un péril?

Que dans le naufrage de tous les pouvoirs, au milieu du bouillonnement de toutes les passions et dans le choc de toutes les ambitions déchaînées, le suffrage universel puisse devenir un abri pour un peuple fatigué, la Providence peut le permettre, et il faut savoir respecter les voies de sa sagesse et obéir aux décrets de sa puissance. Mais qu'on fasse du suffrage universel l'instrument à la fois permanent et mobile de la souveraineté et le droit commun du monde; qu'on substitue des caprices improvisés à des engagements séculaires; qu'on remplace le droit par le nombre et les institutions par les émeutes; que les nations soient sans passé, les citoyens sans devoirs et les passions sans frein; que les flatteurs du présent confèrent aux fils le droit inconséquent de désavouer leurs pères et de prétendre lier leurs descendants, ou bien qu'on appelle d'avance la fantaisie du lendemain à détruire l'aventure de la veille, en sorte que la souveraineté devienne un chiffre éphémère, obligé de s'affirmer, de se prouver et de se recomposer sans cesse; et la vie des sociétés un scrutin perpétuel, sans base comme sans durée; c'est là un de ces rêves fiévreux que la raison dément comme l'histoire, et dont le péril toujours flagrant peut seul égaler l'orgueilleuse folie.

On peut même dire que la folie éclaterait cette fois avec un caractère plus désastreux encore.

On n'aurait pas même le prétexte, tant de fois invoqué, de venir en aide à une nation qui se serait inféodée à une famille, au risque de subir toutes les infirmités dynastiques et de se voir exploitée elle-même par les égoïstes calculs d'un intérêt héréditaire. Non, ce serait le peuple romain, à qui le monde catholique a confié la garde de l'Église, qui violerait ce dépôt sacré en brisant le pouvoir d'un pontificat romain sans cesse renouvelé par une élection romaine, et régnant avec le perpétuel concours d'un sénat romain représentant le monde catholique tout entier.

Que dis-je? ce ne serait pas même le peuple romain qui briserait l'unité des États de l'Église; ce seraient quelques provinces qui se sépareraient, par leur seule volonté, du faisceau formé par les siècles et garanti par le monde. On les consulterait, et on ne consulterait pas même l'État dont elles dépendent! Ce serait là, il faut l'avouer, un étrange perfectionnement du suffrage universel : car, si une province peut se séparer d'un empire, pourquoi pas une ville d'une province, un faubourg d'une cité, une famille d'une tribu, un individu d'une famille?

Si on ne respecte pas la forme actuelle des sociétés et des empires, qui donc aura le droit de composer les agrégations qu'on prétend ériger en nationalités nouvelles? Ne faudra-t-il pas, pour les dégager du lien commun, consulter le suffrage universel dans tout l'État dont elles font une partie constitutive, reconnue par les institutions

comme par les traités? Suffira-t-il de la seule velléité des provinces qui rêvent la défection, pour rompre un lien formé par des promesses mutuelles et consacré par la puissance des temps? S'il en est ainsi, les majorités ne seront pas plus obéies que les minorités ne seront protégées; les traditions, les institutions, les limites respectives des empires, les engagements mutuels des peuples et des rois pourront se voir brisés par le caprice d'une délibération. Les républiques ne seront pas plus garanties que les monarchies, les fédérations pas mieux que les États unitaires. Bâle pourra se détacher de la Suisse pour se livrer à l'Allemagne, New-York de la grande Union américaine pour se constituer en république indépendante. Les plus puissantes sociétés comme les plus modestes se verront incessamment menacées dans leur paix, leur force et leur vie. Il est des principes dont aucune ne s'écarte impunément, et qui dominent toutes les formes politiques. Toutes les nations sont solidaires de l'autorité des lois comme de la foi des traités. Il faut choisir entre la sainteté des engagements et la dissolution perpétuelle.

Rien ne saurait en effet arrêter une telle dissolution. Là où le droit doit céder au nombre, le nombre lui-même n'est pas longtemps une autorité. Le suffrage universel s'éparpille en groupes nouveaux et s'abaisse incessamment de degré en degré jusqu'à la licence omnipotente du suffrage individuel. Chacun ne reconnaît plus de loi que sa volonté, de pouvoir que la force. La force, c'est le

dernier mot de la révolution; il y a longtemps que nous le savons.

Je viens de caractériser la révolution, je l'ai attaquée souvent dans cet écrit, et je ne voudrais pas qu'on me crût ennemi de la liberté, que j'ai servie toute ma vie.

C'est pour moi un devoir de dire ma pensée tout entière.

Dieu me garde de confondre jamais la liberté avec la révolution.

L'une discute et féconde; l'autre opprime et détruit.

L'une s'appuie sur le droit et l'intelligence; l'autre, en paraissant s'agenouiller devant le nombre, sait confisquer à son profit le nombre comme la justice, et ne compte en réalité que sur la force.

L'une contient l'impatience de ses amis; l'autre déchaîne les passions de ses sectaires; l'une ménage jusqu'à ses ennemis; l'autre tue ses adversaires.

L'une respecte cet ensemble de traditions, de lois, de mœurs, qui consacrent les devoirs de chacun, les droits de tous, et ne se courbent devant l'omnipotence de personne. Elle éclaire l'opinion, accélère les temps, avance sans cesse par le progrès régulier des institutions nationales, et fonde sans secousses et sans retour l'indépendance des peuples.

L'autre dédaigne toutes les expériences, rompt toutes les traditions, brise les images des ancêtres, sacrifie toutes les nationalités comme tous les contre-poids à une aveugle unité qui concentre toutes les oppressions pour confisquer tous les droits.

L'une condamne également les coups d'État des peu-

ples et des rois ; l'autre absout tout, pourvu qu'elle détruise, et elle détruit toujours, jusqu'à ce qu'elle règne enfin sous la toge des tribuns ou sous la pourpre des Césars.

Enfin, dans l'histoire des peuples, l'une se nomme la liberté, l'autre la révolution. Dans les destinées de l'avenir, l'une s'appelle la souveraineté nationale, l'autre la souveraineté du peuple.

Cette souveraineté prétendrait s'exercer ici avec bien plus d'audace qu'ailleurs : car non-seulement des provinces se détacheraient des États de l'Église contre la volonté même de ces États, mais on ne daignerait pas consulter le monde catholique qui les a formés pour lui-même autant que pour eux.

En effet, Rome et les États de l'Église ne s'appartiennent pas seulement à eux-mêmes, ils appartiennent à l'univers catholique. C'est lui qui les a fondés, défendus, enrichis et sauvés tant de fois, depuis l'épée de Pépin et de Charlemagne qui affermit le trône de Saint-Pierre, jusqu'à celle de notre brave armée, qui a délivré Rome de l'oppression démagogique, avec le concours des rois et l'applaudissement des peuples.

Cette terre est notre capitale à tous ; elle en a les devoirs comme les droits, les charges comme les honneurs.

Nos ancêtres lui ont donné la liberté ; nos pèlerins lui apportent nos hommages et nos trésors ; nous lui demandons en échange le respect pour notre père commun et

les droits de notre grande Église, la majesté dans leur pouvoir, la sécurité dans leur indépendance. Jamais on ne donna plus à une capitale, jamais on n'exigea moins d'elle.

Et, puisqu'on parle sans cesse de scrutin, de suffrage et de majorité, quelle province française serait libre de se séparer de Paris, et de quel droit Paris lui-même pourrait-il imposer ses suffrages à ceux de toute la France?

Il faut donc que les provinces de l'Église en prennent leur parti. Elles ne peuvent se détacher de Rome sans la volonté de Rome, et Rome elle-même ne peut briser le pouvoir du Pontife suprême et du sénat catholique contre la volonté de la catholicité tout entière.

Le gouvernement à l'Église pour assurer son indépendance; les franchises municipales aux communes pour maintenir leur liberté : voilà ce que Rome et le monde se doivent l'un à l'autre; voilà ce qui assure la paix et la dignité de tous deux.

Toutes les capitales n'ont pas été si favorablement traitées. Il y a un peuple démocratique par excellence, qui a senti le besoin de neutraliser la sienne. Washington, la métropole des États-Unis d'Amérique, ne fait partie d'aucun des États de l'Union. Dans ce pays de vote universel, elle seule ne concourt pas à l'élection du président des États-Unis, et le président des États-Unis la gouverne. Elle seule n'envoie aucun député au congrès, et c'est le congrès qui est son seul pouvoir législatif. Il veut être chez lui à Washington, afin que tous les Américains y soient chez eux. Ainsi, cette métropole fédérale abandonne

son indépendance provinciale en échange de ce qu'elle reçoit en honneurs nationaux.

Elle porte le nom du glorieux fondateur de la liberté américaine; elle est le siége des représentants qui ont reçu du pays le droit de commander; elle paye de tels priviléges par le devoir d'obéir.

Mais les monarchies catholiques ne sont pas si rigoureuses envers leur capitale que la république américaine l'est envers la sienne. L'Amérique impose son président et ses lois à Washington; le monde catholique confie l'élection de son propre chef à un sénat romain délibérant à Rome, et choisissant presque toujours dans le sein du peuple romain. Il ne demande à sa métropole que de respecter le Pontife qu'elle s'est donné. Et en même temps il se fait un devoir de respecter lui-même toutes ses franchises municipales, les véritables libertés, les seules forces vitales et politiques de l'Italie.

La base de ces libertés municipales est restée debout. Les États de l'Église en possèdent incontestablement plus que la plupart de ceux qui prétendent les affranchir.

Les difficultés des temps de trouble en ont fait ajourner plusieurs; une paix solide leur donnerait force et vie.

Je me féliciterais pour ma part de les voir élargies et fortifiées. Cette extension serait saluée avec reconnaissance par les Légations, que leurs traités, leurs lois et leurs mœurs avaient dotées de fortes institutions municipales, affaiblies depuis Pie VI, et transformées enfin par le courant, chaque jour plus puissant et plus général, du

nivellement et de la centralisation modernes. Là comme ailleurs il faudrait se garder sans doute de ressusciter, sous le nom de libérales franchises, des inégalités et des priviléges stipulés dans tant de traités du moyen âge, et abolis aujourd'hui par le progrès des temps dans toute l'Europe. Ce serait revenir à une confusion heureusement détruite, et briser cette unité de lois, de justice et d'impôts, le plus beau peut-être et le plus fécond bienfait des âges modernes. Là comme ailleurs il importerait de combiner, dans une juste mesure, les devoirs de l'union nationale qui donne la force, et les prérogatives de l'indépendance municipale qui garantit la liberté.

Cette liberté ainsi fortifiée assurerait à ces provinces une répartition plus complétement garantie dans les charges comme dans les bienfaits du trésor, dont la balance est souvent exposée à pencher au préjudice des populations éloignées.

Ces vœux ne sont pas les seuls que les Légations soient fondées à faire entendre.

Le dernier voyage du Saint-Père en a fait éclore plusieurs. Si quelques-uns ont paru injurieux et chimériques, d'autres se sont manifestés dans des limites prudentes et sous une forme respectueuse. Ceux de la Chambre de commerce de Bologne se sont fait remarquer par leur sagesse pratique. Ouvrir de nouveaux débouchés au commerce, faciliter les productions de l'industrie par de nouveaux remaniements d'un tarif redressé déjà dans un sens

libéral, simplifier les procédures, étendre l'instruction professionnelle, assurer l'unité des poids et mesures, accroître la circulation et la viabilité, voilà certes des pensées dignes de préoccuper la sollicitude des gouvernements; elles sont loin déjà d'être restées stériles.

L'agriculture est généralement prospère, la vie peu coûteuse, le réseau des grandes routes parfaitement tracé, le mouvement maritime en progrès; les plantations se sont multipliées, la production de la soie s'est notablement accrue, de nombreuses filatures s'élèvent de toutes parts.

Rien ne surpasse les fertiles rivages de ce splendide jardin de l'Adriatique, riches comme les plaines de la Lombardie, mais vivifiés par un plus chaud soleil et baignés par les mers de Grèce.

La voie de fer qui les doit relier tous ensemble se construit de Bologne à Ancône.

Elle se continuera à travers l'Apennin pour unir les deux mers par le centre de l'Italie. Ce sera la seule qui permettra de traverser la Péninsule sans changer de douane et de nation.

Cet achèvement portera le dernier coup à ce honteux brigandage si déplorablement traditionnel dans ces belles contrées sous des gouvernements divers, et qui a, pendant tant d'années, accusé la mollesse des tribunaux et, bien plus encore, le laisser aller des populations et la pusillanimité des témoins.

Mais ce sont là des bienfaits que la paix seule prépare

et que la confiance seule accomplit. Ce n'est pas le fruit des révolutions qui troublent les esprits, ruinent les peuples et retardent pour longtemps le progrès social. Aussi les révolutionnaires y tiennent peu, et on a vu les plus violents excuser eux-mêmes le brigandage et paralyser les témoins pour se donner le droit de plaindre les peuples, de déconsidérer le gouvernement et d'accuser la justice d'impuissance.

Or est-il besoin de demander le caractère du mouvement qui désorganise en ce moment les provinces de l'Italie centrale? Chacun peut juger s'il est réformateur ou révolutionnaire.

Il s'agit bien d'un appel à la sagesse du Pape? c'est sa souveraineté temporelle dont on proclame solennellement la destruction. On ne sait guère ce qu'on fera, mais on sait ce qu'on ne fera pas. On changera tous les jours de consuls ou de dictateurs, on se mettra partout en quête de régents et de rois. Tout sera possible dans les États de l'Église, excepté le rétablissement de l'autorité de l'Église.

Et ce n'est pas seulement de l'autorité temporelle qu'il s'agit. Le mouvement porte le caractère irréligieux qui signale toute cette révolution, depuis son point de départ jusqu'à son dénoûment, depuis les manifestes piémontais jusqu'aux décrets de Modène et aux proclamations législatives de la dictature de Bologne. Les actes ont malheureusement répondu aux paroles. La réapparition des noms les plus odieux de 1848, les injures publiquement

prodiguées à la personne du Saint-Père, l'énergique encouragement donné à toutes les propagandes anticatholiques, les menaces contre les prêtres, le trouble jeté dans les ordres religieux, l'expulsion de plusieurs, le séquestre suspendu sur leurs biens, disent assez le but et les moyens de la guerre. La révolution est fidèle à ses haines impérissables ; elle frappe le Roi pour atteindre le Pontife ; elle déchire les États de l'Église dans l'espoir d'anéantir, s'il se pouvait, l'unité spirituelle de l'Église elle-même.

Les plus aveugles peuvent voir, et il est plus que temps d'aviser.

Aussi bien, chaque jour le travail perd sa protection, la société ses garanties, la loi son autorité; la paix a disparu des faits comme des esprits.

Et en même temps les bons se découragent, les agitateurs s'enhardissent, les faibles s'engagent. On s'étudie à rendre le retour du droit plus difficile. On lui suscite pour ennemis même les esprits honnêtes qu'on aura entraînés et qui ne pardonneront plus à la clémence pontificale le bien qu'elle voudra leur faire et le mal qu'ils lui auront fait. Encore quelque temps, et, en dépit des vœux les plus légitimes, l'opinion comprimée par les dictateurs et la possession confirmée par leur audace ne laisseront plus de choix à l'Europe qu'entre l'humiliante complicité du silence et les réparations toujours douloureuses de la force.

Une manifestation sincère et énergique de la France

eût pu éviter cette cruelle alternative. Elle aurait eu pour elle le droit et le succès, et ce ne serait pas un congrès qui l'accuserait d'avoir remédié par sa sagesse au mal enfanté par l'ambition de ses alliés.

Mais, soit qu'elle remplisse elle-même ce noble devoir ou qu'elle en laisse l'honneur à un congrès, il faudra choisir entre les réformes accomplies par la paix intérieure et l'anarchie imposée par l'oppression étrangère.

Le choix ne saurait être douteux.

Décréter la mutilation du territoire, ce n'est pas seulement amoindrir matériellement la papauté, c'est la frapper d'une déchéance morale. Où s'arrêter dans cette voie de séparation, ou, pour mieux dire, de destruction? Si Bologne est émancipée de l'autorité du Pape, parce qu'il lui a plu de la secouer, de quel droit y retenir les autres cités qui ont proclamé le droit d'insurrection ou qui le proclameront désormais?

La logique est invincible et la perspective inévitable.

Cette situation a frappé tous les yeux.

Ce n'est pas le détachement accidentel d'une ville ou d'une province qui a arraché le cri d'alarme aux amis de l'Église. Son pouvoir spirituel a précédé son domaine temporel, il pourrait lui survivre, et de nos jours même, où tant de causes providentielles l'ont rendu si bienfaisant et si nécessaire, son sort ne saurait tenir à une parcelle que la violence arrache et que la justice reprend.

La papauté a vu les ambitions conquérantes démembrer

ses provinces, envahir sa capitale, assiéger jusqu'à son sanctuaire. La Providence y a pourvu : les temps changent, les hommes passent, le droit reste et la force revient.

Mais, cette fois, ce n'est pas un fait qui usurpe une partie, c'est un principe qui confisque tout.

Ce n'est pas même un désir d'indépendance jalouse ou de nationalité locale qui brise l'unité légale du territoire. On ne demande pas que les Légations soient à elles-mêmes. On veut bien qu'elles cessent d'être romaines, mais on entend qu'elles deviennent piémontaises. On trouve Rome trop loin pour diriger Bologne, mais Turin est assez près pour tout commander.

Et pourquoi de telles anomalies ? Parce qu'il a plu aux interprètes suspects du prétendu vœu des peuples de proclamer que chaque ville est libre de se séparer, par son seul caprice, de la société politique qui la protége et du corps même dont elle forme un membre vivant et nécessaire.

Et ce vœu est fondé sur la haine de ce qu'on nomme *la domination cléricale* et sur l'incompatibilité, qu'on entend faire désormais passer à l'état d'axiome, entre la dignité des peuples et le gouvernement de l'Église.

Et cette annexion contre nature est votée, parce qu'elle n'est qu'une étape pour arriver à l'unité de l'Italie, qui est le premier et le dernier mot de la guerre sans relâche et des révolutions sans fin. Qui ne voit la pente irrésistible du principe et le précipice inévitable des événements ?

Si le vœu inspiré à Bologne suffit pour rompre le lien qui l'unit à Rome, de quel droit y retenir Ancône, à laquelle il serait si facile de surprendre ou de suggérer de tels vœux?

Si les jours de la domination ecclésiastique sont finis pour l'Italie, comment ne pas affranchir Pérouse, qu'on glorifie de l'avoir repoussée même au prix de son sang?

Si l'unité de l'Italie doit absorber tous les peuples et emporter tous les trônes, comment la tiare échapperait-elle pour Viterbe et pour Rome même à la commune destinée? Faudrait-il donc que le Pape devînt le roi de toute l'Italie pour n'en pas être l'esclave? Le suprême représentant de la justice et de l'autorité n'aurait-il d'autre choix que de dépouiller les autres, ou d'être dépouillé lui-même? Ne pourrait-il être enfin que le complice impossible ou la victime nécessaire d'une révolution qui ne voudrait le couronner un instant que pour ajouter le déshonneur à la chute?

Telle est l'alternative écrite dans le démembrement du territoire pontifical.

On le demande en ce moment au nom de trois principes : l'impossibilité de la domination ecclésiastique, l'unité de l'Italie, l'omnipotence absolue du vote populaire.

Le premier renverse partout la puissance du Pape; le second brise toutes les couronnes de l'Italie; le troisième ébranle toutes les sociétés de l'univers.

Voilà ce qui a retenti dans le monde catholique tout entier. Ce n'est pas le sort de deux ou trois villes d'Italie qui

a ému l'Allemagne et la Belgique, l'Espagne et l'Irlande. Mais tous les enfants de l'Église ont compris que tous ses droits étaient attaqués, et leur dévouement s'est hâté de protester contre la violation des frontières parce qu'ils ont vu leur capitale menacée. Ils savent qu'on veut détruire le pouvoir temporel pour compromettre l'autre; ils savent que, pour la papauté, l'amoindrissement aujourd'hui, c'est le détrônement demain, la persécution après-demain.

Ce n'est pas le territoire qu'ils défendent, c'est le principe.

Le principe de la souveraineté une fois entamé, tous les démembrements sont écrits d'avance, et ils viendront vite. Il n'y a que les premières violations qui coûtent. Leur consécration obtenue donne aux vainqueurs la force d'un premier triomphe, et elle enlève à la résistance l'énergie d'un droit qui s'est déjà abandonné lui-même.

De tels abandons ne seront jamais ni proposés ni consentis. On n'y gagnerait pas même du temps; on y perdrait la dignité et jusqu'aux retours de l'avenir.

En effet, le lendemain de la séparation des Légations, quelle sera la situation de tous? La révolte victorieuse sera recompensée; les insurgés obtiendront ce qu'on nommera la liberté; les provinces fidèles garderont ce qu'on nommera l'esclavage. On exploitera la puissance des mots; personne ne voudra être esclave; la rébellion gagnera de proche en proche. Le privilége d'appartenir aux États de l'Église, de ne dépendre que de son chef et de participer en quelque sorte à sa prééminence, cessera

d'être un honneur pour devenir un titre d'exclusion.

On a cité récemment et on ne saurait trop répéter ces remarquables paroles d'un éminent orateur qui ne peut être suspect aux amis de la liberté :

« Il faut que les deux pouvoirs soient confondus dans « les États romains, pour qu'ils soient séparés dans le « reste du monde [1]. »

Mais cette appréciation aussi profonde qu'éclatante aura fait son temps. La logique révolutionnaire aura enseigné à chacun le droit de la démentir.

Nul ne voudra pour soi de cette dépendance imposée à quelques-uns au nom de l'indépendance de tous. Le nom même de citoyen romain, que l'antiquité avait légué si glorieux et que la foi avait fait si sacré, passera pour le pis aller de toutes les servitudes. Des agitateurs soulèveront Rome elle-même au nom de sa dignité contre une obéissance qui ne sera plus demandée qu'à elle seule; et le Pape, après s'être incliné devant toutes les révoltes passées, n'aura plus qu'à attendre le jour où une dernière insurrection lui viendra signifier son irrévocable déchéance. Il n'attendra pas longtemps. Les concessions de la faiblesse enflamment la révolution au lieu de l'apaiser, et il ne restera pour sauver la dignité de la papauté qu'à prier Dieu d'abréger ses angoisses, et de ramener son vicaire aux catacombes.

[1] M. Odilon Barrot, *Moniteur* du 21 octobre 1849.

498370

Ce n'est pas pour préparer un tel jour que l'Europe acclamait, il y a dix ans, le retour du successeur de saint Pierre dans ses domaines usurpés par la révolte. L'Europe ne peut pas souffrir qu'on se joue ainsi de ses manifestations solennelles ; elle voudra maintenir son œuvre.

La France y est tenue plus que personne ; elle y est engagée par sa foi, sa grandeur, son histoire.

Elle le doit, car elle est la fille aînée de l'Église ; c'est à elle surtout qu'il appartient de défendre sa mère.

Elle le peut, car elle est la favorite du Dieu des armées; elle semble avoir reçu entre les plus vaillants peuples la force de la gloire militaire. Depuis les fiers compagnons de Clovis jusqu'aux héroïques soldats de Solferino, l'histoire de ses luttes n'est qu'une suite de prodiges.

Elle le fera : car elle l'a toujours fait. Son bras est toujours resté l'appui de Rome chrétienne, comme il fut la terreur de Rome antique. Les vainqueurs du Capitole sont devenus les protecteurs du Vatican. Rien ne s'est fait de grand dans l'Église, comme dans le monde, sans qu'ils y aient mêlé leur nom. Il semble que Dieu lui-même ait mis la main à l'épée de la France pour accomplir les desseins de sa sagesse. C'est toujours le mot de l'histoire : *Gesta Dei per Francos.*

Après tant de services, la France est engagée. Les services obligent plus encore celui qui les rend que celui qui les reçoit. Service oblige comme noblesse. La France s'est dévouée à cette grande cause. Depuis Charlemagne, tous nos rois ont gardé fidèlement ce noble héritage, et le der-

nier de tous, que je m'honorerai toujours d'avoir servi, après avoir encouragé Pie IX dans ses réformes libérales, s'apprêtait à le garantir des flots déjà soulevés, quand leurs débordements emportèrent son trône constitutionnel et avec lui l'espoir des libertés pacifiques et conservatrices de l'Italie [1].

Et, quand la mesure du désordre a été comblée par le renversement du trône pontifical, c'est notre dernière république qui est allée le rétablir et briser une autre république pour ne pas déserter la mission immémoriale de la France.

Le chef même de notre république éphémère, devenu empereur, doit maintenir une œuvre dont il a souvent revendiqué la gloire; il ne peut ni démentir de solennelles promesses, ni renier les plus beaux souvenirs de son pouvoir.

Mais ce n'est pas tout. La France est obligée à protéger le trône de Saint-Pierre, non-seulement par les services qu'elle lui a rendus, mais par les périls que lui ont attirés ses alliances. Notre guerre d'Italie devait inévitablement susciter des attaques directes contre la papauté; il est

[1] Pour sauvegarder la Papauté, déjà menacée par la démagogie, 5,000 hommes étaient réunis à Toulon et à Port-Vendres. Le général Aupick était désigné pour les commander, et M. Guizot, alors président du conseil, écrivait le 29 janvier 1848, à M. Rossi, notre ambassadeur à Rome, que nos troupes étaient disponibles et n'attendaient qu'un signal pour s'embarquer pour Civita-Vecchia. (*Note de la 3e édition.*)

des entraînements et des contre-coups dont rien ne peut garantir.

Tel n'était pas le but de la France, elle ne pouvait s'armer contre ce qu'elle avait rétabli. Toutefois le pouvoir avait le pressentiment du péril et il a voulu le prévenir par une manifestation solennelle.

Sa politique prétendait tout ensemble affranchir l'Italie de la domination de l'Autriche, et maintenir, affermir même le domaine temporel du Saint-Siége.

Il a proclamé lui-même qu'il avait ces deux tâches à remplir [1].

La première a été accomplie en un clin d'œil : on en avait chargé notre brave armée, ses victoires ont répondu; l'autre regarde notre politique.

Nous avions consacré à l'une la force de nos armes, nous n'avons pu donner à l'autre que notre parole.

Mais la parole de la France ne peut être ni moins fidèle ni moins puissante que son épée.

Et cette parole, ce n'est pas seulement le chef de l'État qui l'a donnée, tous les pouvoirs ont engagé la leur à l'envi.

Le Corps législatif, qui eût voulu prévenir la guerre, et qui n'a pu rompre le silence qu'en présence des faits accomplis, a proclamé alors hautement sa pensée.

Il ne pouvait arrêter l'essor de notre armée déjà lancée

[1] Proclamation de l'Empereur au peuple français, *Moniteur* du 4 mai 1859.

au delà des Alpes, mais il lui a montré d'une main la révolution à contenir, et de l'autre l'Église à protéger.

Cette séance mémorable a fait éclater le vrai sentiment de la France catholique, et j'ai été heureux que le retentissement de tout ce qui nous est resté de liberté se fît entendre dans une enceinte qui me fut chère, et pour une cause qui me sera toujours sacrée.

Mais ce n'est pas seulement la guerre en elle-même qui a ébranlé l'autorité du Saint-Siége, ce sont surtout nos alliés. Le monde entier l'a vu : c'est la politique du ministère piémontais qui a mis le pouvoir temporel du Saint-Siége en péril, et c'est notre alliance qui le lui a permis.

Rêver l'unité de l'Italie par l'insurrection populaire et la propagande irréligieuse, miner le trône pontifical qui faisait obstacle à ses ambitieuses témérités, déclarer la guerre au pouvoir spirituel, en attendant le jour où il serait permis de frapper le pouvoir temporel, préluder par la saisie des biens religieux au soulèvement des provinces et à l'usurpation des territoires : telle a été la marche suivie par le gouvernement piémontais jusqu'au jour où il a fait, du cri de douleur des peuples, un cri de guerre contre les rois.

Et depuis la guerre, sa main n'a-t-elle pas apparu transparente dans tous les soulèvements contre les gouvernements réguliers de l'Italie et contre celui du Pape en particulier ? N'est-ce pas son ambassadeur qui s'est trouvé prêt à recevoir les pouvoirs de l'insurrection militaire de

Florence? Ne sont-ce pas ses volontaires mêlés aux troupes toscanes qui les premiers ont envahi les duchés de Parme et de Modène défendus par leurs armées nationales, afin d'imprimer à toutes ces révolutions intérieures le sceau calculé de sa domination envahissante? Ne sont-ce pas ses émissaires qui ont soulevé Bologne, ses représentants qui l'ont armée, soutenue, gouvernée?

Si l'évidence des faits ne parlait pas assez haut, il suffirait de lire le curieux recueil des pièces diplomatiques récemment publié en Angleterre. Les rapports assurément peu suspects des agents anglais désignent assez l'origine des complots semés pour agiter les peuples et préparer partout une explosion générale prompte à éclater au mot d'ordre.

En ce moment, n'est-ce pas le nom du roi de Sardaigne qui fait la sauvegarde de l'insurrection bolonaise et son drapeau qui lui sert de ralliement?

Et pourtant ce drapeau lui-même ne s'est déployé qu'à l'ombre du nôtre. En dépit de toutes les protestations contraires, c'est encore notre influence qu'on exploite, c'est notre ascendant dont on abuse.

Tout ce que le ministère piémontais a dit et fait depuis tant d'années, il l'a dit et fait en se prévalant de nous, en menaçant de nous les rois, en promettant notre appui aux peuples. Avant la guerre, pendant sa durée, depuis la paix, c'est le nom de la France qui lui a tout rendu possible.

N'est-ce pas sous le patronage de la France que son ambassadeur a présenté au congrès de Paris ces célèbres

notes, qui, en déconsidérant les rois et en excitant les peuples, sont devenues le point de départ de toutes les agitations de l'Italie?

N'est-ce pas depuis notre alliance de Crimée qu'il a entretenu chaque jour le foyer des passions révolutionnaires qui ont fini par éclater en insurrections et en complots sur tout le sol de l'Italie, depuis Livourne jusqu'aux côtes les plus reculées de la Calabre? Et pourtant il a vu à Gênes même la démagogie attaquer les soldats du roi et menacer la seconde ville du royaume, sans que de telles audaces aient pu ni avertir sa politique au dedans, ni ralentir sa propagande au dehors.

N'est-ce pas dans l'autorité d'une alliance nuptiale, destinée à resserrer par un nœud solidaire l'intimité des deux couronnes, qu'il a trouvé le courage d'organiser chez lui ces légions de volontaires recrutées parmi les mécontents de toute la Péninsule, et dont le drapeau et le but avoué constituaient en pleine paix un attentat au droit des gens et une conspiration armée contre tous les gouvernements de l'Italie?

N'est-ce pas au bruit de nos victoires qu'il a encouragé toutes les révoltes contre les souverains italiens, dont les manifestations solennelles de la France annonçaient l'intention de respecter les droits?

N'est-ce pas entre la victoire de Magenta et celle de Solferino que ses agents ont fait éclater les insurrections de Bologne et de Pérouse?

N'a-t-il pas profité de la présence de nos troupes à

Florence et dans les provinces limitrophes de la révolte pour faire croire à la connivence de la France, au moment même où elle renouvelait avec éclat ses protestations de maintenir la neutralité des États de l'Église et l'intégrité des droits temporels du Saint-Siége? Et depuis que le gouvernement français s'est tardivement aperçu du précipice révolutionnaire où on l'entraînait si vite, et a tenté de le combler par une paix imprévue, quelle a été la conduite du Piémont? Il n'eût pas osé attaquer notre politique de front, mais il n'a rien épargné pour la faire avorter.

Au lendemain de la paix de Villafranca, toutes les entreprises de la guerre devaient cesser; tous les corps francs devaient se dissoudre, toutes les attitudes armées n'avaient plus de raison d'être : la paix était faite.

Si on voulait consulter le peuple, il fallait que le Piémont se retirât. C'est lui qui voulait l'annexion ; ce n'était pas lui qui devait présider aux scrutins par ses agents qu'il avait intronisés, ou les comprimer par les volontaires qu'il avait armés. Il ne pouvait être juge et partie.

Il appartenait à la France d'écouter les vœux de chacun, parce qu'elle donnait la sécurité à tous; elle avait fait le succès de la guerre, elle ne cherchait pas pour elle les bénéfices de la paix.

Sa situation désintéressée eût calmé l'Italie et rassuré l'Europe. Un signe de son consul a contenu l'explosion combinée et déjà flagrante d'Ancône; un ou deux bataillons lui eussent suffi à Bologne pour en imposer aux mi-

norités remuantes, rassurer les populations paisibles et rétablir l'ordre dans les États du Saint-Père qu'elle a depuis longtemps accepté la mission de défendre. Cette mission, elle l'avait partagée avec l'Autriche; nous l'avions revendiquée pour nous seuls. Nous avions annoncé l'intention de dégager le Pape de cette pression étrangère que nous accusions l'Autriche de faire peser sur toute la Péninsule. Nos victoires avaient privé le Pape d'un de ses appuis. C'était à nous de le défendre pour deux.

La charge n'était lourde ni pour les sentiments ni pour les forces de la France; elle était digne de son honneur.

Que dis-je? une démonstration armée n'était pas même nécessaire. A ce moment décisif il eût suffi d'une parole énergique. La France avait conquis, par son sang, le droit de la prononcer. Elle eût rappelé au Piémont ce que lui avait valu notre appui, ce que notre mécontentement pouvait lui ôter. Elle lui eût révélé ce qu'il semble si étrangement affecter d'ignorer : les bienfaits de notre alliance et l'impuissance de son isolement.

La Lombardie au Piémont, à condition qu'il abandonnerait tous ses rêves, désavouerait tous les complots, rappellerait tous les agitateurs et se rallierait aux principes de notre politique, sans réserve, sans retard, sans arrière-pensée, à l'instant et partout; la Lombardie à ce prix; sinon : non.

Un tel langage eût été efficace; il eût dispensé de l'action. La France n'a pas voulu le tenir; on s'est étonné de son silence; sans doute elle a cru devoir ménager des

susceptibilités inquiètes; elle a craint de montrer à ses alliés une injurieuse méfiance.

On sait comment les ministres piémontais ont reconnu cette longanimité. Ils ont transformé leurs commissaires en dictateurs, leurs soldats en volontaires, leurs généraux en chefs de partisans. Ils ont poursuivi partout l'annexion contre laquelle nous avions protesté.

Nous étions engagés au rétablissement des dynasties exilées; ils ont fait prononcer leur déchéance.

Nous avions garanti l'intégrité des domaines de l'Église; ils y ont soufflé la révolte et organisé la séparation.

Nous avions posé la base de la confédération italienne; ils ont travaillé à la rendre impossible.

Ce n'est pas tout. Le ministère piémontais a inspiré ces réponses royales qui encouragent tout ce que la France déconseille, où on trouve un hommage au Saint-Père qu'on accuse de violer tous ses engagements, et l'éloge de Napoléon III dont on rend les promesses dérisoires et la politique impuissante.

Enfin, on s'est hâté à tout prix pour nous gagner de vitesse, pour entraîner les populations, compromettre les esprits hésitants, engager des noms honorables, créer partout des obstacles à nos efforts, et mettre du côté de la révolution la puissance des faits et l'autorité de la possession.

Et quand la paix de Zurich et l'annonce d'un congrès provoqué par la France ont déféré les grandes solutions à l'Europe, les agents piémontais ont imaginé de se jouer

de la parole de l'une et de forcer la main à l'autre, en se présentant avec l'autorité d'une annexion mutuellement et irrévocablement consommée.

Au même jour, quatre unanimités, obéissant électriquement au même fil conducteur, ont déféré la régence de l'Italie centrale au prince de Carignan, qui fût venu, avec les armées du roi de Sardaigne, prendre possession du palais pontifical de Bologne déjà surmonté de ses armes.

L'indignation des grandes monarchies et les avertissements de la France ont brisé cette audacieuse combinaison; il a fallu reculer. Mais, comme il était constamment arrivé depuis le commencement de la guerre, la retraite de la politique piémontaise a masqué un pas en avant. Le prince de Carignan a dû refuser, mais il a désigné un remplaçant. Ce régent est un ancien commissaire de Sardaigne en Toscane qui va gouverner les États du Pape à l'ombre du drapeau de son roi, et qui remplacera le prince avec la liberté des compromis de plus et la haute responsabilité de moins.

Ainsi trois États, définis séparément par les traités, auront brisé des nationalités solennellement reconnues pour se constituer d'abord en un seul État et s'incorporer ensuite à un quatrième, à la veille même du congrès où doivent siéger les puissances qui avaient fondé sur leur individualité distincte l'organisation de l'Italie et l'équilibre de l'Europe.

Il y a plus. Ces États se garantiront les uns aux autres l'inviolabilité de leurs insurrections mutuelles, en se

prêtant leurs volontaires armés, et en les envoyant tour à tour sur leurs territoires respectifs pour empêcher le retour de l'ordre reconnu et garanti par les traités.

Et ce qui est plus fort que tout le reste, la couronne qui les a insurgés, et prétend les absorber tous, se servira d'eux pour envahir une province appartenant à un autre État dont la neutralité a été solennellement reconnue par toutes les puissances belligérantes.

Et cet État envahi, c'est l'État de l'Église, dont l'indépendance importe au monde catholique et dont la France a promis de faire respecter l'intégrité. Le roi de Sardaigne y régnait déjà par son nom, par ses armes, par son drapeau. Il y gouvernera désormais officiellement par son lieutenant, au mépris des droits du Saint-Père et des proclamations de la France. Seulement il n'y enverra pas ses régiments[1], il le fera garder contre les troupes fidèles du Saint-Père par ses soldats toscans, sauf à comprimer Florence par ses volontaires romagnols. On fera ainsi peser partout l'intervention étrangère de la révolte, au moment même où on proteste contre toute intervention libératrice de la France, de l'Europe et même de l'Italie.

Telle est la situation faite à l'Italie centrale en général et aux États du Saint-Père en particulier.

[1] Il n'a pas craint de les envoyer dans les Marches depuis que la tolérance de l'Europe a permis de lever tous les masques. (*Note de la 3e édition.*)

Les explications les plus habiles ne peuvent pas plus la changer que les protestations les plus énergiques ne sauraient la détruire.

Le fait aurait beau se renier lui-même pour se faire pardonner son existence, il grandira chaque jour par la possession jusqu'au moment où il prétendra se faire obéir, parce qu'il aura passé à la dignité de fait accompli.

Mais l'Europe ne se courbera pas devant cette puissance nouvelle des faits accomplis, si rapidement élevée par toutes les audaces et toutes les faiblesses du siècle, et dont l'inviolabilité ne peut s'asseoir que sur la ruine de toutes les autres.

Elle ne voudra ni se laisser jouer par de telles ruses, ni se laisser imposer par de telles témérités.

La France le pourra moins que personne; elle ne subordonnera pas à d'injustes exigences l'accomplissement d'un devoir. Elle seule serait responsable de la spoliation du Saint-Siége. Elle doit le sauver des périls qui lui sont venus de ses alliés, grâce à son appui pendant la guerre, grâce à sa confiance depuis la paix.

Il peut se trouver autour du chef de l'État des conseillers plus dévoués que scrupuleux, qui trouveraient habile que la parole impériale se fût engagée à Villafranca pour gagner l'Autriche et apaiser l'Europe, et qu'elle se dégageât aujourd'hui pour complaire au Piémont, qui nous doit tout, et à l'Angleterre, à qui nous ne devons rien.

A les entendre, il aurait été sage d'avoir prodigué au Saint-Siége de solennelles promesses pour rassurer le clergé de France, qu'il importait de ménager au début de la guerre ; et il serait glorieux de les éluder aujourd'hui pour ne pas déplaire aux unitaires d'Italie et aux ennemis de l'Église dons le monde entier.

On caresserait ainsi à la fois les principes monarchiques et les passions révolutionnaires. On aurait des consolations pour les princes déchus, des encouragements pour les députations italiennes. La France et la révolution se seraient partagé les rôles.

La France se serait chargée de l'action pendant la guerre, en laissant à la révolution la parole ; puis, la paix venue, la révolution agirait seule, et la France se verrait réduite aux avis officieux et aux condoléances dérisoires.

Le Piémont chasserait les dynasties et usurperait le domaine du Saint-Père, et la France se résignerait au rôle des protestations stériles. Elle se chargerait de faire accepter par l'Europe les faits accomplis sans elle, malgré elle et peut-être contre elle.

On espérerait un double bénéfice de cette politique à double face. On exploiterait à la fois la révolution et l'ordre, en se prévalant vis-à-vis de l'une de ce qu'on lui laisserait prendre, vis-à-vis de l'autre de ce qu'on lui permettrait de garder. On prétendrait ainsi s'asseoir sur la monarchie et vivre de la révolution.

Une telle politique ne serait pas plus efficace qu'hono-

rable. Elle ne pourrait être toujours heureuse; elle ne passerait même pas longtemps pour habile, et, en tout cas, elle ne serait ni catholique ni française.

Elle ne pourrait plaire à l'armée, qui professe l'horreur de la révolution et le culte de la parole donnée; elle ne ferait point d'illusion au clergé, qui se souvient de tant d'éclatantes promesses, et qui ne voudrait croire ni à l'inhabileté ni à l'impuissance.

Cette politique surtout ne serait pas royale, dans un pays qui doit à un de ses anciens monarques cette belle maxime qui a dominé toute son histoire : « Si la loyauté était bannie de la terre, elle devrait se retrouver dans le cœur des rois. » Non, jamais une politique de détours, de ruses, de désaveux, une politique qui voudrait tout gagner *fors l'honneur*, ne pourrait se naturaliser dans le royaume de François Ier.

Cette politique peut être celle des conspirateurs et des courtisans; elle n'est jamais celle des rois.

Napoléon III ne la suivra pas.

Ses promesses, son intérêt, son avenir, tout la repousse loin de lui.

Un plus noble rôle s'offre à son ambition; il peut ramener la paix entre le Pape et ses sujets, en se posant comme un médiateur respectueux pour l'un, équitable pour les autres.

Mais pour être respectueux, il rendra d'abord la force au droit, la vie à l'autorité, le sceptre au roi, au Pontife, au père. Il se gardera surtout de lui demander l'apothéose de la révolte, en consacrant ce qu'elle a fait. Il ne voudra

pas qu'elle continue à trôner en offrant à son souverain légitime un tribut sans garantie, un titre sans autorité, un injurieux respect et une souveraineté dérisoire. Il ne reprendra pas les plans de séparation des ministres piémontais au moment où leurs envahissements ont si clairement démasqué le but de leur politique.

Pour être équitable, il ne demandera pas en faveur des Légations des avantages qui seraient refusés aux autres provinces de l'Église. S'il s'agit de réformes subversives ou périlleuses, elles seraient plus funestes dans les Légations qu'ailleurs : car elles deviendraient une prime pour les révoltes passées, un encouragement pour les révoltes futures. S'il s'agit de réformes prudentes et fécondes, elles doivent profiter à Rome et à tous les États romains ; on ne peut infliger à aucune province le fléau des unes, on ne peut exclure aucune du bienfait des autres.

Sans doute il est des concessions de travaux publics, de franchises commerciales, d'encouragements industriels, que les situations particulières appellent et justifient. Il est des dégrèvements locaux que le retour même à l'égalité peut commander. Mais rompre cette égalité au profit des insurgés contre les fidèles, faire des Légations un État dans l'État, diviser le royaume du Saint-Père quand on agglomère les autres, éparpiller le pouvoir quand on sent le besoin de le concentrer, amoindrir le Pape comme trop grand, quand on double le Piémont comme trop petit, créer enfin une nationalité de plus en Italie, au nom de l'unité italienne qui prétend les absorber toutes...,

c'est une inconséquence qui peut tenter les révolutionnaires, c'est une iniquité que les couronnes ne sanctionneront jamais. Non, les couronnes ne compliqueront pas les divisions de l'Italie par de blessantes inégalités et d'inconséquentes préférences; elles voudront des réformes pratiques et surtout générales.

De telles réformes ne satisferont pas le parti qui s'est emparé du gouvernement de l'Italie. Elles l'irriteront bien plutôt par la force nouvelle qu'elles donneront à un pouvoir qu'il a juré de détruire.

Car il ne faut pas l'oublier, ceux qui rêvent à tout prix l'unité de l'Italie sont les ennemis irréconciliables de la souveraineté temporelle du Saint-Père, qui se dressera toujours comme un obstacle insurmontable devant leur ambitieuse témérité.

Ce n'est donc pas ce parti qui peut être l'inspirateur et le modérateur des réformes; il ne les accepterait que pour miner le pouvoir qu'il déteste et comme une halte prudente pour parvenir plus sûrement au terme de ses desseins.

Dieu me garde de prêcher les réactions et les vengeances! Les gouvernements se trouvent toujours mal des unes et la religion ne connaît pas les autres. Le cœur de Pie IX n'a jamais pratiqué que la politique des bienfaits. Qu'on le laisse libre de suivre son penchant magnanime; que sa main vénérée bénisse ses ennemis, et répande la paix même sur les agitateurs : mais que ce soit à

la condition qu'ils ne pourront plus troubler celle de l'Église et de l'Italie.

Il ne faut exclure du concours aux paternelles intentions du Saint-Père que ceux qui persisteraient à conspirer contre elles. Il appartient également aux conservateurs éclairés et aux libéraux sincères d'exécuter loyalement des réformes librement données ; ce n'est qu'à ce prix qu'elles peuvent être honorables pour le Saint-Père, utiles à ses peuples, rassurantes pour l'Europe.

C'est ainsi que l'Europe saura être juste envers le Pontife, généreuse envers ses sujets.

Cette générosité, elle la trouvera aisément dans la grande âme de Pie IX. Son histoire a déjà prouvé que nul prince n'est plus ardemment dévoué à l'avenir de ses peuples, plus sincèrement empressé aux réformes qui peuvent affermir leur bonheur ; mais il faut que ces réformes soient volontaires et fécondes, et non pas stériles et forcées. Celles qu'on propose et qui sont librement combinées honorent les princes et servent les nations ; celles qu'on impose rabaissent les couronnes et ne contentent jamais les peuples.

C'est donc avec le souverain légitime, avec l'auguste Chef de l'Église, que toutes ces hautes questions doivent se traiter respectueusement, et surtout sans contrainte.

Or ce serait une véritable contrainte que celle qui prétendrait dicter des réformes au Saint-Père, en le menaçant, s'il les refuse, de lui retirer l'appui de la France et de lui interdire en même temps celui de toutes les autres

puissances qui voudraient à sa place secourir le Père de toute la chrétienté.

Cette contrainte serait même la plus dangereuse de toutes : car elle cacherait derrière les apparences d'une attitude passive la réalité d'une action universelle sur l'Europe, au préjudice de la papauté.

De telles suppositions ne peuvent s'admettre même un instant. Elles engageraient trop profondément l'honneur de notre pays.

La France n'est plus libre de quitter Rome. Elle le pouvait avant la guerre, quand le Saint-Père se déclarait prêt à suffire par lui-même à la paix de ses États. Mais aujourd'hui que ses États sont envahis par nos alliés et sa capitale menacée par les passions que leurs émissaires ont fait déborder sur elle de tous les points de l'Italie, nous ne pouvons pas abandonner Rome. Notre retraite serait une désertion, et la France ne déserte jamais un poste d'honneur.

Elle restera à Rome pour garantir Rome, les États du Saint-Père et tous ses États.

Je ne croirai jamais que pour aucune province de ses États, pas plus que pour aucun lieu du monde, elle ait aliéné la liberté de son initiative, et qu'elle ait consenti à descendre, de la haute mission d'arbitre que lui ont faite ses victoires, au rôle subalterne d'impuissant conseiller que la révolution daignerait lui laisser.

Abdiquer d'avance son action, c'est paralyser sa parole. Déclarez aujourd'hui que vous n'emploierez jamais la

force, on vous répondra sur-le-champ qu'on ne cédera jamais qu'à elle. Une politique qui se proclame désarmée invite à l'insulter, et la France ne laisse ni dédaigner sa parole, ni oublier sa puissance.

Elle ne l'oubliera pas elle-même quand il s'agit de défendre le Pontife qu'elle a si fidèlement gardé. Sans doute elle ne voudra céder à personne l'honneur d'achever son œuvre si glorieusement commencée : mais c'est à la condition qu'elle l'accomplira elle-même.

Car ce qui passerait toute croyance, ce serait qu'en retirant le bras qui protégeait le Saint-Père, elle prétendît entraver tous ceux qui voudraient se lever ailleurs pour sa défense.

Ainsi, au nom de la neutralité même, nous aurions privé le Saint-Père de l'appui de l'Autriche qui garantissait la paix des Légations, et, au lieu d'accepter pour nous-mêmes cette mission que la guerre lui avait rendue impossible, nous aurions livré ce territoire neutre aux invasions ouvertement ennemies du Piémont.

Nous aurions souffert dans les États de l'Église des émissaires piémontais pour souffler la révolte, des dictateurs piémontais pour l'organiser, des généraux piémontais pour se mettre à sa tête, des soldats de toutes les parties de l'Italie pour la soutenir, et le drapeau du roi de Sardaigne pour la protéger. Nous aurions laissé enfin toutes les influences étrangères dominer au sein des États de l'Église, et nous ne tolérerions pas que d'autres étrangers, même d'autres Italiens, vinssent faire équilibre et

entreprendre pour les délivrer ce que nous aurions permis pour les asservir.

Nous aurions vu que, sans le secours des volontaires appelés de toute l'Italie, l'insurrection livrée à elle-même eût déjà succombé sous les troupes fidèles appuyées sur le véritable esprit des populations, et nous aurions souffert que les forces étrangères accumulées sous le drapeau du Piémont se missent au travers des unes et opprimassent la liberté des autres.

Et, loin d'intervenir à notre tour contre ces invasions usurpatrices et de contenir nos alliés qui nous doivent tout et ne peuvent rien sans nous, nous signifierions à toute l'Europe catholique d'avoir à respecter les usurpations du Piémont qui n'a respecté les droits de personne, et la nationalité de l'insurrection bolonaise qui ne se soutient qu'à l'aide d'appuis étrangers. Nous aurions permis à chacun d'attaquer les États du Saint-Père, et nous aurions interdit à tout le monde de les défendre.

Puis, quand les faits seraient accomplis et l'usurpation consommée, quand le Saint-Père serait cerné par ses ennemis, isolé de l'Europe et remis par notre fait à la seule discrétion de notre force, nous méditerions de retirer cette protection que nous aurions rendue seule possible, et nous ne lui laisserions d'autre alternative que de se livrer à ses adversaires ou de subir notre volonté.

Et nous pourrions parler après cela de neutralité, d'impartialité peut-être, même de protection et de dévouement !

Quel droit pourrait invoquer une telle politique?

Le droit des gens? mais il consacre l'égalité des garanties, et on aurait permis l'attaque et empêché la défense.

Le droit des neutres? mais on l'aurait laissé violer dans la personne du Saint-Père, et il faudrait le respecter dans les violateurs.

Le droit français? mais il veut avant tout la protection des faibles et le culte de la parole donnée, et nous aurions délaissé l'une et oublié l'autre.

Le droit de non-intervention? mais on l'eût laissé sommeiller devant toutes les interventions révolutionnaires, et on le réveillerait pour contenir seulement les amis de l'ordre et de l'Église.

Une telle politique ne ferait illusion à personne. Il n'y aurait qu'une voix dans toute l'Europe pour nous accuser d'avoir peu à peu imposé, par la force habilement combinée des événements, l'accomplissement des programmes que notre diplomatie n'aurait pu obtenir du libre assentiment de l'Église.

Mais de telles accusations seront épargnées à la France, parce qu'elle ne les autorisera jamais ni par une telle conduite, ni par un tel langage. Elle vénère la majesté du Saint-Père, elle ne respectera pas moins son indépendance.

La confiance mutuelle doit être l'âme de ces négociations délicates, mais il faut que le dévouement l'inspire, et surtout que les situations équivoques ne la paralysent jamais.

Il paraît difficile à une plume sans mission d'intervenir utilement dans de telles questions. Elle risque de devancer sans pressentir, de compromettre en voulant défendre; elle peut irriter les esprits contre la cause même qu'elle prétend servir; elle doit craindre de blesser les fiertés les plus puissantes, surtout la majesté la plus auguste. Et pourtant, en présence des événements qui n'attendent pas, des cabinets qui s'assemblent pour délibérer, de la révolution qui marche, et de l'opinion qu'on égare, le silence est impossible. La vérité différée n'arriverait plus à temps. Pour la dire avec courage, il n'est jamais trop tôt; pour la dire avec fruit, il est quelquefois trop tard.

Quelle est donc la vérité sur ces réformes tant demandées et tant débattues?

Les réformes, il en est de périlleuses, il en est de salutaires.

Il en est qui peuvent redresser des imperfections sans altérer les principes, servir les peuples sans énerver l'autorité, fortifier l'action du gouvernement sans dénaturer son caractère.

Celles-là ne sont que l'extension éclairée des institutions existantes, le développement naturel des progrès déjà poursuivis et dont les révolutions ont seules troublé le cours. Elles méritent un encouragement sérieux et peuvent exercer une favorable influence.

Mais ce sont bien d'autres réformes que nous avons

entendues retentir dans les échos de la presse et même des cabinets. Avant de s'expliquer sur les principales, il importe d'abord de savoir si on peut appeler de ce nom cette transformation radicale que les novateurs ont propagée par toute l'Europe sous ces formules célèbres, devenues des mots d'ordre : *Sécularisation, Code Napoléon.*

Ces formules, ou, pour mieux dire, ces systèmes ont été répandus trop loin et sont venus de trop haut, ils ont été accueillis par la presse avec trop d'ardeur et soutenus par des documents graves avec trop d'insistance pour qu'on ne les examine pas avec la sévère maturité que commande leur importance.

Nous ne recherchons pas quelle place de telles idées tiennent en ce moment dans les négociations ouvertes. La diplomatie a ses assoupissements et ses réveils, ses silences calculés et ses exigences soudaines. Elle ajourne ses projets, les renie même quelquefois; elle ne les abandonne jamais. Il faut donc l'avertir. L'opinion est saisie, il faut la fixer. Il importe pour tous que la lumière se fasse.

Je terminerai cette partie par quelques considérations sur la sécularisation, qui se lient intimement d'ailleurs à la souveraineté du Pape. Je serai court sur cette question, qui a été traitée de toutes parts avec éclat, profondeur, autorité; mais je consacrerai une partie spéciale de cet écrit à la législation. Ce n'est pas trop pour le symbole le plus important et le plus durable du caractère et de la nationalité même d'un peuple.

DE LA SÉCULARISATION

La pensée favorite des réformateurs, le mot d'ordre électriquement propagé dans toute l'Europe, c'est la sécularisation absolue dans le gouvernement des États de l'Église. Que le Pape garde, dit-on, sa double couronne, puisque l'indépendance spirituelle de l'une a besoin de la force temporelle de l'autre, mais que cette autorité concentrée au sommet dans sa personne se divise à la base dans les agents de son pouvoir. Qu'il gouverne l'Église par des prêtres, et l'État par des laïques, afin que la réunion des deux pouvoirs dans la même main ne soit ni la prédominance d'aucun ni la confusion de tous deux.

Tel est le résumé fidèle du système de la sécularisation absolue et du langage de ses partisans.

On ne peut nier que la régularité apparente, et, si on peut le dire, la symétrie d'un tel plan ne séduise au premier coup d'œil. Il a cette commode simplicité des idées absolues, qui flattent la présomption et l'inexpérience en les dispensant d'examen. Mais, pour peu qu'on y réfléchisse, on ne tarde pas à se heurter contre les inconséquences radicales de la théorie et contre la flagrante impossibilité de la pratique.

Il importe d'abord de bien poser la question, si souvent obscurcie par la confusion plus ou moins volontaire des principes et des faits.

S'agit-il de l'administration proprement dite qui se mêle à tous les actes, à tous les détails, et en quelque sorte à toutes les pulsations de la vie individuelle, locale, journalière, des communes et des citoyens?

La sécularisation paraît juste, car il s'agit des intérêts et des habitudes de la vie séculière. Mais on peut dire hardiment que cette sécularisation est faite.

Veut-on parler du gouvernement lui-même, du principe qui l'anime, de la pensée souveraine qui dirige sa marche présente et assure son avenir?

Cette sécularisation ne peut se comprendre; elle serait aussi injuste que funeste. Le gouvernement des États de l'Église ne peut appartenir qu'à l'Église.

En deux mots : *Sécularisation de l'administration*, elle est équitable, mais elle est faite. — *Sécularisation du gouvernement*, elle n'existe pas, mais elle est impossible.

De telles affirmations pourraient paraître absolues, si elles n'étaient justifiées par l'évidence des faits.

Les faits, on ne les a pas moins dénaturés que les principes. On a cherché à égarer les hommes de bonne foi, on leur a dépeint l'administration temporelle du Saint-Siége comme un vaste monopole ecclésiastique qui exclut en masse les laïques de tous les titres et de tous les emplois. On s'est flatté d'intéresser les esprits bienveillants et modérés en se donnant le facile courage de protester contre cette injuste et systématique proscription.

Mais la lumière s'est faite, et tout le monde peut savoir aujourd'hui que toute cette argumentation si tranchante

ne repose que sur les illusions les plus chimériques, disons mieux, sur les inventions les plus hardies.

La fausseté de cette prétendue exclusion des laïques a été démontrée avec éclat par des écrits récents émanés des autorités les plus compétentes de l'Église et de l'État.

Tous les esprits sérieux ont été surtout frappés de la saisissante évidence du mémoire de M. de Rayneval, œuvre à la fois française et catholique d'un homme d'État cher à l'Église comme à la patrie, et qui se recommande à l'attention du monde par le double mérite de l'expérience consommée et de la courageuse indépendance.

C'est aujourd'hui un fait acquis à la notoriété publique, et prouvé d'ailleurs par l'irrésistible éloquence des chiffres, que l'immense majorité des emplois du gouvernement temporel de l'Église est occupée par des laïques. Ils y comptent par milliers, et l'Église ne s'en est guère réservé plus de cent[1].

Ce n'est pas tout : on a laissé une part notable aux laïques dans des institutions qui dépendent exclusivement du gouvernement spirituel de l'Église. Les bureaux de la secrétairerie des brefs, de la daterie et même de la pénitencerie en comptent un grand nombre. Plusieurs de ces emplois pourraient être plus convenablement remplis par les prêtres nombreux que le centre de la religion attire ou retient à Rome, avec une médiocrité de ressources et quel-

[1] D'après les états officiels de 1856, on comptait dans les emplois séculiers 6,854 laïques et 124 ecclésiastiques, et la proportion en faveur des laïques s'est encore accrue depuis.

quefois une pénurie fâcheuse pour la dignité du sacerdoce. La transition serait préparée avec tout le ménagement d'un pouvoir paternel habitué à respecter scrupuleusement toutes les existences. Les garanties du public y gagneraient autant que la convenance des situations.

D'autre part, on pourait disposer en faveur des laïques de quelques-uns des hauts emplois administratifs et judiciaires réservés aujourd'hui généralement en fait aux personnages ecclésiastiques.

On pourrait ainsi mieux combiner tous les genres d'expérience et de lumières, associer plus sûrement la prudence du conseil et l'énergie de l'action. On encouragerait les services, on élargirait les conditions et les accès des diverses carrières.

On les faciliterait à cette élite intellectuelle des classes moyennes, force précieuse des sociétés avec laquelle tous les gouvernements doivent compter.

On les ouvrirait à la noblesse romaine, qui serait heureuse de couronner par les services rendus à son Pontife-Roi ceux qu'elle rend au peuple par sa munificence, et aux étrangers par sa noble et généreuse hospitalité.

Cette espèce de compensation administrative ne serait que la conséquence pratique du principe de l'admissibilité générale des laïques proclamé et plus d'une fois appliqué par Pie IX.

Cette pensée ne pourrait, du reste, se réaliser qu'avec une grande circonspection. Les exemples laïques sont loin d'avoir tous réussi. Ce ne sont pas les laïques dont

l'opinion respecte le plus le caractère et accuse le moins la fortune; tous n'ont pas laissé la mémoire de l'inviolable désintéressement du ministre Jacobi.

Les partisans les plus déterminés de la sécularisation ont unanimement applaudi au remplacement du dernier ministre laïque des finances par un prélat dont la sage et pure gestion a si utilement servi le trésor et si dignement obtenu la confiance publique.

La perspective d'une plus large part dans les hauts emplois et dans la confiance plus honorable encore du Saint-Père pourrait sans doute apporter peu à peu au recrutement laïque de nouveaux et de plus riches éléments; mais on comprend que de telles éducations ne sont pas l'œuvre d'un jour.

Tous ceux qui connaissent Rome peuvent affirmer que la société serait aujourd'hui loin de se trouver prête si elle était surprise par de brusques innovations dans ce sens. Les sujets manqueraient aux situations et les garanties aux affaires du pays.

L'avenir seul peut combler les lacunes. De tels changements ne pourraient s'accomplir que par degrés et avec des conditions de temps et de prudence qu'il n'appartient qu'à la sagesse du Saint-Père de peser dans la balance toujours si délicate des circonstances et des personnes.

Ce ne serait donc pas là une transformation du système général des institutions actuelles de Rome; ce serait leur application plus ou moins étendue suivant la haute appréciation d'un pouvoir si généreux pour tous, et que des es-

prits exclusifs ont même accusé d'avoir dépassé, pour l'admission des laïques, les limites de la bienveillance.

Une telle combinaison ressemblerait d'autant moins à la sécularisation absolue exigée par les novateurs, qu'elle ne pourrait s'accomplir qu'en réservant toujours au sommet la part prépondérante qui doit appartenir à l'Église dans le gouvernement des États de l'Église.

Mais c'est justement contre cette prépondérance nécessaire qu'on a accumulé les préjugés et les passions qui ont trouvé tant de crédules échos dans les multitudes et même dans les cabinets.

Ce qu'on veut à tout prix, c'est isoler le Pape de ses conseils naturels; c'est l'absorber et presque l'emprisonner dans un cercle de tribuns laïques, et préluder ainsi à la sécularisation de l'Église par la sécularisation de l'État.

C'est pour en venir là qu'on demande l'exclusion systématique du pouvoir temporel contre les ecclésiastiques.

Un tel système ne soutient pas mieux l'examen des faits que l'épreuve du raisonnement. Qui ne sent en effet que si les laïques peuvent obtenir une large part dans l'administration proprement dite, la haute direction du gouvernement temporel intérieur et extérieur de l'Église ne saurait s'inspirer et se mouvoir en dehors de l'Église elle-même?

Autrement on dénature l'institution. On remplace par

un pouvoir local et mobile l'action universelle et traditionnelle de la catholicité tout entière.

Les Papes ont gouverné plus d'une fois les plus importantes provinces de l'Église par des cardinaux choisis dans toutes les nations, et ces temps n'ont été ni les moins puissants ni les moins glorieux de la papauté.

Veut-on démentir les exemples de l'histoire et altérer les droits de l'Europe catholique ?

Aujourd'hui encore, quand le souverain Pontife vient à manquer, la perpétuité du pouvoir ne s'interrompt pas plus que celle de l'Église. Le sacré collége tient la place de la papauté vacante. C'est lui qui gouverne Rome et reçoit les ambassadeurs des couronnes avec le plein exercice de la souveraineté.

Voudrait-on briser une telle possession, subordonner le conclave à la protection d'une police municipale, et livrer à la merci d'une manifestation romaine l'élection du Pasteur suprême de deux cents millions de catholiques répandus dans toutes les contrées de l'univers?

Et dans la marche ordinaire du gouvernement, comment ne pas confier les affaires extérieures de la souveraineté temporelle au cardinal-secrétaire d'État chargé de défendre au dehors les intérêts et les droits de la souveraineté spirituelle? Comment le Saint-Siége serait-il représenté à la fois dans chaque capitale et par un nonce des affaires spirituelles, et par un ambassadeur des affaires temporelles agissant dans des directions diverses et peut-être opposées, sur des intérêts dont les plus hardies

abstractions ne sauraient empêcher l'étroite et nécessaire intimité ?

Ce qui est vrai pour les affaires extérieures ne l'est pas moins pour toutes les questions essentielles, pour tous les ressorts fondamentaux du gouvernement intérieur.

Quelle étrange anomalie que celle d'un Pontife couronné chassant les pontifes de son propre conseil, qui doit garder les traditions de ses devanciers et former la pépinière de ses successeurs?

Quelle apparence de raison pour exclure du gouvernement des États de l'Église les princes mêmes de l'Église qui forment le conseil, la famille et le sénat électeur et élu de la papauté ?

Ainsi ils ignoreraient le gouvernement et seraient appelés à choisir celui qui doit gouverner ! et ce chef élu du gouvernement entendrait parler pour la première fois des affaires en sortant du conclave qui lui en aurait confié les destinées !

En sorte qu'il s'agirait d'élire avec discernement un souverain temporel qui gouvernât avec sagesse, et on aurait condamné les électeurs, comme l'élu, à l'ignorance fatale de toute souveraineté et de tout gouvernement.

En vérité, il y a de quoi confondre la raison la plus vulgaire, l'imagination même la plus aventureuse.

Au nom de quel peuple pourrait-on songer à proclamer dans les États de l'Église l'incapacité administrative et politique des princes de l'Église, quand tant d'autres

États se sont félicités plus d'une fois de les avoir appelés à la direction de leurs propres affaires?

Comment les annales de l'histoire de France seraient-elles assez effacées du souvenir des Français, si justement fiers de tous les grands hommes qui ont préparé le grand siècle de la monarchie, pour que cette folle et scandaleuse proscription pût jamais être proposée en leur nom dans les conseils de l'Europe?

Loin d'exclure les cardinaux du gouvernement de l'Église, ses plus vrais, ses plus intelligents amis désireraient voir leur participation réelle s'accroître et grandir chaque jour. Ils aimeraient voir plus souvent revivre l'usage de ces consistoires généraux, de ces délibérations effectives et puissantes du sénat catholique tout entier, qui ont élevé si haut la force de l'Église et la gloire de la papauté; ils admirent ce mécanisme providentiel du gouvernement de l'Église qui place sans cesse le conseil à côté de l'autorité pour l'éclairer sans l'entraver, la fortifier sans la restreindre, la tempérer sans l'amoindrir.

Ils apprécient la prudence traditionnelle du sacré collége. Ils savent que les cardinaux forment, comme leur titre expressif le rappelle sans cesse à la confiance des peuples, les indissolubles liens et les invincibles appuis de ce magnifique édifice de la papauté, fondé par la main même du Tout-Puissant et contre lequel les passions déchaînées ne sauraient faire prévaloir les tempêtes.

Ils bénissent la sagesse de son représentant vénéré qui a voulu la doter d'une nouvelle force dans nos temps

agités en élargissant la base du cardinalat, en puisant plus abondamment chez toutes les nations de l'univers. Toutes se voient aujourd'hui plus que jamais représentées dans ce sénat auguste. On y compte des prélats de l'Angleterre comme de la France, de la Prusse comme de l'Italie; l'épiscopat grec a retrouvé lui-même une place vacante depuis tant de siècles, en attendant que le nouveau monde reçoive à son tour l'investiture de la pourpre romaine de la main du premier Pape qui ait visité cette terre si mystérieuse dans le passé, si riche pour les moissons de l'avenir.

Cette sagesse, si conforme à la nature du cardinalat et à l'expansion de l'Église catholique, est aussi habile que généreuse. Plus Rome répand au dehors ses honneurs et ses enseignements parmi les peuples, plus les peuples se sentent attirer vers Rome par la reconnaissance et par le respect. Plus Rome se fait universelle, plus l'univers est disposé à se faire romain.

Cette idée féconde, par laquelle Pie IX a rajeuni les traditions des vieux siècles, est appelée à se développer encore. Il ne s'est pas borné à décorer de la pourpre les plus illustres siéges des diverses nations; il a voulu qu'elles eussent des cardinaux résidant à Rome, attachés à Rome même par leurs travaux de tous les jours, portant dans les congrégations romaines l'esprit et les traditions de leurs Églises, et donnant ainsi à leurs décisions une autorité nouvelle aux yeux des peuples qui se sont vus représentés dans leur sein. C'est ainsi que ce pouvoir

tutélaire s'avance sans cesse dans la voie des prudents et durables progrès ; c'est ainsi qu'il conquiert chaque jour de nouveaux titres à la reconnaissance des peuples, au moment même où l'aveuglement des passions voudrait lui arracher cette souveraineté dont l'indépendance a pu seule permettre et consacrer de tels bienfaits.

Et que prétendrait-on substituer pour le gouvernement de Rome à cette admirable organisation de l'Église, à la fois monarchie et république, mêlée d'hérédité sans infirmités dynastiques, et d'élection sans orages populaires? Appellerait-on quelques tribuns ignorants et orgueilleux, avides et passionnés, qui voudraient que Rome et la papauté gouvernassent le monde, à la condition qu'ils gouverneraient eux-mêmes Rome et la papauté? Regretterait-on le joug d'une aristocratie aujourd'hui bienfaisante et fidèle, mais dont les ancêtres ont semé de tant d'agitations et de désordres les annales de la papauté? Qui ne sait que des deux côtés l'expérience est faite depuis longtemps, et qu'elle est pleine d'enseignements salutaires et de redoutables leçons?

Qui n'a vu, dans les plus mauvais jours de l'histoire, ce que peut faire la main de l'aristocratie pesant sur le sceptre temporel de l'Église? C'est la mise en tutelle de la papauté, c'est l'oppression de la liberté des peuples; c'est le péril de cette sainte égalité de la foi et du mérite qui, au milieu des ténèbres du moyen âge, a su garder son privilége par la puissance même et l'exemple

des Papes, et qui, encore aujourd'hui, maintient au-dessus de toutes les invasions du pouvoir et de la fortune le libre accès à la pourpre romaine et même au suprême honneur de la tiare.

Et, le jour où les déchirements de l'ambition et de l'envie ont tenté de remplacer cette égalité protectrice des antiques institutions de l'Église par les folies improvisées des nivellements révolutionnaires, qui n'a vu les convulsions des États, la misère des peuples et la démoralisation fatale dont l'avenir sera lent encore à effacer les traces? Qui n'a pu comparer les temps où le peuple romain gardait encore, il y a moins d'un siècle, sa prospérité et sa paix, sans armée permanente et presque sans impôts, et les jours, si près de nous, du triomphe démagogique faisant peser pour longtemps sur les peuples le triple fardeau de l'impôt, de la dette et de l'armée?

Voilà où la sécularisation du gouvernement romain a conduit les peuples; voilà ce qu'ils ont gagné à abdiquer la dignité de leur vraie liberté garantie par le sceptre paternel du Pontife, pour courir après une menteuse indépendance qui ne leur a laissé que des ruines.

Non : que tous les peuples des États de l'Église goûtent en paix l'honneur d'être les premiers fils de la chrétienté et de ne dépendre que de son chef; qu'ils conservent les garanties protectrices de leur vie civile et la majesté de leurs antiques lois; qu'ils jouissent de cette sécurité du repos et du travail garantie par le monde à la reine des cités; qu'ils soient fiers de garder le foyer où

viennent s'asseoir les proscrits de toutes les causes, les exilés de toutes les patries, sous l'ombre protectrice et l'inviolable neutralité de la chaire de Saint-Pierre; qu'ils soient admis à prendre une large part dans ces libertés municipales qui firent dans tous les temps palpiter les cœurs de l'Italie, et qui tiennent une si grande place dans l'histoire de son passé, comme dans les destinées de son avenir! Mais qu'ils ne prétendent ni usurper la souveraineté du gouvernement de l'Église, ni asservir la personne de son auguste chef!

Qu'ils se souviennent que l'Europe ne les a affranchis des barbares par son épée, maintenus par sa puissance et dotés par ses trésors, que pour en faire les gardiens fidèles, et non les aveugles profanateurs de la papauté!

Qu'on reconnaisse enfin avec franchise les conséquences des principes et la vérité des situations; qu'on sache bien que, le jour où l'élément séculier prétendra dominer les États de l'Église, ces États auront perdu leur raison d'être! Le monde les a conquis, défendus, et tant de fois restaurés pour conserver l'indépendance de son chef spirituel et non pour satisfaire l'orgueil de quelques Italiens de Rome. Mais qu'on ne l'oublie pas surtout! c'est la réalité et non pas l'ombre du pouvoir temporel que l'Europe a voulu remettre au sceptre du Saint-Siége. Le pouvoir pontifical, une fois investi de la domination temporelle de Rome, ne peut pas plus se la laisser enlever de fait que de nom, sans protester devant cette Europe qui la lui a donnée. Et cette protestation ne serait pas vaine;

les nations ne laisseraient pas longtemps leur élu à la merci des agitateurs ; la force viendrait au secours du droit. Ainsi la papauté verrait recommencer une chaîne sanglante de révolutions et de restaurations, une perpétuelle alternative de défaites momentanées et de douloureux, mais d'inévitables triomphes.

Si c'est là ce qu'on cherche, si on rêve une monarchie italienne trônant au Capitole ou une démocratie romaine campant au Champ de Mars, qu'on proclame bien haut ces nouveaux dominateurs de la grande métropole catholique ! Mais qu'on cesse de parler de souveraineté pour une papauté condamnée à n'être qu'une occasion de luttes et de troubles, au lieu de garder la tutelle bienfaisante de ses peuples et la médiation pacifique du monde !

Qu'on ait le courage de proposer l'abolition du gouvernement ecclésiastique et la confiscation temporelle du Saint-Siége ! le but restera inique et odieux ; le langage du moins sera logique et sincère.

Mais qu'on garde un vain trône et un simulacre menteur de royauté pour le Pontife, en l'absorbant dans un sénat laïque et en l'isolant de celui que la Providence lui avait donné ; qu'on veuille qu'un prêtre gouverne, en déclarant les prêtres incapables de gouverner ; que du même coup on prétende introniser l'élu et s'incliner devant les électeurs, le jour du scrutin, pour les dépouiller ensuite des prérogatives de toute leur vie ; c'est ce qu'une plume aventureuse peut tenter dans la liberté du paradoxe et dans le silence du cabinet, c'est ce que jamais un esprit

positif n'essayera d'accomplir dans la réalité pratique des faits. Une telle idée ne peut être qu'un rêve ou un piége, et l'Europe saura se garder des hypocrisies comme des chimères.

Ainsi, unité italienne, séparation des Légations, sécularisation du gouvernement, mutilation des frontières ou des prérogatives, confiscation des provinces ou abaissement du pouvoir; ce sont là autant d'expédients impraticables ou funestes, destinés à cacher et à préparer tout ensemble l'anéantissement complet de la souveraineté temporelle du Pape. C'est toujours la guerre à cette institution providentielle implantée sur le droit des nations, consacrée de nos jours par l'unanime adhésion de tous les bons esprits, restaurée hier encore par le concours de l'Europe et l'épée de la France.

Pour atteindre un tel but tous les moyens sont bons. On s'adresse tour à tour aux excès les plus contraires. Tantôt on prétend absorber l'Église dans la cité, tantôt c'est la cité qu'on prétend absorber dans l'Église. Les uns voudraient séculariser jusqu'au Pape; les autres feraient de Rome un couvent.

C'est dans ce cercle d'exagérations insensées que s'agitent les faiseurs de systèmes.

Tous sont en ce moment à l'œuvre.

Il en est qui avouent franchement l'intention de détruire; il en est qui détruiraient en prétendant sauver.

Rien ne lasse l'acharnement des uns, rien n'épuise la ruse ou la crédulité des autres.

Il en est qui, ne pouvant transiger avec les principes, entreprennent de faire capituler les intérêts.

Un traité semble impossible, on propose un marché.

On n'eût point osé prendre les États du Saint-Père, on le somme de les vendre.

Le souverain Pontife abandonnerait ses provinces, mais elles lui seraient bien payées.

On l'enfermerait dans Rome, mais l'or servirait de rançon.

Il faut un siècle où le culte de l'or absorbe tous les autres, pour qu'on ait osé proposer au successeur de saint Pierre de fléchir à son tour devant l'idole et de livrer pour un douaire largement rente le patrimoine de l'Église et l'héritage de ses devanciers.

Au lieu d'être le Pontife indépendant de l'Europe catholique, il en deviendrait le pensionnaire ; il échangerait les respects de tous contre les exigences de ces tributaires dominateurs qui s'acquittent quand ils veulent, et se complaisent toujours à faire sentir le poids de leurs chaînes dorées.

Ce sceptre changé en roseau devrait se plier sous tous les jougs et se courber devant tous les maîtres.

On paraîtrait conserver Rome au Pape, on lui permettrait d'y régner en famille sur ceux qui voudraient bénévolement croire encore à son autorité paternelle.

Mais à quel prix ?

En humiliant Rome et en dépouillant le Pape.

Il y aurait une seule ville condamnée à devenir l'esclave du monde, et cette ville s'appellerait Rome.

Il y aurait un seul trône déclaré impuissant, et ce trône serait celui d'Innocent III, de Léon X et de Sixte V.

Ainsi on irriterait les sujets et on désarmerait le prince. On étoufferait les Romains sous un despotisme sacerdotal que l'Inde et l'Égypte n'ont pas connu. On prétendrait immobiliser les intelligences, anéantir les volontés, pétrifier les cœurs. On leur interdirait la gloire et la patrie, on supprimerait jusqu'aux élans de l'activité humaine, on enlèverait jusqu'aux garanties immémoriales qui protégent la vie civile. Ce peuple, si justement fier de ses lois, n'aurait plus ni code, ni justice, ni magistrats, on ferait de lui le paria de la catholicité.

De son côté, le Pape ne se mêlerait plus des affaires, il n'aurait plus ni administration ni armée ; on ne le connaîtrait guère que par sa liste civile ; on en ferait un roi fainéant.

Dans les apparences, une théocratie abrutissante ; dans la réalité, une démocratie anarchique.

Une municipalité omnipotente gouvernerait l'État et une garnison fédérale servirait de garde.

Le Pape serait le prisonnier de l'unité italienne et le vassal de la commune de Rome.

Il aurait abandonné son titre royal dans la moitié de ses États pour perdre son autorité dans l'autre.

En vérité, de tels rêves ne se discuteraient pas si les patronages qu'on affiche et le passé qu'on évoque n'inspiraient de sinistres appréhensions pour l'avenir.

Mais les flatteurs ont pris soin de glorifier ce passé ; il en est qui répètent avec complaisance les idées du premier Empire : Rome ville libre impériale avec sa banlieue, les États de l'Église au royaume d'Italie, le souverain Pontife conservé évêque de Rome aux appointements d'un million, avec Saint-Pierre pour oratoire et le Vatican pour citadelle [1].

On dirait que rien n'est changé, que la même fatalité pèse toujours sur les nations et que les mêmes éblouissements menacent toujours d'entraîner les puissants vers les mêmes vicissitudes ; mais les leçons de l'expérience ne sauraient être perdues. On se souvient que la papauté est encore la plus forte, même contre les conquérants, et que 1808 n'a pas tardé à amener 1814.

Chacun a rappelé les paroles du ministre des cultes annonçant à l'épiscopat français, au nom de l'Empereur, que le *prince qui avait ramené le Saint-Père au Vatican* VOULAIT *que le chef de l'Église fût respecté dans* TOUS *ses droits de souverain temporel ;* mais ce n'est pas seulement par la bouche de son ministre qu'il a contracté ce décisif et solennel engagement.

On lit dans la proclamation de l'Empereur au peuple

[1] Voir les projets de décrets de 1808 récemment divulgués par les journaux de Bologne et reproduits par les journaux français.

français : *Je respecte le territoire et les droits des puissances neutres... Nous n'allons pas en Italie fomenter le désordre ni ébranler le pouvoir du Saint-Père, que nous avons replacé sur son trône, mais le soustraire à cette pression étrangère qui s'appesantit sur toute la Péninsule.*

Le prince qui a tenu un tel langage ne peut consacrer les violations de la neutralité la plus sainte, perpétuer l'inviolabilité du désordre, sanctionner l'usurpation des États de l'Église. Il ne peut surtout faire regretter au Saint-Siége cette prédominance de l'Autriche dont il lui annonçait la fin comme un affranchissement et un bienfait.

Les novateurs ne feront pas plus d'illusion à l'Europe qu'à la France. La diplomatie sait le lendemain réservé aux royautés qu'on abaisse, et les couronnes ont connu le poids des révolutions qu'on exalte.

De tels projets auront pu fasciner par les artifices du langage, entraîner même par le prestige du paradoxe, mais ils ne sauraient arriver jusqu'à la table d'un congrès, ils s'évanouiraient comme une aventure.

Toutefois ils auront servi à d'autres ; les habiles sauront profiter de l'inquiétude qu'on aura semée pour se poser en modérateurs du mouvement imprimé à l'opinion publique et faire peut-être accepter comme un bienfait des conditions tant de fois repoussées comme un péril.

Le Pape aura redouté de perdre les Légations sans retour : qui sait s'il ne se contenterait pas d'y garder du moins une ombre d'autorité et une souveraineté nominale ?

On lui aura présenté la perspective d'une municipalité romaine qui anéantirait toute l'action de sa souveraineté. Ne regarderait-il pas comme des libérateurs ceux qui laisseraient encore quelque ressort à sa royauté personnelle, même en l'isolant de ses cardinaux et en sécularisant le gouvernement de l'Église ?

Ainsi renaîtraient les anciens programmes et les manifestes piémontais qui ont déchaîné la guerre et bouleversé l'Italie.

Toujours le même point de départ, toujours le même cercle d'efforts, toujours le même but poursuivi.

Il en est qui font honneur de cette persévérance aux hommes, c'est aux principes qu'elle appartient ; les conséquences sont d'avance écrites dans les faits, la pente est fatale.

Mais le triomphe de tels principes trouvera sur son chemin le Pape et l'Europe.

Pie IX a fait et fera toujours toutes les concessions qu'il croira utiles au bonheur de ses peuples ; il ne se laissera imposer aucune contrainte, mais il ira au-devant de toutes les lumières, il s'empressera d'approprier les faits mobiles aux besoins comme aux vœux des temps ; il l'a fait et le fera plus largement encore.

Mais, quand on lui demandera le renversement d'une autorité immuable, quand on lui imposera le sacrifice des droits et des biens dont l'Église lui a remis le dépôt sacré, la résistance commencera et n'aura pas de fin.

Le Pontife lèvera les mains au ciel et saura répondre aux hommes par ces mots, qui n'arrêtent pas toujours les violences, mais qui fixent irrévocablement les devoirs et appellent tôt ou tard la justice de Dieu : *Non possumus*.

Il ne peut en effet, et l'Europe ne pourra pas plus que lui.

Elle comprendra toute la portée de ce qu'on lui demande.

Séparer les Légations, c'est démembrer toutes les provinces ; démembrer les provinces, c'est enfermer le Pape dans Rome, et enfermer le Pape dans Rome, c'est le livrer à la merci des ambitions italiennes et des agitations romaines : c'est du même coup détruire l'autorité du roi et saper l'indépendance du Pontife.

Mais aussi plus d'Église romaine indépendante, plus de centre apparent d'unité; c'est l'avénement des Églises nationales, détrônées bientôt par l'éparpillement infini des sectes et la licence de l'omnipotence individuelle.

Ruiner la métropole du catholicisme, c'est ébranler la clef de voûte du christianisme tout entier.

C'est l'unité romaine qui sert encore de modèle, d'émulation, de point de mire et d'appui tout ensemble à tout ce qui subsiste encore d'unité dans toutes les communions dissidentes. On demeure uni pour imiter son autorité comme pour balancer sa puissance.

Ce pouvoir auguste ne périra jamais. S'il venait à s'éclipser un instant, tout ce qui reste de dogme, de hiérarchie, de discipline et d'affirmation dans toutes les autres

sociétés chrétiennes aurait disparu promptement. Ce serait partout la négation des croyances, l'anarchie des doctrines, le bouleversement des esprits. Celui des faits ne se ferait pas attendre. Quelle autorité pourrait se flatter de survivre longtemps à la destruction de celle qu'un protestant illustre appelait naguère la plus grande école de respect que la Providence ait donnée au monde?

C'est à toutes les couronnes d'y songer.

L'usurpation des États de l'Église, c'est le Pape détrôné par la révolution.

L'Europe ne le permettra pas.

La sécularisation imposée au gouvernement des États de l'Église, c'est le Pape détrôné par lui-même.

L'Europe ne le demandera pas.

Aussi, il est des adversaires du Saint-Siége qui, désespérant d'entraîner le monde à de telles iniquités, ont cherché à surprendre l'opinion par d'autres stratagèmes et à engager les gouvernements dans d'autres entreprises.

Ils se sont retranchés à demander la réforme ou plutôt la transformation des lois civiles. Ce sont les institutions civiles qu'ils veulent détruire par la base.

Ce dernier système n'est pas assurément le moins habile: car les lois civiles sont le premier et le plus profond, le plus ancien et le plus durable de tous les fondements de la société. Les lois civiles sont plus intimes encore à la vie des peuples que les lois politiques; celles-ci sont le symbole de son gouvernement; celles-là sont l'image de

ses mœurs, et leur subversion conduit bien plus vite que tout le reste à la ruine de l'édifice tout entier.

On a parcouru ainsi tout le programme développé dans ces dernières années par les agitations de la presse et encouragé quelquefois par les notes même de la diplomatie. Seulement, les novateurs se sont efforcés de partager ses conditions entre les trois puissances alliées de la guerre de Crimée.

La mutilation du territoire appartenait particulièrement au Piémont, dont l'ambition visait à la royauté de l'Italie.

La sécularisation du Saint-Siége et l'anéantissement des prérogatives temporelles de l'Église devaient être le but permanent et la pensée favorite de l'Angleterre. Elle aspire à protestantiser le monde pour étendre avec sa religion nationale le cercle indéfini de ses conquêtes et de ses influences. C'était du même coup mettre la main sur la domination de l'Italie qu'elle recherche, et détrôner la papauté qu'elle déteste.

La transformation des lois civiles devait être le lot de la France, et, pour résumer ce système dans une de ces formules concises et absolues qui déconcertent les résistances et entraînent les multitudes par leur séduisante simplicité, on a demandé le Code Napoléon à Rome.

DEUXIÈME PARTIE

LE CODE NAPOLÉON ET LES LOIS ROMAINES

Le Code Napoléon à Rome ! Tel est le symbole saisissant et commode derrière lequel on a rallié tous les mécontentements et toutes les chimères. C'est la thèse des réformateurs consciencieux, comme des niveleurs révolutionnaires. Elle plaît aux amis impatients et quelquefois aveugles, comme aux ennemis souvent artificieux et toujours inexorables. Pour les uns, c'est un signal urgent de réforme; pour les autres, un cri incessant de guerre; pour tous, un mot d'ordre impérieux. Tous le répètent par entraînement ou par calcul; mais l'entraînement est ardent, et le calcul habile.

On veut tout à la fois flatter la France et engager l'Empire. On caresse les penchants traditionnels de cette vanité gauloise par laquelle la Providence semble avoir voulu nous faire expier tant de supériorités réelles et de prodigieuses faveurs. On sait notre tendance à ne louer que ce qui est chez nous, à dédaigner tout ce qui est ailleurs;

nous ne voulons voir que notre pays, parler que notre langue, étudier que notre histoire. Notre gloire militaire nous fait croire aisément à toutes les autres prééminences nationales : il nous est doux d'entendre dire que nos lois sont incomparables, comme nos soldats sont invincibles.

En même temps, on s'adresse aux plus naturelles fiertés du trône impérial ; on se place derrière un nom glorieux et une lettre célèbre. On oublie que tous les exemples ne sont pas irréprochables, ni tous les programmes infaillibles.

Mais Napoléon III ne l'a pas oublié.

C'est ainsi qu'il s'est gardé d'imiter cette inféodation de pays étrangers à des dynasties de sang impérial, qui avaient fini par coaliser contre son devancier la famille des rois et la fraternité des peuples.

Et quand il a compris que l'accomplissement de son récent programme menaçait le monde d'une conflagration sans limites et sans fin ; quand, derrière les horizons de l'Adriatique, il a vu se soulever les flots révolutionnaires et entendu gronder la tempête de la coalition européenne, il s'est arrêté, il a tendu la main à son adversaire de la veille pour ne pas être obligé de la livrer à ses ennemis de tous les temps.

J'espère qu'ils ne le tromperont pas mieux en se cachant sous d'autres piéges, et que, derrière le Code Napoléon à Rome, comme derrière le suffrage universel en Italie, il retrouvera les aspirations et les stratagèmes du

génie révolutionnaire. Il s'arrêtera sans se laisser abuser par de vaines paroles. Les timidités du respect humain sont trop petites pour la grandeur des devoirs et des responsabilités d'une couronne ; en tout cas, il appartient à tous les hommes de conscience d'arracher les masques et d'éclairer les gouvernements comme l'opinion.

Ce devoir devient impérieux, surtout en présence de l'Europe appelée à exercer sur les destinées de Rome une solennelle influence.

Il ne suffit pas d'avoir démontré le caractère de sa souveraineté : il faut faire ressortir l'esprit de ses lois. Il importe de les comparer surtout avec la législation qu'on présente comme un type à l'Europe et un modèle à Rome.

Quant à moi je ne saurais faillir à cette tâche. On me pardonnera seulement de donner à cette comparaison du Code Napoléon et de la législation romaine un développement plus étendu qu'aux autres parties de cet écrit.

L'un a fait l'étude de toute ma vie, l'autre la constante préoccupation de mes longs séjours en Italie.

Cette question est d'ailleurs la plus universellement posée, peut-être la moins approfondie, certainement la moins connue.

Aucune n'a fait naître plus d'illusions, aucune n'a plus besoin de lumières.

Je me sens donc plus autorisé à lui consacrer le tribut de celles que je dois à une longue expérience. Puissent-elles en provoquer de plus hautes !

Il est des esprits qui s'inquiètent profondément de donner une législation à Rome. On dirait que cette antique métropole des lois demeure plongée dans une sorte d'enfance barbare et flotte sans garantie au gré de tous les hasards d'une véritable anarchie légale.

On demande sérieusement quelle est la législation qui peut régir Rome aujourd'hui.

La réponse est facile, et peut-être sa naïve vérité lui donnera-t-elle l'air d'une piquante révélation.

Le droit qui régit Rome aujourd'hui est tout simplement le droit romain.

Oui, le droit romain, tel qu'il vit dans les immortels recueils qui ont perpétué sa grandeur, tel qu'il a suffi depuis tant de siècles à gouverner toutes les sociétés européennes.

Le commerce vit à Rome sous l'empire d'un code spécial, à peu près conforme au nôtre et à ceux de tous les autres peuples. Les lois commerciales se ressemblent partout; destinées à protéger les échanges et les transactions de peuple à peuple, elles appartiennent plus que toutes les autres aux principes immuables du droit des gens.

L'instruction criminelle et le droit pénal ont été réglés par des codes de Grégoire XVI, qui constituent de véritables progrès et dont on a plus accusé les lenteurs que les sévérités [1].

[1] Ces codes ont été, dans ces dernières années, perfectionnés par une révision nouvelle mûrement élaborée, soit au Conseil d'État,

Mais c'est le droit romain antique qui est demeuré la base des lois civiles de Rome.

Certaines dispositions ont été appropriées par les constitutions des Papes aux besoins des âges et des peuples divers. La plupart de ces constitutions ont été réunies en 266 articles dans le règlement législatif et judiciaire des affaires civiles, promulgué le 10 novembre 1834. Ce règlement consacre en outre plus de 1,500 articles à deux codes distincts et complets, l'un de l'*ordre judiciaire*, l'autre des *lois de procédure*.

L'article 1er de cette ordonnance, qui fait la base du droit civil, est ainsi conçu :

« Les lois du droit romain, modifiées par le droit canon « ou par les constitutions apostoliques, continueront d'être « la règle des juges civils dans toutes les matières aux- « quelles il n'est pas dérogé par le présent règlement. »

Or le droit canon n'exerce son empire que sur les questions dont la nature rentre dans le domaine du sanctuaire. Ce sont celles qui se lient aux actes de la double vie civile et religieuse des nations modernes par des sacrements ou par des rites qui influent nécessairement sur l'une et l'autre, et qui ne peuvent être résolues sans le concours des deux pouvoirs.

Excepté ces points délicats et spéciaux dont aucune société chrétienne ne peut dépouiller l'autorité religieuse,

soit au Conseil des ministres, et cette révision touche au moment de recevoir la sanction souveraine.

la législation romaine, c'est le droit romain de Justinien, modifié en certains points par l'ordonnance de 1834.

Sans doute, cette législation n'est restée depuis ce jour ni silencieuse, ni immobile; chaque jour y ajoute comme ailleurs une page nouvelle. Le livre des lois ne se ferme pas plus à Rome que chez nous aux besoins sans cesse renaissants de l'humanité.

On peut dire toutefois qu'il s'ouvre et se complète plus régulièrement peut-être à Rome que partout ailleurs. En effet, l'édit de 1834 compte vingt-cinq ans à peine; les changements effectués depuis ne sont pas nombreux, et pourtant on s'est déjà préoccupé de les réunir en un seul corps pour la clarté de la science et les facilités de la pratique. Ce travail, soigneusement préparé par le Conseil d'État, est soumis en ce moment à une commission composée des personnages les plus éminents et les plus éclairés de Rome.

Mais, au-dessus de ces modifications successives et inévitables, il y a là, comme chez nous, un esprit général, une base, un point de départ.

On est bien loin à Rome de ce pêle-mêle législatif où la Grande-Bretagne entasse les statuts de toutes ses époques, éditant toujours et n'abrogeant jamais, conservant ensemble les chartes des Plantagenets, les décrets d'Élisabeth et les ordonnances de la reine Victoria. On n'y a pas fait de la science des lois un problème dont quelques augures privilégiés vendent chèrement les secrets, dont les

plus larges fortunes s'épuisent à interroger les ténèbres, dont les plus longues vies ne suffisent pas toujours à atteindre le dénoûment.

Il y a donc à Rome une législation régulière, fonctionnant régulièrement, assise sur des bases que l'équité a posées et qui ont gardé le respect des siècles.

Faut-il renverser cette base, changer le point de départ, créer enfin une législation nouvelle à Rome?

Faut-il l'emprunter à un autre pays? surtout faut-il y importer le Code Napoléon?

Le Code Napoléon à Rome, mais lequel?

Est-ce celui que le premier Empire promulgua en 1804, ou celui qui nous régit aujourd'hui?

La question vaut la peine d'être posée, car le vent de l'instabilité a durement soufflé sur lui. Ce laps d'un demi-siècle n'a épargné ni ses principes ni ses textes; jamais, en aussi peu d'années, un édifice législatif ne s'était vu plus souvent et plus profondément miné jusque dans ses plus intimes fondements.

Car il ne s'agit pas seulement de ces perfectionnements de détails qu'amène le mouvement progressif des besoins et des temps, ou que mûrissent les enseignements journaliers de l'expérience. Les pages les plus essentielles, les dispositions les plus importantes se sont vues énergiquement réformées; disons mieux, radicalement transformées à la satisfaction des sages, aux applaudissements

des peuples. Et l'œuvre réparatrice est loin d'être finie; chaque jour le travail continue jusqu'à ce que la transformation soit complète. Comment ne pas se demander alors lequel on veut imposer à l'Italie : du code ancien, qui a déjà tant vieilli, ou du code nouveau, qui est appelé peut-être à vieillir si vite à son tour?

Ce ne peut être le premier. Comment imposerait-on à Rome ce qui est mort parmi nous, ce que la France ne supporterait plus?

Qui pourrait songer à faire revivre dans notre pays une législation qui consacrait l'aubaine et la mort civile, la confiscation et le divorce? Grâce à Dieu, la sagesse des divers gouvernements que la Providence a tour à tour préposés aux destinées de notre pays a fait disparaître ces déplorables taches.

La monarchie a aboli la confiscation, le divorce et le droit d'aubaine; le nouvel Empire a supprimé la mort civile. Avec de tels changements, et tant d'autres qui se sont accomplis ou se préparent, le Code Napoléon d'aujourd'hui n'est vraiment plus que de nom le Code Napoléon d'autrefois.

Toutefois, pour bien juger le nouveau, il faut prendre son point de départ dans l'ancien, car il a imprimé partout son caractère. Les lacunes et les contradictions attestent l'imperfection nécessaire de ces révisions partielles qu'aucune vue d'ensemble ne dirige, que nulle unité de date, de rédaction, de système n'assortit. On y trouve de nombreuses traces d'une certaine confusion, inévitable

dans une législation qui n'a pu achever encore sur elle-même le laborieux effort d'une salutaire transformation.

C'est donc le code, tel qu'il sortit des mains de ses auteurs, qu'il faut interroger dans sa pensée primitive que rien n'a détruite, dans son but politique qui a survécu aux révolutions. Car le même souffle vivifie toujours ses dispositions présentes et semble ranimer encore celles que les lois nouvelles, nées du temps et de l'opinion, avaient voulu détruire pour toujours. C'est en se plaçant à ce point de vue qu'on peut comprendre la législation parfois inconséquente qui nous régit aujourd'hui. Pour bien savoir si le Code Napoléon doit être implanté en Italie, et ce qui reviendrait d'honneur à la France et de profit à Rome d'une telle importation, il faut le connaître en lui-même, il faut demander ce qu'il fut et ce qu'il est encore pour le monde et pour notre pays.

Une telle discussion a sa grandeur; nul ne peut lui refuser les droits de l'opportunité ni peut-être le mérite du courage.

En effet, une sorte d'hymne triomphal retentit depuis quelque temps de toutes parts en l'honneur du Code Napoléon. Mais tandis que le pouvoir le divinise par ses éloges, il le désavoue par ses lois. Il ne s'écoule pas une session qui ne lui porte une grave atteinte, il ne s'en prépare pas une qui ne lui en réserve une nouvelle.

Et, en même temps, une véritable idolâtrie semble vouer son culte à l'immortalité des temps et à l'univer-

salité des lieux, en sorte qu'à force d'aveugler les peuples agenouillés devant l'idole, on aura transformé le dieu sans épuiser l'encens, ni ralentir les adorateurs.

Il peut paraître téméraire d'élever une voix discordante au milieu de ces échos bruyants propagés par le zèle et répétés par la foule. On s'est tellement complu depuis cinquante ans à faire du Code Napoléon le palladium de la France, qu'on doit trouver les esprits préparés par une sorte de conspiration unanime d'hommages.

Il faut d'ailleurs se hâter de le proclamer, ces hommages sont loin d'être sans fondements : mais il faut oser le dire aussi, le redoublement des ferveurs actuelles cache un intérêt et un but de propagande. La raison des sages ne peut suivre l'entraînement des multitudes ; le discernement ne saurait abandonner ses droits pour obéir à un mot d'ordre, et l'admiration elle-même perdrait sa valeur en abdiquant son indépendance.

L'impartialité est le devoir de tous; elle m'est plus facile qu'à personne. Et comment pourrais-je manquer de justice et de sympathie envers la législation de mon pays? Ma jeunesse s'est passée à l'étudier ; ma vie judiciaire à la défendre; ma vie politique à la faire respecter. Je lui ai dû la douceur des travaux qui ont rempli ma carrière, et s'il m'était donné d'aider à son perfectionnement par de consciencieuses méditations, de tels efforts seraient tout à la fois l'honneur de ma retraite et le tribut de ma reconnaissance.

Mais cette reconnaissance ne peut être aveugle; elle doit faire la part de la vérité et celle de l'erreur.

Le bien, dans le Code Napoléon, appartient au progrès des lumières qui l'a préparé, au génie qui l'a conçu, aux esprits éminents qui l'ont enfanté. Le mal est venu de la difficulté des temps, qui le condamnait à tenir compte de tous les éléments orageux qui entouraient son origine, et à mêler aux principes fondamentaux de l'ordre social les caractères nécessairement imparfaits d'une œuvre de transition et de transaction. L'un sera immortel parce qu'il résume la pensée des siècles; l'autre a changé et changera encore, parce qu'il est né des nécessités temporaires du siècle.

Tous deux ont pris place dans un vaste cadre dont les imposantes proportions devaient flatter la France et frapper tous les peuples.

Ce cadre, en lui-même, et indépendamment des dispositions qu'il renferme, a droit à des éloges presque sans restriction.

Il a doté la France de l'unité législative, toujours si désirable et si longtemps désirée.

Sans doute la marche des temps y conduisait les esprits et les faits. Le grand siècle y avait préludé par l'unité des lois de procédure, de commerce et de marine; les ordonnances de 1667-1673-1681 étaient devenues le droit unique de la France et le droit commun de l'Europe.

D'Aguesseau avait continué l'œuvre en étendant, par ses ordonnances de 1731, 1735 et 1747, le bienfait de cette unité à d'importantes matières du droit civil, telles que les donations, les testaments et les substitutions. Mais il fallait encore attendre du temps l'abaissement des barrières que la séparation des provinces et la jalouse indépendance des coutumes élevaient entre les peuples. La révolution devança les temps, elle accumula les créations comme les ruines; de salutaires institutions périrent, mais des préjugés enracinés et de gênantes routines disparurent aussi sans retour. L'esprit local s'anéantit avec ses garanties et ses traditions, mais aussi avec ses bigarrures et ses jalousies. L'unité était faite dans les esprits : la Constituante la reconnut par ses décrets, mais elle ne put poser que le principe. La Convention détruisit tout sans rien fonder; le Directoire laissait tout périr, le Consulat vint tout sauver.

Je ne serai point ingrat envers ces quatre années, les premières et peut-être les plus belles du siècle.

Le monde a béni cette grande et féconde halte, où la France respira un moment entre les convulsions incessantes qui avaient précédé et les guerres interminables qui suivirent.

Un de ses plus beaux titres de gloire sera toujours d'avoir vivifié le principe d'unité législative théoriquement consacré par la Constituante, et d'avoir embrassé dans un monument complet et pratique le droit entier de notre pays.

D'autres peuples avaient déjà essayé de codifier leurs lois. La Bavière, la Suède, l'Autriche et la Prusse avaient promulgué des codes dans la seconde moitié du dernier siècle. Le code prussien avait saisi les esprits par l'étendue et la belle ordonnance des matières; mais toutes ces œuvres, d'ailleurs graves et savantes, en constituant l'unité de jurisprudence sur les grandes applications du droit des gens déjà formulées par le droit romain, laissaient subsister sur les points les plus importants du droit civil la puissance légale des coutumes particulières. Fidèles à des traditions qu'aucune tempête n'avait interrompues, ces peuples n'avaient connu ni les funestes secousses, ni les bienfaits chèrement achetés des révolutions. C'étaient des aspirations et même des acheminements à l'unité; ce n'était pas l'unité elle-même. La véritable, la complète unité, les derniers siècles l'avaient préparée dans les esprits; 1789 la proclama pour les institutions, Napoléon l'a réalisée dans les lois.

L'unité n'est pas le seul mérite du Code Napoléon. Tout le monde a rendu hommage à la clarté pratique de sa distribution, à la ferme concision de ses textes. On peut trouver dans d'autres collections législatives un ordre plus philosophique, des généralités plus hautes, des développements plus profonds, des solutions plus savantes; mais leur étendue même produit souvent l'obscurité et la confusion. Le législateur semble plutôt conseiller que commander, le raisonnement prend la place de l'autorité. On sent bien

plus les subtiles habiletés de l'argumentation que la forte simplicité du style législatif. Ce peuvent être de meilleurs traités, ce sont de moindres lois.

La distribution et la rédaction du Code Napoléon ont donc obtenu des hommages mérités.

Mais ce n'est là que l'enveloppe superficielle, ou pour mieux dire le cadre technique des lois.

Ce qui fait leur valeur intime et leur grandeur durable, ce n'est pas la symétrie de leurs chapitres ou la correction de leur texte, c'est la sagesse de leurs préceptes.

Envisagé à ce point de vue, le Code Napoléon ne pouvait se flatter de rencontrer la même unanimité de suffrages. Il ne l'a pas obtenue et on ne peut pas même dire qu'il l'ait complètement méritée.

Il a payé son tribut à l'imperfection de toutes les institutions humaines.

Pour louer ou pour blâmer dans le Code Napoléon on n'a qu'à choisir.

Pour faire un tel choix avec discernement, il faut se pénétrer d'abord d'une distinction fondamentale.

Dans le Code Napoléon, comme dans la législation de tous les peuples, il y a en effet deux parties essentiellement différentes : l'une native, permanente, commune à tous les temps et à tous les lieux ; l'autre accidentelle, mobile, particulière à chaque siècle et à chaque nation.

La première n'est que la reproduction fidèle de ce droit

des gens que Dieu lui-même a gravé dans tous les cœurs, et que la même lumière révèle à toutes les intelligences. C'est l'application de cette équité naturelle plus ancienne que toutes les institutions civiles, plus sûre que les institutions politiques, dont les anciens disaient avec une saisissante éloquence :

Lex insita, non scripta ;

c'est ce code de la raison humaine qui survit à toutes les révolutions, domine tous les climats et se formule dans toutes les langues avec la même autorité.

Les lois qui maintiennent la sainteté des engagements consacrent les conditions essentielles de la liberté et de la moralité des contrats; celles qui règlent avec une égalité souveraine les rapports conventionnels d'homme à homme et de peuple à peuple appartiennent à cet ordre sublime. Elles participent en quelque sorte à l'immutabilité du Tout-Puissant, dont elles ne font que promulguer les décrets; elles sont aussi saintes, aussi impérieuses partout, dans le temps comme dans l'espace. Elles régissaient les ports de la Grèce, comme elles gouvernent ceux de l'Angleterre; on les retrouve en Chine comme en Égypte, en France comme en Allemagne, dans les mers de l'antique civilisation orientale comme dans les océans si longtemps inconnus du nouveau monde.

Ces lois sont, à proprement parler, le corps et la base de toutes les législations. Aucune ne peut s'enorgueillir d'en avoir inventé les principes ou dicté la sagesse; la

gloire de chacune est d'en avoir mieux éclairé les textes, pénétré l'esprit, développé les conséquences. Toutes sont d'autant plus parfaites qu'elles se rapprochent davantage du type primitif et divin.

A ce titre, le droit romain a depuis longtemps remporté la couronne. La sagesse de ce peuple, qui a si promptement conquis l'empire du monde par ses armes et l'a si longtemps gardé par ses lois, est restée sans égale; elle a mérité à ses codes le titre de raison écrite. La dernière comme la plus parfaite expression de cette raison universelle se trouve empreinte dans les œuvres de Justinien, parce qu'elles ont consacré l'alliance de l'antique et ferme énergie du peuple-roi avec la haute et douce lumière de l'inspiration chrétienne.

C'est cet admirable mélange du bon sens pratique de l'ancienne Rome et du généreux élan de la civilisation moderne qui a donné à Justinien une incomparable renommée. Sa législation, venue dans des temps de décadence, a pu vivifier et surpasser tout ensemble les trésors amassés par les grands jurisconsultes de l'âge d'or de la science, et s'élever à la plus parfaite expression de toutes les hauteurs philosophiques et de toutes les forces politiques de l'esprit humain.

Cette lumière immortelle, un instant enveloppée dans la nuit des âges barbares, a reparu comme un rayon d'espérance à mesure que la société s'est dégagée de leurs sanglants nuages, et le droit, des implacables étreintes

de la force. Elle a grandi en même temps que la civilisation elle-même et brillé du même éclat que son flambeau. Plus les esprits se sont avancés, plus ils ont voulu s'éclairer à ce foyer tutélaire; et la conformité aux lois romaines est devenue la garantie la plus sûre de la sagesse des nations et le plus noble symbole de leur véritable gloire.

L'éternel honneur du Code Napoléon, c'est d'avoir voulu se rapprocher de cet incomparable modèle; son bonheur, c'est de n'avoir eu qu'à suivre, pour l'imiter, l'exemple de nos grands jurisconsultes. Le titre des obligations, les titres qui traitent de l'usufruit, de la prescription, des servitudes et de tous les contrats, enfin, tous ceux qui se lient à cette partie immuable des lois empruntée aux éternels principes de l'équité et aux traditions immémoriales du droit des gens, sont puisés presque sans mélange aux sources impérissables du droit romain. Ils offrent la reproduction fidèle et souvent la copie littérale de ses dispositions traduites pour notre pays par les commentateurs éminents qui ont éclairé sa législation et honoré son nom dans toute l'Europe. C'est l'expression de l'érudition gigantesque de ce Cujas, que la science de l'Italie envie encore à la France; c'est l'ordre lumineux de ce judicieux Domat, qui a mérité d'être appelé la parole des hommes de bien et le guide des hommes d'État; c'est la rédaction de ce sage et infatigable Pothier, qui a précisé et popularisé la langue du droit pour toutes les classes et pour tous les temps.

Le droit du Code Napoléon sur toutes ces parties importantes de la législation, c'est le droit du vieux monde comme du nouveau; c'est par-dessus tout le droit romain, ancien comme moderne, le droit d'Auguste et de Justinien, comme celui de Sixte V et de Pie IX.

Ce n'est assurément pas cette partie du Code Napoléon qu'on prétend implanter à Rome; elle y est en pleine vigueur depuis des siècles. C'est là que l'Europe l'a cherchée. Ce serait faire remonter le fleuve du droit vers sa source éternelle. Il y aurait peut-être une étrange naïveté d'orgueil à entreprendre l'importation du Code Napoléon à Rome, d'où il est venu, et à prétendre donner des leçons à nos maîtres.

Les jurisconsultes romains furent, en effet, nos premiers maîtres, et nulle part la science du droit n'est aujourd'hui même encore plus approfondie et plus honorée.

Ces principes généraux d'éternelle équité qui font le corps du droit romain n'ont pas été, il est vrai, formulés en codes ni distribués en articles, mais ils vivent dans les immortels recueils qui ont suffi pendant des siècles au droit commun de l'Europe. Ils sont enrichis par les savantes recherches des plus illustres jurisconsultes de tous les pays. Cette science est surtout fécondée et fixée tout ensemble par les décisions du tribunal de la Rote, dont l'autorité a longtemps fait loi en Europe, et reste acceptée encore aujourd'hui comme un commentaire inséparable du droit romain.

Serait-il utile de toucher à un tel état de choses en enfermant la science légale de la pratique actuelle dans un cercle d'articles codifiés?

Beaucoup de jurisconsultes romains y répugnent profondément; ils voient un inconvénient sérieux à réduire une science, aujourd'hui développée et complète, aux proportions de quelques textes nécessairement abrégés qui désormais auraient seuls force de loi, changeraient le point de départ, et détruiraient ainsi l'autorité efficace de tant de trésors si laborieusement amassés dans le passé. Ils se plaignent d'une tentative qui mutilerait les lois, énerverait la jurisprudence et anéantirait le fruit de ces grands travaux qui remplissent des vies et durent des siècles. A leurs yeux, ce serait substituer les éléments et pour ainsi dire le catéchisme du droit à ces monuments imposants et à ces magnifiques traités.

D'autres, je le sais, combattent ces raisons comme plus spécieuses que solides; ils trouvent ces appréciations rigoureuses et ces craintes exagérées.

Ils imputent à ces graves esprits de céder trop à la préoccupation exclusive de leurs fortes études, de se tourner trop vers le passé, pas assez vers l'avenir. Tout en convenant que les principes d'éternelle équité n'ont guère besoin d'une promulgation nouvelle dans l'esprit des peuples auxquels Dieu et leur conscience ont déjà pris soin de les révéler, ils trouvent un avantage précieux à populariser les lois par des textes précis et saisissants. Ils redoutent cette diversité d'origines légales, qui risque d'af-

faiblir l'autorité par le doute et par la confusion. Ils ne veulent pas que la pratique des citoyens soit obligée de puiser tout ensemble dans la loi des Douze Tables, les édits des empereurs et les décrétales des papes. Suivant eux, propager les rayons du présent, ce n'est pas détruire le foyer du passé.

Toutefois, la différence de ces deux systèmes ne touche qu'à la forme, et, si je puis ainsi parler, à l'écorce des lois. Qu'on garde les lois anciennes comme texte primordial ou qu'on les rédige en articles distribués et numérotés avec l'ordonnance d'un code, le fond restera toujours le même; ce seront toujours les mêmes principes qui seront reconnus, les mêmes dispositions qui recevront leur application. Ce ne sera plus qu'une question de rédaction, et, en quelque sorte, de symétrie législative qui ne saurait influer sur les mœurs et les habitudes du peuple; la cité gardera la même physionomie puisqu'elle conservera le même corps de droit. Ce sera toujours la même vie qui circulera dans la société romaine; rien ne sera changé que des mots. De tels changements pourront sans doute faciliter les études des jurisconsultes, mais ils ne toucheront en rien aux rapports des gouvernants et des gouvernés. Les réformateurs en devront prendre leur parti. Rome restera la même; il n'y aura pas une loi de moins; il pourra y avoir un code de plus, mais ce ne sera pas le Code Napoléon; ce sera un véritable code romain.

En effet, si, comme on l'annonce, une telle codifica-

tion, déjà plusieurs fois méditée, est définitivement poursuivie, il n'est pas besoin de dire qu'elle ne s'astreindra pas à copier les dispositions d'un code quelconque. Il faut laisser la rédaction et l'ordonnance des textes aux jurisconsultes qui les appliquent et les apprécient tous les jours; eux seuls pourraient conduire à bien cette œuvre de coordination, sous la haute direction des savants princes de l'Église, qui ont reçu la mission de veiller à la conservation des Lois. On ne leur devrait sans doute ni la création du droit, qui est immémoriale, ni l'unité de législation nationale qui existe déjà, mais l'harmonie assurée des textes les honorerait encore : l'œuvre de leur science compterait comme un nouveau bienfait du règne de Pie IX.

Dans une telle œuvre tout resterait romain, le fond comme la forme; ce serait toujours la jurisprudence romaine, le droit romain. Le Code Napoléon ne pourra se glorifier d'avoir naturalisé à Rome cette partie permanente des lois qui vient de l'éternelle équité de Dieu pour régler les contrats des hommes. Il devra garder au contraire pour son premier titre d'honneur de s'être rapproché, autant qu'il l'a pu, de son incomparable modèle; d'avoir puisé à la source immortelle de la sagesse écrite des nations et d'être resté fidèle à la gloire de son berceau romain.

Ainsi, cette importante partie du Code Napoléon, qui consacre plus de la moitié de ses textes à la définition des principes du droit des gens, n'a pas besoin d'être importée

dans les autres pays, parce qu'elle y est déjà. Elle ne sera pas surtout importée à Rome, parce qu'elle en est venue.

Mais en dehors de cette portion du Code Napoléon, qu'on peut nommer universelle et éternelle, il en est une autre qui lui est particulière, et, on peut le dire, exclusivement propre.

En effet, toutes les législations ne possèdent pas seulement un corps commun à toutes, chacune d'elles porte aussi sa physionomie spéciale. Elles se ressemblent toutes par le but philosophique, humanitaire, disons mieux, chrétien; elles diffèrent par le but politique, civil, national. C'est la différence de la couleur à la nuance, du genre à l'espèce. Ce qui fait l'espèce, ou pour mieux dire l'individualité, ce qui caractérise véritablement une législation, ce sont les traits qui ne conviennent qu'à elle seule, qui font qu'elle est elle-même et qu'elle n'est pas une autre; qui lui assignent enfin sa place exclusive et indépendante dans la politique contemporaine comme dans l'histoire.

Or, ces traits distinctifs apparaissent principalement dans les lois qui régissent la cité et la famille.

Celles qui règlent les relations de l'individu considéré isolément vis-à-vis des autres individus qu'aucun lien particulier n'unit à lui, et qui sont en quelque sorte à son égard à l'état de nature, appartiennent en général au droit des gens. Le droit civil, qui n'est pas intervenu pour le comprendre dans les agrégations formées par lui, ne fait

que promulguer les principes communs à tous les hommes vis-à-vis de ceux qui n'ont en effet de commun entre eux que le nom d'homme, et d'autres liens que celui de l'humanité tout entière. Mais dès que l'individu sort de cette immense et cosmopolite généralité pour entrer en rapport avec la cité ou avec la famille, la société, qui constitue l'une et organise l'autre, imprime aux lois qui les concernent son autorité propre et son caractère particulier.

Telles sont les règles sur la jouissance des droits de cité, sur leur perte, sur la situation des étrangers, sur la naturalisation ou l'abdication de la patrie, sur les incapacités et les exclusions civiles et politiques.

Tels sont encore les principes sur les successions, les donations, les testaments, la disponibilité, les tutelles, les interdictions, les enfants nés hors mariage et surtout sur le mariage lui-même, sur ses droits, ses effets, sa durée, sa dissolution, sur la puissance paternelle qui en est la suite, le veuvage qui en est la fin, et la descendance qui survit à sa fin même et qui perpétue sa mémoire. Ces lois, et tant d'autres qui dérivent de l'état de cité ou de famille, portent en effet presque toutes une physionomie différente chez les différents peuples.

Il en faut dire autant, en général, de celles qui constituent en quelque sorte le sol par les conditions de l'existence et de la transmission de la propriété assise sur la terre, ou par celle de la créance, en tant qu'elle s'incorpore à la terre elle-même par le privilége ou par l'hypothèque. C'est qu'en effet dans toutes les institutions dont

l'ensemble compose une nation civile, il y a à côté, et trop souvent au-dessus du but social, un but national et politique.

Ces règles, chaque législation les crée, les modifie comme il lui convient, suivant le temps et suivant le lieu. De telles lois ne peuvent être envisagées séparément des circonstances qui les ont vues naître et de la situation des peuples qu'elles sont appelées à régir.

Pour bien se pénétrer de l'esprit du code Napoléon, pour en apprécier la portée, en juger les principes, il faut donc se placer à ce double point de vue.

Or, quelle était en partant de cette base la situation du législateur qui a promulgué le Code Napoléon?

On ne peut nier qu'elle ne fût grave et difficile. Dans le passé immémorial du pays, c'était une opposition et presque une confusion de lois et de coutumes diversifiées à l'infini qu'il fallait ramener à l'unité.

Dans les temps anciens, il fallait rechercher avec soin et distinguer avec prudence les dispositions utiles autrefois qui avaient fait leur temps et celles dont la sagesse pouvait encore profiter à l'avenir.

Dans les temps modernes, il fallait accepter celles qui avaient consacré de véritables améliorations et constitué des situations permanentes, et rejeter celles qui s'étaient accidentellement produites par des entraînements éphémères. L'état de révolution est un passage qui ouvre violemment une large brèche aux invasions du bien comme

du mal, et il faut savoir tout ensemble accepter ses bienfaits, détruire ses fléaux, et surtout effacer ses traces.

Ainsi, la tâche était double : dans le passé, concilier les diversités législatives des provinces; faire la part des conquêtes de la civilisation et des atteintes à l'ordre social pour perpétuer les unes et faire justice des autres.

Et cette tâche si difficile se compliquait encore par les nécessités du but qu'on entendait réserver à l'avenir.

La politique voulait détruire la république présente sans ramener la monarchie passée. Elle prétendait fonder un empire qui gardât l'origine populaire de l'une sans perpétuer ses tendances révolutionnaires, et hériter des prestiges de l'autre sans ranimer la force de ses institutions et de sa dynastie héréditaire.

On fondait enfin un trône issu de la révolution pour la couronner et la comprimer tout ensemble, et pour trouver en elle sa force contre elle-même et contre les antiques principes de la monarchie.

Le passé à reprendre sans réactions, le présent à changer sans secousses, l'avenir à fonder sans témérité, tel est le triple but qui dominait le législateur et absorbait sa pensée dans des préoccupations personnelles et dynastiques. Cette pensée impérieuse et souveraine devait influer sans cesse sur l'œuvre tout entière; elle l'a altérée souvent, elle a pesé sur les éminents jurisconsultes qui l'ont préparée, et la postérité ne peut s'en prendre à leur mémoire.

La grandeur des principes permanents est à eux; ils

étaient libres pour les promulguer. Le mélange de bien et de mal qui se trouve dans les autres ne vient pas d'eux, mais des temps et du suprême dominateur de l'époque. Son coup d'œil d'aigle qui commanda et inspira leurs travaux leur communiqua plus d'une fois la puissante activité de son génie, mais souvent aussi la pression de sa main de fer comprima l'essor de leurs généreuses intelligences et imposa de rudes sacrifices à la prévoyante résistance de leur sagesse.

Ainsi le Code Napoléon se ressent à la fois des temps qui avaient précédé la révolution et de ceux qui l'avaient suivie, de ceux qui l'ont enfanté lui-même et de ceux qu'il était destiné à préparer; il garde surtout l'empreinte de la pensée souveraine qui l'a conçu et inspiré.

Ce n'est pas en vain qu'il porte son nom, car il le représente tout entier par ses grandeurs comme par ses faiblesses. D'autres monarques ont imposé leurs noms à des législations dont ils étaient bien plus les signataires que les créateurs. Leur autorité les avait consacrées, leur pensée en était souvent absente. Leur couronne surmontait l'édifice, les fondations appartenaient à d'autres. Mais cette fois le nom n'est pas un vain hommage offert à l'orgueil royal par la flatterie du temps, dont la postérité ratifie rarement le mensonge. Aux yeux des contemporains comme devant l'histoire, dans sa vérité intime comme dans sa forme solennelle, le Code de 1804 est bien vraiment le Code Napoléon; et, par la loi même de son but, de son époque, de son créateur, le Code Napoléon est mani-

festement une œuvre de transaction politique entre les temps et entre les lieux.

Mais aussi que de contrastes à effacer, que de difficultés à aplanir !

D'une part, l'ancien droit avec la force monarchique de ses principes conservateurs, mais avec la faiblesse de ses inégalités sociales, avec ses institutions puissantes et ses règlements vieillis, avec ses lumières et ses nuages, ses entraves et ses garanties.

De l'autre, la législation de 1789 et de nos assemblées républicaines, avec ses premières inspirations libérales et ses entraînements révolutionnaires, avec ses principes généreux et ses mesures violentes, avec les grandeurs qui ont fait sa gloire et les folies qui ont fait sa honte, avec ce mélange de sentiments patriotiques et d'implacables passions qui ont subjugué l'Europe et ensanglanté la France.

Ici, la société fondée sur cette pensée religieuse qui donne la vie aux lois et la durée aux nations ;

L'inviolabilité du mariage placée sous la garde même du fondateur immortel de toutes les sociétés humaines ;

La puissance paternelle maintenant l'autorité des parents, la sécurité des fils, la paix des familles et l'avenir même de la société ;

Le culte quelquefois jaloux et superstitieux, mais toujours fidèle du droit de propriété ;

La stabilité des patrimoines et la conservation des fa-

milles garanties à la fois par la large liberté de tester et par les étroites précautions de la loi. Mais aussi, pour vivifier ces précautions mêmes, tout un cortége d'institutions exclusives : le droit d'aînesse, les retraits lignagers ou féodaux et le débordement des substitutions aussi fatales dans leur excès qu'elles peuvent être tutélaires dans une application limitée par la prévoyance et tempérée par la sagesse ;

Tout un système, enfin, admirablement conçu et coordonné pour assurer le respect des traditions, resserrer la chaîne des temps, moraliser la famille par les principes et faire durer la société par les lois.

Mais, avec ce système, des exigences qui l'entravent souvent, et risquent, à force de les tendre, de briser des ressorts usés par l'action du temps et le courant de l'opinion ;

Enfin, un ensemble de lois portant à la fois la sagesse et l'excès de leurs principes et formant un de ces monuments vénérables dont il faut savoir raffermir la base immortelle, remplacer les colonnes chancelantes et couronner le majestueux ensemble, pour le défendre contre le déchaînement des passions et les secousses des orages révolutionnaires.

D'un autre côté, et en regard de cet antique édifice, les créations de la révolution offrant un incohérent mélange de fondations permanentes et d'irréparables ruines, renfermant dans un espace de douze années toutes les con-

tradictions de systèmes, toutes les vicissitudes de sagesse et de folie auxquelles suffit à peine la durée des siècles, étalant les unes à côté des autres des lois déjà enracinées dans l'opinion qu'on ne peut plus détruire et des mesures déjà mortes dans le sentiment public et qu'il n'est donné à personne de faire revivre ;

L'égalité rentrée dans la famille, mais la puissance paternelle chassée de son sein pour faire place au divorce ;

Le droit d'aînesse aboli, mais les enfants du vice élevés au niveau des enfants du mariage ;

Les substitutions de la volonté humaine radicalement supprimées, mais, à leur place, une substitution permanente de la loi qui abolit de fait la faculté de tester et rabaisse le droit de propriété jusqu'au simple usufruit ;

La propriété elle-même sans cesse bouleversée, et passant de l'inviolabilité décrétée par la Constituante, qui abolit la confiscation, aux spoliations de la Convention, qui la rétablit pour l'exploiter par la hache révolutionnaire.

Ainsi : le droit antique avec ses principes conservateurs et ses entraves vieillies, la législation moderne avec ses progrès salutaires et ses bouleversements insensés, le droit romain avec sa sagesse immortelle et sa puissante unité, les coutumes avec leurs traditions vénérables et leur variété souvent contradictoire : quel contraste dans les temps et dans les lieux !

Entre des principes si contraires, il fallait choisir ; entre des institutions si diverses, il fallait transiger. C'é-

tait une immense mission; jamais problème plus haut et plus compliqué tout ensemble ne s'était vu soumis à la prudence des hommes.

La science des jurisconsultes était digne de monter à un tel niveau; mais leur décision, inspirée et quelquefois imposée par la volonté politique du législateur, n'a pas toujours été heureuse, parce qu'elle n'a pas toujours été libre.

Les traditions les plus conservatrices de l'antique monarchie, les principes les plus libéraux de 1789, ont reçu du même coup les plus graves atteintes.

Le Code Napoléon ne s'est pas toujours montré fidèle aux généreuses aspirations de la France de 1789.

De tous les sentiments qui alors élevèrent et électrisèrent les âmes, aucun ne sembla plus inspiré par l'esprit du siècle que cet amour de l'humanité, le plus beau fruit de la civilisation chrétienne, alors même qu'il amoindrissait son but en désavouant son origine. Chacun se souvient de cet entraînement de bienveillance universelle qui voulait embrasser l'humanité tout entière, et tendre la main par-dessus les frontières pour rapprocher tous les peuples. On eût dit un pressentiment des futures merveilles de l'industrie; c'était un symptôme des besoins du temps, un généreux signal d'avenir auquel la science devait bientôt répondre. C'est ainsi que toujours l'esprit humain vient par ses découvertes en aide aux élans de l'époque, et quand il concentre toutes ses forces vives et

persévérantes vers un but noble et fécond, la Providence lui ouvre à son tour quelques faces nouvelles de ses sublimes secrets. L'instinct moral prépare, la science accomplit.

L'Assemblée constituante était profondément pénétrée de cet esprit d'expansion universelle et de fraternel rapprochement des nations.

Elle en imprégna ses décrets; et pour déployer à tous les regards les larges horizons de son droit international, pour résumer d'un mot l'esprit de ses lois à venir, elle proclama solennellement l'abolition du droit d'aubaine, sans réserve comme sans retard, sans réciprocité comme sans retour. Ce fut une résolution aussi politique que magnanime, qui portait un coup mortel aux exclusions nationales et ouvrait toute une ère nouvelle d'activité et de confiance.

Cet esprit de confiance généreuse ne pouvait inspirer au même degré le législateur du Code Napoléon. Ce temps fut celui des jalousies territoriales et des défiances guerroyantes; on y vit le plus glorieux patriotisme égaré par d'insatiables ambitions et d'ardentes rancunes.

Aussi, le Code Napoléon déchira l'œuvre de la Constituante.

Il tempéra le droit d'aubaine par la réciprocité, mais il le rétablit. Le calcul étroit fut substitué au principe fécond; le calcul même ne fut pas plus prévoyant que généreux. En interdisant le bienfait de ses lois à l'étranger, la France fermait son sol à sa famille et à ses trésors.

On se confia aux habiletés souvent ombrageuses de la diplomatie ; le grand principe de la générosité spontanée fut voilé ; le point de départ du droit international se vit complétement interverti.

Ce fut aussi un des plus nobles points de départ de la Constituante que l'abolition de la confiscation ; c'était le désaveu éclatant de toutes les spoliations passées, la déclaration solennelle de l'inviolabilité de la propriété future.

Mais l'œuvre et la promesse durèrent peu. Il était dans la destinée de la révolution de détruire par la violence tyrannique de ses passions tout ce que la liberté avait conquis par le pacifique rayonnement de ses progrès. L'Assemblée constituante avait aboli la confiscation, la Convention la rétablit et inaugura par des flots de sang cette résurrection funeste.

Ce fut une guerre déclarée aux gloires comme aux richesses de la France. Les hécatombes passèrent à l'état de système ; on se fit de l'immolation un gage de sécurité, de la confiscation une ressource de combat ; l'échafaud battit monnaie sur la place de la Révolution.

L'orage passé, le temps vint de fonder des lois. Entre les principes généreux de la Constituante et les mesures violentes de la Convention, il fallait choisir. Maintiendrait-on la confiscation? La Constituante avait dit non, la Convention avait dit oui ; on opta pour la Convention.

La confiscation est une arme politique dont les dicta-

tures militaires ne peuvent se passer; la propriété ne doit pas être plus sacrée que la personne, le joug du maître doit peser sur tout. Le Code pénal de 1810, qui est aussi un Code Napoléon et qui s'harmonise avec la pensée de tous les autres, prodigue aux crimes politiques la confiscation avec un luxe de rigueurs heureusement effacé aujourd'hui; on ne compte pas moins de vingt articles qui répètent la mort et la confiscation comme un double et menaçant écho.

Ce système ne dura pas plus que l'Empire. L'Empire était à peine tombé avec ses prisons d'État et ses cours spéciales, que la confiscation disparut dès le premier avénement de la race de saint Louis restaurée. La Charte de 1814 abolit la confiscation. La monarchie constitutionnelle décréta tout ensemble l'inviolabilité des juridictions et celle des patrimoines; sa main réparatrice traça dans les annales des nations ces mots destinés à retentir dans les siècles. Il est écrit : Tu ne confisqueras pas!

Le droit d'aubaine, ressuscité par l'Empire, devait aussi tomber devant elle. Elle sut dominer toutes les considérations mesquines, toutes les craintes jalouses; elle reprit l'œuvre de la Constituante, promulgua comme elle, en caractères ineffaçables, la véritable égalité des droits, la vraie fraternité des peuples.

Enfin, la République avait rendu à la France l'immense service de réaliser, dans la célèbre loi du 11 brumaire an VII, la publicité hypothécaire, proclamée par la Constituante comme la base de la sûreté des transactions et de

la stabilité du crédit. On sait ce qu'elle est devenue dans le système hypothécaire du Code Napoléon, que personne assurément ne nous envie en Europe.

On voit combien de progrès réels et sagement libéraux de nos premières assemblées s'étaient évanouis depuis le Code Napoléon, et par combien de côtés cette grande œuvre des temps modernes avait sacrifié leurs plus généreuses conquêtes.

Le Code Napoléon n'a pas toujours été plus heureux pour les temps anciens, dont il s'était donné la mission de ressusciter les doctrines véritablement conservatrices. Il ne pouvait ni ne devait assurément tout maintenir. A-t-il toujours bien choisi?

L'ancien droit avait fait du mariage un contrat sacré formé sous les auspices de la religion, indissoluble dans sa durée, immortel dans ses effets.

La révolution avait renversé toutes ces tutélaires maximes, qui font la base éternelle des sociétés civilisées. La digue brisée avait ouvert une libre carrière à la licence des lois comme à celle des mœurs. On avait fait d'un consentement éphémère et révocable le seul fondement du mariage; une logique impitoyable fit du divorce le droit commun de la France, éleva les enfants naturels au niveau des enfants légitimes et finit par récompenser les filles-mères.

La réaction commença dans les lois ; mais la pente des faits, toujours de plus en plus glissante, entraînait la

nation du Directoire jusqu'au dernier degré de la dissolution sociale. La main du Premier Consul vint l'arrêter sur le bord de l'abîme ; il contint les excès, mais il ne put ou ne voulut pas détruire le principe. Il se montra le fidèle héritier de cette loi du 21 septembre 1792, aussi funeste par sa date que par ses effets, qui, la première, chassa Dieu du mariage pour y introduire le divorce et rabaissa le mariage aux proportions d'un contrat civil. Comme elle, le Code Napoléon déclara le mariage révocable par les inconstances de la volonté, anéanti par la mort civile. Enfin il en effaça jusqu'au souvenir, en délaissant la veuve protégée avec un si pieux empressement par toutes les législations de l'Europe.

Ainsi l'épouse qui n'a consenti à se présenter au magistrat que sur la promesse d'être conduite à l'autel pour y donner sa foi peut se voir impunément trompée dans les plus saintes assurances. On la contraint de subir un lien que sa conscience ne reconnaît pas et l'autorité d'une loi qui punit la confiance et reste désarmée devant le parjure.

On avait banni la religion du mariage, il fallait y introduire le divorce. Un lien exclusivement civil ne pouvait être indissoluble ; ce que le simple consentement avait fait, le caprice devait le détruire. Le consentement mutuel a donc suffi pour produire le divorce, ce fléau législatif qui trouble la société, pervertit la source des familles et fait de l'union conjugale une polygamie successive.

Le divorce a pu marcher tête levée ; mais, à mesure

qu'il a grandi, le mariage s'est abaissé, la majesté du lien a disparu avec sa durée.

Et, pour mieux ouvrir tous les accès au divorce, on a discrédité la séparation de corps, qu'un reste de respect pour la liberté des cultes avait semblé laisser comme un dernier refuge aux scrupules de la conscience intime et aux exigences de la pudeur publique.

On a rendu sa forme difficile en imposant l'éclat d'un procès qui détruit jusqu'à l'espoir des réconciliations de l'avenir. On a laissé subsister, après la séparation prononcée, une présomption de paternité qui rend inefficace le remède de la loi et détruit l'autorité même des jugements. Et quand cette séparation, si difficile et si impuissante, a duré trois ans, l'époux coupable a pu se faire un titre de son crime même, pour mettre le comble à sa licence en exigeant le divorce. En même temps l'époux scrupuleux et innocent se voyait contraint de faire cesser à son grand péril une séparation qui n'était qu'une grâce transitoire. Il lui fallait ou rentrer dans un lien qu'on lui avait rendu impossible, ou descendre jusqu'au divorce, qui restait le seul et véritable but auquel il fallait aboutir tôt ou tard, et que pourtant sa conscience avait voulu éviter à tout prix.

Ce n'est pas tout : le divorce exigeait du moins la volonté des deux époux ou de l'un d'eux. La mort civile était bien plus absolue, car elle anéantissait le lien en dépit de la volonté de tous deux, et cette rigueur était aussi inévi-

table dans son principe qu'impitoyable dans ses effets. Dès que le mariage n'est qu'un contrat de droit civil, il ne peut survivre à la perte de tous les droits civils; il finit nécessairement avec la vie civile, et cette fin, écrite dans la loi même de son origine, doit, par la nature même des choses, planer au-dessus de toutes les volontés. Ainsi, vainement une épouse dévouée bravait les rigueurs de la loi pour suivre son époux condamné sur la terre d'exil; elle se voyait punie dans son héroïsme par le titre de concubine, et dans ses enfants par la tache de la bâtardise. Et en même temps une autre épouse égoïste ou fragile, qui avait délaissé le malheur pour l'attrait d'un nouvel hymen, se voyait récompensée dans elle-même et dans sa postérité par tous les honneurs de la légitimité civile. Un tel contraste changeait tout dans la langue comme dans l'instinct moral des peuples; la fidélité s'appelait concubinage, et l'adultère devenait la légitimité.

Enfin, comme le mariage est un contrat purement civil, révocable et transitoire, la loi ne prend nul souci de ce que les époux deviendront après lui; ils ne seront plus rien l'un à l'autre si le lien finit de leur vivant par le divorce. Comment assurer un douaire à chacune des femmes divorcées qu'un même époux aura pu délaisser tour à tour dans le cours de sa vie et qu'il pourra rencontrer ensemble après les avoir quittées? Si le lien finit par la mort, la veuve ne sera pas mieux traitée; c'est une société temporaire qui se dissout. Tout est fini, même le souvenir. La veuve demeure pour toujours étrangère à la

famille comme au patrimoine du mari qu'elle a perdu. La loi lui donne un an d'aliments, les gages d'une mercenaire; puis elle lui signifie son congé et l'expulse du domicile conjugal, pour le livrer quelquefois à des collatéraux peu soucieux du nom qu'elle a porté, seul titre qui lui reste du passé, et qu'elle est condamnée peut-être à traîner dans la gêne ou à compromettre dans la détresse.

Voilà dans son ensemble le titre du Mariage, tel que le Code de 1804 l'a fait, exclusivement civil dans son principe, impitoyablement logique dans ses conséquences. Les plus rigoureuses sont tombées devant l'opinion, qui a fini par s'imposer au législateur. Les autres sont demeurées debout avec le principe.

Le divorce et la mort civile ont disparu; la séparation de corps a été rendue plus efficace par la suspension de la présomption de paternité. Mais la destruction du sceau religieux du mariage et l'abandon de la veuve ont survécu et caractérisent encore nos lois.

L'abaissement du mariage devait nécessairement influer sur la puissance paternelle. L'ancien droit lui avait rendu hommage : peut-être en avait-il exagéré la force. La loi nouvelle devait tenir un sage milieu. Ce n'était plus le temps de la vigoureuse et quelquefois tyrannique omnipotence qui fit l'énergie de la société romaine; c'était bien moins encore celui de la dégradation où l'avaient

jetée ces jours néfastes qui perdaient l'ordre et la liberté, en déclarant la guerre à toute autorité et en s'attaquant de préférence aux plus saintes.

Le Code Napoléon la releva de cet anéantissement qui détruisait la famille, mais il ne lui tendit pas une main assez énergique pour la replacer au niveau de cette sage et efficace dignité que se sont empressées de lui maintenir ou de lui rendre les civilisations les plus avancées de nos temps modernes.

Ainsi, le Code Napoléon l'inclina devant les insatiables besoins de cette dictature militaire et conquérante qui engloutit tant de générations dans le gouffre toujours béant de ses sanglantes guerres. L'adolescent de dix-huit ans, qui ne peut toucher à une parcelle de sa fortune, a pu aliéner sa personne en s'engageant au service militaire contre la volonté paternelle.

Une loi du 10 juillet 1848 a abaissé jusqu'à dix-sept ans la faculté des engagements volontaires, et le nouvel Empire a accepté le legs dont la seconde république avait enrichi l'héritage du premier.

Mais pendant cet intervalle la monarchie constitutionnelle avait tempéré la disposition exorbitante du Code Napoléon par un retour à des tendances plus respectueuses pour le droit des familles. La loi du 21 mars 1832 avait exigé jusqu'à l'âge de vingt ans le consentement du père; le fils ne put plus disposer de lui qu'à l'époque où la loi en dispose elle-même par les appels du recrutement régulier. Cette loi a encore conservé son pouvoir, et, grâce

à elle, le législateur n'est plus exposé à briser par le privilége de l'épée le sceptre paternel qu'il avait mission de protéger.

Toutefois, il énerve encore son autorité à dix-huit ans par la perte de la jouissance légale des biens personnels de l'enfant, qu'il n'a pas voulu prolonger même jusqu'à l'époque, pourtant si voisine, de la majorité. Enfin, à cette époque, la loi ne laisse plus au père d'autres garanties qu'une disponibilité très-inférieure aux limites adoptées par la plupart des législations contemporaines, et elle achève de le désarmer en supprimant jusqu'à l'ombre du droit d'exhérédation. Les cas même les plus graves n'ont pas suffi. On a maintenu quelques motifs d'indignité pour punir les attentats commis contre la personne du père; mais le père, que la loi venge, ne peut jamais venger lui-même la loi. C'est entre son fils et lui une affaire d'injures privées. Le fils qui lui aura refusé les aliments pourra être écarté de son héritage; mais celui que la justice du pays aura puni comme malfaiteur, mais la fille publiquement dégradée, viendront s'asseoir en paix sur la tombe et l'hérédité paternelle. Ce sont là des crimes que la loi frappe ou des hontes que la société flétrit ; mais le père devra les subir, et le législateur le forcera à laisser son patrimoine et le titre même d'héritier à l'enfant sacrilége qui aura déshonoré son nom.

La législation actuelle de Rome a modéré les rigueurs du droit antique par les libertés que l'équité chrétienne a revendiquées pour la dignité des personnes. Mais la

puissance paternelle ne se dissout toujours que par l'émancipation, et la jouissance des biens patrimoniaux de l'enfant ne finit qu'avec elle. Le fils ne peut perdre sa fortune par des prodigalités insensées; les emprunts ne peuvent procéder que de l'autorité paternelle. Cette autorité reste ainsi tutélaire et armée. Elle ne peut déshériter que pour des motifs graves et strictement déterminés par les lois; elle n'est pas du moins plus impuissante que la justice pour venger la morale et la société.

Ainsi la puissance paternelle, restée généralement à Rome conforme aux anciens principes de nos pays de droit écrit, se trouve par là même bien éloignée de la décadence qu'elle a subie chez nous.

Cette décadence devait naturellement amener le relâchement de toutes les garanties légales qui protégeaient les mœurs publiques. La prudence a dégénéré en timidité, l'indulgence en mollesse. On ne s'est pas contenté de cette sage circonspection qui assure la paix des familles en jetant un voile prudent sur des fautes secrètes; on s'est incliné même devant le cynisme le plus étalé. On a craint la publicité plus que le mal, le scandale plus que le vice. On n'a pas pris garde que le triomphe décerné au vice impudent décourage les bonnes mœurs sans éviter le scandale, et devient lui-même un scandale de plus.

Ainsi, on a justement consacré en principe l'interdiction de la recherche de la paternité, mais on a exagéré

ce principe protecteur jusqu'à ses plus dangereuses conséquences. On a exigé à tout prix des actes authentiques. La paternité démontrée par les faits les plus incontestés, justifiée par la possession d'état la plus notoire, avouée même par les déclarations autographes les plus précises, pourra être impunément démentie au nom de la loi, et le séducteur triomphera en paix des plaintes et de l'humiliation de sa victime.

La plupart des législations anciennes ou contemporaines ne se sont montrées ni si rigoureuses contre l'une, ni si complaisantes pour l'autre. Nos principes absolus n'ont pu prévaloir ni dans les lois d'Allemagne et d'Angleterre, ni surtout dans celles de Rome, qu'on devait trouver la première à la garde des bonnes mœurs.

On s'est généralement imposé la plus délicate réserve [1] pour ne pas autoriser sur un fait mystérieux des recherches impuissantes et téméraires ; mais quand l'évidence des aveux ou des faits a levé le voile et fait éclater le grand jour, la plupart des législations, et surtout la loi romaine, n'hésitent pas à permettre la manifestation de la vérité. Car alors le scandale n'est plus dans la publicité désormais inévitable, il est tout entier dans l'impunité triomphante.

Cette impunité devient même une sorte de conquête : car, avec le système inexorable du Code, le père naturel

[1] On trouve dans plusieurs codes, et en particulier dans le code autrichien, art. 163, et dans le code sarde, art. 183, des restrictions sagement combinées pour prévenir les abus.

acquiert sur les fruits innocents de sa faute une sorte de droit de vie et de mort. Il peut, à son gré et malgré l'évidence des faits, ou priver son fils des aliments que lui assurait le droit même du sang, ou lui jeter tout entier un patrimoine que lui refuse la prévoyante réserve des lois. Il pourra le condamner à la détresse, en étouffant la voix de la nature et de l'humanité, ou lui conférer par testament, ou au besoin par adoption, tous les profits et les honneurs de la légitimité nuptiale, au grand scandale de la société et de la famille.

Pour exercer cette dictature, le père naturel n'a qu'à ne pas reconnaître son fils. Ainsi le devoir d'une reconnaissance réparatrice pourra être brutalement méconnu par l'égoïsme qui ne veut rien accorder à la nature, ou frauduleusement éludé par la tendresse aveugle qui veut tout prodiguer à l'illégitimité et enlever tout à la famille.

Enfin, nos vieilles lois, gardiennes des mœurs publiques, annulaient les donations immorales que les séductions cupides arrachent à l'entraînement des passions. Aujourd'hui les barrières ont disparu. Le Code, pour protéger la liberté des mourants, s'arme bien d'une légitime défiance contre tout ce qui environne le lit de mort ; il défend les libéralités au profit du prêtre et du médecin. La sainteté de leur caractère ne les garantit pas contre les soupçons de son ombrageuse prévoyance. Mais la concubine pourra impunément souiller par ses obssessions la paix du moment suprême. Eût-elle extorqué le don de la

fortune entière, le titre avoué de concubine sera vainement invoqué pour l'exclure. Je me trompe : celles qui auront reconnu et fait reconnaître leurs enfants pourront se voir punies du dévouement avec lequel elles auront expié leur faute et rempli les devoirs de la maternité; les donations qu'on leur aura consenties seront annulées comme faites à personnes interposées. Au contraire, celles qui auront comblé leurs torts en délaissant le fruit de leur faiblesse seront récompensées par la validité des dons de leur complice; et tous deux pourront impunément s'enrichir l'un l'autre et dépouiller même leurs enfants méconnus, à la confusion de la nature et de la société également outragées.

Il est temps de s'arrêter : voilà où les principes absolus peuvent conduire les hommes les plus sages quand ils désertent les antiques traditions; on peut juger si le droit romain, qui y est resté fidèle, doit nous envier de telles innovations.

Il avait assuré l'existence des enfants naturels contre des délaissements dénaturés; il est resté inflexible contre les spéculations du concubinage. Il a su allier ainsi les principes élevés de générosité chrétienne et de dignité sociale qui sont la sauvegarde des nations et la force des lois.

En même temps qu'il veillait à l'honneur de la famille, il s'est montré jaloux d'en maintenir l'harmonie; il a resserré ces obligations mutuelles qui font l'intimité de sa

vie et le gage de sa durée. Les devoirs alimentaires n'y sont pas bornés comme chez nous à la ligne directe, ils s'étendent aux degrés les plus rapprochés de la ligne collatérale. Un frère opulent ne peut y refuser le pain de la pitié à la supplication d'une sœur en détresse. Cette noble sanction de l'intimité fraternelle a étendu sa bienfaisante influence sur toutes les législations de l'Italie. Naples comme Turin a suivi l'exemple de Rome; aurait-on la prétention d'étouffer leurs généreux élans et de leur imposer nos froides rigueurs?

On voit lequel se rapproche le plus du principe éternel du droit des gens et des règles conservatrices de la famille : ou du Code Napoléon, ou de la législation actuelle de Rome, restée invariablement fidèle aux traditions de l'ancien droit de l'Europe chrétienne.

Ce qui est vrai pour la législation qui régit les personnes ne l'est guère moins pour tout le reste, et en mettant à part les principes généraux des contrats communs aux deux législations comme à toutes celles de l'univers, il serait facile de démontrer que la comparaison ne nous serait pas plus avantageuse sur les choses que sur les personnes.

Je ne renonce pas à la pensée de soumettre quelque jour à la sagesse de nos jurisconsultes le tribut de mes réflexions consciencieuses sur les diverses imperfections de nos lois civiles. J'essayerai alors de les réunir dans un tableau complet et de les éclairer par des développements

comparatifs qui les rendent plus dignes de la gravité du sujet et des méditations de la science ; mais un examen détaillé de tous les titres du Code Napoléon dépasserait évidemment les limites de cet écrit. On l'accuserait de ressembler plutôt à une minutieuse investigation de légiste qu'à une appréciation philosophique offerte aux hommes d'État. C'est pourtant ce dernier point de vue qui doit dominer cette discussion. Il ne peut s'agir d'une critique de détails, mais d'un coup d'œil d'ensemble qui embrasse l'esprit général des lois et leurs effets politiques sur la société qu'elles sont destinées à régir.

Pour nous renfermer dans ce cadre, il nous suffira de comparer rapidement les bases essentielles qui constituent la législation sur la propriété, c'est-à-dire : les successions et les dots, qui sont les moyens les plus ordinaires de l'acquérir, les aliénations et les hypothèques, qui sont le moyen le plus habituel de la perdre, ou, pour parler la langue du droit, les quatre sources principales de sa transmission et de sa perpétuité.

Voyons d'abord la loi des successions.

Aussi bien est-ce celle-là surtout que les importateurs enthousiastes du Code Napoléon s'accordent à proclamer vitale : c'est la loi des successions qu'ils veulent proclamer à Rome. La sagesse des lois romaines sur les bases immuables des contrats et sur le règlement des rapports individuels et sociaux créés par les principes immortels du droit des gens resplendit d'un éclat trop ancien, trop

universel et, par là même, trop durable pour pouvoir être sérieusement ébranlée. C'est la loi des successions qu'on entreprend de briser à Rome.

Certes, je ne méconnais pas l'importance d'une telle loi. Elle constitue à la fois la propriété et la famille ; elle est la plus fidèle gardienne des mœurs d'un peuple, et deviendrait au besoin l'arme la plus puissante pour les changer; elle donne l'impulsion à tous les rouages et la vie à la société elle-même; elle est à la législation civile ce que la loi d'élection est aux institutions politiques. Il s'est trouvé des hommes d'État pour préférer une bonne loi d'élection corrigeant une charte imparfaite à la constitution la mieux entendue, viciée par une mauvaise loi d'élection. On pourrait en dire autant de la loi des successions dans le droit civil. Quand elle est sage, elle supplée et aide à améliorer tout le reste. Quand elle est mauvaise, elle rend tout précaire et défectueux. L'édifice législatif est incessamment miné par sa base; les proportions peuvent être belles, la solidité manque à son avenir.

Quelle est donc la différence fondamentale entre la loi de Rome et celle du Code Napoléon sur l'importante matière des successions ?

Toutes deux admettent le principe même de la succession qui fait survivre la propriété à l'homme, et perpétue la société par la famille.

Mais elles diffèrent profondément en ce que Rome moderne, comme Rome antique, a fait de la volonté testa-

mentaire la base et le but de ses lois. Tester est pour elle un droit primordial, presque un patriotique devoir. La loi s'incline devant ce jugement suprême de l'homme; elle ne le limite qu'à regret, toujours par exception et en lui laissant la plus grande part. Elle va jusqu'à interroger le silence, et, quand le testateur s'est tu, elle cherche scrupuleusement dans l'affection présumée la volonté tacite qui supplée la volonté expresse, et la fait régner comme telle à la place du testament solennel.

Ainsi, le testament et la disponibilité sont le principe; la légitime et la succession intestate sont l'exception. Tel est le droit de Rome antique, qui a survécu à travers les siècles, et tel est encore l'esprit des lois de Rome moderne.

La loi française part d'un principe inverse : la succession légitime est le principe, le testament l'exception. Elle réserve généralement aux enfants la plus grande part, et, quand le testateur n'a pas parlé, elle ne fait pas de son affection présumée la seule règle de l'hérédité; elle proclame bien cette intention générale, mais elle se détermine souvent par des considérations où la politique a plus de part. Elle dispose en souveraine, parce qu'elle tient que tout vient d'elle, même le testament, qu'elle regarde comme une concession de sa volonté et une délégation de sa puissance.

Une telle différence dans le point de départ doit en entraîner de capitales dans les voies suivies comme dans le but cherché. Nous l'avons dit : quand le citoyen romain

est mort sans avoir parlé, la loi justinienne interroge sa volonté secrète, et, mesurant l'affection sur l'intimité des nœuds du sang, et celle-ci sur la proximité du degré, elle défère l'hérédité tout entière au parent le plus proche; elle ne s'inquiète ni de la provenance des biens, ni de la distinction des lignes, ni de l'origine de la parenté.

Les lois actuelles de Rome ont conservé le principe, mais des coutumes postérieures y ont fait introduire, comme dans une grande partie de l'Italie, des exceptions de préférence pour la masculinité ou l'agnation, que nous examinerons à part, et dans lesquelles les Romains ne voient eux-mêmes qu'une application de la règle de l'affection présumée, interprétée par les traditions et les mœurs du pays.

Notre ancien droit sur les successions variait à l'infini, suivant les législations si indépendantes et quelquefois si contraires des diverses provinces de la monarchie.

Les pays de droit écrit avaient généralement gardé la simplicité du dernier droit romain, où Justinien, inspiré par le souffle divin de l'équité chrétienne, fit prévaloir les droits de la nature et de la vraie civilisation sur la force jalouse et quelquefois aveugle des institutions politiques.

Les droits du sang reconnus, l'égalité entre les lits, les âges et les sexes, l'affection présumée devenue le seul interprète de ce testament tacite que la loi substitue au testament exprès, si cher aux pays de droit écrit; nulle distinction de ligne et d'origine dans les personnes et

dans les biens, une seule hérédité, un seul ordre d'héritiers, une seule règle de préférence, enfin la loi de la nature consacrée par le texte de la loi positive, telle fut, dans les pays de droit écrit, la règle dominante des successions.

La plupart de nos coutumes s'étaient inspirées d'un principe différent. Fidèles gardiennes d'autres institutions politiques qui ont montré aussi leur grandeur, plus préoccupées de la conservation des biens dans les familles que du culte des affections individuelles, elles avaient surtout considéré l'origine des biens pour déterminer l'attribution aux personnes. Chaque famille en s'alliant gardait son droit, et la célèbre règle *paterna paternis* devint la charte des pays de coutumes.

Pour mieux affermir la stabilité des patrimoines, on les faisait remonter chacun à sa source. On connut ainsi plusieurs ordres d'héritiers : les héritiers des biens paternels, ceux des biens maternels, ceux des biens conquis par le travail personnel. Cette distinction originelle prévalait presque partout sur les vraisemblances de l'affection présumée qui eût concentré son choix dans le nœud le plus intime et le degré le plus proche. On subordonnait l'interprétation des volontés et quelquefois les volontés elles-mêmes au besoin de ce principe de conservation et de durée, dont on avait fait la base des lois civiles comme l'âme de la société politique.

Le Code Napoléon pouvait choisir entre ces deux grands systèmes qui s'étaient partagé la France; il ne l'a pas

voulu. Il n'a gardé ni la simplicité rationnelle du droit romain, ni les distinctions politiques des pays de coutumes; il ne s'est incliné ni devant la sainteté des affections présumées, ni devant la stabilité des origines patrimoniales. La rapidité des révolutions de fortune, le cercle incessamment mobile des vicissitudes que son esprit même voulait encourager, ne permettaient pas de rechercher la provenance des biens. D'autre part, tout en redoutant les complications coutumières, on ne voulait pas désavouer entièrement les mœurs des pays de coutumes. On s'en tira par un expédient et une hypothèse. On fit dans toute hérédité deux parts et pour ainsi dire deux hérédités égales; on ne chercha pas dans chaque succession l'origine des biens, mais on supposa, par une sorte de transaction à forfait, que les biens paternels et les biens maternels avaient concouru également à la fortune totale. Ainsi, sans tenir compte ni des faits ni des origines, on partagea le patrimoine également entre les deux lignes, en déférant une moitié aux plus proches parents paternels, et l'autre aux plus proches parents maternels. On respecta la proximité dans chaque ligne; on n'en tint aucun compte pour la préférence d'une ligne sur l'autre; le parent le plus éloigné put monter ainsi au rang du plus proche.

Ce système, qui ne représente aucun principe, si ce n'est celui du morcellement, vint remplacer à la fois les présomptions de l'affection naturelle qui vivaient dans les lois romaines, et les prévoyances de conservation sociale qui avaient dicté les coutumes. Il présentait les avantages

comme les inconvénients des lois de transaction : ceux-là, puisqu'il ménageait les habitudes par une transition calculée; ceux-ci, puisqu'il démentait en réalité tous les principes pour leur substituer des incertitudes et souvent des contradictions.

Cette bifurcation en a malheureusement enfanté de nombreuses, et le Code Napoléon s'est vu appelé à consacrer dans la pratique des anomalies véritablement regrettables.

Ainsi, le partage en deux lignes a reçu une exemption en faveur des frères; il a cédé à l'intimité du nœud fraternel, et il a pourtant prévalu sur la sainteté du droit paternel. S'il n'y a de frères que d'un seul côté, le frère paternel ou maternel prend tout le patrimoine et exclut de l'hérédité les aïeux mêmes du défunt, à quelque ligne qu'ils appartiennent; mais un tel privilége est refusé au père ou à la mère, dont pourtant la loi place les droits au niveau de ceux des frères, en les appelant à concourir avec eux.

Ainsi le frère utérin, qui eût partagé avec le père, exclut, s'il est seul, toute la ligne paternelle; le père, s'il est seul aussi, n'exclut personne dans la ligne maternelle, ni ascendants ni collatéraux; et, sauf une réserve partielle en usufruit, le cousin maternel au douzième degré vient prendre dans la propriété une part égale à celle même du père.

Ce n'est pas tout : la loi préfère les frères aux aïeux. En cas de concours, les premiers excluent complétement

les autres, et cependant elle attribue une réserve aux seconds et la refuse aux premiers.

Si le testateur a institué un étranger pour son seul et universel héritier, les aïeux réduisent son institution à moitié, et les frères, que la loi préfère aux aïeux, la laissent subsister tout entière. S'il n'était resté que des aïeux, ils eussent pris leur légitime sur l'étranger, parce qu'ils étaient héritiers. Mais il y a en même temps des frères qui sont plus chers à la loi et deviennent seuls héritiers; les aïeux ne peuvent donc plus demander leur légitime à un légataire étranger parce qu'ils ne sont pas héritiers, et les frères, qui l'emportent sur eux, ne le pourront pas davantage, parce qu'ils ne sont pas réservataires.

Ainsi, l'existence des frères annulera la légitime des ascendants, mais les frères n'en profiteront pas; l'étranger seul y gagnera. Des héritiers moins proches l'eussent réduit; les plus proches le laissent seul maître, au détriment de l'intimité fraternelle et des besoins peut-être alimentaires de la vieillesse de l'ascendant totalement méconnus [1].

Le système adopté pour les dispositions entre époux peut entraîner aussi d'étranges conséquences.

La disponibilité varie suivant le nombre des enfants.

[1] On a essayé quelquefois de faire revivre les droits des ascendants par la renonciation combinée des frères; mais de tels remèdes, subordonnés à la collusion ou au caprice, ne font honneur ni à la justice ni à la prévoyance de la loi.

Le père qui n'en a qu'un pourrait donner à un étranger la moitié de son patrimoine en toute propriété; mais vis-à-vis de sa femme les libéralités ne peuvent dépasser un quart en propriété, auquel la loi permet d'ajouter un autre quart en usufruit.

En revanche, si les enfants sont nombreux, l'époux pourra toujours recevoir le quart en propriété et le quart en usufruit, tandis qu'un étranger ne pourrait obtenir qu'un quart en propriété.

Tantôt le survivant peut obtenir plus qu'un étranger, tantôt le prémourant ne peut lui donner tout ce qu'il donnerait valablement à un étranger. La loi crée ainsi dans le même héritage deux disponibilités différentes à l'égard du même testateur, et, sans parler de la regrettable inconséquence du principe, on ne saurait dire les embarras et les procès que cette complication a entraînés dans les subtilités et les incertitudes de la pratique.

Ce système de deux disponibilités, l'une pour l'époux, l'autre pour l'étranger, ne s'est pas borné au cas où le prémourant laisse des enfants du mariage.

Si, à défaut d'enfants, ce sont les ascendants qui sont appelés à lui succéder, il pourra donner à son épouse, non-seulement la propriété de la moitié de sa fortune que la loi déclare libre dans ses mains, mais encore la jouissance de la moitié qu'elle réservait aux ascendants. Ainsi le but sacré de cette réserve, en quelque sorte alimentaire, sera complétement manqué. C'est un époux jeune qui aura la jouissance, et c'est un vieux père qu'on gratifiera de la

perspective décevante d'une nue propriété dont il ne doit jamais jouir. L'époux eût dû céder la priorité à des nécessités qui ne s'ajournent pas et attendre, pour jouir à son tour, l'événement des lois de la nature qui aurait grossi les ressources dans l'âge qui multiplie les besoins. C'est le contraire que le Code Napoléon établit par une combinaison qui n'a pas eu plus de précédents qu'elle ne trouvera d'imitateurs. Ainsi l'ascendant accablé déjà par la mort prématurée d'un fils, dont la nature avait fait son plus précieux consolateur et dont la loi elle-même avait fait son nécessaire soutien, se verra frappé aussi dans les besoins les plus impérieux de la vie. La loi le privera de tout patrimoine pendant sa vie et le réduira à attendre, avec une impatience aussi impuissante que dénaturée, l'événement d'une survie qui ne se réalisera probablement jamais. Quel renversement de toutes les traditions de la famille, de tous les devoirs du respect !

Mais si les droits d'un vieux père peuvent se trouver ainsi sacrifiés à un jeune époux, l'épouse légitime, à son tour, pourra voir les siens s'incliner devant ceux des enfants nés hors mariage ; ceux-ci obtiendront sur elle une préférence absolue dans l'ordre légal des successions.

A défaut de tout parent au degré successible, Rome appelle l'époux ; l'enfant naturel n'a qu'une part. Chez nous c'est l'enfant naturel qui recueille tout le patrimoine. L'époux légitime est complétement exclu.

Ainsi la loi, qui donnait déjà les trois quarts à l'enfant

naturel et un quart aux collatéraux éloignés, ne laissera pas même, à défaut de tout parent, ce quart à titre d'aliments à l'époux. C'est l'enfant naturel qui sera seul héritier ; il joindra ce quart à tout le reste, et l'épouse ne pourra prétendre au patrimoine qu'à titre de pis-aller, après tous les enfants illégitimes, et seulement pour empêcher la déshérence et l'absorption du patrimoine par l'État.

L'affaiblissement des droits de la femme est un des traits les plus regrettables pour la physionomie d'une législation tout entière. La protection des faibles est le premier but des lois, les forts n'ont pas besoin d'elles ; ce sont elles, au contraire, qui rétablissent l'équilibre par leur puissance morale. Leur plus noble privilége est de conserver la prédominance du droit sur la force, et leur perfection se mesure sur l'énergie de leur prévoyance. Le sort fait aux femmes marque surtout le degré d'avancement de la sagesse et de la civilisation des peuples.

La polygamie opprime la femme et maintient l'Orient barbare.

Le divorce la rabaisse, et c'est lui surtout qui avait plongé le vieux monde romain dans la corruption qui le livra sans défense à la conquête.

Le concubinage légal la dégrade; il faillit engloutir les conquérants à leur tour dans la licence et dans l'abrutissement.

L'indissolubilité du lien, si fermement proclamée, si

chèrement achetée par l'inflexible courage de l'Église et de ses Pontifes suprêmes, put seule réhabiliter la femme, relever les mœurs et préparer le retour de la civilisation.

Depuis, l'adoucissement des mœurs et le progrès des vraies lumières ont successivement achevé l'œuvre en consacrant de plus en plus les droits de la femme par la vigilante et généreuse sollicitude des lois. Les doctrines insensées des temps révolutionnaires menacèrent un instant ces nobles institutions. On proclamait la liberté absolue et licencieuse de la femme : c'était lui enlever la protection et la dépouiller de sa vraie force ; c'était décréter du même coup son émancipation et sa servitude.

Ces scandaleuses folies ne passèrent que comme un orage sur la société ; elles n'eussent pu durer sans la détruire.

Mais elles n'avaient pu la traverser même un moment sans y laisser de douloureuses traces. Le Code Napoléon en fit disparaître plusieurs ; malheureusement il ne put les effacer toutes. La révolution voulait encore le divorce comme une garantie de son passé, et le maître le gardait comme un gage de son avenir dynastique.

La conservation du divorce ne pouvait manquer d'exercer sur la situation de la femme et sur l'ensemble du régime matrimonial une funeste et inévitable influence.

Le titre du contrat de mariage qui règle les droits respectifs et les intérêts financiers des époux s'en est profondément ressenti.

Là, comme dans les successions, l'ancienne législation s'était partagée entre deux systèmes nettement tranchés par les principes, les origines et les territoires.

Les pays de droit écrit avaient hérité des lois romaines l'inflexible sévérité du régime dotal qui assurait, par l'inaliénabilité de la dot, l'avenir de la famille et le patrimoine même des femmes contre l'ascendant dominateur de leurs maris et contre les entraînements de leur propre faiblesse.

Le droit coutumier avait puisé dans la sainte intimité du mariage chrétien l'idée touchante et généreuse de la communauté des bénéfices comme des travaux; il avait voulu transporter dans les fortunes cette sublime définition de l'union des personnes : *Et erunt duo in carne una.*

Le Code Napoléon n'a pas voulu choisir d'une manière absolue. Il a promulgué législativement les deux systèmes en réservant le choix aux époux; mais les règles posées pour chacun d'eux ont laissé beaucoup à désirer dans la théorie, et plus encore dans la pratique.

Il a créé un régime dotal incomplet, qui a parfois aggravé les entraves de l'ancien sans garder toujours ses garanties, et il l'a rédigé avec une brièveté dont le droit romain peut seul éclairer les incertitudes et combler les lacunes.

Seule aussi la jurisprudence a pu fixer la question fondamentale de l'inaliénabilité de la dot mobilière et tant d'autres points importants nécessairement omis ou effleurés. Un résumé superficiel de quarante articles ne pouvait

tenir lieu des textes savants et nombreux par lesquels la sage prévoyance des lois romaines avait développé cette puissante et féconde institution.

Toutefois, on peut dire que si le régime dotal semble avoir été traité avec une concision un peu rapide, cette défaveur relative s'explique par la situation subalterne que le législateur a voulu lui faire. Il le relègue sur le second plan, ce n'est pas pour lui que se prononcent ses sympathies. Le Code Napoléon lui a préféré la communauté; c'est la communauté dont il a fait le droit commun de la France.

La plupart des grands États ne l'ont pas suivi dans cette voie : l'Angleterre, l'Amérique, l'Autriche, la Prusse, la Russie, et la plus grande partie de l'Allemagne n'admettent la communauté qu'en vertu d'une stipulation expresse.

Tous les États d'Italie ont conservé, en le modifiant suivant les traditions et les besoins, le régime dotal de l'ancienne Rome, qui est aussi demeuré celui de Rome moderne.

Rome l'a perfectionné chez elle par des tempéraments qui concilient, dans une juste mesure, les garanties des principes antiques et les besoins des temps nouveaux.

Le Code Napoléon a pu sans doute préférer la communauté pour la France.

Mais quelle communauté, sur quelle base et avec quels effets ?

Tout le monde eût compris la communauté d'acquêts, qui embrasse seulement l'existence commune et laisse à chaque époux son patrimoine antérieur, pour partager entre tous deux les fruits comme les sueurs du travail quotidien de la vie conjugale. L'équité semble l'avoir inspirée; la raison publique et la religion elle-même n'eussent pu qu'applaudir à une institution si favorable à la dignité du mariage.

Mais telle n'est pas la communauté dont le Code Napoléon a fait le droit commun de la France.

La communauté légale est moins que la communauté universelle et plus que la société d'acquêts. Elle laisse à chacun des époux ses immeubles personnels, et confond la fortune mobilière que chacun possédait au moment du mariage. Elle applique la même distinction aux successions qui échoient aux époux pendant le mariage. Les immeubles restent propres, les capitaux deviennent communs. Une telle communauté ne semble pas seulement une inconséquence; elle se pose comme un anachronisme, à une époque où les yeux de chacun et ceux du fisc, plus clairvoyants que tous les autres, voient dans la fortune mobilière la moitié la plus active et peut-être la plus influente de la richesse publique. Elle devient surtout une flagrante injustice en laissant tout en propre à l'époux qui n'a que des immeubles, et en prenant tout à celui qui n'a que des meubles, pour partager également entre celui qui a tout retenu et celui qui a tout apporté.

Elle pouvait se comprendre dans un temps où les va-

leurs mobilières tenaient si peu de place, et où il paraissait plus sage de les confondre que de faire pour leur attribution séparée des recherches d'origine, dont leur modique importance ne valait ni les difficultés ni les frais. Mais, si elle put régir autrefois certaines parties de notre territoire, nul ne peut comprendre comment on l'impose aujourd'hui à la France entière comme le régime légal de ceux qui n'ont pas fait de contrat. La loi fait ainsi le contrat pour tous comme personne ne le fait pour soi. On manque à la base fondamentale des présomptions légales, qui n'écrivent comme règle commune que ce que chacun fait communément, et qui sont instituées pour suppléer et non pour démentir les affections et les volontés.

Il est difficile de ne pas regretter une telle atteinte à cette suprême équité qui doit régner dans les mariages avec plus d'autorité que partout ailleurs.

La femme, dont la dot est bien plus fréquemment mobilière que celle de l'homme, sera la victime la plus ordinaire de cette inégalité légale, de cette confiscation mobilière, qui se trouvera consommée le jour même de la formation de la communauté.

La loi ne sera pas plus prévoyante pour garantir la femme pendant sa durée et pour la soutenir après sa dissolution.

Pendant sa durée, elle est livrée sans défense à l'ascendant du mari. L'autorisation de celui-ci suffit à la validité des engagements qui peuvent non-seulement absorber sa dot présente, mais dépasser même toutes ses facultés

futures, et la contraindre de léguer la tache de l'insolvabilité à ses enfants.

Vainement prétendra-t-elle que ses engagements n'ont été ni éclairés ni libres; qu'elle n'a pu ni savoir ni ne pas vouloir; que, contrainte par une autorité à laquelle la loi elle-même lui dicte l'obéissance, elle a dû choisir entre le maintien de sa fortune et la paix de sa vie; vainement l'équité proclamera hautement que le dominateur n'était pas désintéressé, que les entraînements de l'intérêt personnel le rendaient inhabile aux devoirs de protection impartiale dont la loi lui remettait la sainte mission, que nul enfin n'est ni conseil ni juge dans sa propre cause : *Nemo auctor in rem suam;* il n'importe, sa volonté sera souveraine, son ascendant de mari subjuguera la volonté la plus faible; puis il redeviendra magistrat pour autoriser, contre l'intérêt de l'épouse, la résolution qu'il aura lui-même dictée pour satisfaire le sien.

Et comme si la contradiction devait toujours se joindre à l'erreur, la loi, qui aura ainsi sacrifié la femme à une domination irrésistible, ne se sera pas ailleurs contentée pour elle des précautions les plus rassurantes.

Elle aura conféré à la femme commune, comme à la femme dotale, une hypothèque occulte qui dément le principe avoué du Code, paralyse les patrimoines, trouble la société et jette la France dans une confusion hypothécaire où elle reste plongée seule, à la surprise de l'Europe qui en est sortie tout entière. Et le motif de cet exorbitant privilége est uniquement fondé sur la crainte que

l'ascendant du mari ne rende l'inscription impossible, non-seulement à la femme, mais encore à tous ses parents et au ministère public lui-même qui sont autorisés à la prendre pour elle.

Ainsi, la loi croit la femme tellement dépendante, que son père n'osera pas même inscrire pour elle, dans la crainte de l'exposer, vis-à-vis de son mari, à des soupçons inexorables et à une responsabilité de ressentiment funeste à la paix du ménage.

Et elle la suppose assez libre pour pouvoir refuser directement à cet époux, tout-puissant sur sa personne et sur sa fortune, un cautionnement demandé au nom de la confiance qu'elle doit au gardien légal de son patrimoine et de l'avenir de ses enfants.

Et pourtant elle n'eût perdu, en ne s'inscrivant pas, que le rang privilégié de sa créance; la créance elle-même fût restée. Son avenir fût du moins demeuré sauf, tandis que la validité de son engagement absorbe toute sa fortune et jusqu'à son hypothèque même.

En effet, cette hypothèque n'aura été conservée avec tant de soins que pour être bientôt vendue à des tiers, que la connaissance même du droit de la femme rendra plus intraitables vis-à-vis du mari.

Ainsi ce surcroît de précautions, si fatal à la sécurité des contrats et des fortunes, n'aura pas été seulement stérile pour la femme ; il lui sera devenu nuisible, il aura suscité contre son mari, et par conséquent contre elle-même, l'exigence des créanciers. Et pendant que ces

créanciers exploiteront ainsi le privilége de la loi et la situation des époux qu'ils ne connaissent que trop, les tiers, qui ont contracté sans savoir et sans pouvoir connaître l'hypothèque de la femme, deviendront les victimes inévitables de cette faveur, aussi inefficace pour la femme que funeste pour eux et qui les perd sans la sauver.

C'est l'abandon des faibles, là où la protection était si facile sans nuire à la société; c'est l'abandon de la société, là où il était si aisé de la garantir sans cesser de protéger la faiblesse.

Le droit romain de nos jours a compris autrement sa double mission. Il a protégé la femme sans exposer la foi publique.

La femme a une hypothèque pour sa dot; mais cette hypothèque doit être inscrite par elle ou par les siens. La loi charge même les officiers publics de l'inscrire pour elle et va jusqu'à les déclarer responsables vis-à-vis d'elle des suites de leur incurie; mais si, malgré tant d'efforts, l'hypothèque n'a pas été inscrite, elle n'existe pas vis-à-vis des tiers. Ils ne peuvent connaître que les registres; ils ne sauraient devenir victimes d'une omission dont d'autres doivent répondre et qui leur reste nécessairement étrangère. Ils ont contracté sous la garantie de la société elle-même, et ce n'est pas en vain qu'ils font appel à la publicité, condition impérieuse de la sécurité des transactions et du crédit social. Nulle exception n'est admise, nulle faveur n'est tolérée; la publicité est la

charte de l'hypothèque, et cette charte reste toujours une vérité.

Mais si la loi n'a pu sacrifier les tiers aux négligences de la famille de la femme qui a méconnu ses devoirs et trahi la confiance du législateur, elle l'a protégée efficacement et contre l'ascendant de son mari et contre les exigences des tiers, qui ne peuvent ignorer la situation des époux avec lesquels ils contractent.

La femme[1] peut s'engager pour la moitié de sa dot, à la condition que l'autre moitié demeure efficacement garantie sur les biens du mari. La loi a voulu concilier la circulation et la conservation des biens, le mouvement de la société et la durée des familles, le présent et l'avenir. Ce n'est que dans des cas de nécessité suprême, scrupuleusement définis par la loi, que la moitié privilégiée de sa dot peut cesser d'être efficacement garantie.

Mais, dans tous les cas, pour la moitié disponible, comme pour la moitié réservée, le consentement du mari ne saurait suffire; il est trop intéressé, et partant trop suspect, pour être juge dans sa cause.

C'est au magistrat seul que la loi se confie. Elle épargne à la femme des résistances embarrassantes pour l'autorité du mari, compromettantes pour sa tranquillité personnelle; c'est la loi seule qui se charge de compléter, par la

[1] La sage protection de la loi romaine s'étend même aux femmes non mariées; elles ne peuvent aussi s'engager valablement que pour la moitié de leur patrimoine et que sous l'autorité du magistrat.

consécration de son organe impartial et éclairé, un engagement que la condition même de la femme ne pouvait rendre suffisamment libre. Ainsi, toutes les dignités sont maintenues, tous les intérêts des époux protégés, tous les droits de la société garantis.

Le contraste entre le Code Napoléon et les diverses législations d'Italie n'est pas moins frappant pour ce qui concerne le droit des femmes après la dissolution du mariage.

Notre ancien droit français, comme les lois de l'Europe chrétienne, s'était préoccupé d'assurer le sort de la veuve. On avait varié sur le nom, le mode et la quotité des avantages; mais nulle part on n'avait voulu effacer le souvenir de l'union conjugale, ni laisser la veuve exposée à la détresse. La loi s'empressait toujours de garantir les droits du mariage, comme elle en avait déterminé les devoirs.

La France s'était, sur ce point important comme sur tous les autres, partagée en deux zones. Les pays de droit écrit avaient admis l'augment; les pays de coutume avaient consacré le douaire.

L'augment se mesurait sur la dot; la veuve prélevait sur les biens de son mari une part proportionnelle à sa dot; c'était, comme le nom même l'indique, une véritable augmentation de dot.

Le douaire se proportionnait, au contraire, à la fortune du mari; la veuve était appelée à jouir d'une portion du

patrimoine qu'il avait laissé; elle était enfin *douée* d'un apanage viager dans la fortune de son mari.

L'esprit des deux législations était sans doute fort différent.

Le principe de l'augment était plus froid, plus calculateur, plus intéressé; il se ressentait de son ancienne origine grecque et romaine, il était dû à la dot et non au mariage. C'était un tribut offert bien plus à ce qu'avait possédé la femme qu'à ce qu'elle avait été. Elle gagnait à proportion de ce qu'elle avait apporté; plus la dot était considérable, plus l'augment s'élevait. Le mari ayant pu bénéficier par la jouissance d'un fort capital devait rendre davantage; s'il ne laissait qu'un héritage modique, une femme opulente pouvait, par son augment, absorber, dépasser même sa succession. Par contre, celle qui n'avait apporté elle-même qu'une dot modique ne pouvait exiger qu'un faible augment, même dans une opulente hérédité. C'est celle qui avait le plus de besoins qui pouvait demander le moins. Une femme sans dot, que l'inclination avait choisie et que ses vertus seules avaient fait monter au rang de son mari, se voyait tout à coup déchue du rang comme de la fortune. Elle ne recevait rien parce qu'elle n'avait rien apporté; elle avait partagé, honoré, peut-être accru l'opulence; on l'avait élevée comme épouse; on la condamnait comme veuve à l'indigence.

Le douaire était plus généreux, plus équitable, plus chrétien; il restait surtout plus fidèle au vrai caractère du mariage, à cette intimité qui unit les patrimoines

comme les personnes, à cette dignité qui place toujours l'épouse au niveau du mari, à cette perpétuité qui fait survivre le souvenir comme le nom et assure à la mémoire du lien les mêmes prérogatives qu'à sa durée.

Riche ou pauvre, la femme reprenait d'abord tout ce qu'elle avait apporté; c'était là loi de l'équité qui présidait au règlement de ses droits de famille. C'était une restitution, et rien de plus.

Mais ce qui était dû à son titre d'épouse, à l'accomplissement des devoirs du mariage, à la dignité de son souvenir, c'était un tribut proportionnel à la fortune de son mari. Vivant, il donnait son nom et son rang à sa femme; après lui, il lui laissait le devoir de porter l'un et le moyen de soutenir l'autre. Qu'il fût riche ou pauvre, peu importait, elle avait partagé sa fortune; cette fortune lui restait fidèle. Même après la séparation, et tant qu'un époux survivait, le mariage lui-même semblait ne pouvoir mourir.

On ne peut rien imaginer de plus élevé et de plus touchant que cette pensée. Elle relevait le mariage, protégeait la faiblesse et moralisait la société tout entière.

Ainsi, aucune des législations de la France n'avait oublié les droits de la femme. L'une avait choisi l'augment, l'autre le douaire; mais toutes deux s'étaient accordées pour instituer au profit de la veuve des avantages de survie. Ces avantages étaient dus de plein droit dans un grand nombre de pays de droit écrit et dans toute la France coutumière.

Le Code Napoléon pouvait choisir l'augment ou le douaire; il n'a pas choisi, il a aboli d'un même coup l'un et l'autre, délaissé complétement la veuve et supprimé sans retour tout souvenir du mariage.

Si le mari n'a pourvu à rien, la femme ne peut prétendre à rien; on la laisse à la merci de tous les oublis, de toutes les surprises Le mariage dissous, elle n'est plus rien; la loi lui donne un an de logement indispensable et de nourriture, comme une sorte de grâce et presque d'aumône de survie.

C'est à peu près le temps pour se replacer sous un nouvel hymen. Le législateur, qui voit partout avec défaveur les seconds mariages, semble cette fois les rendre nécessaires, et c'est lui qui contraint en quelque sorte la femme à chercher dans d'autres nœuds un appui que lui refuse l'imprévoyance des lois.

Cet étrange oubli des traditions les plus universelles est resté propre au Code Napoléon.

La loi romaine, fidèle interprète de l'ancien droit romain, assure à la veuve sans dot ou qui n'a pas dans sa dot des moyens suffisants d'existence, le quart de la jouissance des biens de son mari. D'autres législations l'ont mieux traitée encore; surtout aucune ne l'a oubliée. En Angleterre comme en Allemagne, en Suède comme en Portugal, en Europe comme en Amérique, partout les droits de la veuve ont été reconnus et consacrés. Enfin, particulièrement dans toute l'Italie, même dans les pays

qui ont pris le Code Napoléon pour type et pour modèle, aucun législateur n'a imité son silence à l'égard de la femme; tous ont condamné et réparé son injustice. Presque tous nos éminents jurisconsultes voudraient la voir réparer chez nous. Ce n'est pas le moment de l'importer ailleurs, et d'imposer de fâcheux exemples à ceux-là mêmes auxquels nous sommes peut-être à la veille d'en demander de salutaires.

Nous venons d'emprunter à Rome même un de ces exemples aussi utiles qu'éclatants.

Le même esprit de sagesse qui a consacré les droits des femmes a dicté les lois qui régissent à Rome la transmission de la propriété immobilière.

Rien ne surpasse l'importance de la législation sur cette grave matière. Si la force matérielle des sociétés repose sur la propriété foncière, la force de celle-ci dépend à son tour des lois qui veillent à sa conservation. Plus sa perpétuité est sacrée, mieux sa transmission doit être garantie. Elle se déplace, mais elle ne meurt pas; elle ne change de main que par la volonté du propriétaire. Mais quand cette volonté intervient, il faut qu'il la manifeste solennellement; car elle ne l'intéresse pas seul. La société tout entière a le droit et le besoin de connaître et de consacrer le déplacement de la propriété qu'elle a garantie.

Ce n'est qu'à cette condition que les droits peuvent rester saufs et les intérêts assurés. Aussi toutes les législations possèdent des formes protectrices pour faire

connaître aux tiers que la propriété a changé de main. Ces formes ont varié de mode et de nom; mais qu'elles se soient appelées tradition réelle ou feinte, investiture, transcription, le principe est resté le même : il faut que la mutation soit annoncée à la société; elle ne connaît le nouveau propriétaire qu'après cette solennelle déclaration.

La transcription des actes de mutation sur des registres publics, que nul ne peut supprimer, que chacun peut se faire ouvrir, a paru la forme la plus simple, la plus sûre, la mieux appropriée aux besoins de notre temps.

Ce fut un des bienfaits de notre première république que d'avoir répondu efficacement à ces besoins, en substituant aux règles vagues et compliquées de l'ancien droit un principe simple et complet.

Nous avons rappelé que la loi du 11 brumaire au VII avait impérieusement exigé la transcription sur des registres publics de tous les actes translatifs de la propriété foncière. Tout contrat non transcrit ne peut avoir d'effet qu'entre les parties. Vis-à-vis des tiers, l'ancien propriétaire ne put être dépossédé, et le nouveau ne put être saisi que par la transcription. Toutes les situations furent nettes, tous les intérêts garantis. Pour acquérir avec sûreté, l'acheteur n'avait qu'à consulter le registre public; cette précaution prise, tout était dit; il s'asseyait à son tour sur le sol, nul ne pouvait l'évincer; désormais sa sécurité était devenue inébranlable.

Cette législation, si rationnelle en théorie, si bienfaisante dans la pratique, a été renversée par le Code Napo-

léon. On l'a si vivement regrettée, que longtemps on a hésité à croire à sa destruction : on s'est efforcé de supposer que le Code Napoléon avait voulu maintenir la nécessité de la transcription. Mais, après des incertitudes dont le récit et le commentaire appartiennent à la jurisprudence, il est demeuré constant que le Code Napoléon avait changé le point de départ, et qu'on avait cessé de faire de la transcription une condition indispensable de la transmission de la propriété. De ce jour, l'acheteur a été saisi vis-à-vis des tiers par le seul effet du contrat de vente, encore même qu'il n'eût pas été transcrit.

Ce système a remis tous les principes en question ; nul n'a plus pu acheter avec sécurité. Tout acquéreur a dû courir la chance de se voir déposséder par un contrat antérieur non transcrit, et dont, par conséquent, il ignorait forcément l'existence ; le registre des transcriptions est devenu impuissant pour lui ; il est resté à la discrétion de son vendeur.

On comprend combien un tel système devenait périlleux pour la société, à une époque où la rapidité des transactions a rendu les fraudes plus faciles, en même temps que les progrès du crédit ont rendu la publicité plus nécessaire.

On doit même féliciter la loyauté des mœurs publiques de ce que la pratique n'a pas produit en fait tous les bouleversements que pouvait engendrer la théorie.

Toutefois, cette théorie était trop contraire aux intérêts

de notre temps et aux principes de tous les temps pour ne pas amener des tentatives de réforme; elles ont enfin abouti, et, pour les faire réussir, on s'est adressé aux législations qui avaient maintenu les principes tutélaires de la publicité des mutations.

Les lois romaines étaient demeurées, sur ce point comme sur les autres, à la tête des grands principes d'équité publique. Elles consacraient autrefois la nécessité de la tradition.

Cette pensée avait survécu à Rome à toutes les vicissitudes. Le Code Napoléon, qui y régna quelques années avec l'Empire, n'avait pu en étouffer le germe. Quand la papauté relevée donna des lois hypothécaires, la principale règle fut la publicité absolue de toutes les mutations; nulle propriété ne put être transférée à l'égard des tiers que par l'effet de la transcription, qui est devenue la tradition perfectionnée de nos temps modernes.

Ce principe salutaire domina toute la législation romaine sur la propriété foncière.

Et quand nous avons voulu restaurer chez nous la publicité de la loi de brumaire, nous avons pu retrouver son principe dans la plus grande partie de l'Europe et emprunter ses textes particulièrement à Rome.

C'est ce qu'a fait la loi du 23 mars 1855, saluée par la France comme un véritable bienfait. Elle a reproduit fidèlement la prescription des lois actuelles de Rome, en rendant dorénavant la transcription indispensable à la transmission de la propriété à l'égard des tiers.

Ainsi c'était le Code Napoléon qui avait suspendu la publicité à Rome, et c'est le code romain qui l'a rendue à la France sous les auspices du neveu de Napoléon.

Après un tel acte de sagesse, ce n'est pas de lui qu'on obtiendra l'importation du Code Napoléon à Rome.

Il se gardera surtout d'y importer son système hypothécaire.

De toutes les parties du Code Napoléon, c'est sans contredit la plus défectueuse et la plus universellement attaquée; elle n'est, à vrai dire, défendue par personne. Ceux même qui ont admis notre législation presque sur tous les autres points s'en sont écartés sur celui-là. Notre système hypothécaire est resté à peu près pour nous seuls.

C'est qu'en effet il n'a pu se fixer sur aucune base logique. Il pose la publicité en principe, et l'étouffe sous des exceptions. Il exige l'inscription de toutes les hypothèques, mais il en dispense celle des femmes et des mineurs; c'est-à-dire toutes les créances qui, par l'étendue et la variété de leurs rapports, embrassent la société entière et pèsent en réalité sur toute la propriété foncière de la France.

Une exception qui comprend tous les époux et tous les pères devient en quelque sorte la règle générale, et c'est la publicité qui ressemble à l'exception. Il est vrai que la loi ordonne l'inscription aux maris, aux pères, aux tuteurs, aux familles, et même au ministère public. Mais les familles savent que les droits des femmes et des mineurs subsistent indépendamment de toute inscription, et elles

ne recourent pas à une mesure inutile aux intérêts qu'elles voudraient défendre, gênante pour elles-mêmes, et quelquefois irritante pour des susceptibilités que la paix intérieure commande de prévenir. On laisse la charge à la loi qui est censée prendre inscription elle-même pour les femmes comme pour les mineurs.

L'organe de la loi lui abandonne aussi toute la responsabilité. Le ministère public ne déserte jamais les intérêts des faibles dont elle lui confie la défense, mais il sait qu'ils peuvent se passer d'inscription, que la loi veille directement pour eux, et il la laisse veiller toute seule.

Sa sollicitude ne s'éveille que le jour où des dénonciations de contrats peuvent mettre en péril les droits qu'il a reçu la mission de sauvegarder ; mais tant qu'il ne s'agit que d'assurer la publicité et d'éclairer les tiers, il garde le silence.

Son zèle a même été contenu par des circulaires ministérielles qui ont défendu aux magistrats de prendre, sans une nécessité reconnue, l'initiative d'inscriptions qui pourraient troubler la paix des familles.

Aussi, en fait, les inscriptions pour les femmes et pour les mineurs ne sont presque jamais prises ; elles existent par la seule force de la loi, c'est-à-dire sans être connues de personne, et grèvent d'une manière occulte tout le patrimoine de la nation. On comprend ce que deviennent la loyauté des transactions, la vie du crédit, la sécurité même de la société. La fortune des citoyens reste un

mystère ; la force des contrats est livrée au hasard d'une conjecture. L'imprévu domine toutes les volontés comme toutes les sagesses. L'agriculture y perd plus que tout le reste; l'incertitude du gage éloigne ou enchérit les capitaux producteurs. Un négociant honoré obtient des avances presque à la moitié du prix qu'on exige des détenteurs des plus magnifiques immeubles. L'hypothèque devrait l'emporter par sa sûreté immuable sur les plus puissantes vraisemblances du crédit personnel; mais de la base la plus positive on a fait la plus incertaine. Le capital aime mieux se fier à la personne qu'à la chose : car il peut connaître l'une, et on lui a rendu impossible de connaître l'autre.

Ce discrédit de la propriété s'aggrave encore par toutes les incertitudes qui pèsent sur les caractères, les effets et le rang des nombreuses classes de priviléges, par les difficultés inextricables des séparations de patrimoines, enfin par toutes les contradictions qui embarrassent de toutes parts notre système hypothécaire.

La science des jurisconsultes, la persévérance des magistrats ont pu dissiper quelques nuages et fixer quelques doutes ; mais leur autorité ne pouvait suffire à dégager le système lui-même d'une confusion qui prend sa source dans l'essence même de la loi. Une telle œuvre attend le pouvoir des législateurs de la France.

L'Europe n'a pas attendu. Partout les hypothèques occultes et les systèmes inconséquents disparaissent. En Allemagne comme en Italie, en Hollande comme en Bel-

gique, la publicité a triomphé; le Code Napoléon n'a guère gardé pour lui que la France.

Encore si son autorité a prévalu sur les vœux de la France, elle ne l'a pas convaincue. La science comme le crédit a élevé d'imposantes protestations; les plus hauts représentants de l'industrie ont tenu le même langage que les hommes d'État. Un citoyen qui fut l'éloquent organe des uns, avant de conquérir parmi les autres une place glorieuse, Casimir Périer, alors simple député, prit l'initiative solennelle de cette grave réforme en proposant un prix à celui qui indiquerait les meilleurs moyens de corriger le système hypothécaire de la France.

Son rapide passage au pouvoir ne laissa pas au ministre le temps d'accomplir les vœux du citoyen; son ministère ne fut qu'une lutte de tous les jours contre toutes les passions. Il y usa sa vie à la défense du gouvernement représentatif. C'est de lui qu'il attendait la satisfaction de tous les besoins sociaux qui préoccupèrent si vivement sa pensée.

Le signal qu'il avait donné ne pouvait en effet manquer d'être entendu. Dès que les jours devinrent plus calmes la question fut sérieusement étudiée. Une commission fut choisie le 14 août 1836 par le garde des sceaux dans l'élite de la magistrature et du barreau pour reviser le régime des ventes judiciaires et préluder ainsi à la réforme hypothécaire. Mais les formes constitutionnelles sont lentes. On y redoute moins les surprises; les améliorations y sont plus préparées et mieux garanties, elles se font

quelquefois attendre pour être plus dignes de durer.

Cependant, la législation en consacra d'importantes. On simplifia les partages et les expropriations. C'était un premier service rendu à la propriété foncière. Pour le couronner par la réorganisation du système hypothécaire, on consulta les tribunaux, on réunit toutes les lumières.

Un projet de loi fut préparé, il fut annoncé dans le discours du trône de 1848; il figurait parmi ces réformes pacifiques et fécondes auxquelles le gouvernement voulait consacrer la session. Mais il était écrit qu'elle ne s'achèverait pas : un coup de foudre emporta la session, les Chambres et la monarchie constitutionnelle.

Après quelques mois de chaos, les pouvoirs qui survinrent s'approprièrent les éléments préparés dans des temps plus prospères. Un projet de loi sur la réforme hypothécaire fut présenté à l'Assemblée législative. Mais après de laborieux efforts et malgré le savant rapport de M. de Vatimesnil, qui défendit le principe de la publicité avec l'autorité de son nom et de son talent, le projet ne put aboutir, et la législation du Code Napoléon nous resta.

On chercha alors à suppléer par des réformes partielles et successives à la réforme principale. On n'osa plus attaquer de front l'hypothèque occulte des femmes et des mineurs; on voulut au moins en tempérer le péril, en abréger la durée. On tenta quelques épreuves incomplètes. Le décret sur le crédit foncier alla jusqu'à constituer un privilége en faveur d'une compagnie, et jusqu'à établir pour le même fait deux législations collatérales et

même contraires dans le pays le plus justement glorieux de son unité législative. Des efforts entrepris sur une telle base devaient nécessairement échouer.

Il fallut enfin s'adresser aux législations étrangères.

Le code napolitain était du petit nombre de ceux qui avaient, à l'exemple du Code Napoléon, admis l'hypothèque secrète des femmes et des mineurs ; toutefois il ne les avait pas comme lui prolongées au delà même du mariage et de la minorité. Les causes de faveur cessant, le droit commun reprenait son empire. La femme devenue veuve, le mineur devenu majeur, devaient inscrire dans un bref délai, à peine de déchéance.

Cette combinaison ne tarissait pas la source du mal, mais elle circonscrivait ses ravages.

Ce fut à elle que le gouvernement français s'adressa. La loi du 23 mars 1855 consacra pour les hypothèques des femmes et des mineurs la nécessité de l'inscription dans l'année après la cessation du mariage ou de la minorité.

Ainsi, cette loi avait emprunté au droit actuel de Rome la nécessité de la transcription pour les ventes ; elle prit au code napolitain la limitation de la durée des hypothèques secrètes. Elle ne fut, à vrai dire, que l'importation presque textuelle de deux principes importants de ces sages législations.

Mais le premier principe a consacré une réforme complète. La propriété est désormais irrévocablement fixée,

la publicité de ses mutations est exigée sans réserve comme sans retour. L'œuvre est accomplie.

Il n'en est pas de même du second : l'hypothèque n'a pas gagné complétement sa cause comme la propriété. La publicité a fait un pas ; les hypothèques secrètes sont restreintes, mais non éteintes ; le mal subsiste encore.

On a essayé d'autres remèdes. La récente loi des ordres est une preuve de cette tendance, et elle n'est pas la seule. Mais tous les essais seront infructueux tant qu'on ne rentrera pas franchement dans le principe de la publicité.

On le sent, et aussi on cherche partout un système qui supprime les hypothèques occultes en garantissant les droits des personnes privilégiées. On consentirait peut-être à subordonner l'effet de leurs hypothèques à l'inscription ; mais on voudrait être assuré que cette inscription sera prise. On trouve que la loi de brumaire n'avait pas suffisamment pourvu à la garantie des incapables, on voudrait un système de publicité absolue aussi favorable à la foi publique, mais plus efficacement protecteur pour les faibles.

Ce système est tout organisé dans la loi en vigueur à Rome. Les femmes, les mineurs, ont une hypothèque légale. La loi exige absolument l'inscription pour la validité de l'hypothèque, mais elle n'en charge pas seulement les maris et les tuteurs. Elle en impose l'obligation à des officiers publics qui unissent la connaissance parfaite des faits et la responsabilité efficace des situations.

Ainsi, tout est garanti : la publicité, la protection des

incapables, la sûreté des transactions, l'inviolabilité du crédit, surtout la sainteté de la foi publique.

Un tel modèle est bien digne d'appeler l'attention de nos législateurs et de fixer leurs incertitudes. Espérons qu'il éclairera leurs efforts et les amènera enfin à doter notre pays de cette publicité hypothécaire, sans exception et sans équivoque, que nous envions aujourd'hui aux autres peuples, et qui est la vie des contrats et des affaires dans toutes les sociétés civilisées. Ce sera un nouveau bienfait que nous devrons aux lois romaines.

Ce ne sera pas le premier, et vraisemblablement ce ne sera pas le dernier. Nous pourrions développer bien d'autres points qui attendent des réformes, et qui pourraient s'inspirer utilement des législations étrangères, particulièrement de celles d'Italie, surtout de celle de Rome.

Mais le but de cet écrit serait dépassé.

Je ne voudrais pas qu'on dénaturât cette œuvre et qu'au lieu d'y voir une comparaison sérieuse et impartiale, commandée par la nature même du sujet et par l'urgence des temps, on y cherchât une dépréciation systématique de nos lois, et une aveugle glorification des lois romaines.

De telles partialités sont bien loin de ma pensée. Personne plus que moi ne rend un sincère hommage à tout ce qui fut courageux, à tout ce qui restera vraiment grand dans le Code Napoléon.

Il a doté la France de l'unité. La simplicité pratique de sa rédaction a offert un modèle de style législatif digne d'être imité par d'autres peuples; enfin il a tiré nos lois de l'anarchie morale où nos jours néfastes avaient précipité tous les grands principes de la société.

S'il ne les a pas tous relevés à la hauteur qu'attendent des temps plus heureux, il faut surtout s'en prendre aux agitations révolutionnaires à peine calmées, aux embarras des époques de transition, aux nécessités de gouvernement, de personnes et de circonstances avec lesquelles les consciences les plus droites, les plus hautes intelligences, sont toujours obligées de compter.

S'il n'a pas satisfait à tous les besoins du présent, c'est qu'il n'est donné à aucune loi de devancer l'avenir, à une époque surtout où il vient si vite et où la prodigieuse rapidité des progrès et des ruines donne presque aux années la puissance des siècles. Le temps développera le bien, redressera les erreurs, corrigera le mal.

Déjà de grandes réformes se sont accomplies. La confiscation a disparu avec le droit d'aubaine, la mort civile avec le divorce. On a facilité la naturalisation, adouci les peines, restreint la contrainte personnelle. On a rendu la séparation de corps plus digne et plus efficace, simplifié les partages, abrégé les délais, porté dans les lois de la procédure et du commerce de larges et décisives améliorations. Enfin ces derniers temps ont vu d'importants services rendus à la propriété, au crédit, à la foi publique, par la publicité désormais absolue des ventes et

par la limitation des hypothèques secrètes qui pèsent encore sur la société.

D'autres réformes se préparent. Leur jour viendra; il est déjà venu pour plusieurs. S'il en est qui appellent encore des méditations, il en est d'urgentes que l'impatience de la société attend.

Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, elle se plaint de la coûteuse longueur des procédures d'absence, si peu en rapport avec la rapidité des communications; de la contrainte par corps préventive imposée aux étrangers, et qui semble un vestige vivant encore du droit d'aubaine aboli; du taux de l'intérêt, qui force dans certains temps le législateur à fermer les yeux sur des violations dont les banques fondées par lui sont autorisées à donner le signal; des règles sur les marchés de bourse, dont l'incertitude peut tantôt entraîner la faiblesse, tantôt favoriser la mauvaise foi. Ces plaintes ne peuvent manquer de toucher le législateur. Une loi sur les sociétés a déjà réprimé de graves abus. Bien d'autres redressements se préparent dans l'intérêt de l'agriculture, du crédit, des mœurs publiques. De rudes expériences ont enseigné nos mœurs. Elles étaient peut-être, à l'époque du Code Napoléon, en arrière de nos lois. Elles sont, grâce à Dieu, en avant aujourd'hui. Le progrès moral a marché du même pas que le progrès intellectuel, et tous deux demandent satisfaction au législateur.

Toutes ces réformes partielles donneront-elles l'idée

d'une révision générale, qui dissiperait toutes les contradictions, comblerait toutes les lacunes, et imprimerait à toutes ces œuvres si diverses de pensée, de date et d'origine, un esprit d'ensemble, d'ordre et d'unité digne d'affermir leur autorité et de perpétuer leurs bienfaits ?

Une telle question est faite pour diviser les meilleurs esprits.

La stabilité des lois est si nécessaire à leur autorité dans un temps et dans un pays si mobiles ! La fragilité de nos institutions politiques donne tant de prix à la durée de nos institutions civiles, qui semblent rester seules debout au milieu de la rapidité invincible qui entraîne tout le reste !

D'autre part, il faut l'avouer, cette stabilité civile n'a été qu'apparente; elle a reçu et recevra nécessairement encore de graves atteintes.

Les temps semblent mûrs. Le Code compte plus d'un demi-siècle d'existence. Tant de révolutions l'ont vieilli au delà de son âge, et le moment paraît venu de le revoir, et d'assurer son harmonie pour garantir sa durée.

Toutefois ce n'est point ici le lieu de débattre une telle question, ni de prendre l'initiative d'une telle œuvre. Cette initiative appartient surtout au pouvoir. Elle veut des temps calmes et réguliers; elle doit appeler toutes les lumières, surmonter toutes les passions. Il lui faut surtout dominer toutes les préoccupations de personnes, de noms, d'époques et d'origines, pour ne chercher dans le passé que la grande tradition des principes, dans l'avenir que les généreuses destinées des peuples.

Je ne sais si elle sera jamais entreprise! En tout cas, l'époque qui en dotera la France vivra dans les annales de l'humanité et fera l'immortalité d'un règne.

Mais quelles que soient pour cette haute et large pensée les chances de l'avenir, les réformes partielles ne sauraient manquer aux besoins du moment. Ce qui est déjà fait appelle ce qui reste à faire. Les esprits dévoués à l'amour des lois et du pays ne doivent pas se décourager dans leurs efforts; les succès obtenus leur répondent des succès cherchés. Pour ma modeste part, je ne me lasserai jamais.

J'avais osé, il y a six ans, formuler un double vœu. Je demandais que la sanction religieuse fût rendue au mariage et que la mort civile cessât de le dissoudre. Je croyais servir à la fois la dignité de l'union conjugale et l'honneur même de nos lois.

Mon premier vœu n'a pas été écouté. Le pouvoir a fermé le débat par une manifestation solennelle de sa volonté; il s'est déclaré fermement résolu à maintenir la loi du 21 septembre 1792. Cette déclaration n'a ébranlé ni mes sentiments, ni mes regrets, ni mes espérances. Ce qui s'est passé depuis, les discussions engagées par la science, les événements accomplis dans d'autres pays, surtout de récentes décisions de la justice, n'ont pu que confirmer ma conscience en faisant ressortir les vices de la loi.

Je ne désespère pas que la lumière se fasse dans le pou-

voir comme dans l'opinion. Elle s'est déjà faite en d'autres contrées, elle avance chaque jour chez nous. Il serait si facile de concilier, par des combinaisons prudentes et pratiques, les droits éternels de la morale publique avec les plus larges exigences de la liberté des cultes, qui est un des premiers besoins de notre temps, et avec le ferme maintien des prérogatives du pouvoir civil, qui est une nécessité de tous les temps!

Mais ce n'est point ici le lieu de rouvrir une telle discussion. Son inopportunité pourrait compromettre la question au lieu de la servir. Je n'en ai parlé que pour remplir un devoir envers mes convictions les plus chères; je ne voudrais pas que mon silence fît croire que je puisse les abandonner jamais.

Pourquoi les abandonnerais-je? La mort civile contre laquelle je m'élevais en même temps a bien succombé, non sous ma faible plume, mais sous les efforts puissants et réitérés de tous les maîtres de la morale et de la science. Ce sont eux qui ont enfin gagné cette grande cause. Leur triomphe honore notre époque. Elle a noblement consacré par l'abolition de la mort civile la généreuse résistance de Napoléon Ier, qui la combattit autrefois avec sa parole presque toujours si obéie, et dont la fatalité des temps rendit cette fois l'éloquence impuissante.

L'opinion publique, qui a préparé cette victoire, en amènera bientôt de nouvelles; et je ne crois pas risquer une aventureuse prophétie en pressentant le prochain

accomplissement des réformes qu'elle réclame avec le plus d'insistance.

Avant peu, si je ne me trompe, l'hypothèque occulte de la femme aura disparu, et son douaire sera rétabli. On garantira ses droits sans altérer la publicité dont la société a besoin; on assurera surtout les droits de son veuvage et la dignité de sa vie.

C'est toujours un grand spectacle que celui d'une nation qui se recueille ainsi en elle-même pour mûrir avec sagesse et réaliser avec énergie, dans ses lois comme dans ses mœurs, de laborieuses et salutaires transformations.

Mais ce temps est celui de la méditation au dedans et non de l'importation au dehors. On ne propose pas pour modèle à d'autres ce qu'on est en travail de changer. Alors, on ne propage pas; on attend. Rendons nos codes dignes de servir d'exemple; que les autres peuples viennent nous emprunter nos progrès; notre gloire y gagnera! Mais gardons-nous de leur importer nos faiblesses; tout y perdrait, leurs lois comme l'avenir de notre influence.

Quelle partie d'ailleurs voudrait-on prendre dans le Code Napoléon pour l'importer à Rome?

Serait-ce sa partie immuable, sa législation sur les contrats du droit des gens? Elle est à Rome depuis longtemps, et c'est de là qu'elle est venue.

Serait-ce la partie détruite par les heureux changements

que nos lois nouvelles ont apportés dans les droits de cité, de propriété et de famille définis par le Code de 1804? Mais cette partie, nous l'avons répudiée pour nous-mêmes, et la plupart de ses défauts n'ont jamais existé à Rome que sous l'empire du Code Napoléon.

Serait-ce enfin la partie qui est restée stable jusqu'ici, et dont la réforme est tous les jours agitée et pour ainsi dire flagrante? Il sera temps d'aviser quand elle sera accomplie. Ce que nous maintiendrons comme approprié à nos mœurs pourrait ne pas convenir à celles de Rome; ce que nous ne jugerons pas bon pour nous-mêmes ne pourra être offert à personne.

En résumé, il y a entre Rome et nous un grand nombre de principes communs. Quant à ceux qui diffèrent, plusieurs tiennent à la diversité du caractère des peuples : ceux-là ne peuvent être ni importés ni exportés.

La législation romaine s'est montrée au plus haut degré pénétrée de respect pour tous les grands principes conservateurs de la société. Son origine, ses traditions, le caractère même du gouvernement et des peuples lui en faisaient une loi.

Elle a donné peut-être moins que d'autres à l'action de l'État, mais elle a fait beaucoup plus pour la religion, la famille, la propriété, la dignité des mœurs, la vraie liberté des personnes.

Elle a appelé Dieu à présider à la formation de la famille; elle en a consolidé la base en maintenant la force

de l'autorité paternelle; l'union, en resserrant les saintes obligations des frères.

Elle a protégé les mœurs en réprouvant les dons et les contrats arrachés par la séduction à la faiblesse, et en maintenant partout la prééminence des droits du mariage sur ceux des enfants issus des unions illégitimes.

Elle a affermi l'ordre dans la société, pour la famille comme pour la cité :

Pour la famille, en réglant les hérédités conformément aux affections présumées, quand la volonté de l'homme n'a pas parlé; et en s'inclinant devant cette parole à laquelle elle a laissé une latitude digne de la sainteté du droit de propriété et de la majesté de l'autorité paternelle;

Pour la cité, en consacrant la publicité absolue des aliénations et des hypothèques et en assurant ainsi la fixité de la propriété et l'inviolabilité de la foi publique.

Elle n'a pas donné moins de garanties à la vraie liberté.

On a tant abusé de ce mot dans les institutions politiques des peuples, qu'il faut au moins le bien définir pour les lois civiles. Il y a la liberté du mal et celle du bien, le laisser aller des passions et l'essor des généreux élans.

La liberté de se marier et de divorcer en se passant de Dieu; de s'engager à dix-huit ans en se passant de son père; de jeter à une concubine le patrimoine de ses ancêtres en se passant du mariage; de refuser aux fruits de ses erreurs la dette sacrée des aliments en se passant des

devoirs de la nature; la liberté de leur conférer les bénéfices de la légitimité en se passant de les reconnaître ; la liberté de laisser ses frères périr de détresse en se passant de les secourir; la liberté de ruiner l'épouse par des engagements sans spontanéité comme sans garantie, et de laisser la veuve sans asile et sans pain; la liberté d'éluder la foi publique par des engagements secrets et des combinaisons collusoires :

Voilà des libertés que la morale publique déplore tout en s'inclinant devant l'autorité des lois civiles auxquelles la nécessité des temps et des mœurs impose quelquefois l'obligation de les souffrir.

Ces libertés, la législation romaine a eu le droit de ne pas les admettre. Elle se félicite d'en pouvoir rester exempte; elle ne prétend pas les gêner ailleurs, elle demande seulement qu'on ne les lui impose pas.

En revanche, elle patronne franchement et efficacement les vraies libertés, celle des nobles inspirations du cœur et de l'intelligence : la liberté de donner, la liberté de tester, la liberté d'assurer l'avenir de sa famille, la liberté de fonder et d'entretenir de pieuses institutions sans tracasserie et sans contrainte, la liberté de choisir son héritier suivant ses mérites, et de ne pas subir comme tel l'enfant qui a déshonoré son nom, la liberté d'assurer le crédit général et le patrimoine privé par une inviolable publicité; voilà les libertés dont la législation romaine est fière et jalouse.

Ceux qui se plaisent à exagérer les autres lui disputent

avec acharnement celles-ci; ils voudraient bien les lui ravir. Mais ce ne sont pas les gouvernements de l'Europe qui viendront en aide à de telles passions; la loyauté de leurs intentions ne saurait être douteuse, il suffit de les éclairer.

Et pourtant, qu'on y prenne garde, ces mots si décisifs : *Le Code Napoléon à Rome*, que tant d'hommes sincères ne prononcent que pour réformer des abus auxquels on leur a persuadé de croire, ou pour consacrer des garanties qui existent déjà, ces mots sont devenus, au milieu des crises politiques, un signal d'agitation pour les novateurs, une source d'inquiétudes pour les esprits sages.

Pour les uns comme pour les autres, c'est la suppression de ce caractère religieux des lois qui fait l'honneur et la vie de la législation des États de l'Église.

C'est la mutilation du pouvoir paternel et de la volonté testamentaire; c'est l'annulation de ce droit de conservation et de perpétuité des patrimoines, qui fait la force traditionnelle et le caractère distinctif de la société romaine.

Nous venons de dire d'ailleurs quels progrès la législation romaine aurait à attendre d'une telle importation :

Dieu chassé du mariage, la liberté testamentaire restreinte, l'autorité paternelle énervée, le lien fraternel relâché, la femme privée de la garantie du magistrat qui

protége la liberté de ses engagements contre l'ascendant du mari, la veuve déshéritée de la bienfaisante prévoyance de la loi, l'enfant naturel préféré dans l'héritage à l'épouse légitime, les embarras d'une communauté indéterminée et la paralysie du crédit public par l'hypothèque secrète : tel est le tableau précis et fidèle des principales réformes qu'on veut importer à Rome. Qui pourrait les appeler des bienfaits, en les comparant aux institutions actuelles de la législation romaine?

Et cependant, malgré mon respect pour la sagesse des principes romains, je me garderais aussi d'en demander l'importation sans choix et sans réserve au milieu de nous. Chaque peuple a ses besoins; l'indépendance des lois est le premier de tous. Il est des règles bonnes à Rome qui ne seraient point admises parmi nous; il en est qui sont appropriées à nos mœurs et qui ne pourraient se naturaliser à Rome.

Toutefois, Rome aussi peut puiser des enseignements dans les législations étrangères; elle le peut sans scrupule, car elle ne leur prendra jamais autant qu'elle leur a donné; elle le doit sans hésiter, car son caractère même lui impose de tendre sans cesse à la perfection.

Mais ce ne sont pas toutes les parties du Code Napoléon que les novateurs tiennent également à importer à Rome; ils ne cherchent ni les appréciations raisonnées, ni les comparaisons suivies entre nos lois et les lois romaines. La multitude les ignore et ne s'en inquiète pas; elle serait peu touchée du lent et paisible travail d'une réforme

civile; on l'émeut par la perspective d'une révolution radicale et politique dans les mœurs par les lois.

Pour les calculs subversifs comme pour les passions soulevées, le Code Napoléon à Rome, c'est l'indifférence religieuse écrite dans les lois, c'est le nivellement des fortunes écrit dans les faits. Ce qu'on veut détruire à Rome, c'est le caractère religieux du mariage, c'est surtout la liberté testamentaire. L'une met Dieu dans les lois, l'autre la durée dans les patrimoines et dans les familles.

Nous avons dit toute notre pensée sur le caractère religieux du mariage, il nous reste à nous expliquer avec la même franchise sur le nivellement civil et politique, qui ruinerait toutes les institutions conservatrices des héritages, et anéantirait tous les caractères traditionnels de la société romaine.

Ces institutions qu'on veut détruire, en important ce qu'on appelle l'égalité du Code Napoléon, c'est la préférence de la masculinité admise en certains cas dans le silence du testateur; ce sont surtout la liberté testamentaire et la faculté de substituer. Nous avons déjà indiqué ces questions en traitant de l'esprit général de la loi des successions; mais leur importance politique et surtout l'insistance des attaques exigent une discussion spéciale.

Il est vrai que la loi romaine actuelle admet, dans le silence du testateur, la préférence des héritiers mâles dans les successions mâles. Ce privilége s'étend à toute

la ligne directe et aux trois degrés les plus rapprochés de la ligne collatérale. Les fils partagent l'hérédité; les filles n'ont droit qu'à une dot proportionnée à la fortune, et destinée à leur garantir un établissement conforme à leur rang.

Cette préférence n'est instituée par la loi que dans le silence du père de famille; elle ne nie pas sa volonté. Mais s'il n'a pas disposé, la loi lui suppose une volonté de préférence, qui n'est, au reste, que l'expression des habitudes et des mœurs.

Ces habitudes ont d'antiques racines. Le vieux droit romain, fondé tout entier sur la concentration de la puissance paternelle et sur la perpétuelle agrégation des familles, avait institué sur de larges bases les prérogatives de l'agnation.

L'équité naturelle les avait peu à peu tempérées; elles disparurent enfin devant la sublime égalité de l'Évangile. Cette parole divine, pour laquelle il n'y a ni hommes, ni femmes, ni maîtres, ni esclaves, ni Romains, ni Barbares, anéantit les exclusions et les priviléges; elle pénétra peu à peu dans les institutions de l'empire, malgré la résistance opiniâtre des traditions, et les lois de Justinien achevèrent de consacrer son triomphe.

L'égalité proclamée entre tous les enfants, sans distinction de lit, d'âge ou de sexe, devint, par le droit des Novelles, la base de la législation romaine. Mais ce dernier bienfait de la civilisation et de la puissance de l'empire romain d'Orient dura peu en Italie.

Les soldats de Narsès et de Bélisaire l'y avaient apporté pendant ce court rayon de gloire qui sembla éclairer en passant les ténèbres des siècles d'invasion et ranimer un moment les défaillances du Bas-Empire.

Mais de nouveaux envahisseurs triomphèrent à leur tour ; leurs débordements engloutirent en Occident les derniers vestiges de la puissance impériale. Leurs lois se mêlèrent aux lois du peuple vaincu, et dominèrent bientôt la société politique.

Or, l'esprit de ces lois ne pouvait être l'égalité. La préférence des mâles était l'âme de leurs mœurs et de leur histoire. L'épée devait seule posséder ce que seule elle avait conquis ; elle régnait sur les familles comme sur la société, et faisait la destinée des héritages comme celle des combats.

Tous les peuples conquérants se ressemblent. Nos Francs, qui conquirent les Gaules par le glaive, ne pouvaient abdiquer la puissance du glaive.

La loi salique dut ressembler à la loi des Douze Tables[1], et les compagnons de Clovis durent agir et gouverner comme les compagnons de Romulus. Ce furent aussi les mœurs et les institutions de tous les peuples qui envahirent la Péninsule. Le développement des fiefs vint au

[1] La loi des Douze Tables, fondée tout entière sur l'omnipotence paternelle, n'écartait pas de l'hérédité la fille restée sous la puissance du père, mais elle excluait ses enfants, et il suffisait d'une émancipation pour l'écarter elle-même. On sait d'ailleurs toutes les rigueurs de l'ancien droit romain à l'égard des femmes.

moyen âge leur prêter une force nouvelle. La préférence des mâles dut laisser une profonde empreinte sur les lois de l'Italie.

Les mœurs romaines l'ont encore fidèlement gardée. Les Romains voient dans la préférence des mâles un gage de durée ; elle est, à leurs yeux, un hommage à l'autorité des traditions conservatrices, bien plus qu'à la force conquérante. Suivant eux, les mâles seuls perpétuent la famille ; il suffit aux filles d'une dot qui assure leur établissement selon leur condition ; aller au delà, ce serait enlever les biens à la famille, pour enrichir les familles étrangères. Ils ajoutent que d'ailleurs les situations finissent par s'équilibrer, et que les femmes retrouvent, dans ce que leurs époux ont prélevé sur leurs sœurs, l'équivalent de ce qu'elles n'ont pas reçu de leurs frères. On insiste surtout sur ce que la disposition de la loi n'est pas impérative. Il dépend du père de l'anéantir par un signe de sa volonté, de rétablir l'égalité entre tous ses enfants, même d'avantager ses filles au préjudice de ses fils : sa parole est toujours la loi suprême.

Je ne méconnais pas la gravité de ces raisons, et pourtant je ne saurais dissimuler ma préférence pour cette grande égalité si largement proclamée par le droit des Novelles. C'est elle qui avait fini par dominer tant de contrées de l'Europe et surtout cette belle partie de notre France, dont le Code Napoléon n'a fait sur ce point que reproduire les lois.

Je n'aime pas le droit légal d'aînesse qui énerve l'auto-

rité paternelle ; j'aime bien moins encore le droit de masculinité qui blesse l'égalité fraternelle par les exclusions au profit de la force, sans même assurer un centre à la famille et un protecteur à la faiblesse.

Les préférences imposées par la loi sont une atteinte à l'égalité; mais l'égalité imposée au père est une atteinte à la liberté.

Dans les institutions civiles comme dans les institutions politiques, l'excès de l'égalité perd toujours la liberté.

Large liberté au père de famille quand il a parlé, stricte égalité quand il a gardé le silence, c'est ainsi que j'entendrais pour ma part concilier le droit de propriété et la conservation de la famille, l'autorité du père et l'intimité fraternelle, les traditions patriarcales et la sublime équité de l'Évangile.

Mais je ne me sens pas l'orgueilleuse prétention de mettre mes sympathies à la place des mœurs des peuples et d'imposer mes combinaisons à Rome ou à la France. Je ne conseillerais pas à mon pays d'user ailleurs de violence contre des habitudes immémoriales, qui ont aussi leur sagesse et leur grandeur. A quoi bon, d'ailleurs, tant d'efforts contre une loi purement facultative? Pourquoi venir législativement en aide au père de famille romain, quand il peut d'un seul mot rendre la loi inefficace, et quand le sort de tous ses enfants est en définitive soumis sans réserve à sa puissance?

On peut préférer nos lois, mais il faut attendre leur pro-

pagation de la persuasion et du temps ; il ne faut pas la demander à la force.

En tout cas, si la France voulait par l'autorité de sa puissance imposer son principe d'égalité absolue au dehors, ce ne serait pas le Code Napoléon qu'il faudrait importer à Rome, avec les règles compliquées de ses successions collatérales. Ce serait le droit romain de Justinien qu'il s'agirait d'y rétablir dans sa pureté, en le dégageant de tous les éléments étrangers que les invasions, les coutumes, les mœurs, ont introduits dans les lois.

Mais si enfin la France, qui s'arme pour une idée, veut faire prévaloir la sienne à tout prix, pourquoi ne pas l'étendre à toute l'Europe? Pourquoi pas du moins à toute l'Italie? Pourquoi seulement à Rome? Serait-ce parce que le pouvoir matériel y est plus faible et le pouvoir moral plus auguste? Trouverait-on plus facile de contraindre l'un, plus digne de braver l'autre?

Non, non, si une telle réforme doit être imposée à Rome, il faut la demander d'abord à la Toscane et surtout au Piémont. Il est juste que l'exemple vienne de nos alliés et que ceux qui ont pris l'initiative d'inscrire sur le drapeau italien : *Code Napoléon à Rome*, commencent à l'arborer chez eux et à s'y soumettre les premiers.

Or, cet exemple ne sera pas facile à obtenir. Les hommes les plus éminents, parmi ceux qui dirigent aujourd'hui le mouvement et le gouvernement de la Toscane, tiennent à leurs institutions civiles et n'en laisseraient pas arracher aisément les prérogatives de la masculinité,

qu'ils regardent comme le palladium de leurs propres familles.

Le Piémont ferait bien plus de résistance encore : car il a étendu la préférence masculine bien plus loin que Rome même.

A Rome, les mâles sont préférés dans la succession des mâles, mais on aurait trouvé inique de désavantager les femmes dans la succession des femmes. La fille n'a qu'une dot dans l'hérédité paternelle, mais elle partage également avec ses frères l'hérédité maternelle ; on observe ainsi une sorte d'équité naturelle qui tempère les préférences politiques.

Il en est autrement en Piémont. Les frères germains sont préférés à leurs sœurs dans la succession maternelle comme dans la succession paternelle ; les filles ont seulement dans l'une et dans l'autre une dot équivalente à la légitime, en sorte que, dans le silence du testateur, un frère prend les cinq sixièmes et la sœur un sixième seulement des deux successions.

C'est assurément un remarquable contraste qu'en Italie le droit de masculinité ait cédé devant le principe d'égalité, à Naples et à Milan sous les sceptres qu'on regardait comme les plus énergiques soutiens de toutes les préférences aristocratiques, tandis qu'il est resté debout avec toute sa force dans le Piémont et dans la Toscane, qui prétendent marcher à la tête de toutes les réformes libérales.

C'est une preuve de plus que les institutions civiles sont

les plus fortement enracinées dans l'esprit des peuples; elles laissent passer les institutions politiques qui deviennent le jouet des évènements; elles survivent parce qu'elles sont le symbole des mœurs.

Mais c'est aussi un avertissement salutaire aux incorrigibles novateurs qui veulent faire plier les lois et les peuples sous l'aveugle niveau de leurs importations téméraires.

Leurs entraînements ne seront point écoutés; nous ne prétendrons point assujettir le monde aux habitudes de nos mœurs, ni le soumettre au joug uniforme de nos lois.

L'indépendance que nous avons respectée chez nos alliés, nous n'entreprendrons pas de la violer dans les États de celui qui restera toujours le Père de toute la chrétienté.

Le respect de cette indépendance législative sera bien plus impérieux encore dans les principes des donations et des testaments.

En attaquant la préférence accordée aux mâles dans le silence du testament, on n'aurait touché qu'à une loi facultative; on aurait eu pour soi le dernier droit romain, et la tradition même de nos antiques provinces de droit écrit consacrée par le Code Napoléon. Et cependant il faut s'arrêter devant la puissance des usages et la liberté des peuples!

Mais pour importer à Rome les principes du Code Na-

poléon sur les donations et les testaments, il faut rompre à la fois avec le droit romain antique et moderne, avec les vieilles traditions de notre France et la presque unanimité des législations contemporaines.

Il y a, en effet, deux principes fondamentaux qui séparent aujourd'hui le Code Napoléon des lois de Rome, en matière de libéralités testamentaires.

Le Code Napoléon a restreint la liberté testamentaire.

Il a aboli les substitutions.

La liberté de disposer est réduite à la moitié si le père de famille laisse un enfant ; à un tiers s'il en laisse deux ; à un quart s'il en laisse trois, ou un plus grand nombre. Cette disponibilité est étroite sans doute, mais la Convention, en interdisant au père de modifier l'égalité absolue entre ses enfants, avait porté le dernier coup à l'autorité paternelle. La loi du 4 germinal an VIII venait à peine de lui rendre une faible disponibilité ; les souvenirs de la révolution étaient vivaces encore. Le Code voulut les ménager et n'osa pas rétablir l'autorité paternelle dans la pleine latitude de son ancienne liberté.

Rome est au contraire restée fidèle aux principes des Novelles justiniennes qui ont laissé au père la libre disposition des deux tiers de sa fortune s'il laisse moins de cinq enfants, et de la moitié dans le cas contraire.

Cette règle était devenue la base de la plupart des législations européennes et en particulier de nos anciennes lois. La disponibilité a même été, en général, plutôt éten-

due que restreinte. L'Angleterre l'a voulue illimitée. Presque tous les États de la grande Confédération américaine ont suivi son exemple.

Ce n'est pas quand ces deux civilisations puissantes, l'une si aristocratique et si traditionnelle, l'autre si jeune et si démocratique, se sont entendues pour reconnaître à l'autorité paternelle et au droit de propriété un pouvoir sans réserve, qu'on accusera Rome de rétrograder vers la barbarie, parce qu'elle a étendu des limites que les deux pays les plus libres du monde ont fait complètement disparaître.

Rome a pour elle la dernière expression de la civilisation antique écrite dans le droit justinien, qui fut le dernier éclair du Bas-Empire, et le plus imposant témoignage de la civilisation moderne tracée dans la législation de ses plus puissants peuples.

En effet, l'Autriche, la Prusse, l'Allemagne, l'Italie tout entière, se sont unanimement accordées pour laisser au père de famille une large liberté de disposer.

La quotité n'est pas partout la même. Une question de quotité ne saurait être absolue ; aucune n'est plus personnelle à chaque peuple, plus essentiellement variable suivant les mœurs. La volonté qui prétendrait imposer ses caprices à tous pour une appréciation si mobile, serait sur ce point, plus que sur tout autre, une véritable tyrannie.

Mais dans aucun des grands États de l'Europe la faculté de disposer n'a été aussi sévèrement restreinte que dans le Code Napoléon.

On a généralement laissé au père la disposition de la moitié du patrimoine, quel que soit le nombre des enfants. C'est notamment le système des lois de l'empire d'Autriche, d'un grand nombre d'États d'Allemagne, et de presque tous les États de l'Italie. A Naples comme à Turin, à Florence comme à Rome, à Milan comme à Venise, la disponibilité ne peut jamais descendre au-dessous de moitié. Elle est même fixée uniformément à cette quotité, quel que soit le nombre des enfants, par une disposition expresse du Code des Deux-Siciles.

On ne peut nier que ces législations ne se soient fondées sur des raisons graves. Elles ont voulu affermir l'autorité paternelle et le droit de propriété.

L'une, déjà si énervée par les lois et les mœurs, n'a guère gardé d'autre frein légal de respect que sa liberté testamentaire. Réduire son droit à une action étroite et presque inefficace, c'est achever de la désarmer, partant de la détrôner. Aux yeux des lois, sans le droit de récompenser ou de punir il n'y a plus de véritable puissance.

Le droit de propriété n'appelle pas moins, dans les temps actuels, la sollicitude des législateurs. La faculté de disposer est le plus précieux attrait, le plus vital attribut de la propriété. Ceux qui lui ont déclaré la guerre le savent bien. Ils veulent ruiner avant tout cette prérogative souveraine, qui donne à la propriété une durée indéfinie et à l'homme une sorte de royauté se survivant à elle-même, dictant des lois à ses héritiers comme à son patri-

moine, et que l'antique droit romain caractérisait si bien par ces énergiques paroles : *Dicat testator, et erit lex.*

On sent bien qu'un tel droit est la sentinelle avancée de la propriété elle-même ; le droit détruit, la propriété n'est plus, elle dégénère en simple usufruit. La mort rompt le lien entre l'homme et sa chose, le bien devient vacant. La loi désigne l'héritier : aujourd'hui la famille, demain peut-être l'État. Du droit d'imposer absolument l'héritier à celui de se désigner héritier soi-même il y a moins loin qu'on ne pense, et ceux qui concentrent tout dans l'État auraient bien vite franchi l'intervalle. En attendant, l'abolition de la liberté testamentaire serait le plus grand pas que le législateur pût faire vers le socialisme ; le reste viendrait de soi.

Aussi, cette abolition complète, nul ne l'a osée. Toutes les législations ont admis, avec plus ou moins d'étendue, la liberté de tester ; toutes ont voulu concilier le droit de la propriété et le droit de la famille, l'autorité du père et l'avenir des enfants. Ce n'est entre elles qu'une question de limites.

Mais il est évident que la limite touche de près au fond du droit, et qu'à force de la rétrécir, on étoufferait le droit lui-même.

Il a paru à un grand nombre que le droit de propriété ne pouvait, sans s'abdiquer lui-même, consentir à descendre au-dessous de moitié, et que les droits de l'autorité paternelle ne pouvaient laisser au père moins qu'à tous ses enfants réunis. Autrement, la légitime, qui est une

exception, devient le principe, la propriété devient l'exception; et le lambeau de liberté qu'on laisse au père n'est plus lui-même qu'une grâce et presque une aumône de la loi.

On trouve d'ailleurs naturel que le père transmette à ses enfants ce qu'il a reçu de ses ancêtres, et qu'il dispose librement de ce qu'il a lui-même librement gagné. Dans notre temps, où la recherche de l'origine des biens est impossible, plusieurs législateurs ont trouvé que la fixation à moitié, qui suppose une égale valeur aux deux natures de patrimoine, portait le caractère d'une équitable transaction.

Il ne m'appartient pas de me prononcer entre cette détermination invariable et l'échelle proportionnelle des lois romaines, qui du reste s'en rapproche beaucoup; je regrette sans doute les bornes bien plus étroites dans lesquelles le Code Napoléon a cru devoir renfermer la disponibilité. Beaucoup d'esprits voudraient les élargir; ils se flattent même de développer ainsi la pensée primitive du législateur, qui ne pouvait oser alors tout ce qu'il eût peut-être voulu. Ils invoquent le temps et l'expérience, qui autorisent plus de hardiesse et de liberté. Ce n'est point ici le moment d'approfondir cette grande question, qui se posera peut-être plus tôt qu'on ne pense.

Pour ma part, je ne réclame rien de précipité : la stabilité vaut mieux que les progrès, quand le temps et les opinions ne les amènent pas sans secousse.

Mais ce prudent respect que je témoigne aux lois de

mon pays, je le demande à mon pays pour les lois des autres peuples; jamais il ne fut plus impérieusement nécessaire que sur une telle question. La France sait bien qu'en imposant sa loi à Rome sur la liberté testamentaire, elle aurait contre elle : les traditions de Rome antique; les lois de Rome moderne; l'autorité paternelle, qu'il faut se garder d'amoindrir encore ; le droit de propriété, qui veut plus que jamais être défendu ; l'exemple de toutes les nations les plus primitives comme les plus avancées, depuis les tentes des patriarches jusqu'aux comptoirs du nouveau monde.

On ne brave pas de tels obstacles quand on est presque seul, et quand on songe peut-être bien plus à imiter le reste du monde qu'à le contraindre.

On ne pourra donc pas contraindre Rome. Elle gardera ses traditions, la propriété sa puissance, le père son autorité.

Rome conservera aussi son droit de substitution.

Ce grand système des substitutions consacré par Auguste, exagéré par le droit féodal, a perpétué les familles et conservé les patrimoines; mais il a entravé les individus et resserré le mouvement social; il a produit de grands biens et de grands maux.

Le souvenir des maux était palpitant quand la révolution française éclata; le remède fut violent, les substitutions furent radicalement abolies. Le Code Napoléon maintint cette abolition, il alla même jusqu'à frapper de nullité non-seulement la substitution, mais l'institution

qui en est grevée ; il craignit la fidélité du dépositaire et se mit en garde contre sa conscience, comme d'autres lois s'étaient mises en garde contre sa déloyauté.

Cette rigueur n'a été imitée ni à Naples, ni à Turin ; la substitution vicieuse n'y détruit jamais l'institution régulière.

Quant aux substitutions elles-mêmes, Rome a maintenu un principe complétement opposé à celui du Code français ; la législation a varié sur leur étendue. Pie VII ne permettait d'y soumettre que des immeubles importants. Léon XII les a autorisées pour tous les immeubles comme pour les galeries et les collections précieuses. Dans ces limites, le droit de substituer est indéfini, à la condition de respecter la légitime et d'avertir la société par une large publicité.

Ainsi, les droits des autres enfants ne peuvent en souffrir, la foi publique ne peut être trompée ; mais les biens ne risquent-ils pas d'être mis hors du commerce en trop grand nombre et trop longtemps ?

C'est ici que se placeraient les arguments tant de fois reproduits des partisans des substitutions et de leurs adversaires. Nous n'entreprendrons pas de les redire ; ce n'est pas dans les bornes de cet aperçu qu'on peut approfondir les grands intérêts de la famille, de l'agriculture, du crédit, de la propriété et de la politique, qui ont été commentés et débattus dans de si nombreux écrits, avec autant d'éclat que de science.

Il s'est trouvé des esprits circonspects, éloignés des

solutions extrêmes, disposés à croire que rien n'est absolu dans le gouvernement des choses humaines, et qui ont laissé voir une tendance manifeste à appliquer leurs principes conciliateurs à la grave matière des substitutions.

Suivant eux, la politique a besoin, comme l'agriculture, d'encourager la petite propriété et de conserver la grande. L'une multiplie les propriétaires qui impriment l'énergie au travail et assurent l'ordre de la société; l'autre conserve les traditions qui font sa force et concentre les capitaux qui avancent sa prospérité. L'incessante mobilité des héritages ne vaut pas mieux pour les mœurs que pour la prospérité de l'État.

Ils disent que ceux-là ne sont nulle part les meilleurs citoyens qui sont devenus subitement pauvres ou subitement riches.

Ils n'hésitent pas à proclamer que la société peut souffrir, même dans la richesse de son sol, par excès d'éparpillement comme par excès de concentration.

Cette crainte n'est sans doute pas sans fondement, car elle a exercé son empire sur presque toutes les législations de l'Europe. Celles même qui ont aboli les substitutions avec le plus d'énergie leur ont toujours gardé une arrière-pensée dans leurs doctrines et une compensation dans les faits.

Napoléon les détruisait dans son Code d'une main impitoyable et il les relevait en même temps de l'autre sous le nom de majorats; seulement il remplaçait une institution civile par une institution politique. Il choisissait

lui-même les familles à qui il permettait de durer; il laissait finir celles qui restaient suspectes de fidélité royaliste; il en fondait de nouvelles; il changeait les appuis du trône, mais il lui voulait des appuis. Le père ne pouvait rien qu'avec lui et par lui. Il attirait tout à son pouvoir; c'était le système de l'Empire.

Ce système est retracé tout entier dans une lettre du 5 juin 1806[1], où Napoléon révèle à son frère Joseph, nouvellement intronisé à Naples, tous les secrets de ses combinaisons législatives pour la France comme pour l'Italie.

« Je veux avoir à Paris cent fortunes, toutes s'étant élevées « avec le trône et restant seules considérables, puisque ce sont « des *fidéicommis*, et que ce qui ne sera pas *elles* par l'effet du « Code civil va se disséminer.

« Établissez le Code civil à Naples; tout ce qui ne vous est « pas attaché va alors se détruire en peu d'années, et ce que « vous voudrez conserver se consolidera. Voilà le grand avan- « tage du Code civil. Si le divorce vous gêne pour Naples, je ne « vois pas d'inconvénient de cartonner cet article; cependant « je le crois utile. Car pourquoi le Pape prononcerait-il, lors- « qu'il y a cause d'impuissance ou force majeure ressortissant « à l'ordre civil? Toutefois, si vous le croyez nécessaire, chan- « gez-le. Pour les actes de l'État civil, vous pouvez les laisser « aux curés.

« Au moyen de ces modifications, il faut établir le Code civil « chez vous; il consolide votre puissance, puisque par lui tout « ce qui n'est pas fidéicommis tombe, et qu'il ne reste plus de

[1] *Mémoires du roi Joseph*, tome II, pages 275 et 276. Paris, 1853.

« grandes maisons que celles que vous érigez en fiefs. *C'est ce « qui m'a fait prêcher un Code civil et m'a porté à l'établir.* »

Ainsi Napoléon ne tient pas absolument au divorce et au mariage civil à Naples, parce qu'il n'en a pas besoin là comme en France; mais il veut partout la dissolution des fortunes existantes, l'inféodation des nouvelles à ses amis et de ses amis à lui-même! Jamais la politique personnelle n'avait dit plus crûment son dernier mot.

Cette politique égoïste et exclusive ne pouvait être celle de la monarchie constitutionnelle. La Restauration maintint les majorats de l'Empire, permit à tous les pères de famille sans distinction deux degrés de substitution dans la limite de la portion disponible, et fonda, avec les grands noms de toutes les époques, la pairie héréditaire, qui sut en peu de temps rendre d'importants services et acquérir, même dans les rangs populaires, une juste renommée.

L'hérédité de la pairie tomba en 1830. Les majorats ont disparu depuis, comme les substitutions, devant les lois de 1832 et de 1848.

Quel sera leur sort à venir? Napoléon III voudra-t-il déserter complétement les traces du fondateur de sa dynastie, auxquelles il s'est montré si invariablement fidèle, et isoler son trône au milieu du nivellement absolu des familles et des fortunes?

Il est permis d'en douter, surtout quand on se rappelle que le nouvel Empire a déjà fondé un majorat héréditaire

en faveur du vainqueur de Sébastopol. C'est, il est vrai, le privilége de la victoire; mais toutes les grandes choses commencent par les grands exemples; partout c'est la gloire qui donne le baptême à toutes les puissantes institutions de l'avenir.

Le premier feuillet d'une législation nouvelle est désormais écrit dans le livre de nos triomphes, et ce livre-là ne se fermera pas.

Ce livre de l'avenir est resté ouvert chez toutes les nations; leur législation a varié. La plupart ont conservé les substitutions. L'Allemagne leur est restée fidèle; l'Angleterre est substituée presque tout entière. La plupart des États de la démocratie américaine elle-même, tout en limitant leur durée, ont voulu maintenir le principe. D'autres peuples ont aboli les substitutions, mais ils ont retenu les majorats. Partout, sous une forme ou sous une autre, le maintien des patrimoines et la durée des familles ont conservé une sauvegarde suprême; nulle part on n'a dit à ce principe tutélaire: Jamais!

Rome pouvait moins que toute autre prononcer ce mot redoutable; il eût été pour elle un arrêt de mort.

Tout à Rome en effet porte le caractère de la durée; tout est organisé par elle et pour elle. Elle est le but, la fin et l'âme de toutes les institutions. Les traditions, les charges, les vies elles-mêmes ressemblent à des substitutions perpétuelles. Cette loi fondamentale devait régir les patrimoines comme tout le reste.

Il se peut qu'on l'ait trop largement appliquée, et qu'à force de s'étendre, la garantie soit devenue une entrave. Plusieurs Papes l'avaient restreinte; ce qu'ils avaient fait peut se refaire et s'améliorer encore.

Qu'on borne la faculté de substituer aux immeubles considérables et aux galeries ; qu'on enferme, si on veut, comme on a fait pour les majorats à Naples, dans des limites de maximum et de minimum, l'importance des biens substitués, afin de ne rien autoriser d'insignifiant ou d'excessif; qu'on circonscrive même la durée par le nombre des degrés, en réservant, comme partout, à la souveraine puissance, le droit de consacrer par la perpétuité la grandeur des services, la gloire du nom et la majesté des récompenses ; qu'en ménageant l'inviolable respect des droits acquis et des saintes fondations du passé, on préserve l'avenir des débordements d'une vanité stérile et des paralysies d'une accumulation funeste : ce sont là de graves sujets de méditations législatives. On n'appellerait pas en vain sur ces hautes questions la science des jurisconsultes et la libérale sagesse du souverain Pontife. Ce pourraient être d'utiles tempéraments introduits pour le règlement des substitutions, mais ce serait surtout le maintien et même l'affermissement éclairé du principe.

Le Code Napoléon, au contraire, c'est le renversement du principe lui-même, et le renversement sans exception ni réserve. On traite les substitutions plus sévèrement même qu'une condition immorale. Celle-ci est seule-

ment réputée non écrite et laisse subsister la disposition principale ; la substitution est une tache fatale dont le seul contact vicie l'institution elle-même.

Or, une telle proscription ne peut vivre à Rome, ou, pour mieux dire, Rome ne peut vivre avec elle.

En effet, tout ce qui fait son caractère, sa grandeur, son essence, tout ce qui l'a faite enfin ce qu'elle est, repose sur les substitutions.

La fondation des institutions religieuses et charitables n'a pas eu d'autre base ; leur entretien n'est guère assuré que sur des biens substitués ; les substitutions sont l'inspiration première, le gage, la perpétuité de la charité.

Ces palais princiers, toujours si généreusement ouverts, ces bibliothèques où la science puise d'incomparables trésors, ces magnifiques galeries où rayonnent avec tant de splendeur les modèles qui enseignent l'art, les chefs-d'œuvre qu'admire le monde ; enfin tout ce qui attire à Rome et tout ce qui y retient, tout ce qui plaît, instruit, brille et inspire à Rome, tout vient des substitutions, tout vit de leur force : tout s'éteindrait avec leur puissance.

Supprimez les substitutions, et la Rome que nous avons connue, chérie, admirée, disparaît. Ses palais se ferment, la division les met en poussière.

La noble hospitalité qu'ils offrirent si longtemps *urbi et orbi* ne se retrouvera plus ; ses sources sont désormais taries. Celles de la charité, qu'ils ouvraient plus large-

ment encore à toutes les infortunes, cessent aussi de couler sur les peuples.

Le même sort atteint plus rapidement encore les trésors de la science et de l'art. Le pouvoir seul des substitutions avait pu amasser et maintenir leurs richesses ; le lien rompu, la dissipation sera prompte. Une fois la liberté donnée aux dépositaires, comment résisteront-ils à l'appât des riches offrandes venues de toutes parts ? Ce qu'ils ont gardé si longtemps pour la cité et pour le monde, ils l'exploiteront pour eux. Les besoins insatiables de ce siècle de jouissances positives, les ambitions de famille, peut-être les spéculations insensées auront rapidement achevé la dispersion. La roue de fortune de la Bourse aura bien vite emporté au vent l'or qui aura payé les chefs-d'œuvre, et les chefs-d'œuvre eux-mêmes ne tarderont pas à s'ensevelir dans les manoirs fermés des lords de la Grande-Bretagne et des boyards de la Moscovie. Ces admirables toiles qui s'épanouissaient sous le ciel du Tibre et au soleil d'Italie iront se décolorer sous les brouillards de la Tamise ou les brumes glacées de la Newa. Elles vivront seulement pour les curiosités privilégiées d'un égoïste orgueil, qui les achète à tout prix afin de les posséder à lui seul, et qui s'applique souvent bien moins à les connaître qu'à les cacher.

Ainsi sera dissipé l'immortel héritage des siècles. On rencontrera, à force de recherches, quelques tableaux épars, dont l'importunité obtiendra, comme par grâce, d'entrevoir les mystérieuses beautés. L'art comptera en-

core des chefs-d'œuvre exilés; il aura perdu sa patrie.

Il trouvera encore d'admirables trésors dans l'asile des Papes, jusqu'au jour où le flot destructeur aura achevé de miner cette souveraineté généreuse qui put seule les recueillir et les conserver. Mais il cherchera vainement dans les palais des princes de l'Église et du siècle les merveilleuses richesses que l'effort de tant d'années avait accumulées, pour servir de comparaison et de complément à toutes les autres.

C'en sera fait de ce peuple de statues, de ce monde de tableaux où l'œil contemplait en même temps les écoles, les maîtres, les manières, les secrets, les ressemblances et les variétés des âges divers. On ne reverra plus groupées toutes ensemble les merveilles de cet art romain, éclatant dans les musées romains et sous les rayons de l'horizon romain. Toutes ces célèbres académies qui se réunissent pour les étudier dans leur centre, toute cette jeunesse d'élite de toutes les nations accourue pour les admirer de plus près auront vu disparaître leurs plus inimitables modèles. Le congrès des arts sera dissous; ce caractère d'universalité se sera évanoui avec tous les autres. Rome ne sera plus Rome.

Ainsi ce ne sera point assez pour la révolution de l'avoir dépouillée de sa royauté temporelle, dans l'espoir de détruire celle que la sagesse de Dieu a placée au-dessus de l'atteinte des hommes : on aura brisé du même coup cette gracieuse couronne des arts que la Providence avait aussi placée sur son front et que les plus saints pontifes

n'avaient pas dédaigné d'enrichir de ses fleurons les plus brillants. On aura dégradé Rome en mentant à son histoire et à ses destinées.

On aura menti aussi à la sainte loi des contrats, car tous ces trésors n'étaient au pouvoir d'aucun siècle; ils étaient confiés à la loyauté et à l'admiration de tous.

En effet, toutes ces richesses que les substitutions ont conservées ne sont pas le libre domaine de leurs possesseurs. Toutes ou presque toutes viennent des Papes. Au temps où la piété des peuples concentrait à Rome les volontaires offrandes de l'univers, elles servirent surtout à doter l'Église des monuments qui sont l'orgueil du christianisme, et la cité de ces aqueducs qui font revivre l'ancienne Rome. Souvent même on en usa pour conserver à l'art et à l'histoire les ruines des temples des faux dieux. Les pontifes qui avaient consacré ces richesses à de si nobles emplois, en laissèrent une part à leur famille. Mais cette libéralité ne fut ni gratuite ni aveugle : ils voulurent que des biens qui venaient de la cité et de l'univers pussent encore servir à tous deux.

Ces palais, ces bibliothèques, ces galeries passèrent à leurs neveux pour rester dans leurs mains l'apanage de l'avenir; leur famille fut dépositaire, la jouissance demeura à toutes les nations, la propriété au peuple romain.

Ce qu'ils avaient fait pour les arts, ils l'avaient fait aussi pour la foi et la charité. Ils chargèrent les héritiers de leur patrimoine d'entretenir les pieuses fondations de leur

munificence ; ils voulurent partager avec leurs derniers neveux l'honneur du bienfait, et revivre à la fois dans les traditions de leur sang et dans la reconnaissance des peuples.

Et toutes ces généreuses pensées religieusement maintenues, agrandies et fécondées par le cours des siècles, s'évanouiraient pour toujours !

Ces trésors de la charité et de la science tomberaient en poussière sous le marteau des niveleurs. Tout serait partagé pour être bientôt détruit. On dépouillerait audacieusement le peuple romain pour changer le dépositaire en usurpateur. La haute prévoyance qui avait réservé tant de chefs-d'œuvre à l'éternelle dotation de l'avenir aboutirait à la voir dilapider pour servir les folles prodigalités d'un fils de famille, ou pour liquider des différences de bourse.

On aurait ainsi satisfait les aveugles passions et les basses envies, on aurait comblé les joies révolutionnaires exaltées par l'aspect de tant de désastres.

On aurait enrichi en passant quelque obscur descendant de quelque illustre maison pour lui faciliter sa ruine de demain.

Mais on aurait trahi les droits de sa postérité ; car on aurait d'avance dissipé son héritage et compromis l'avenir de son nom.

On aurait recueilli les malédictions du peuple romain, qui verrait tomber à la fois tout ce qui fit sa prospérité et son orgueil ; celles des amis de l'art, de la science et de

toutes les grandeurs divines et humaines ne se feraient pas attendre.

On aurait enfin offensé tous les peuples, parce qu'on aurait attenté aux plus antiques contrats et violé les plus sacrés dépôts.

Mais, grâce à Dieu, ce déplorable envahissement ne s'accomplira pas. Les lois conservatrices des patrimoines ne sont pas seulement à Rome des institutions civiles, elles y sont de véritables institutions publiques, parce que la durée des familles est inséparable du caractère de Rome et des droits même de l'univers. Elles y sont surtout des institutions du droit des gens, car elles reposent à la fois sur la sainteté des origines et sur l'inviolabilité des promesses.

L'abolition radicale des substitutions qu'on voudrait lui imposer ne serait qu'une usurpation sacrilége. La France est trop loyale pour la vouloir, trop sage pour la tenter. Notre pays gardera ses lois en méditant peut-être sur les grandeurs de celles de Rome; il pourra ne pas les suivre, mais il les admirera toujours et surtout il ne les détruira jamais.

Toutefois, quelque brillant que soit un foyer, il peut s'enrichir encore par de précieux rayons; la merveilleuse communication des peuples appelle la concentration des lumières. Rien n'est plus noble et plus salutaire que cet enseignement législatif et réciproque des nations, se montrant tour à tour leurs défauts pour s'avertir, leur

progrès pour s'encourager et s'avançant ainsi toutes ensemble vers le perfectionnement de l'humanité tout entière.

Dans ce mutuel échange, Rome aura sans doute à emprunter aussi aux autres contrées. Elle pourra chercher des enseignements dans les règles savantes de notre comptabilité, dans la simplicité de nos compétences, dans la hiérarchie de notre magistrature. Elle aura peu à demander au Code Napoléon lui-même. Il y a régné plusieurs années, et, s'il y a laissé quelques traces utiles, il en est resté d'autres qui peuvent inspirer des regrets.

Il en est de même quelques-unes qu'elle pourrait effacer en s'adressant à nos lois nouvelles. Elle a maintenu le droit d'aubaine réciproque du Code Napoléon de 1804, que nous avons supprimé par la loi de 1819. Elle peut naturaliser chez elle cette loi généreuse.

Elle avait conservé la confiscation judiciaire tant de fois écrite dans notre Code pénal; mais elle en avait restreint l'application, elle avait surtout excepté de ses rigueurs la faveur des légitimes.

Elle peut faire mieux encore en introduisant chez elle le principe tutélaire de la Charte de 1814, qui abolit la confiscation sans réserve comme sans retour.

Enfin le droit romain, au lieu de nous emprunter ce qu'il n'a pas retenu du Code Napoléon, peut retrancher même dans ce qu'il en a gardé les imperfections que nous en avons fait disparaître nous-mêmes. Il n'a qu'à demander aux grandes lois de notre monarchie constitutionnelle le moyen de s'en affranchir à son tour.

Mais, quelle que soit la source où Rome voudra puiser pour améliorer ses institutions et ses lois, qu'elle se charge elle-même de les coordonner librement, qu'elle porte dans cette appréciation l'esprit de maturité et de sagesse qui a fait la renommée de ses codes!

Surtout qu'elle maintienne fidèlement ces bases immuables qui ont fait de sa législation le droit commun des peuples; qu'elle n'abdique jamais le privilége auguste d'universalité et d'immortalité que lui départit la Providence! Elle a conquis le monde antique par sa force, pacifié le monde moderne par son autorité; elle les a éclairés et régis tous deux par ses lois. Toutes les nations marchent encore à la lumière de leur sagesse; qu'elle ne la laisse jamais s'éclipser chez elle! Que ses œuvres nouvelles gardent le caractère de ce majestueux édifice qu'on peut agrandir et perfectionner encore, mais que rien ne saurait détruire, encore moins remplacer! Que l'esprit des lois reste romain comme leur titre! Un droit qui a l'honneur de s'appeler le droit romain conserve son nom, il se garde d'en emprunter un autre. Quel que fût ce nom nouveau, Rome ne pourrait lui sacrifier le sien sans descendre devant Dieu et devant les hommes, dans les lois comme dans l'histoire.

TROISIÈME PARTIE

LE GOUVERNEMENT ROMAIN ET LES RÉFORMES
DEVOIRS DE L'EUROPE ENVERS ROME

I. LE GOUVERNEMENT ROMAIN ET LES RÉFORMES

Nous avons défendu la souveraineté du Pape, maintenu l'autorité du droit romain.

L'une fut le bouclier de l'Italie et l'étoile de la civilisation; elle est toujours pour l'Église romaine un gage d'indépendance, et pour le monde catholique un vivant symbole d'unité.

L'autre fut le chef-d'œuvre des lois antiques et devint le type des lois modernes; il en est resté le flambeau.

Tous deux puisent leurs titres dans la raison comme dans l'histoire.

Mais il ne suffit pas d'avoir vengé la souveraineté du Pape et la législation de Rome.

Il faut qu'on sache encore comment s'exerce l'une, comment s'applique l'autre.

En effet, c'est le gouvernement romain tout entier qui est traduit à la barre de l'opinion.

Lui aussi peut remonter avec confiance vers le passé, car il a enrichi Rome, relevé les provinces, patronné les arts, donné des siècles de sécurité aux peuples.

Les temps ont-ils transformé les situations ou les révolutions ont-elles bouleversé les idées? Ce qui fut un bienfait serait-il devenu un fléau? Mais les besoins nouveaux semblent, au contraire, appeler plus que jamais les institutions pacifiques et les sceptres paternels.

A Dieu ne plaise toutefois que nous prétendions revendiquer pour le gouvernement des États de l'Église un privilége qui ne saurait appartenir à l'humanité!

Il a ses imperfections comme tous les autres; lui-même en a la conscience, et ses sages efforts les ont plus d'une fois redressées.

Nous l'avons dit : le progrès n'est pas plus fermé à Rome qu'ailleurs. Rome ne saurait être immuable dans l'ordre temporel pas plus qu'elle n'y est infaillible.

Oui, cette incomparable métropole entendue, respectée, obéie dans tout l'univers et dont relèvent plus de deux cents millions de croyants, demeure perfectible dans ses rapports purement humains. Elle peut modifier son action, mais qu'on se garde de dénaturer son caractère, elle ne répondrait plus à son histoire ni à sa mission; on ne reconnaîtrait plus son passé, on perdrait son avenir.

C'est pourtant ce caractère que les préjugés ou les pas-

sions se plaisent à travestir. Vainement les plus généreux efforts se sont ralliés de toutes parts autour de ce vénérable sanctuaire de la foi et de la science, pour le défendre par la vérité et demander pour lui la justice.

La calomnie n'a pas répondu, mais elle s'est répétée; elle a redit les accusations de la veille, sans s'inquiéter des réfutations du jour, et on ne sait ce qui doit étonner le plus de l'éclatante évidence des justifications ou de l'obstination acharnée des attaques.

Si on croit à des peintures dont les cyniques couleurs devraient provoquer l'indignation et le dégoût, Rome, cette antique et immortelle capitale du monde civilisé, ne serait plus qu'un triste et honteux chaos d'ignorance, d'esclavage et de misère.

L'abaissement des pouvoirs le disputerait à la dégradation des peuples.

C'est contre de si hardies et pourtant de si périlleuses impostures que tant de plumes éloquentes ont déployé tant de dévouement, de force et d'éclat.

Tous les amis de la cause catholique, sans distinction, ont pris part à cette noble croisade. Dans la presse comme dans l'opinion, toutes les nuances se sont effacées devant le péril de tous.

Dès longtemps des hommes d'État illustres avaient mis leur talent comme leur renommée au service de cette grande cause. Il semblait difficile de rien ajouter à leurs savants travaux. Et pourtant, combien de puissants athlètes

encore se sont levés dans tous les rangs! combien de noms déjà célèbres ont su conquérir par leur courageuse défense une gloire nouvelle!

Mais, ce qui est plus grave, l'Église de France a fait entendre cette grande voix de l'épiscopat qui ne faillit jamais au péril suprême du pasteur et du troupeau. Les évêques de Nîmes et d'Alger ont parlé comme ceux d'Arras et de Poitiers, et l'Église tout entière tressaille encore au cri d'éloquente douleur et de sainte indignation qui trois fois a jailli du cœur de l'évêque d'Orléans, et qui a retenti dans toute l'Europe.

Après de tels accents, il semble téméraire de parler encore. Qui peut se flatter d'égaler en science ou en autorité les écrits que l'inspiration même de l'Église menacée a fait éclore sous la plume de ses plus éminents pontifes?

Toutefois la cause est si simple, que nul zèle n'a le droit de se ralentir; elle est si vaste, qu'aucun effort ne peut craindre de l'épuiser.

Il s'agit de restituer à Rome tous ses véritables caractères.

Ceux qui l'ont vue souvent et de près ne sauraient déserter une telle mission.

Les penchants de ma retraite et plus tard les épreuves de ma vie m'ont conduit souvent dans son sein; j'y ai passé la plus grande partie de ces dix dernières années.

De si fréquents séjours et surtout de si nobles hospitalités ne me permettent pas de m'y croire étranger.

Et cependant, Français par le cœur comme par le berceau, fidèle serviteur de la monarchie constitutionnelle, dont la mémoire me sera toujours chère, honoré autrefois par le dépôt des plus hauts pouvoirs civils, dont l'indépendance me sera toujours sacrée, je ne me crois suspect ni de prévention ni de complaisance. C'est un témoin qui parle, et malgré un dévouement dont je suis fier et une reconnaissance qui ne saurait s'éteindre, je n'oublierai pas qu'il s'agit, non de flatter, mais de servir. Or les grandes causes ne veulent être servies que par la vérité.

Quelle est donc la vérité sur Rome, sur la situation de son peuple et de son gouvernement?

Contre Rome, on se croit tout permis. De Rome on n'a rien respecté.

Dans le peuple, abrutissement et misère; dans le gouvernement, égoïsme et oppression. Voilà le tableau reproduit par tant de plumes ennemies, l'accusation répétée par tant de voix égarées.

On n'a pas même épargné le sol et le climat; on est allé jusqu'à rendre le gouvernement des Papes responsable de l'insalubrité des lieux et des obstacles de la nature. On lui impute sans cesse les fièvres périodiques et l'apparente stérilité des environs de Rome.

Et tout le monde sait que cette campagne romaine, si fertile autrefois au milieu des populations pressées de

l'Étrurie, commença à languir depuis que l'antique république eut accumulé les ruines et fait le désert autour d'elle, en dépeuplant les campagnes et en détruisant les cités. On a lu partout que les conquêtes romaines enfantèrent l'inertie agricole des conquérants, et que la charrue de Cincinnatus se vit remplacée par le travail esclave. La déchéance de la culture produisit l'insalubrité dont Cicéron, Tite-Live et Horace se plaignaient au temps d'Auguste. Cette insalubrité ne fit que s'accroître sous les Césars; les ravages des invasions barbares l'aggravèrent encore. Tous les écrivains du moyen âge l'ont déplorée. Mais on oublie qu'elle ne se fit jamais plus durement sentir que dans les temps d'exil ou de persécution des Papes. On oublie surtout que les Papes la combattirent toujours avec l'énergie que peuvent donner le zèle, le pouvoir et la science. Il était réservé à Pie VI d'entreprendre cette grande œuvre du desséchement des marais Pontins, si magnifiquement continuée par Pie IX, et devant laquelle avaient échoué César, Nerva, Trajan et Théodoric.

Quant à la culture, l'histoire nous apprend que les mêmes causes firent délaisser les céréales pour les pâturages, qui coûtaient moins et rendaient plus. Le vieux Caton préférait les mauvais pâturages aux bonnes cultures. Pline et Aulu-Gelle constatent que, dès les temps de la république, cette tendance dut être combattue par l'obligation du tribut imposé aux citoyens qui négligaient de cultiver leurs terres. Les économistes les plus habiles ont

démontré comment ces traditions générales des peuples se sont perpétuées à travers les siècles. Malgré tous les efforts contraires, les pâturages n'ont pas cessé de prévaloir, et la richesse des troupeaux a donné aux États de l'Église une des plus importantes exportations de l'Italie.

Toutefois, l'encouragement à la production des céréales est resté le but constant des Papes. Leur munificence multipliait les dons et les priviléges ; leur prévoyance fondait des greniers : Sixte V institua des caisses de prêts pour les agriculteurs ; avant lui, Sixte IV était allé jusqu'à permettre d'ensemencer les champs laissés incultes par le propriétaire, mais les mesures coercitives disparurent peu à peu devant le progrès de l'économie politique. Clément VII les devança en autorisant l'exportation des grains au seizième siècle. Cette liberté, après des vicissitudes diverses, fut de nouveau consacrée par Pie VI. Pie VII publia de sages règlements tombés en désuétude au milieu des révolutions. Les derniers papes ont fidèlement suivi la tendance de leurs prédécesseurs. Pie IX a favorisé les défrichements, et sous son règne l'extension de la culture prend chaque jour des développements nouveaux.

Aujourd'hui, dans les années moyennes, la production du blé suffit à la consommation du pays, et si dans les années de disette il est obligé de recourir au dehors, les années d'abondance lui permettent à leur tour de larges exportations. La moyenne des six années qui ont précédé 1856 a donné aux exportations de grains une supériorité de près de deux millions de francs sur les importations,

et cet excédant a dépassé neuf millions dans l'année 1856.

L'agriculture, prise dans l'ensemble de ses produits, présente des résultats dignes de fixer les regards, et peut-être d'exciter l'émulation des peuples mêmes qui semblent jeter à Rome une dédaigneuse pitié. Nulle part la culture n'offre de plus magnifiques aspects que dans les provinces adriatiques; partout les sociétés agricoles se multiplient : partout la plantation des mûriers, des oliviers, des arbres résineux, est encouragée par des primes, comme le perfectionnement des méthodes par de nombreuses récompenses. Les plantations primées par l'État se sont élevées, pour la seule année 1856, à plus de 340,000 pieds d'arbres.

Enfin, les États de l'Église recueillent en abondance tous les produits que peut offrir la plus riche variété de l'agriculture. Non-seulement ils suffisent chez eux aux besoins d'une large consommation qui réalise à bon marché toutes les conditions du bien-être, mais ils envoient au dehors les grains, les fruits, le riz, le bétail, le lin, le chanvre, l'huile et la soie, et la balance du mouvement agricole extérieur penche invariablement en faveur des exportations.

Il en est autrement sans doute de la balance générale du commerce, mais ce sont les denrées coloniales et les marchandises fabriquées qui font équilibre à la richesse des produits du sol. D'ailleurs, le mouvement général des importations et des exportations réunies a plus que doublé depuis vingt ans. Cette progression ascendante est tou-

jours, dans quelque sens qu'elle se développe, un signe certain d'activité et de richesse.

Ce progrès est attesté par l'accroissement du revenu des douanes et de tous les produits indirects, qui se sont élevés, dans leur ensemble, de plus de moitié en moins de dix ans.

La situation politique et territoriale des États de l'Église en fait surtout un pays d'agriculture, comme un centre de sciences et d'arts. La répartition de la population justifie cette double tendance. Le nombre de ceux qui se vouent aux professions libérales y est plus considérable qu'ailleurs; celui des propriétaires dépasse deux cent mille, et représente avec leurs familles au moins un million d'âmes, c'est-à-dire le tiers de la population totale. On peut trouver trop de vastes fermes dans la campagne romaine, trop de petites cultures dans le bassin adriatique. Mais l'étendue moyenne de la propriété se présente dans les conditions les plus favorables; elle tient le milieu entre la concentration absorbante de l'Angleterre et la division quelquefois énervante de la France.

Le travail agricole laisse place à d'assez nombreuses fabriques. Toutefois le pays n'a pu devenir encore un foyer actif d'industrie. Il n'en réalise pas les fortunes rapides; il n'en subit ni les misères ni les crises. Le peuple est timide pour les spéculations, mais il ignore l'agiotage.

Cependant la variété des produits du sol et le bon marché de la vie lui préparent sans doute aussi un grand avenir manufacturier.

Depuis plusieurs années, le mouvement s'est manifesté

de toutes parts, et le gouvernement l'a puissamment secondé. Des primes ont été affectées à l'industrie, on lui a décerné des récompenses; des expositions générales sont venues stimuler son ardeur. Le Saint-Père s'est plu à relever ces solennités par sa présence. De grands ateliers se sont élevés dans Rome, et la production de la soie comme le nombre et la renommée des filatures se sont rapidement accrus dans les Marches et dans les Légations.

La marine marchande a reçu aussi des encouragements; la construction des navires et l'organisation du personnel ont fixé toute la sollicitude du gouvernement. En vingt ans, le tonnage et le nombre des marins ont doublé.

L'arrivage et la sortie des navires étrangers, soit à voiles, soit à vapeur, se sont aussi notablement accrus d'année en année; de 1855 à 1856, l'augmentation a dépassé un quart.

Le mouvement commercial est appelé à grandir encore dans des temps plus calmes, qui permettront à la protection du pouvoir d'agir avec plus de liberté; mais, dès à présent, ces aperçus rapides suffisent pour faire apprécier à leur juste valeur les doléances sur la misère des peuples et l'inertie du gouvernement romain.

Le peuple romain n'a donc rien à envier aux autres peuples pour les conditions matérielles de bonheur que peut départir la Providence.

Il a un beau ciel, un territoire généralement riche, des produits variés.

Toutes les nécessités de l'existence lui sont faciles; le pain, le vin, les étoffes populaires ne sont nulle part à plus bas prix; la viande est moins chère que dans aucune capitale du monde, et, malgré la frugalité des habitudes, la consommation de chaque habitant est proportionnellement plus considérable à Rome qu'à Paris. Nulle part la vie n'impose moins de besoins, ne trouve plus de ressources.

Les tempéraments sont robustes, les familles nombreuses; la fécondité des mariages dépasse la moyenne des nations les plus riches et les plus civilisées.

Aussi, la population augmente sans cesse; et, malgré le nombre des célibats ecclésiastiques, nécessairement plus considérable dans un pays qui est à la fois la pépinière du sacerdoce et la métropole de tous les ordres religieux, elle s'est accrue notamment pendant les dernières années dans des proportions doubles de celle de la France.

De 1833 à 1853, la population de la France ne s'est élevée que de 7 pour 100, et celle des États de l'Église présente une augmentation de 14 pour 100.

Cette population fut longtemps presque exempte de charges publiques; il n'y a pas encore un siècle que les trésors de l'Europe, affluant de toutes parts, suffisaient

non-seulement à la majesté de l'Église, mais encore au gouvernement de l'État.

Les temps nouveaux ont tari la principale source des revenus, en faisant disparaître les annates et l'investiture des bénéfices. Puis sont venus les soulèvements et les invasions, qui n'ont pas moins coûté à la richesse qu'à la paix des États de l'Église. Le traité de Tolentino a imposé ses rançons; les guerres qui ont suivi ont accumulé les sacrifices; chaque secousse des révolutions européennes a eu son contre-coup à Rome. L'anarchie sait bien que la religion est le premier appui de l'autorité qu'elle veut briser, et elle poursuit sans cesse, dans le trône de Saint-Pierre, sa plus saisissante et sa plus vitale unité.

Ce pouvoir paternel et désarmé offre d'ailleurs plus de prise aux attaques révolutionnaires, et leurs débordements, contenus ailleurs par de grandes couronnes ou d'énergiques pouvoirs, ont toujours envahi de préférence les États de l'Église.

Sans parler des temps si agités de notre première République et de notre premier Empire, dont les invasions successives n'ont guère laissé à Rome que de courtes trêves, cette génération se souvient des insurrections de 1831 et de tout ce qu'elles ont coûté.

Nous assistions encore hier aux attentats de 1848; nous avons vu de près ces saturnales révolutionnaires, toujours aussi ruineuses qu'impuissantes.

C'est le fardeau créé par tous ces bouleversements,

dont le dehors a toujours donné le signal, qui pèse aujourd'hui sur le peuple romain. Il n'avait autrefois nul besoin d'armée permanente pour maintenir une tranquillité que nul ne menaçait ; il payait à peine quelques impôts sur les consommations et les marchés. La création des taxes et l'accroissement de la dette sont allés en s'aggravant à chaque perturbation politique, et plus de la moitié de la dette actuelle appartient aux règnes de Grégoire XVI et de Pie IX. 1831, et surtout 1848, ont entraîné les emprunts les plus importants et les plus onéreux ; il a fallu près de deux cents millions pour payer les frais des révolutions, et le retrait de leur papier-monnaie a exigé à lui seul plus de quarante millions.

Aujourd'hui, malgré tant de calamités, qu'on ne peut certes imputer aux Papes qui n'en ont été que les victimes et les réparateurs, le budget ne s'élève pas à soixante-quinze millions.

Les intérêts de la dette publique, fruit des révolutions passées, et l'entretien de l'armée, sauvegarde contre les révolutions futures, en absorbent plus des deux cinquièmes. Les services de l'administration, de la justice, du commerce, des travaux publics, l'instruction à tous les degrés, l'entretien si généreux des monuments de la foi et des arts, s'élèvent à peine à quarante millions de francs pour une population de 3,200,000 habitants.

Aucun gouvernement n'administre à si bon marché, surtout avec de telles conditions d'universalité et de munificence.

Les frais de perception sont modérés et n'atteignent pas le taux de 14 pour 100, que l'accroissement des recettes tend à atténuer chaque jour.

On a pourtant prétendu que ce taux dépassait 30 pour 100. Mais, pour arriver à de tels résultats, il faudrait donner à l'acquisition des tabacs et au payement des lots gagnants le titre de frais de perception, comme si l'État pouvait revendre les tabacs sans les acheter, ou gagner toujours à la loterie sans jamais y rien perdre.

On a reproché la loterie à Rome ; elle n'y subsiste que parce qu'elle a été maintenue dans toute l'Italie. Benoît XIII l'avait abolie, mais la persistance des autres États italiens à rendre le bienfait stérile, en refusant de l'imiter, a forcé ses successeurs à la rétablir, et Pie IX n'attend que la liquidation des charges révolutionnaires pour reprendre et couronner l'œuvre de l'un de ses plus dignes prédécesseurs.

Déjà, au reste, les améliorations réalisées dans le régime financier des États de l'Église pendant ces dernières années ont obtenu une approbation générale.

L'impôt, autrefois affermé, a été remis à la perception directe de l'État. Les contribuables y ont gagné des ménagements, et le trésor, des ressources. De nouveaux contrats pour la régie des tabacs ont concouru à doubler en huit ans le bénéfice de l'État; des économies ont été faites; un remaniement intelligent du tarif des douanes a abaissé les droits et relevé les produits. Enfin, le déficit

légué par la révolution de 1848 s'est affaibli d'année en année, et a fini par disparaître entièrement. Le budget de 1859 était réglé en équilibre, et même avec la prévision d'un million d'excédant, que notre guerre d'Italie s'est chargée de détruire.

On sait que 3,000,000 de francs suffisent pour rétribuer la liste civile, les cardinaux, les congrégations ecclésiastiques, l'entretien des basiliques, des galeries et des musées, tout le corps diplomatique à l'étranger, et jusqu'à la garde du Saint-Père lui-même. La dépense de sa maison, qui y est comprise, ne s'élève pas à 100,000 francs, et sa dépense personnelle n'absorbe pas le quart de cette somme. La frugale simplicité de sa vie, toute de sacrifices, excite autant d'admiration que la douce majesté de sa personne appelle de confiance et inspire de respect.

On peut juger combien l'impôt serait léger avec un tel gouvernement, sans les fléaux rongeurs de la dette publique et de l'armée permanente que lui ont attirés les excitations anarchiques du dehors.

Et, malgré ces charges nouvelles, le peuple romain ne paye à l'impôt annuel que 23 francs par tête : ce n'est pas la moitié de ce qu'il coûte en France.

Aussi, l'impôt personnel, l'impôt mobilier, l'impôt des portes et fenêtres n'existent pas ; celui des patentes, établi récemment, n'atteint pas, proportion gardée des populations, le quart de celui de la France.

Les droits de mutation sont lourds en France, où les ventes payent plus de 6 pour 100 ; ils s'élèvent, pour cer-

taines successions, jusqu'au dixième, et réalisent ainsi une partie des vues du socialisme, en faisant véritablement le fisc cohéritier. On a parlé de faire un pas décisif dans cette voie, en rétrécissant encore les droits de la famille et en donnant à l'État une part d'enfant dans l'héritage du père.

Rome n'a pas envié ce système à la France. Les ventes y payent 2 pour 100; les échanges, 1 seulement. Les successions de frère et sœur ne sont taxées qu'à 2 pour 100, au lieu de 7 qu'on leur demande chez nous. L'esprit de famille, qui fait la vie des institutions de Rome, a pénétré jusque dans les lois fiscales.

Mais, ce qui est plus remarquable encore, les successions directes sont entièrement exemptes de taxes. Le fils ne paye rien pour hériter de son père; l'État n'impose pas son deuil. Il est censé n'avoir fait avec l'auteur de ses jours qu'une seule et même personne; la possession est réputée continuer, plutôt que changer de main. C'est encore l'antique sagesse du vieux droit romain, avec sa fiction des héritiers *siens* et sa puissante unité de tribu, consacrée et relevée par les saintes intimités de la famille chrétienne.

Cet esprit de famille est, pour la moralité des peuples, un précieux et durable appui.

La moralité du peuple romain a été vivement attaquée par les adversaires de Rome; il importerait tant de rendre

méprisable une nation qui vit sous les lois directes de l'Église et sous le pouvoir immédiat de la papauté !

Mais ces accusations portent en elles un caractère évident d'exagération et d'injustice.

Sans doute le peuple romain a ses défauts comme chaque peuple a les siens ; il en tient plusieurs de sa situation et de son histoire.

Toutefois il possède de grandes qualités ; il est sobre, patient, intelligent. On retrouve en lui toute la pénétration italienne, et il a gardé quelque chose de la gravité de ses ancêtres.

Le peuple romain est religieux, sa foi est vive et sincère ; elle n'est pas toujours conséquente, mais la fragilité n'est pas l'hypocrisie ; la religion n'empêche pas toutes les chutes, mais elle aide puissamment à les prévenir ou à les réparer.

Son ascendant se fait sentir dans les lieux d'expiation et y pénètre quelquefois les âmes les plus endurcies. Un clergé nombreux et de pieuses associations se consacrent à la moralisation des détenus avec une émulation touchante. Aussi les amendements sont-ils plus nombreux et les récidives plus rares qu'ailleurs. C'est surtout sous le sceptre de l'Église que la miséricorde ne peut se séparer de la justice. L'initiative de toutes les grandes œuvres de réparation devait venir de ses Pontifes ; c'est à Clément XI qu'est dû le premier pénitencier, et celui de Léon XII est cité encore comme un modèle.

Cet esprit de charité n'a pas, comme on l'a prétendu, multiplié les délits.

Dans un pays dont les guerres civiles et les luttes individuelles remplissent toute l'histoire, sous un gouvernement que son caractère incline à l'indulgence, les crimes, nombreux encore, sont entrés dans une période décroissante. Le nombre des détenus a diminué en cinq ans d'un cinquième, et la réforme du Code pénal, qui est sur le point d'être promulguée, ne peut que seconder cette tendance, en écartant beaucoup de délits minimes, et en fortifiant l'intimidation pour les autres par l'activité de la répression. Ailleurs, les attentats contre la propriété sont généralement plus nombreux que ceux contre les personnes; c'est le contraire qui arrive à Rome. Toutefois, les crimes d'infanticide et d'avortement sont rares. La cour criminelle de Rome n'en a eu qu'un seul à juger depuis dix-huit mois, et on ne peut s'empêcher de faire un triste retour sur les annales de notre justice criminelle, affligée encore par de récents scandales. Que serait-ce si on reportait ses regards sur Londres, qui compte chaque année les poursuites d'infanticide par centaines, sans parler des faits, bien plus nombreux encore, qui échappent publiquement à la loi!

La proportion moindre de ces deux crimes aussi lâches qu'odieux constate un progrès que l'humanité doit encore à la religion.

Les ardeurs du climat et l'affluence des étrangers riches et oisifs rendent la pente du vice glissante, et cepen-

dant le mal n'a pas pris l'accroissement que tout faisait redouter.

Il y a des faiblesses, sans doute; le mariage, favorisé par l'ascendant du clergé, en rachète beaucoup, la charité secourt les autres avec un admirable empressement. Ce fut Innocent III qui fonda au treizième siècle le premier hospice d'enfants trouvés en Europe, quatre cents ans avant que l'apostolat de saint Vincent de Paul eût élevé celui de Paris. On ne se borne pas à y recueillir les enfants exposés, on se préoccupe de leur avenir; on prépare aux jeunes gens des professions, et aux filles des établissements favorisés par de modestes dots.

La charité s'étend, avec une générosité touchante, aux mères elles-mêmes. Elle a créé un hospice où une fille séduite peut cacher sa honte sans livrer son nom. On ne lui demande ni sa famille ni son origine; un voile indulgent et inviolable repose sur sa personne comme sur son malheur. Elle peut sortir repentante de sa faute devant Dieu, qui la connaît seul, et préservée devant les hommes, dont elle pourra encore mériter l'estime, sans que la tache d'une première chute la condamne à rougir et à retomber toujours.

C'est ainsi que les législations vraiment chrétiennes savent allier la miséricorde et la sagesse; elles ne s'inquiètent pas si leur compassion laissera trop d'enfants naturels à la charge de l'État; elles aiment mieux relever le malheur et prévenir le désordre.

Et cependant, malgré tant de causes qui multiplient les

naissances d'enfants naturels et assurent leur conservation, leur nombre est relativement moindre dans les États de l'Église qu'en France.

Le respect de la pudeur publique aide aussi à maintenir les mœurs. D'ignobles aspects ne souillent pas la cité, et si le gouvernement ne peut empêcher absolument le vice, il ne lui permet du moins ni de blesser les regards de l'innocence, ni de provoquer la faiblesse.

Nous ne savons si ces soins vigilants donnés à la conservation des mœurs n'appelleront pas le superbe et dédaigneux sourire de quelques esprits forts ; en tout cas, les bénédictions des familles dédommageront le pouvoir.

On admirera bien plus ces efforts de Rome chrétienne, quand on se souviendra de toutes les fanges impures qui avaient fait de la Rome des Césars la honte et le scandale de l'univers.

Car, il ne faut pas s'y tromper, à travers le changement des temps et des races, les traditions des vices gardent leur pente fatale. C'est ainsi que le Romain conserve encore quelque chose de l'orgueil de ses ancêtres ; il semble qu'il se souvienne du temps où Rome commandait sans travailler, où les fertiles greniers du monde se disputaient l'honneur de nourrir sa superbe oisiveté. Et pourtant sa fierté ne l'empêche pas de tendre la main comme ses pères ; les habitudes de patronage et de clientèle ont changé de nom et de forme avec les temps, l'esprit est resté le même.

Le client républicain attendait la sportule jetée dédai-

gneusement par son orgueilleux patron ; le peuple esclave et roi vendait la pourpre aux Césars et s'agenouillait devant les sesterces dorés et souvent ensanglantés de leurs largesses impériales. Cette mendicité héréditaire n'est pas éteinte sans retour ; seulement elle ne menace plus au nom de la force, elle demande au nom de Dieu.

Ce nom sacré, en apaisant les faibles, a aussi attendri et transformé les puissants et les forts. Ce n'est plus l'orgueil meurtrier de l'insensibilité païenne qui entassait les esclaves par avarice et les immolait sans pitié aux précipitations de la colère et quelquefois au raffinement d'un barbare plaisir. Tout a pris dans les mêmes lieux l'aspect de la compassion et de la munificence : on donne ailleurs aux pauvres comme à Rome, mais à Rome on respecte la pauvreté.

Ce serait un inventaire sans fin que celui des immenses ressources et des prodigieuses offrandes de la charité romaine. Une noble émulation a fondé à Rome des refuges pour toutes les misères et toutes les douleurs avec les deniers de tous les peuples. Leur variété est aussi ingénieuse qu'inépuisable. Rome ne compte pas moins de vingt hôpitaux pour les malades et de soixante institutions de bienfaisance pour tous les genres de détresse.

Il y en a pour tous les genres de maladie comme pour toutes les contrées, pour les Orientaux comme pour les peuples du Nord ; pour les maux qui commencent et qu'on prévient dès l'origine, comme pour les convalescences qu'on veut raffermir. Il y a des refuges pour ceux qui se

repentent, comme des asiles pour ceux qu'on veut préserver; des abris pour les exilés, des secours pour les pèlerins. Nulle part les soins ne sont ralentis ni les dépenses épargnées. La prévoyance s'élève toujours au niveau des besoins, le zèle les dépasse quelquefois. La journée moyenne des hôpitaux coûte à Rome plus qu'ailleurs, malgré le bon marché de la vie; mais la mortalité y est bien moindre que dans les hospices si habilement desservis de notre capitale. Elle est d'un neuvième dans les hôpitaux de Paris, elle n'atteint pas un douzième dans ceux de Rome.

C'est que Rome possède des ressources de charité qu'aucun autre pays n'égale. Elle a 4,500 lits affectés aux malades, pour une population de 180,000 âmes, tandis que Paris n'en offre pas 8,000 pour une population huit fois plus forte. Londres, avec ses 2 millions d'âmes, n'en a pas 6,000.

Rome, si secourable pour les malades, n'est pas moins généreuse pour tous les autres genres d'infortune. Elle a consacré autant de monuments à la bienfaisance que l'ancienne Rome s'était élevé de colonnes triomphales; la charité est l'âme, la force et la gloire de Rome moderne.

Cette charité spontanée est à la fois plus noble et plus efficace que la charité légale. Elle a presque triomphé du paupérisme, dont la taxe des pauvres entretient et aggrave le fléau dans la Grande-Bretagne. La statistique de 1853 n'attribue aux États de l'Église que 37,000 pauvres et à la ville de Rome que 2,000; c'est à peine 1 sur 80 habitants.

Paris en compte 1 sur 15, et la ville de Londres en renferme à elle seule huit fois plus que tous les États de l'Église ensemble.

Au reste, aucune nation ne saurait être jalouse, les fondations romaines vivent et grandissent encore au nom, avec l'or et à la gloire de toutes.

Toutefois, on ne peut contester que Rome n'y ait la plus grande part. Les munificences des Papes ont rivalisé avec le dévouement des ordres religieux et les largesses des princes. Tous ont concouru à former et à enrichir cette succession toujours croissante de charités, dont les monuments remontent aux premiers siècles, et dont la prévoyance embrasse les âges futurs.

Les princes romains regardent comme un de leurs plus beaux titres de gloire de soutenir les fondations de leurs ancêtres et d'en créer à leur tour.

C'est l'apanage des anciennes familles; c'est en quelque sorte la consécration des nouvelles.

La généreuse expansion d'une vaste fortune honorablement acquise peut devenir un titre de noblesse, la charité grandement pratiquée tient lieu d'ancêtres. Les autres rois de la terre récompensent justement le dévouement courageux qui triompha de leurs ennemis; le Père des fidèles a des palmes pour ceux qui soulagent leurs frères.

Toutes les grandes aristocraties du monde aspirent à se recruter sans cesse; une aristocratie fermée est une aristocratie perdue.

La plus puissante de toutes, l'aristocratie britannique, appelle dans son sein toutes les grandeurs nouvelles qui servent et honorent le pays, dans le gouvernement comme dans les armes, par l'éloquence comme par l'industrie. Elle se pare de leur nom, se fortifie par leurs services, et retrouve dans une gloire sans cesse renaissante une éternelle jeunesse.

L'aristocratie romaine, la plus ancienne de toutes, qui compta tant d'illustrations dans la guerre comme dans la paix, ouvre ses rangs à tous les dévouements généreux, élève les riches qui servent les pauvres, et donne fraternellement la main à ceux qui l'ont tendue à toutes les infortunes.

Ce n'est pas assez pour Rome de donner le pain matériel à la misère; elle sait qu'il est des intérêts religieux, moraux, intellectuels, non moins inhérents à la vie des nations. Elle s'applique à les satisfaire tous avec une incomparable munificence.

C'est la terre apostolique qui devait, entre toutes, offrir par ses sanctuaires et ses retraites, ses chaires et ses bibliothèques, d'inépuisables ressources pour la foi et la piété, pour la méditation, l'étude et la prière.

Mais ce ne sont pas seulement les aspirations de la sicience religieuse qui trouvent à Rome les plus précieux trésors.

Elle n'a pas traité avec moins de faveur l'instruction profane.

Rome compte plus de six cents écoles primaires pour tous les rangs et tous les âges. L'instruction s'y montre aussi large que bien entendue. Indépendamment de l'éducation religieuse, elle comprend généralement des éléments d'histoire, d'arithmétique et de grammaire; on enseigne même la langue française dans un grand nombre de ces établissements : 23,000 enfants des deux sexes fréquentent les écoles, y compris celles du soir, dont l'initiative appartient encore à Rome. On peut dire que l'instruction primaire est véritablement universelle; les exceptions sont certainement bien moins nombreuses qu'à Paris.

La charité a étendu ce bienfait à toutes les provinces; chaque commune possède un instituteur gratuit comme un médecin et un chirurgien gratuits. On a voulu que le peuple des campagnes n'eût rien à envier au peuple des villes pour la satisfaction des besoins de l'intelligence, comme pour celle des nécessités de la vie; et nulle part l'instruction primaire ne reçoit plus d'encouragements que dans les États de l'Église.

Mais si aucun État ne surpasse Rome pour la généreuse propagation de l'instruction primaire, aucun ne l'égale pour la diffusion de l'instruction classique. Les pays qui se disent les plus avancés la font toujours payer, tandis qu'à Rome les institutions gratuites de latinité abondent. Le Collége romain marche à leur tête : il enseigne à lui seul plus de 1,000 élèves.

On retrouve cette gratuité jusque dans les campagnes

les plus reculées ; partout des prêtres charitables et des communautés éclairées mettent les études classiques à la portée de toutes les conditions.

La tendance générale des lois, les habitudes et les vocations de l'Église répandent partout l'enseignement de la langue de l'Église.

La même pensée ouvre à tous les rangs comme à toutes les fortunes toutes les carrières libérales, et la proportion de ceux qui s'y consacrent est plus considérable qu'ailleurs. On voit dans la statistique si remarquablement complète publiée en 1853 que le nombre de ceux qui s'occupent des sciences médicales s'élève à environ 7,000, et que 4,500 personnes sont vouées à l'étude et à la pratique des lois, sans y comprendre les magistrats.

Le désir de relever les études ecclésiastiques par l'éclat des sciences profanes imprime aussi un puissant essor à l'enseignement supérieur. L'association de la science religieuse et des lettres humaines est immémoriale, et restera indissoluble dans les annales de l'Église. Chaque jour la resserre par un nouveau progrès. Aussi, ce petit État de 3 millions d'âmes n'entretient pas moins de 7 universités pourvues de toutes les facultés, et la fondation de quatre d'entre elles ne remonte pas à un demi-siècle. Celle de Rome possède 50 chaires et celle de Bologne 40. Dans toutes, l'instruction est aussi haute que variée. Elles sont fréquentées par près de 1,700 élèves ; le droit et la médecine en comptent chacun environ 700. C'est, relativement aux populations, deux fois plus qu'en France.

Ces détails étonneront peut-être les esprits superficiels; on s'est tant accoutumé à jurer sur la parole de ceux qui savent peu et accusent beaucoup! Il était si commode de faire de Rome un triste et honteux refuge d'ignorance et de ténèbres! Il était si important de faire croire que l'Église craint la lumière!... Et voilà qu'il est démontré qu'elle la propage au contraire et la fait rayonner chaque jour davantage.

Oui, Rome est encore, entre toutes les cités, la capitale par excellence, la métropole universelle et immortelle des sciences, des lettres et des arts, comme de la foi et de la charité.

Qu'on le demande à tous ceux qui ont visité Rome et qui sont dignes de la comprendre. Ne la jugeons pas par ces esprits présomptueux et légers qui la traversent en courant, la quittent sans l'avoir même entrevue, et la condamnent ensuite avec les superbes dédains de l'ignorance ou les tristes dénigrements de l'envie.

Singuliers voyageurs, qui n'ont rêvé pour Rome que les élégances du luxe et la pompe des étalages! qui se scandalisent de ne pas voir aligner toutes les rues, au risque de détruire un temple des dieux, un palais des Césars, ou une tombe de martyr, et qui, gardant rancune de leurs symétries dérangées et de leurs chimères évanouies, lancent à la ville éternelle un ridicule et pourtant retentissant anathème!

Mais si les multitudes aveugles leur servent trop souvent de dangereux écho, c'est un autre langage que

Rome inspirera à tous ceux qui ont gardé le goût de la noble simplicité, le culte du vrai beau, l'amour de la durable grandeur.

On ne trouve qu'à Rome ces patriarches de la science qui partagent leur vie entre l'étude des siècles passés et la méditation du siècle futur; ces savants de tout âge, profonds et modestes, si accessibles et pourtant si fidèles à leur retraite, dont la maturité gracieuse semble nous rendre tout ensemble plus instruits et meilleurs. C'est là que se poursuivent encore ces travaux sérieux et persévérants qui fondent des monuments pour les temps à venir. C'est là que les bibliothèques du Pontife, des ordres religieux et des princes de l'Église et du siècle, offrent les plus riches et les plus anciens trésors de la science religieuse et profane de tous les temps, comme les galeries et les musées présentent le magnifique assemblage de tous les chefs-d'œuvre du génie et des arts. C'est là que cet admirable collége de la Propagande élève dans le même asile de jeunes adeptes demandés à toutes les parties du globe, et portant toutes les couleurs de la race humaine : institution unique dans l'histoire, où quarante idiomes divers étudient la civilisation chrétienne pour la répandre ensuite dans toutes les contrées de l'univers.

Je m'arrête. Ce gouvernement qui a réalisé pour les peuples tant de conditions de bien-être; qui a pourvu avec tant de sollicitude à tous les besoins de la foi et de l'intelligence; qui a prêté aux mœurs l'appui des exemples et

des lois, et qui a organisé avec une munificence si éclairée et si généreuse tous les secours de la charité et tous les trésors de l'enseignement, devait-il s'attendre à trouver, chez les sujets qui en jouissent et chez les étrangers qui en profitent, l'injustice et la calomnie, au lieu du respect et de la reconnaissance?

Au reste, grâce à Dieu, ces tristes accusations n'émanent que de certains esprits plus remuants que nombreux, plus passionnés que sérieux. On trouve là, comme ailleurs, des ambitions, des rancunes et des envies; mais je ne crains pas d'accepter pour juges de Rome la masse des peuples qui l'habitent et l'élite des étrangers qui la fréquentent.

Ce peuple, sans doute, aime à se plaindre comme tous les peuples; il porte dans son opposition les traits piquants de sa pénétration traditionnelle, et les bons mots de la statue de Pasquin rappellent souvent les vivacités de l'esprit français.

On lui dit qu'il est de bon goût de murmurer contre un pouvoir que les mots d'ordre du temps appellent la domination cléricale. On aime d'ailleurs à médire des maîtres du jour; mais, au fond, ce peuple est attaché de cœur à l'autorité comme à la personne du Pape; on le verrait bien vite si on l'en séparait. On l'a bien vu toutes les fois qu'on le lui a enlevé;... il n'est resté dans Rome que deuil et solitude.

Les exils de Fontainebleau et de Gaëte se sont nommés, comme les règnes d'Avignon, les temps de la captivité de Babylone.

C'est le peuple qui s'en est le plus ressenti, car c'est lui qui fixa toujours la sollicitude du gouvernement. Aucune institution ne le repousse; toutes le favorisent; il jouit de l'égalité devant la loi comme devant l'impôt, et cette double et tutélaire égalité est immémoriale à Rome. La noblesse n'y possède que des honneurs, et le droit commun régnait sur tous les citoyens dans le temps même où l'Europe gémissait encore sous le poids des exclusions et des priviléges.

On ne peut trop le redire : tout à Rome est organisé pour le peuple. La vie lui est facile et peu coûteuse. S'il cherche du travail, de prévoyantes institutions lui en assurent; s'il ne peut travailler, il est certain d'être largement secouru et jamais méprisé. On ne meurt pas de faim à Rome comme en Irlande; on n'émigre pas de Rome comme d'Allemagne. Si le Romain est malade, de nombreux hospices lui sont ouverts, avec une abondance de ressources qui ne fait jamais attendre les douleurs et qui permet toujours d'attendre la pleine convalescence. S'il est forcé de plaider, il a des conseils gratuits pour ses procès, et un avocat des pauvres institué auprès de chaque tribunal. S'il a le goût de la paix, nul ne lui viendra imposer la vie des armes. S'il a une intelligence élevée, toutes les carrières lui sont ouvertes. Il trouve pour tous ses enfants l'instruction gratuite à tous les degrés, et souvent, pour

ses filles des dots [1] qui facilitent leur mariage. Si la vocation de ses fils les appelle au sacerdoce, tous les obstacles leur sont aplanis; ils pourront parvenir, de la plus obscure naissance, aux plus hautes dignités de l'Église : la pourpre romaine décore aujourd'hui des fils d'artisans et de laboureurs, et un pâtre de génie pourrait retrouver encore la couronne de Sixte-Quint.

Ce peuple est paisible dans sa vie, insouciant dans ses habitudes, expansif dans ses plaisirs. Les fêtes religieuses lui en offrent de graves, qu'il sait goûter avec un empressement pieux. Les représentations profanes, dont les usages nationaux et le concours des étrangers rendent la solennité si fréquente à Rome, stimulent sans cesse la curiosité qu'il semble tenir de ses ancêtres. Le Romain de nos jours sent comme le Romain des temps antiques. Il aime aussi les gratifications et les spectacles : *Panem et circenses*.

Et il porte, jusque dans ses fêtes publiques, un mélange de tact et de gaieté où l'on retrouve quelques vestiges de la dignité du peuple-roi. Ce carnaval romain, où tous les rangs se mêlent sans se confondre, où tout se passe sans sortir de l'ordre, comme tout finit sans murmures au signal de la loi, n'a d'analogue nulle part.

Ce rapprochement singulier de tant d'abandon et de

[1] Chaque année, à Rome, il se distribue gratuitement plus de mille dots, la plupart modestes, mais qui sont tout à la fois une récompense pour la bonne conduite et un encouragement pour les mariages.

tant de décence, de tant de mouvement et de tant de régularité, est pour les étrangers un sujet d'étonnement toujours nouveau. Ils ont félicité cette sage tolérance de l'Église, qui ne dédaigne pas de prêter son indulgence à ces délassements anniversaires des peuples, dont d'autres pays moins religieux et peut-être moins libres, ont presque perdu le souvenir.

Cette époque avait été fêtée l'an dernier à Rome, comme dans le reste de l'Italie, avec plus d'épanouissement que jamais.

On entendait déjà les grondements de l'orage, et on aurait dit que les peuples voulaient jouir une fois encore, avec plus d'entraînement, de leurs plaisirs favoris, que de prétendus amis voulaient peut-être interrompre pour longtemps.

Les premiers bruits de la tempête ont fait fuir les étrangers, accourus en foule, et qui avaient donné à Rome un des plus brillants hivers de ce siècle.

J'ai nommé les étrangers ; c'est leur fidélité au séjour de Rome qui juge plus que tout le reste l'état de la ville et du gouvernement.

Ce ne sont pas seulement des pèlerins catholiques empressés de se retremper aux sources de la foi ; c'est tout un peuple de voyageurs partis de toutes les contrées, professant tous les cultes, représentant tous les drapeaux : tous viennent à l'envi chercher le soleil, les arts, les fêtes de Rome, à l'abri d'une généreuse et tolérante hospitalité.

Chacun y professe ses opinions, y poursuit ses études, y choisit ses plaisirs au milieu de cette atmosphère de paix, de science, de goût, que rien n'égale dans le monde. Si les conférences intimes avec les savants romains réservent aux matinées les plus délicieuses émotions de l'esprit, toutes les pompes du monde éclatent dans la splendeur des soirées romaines.

Les princes sont la famille séculière du Pape, et, pendant que sa pieuse vie se partage entre l'aumône et la retraite, ce sont eux qui font en son nom, à l'Europe, les honneurs de la ville éternelle.

Ils s'acquittent de ce devoir avec une dignité affable et un gracieux empressement, qui ont fixé dans leurs magnifiques palais le rendez-vous du monde civilisé.

Ces fêtes des salons romains plaisent par un caractère qui n'appartient qu'à elles; c'est un terrain neutre où toutes les nations se mêlent sans se heurter, et se rapprochent dans la paix quand elles se déchirent ailleurs par la guerre. J'ai vu, pendant les campagnes de Crimée, des Russes et des Français se serrer fraternellement la main à Rome, dans le temps même où leurs frères combattaient à Sébastopol... Il est bien qu'il y ait toujours un lieu d'apaisement et de conciliation où les nations puissent se reposer de leur colère et préparer le retour de leur amitié.

Puis, ce mélange de l'Église et du siècle, qu'on retrouve dans les fêtes romaines, leur donne un attrait privilégié; tous deux s'y rencontrent sans s'abdiquer. L'Église y dé-

ploie toute la délicate courtoisie du monde, sans rien abandonner de la dignité qui fait sa vie, et le monde, à son tour, y prend quelque chose de la décente gravité de l'Église, sans rien perdre de l'élégance qui fait l'éclat de ses fêtes. Tous deux gagnent à ce mutuel échange, qui ajoute encore un trait caractéristique à la grandeur de Rome.

Cette grandeur a triomphé même des préjugés anglicans. C'est l'Angleterre qui peut revendiquer la principale part dans l'hivernage romain ; les plus beaux quartiers sont presque envahis par l'aristocratie britannique.

L'an dernier a vu un singulier spectacle : les représentants des deux grandes couronnes protestantes de l'Europe se sont rencontrés pendant six mois à Rome, mêlés à toutes les splendeurs de la ville éternelle.

Le roi qui gouverna la Prusse s'y est trouvé à côté du prince qui régnera sur l'Angleterre.

L'un y venait chercher le repos, l'autre l'étude ; l'un rappelait le passé, l'autre présageait l'avenir. Mais ce ne sera pas moins un mémorable hommage à la grandeur de Rome et à la sagesse éclairée de son Pontife, que ce rendez-vous du petit-neveu de Frédéric II et de l'arrière-petit-neveu de Henri VIII, au pied du trône de Saint-Pierre.

Il semble au reste que, depuis quelques années, la visite de Rome appartienne aux plaisirs comme aux devoirs de toutes les éducations royales. L'héritier de l'empereur Nicolas, qui fit au catholicisme une si persévérante guerre,

avait voulu consacrer six mois de sa jeunesse à connaître Rome. Il en avait rapporté des impressions profondes qui n'ont pas été étrangères aux adoucissements, bien incomplets encore, dont son avénement a fait luire l'espérance sur la catholique Pologne.

Cette coutume respectueuse et intelligente ne sera pas seulement glorieuse pour Rome, elle sera féconde pour l'Église. Ceux qui doivent gouverner de grands empires y apprendront à mépriser tous les préjugés subalternes; il ne sera plus donné à l'hostilité calculée d'égarer la conscience des rois; ils auront connu de près cette noble et touchante majesté. Rome se sera enfin révélée sous son véritable jour, et ses enfants, soumis dans tant de contrées du monde à des sceptres dissidents, recueilleront les fruits de cette heureuse initiation. Ils donnèrent toujours l'exemple de la fidélité à leur prince, ils pourront en espérer la justice.

En tout cas, la calomnie aura fait son temps. Qui croira désormais à la fantasmagorie des servitudes romaines et des oppressions pontificales?

Cette ville, que le monde visite et recherche sans cesse, pourrait-elle être la plus dégradée des cités? Ce trône, qui inspire aux cultes les plus divers tant de respect et de confiance, pourrait-il n'être qu'un instrument de persécution et d'abrutissement?

Non!... Quiconque a étudié Rome protestera contre ces accusations insensées. Nul ne la quitte sans émotion; on la vénère comme un temple, on l'aime comme une au-

tre patrie. Mieux on la connaît, plus on s'y attache, et ceux qui y ont séjourné longtemps sont les plus empressés à y revenir.

Tous ont voulu voir le Pontife dont la dignité et la sagesse sont un des ornements les plus chers et une des plus précieuses forces de l'Église. Ceux qui l'ont approché peuvent seuls retracer cet ineffable mélange d'onction et de majesté qui élève les âmes et touche les cœurs par d'ineffaçables souvenirs.

Ses augustes entretiens ont frappé jusqu'aux dissidents les plus fermes; il en a ramené plusieurs, il les a émus tous, et ceux même qui n'ont pas de part à sa foi se sont glorifiés d'en demander une dans ses bénédictions.

Mais nous nous arrêtons. La personne de Pie IX prêterait trop de force à la cause de Rome; on nous accuserait de remplacer les discussions par des panégyriques, et les principes permanents par des faits accidentels.

Parlons donc du gouvernement des États de l'Église et non de son chef, des institutions qui durent et non des émotions qui passent.

Ces institutions se justifient par leur régularité comme par leurs effets.

Au sommet, les princes de l'Église délibérant sur les grandes affaires avec tout le poids de leur expérience; un conseil d'État laïque préparant les lois, jugeant l'administration et contrôlant les ministres; une assemblée élective surveillant les finances de l'État; les communes, les pro-

vinces jouissant d'une existence active et dotées de conseils délibérants; partout, les corps comme les citoyens, les situations comme les intérêts assurés, par d'inviolables traditions, contre les entraînements du pouvoir et les improvisations de l'esprit d'aventure.

Enfin, un gouvernement fonctionnant partout avec une régularité de divisions territoriales et d'attributions administratives qui, par leur étendue comme par leur hiérarchie, représentent presque exactement celles de la France;

Tel est le tableau intérieur, telle est l'organisation générale des États de l'Église.

Mais c'est surtout par leurs effets que les institutions se jugent; un gouvernement qui a répandu tant de bienfaits et de lumières ne saurait être un mauvais gouvernement.

Il a sans doute ses défauts comme tous les gouvernements de la terre; mais ce qui semblera étrange au premier coup d'œil et pourtant incontestable à la réflexion, c'est que les défauts qu'on lui impute sont précisément ceux qu'il n'a pas, et on serait tenté d'ajouter qu'ils sont justement le contraire de ceux qu'il peut avoir.

Ainsi, on lui a reproché d'impitoyables rigueurs, et il pousse quelquefois l'indulgence jusqu'à l'abandon. A Dieu ne plaise que j'ose accuser la clémence! je ne saurai jamais que la bénir, mais du moins il me sera permis de

plaindre cette inépuisable générosité qui ne se lasse jamais de faire des ingrats.

Pie IX avait inauguré son règne par une amnistie universelle. Ceux qu'il avait amnistiés ont renversé son pouvoir, égorgé son ministre et l'ont forcé lui-même à l'exil. Son retour n'a pas seulement dédaigné la vengeance, il a presque désarmé la justice. Sa bonté n'a pas permis qu'une goutte de sang fût versée. Ceux même dont la sûreté publique a commandé l'éloignement momentané n'ont eu pour revoir leur patrie qu'à renouveler des promesses bientôt violées, comme la première fois. Malgré tant d'inimitiés acharnées et d'excitations incessamment entretenues du dehors, le nombre des détenus pour délits purement politiques, en comprenant à la fois les condamnés et les prévenus, ne s'élevait pas à cent au commencement de la dernière guerre.

On s'est plaint d'une police tracassière et inquisitoriale; c'est sa mollesse et quelquefois son inertie qu'on pourrait accuser. Il faut s'étonner surtout de la longanimité avec laquelle elle a souffert les menées et les scandaleux embauchages des émissaires piémontais, s'abritant sous des protections diplomatiques pour exciter ouvertement les sujets du Pape à la révolte et ses soldats à la désertion.

On a accusé le gouvernement romain d'intolérance; et la tolérance véritable, éclairée, pratique, celle qui professe non l'insouciance pour les principes, mais la bien-

veillance pour les personnes, est poussée à Rome jusqu'à ses dernières limites. On en a abusé quelquefois, même dans les plus saintes basiliques, par des irrévérences qui ont contristé les fidèles et scandalisé même les indifférents.

Chacun suit librement sa croyance et exerce en paix son culte. Rome fut de tout temps le refuge des juifs, et ils la nommèrent eux-mêmes leur paradis, au moyen âge, alors que les barbaries de l'ignorance les persécutaient impitoyablement par toute l'Europe. Rome offre encore aujourd'hui un abri protecteur au peuple ennemi de sa foi. Ce peuple a dans Rome même une synagogue et un quartier où il peut forcer les propriétaires des maisons à le recevoir, et cependant il a la liberté d'en sortir pour habiter le reste de la ville. Il n'est tenu alors qu'à observer les règles générales de la police religieuse de la cité, dont il est affranchi tant qu'il reste dans le faubourg qui forme son domaine. C'est un des nombreux bienfaits de Pie IX que l'abolition de plusieurs entraves, moins lourdes cependant que celles qui pesaient encore sur les juifs au commencement de ce siècle au centre des civilisations protestantes. S'il a pu rester au fond de certaines lois quelques vestiges d'ancienne sévérité, qui survivent toujours un certain temps aux textes mêmes qu'on a détruits, on peut compter sur la bienveillante sagesse qui a fait l'œuvre, pour la compléter généreusement. Rien ne sera refusé de ce qui conciliera les droits de la liberté civile avec le respect indéfectible et vital de la foi catholique.

Les protestants peuvent aussi se louer de la politique éclairée de la cour romaine. L'Angleterre a élevé un temple aux portes de Rome. Chaque ambassade a dans son hôtel une chapelle où les nationaux et même les étrangers de sa communion vont exercer librement leur culte.

On sait que le cœur de Pie IX n'est pas moins paternel pour les enfants égarés que pour les enfants fidèles. Il porte ses secours partout où il voit la misère, son admiration partout où il rencontre la grandeur. La même main offrait le marbre pour la statue de Washington, et étendait ses aumônes aux protestants inondés de Hollande, comme aux musulmans frappés par le tremblement de terre de Corinthe.

Pendant la guerre de Crimée, malgré les justes sympathies de Rome pour le drapeau de la France catholique, les schismatiques russes, poursuivis de toutes parts, ont pu vivre en paix sous l'égide de la neutralité romaine et à l'ombre de la chaire protectrice de Saint-Pierre.

Cet esprit de tolérance pour les autres cultes guide aussi l'administration romaine à l'égard des observances catholiques. La célébration du dimanche y est respectée avec une indulgente sagesse. On tient le milieu entre le triste laisser aller de la France et le puritanisme pharisaïque de l'Angleterre. La poste s'ouvre quelques heures; les artisans occupés la semaine à leurs travaux journaliers viennent chercher leurs lettres. On permet quelques divertisse-

ments de plus qu'à Londres; on peuple quelques tavernes de moins.

La tolérance est donc partout dans le gouvernement romain. Rome offre en liberté et en protection généreuse, à toutes les communions étrangères, un tribut que les autres souverainetés ne rendent pas toujours aux catholiques soumis à leur empire.

A l'accusation d'intolérance on a joint celle d'ignorance. On impute à Rome de redouter les lumières de l'intelligence autant que les erreurs de la foi. Et ce gouvernement, mis au ban de l'Europe comme coupable d'abrutir systématiquement les masses et d'étouffer sans relâche tous les germes de l'instruction populaire, la répand au contraire à tous les degrés et dans toutes les classes, avec une libéralité dont les nations les plus avancées en civilisation et en richesse n'ont pas porté aussi loin les exemples.

On taxait aussi ce *gouvernement de prêtres* d'égoïsme et d'insensibilité pour les douleurs de famille qu'il ne peut, dit-on, ni sentir, ni comprendre; et nous avons vu avec quelle délicatesse ingénieuse, je dirai presque avec quel luxe empressé, la charité a su prévoir, prévenir et soulager tous les genres de souffrances, toutes les natures d'infortune. Partout des dots pour les filles pauvres, des secours pour les mères délaissées, des asiles pour la dé-

tresse des veuves, des abris pour les orphelins abandonnés. Nulle part le mariage n'est plus encouragé, la famille plus secourue. Le pasteur s'est interdit d'en rechercher les douceurs, mais c'est pour en mieux visiter les misères. Son cœur de père les soulage et les console tout ensemble. L'esprit de charité n'éteint pas l'esprit de famille; il le dilate, l'élève, le consacre et le perpétue.

On a reproché aussi au gouvernement romain son indulgence pour le désordre des mœurs, et nous avons vu que, grâce aux soins de sa vigilance, les débordements sont plus contenus, les fautes moins fréquentes et leurs victimes mieux secourues qu'ailleurs.

Les exemples, plus encore que les lois, viennent en aide aux mœurs ; les plus hauts sont les meilleurs : ceux-là ne manquent pas au peuple romain.

Les princes de l'Église partagent leur vie entre la piété, la charité et la science. On comptait récemment encore parmi eux le cardinal Maï, pour qui l'antiquité n'avait point de secret, et le cardinal Mezzofante, pour qui aucune langue n'avait gardé de mystère. L'un restituait au monde des manuscrits de Cicéron, l'autre eût su les faire revivre en quarante-cinq idiomes. La tombe s'est refermée sur eux depuis peu d'années, et de tels vides sont lents à se combler. Mais jamais le sacré collége ne mérita plus de respect que de nos jours. Ces cardinaux dont on accuse le faste sont loin de recevoir le traitement d'un sénateur de France; plusieurs logent dans des monastères,

et la plupart ne pourraient suffire aux exigences de leur position princière, s'ils n'entretenaient la dignité de la représentation solennelle par la simplicité habituelle de leur vie.

Le clergé romain se fait gloire de se conformer à de tels modèles. Les exceptions sont si rares, qu'on ne comprend plus guère les tableaux tracés dans d'autres temps. La passion en avait dès lors exagéré les couleurs; ils sont en tout cas devenus de véritables anachronismes. La dignité du clergé romain ne saurait avoir de meilleur juge que le témoignage tant de fois réitéré avec éclat de notre clergé de France, à qui sa pureté et son dévouement, consacrés aussi par les jours d'épreuve, ont conquis le droit d'être appelé le modèle du sacerdoce et l'honneur de l'Église.

La haute société romaine a sa part dans ces nobles exemples. Les détracteurs les plus systématiques lui ont rendu hommage, et cet hommage est d'autant plus sincère qu'il leur a échappé sous la forme d'une censure. Ils n'ont pas craint de reprocher aux princesses romaines cette modeste simplicité qu'ils ont osé appeler la monotone oisiveté de leur vie. Il faut les plaindre de n'avoir pas vu cette oisiveté partager ses loisirs entre le chevet des malades et l'instruction religieuse des pauvres, entre le temple de Dieu et l'asile de la douleur.

Je ne sais rien de plus touchant que de voir agenouillées devant de pauvres pèlerines, qu'elles relèvent et soulagent par leurs soins maternels, ces pieuses favorites de la naissance et de la fortune, plus parées par l'humilité de leur

zèle et de leur costume hospitalier que par l'éclat de leurs diamants héréditaires. Les unes fondent des associations bienfaisantes, les autres patronnent des refuges, toutes rivalisent par l'ingénieuse variété de leur dévouement. La charité est ailleurs un touchant épisode dans la vie des puissants, à Rome elle en est l'histoire.

Rigueurs, tracasseries, intolérance, ignorance, insensibilité, immoralité : autant de reproches, autant de calomnies. Il faut écrire : oubli, indulgence, tolérance, instruction, charité, sollicitude pour tous les temps et pour tous les lieux. C'est assurément une passion aussi téméraire que malheureuse qui a dicté à ses ennemis un pareil choix dans leurs accusations. Il eût été mieux de l'attaquer par ses côtés faibles, et de ne pas chercher les défauts, là où la vérité ne peut trouver que les vertus.

Mais il faut le dire avec une impartialité qui est dans notre devoir : ces vertus même peuvent avoir leur excès. Le gouvernement temporel de l'Église a les défauts de ses qualités. Il est doux, pacifique, confiant, propagateur des lumières et des bienfaits ; mais la clémence n'engendre-t-elle jamais l'impunité? La tolérance ne se laisse-t-elle jamais braver? La confiance n'est-elle pas sujette à se laisser surprendre? La diffusion de l'instruction élevée ne risque-t-elle pas de surexciter la foule des ambitions dangereuses? La charité ne donne-t-elle pas quelquefois sans regarder comme sans compter, et ses largesses, parfois

plus généreuses que prudentes, ne pourront-elles jamais encourager la paresse?

L'administration est circonspecte comme les habitudes du peuple et le caractère du gouvernement, mais cette réserve ne fera-t-elle jamais languir l'action et attendre les affaires?

La justice civile, qu'on a accusée de manquer de garanties, ne les accumule-t-elle pas au point de devenir parfois compliquée, lente et coûteuse?

Et la justice criminelle, qu'on s'est complu à taxer d'inhumanité, n'a-t-elle pas, au contraire, respecté si profondément les droits de l'accusé, qu'on impute à la répression de manquer de sûreté, de promptitude et d'énergie?

Ainsi on eût pu émettre des vœux sensés; mais ce qu'on cherche, ce sont les accusations, et l'on choisit les plus aveugles.

C'est qu'on espère faire partager ces aveuglements aux multitudes, en caressant leurs préjugés, en exaltant leurs passions.

Les esprits sérieux ne peuvent céder un instant à de telles illusions sur des vices imaginaires, mais ils ne s'en font pas sur les imperfections réelles. Ils savent que les œuvres les plus parfaites des hommes ont leurs défauts, et les hommes les plus parfaits leurs faiblesses. Nos vertus mêmes, avec leur noble élan vers le ciel, ont aussi la

pente fragile qui les courbe vers les infirmités de la terre.

Le pouvoir spirituel est, par son essence même, paternel et immuable. L'Église tend naturellement à porter dans l'exercice de son pouvoir temporel les caractères de sa mission religieuse. Le prêtre oublie difficilement qu'il est le ministre d'une religion d'indulgence et d'amour; il sait que le repentir couvre toutes les fautes, et il croit aisément au repentir; il ne refuse rien au regret, il accorde beaucoup aux promesses, et il garde nécessairement, dans toute sa vie publique, le reflet de ces sentiments sublimes qui naissent de sa foi et inspirent sa charité.

Mais ces sentiments, admirables dans le sanctuaire, utiles même par leur élévation généreuse aux grandes déterminations de la haute politique, ne sont-ils jamais exposés à dégénérer en crédulité et en mollesse dans le courant des détails journaliers de la vie administrative?

La surveillance des employés du pouvoir ne se relâchera-t-elle jamais? La punition de leurs fautes sera-t-elle toujours assez exemplaire? La croyance à leurs protestations d'amendement ne pourra-t-elle pas devenir trop confiante?

Cette indulgence pour les personnes ne pourra-t-elle même pas énerver l'action sur les choses? La crainte de nuire à des existences faites, de provoquer des mécontentements là où on est habitué à recueillir des bénédictions, ne retardera-t-elle pas la réforme de quelques abus?

D'un autre côté, c'est le propre du gouvernement ro-

main d'aimer la stabilité des lois et de favoriser celle des traditions et des habitudes; mais ce penchant, qui est naturel à sa situation et salutaire à tous les États quand il est contenu dans de justes bornes, peut les dépasser quelquefois. Ne doit-on pas craindre qu'il ne reste plus assez de place, de jour et d'action pour l'esprit d'initiative?

C'est ainsi que la mansuétude paternelle et la fixité légale, qui forment assurément deux des principaux caractères de tout bon gouvernement et qui sont les traits distinctifs de celui de l'Église, peuvent présenter leurs exagérations et leurs périls. Mais ces imperfections, qui voudrait les racheter par le sacrifice des vertus qui les produisent, ou les remplacer par des rigueurs et des instabilités inhérentes à la nature de tant d'autres gouvernements et qui pèsent si durement sur les peuples?

D'ailleurs, hâtons-nous de le dire, ces tendances sont loin d'être absolues. Si la répression est quelquefois molle et le progrès quelquefois lent, on ne peut nier que le gouvernement ne s'applique à leur donner plus d'activité et d'énergie.

Avant les menaces des protocoles officiels et les ambitieuses menées qui ont ravivé les espérances révolutionnaires et précédé de si près la guerre, la répression des actes de brigandage était devenue plus efficace. Les bandes, qui avaient trouvé leur principal recrutement dans les anarchistes vaincus de 1848, s'affaiblissaient peu à peu; leurs chefs étaient pris et frappés, chaque jour

préparait leur dispersion complète et le retour de la sécurité publique.

D'un autre côté, les progrès matériels avaient pris enfin leur essor. Le chemin de fer de Civita-Vecchia venait d'unir Rome à la mer, celui de Bologne à Ancône se continuait, celui d'Ancône à Rome était concédé, celui de Naples à Rome était sérieusement en cours d'exécution.

Mais comment imprimer plus d'activité aux rouages sans compromettre le jeu de la machine tout entière ? Comment modifier les traits sans changer le caractère général des institutions? Plus de mouvement, pas de fièvre : ces deux mots résument la pensée.

Il n'appartient qu'au temps et à la sagesse de la réaliser. L'œuvre avance déjà : elle s'achèvera si on l'encourage sans la contraindre.

Quels points défectueux peuvent être utilement signalés? Quelles réformes fécondes peuvent être introduites ? Surtout, quelles transformations chimériques doivent être évitées ?

C'est le travail tenté par la diplomatie. Je ne lui demande pas ses secrets, je me plains au contraire qu'elle les ait trop livrés au public ; je regrette qu'elle ait changé la persuasion amicale en insistance comminatoire, et qu'elle ait ainsi appelé les utopies et les passions sur un terrain où le calme et l'expérience pouvaient seuls porter d'heureux fruits.

Mais l'opinion publique, éveillée d'abord par les proto-

coles, excitée depuis par les combats et les révolutions, poursuit sa tâche à côté des gouvernements et peut-être au-dessus d'eux. C'est elle qu'il faut éclairer.

D'autres ont répandu déjà de vives lumières; j'essayerai d'y joindre le tribut de quelques années d'observations, je ferai parler des souvenirs sincères et des vœux désintéressés. Je le ferai avec réserve et respect, car je me défie de moi-même et je me confie à une haute sagesse.

Que faut-il penser d'abord de ce qu'on a nommé les réformes politiques? d'un gouvernement à l'anglaise, substitué à la souveraineté du Pontife et au concours des princes de l'Église?

Nous l'avons dit : c'est supprimer de fait les États et le gouvernement de l'Église; c'est leur ôter leur raison d'être; c'est remplacer l'action du monde catholique par les caprices de quelques manifestations romaines; c'est enfin saper les fondements pour renverser l'édifice.

On ne peut rêver une chambre des pairs romaine, absorbant la papauté par une hérédité dominatrice, étroite dans sa base et nécessairement égoïste dans ses tendances. Ne trouverait-on pas des garanties à la fois plus hautes et plus sûres dans un recours plus régulier et plus fréquent aux assemblées générales du sacré Collége? Ne ferait-on pas ainsi apparaître dans tout son jour l'intervention active et salutaire de cette chambre des pairs à la fois élective et princière, de ce sénat de la catholicité dont son institution même et le souvenir des plus grandes tradi-

tions ont fait le boulevard de l'Église et le conseiller naturel de la papauté ?

On ne peut conférer à l'omnipotence d'une chambre des communes romaine le droit de paralyser par un refus de concours l'action même du chef de l'Église. Mais si l'intérêt du monde ne peut permettre à des agitations locales de troubler une fixité qui importe à Rome comme hors de Rome, ne serait-il pas opportun d'étendre les attributions de la Consulte des finances?

L'institution de cette assemblée repose sur un principe électif; on pourrait le développer avec mesure, accroître le nombre des députés, substituer l'élection directe à la candidature.

La Consulte a rendu déjà d'importants services; toutefois, elle n'a qu'un droit purement consultatif sur le budget de l'État. Ses conseils sont presque toujours suivis dans la pratique. Ne serait-il pas sage d'ériger le fait en loi, surtout quand il s'agit de la création d'impôts nouveaux ? Ne donnerait-on pas aux populations satisfaction et sécurité tout ensemble, en leur apprenant qu'aucune charge nouvelle ne peut peser sur elles sans le concours de leurs délégués ?

Ainsi, la Consulte des finances recevrait un complément qui fortifierait son institution sans autoriser les empiétements, et assurerait les droits des populations sans altérer la souveraineté du Pape.

Le système provincial et municipal des États de l'Église,

tel qu'il est réglé par l'édit de 1850, est plus sagement combiné et plus réellement libéral que celui d'autres États qui accusent Rome d'ignorance et de despotisme. La commune, la province, ont leurs assemblées élues. La magistrature doit être choisie dans le collége municipal. Les assemblées provinciales et la Consulte elle-même sont représentées dans l'intervalle de leur session annuelle par des commissions permanentes. Ainsi la surveillance n'est jamais suspendue; l'action du pouvoir électif reste toujours présente.

Il ne faudrait pas exagérer cette action jusqu'à détruire complétement les prérogatives du pouvoir central et les forces de l'unité. Ce serait démentir un des bienfaits du siècle, et rétrograder vers le passé par la résurrection d'une véritable anarchie municipale.

Mais l'élection ne pourrait-elle être utilement étendue? De graves motifs ont pu faire ajourner celle des conseils communaux; des motifs plus graves et plus pressants encore commandent de satisfaire l'attente des populations, dès que la pression révolutionnaire pourra être écartée. N'est-il pas même permis d'espérer que ces votations réellement populaires imprimeraient une nouvelle force aux adresses déjà si expressives des municipalités romaines?

On formerait ainsi un contre-poids salutaire à des manifestations sans ordre comme sans liberté, et l'Europe, abusée peut-être par de bruyantes apparences, s'éclairerait enfin sur la vérité des vœux et des besoins des peuples.

Rome, qui possède déjà toutes les conditions essentielles d'une souveraineté à la fois paternelle et pondérée, verrait tous ces éléments grandir encore sans changer de nature. Ce serait toujours le gouvernement du sacré Collége, mais avec une action plus solennelle et plus puissante; une représentation du pays délibérant sur ses finances, mais avec un contrôle plus actif et plus efficace; des assemblées électives faisant les affaires des communes et des provinces, mais avec une élection plus large et des attributions prudemment étendues.

Sans doute, le succès de ces mesures dépendrait de l'esprit qui doit présider à leur exécution. Elles peuvent servir ou nuire suivant la sagesse de la main qui doit les diriger; mais de ce côté l'expérience est faite, et on peut dire hautement qu'elle se poursuit chaque jour.

Il y a trois mois à peine, une amélioration importante vient de fortifier l'organisation du conseil d'État.

Les affaires de Rome sont si peu connues que des écrits venus d'une source élevée ont sérieusement demandé l'introduction à Rome de cette institution, qui y fonctionne utilement depuis près de dix ans, à peu près à l'instar de notre conseil d'État. A Rome comme en France, le conseil d'État se divise en sections, prépare les projets de lois, statue sur les affaires administratives, contrôle les actes ministériels.

Toutefois, on pouvait craindre que son indépendance ne fût paralysée par l'influence du cardinal secrétaire d'État qui était appelé à le présider. Mais un décret ré-

cemment rendu par le Saint-Père, sur la demande du secrétaire d'État lui-même, vient de faire cesser cette anomalie en déférant la présidence à un autre cardinal, dont la haute position garantit au conseil d'État toute la liberté de son action distincte.

La situation nouvelle faite à ce corps appellera naturellement l'accroissement de son personnel et l'extension de son concours.

On voit que le gouvernement romain n'est ni sourd, ni aveugle, ni immobile : on reconnaît au contraire que la sollicitude du Saint-Père veille sans cesse, et que ce n'est pas en vain qu'on appelle sur des réformes politiques les méditations de sa sagesse.

C'est à cette même sagesse que personne ne doit craindre de proposer des vues respectueuses sur les réformes administratives qui peuvent améliorer et faciliter la marche des affaires.

Le caractère même de ces réformes les rend difficiles à préciser; nul ne saurait prétendre à formuler des programmes nécessairement mobiles suivant les circonstances locales ou personnelles dont l'appréciation, toujours si délicate, ne peut appartenir complétement qu'au pouvoir. Mais il est permis de jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'esprit général qui doit présider à un tel travail.

La nature de ces réformes est facile à déterminer par celle des imperfections qu'elles sont destinées à guérir, et par le caractère même des remèdes que l'administration a déjà appliqués plusieurs fois.

L'expédition des affaires administratives est lente. On a déjà simplifié quelques formalités; de sages mesures achèveraient l'œuvre en stimulant les inerties, en redressant les abus qu'une extrême indulgence a pu laisser s'introduire dans les bureaux, surtout pour la transmission des emplois, qu'on s'est trop habitué à considérer comme des patrimoines.

On reproche à la surveillance et à la répression trop de négligence et de mollesse; il faut que la vigilance supérieure lui imprime plus d'activité et d'énergie. Rien n'y aiderait plus puissamment que la création, combinée avec les mœurs romaines, de cette grande et tutélaire institution du ministère public que l'antiquité a ignorée, et dont notre ancienne monarchie peut se glorifier d'avoir doté les sociétés modernes.

La mendicité et la vénalité, ces deux plaies des classes inférieures de l'Italie, rabaissent l'aspect des cités et compromettent la dignité de l'administration. On a sans doute exagéré la portée du mal, mais il faut supprimer jusqu'à des apparences qui blessent et scandalisent les étrangers.

Nul assurément ne peut proposer de détruire l'aumône dans la métropole de la charité : le soin et le respect des

pauvres font l'honneur de Rome, mais ce respect ne peut aller jusqu'à une tolérance aveugle pour la paresse. Il ne faut pas que la mendicité cupide et menteuse usurpe, par ses importunités persécutrices, la place de la véritable pauvreté, et exploite à son détriment tous les sentiments de la charité publique.

De sages pontifes avaient réprimé par des règlements sévères les abus de la mendicité ; on s'est préoccupé récemment de rendre à ces règlements une force que le temps et la pente naturelle de l'indulgence avaient énervée. Une persévérance ferme et éclairée dans cette voie corrigera les abus, sans altérer le caractère miséricordieux qui convient si bien au gouvernement de l'Église.

On parle souvent de la vénalité des employés de quelques administrations, et particulièrement des tributs irréguliers que les préposés subalternes des douanes prélèvent sur les voyageurs. Les Romains ne justifient pas ces abus ; mais ils s'étonnent de se les entendre reprocher par des étrangers chez lesquels ils ont vu quelquefois la vénalité remonter bien plus haut.

Ces récriminations peuvent n'être pas sans fondement ; mais que de gouvernements tomberaient dans un étrange embarras, si, portant la main sur leurs plus secrètes misères, l'Europe les forçait à étaler toutes leurs faiblesses devant le tribunal de l'opinion et l'assemblée des rois !

Un tel parallèle pourrait être tout ensemble instructif et saisissant, mais il mènerait trop loin ; il personnaliserait la

question et passionnerait le débat. Je défends d'ailleurs Rome et je n'accuse pas. Je ne voudrais pas blesser les nations qui vont peut-être peser sur sa destinée, et pourtant serait-ce offenser la dignité des gouvernements que de les inviter à un retour sur eux-mêmes?

Si chacun veut considérer tout ce qui se rencontre d'immoralité, de vénalité et d'oppression dans les bas-fonds et quelquefois au sommet des sociétés les plus civilisées, et opposer tant de douloureuses plaies aux imperfections de Rome, qui pourra sortir triomphant d'une telle épreuve, et, la main sur la conscience, jeter la première pierre au gouvernement de l'Église? Qui pourrait comparer les profusions de la charité romaine et les duretés de l'égoïsme qui décime l'Irlande? les infidélités de quelques agents subalternes et les scandaleux agiotages dont les hautes situations ne craignent pas de donner ailleurs le démoralisant exemple? la diffusion peut-être exagérée de l'instruction classique, et l'abrutissement intellectuel et moral dans lequel on laisse croupir les populations manufacturières de l'Angleterre?

Cette comparaison ou plutôt cette compensation de faiblesses ne suffit pas à la dignité des États de l'Église; il importe que le pouvoir y demeure irréprochable à tous les degrés. On ne doit être arrêté ni par le laisser aller traditionnel, ni par les difficultés du remède. La force des habitudes ne peut être invincible. Une volonté résolûment déclarée, énergiquement suivie, saura toujours se faire respecter. L'équitable distribution des châtiments et des récompenses

y suffira. L'avancement des bons, l'impitoyable révocation des coupables, auront bien vite déraciné le mal. Il faudrait joindre à ces mesures salutaires une amélioration suffisante des traitements réguliers des employés. Il en est que la détresse entraîne pour ainsi dire fatalement à l'infidélité, et il ne faut exposer personne à choisir entre la faim et le devoir.

Les finances n'en souffriront pas : ce surcroît de dépenses sera largement couvert par l'accroissement du produit des douanes, et le Trésor n'y gagnera pas moins que la moralité publique. L'administration aura relevé ses moindres agents et fait taire les plaintes les plus générales et les plus retentissantes. Elle aura donné une satisfaction à ses amis, enlevé un prétexte à ses adversaires.

Nous avons rappelé un autre reproche que ne lui font pas ses adversaires et que pourraient peut-être lui adresser ses amis. Les premiers l'ont accusé de favoriser l'ignorance, et cette imputation est tombée devant la vérité éclatante des faits. Mais des esprits défiants ont paru craindre que l'extrême facilité et la gratuité presque illimitée de l'enseignement classique n'accrussent sans mesure cette masse inquiète et remuante de demi-savants, lourde et périlleuse charge d'une société où ils ne trouvent pas de places assorties à leurs études et surtout à leur orgueil.

Pour arrêter ce déclassement funeste, on ne proposera pas de décourager les fortes études, dont le déclin est si

visible et si regrettable ailleurs. Mais sans gêner cette gratuite effusion du savoir, la plus noble et la plus généreuse des libéralités, on cherchera un contre-poids dans le développement des entreprises agricoles et des études professionnelles. Ainsi, on ne cessera pas de faciliter l'entrée des carrières libérales, on ne paralysera pas les vocations utiles à l'Église, tous les accès resteront ouverts à la vraie piété et au vrai mérite; mais l'agriculture, la plus digne et la première industrie d'un gouvernement religieux et patriarcal, verra étendre ses travaux, perfectionner ses méthodes et accroître sa prospérité.

L'industrie, sans prétendre à devenir la force principale de Rome, prendra un nouvel essor. Cette perspective suscite, il est vrai, quelque ombrage; on voit déjà la perte des traditions romaines et la corruption des mœurs importée par une invasion de tribus ouvrières. De telles craintes peuvent appeler la sollicitude, la sagesse doit les conjurer, mais l'immobilité serait un anachronisme. Rien ne saurait arrêter désormais le merveilleux élan qui a supprimé les distances et confondu les nations.

Rome y a trop gagné pour s'en plaindre. Elle n'a pas vu seulement enrichir ses habitants par les trésors que le pèlerinage toujours croissant de la foi, de la science et des arts, apporte dans ses murs; elle a grandi surtout par cette multiplication prodigieuse de visites épiscopales et de missions étrangères, qui resserrent sans cesse les

liens du monde catholique et assurent à la fois l'expansion et la paix de l'Église.

Les progrès de l'industrie ne serviront pas moins Rome que ceux des communications n'ont servi l'Église. Les étrangers y afflueront toujours, et ce n'est pas du côté de ceux qui travaillent que viendra le plus grand péril des mœurs. Nulle cité d'ailleurs ne possède les institutions admirables de Rome, pour encourager, soulager, moraliser le travail.

Dotée par la nature des richesses les plus variées, communiquant librement avec les deux mers par le centre de l'Italie au moyen des voies ferrées qui s'exécutent, elle pourra par ses manufactures utiliser elle-même ses produits sans se faire tributaire des industries étrangères, et prélever au contraire de légitimes tributs, dus à la fertilité de son sol.

Le gouvernement a su comprendre cette mission. Il n'a pas seulement encouragé les plantations, la marine marchande, les fabriques indigènes, il a créé des viaducs qui sont des monuments dignes de l'ancienne Rome et poursuivi le desséchement des marais Pontins, que Rome antique eût envié à Rome chrétienne.

La science a retrouvé plus d'histoire en dix ans de fouilles dans les catacombes, qu'elle n'en avait conjecturé dans des siècles de recherches.

Ces fouilles se continuent aux portes de Rome, sous la direction de ces savants archéologues qui semblent avoir

reçu le pouvoir divinateur de ranimer la poussière du passé et d'évoquer les morts de leur sépulcre.

En même temps qu'on creuse au profit de l'art et de la foi, on travaille toujours pour l'agriculture et pour l'industrie. Pendant que le desséchement des marais Pontins s'achevait, celui des marais d'Ostie commençait; on entreprenait la canalisation des rizières de Ferrare, qui doit rendre de vastes terrains à la culture ; on poursuivait les importants travaux de l'endiguement du Pô ; Pesaro allait voir agrandir son port, Ancône son enceinte.

Ainsi on a réservé une large part aux Marches et aux Légations ; l'avenir doit perpétuer et accroître pour elles les munificences du passé. On ne peut parcourir ces belles provinces sans retrouver à chaque pas la mémoire des Papes qui ont tracé leurs admirables routes, relevé leurs riches monuments : le port d'Ancône vénère la mémoire de Clément XII comme celle de Trajan, et leurs deux statues attestent ensemble la reconnaissance des peuples.

Il semble même que la protection des Pontifes se soit particulièrement étendue sur ce magnifique bassin de l'Adriatique avec une sollicitude à la fois paternelle et filiale. Ils se sont souvenus des devoirs de leur couronne comme des droits de leur berceau. Benoît XIV, Clément XIV, Pie VI, Pie VII, Pie IX, sont nés sur ces bords. Ainsi, depuis un siècle, les provinces même qu'on veut enlever au Saint-Siége lui ont donné ses plus longs règnes et ses plus grands Papes; tous les ont dotées à l'envi, et le dernier voyage de Pie IX a semé partout des

dons, des promesses, des espérances, dont les germes se développaient déjà quand les ambitions piémontaises sont venues les étouffer. Il s'écoulera un long temps avant que les bienfaits de Turin remplacent ceux de Rome, et que l'épée conquérante de la maison de Savoie rende à ces populations sacrifiées le sceptre généreux de tant de glorieux Pontifes.

C'est surtout pour favoriser la prospérité de tous leurs ports que des réformes intelligentes ont été introduites dans le tarif des douanes, le plus libéral de l'Italie et le plus favorable à la France. Un gouvernement dont la prudence contrôle longtemps les nouveautés avant de les naturaliser chez lui a cette fois devancé les conseils et donné l'exemple. L'agitation des temps qui ont absorbé ses efforts dans les nécessités de sa propre défense, l'acharnement de ses ennemis, empressés à le troubler pour l'empêcher de se rasseoir, ont pu seuls retarder ses progrès dans cette voie pacifique. On ne veut pas qu'il puisse se faire respecter et craindre, on redoute plus encore qu'il ne se fasse bénir.

C'est surtout dans les États du Pape qu'on est frappé de cette infatigable émulation d'efforts, entre la révolution qui détruit et la sagesse qui répare.

Pie VIII laissait en 1830 les finances prospères. L'insurrection de 1831 imposa à Grégoire XVI de rudes sacrifices, dont son règne fut consacré à effacer les traces. La prospérité renaissait à l'avénement de Pie IX, quand les

jours de 1848 vinrent tout bouleverser et condamner son retour à relever de nouvelles ruines.

Et quand après dix ans l'équilibre était enfin reconquis, quand le budget de 1859 présentait un excédant de recettes, la guerre d'Italie et l'insurrection bolonaise déchaînée par elle sont venues anéantir encore le prix de tant d'efforts.

C'est la troisième fois en trente ans que l'Europe aura laissé les révolutions attenter à la paix des États de l'Église et désorganiser leurs finances, trois fois rétablies par la sagesse des Papes.

Mais le jour où l'entente des bons esprits et la protection assurée aux masses contre les minorités ennemies auront ramené le calme, toutes les situations seront dégagées, l'administration saura reprendre son œuvre et la poursuivre avec courage.

Le retour de la paix améliorera les finances en élevant les produits; la simplification de quelques rouages assurera des économies; enfin le Trésor ne pourra que gagner aux progrès de la surveillance et de la comptabilité financière.

Cette comptabilité a déjà reçu des perfectionnements marqués. La Consulte des finances remplit avec autant de dévouement que de lumières les fonctions de cour des comptes; son action pourrait être facilitée et vivifiée par une création d'inspecteurs généraux. Leur investigation s'étendrait à la fois sur toutes les administrations qui dépendent de l'État, et sur les grands établissements d'uti-

lité et de charité publiques, dont la gestion est demeurée à peu près indépendante.

Il faut se garder sans doute d'absorber dans une centralisation impolitique des institutions respectables, dont l'existence doit rester distincte; on violerait le respect dû aux libéralités passées, on tarirait la source des libéralités futures. Mais la réforme des abus assure d'autant mieux les destinations véritables de la charité et le but primitif des fondateurs.

On ne fera d'ailleurs qu'appliquer le principe général du gouvernement romain. Rien n'est soustrait à l'empire de la loi; l'égalité devant elle est l'âme de toutes ses institutions. Le prince est soumis aux mêmes taxes que l'artisan; chacun paye en proportion de sa fortune, sans surcharge ni privilége. Les majorats sont soumis à l'impôt foncier comme les biens libres. Les domaines des ecclésiastiques n'en sont pas plus exempts que ceux des séculiers.

C'est ainsi qu'à l'ombre d'une vigilante sollicitude, l'administration comme les finances peuvent offrir un champ utile aux réformes. Nous avons rendu justice aux efforts qui en ont accompli plusieurs et préparé d'autres. C'est pour concourir à cette intention généreuse que nous avons essayé d'en signaler quelques-unes. D'autres pourront voir et préciser mieux. Nous avons fait ce que pouvaient permettre sur ces points délicats la brièveté du temps et l'impérieuse rapidité des événements.

Toutefois, nous devons encore entrer dans quelques détails sur les réformes qui peuvent intéresser l'administration de la justice. Elle a servi de texte à de nombreuses attaques, et nous avons pu l'étudier de près. Nous avons traité les questions législatives, il est juste de donner une place aux questions judiciaires ; les unes sont inséparables des autres. Si la législation est la vie des sociétés, l'administration de la justice est la vie des lois.

L'organisation de la procédure et des juridictions à Rome a été profondément méditée. Elle est fixée par l'édit du 10 novembre 1834, qui en a précisé et développé toutes les règles. Ce code offre de nombreuses analogies avec le nôtre, qui a fait lui-même de nombreux emprunts au droit canon, dont les principes sont devenus la base de presque toutes les procédures européennes.

Aussi, dans celles de Rome en particulier, toutes les mesures propres à éclairer la justice et à exclure toute chance de surprise ont été multipliées avec une ombrageuse prévoyance.

Cette appréhension constante des erreurs de la fragilité humaine est le caractère dominant des institutions judiciaires de Rome. C'est la conséquence nécessaire de l'esprit général de circonspection qui tient à l'essence du gouvernement. Un pouvoir, organe suprême de la vérité dans les principes spirituels, voudrait la certitude dans les affaires temporelles ; aussi voit-on que le mot seul de chose jugée l'inquiète et l'effraye. Il n'a pu méconnaître la nécessité sociale de cette fictive et suprême vérité des

choses humaines; mais, en s'inclinant à regret devant elle, il a voulu du moins l'environner des plus minutieuses et des plus jalouses garanties. Il ne peut s'habituer à l'idée qu'un jugement définitif pourrait être encore erroné, et qu'à la survenance de nouvelles pièces ou de nouveaux moyens il faudrait répondre par ces mots redoutables : « Il est trop tard. » Quoi! dit-on, la vérité brillerait d'un tardif mais évident éclat, et la justice serait forcée de se récuser pour ne la plus voir! Cette seule possibilité heurte toutes les maximes religieuses et morales du gouvernement, et le législateur a tout fait pour l'éviter.

Ses efforts ont produit de bons et de mauvais effets; on a pu juger la sagesse du scrupule et le danger de son excès.

Aucun pays n'a mieux assuré la maturité des décisions judiciaires. Le célèbre tribunal de la Rote, auquel l'Europe déféra volontairement autrefois tant de grands procès, a pu voir restreindre sa puissance, mais il a gardé son autorité. Le recueil de ses arrêts est demeuré le guide le plus sûr pour l'application des immortels principes du droit romain.

Mais la complication des formes et la multiplicité des recours y rendent la procédure lente et souvent coûteuse; et, bien que dans ces derniers temps la durée des procès y ait généralement diminué, on ne s'est peut-être point assez souvenu qu'une justice tardive n'est souvent qu'une demi-justice.

Toutefois, cette surcharge de formalités et de délais n'est pas imposée aux procès de peu d'importance : la juridiction des juges de paix et celle des gouverneurs de province sont instituées pour leur assurer une prompte et économique solution.

En général, l'organisation judiciaire repose sur trois principes fondamentaux : l'institution de trois degrés de juridiction; la séparation absolue des matières civiles et des matières ecclésiastiques; enfin la prédominance de la procédure écrite sur les débats oraux.

Ces trois principes sont généralement conformes au caractère du gouvernement et aux habitudes de la nation. Mais si on ne doit pas tenter de les détruire, ne servirait-on pas le pays en les tempérant par des améliorations prudentes?

L'établissement des trois degrés de juridiction repose sur ce principe de droit canon, que la décision de la justice a besoin, pour être définitive et irréformable, de s'appuyer sur deux jugements conformes.

Ainsi, si le tribunal saisi de l'appel juge comme le premier tribunal, la cause est finie ; aucun recours n'est ouvert : la justice a dit son dernier mot.

Mais si le second tribunal juge autrement que le premier, la certitude ne semble plus la même, et, quelle que soit l'inégalité hiérarchique des deux autorités contraires, la justice hésite encore. La dissidence des deux tribunaux

laisse assez de doute à ses yeux pour autoriser le recours à une troisième juridiction.

Ce sentiment peut ne pas être partagé ailleurs ; mais trop de raisons d'équité le justifient, trop de traditions respectables le consacrent à Rome, pour qu'il soit sage d'y porter atteinte.

Les tribunaux de première instance sont nombreux; on en compte un par province, vingt et un par conséquent dans l'État. C'est un peu plus que l'étendue moyenne des ressorts de nos tribunaux d'arrondissement.

Il y a trois juridictions d'appel : Bologne, Macerata et Rome.

Ainsi, une cause jugée en première instance dans le ressort de Bologne ou de Macerata est portée au tribunal d'appel de l'une ou de l'autre de ces deux villes. Si le jument est confirmé, tout est fini ; s'il est infirmé, le troisième degré de juridiction est ouvert devant le tribunal de la Rote.

Une cause jugée en première instance dans le ressort de Rome est portée directement en appel à la Rote. Là encore, si le premier jugement est confirmé, tout est terminé ; s'il ne l'est pas, on recourt en troisième degré à une autre section du même tribunal.

On voit que ce tribunal tient une grande place dans l'administration de la justice romaine. La procédure qui y est suivie appelle donc un examen spécial.

Après un échange de mémoires imprimés et réciproquement communiqués, il intervient une décision du tri-

bunal. Mais elle peut, suivant les circonstances, être attaquée devant la section même qui l'a rendue ; et, si la décision nouvelle n'est pas conforme à la première, on peut recourir à un troisième, toujours devant la même section, en sorte qu'il faut en certains cas trois jugements pour remplir un seul degré de juridiction.

On comprend tout ce que de pareilles évolutions de procédure entraînent de temps et de frais. Les premières décisions ne sont, à proprement parler, que des préavis, et il paraîtrait plus conforme à la dignité même des juges, autant qu'à la prompte administration de la justice, qu'il n'y eût à chaque degré de juridiction qu'un seul jugement sur le fond du procès.

Que l'instruction qui précède soit, s'il le faut, plus complète encore ; mais que le jugement, une fois intervenu, reste définitif pour le tribunal qui l'a rendu, et qu'on n'expose ni les magistrats à se déjuger, ni les parties à attendre indéfiniment !

Un seul jugement par degré de juridiction, deux degrés en cas de concordance, trois en cas de dissidence ; rien de plus, rien de moins. Ainsi, la troisième décision ferait toujours loi, quand même elle ne serait pleinement conforme à aucune des deux premières. Il ne resterait plus que le pourvoi extraordinaire permis à Rome comme chez nous contre les arrêts souverains devant le tribunal de la Signature, qui représente notre Cour de cassation. Aucun autre recours sous aucun prétexte, même l'appel direct à la justice du prince, ne pourrait être admis contre

la chose jugée. La sagesse de Pie IX est allée au reste par les faits au-devant de l'inviolabilité du principe. Nul souverain ne s'est plus honoré par le respect de la justice ; la loi est loi pour lui comme pour ses moindres sujets.

Nous avons esquissé les moyens qui pourraient accélérer et faciliter l'expédition des procès, sans porter atteinte au principe fondamental des trois juridictions.

La règle générale de la distinction des compétences ne doit pas être examinée avec moins de réserve. On peut trouver cependant le nombre des juridictions spéciales trop considérable ; il a été restreint depuis quelques années et pourrait l'être encore. Mais il ne faudrait pas toucher à la division des tribunaux administratifs et des tribunaux judiciaires, et surtout à la séparation absolue de la juridiction ecclésiastique et de la juridiction civile. Celle-ci est la conséquence nécessaire de la distinction des pouvoirs, alors même qu'ils sont au sommet réunis dans la même main. Elle découle d'ailleurs de la nature même des questions religieuses, qui ne peuvent être convenablement résolues que par des juges investis du caractère sacerdotal et de la mission apostolique.

Ainsi, toutes les matières religieuses par leur nature sont dévolues aux tribunaux ecclésiastiques. Il est même rationnel dans les États de l'Église que les personnes ecclésiastiques soient jugées par les tribunaux ecclésiastiques.

De graves raisons l'exigent pour les causes criminelles. Ce droit d'être jugé par ses pairs ou par ses supérieurs en matière criminelle a été pratiqué en bien des temps et des lieux divers, et chez nous les grands dignitaires de l'État sont soumis à des juridictions spéciales, comme l'armée à ses conseils de guerre.

Cette règle est encore plus impérieuse à Rome. Le caractère des personnes, la double nécessité d'assurer la justice et d'éviter le scandale, font comprendre aisément l'institution des formes et des juridictions appropriées à de telles causes.

L'attribution des procès civils des ecclésiastiques ne présente pas à beaucoup près une importance aussi décisive. Ils sont aujourd'hui soumis aux tribunaux civils de droit commun dans presque tous les États de l'Europe. Le souverain Pontife y a consenti dans de nombreux traités et même dans le concordat conclu avec l'Autriche, que personne n'accusera d'avoir méconnu les droits de l'Église. Lui seul peut apprécier les inconvénients comme les avantages d'une innovation qui tendrait à altérer dans les États de l'Église la plénitude des immunités ecclésiastiques.

D'ailleurs, l'inconvénient de la double juridiction civile suivant la qualité des personnes est notablement affaibli à Rome par l'institution du tribunal de la Rote. Ce tribunal, qui est en définitive le juge souverain de toutes les causes civiles, connaît également de celles qui concernent, soit les ecclésiastiques, soit les séculiers.

Les matières religieuses ne lui sont jamais soumises; il est civil par sa compétence, bien qu'ecclésiastique par sa composition.

Son institution porte d'ailleurs un caractère éminemment universel. De grandes villes d'Italie comme Bologne, Florence et les plus puissantes nations de la chrétienté, y sont représentées par des auditeurs choisis par elles et tirés de leur sein. Ce sont des ecclésiastiques, mais la nomination appartient aux puissances séculières. C'est un reflet de l'antique autorité de ce tribunal, auquel la confiance de tous les peuples déférait souvent la décision de leurs plus graves différends. Aujourd'hui même que les causes à juger sont devenues exclusivement romaines, ce concours européen au jugement est encore un vivant hommage au caractère du gouvernement des États de l'Église. Il fait sentir que le monde intervient à Rome et dans les affaires de Rome, parce que Rome est sa capitale, parce qu'il l'a affranchie, enrichie, défendue; parce qu'il y est toujours intervenu, et parce qu'il y interviendra toujours tant qu'il demeurera catholique et que Rome restera Rome. Il importe que la France, l'Autriche et l'Espagne continuent à y juger par leurs auditeurs, comme la papauté, dans ses plus grands jours, les appela plus d'une fois à gouverner, par des légats de leur nation, les plus importantes provinces de l'Église.

Ce serait donc pour l'Europe une abdication de son droit, autant qu'une atteinte à la vraie dignité du souverain Pontife, que d'ébranler le principe d'une institution si renom-

mée par la grandeur de son origine et la sagesse de ses décisions.

Loin d'enlever aux auditeurs de Rote leur caractère ecclésiastique, je voudrais le voir fortifier par de plus solennelles garanties. On n'exige d'eux aujourd'hui que l'initiation aux ordres mineurs; ils peuvent ne pas appartenir définitivement à l'Église et la quitter pour le monde et le mariage. Cette mobilité, qui put convenir à d'autres temps, n'est pas en rapport avec les mœurs du nôtre; aussi, quoiqu'elle n'ait pas cessé d'être possible en droit, elle tend chaque jour à devenir plus rare en fait.

L'institution ne gagnerait-elle pas à voir le fait habituel transformé en principe légal? Exiger des auditeurs de Rote la prêtrise ou au moins les ordres majeurs, qui lient irrévocablement à l'Église, ce serait les élever devant leurs justiciables et devant ceux qui leur confèrent le droit de juger, devant les couronnes comme devant les peuples.

Cette règle, qui unit plus étroitement les ecclésiastiques à l'Église, est une des pensées favorites de Pie IX; aucun de ses prédécesseurs ne l'a plus souvent appliquée, surtout aux plus grandes situations.

De graves esprits voudraient la voir étendre en principe à toute la prélature; elle y puiserait une autorité plus haute, et partant une nouvelle force.

La prélature compte dans son sein des hommes distingués et rend de véritables services. Toutefois, les faits ont altéré la pensée primitive d'une organisation due à Alexan-

dre VII. Ce Pontife avait voulu encourager, par l'institution de la prélature, la vocation ecclésiastique au sein des grandes familles; il croyait rehausser encore la dignité de l'Église. L'éclat de la naissance n'est assurément ni le seul ni le plus important; mais quand il vient décorer la piété et le savoir, il semble ajouter le mérite du désintéressement et du sacrifice à la dignité du sacerdoce.

Pour se conformer aux vues d'Alexandre VII, on avait même assigné dans presque toutes les maisons princières des fonds pour l'entretien d'une prélature; mais les habitudes ont changé. Peu de familles illustres ont offert leurs fils à l'Église, et aujourd'hui les prélatures de la plupart des grandes maisons sont vacantes, et les bénéfices stériles. Je ne me plains pas de voir les vocations devenues plus rares, puisqu'elles sont plus sérieuses; mais il faut accepter la conséquence des faits, et tenir compte des opinions, qui ne se contentent plus des engagements révocables et des obligations trop faciles.

Des prélats appartenant complétement à l'Église ajouteraient à la considération de la prélature : les peuples s'habituent à voir le caractère dans le costume, à exiger de tous ceux qui le portent la rigoureuse gravité qui semble ne devoir être imposée qu'au sacerdoce.

Quand les vocations seront garanties par un lien indissoluble, quand les prélats seront tous des prêtres, dont le souverain Pontife récompensera les mérites et les services par un titre d'honneur et une mission de confiance,

les faux prétextes auront disparu, et l'Église sera d'autant plus respectée qu'elle n'aura à répondre que d'elle.

Je sais bien que de tels vœux ne se peuvent concilier avec la pensée de quelques hommes importants, qui voient dans la prélature permise aux ordres mineurs un moyen d'introduire les laïques dans le gouvernement, en leur laissant la liberté de rentrer dans le monde et en exigeant d'eux le costume de l'Église. Cette pensée est développée avec un rare talent dans le *Memorandum* de M. de Rayneval, dont je me suis plu déjà à honorer la sagesse et le courage. Il m'en coûte assurément de me trouver sur ce point délicat en opposition avec un homme d'État auquel m'unirent tant de sympathies et dont la mémoire me sera toujours chère. Mais nos temps ne peuvent s'accoutumer à cette position incertaine de fonctionnaires laïques par leur liberté, ecclésiastiques par leur habit, et ne représentant en définitive ni le siècle ni l'Église.

On sait avec quelle injustice calculée cette position a été exploitée pour fausser les questions, dénaturer les faits et égarer l'opinion publique.

Que les représentants de l'Église, dans le gouvernement des États de l'Église, appartiennent complétement à l'Église! Si cette exigence laissait trop de vides parmi les prélats romains, qu'on y pourvoie en décorant de la prélature des prêtres éminents venus des pays étrangers; ou, pour mieux dire, puisque nul catholique n'est étranger à Rome, que la prélature se recrute dans les diverses

nations catholiques, comme le cardinalat, dont elle est la pépinière !

Qu'il y ait à Rome des prélats comme des cardinaux de toutes les nations; que Rome devienne ainsi, de plus en plus, le foyer de toutes les lumières et le centre de toutes les hautes études de l'Église; que son autorité s'affermisse par la généralité même d'un tel concours; que l'obéissance à ses décrets soit trouvée plus facile, parce que chacun comptera des compatriotes parmi ceux qui les préparent; que l'universalité de Rome se fortifie et que l'unité catholique se resserre : c'est l'inspiration de tous les temps, le caractère particulier du nôtre; c'est le but vers lequel Pie IX a tendu sans cesse de tous les élans de son âme, de toute la force de son pouvoir.

Quant aux laïques romains, personne moins que moi ne cherche à les exclure d'une part légitime dans l'administration; ils peuvent mêler plus d'initiative aux habitudes de prudence et de mansuétude qui doivent rester l'âme du gouvernement de l'Église, mais ce n'est pas par une porte dérobée qu'ils doivent entrer. Les laïques ne se considèrent nullement comme représentés par les prélats qui semblent avoir quitté le monde sans appartenir encore définitivement à l'Église. Mieux vaudrait pour les fonctions importantes une prélature plus restreinte, mais complétement ecclésiastique, et quelques laïques de plus gardant la pleine indépendance de leur situation : les vertus sacerdotales d'une part, les vertus de famille de l'autre.

Chaque classe serait ainsi représentée par son élite, et c'est l'alliance de toutes les supériorités diverses qui constitue au sein des sociétés la seule égalité qui honore, la seule grandeur qui dure.

Ce principe pourrait recevoir partout une application utile et mesurée, mais nulle part avec plus d'avantages que dans le tribunal de la Rote. Loin d'ébranler son organisation actuelle, on la fortifierait au contraire par la condition des ordres majeurs. Sans réduire le nombre des douze juges ecclésiastiques, ne pourrait-on pas appeler à siéger auprès d'eux quelques laïques choisis dans les grades les plus élevés de la magistrature des provinces, ou dans les premiers rangs du barreau romain? L'une obtiendrait ainsi un avancement régulier, et ne verrait plus d'impasse au bout de ses services; l'autre recevrait la récompense due à l'éclat des siens.

Ce nouveau lustre rejaillirait sur tous deux; il attirerait dans leur sein les hautes situations comme les forces vives de la société, et les jeunes hommes de mérite et d'ardeur y viendraient oublier, dans de sérieux travaux, les rêves d'une imagination oisive et souvent périlleuse.

Cette adjonction n'enlèverait rien au caractère du tribunal de la Rote; il pourrait toujours garder le droit de juger les causes civiles des ecclésiastiques comme celles des séculiers. L'élément ecclésiastique resterait en majorité; la répartition du personnel et la distribution des causes à des sections diverses préviendraient tous les inconvénients de la confusion; enfin la délégation conférée par

le souverain Pontife, source de tous les pouvoirs et gardien-né des prérogatives de l'Église, consacrerait toutes les attributions et lèverait tous les doutes.

Le tribunal recevrait ainsi un concours précieux de science doctrinale et de lumières pratiques. Un heureux échange amènerait une généreuse émulation; on exigerait de part et d'autre de plus fortes épreuves; et, loin de décliner jamais par l'effet du temps, le tribunal de la Rote verrait rajeunir sa force et croître son autorité.

Ce système rendrait plus facile l'introduction du débat oral et de la publicité.

On ne propose pas de détruire l'information écrite, qui doit toujours garder une grande place dans la marche des affaires judiciaires; elle constitue d'ailleurs un des principes régulateurs de la justice romaine. Toutefois, à Rome même la plaidoirie n'est point exclue des tribunaux inférieurs, et, si elle n'est pas admise à la Rote, il faut reconnaître que l'impression obligée des mémoires assure aux parties plusieurs des avantages de la publicité.

Mais s'ensuit-il que l'information orale ne puisse prêter un utile secours, et qu'il faille l'écarter complétement de l'oreille et de l'œil du juge? On s'est bien trouvé en France de la combinaison des deux éléments; elle a obtenu surtout un succès incontestable devant notre cour de cassation, si digne de servir de modèle à tous les tribunaux. On y produit des mémoires, un rapport écrit les résume, les défenseurs les complètent par des observations orales,

le ministère public intervient, et la justice prononce.

La Rote pourrait, sans s'éloigner de son institution primitive, s'approprier utilement cette marche d'informations. Elle continuerait d'ouvrir tous les procès par des mémoires communiqués ; puis, au lieu de permettre des dupliques et des tripliques sans fin, ou des visites particulières faites à chaque juge hors de la présence de l'adversaire, elle appellerait à l'audience une contradiction sérieuse et publique, et le débat serait concis, parce qu'il serait préparé par l'instruction écrite, dont il formerait le résumé et le complément.

Les questions posées aux parties et aux défenseurs feraient jaillir la lumière, qu'on cherche quelquefois vainement dans des écrits qui ne peuvent tout prévoir, et qui sont exposés à se croiser sans se répondre. Si l'éclat de l'éloquence peut éblouir et surprendre la raison, le rayonnement du débat contradictoire éclaire la justice. Il y a dans le choc des arguments, dans la vivacité des répliques, dans le mouvement qui met les personnes et les faits en présence, un instrument de vérité que rien n'égale. Il arrive un moment où les adversaires se serrent de si près, où les détours deviennent tellement impossibles, que l'évidence apparaît à tous comme une saisissante révélation.

Le tribunal de la Rote trouverait donc dans le débat oral de nouvelles garanties, sans perdre celles de l'information écrite. Les juges prendraient une part plus active et plus apparente au débat ; ils y payeraient plus directe-

ment de leur personne par des questions, par des délibérations instantanées. Les travaux de leurs auxiliaires garderaient leur utilité, mais leur personnalité s'effacerait comme leur influence. Cette influence n'a pas produit en fait tous les inconvénients qu'on en pouvait redouter; dans tous les cas, elle disparaîtrait devant la responsabilité réelle et la solennelle participation du juge.

En même temps, on aurait restitué à la parole sa légitime puissance, et la publicité, conséquence naturelle de l'oralité des débats, ajouterait une force de plus à l'autorité des jugements.

Le peuple romain semble d'ailleurs appelé entre tous les autres à s'intéresser au mouvement des luttes judiciaires. C'est le pays des traditions non interrompues de l'éloquence. La chaire de saint Grégoire le Grand y a succédé à la tribune de Cicéron. Partout les souvenirs oratoires se pressent dans l'esprit des multitudes, partout ils se reproduisent par des signes vivants. Les prédicateurs haranguent parfois un auditoire en plein air; les plus saintes solennités sont louées, redites, commentées dans les assemblées publiques par des artisans, des artistes, des militaires, des magistrats. Des femmes ont brillé dans les académies, d'autres ont professé avec éclat dans les universités. Le don de la parole semble se développer presque dès le berceau; durant l'octave de Noël, on élève dans les bras de jeunes enfants qui récitent leur *sermonetti* à l'église même du Capitole. Le Romain n'est jamais

embarrassé pour pérorer devant la foule ; sa verve ne demande qu'à s'épancher sous toutes les formes de la parole publique.

La chaire est sans doute son plus noble organe, mais elle est réservée au sacerdoce, et toutes les intelligences trouveraient un vaste champ dans la publicité des débats judiciaires. La gravité et l'animation de leurs drames toucheraient bien autrement la foule que l'émotion factice des représentations théâtrales, vers lesquelles l'entraîne pourtant une passion fiévreuse et héréditaire.

Le peuple apprendrait ainsi à substituer le sérieux attrait des questions positives aux dangereuses chimères dont on berce sa crédulité ; ce serait aussi un salutaire accès offert aux talents élevés, qui pèsent sur la société quand elle dédaigne de s'en servir, et qui forcent quelquefois les portes quand elle ne sait pas les leur ouvrir à propos.

L'administration de la justice criminelle a suscité de nombreuses réclamations ; on s'est plaint de quelques impunités. Mais un légitime scrupule devait dominer dans une législation qui tient de si près à l'autel. La seule possibilité de la condamnation de l'innocent effraye partout les consciences ; dans un pays où le caractère même des magistrats les rend plus timorés encore, cette crainte a pu dépasser quelquefois la mesure et compromettre la répression.

Ce n'est pas qu'on puisse rendre le gouvernement responsable des habitudes de brigandage qui n'ont pas com-

plétement disparu de certaines contrées, où la faiblesse des populations semble encourager toutes les audaces. On sait d'ailleurs que d'ardents révolutionnaires ont poussé la passion politique jusqu'à défendre aux témoins de parler; ils voudraient rendre la justice impossible à un gouvernement qu'ils appellent l'ennemi du pays.

Mais l'indulgence des magistrats et la lenteur des formes peuvent avoir leur part dans le mal. Il est des procès criminels qui durent plusieurs années, et, pendant l'instruction, les évasions dues à des connivences subalternes ne sont pas sans exemple. Puis, quand vient le châtiment, le crime est déjà si ancien que les impressions sont effacées ; la justice semble avoir perdu ses droits à force d'attendre, et la pitié publique passe quelquefois de la victime au meurtrier.

Le nouveau code pénal, dont la promulgation est prochaine, pourra, en simplifiant les formes et en abrégeant les détentions préventives, servir à la fois la liberté individuelle et l'énergie de la répression.

La publicité des débats serait le complément de ces améliorations. Je ne me dissimule pas ses inconvénients accidentels : que sont-ils auprès de ses bienfaits permanents? La vérité est toujours puissante sur les hommes rassemblés; il est des mensonges que la plus cynique audace ne peut proférer en public sans craindre les tressaillements réprobateurs de l'auditoire.

Cette haute appréciation morale avait fait introduire la publicité des débats criminels sous l'empire de l'adminis-

tration française à Rome, et nous voyons par les documents joints aux remarquables écrits de M. de Tournon sur cette époque, que cette innovation avait servi la justice.

L'exemple est digne d'être médité ; on pourrait en tempérer l'application par toutes les transitions nécessaires, mais il a posé un principe que la prudence peut féconder pour le bien du pays.

Nous avons parcouru un cercle assez étendu de réformes.

Quel gouvernement résisterait à de si minutieuses recherches ! combien présenteraient des imperfections plus nombreuses, des faiblesses moins honorables dans leur origine et plus dangereuses dans leurs effets !

Mais ce tableau, tel qu'il est, offre un champ déjà bien assez vaste à la méditation et à l'expérience.

Rappelons-en les principaux traits.

La souveraineté demeurée inviolable aux mains du chef de l'Église ;

Le gouvernement confié toujours à la sagesse de ses princes ; l'action du cardinalat fortifiée par le concours plus habituel et plus puissant de ses assemblées ;

La prélature, son premier échelon et son puissant auxiliaire, élevée tout ensemble et par la gravité du caractère sacerdotal et par le concours des hautes lumières puisées dans l'élite du clergé de l'univers ;

La Consulte des finances récompensée du bien qu'elle

a déjà fait par le développement de sa base élective et par une participation plus efficace au contrôle des dépenses comme à l'établissement des charges nouvelles;

Le conseil d'État accru dans son personnel, développé dans son action;

L'administration maintenant à l'élément ecclésiastique la prépondérance nécessaire pour la conservation des principes et des intérêts des États de l'Église, et recevant d'une adjonction plus large et mieux combinée des éléments séculiers un surcroît d'expansion, d'activité et d'initiative, sans abdiquer son esprit de sagesse et de maturité;

Le pouvoir municipal, déjà si sagement organisé, élargi dans sa base élective comme dans ses attributions;

Les abus de la mendicité réprimés dans l'intérêt de la vraie pauvreté comme de la bonne police, sans nuire à cet esprit de charité qui forme un des traits les plus touchants du caractère de Rome;

L'intégrité des fonctionnaires étendue jusqu'aux postes les plus humbles par une vigilance éclairée qui frappe les abus sans pitié, récompense honorablement les services, et tarisse la source des gains illicites, en donnant à toutes les existences la sécurité des ressources légitimes;

L'instruction professionnelle développée, sans nuire à la diffusion généreuse de l'instruction classique, et surtout sans abaisser le niveau des hautes études;

Les encouragements à l'agriculture fortifiés par une

direction salutaire imprimée aux enseignements et aux carrières;

L'industrie vivifiée par le progrès des combinaisons déjà sagement entendues des tarifs et permettant au pays de tirer parti de son sol, sans se faire tributaire de l'industrie étrangère pour l'exploitation de ses propres richesses;

La justice simplifiée par une abréviation de formes et de délais qui accélère son action sans la précipiter, et accroisse sa force sans altérer ses garanties;

Le célèbre tribunal de la Rote conservé au rang que lui assignent depuis longtemps les hommages de la science et le respect des peuples, affermi par une sage alliance des principes antiques et des idées modernes, éclairant la maturité de ses informations écrites par les vives lumières du débat oral, et étendant encore son influence par l'éclat d'une publicité tutélaire;

Voilà de larges perspectives et de précieux bienfaits.

Pas un principe violé, pas une base changée, pas une tradition méconnue; l'honneur du passé sauf et les destinées de l'avenir assurées : voilà ce qu'on peut se promettre de l'essor naturel des institutions romaines favorisées par les progrès légitimes du temps et préservées du contact des révolutions. La voie est facile, car elle est ouverte déjà, et Rome, pour y avancer, n'a qu'à s'imiter et à se suivre elle-même.

C'est donc à elle, à son vénérable Pontife, que j'ose soumettre ces observations respectueuses. Ma voix n'est

pas isolée, et bien d'autres catholiques dévoués attendent avec la même confiance les méditations souveraines et les décrets spontanés d'une auguste sagesse.

Cette confiance n'éprouve ni doute ni impatience.

Qui pourrait en effet se croire le droit de manifester de tels sentiments ?

Ce ne seraient pas les agitateurs : ils veulent des subversions et non pas des réformes.

Serait-ce l'Europe? Mais les vœux de ses mémorandum de 1831 et les promesses du *Motu proprio* de 1849 ont tous été remplis, quelquefois même dépassés.

Et depuis la dernière guerre, la correspondance diplomatique a constaté jusqu'à l'évidence l'accueil bienveillant fait par le Saint-Père à toutes les propositions raisonnables, et l'accord qui s'était établi sur les principales. Aussi les deux grandes puissances catholiques ont déclaré, dans le traité de Zurich, que le Saint-Père leur avait manifesté l'intention généreuse d'adopter toutes les mesures appropriées aux besoins de ses peuples. Dans sa circulaire du 5 novembre 1859, M. le comte Walewski a même ajouté *que le gouvernement de l'Empereur avait déjà reçu l'assurance que le Saint-Père n'attendait que le moment opportun pour faire connaître les réformes dont il était décidé à doter ses peuples*, et il n'a pas songé à lui imposer l'opportunité sous le coup de la menace et en présence de la révolte.

Et le lendemain de telles déclarations, on livrait les Légations à la régence du Piémont; on fermait la carrière

des réformes au moment même où on semblait l'inaugurer; on ouvrait celle des révolutions.

Nul n'aura donc le prétexte de prétendre que les réformes sont tardives. Leur marche n'a pas été interrompue; plusieurs sont de date récente, et les améliorations déjà sagement accomplies répondaient de celles qui restaient à faire; l'histoire et le caractère de Pie IX les garantissaient mieux que tout le reste. Elles eussent couronné dignement son pontificat, marqué déjà d'ineffaçables souvenirs.

C'est Pie IX qui ouvrit le premier à l'Italie le champ des nobles espérances. Les révolutions européennes en corrompirent le germe; les émeutes romaines le firent avorter. On envenima jusqu'aux témoignages de la reconnaissance; les acclamations devinrent des cris de guerre; les empressements, des menaces de captivité.

Pie IX prit le chemin de l'exil; le respect des peuples lui fit de cet exil un triomphe. La justice de l'Europe s'arma pour lui rendre le trône de saint Pierre; ce fut la république française qui se chargea de le relever, et le neveu de Napoléon Ier fut appelé à devenir l'instrument de cette glorieuse restauration.

Pie IX se montra digne de cette éclatante intervention de la Providence. Il avait subi courageusement l'adversité, les temps meilleurs le trouvèrent magnanime; le monde admira tour à tour des prodiges de résignation et de clémence.

Cette paix, qui devait être sitôt troublée, fut consacrée à l'affermissement de l'Église, à la réconciliation des esprits.

Jamais le zèle de la charité et de la doctrine ne s'était montré plus infatigable ; jamais n'avaient surgi de plus grandes œuvres; jamais des encouragements plus puissants, des dévouements plus généreux.

Aucun pontificat n'envoya plus de missions ; aucun ne fonda plus d'évêchés dans les pays catholiques comme dans les contrées infidèles : les uns pour ranimer la foi, les autres pour l'étendre.

Ces jours ont vu les messagers de l'Évangile aux bords du Gange comme devant les pagodes de la Chine, dans les mers inconnues de l'Océanie comme dans les empires fermés de la Cochinchine et du Japon; et récemment encore la croix, ombragée par notre drapeau, s'élançait à des conquêtes moins sanglantes et plus fécondes que nos victoires d'Italie.

Et pendant que l'Église se propageait au dehors, elle se fortifiait au dedans.

La résurrection spontanée des ordres religieux, la création des plus puissantes associations de charité apparaissaient en même temps que le retour à la foi des plus grands caractères, des plus hautes intelligences.

La religion refleurissait par les supériorités, qui font la gloire des nations ; par l'armée, qui fait leur force ; par la jeunesse, qui fait leur espérance.

Les destinées de l'Église semblaient aussi brillantes qu'agitées. En aucun temps l'Église ne vit plus de triomphes et de périls, jamais elle ne put se croire plus près du naufrage ou du port.

A travers tant de troubles et de menaces, il se fait dans les profondeurs comme dans les hauteurs sociales un mouvement d'unité qu'on peut entraver, sans doute, mais qu'on n'étouffera pas. C'est encore l'angoisse laborieuse du présent, mais on ressent déjà le glorieux enfantement de l'avenir.

Un signal du successeur de Pierre a suffi pour réunir deux cents pontifes autour de sa chaire, et cette majestueuse assemblée, agenouillée dans son plus auguste temple, a entendu la proclamation d'un dogme dont l'Église de France avait dès longtemps devancé la consécration par la ferveur de son respect. A la clarté de ce jour qui immortalisera le pontificat de Pie IX, cette Église, qu'on croyait abaissée par tout un siècle de dédain et terrassée par les persécutions qui suivirent, a déployé aux yeux du monde une énergie d'action et d'unité dont se fussent honorés les plus beaux âges de la foi.

Dans nos temps, les cultes dissidents ont apporté eux-mêmes d'illustres concours, et l'Église a pu se consoler des envies subalternes et des haines ignorantes par les hommages de la science et les sacrifices du dévouement.

L'esprit de sagesse a égalé l'esprit de zèle. Une active maturité a dénoué partout les difficultés qui naissaient sous les pas de l'Église vis-à-vis des souverains comme

vis-à-vis des peuples. Aucune époque n'apaisa plus de luttes par de sages traités, aucun pontificat ne vit des concordats plus importants et plus nombreux.

Celui de l'Autriche a reconnu les droits de l'Église sans altérer la pleine latitude de la liberté confessionnelle de tous les réformés d'Allemagne; celui de Wurtemberg, conclu avec une couronne protestante, pourrait servir de modèle à des pays catholiques.

La hiérarchie a été rétablie en Angleterre, dans cette île des saints, où tant de savants ministres ont tout sacrifié pour revenir à la foi de leurs ancêtres.

La Hollande a vu régler les droits des catholiques. Ceux d'Allemagne ont obtenu enfin des satisfactions légitimes, et la modération qui préside au gouvernement de l'Église a pu triompher de tous les orages politiques de l'Espagne et du Portugal.

Rome, qui n'est immuable que dans ses dogmes, a su proportionner sur tout le reste les concessions aux besoins des temps et aux mœurs des nations. Aujourd'hui, comme toujours, elle a voulu allier cette ardeur militante de la foi, qui ne s'arrête et ne s'éteint jamais, avec cette bienveillante prudence de la charité qui respecte toutes les libertés, compatit à toutes les faiblesses et encourage tous les retours.

Et pendant que Rome remplissait ainsi auprès de tous sa haute mission de paix, c'est chez elle que la paix a été menacée par des complots et troublée par des violences.

Se pourrait-il que cette magnifique expansion du pouvoir spirituel se vît entravée tout à coup par les déchirements du pouvoir temporel? Faudrait-il que le tumulte des révoltes vînt arracher le Père des fidèles à tant de sages entreprises si courageusement suivies pour l'intérêt du monde? Le même temps verrait-il la glorification de la papauté par l'intelligence et sa déchéance par la force?

Non, non, un tel spectacle ne nous sera pas donné. Ce siècle a déjà vu trop d'injustices et d'ingratitude.

Les destinées de Rome ne semblent-elles pas au contraire indissolublement liées aux progrès de l'Église?

Les capitales suivent toujours le sort des empires, et Rome est une capitale universelle, dont la destinée s'élève toujours. Elle reste le livre vivant de l'histoire, le temple des arts, le sanctuaire de la foi; elle devient plus que jamais la consolatrice de toutes les disgrâces, l'hôtesse de toutes les grandeurs, le but de tous les pèlerinages, le foyer de toutes les lumières.

La rapidité des communications et le rapprochement des peuples sont appelés à faire mieux ressortir sa prédominance. Toutes les capitales se ressemblent par le luxe, la concentration, l'éclat, mais aucune ne peut remplacer Rome; nulle ne possède comme Rome les immortels souvenirs et les éternelles espérances; à elle seule appartiennent Saint-Pierre et le Colisée.

Le monde reviendra toujours vers ces impérissables symboles apporter de nouveaux hommages et puiser de nouvelles leçons.

Oui, les États de l'Église, affermis par une garantie européenne, peuvent offrir le spectacle d'une prospérité matérielle digne de la grandeur de leur mission morale.

Tous les éléments sont réunis : le sol pour produire, l'intelligence pour féconder, les mers pour exporter. La nature a tout donné.

En même temps, les écoles qui enseignent, les traditions qui vivifient, les institutions qui soutiennent le travail et soulagent la misère, la science et la charité, ont tout prodigué avec une incomparable munificence.

Les États de l'Église peuvent devoir à leur neutralité reconnue, à l'universalité même de la protection qu'ils reçoivent et de l'hospitalité qu'ils donnent, une position privilégiée d'honneur, de richesse et de confiance.

Nulle part, la piété comme la science, la curiosité comme le commerce, ne peuvent trouver plus d'aliment et de sécurité que sur cette terre ouverte à toute langue et à toute nation. Nul ne peut se croire ni maître ni étranger sous l'égide d'une royauté pure d'ambition territoriale, et qui n'aspire à étendre que sa médiation pacifique et son autorité morale dans l'univers.

Puisse un tel spectacle nous être donné! Quelle plus douce consolation pour tous les amis de la religion et de l'intelligence que de voir bénir comme Roi celui qu'ils vénèrent comme Pontife et qu'ils aiment comme Père! Quel légitime sujet d'orgueil que d'entendre répéter par tous les peuples cet hommage, que l'entraînement de la

vérité arrachait naguère au scepticisme agité de lord Byron : *O Rome, toi qui as été et qui es encore la reine du monde !*

Ce serait là une haute et touchante destinée : bien des angoisses nous en séparent, et pourtant la Providence a tout fait pour la préparer ; le vœu de la chrétienté l'appelle et la sagesse du Pontife ne demande qu'à l'accomplir.

Mais si l'Europe peut attendre de prudentes réformes de la libre initiative du Saint-Père, n'a-t-il rien à son tour à attendre de l'Europe chrétienne ?

Cette question si grave dans tous les temps, si palpitante aujourd'hui, fixe en ce moment toutes les pensées ; nous dirons la nôtre avec fermeté et indépendance.

II. DEVOIRS DE L'EUROPE ENVERS ROME

Le monde peut-il rester indifférent au sort de ce trône de paix et de sagesse, consacré par tant de siècles de bienfaits et menacé par tant de passions ? Les nations catholiques surtout, qui l'ont fondé, affermi, défendu, peuvent-elles laisser périr ce centre d'unité, de vérité et de justice, si nécessaire à la dignité de leur Pontife, à la liberté de leur culte, à l'indépendance de leur foi ?

Peuvent-elles oublier que ce trône est tout entier pour elles, par elles et en quelque sorte à elles ? Peuvent-elles

méconnaître surtout que c'est cette origine même qui l'expose à toutes les attaques, et qu'on ne se coalise contre le Prince qu'afin de déconsidérer et d'anéantir, s'il se pouvait, le Chef suprême de l'Église ?

A des épreuves subies pour lui, à des coups dirigés en réalité contre lui, le monde catholique ne doit-il pas répondre par des efforts et des secours venus de lui ? N'est-ce pas là tout ensemble un devoir de reconnaissance et de justice, un intérêt de dignité et de salut ? Peut-il souffrir que son Pasteur suprême soit attaqué sans qu'il le défende ? Peut-il laisser à un seul peuple, petit par le nombre et par le territoire, les charges et les périls de la défense commune ?

Cette situation n'est-elle pas ressortie avec une triste évidence de l'histoire de notre temps ?

Il y a moins d'un siècle, Rome était tranquille et prospère; l'impôt y était à peine connu; quelques soldats de police maintenaient l'ordre; quelques gardes d'honneur entouraient le Saint-Père, et une compagnie suffisait à la paix d'une grande province.

Les révolutions sont venues; leurs invasions ont dépouillé le Pontife, ravagé ses États, accablé ses peuples. Aujourd'hui la dette et l'armée absorbent près de la moitié des ressources. Le peuple romain paye moins encore que toutes les grandes nations de l'Occident, mais le fardeau s'est aggravé, et cette aggravation n'a pour cause que le privilége d'appartenir au chef de la catholicité tout entière. Un tel état de choses ne saurait être ni juste ni durable.

Qu'on fasse peser sur le pays les charges militaires ou financières qui concernent sa police et son administration, ce sera là un lot équitable; la police et l'administration sont des charges essentiellement locales.

Mais la garde et la sûreté du chef de l'Église sont le devoir de toute l'Église. L'entretien de ses basiliques, la dotation de ses pontifes, les dépenses de son gouvernement, sont un tribut de sa foi et presque une condition de sa vie.

La réparation des maux soufferts, l'indemnité des sacrifices imposés pour la cause du monde catholique, n'intéressent pas seulement ses sympathies, elles obligent sa justice.

Comment remplir de si impérieux devoirs? Comment fermer les plaies du passé et assurer la tranquillité de l'avenir?

Il faut d'abord que la sécurité du Saint-Siége soit efficacement protégée. Il faut que le monde sache que les enfants de l'Église sont aussi fidèles que ses ennemis peuvent être acharnés, et que le bras de la défense sera aussi infatigable que celui de l'attaque.

L'idée de l'inviolabilité des États du Saint-Siége, fondée sur leur neutralité perpétuelle, garantie par l'Europe, a depuis longtemps saisi les meilleurs esprits; les plus habiles diplomates l'ont soutenue, la réflexion l'a chaque jour fortifiée, et on peut dire qu'elle est entrée dans l conscience publique.

L'inviolabilité extérieure repose sur les principes les plus sacrés du droit des gens. Protection au faible désarmé contre l'ambition armée des forts, c'est un cri de justice qui trouve des échos partout, sans distinction de nationalité et de culte.

Les puissances non catholiques pourraient prendre part elles-mêmes à une telle protection. Il s'agirait pour elles non de propagande, non de police intérieure, mais de la sûreté extérieure des États, de l'équilibre des territoires et de la paix du monde.

Mais ce n'est point assez que le souverain Pontife soit défendu contre l'invasion de chaque puissance par le concours de toutes; il ne faut pas qu'il reste à la merci des complots fomentés à l'intérieur par les passions du dehors.

Contre de tels périls, l'inviolabilité du trône du Saint-Père, assurée par toutes les puissances catholiques, est le seul préservatif. Et il sera efficace quand toutes les grandes couronnes catholiques se seront fermement alliées pour la défense du sanctuaire où trône l'unité de leur foi, pour la sûreté du Pasteur qui en est le vivant symbole. Quand cette union sera consacrée par des engagements solennellement écrits et franchement exécutés, le péril disparaîtra avec la cause du péril même.

Tout le monde le saura, amis et ennemis; la confiance des uns, le découragement des autres, assureront la paix de l'Église et du monde. Toutes les passions vivent d'espérances, toutes les révolutions de succès; nul ne voudra

s'exposer à des entreprises sans portée, à des émeutes sans résultats. Ceux dont on égare l'imagination donneront à leur ardeur un but honorable, au lieu de la consumer en agitations stériles, et la masse paisible, qui ne veut jamais attaquer et qui sait rarement se défendre, retrouvera enfin le calme de ses habitudes et le cours de ses travaux.

Une telle garantie sérieusement contractée et énergiquement maintenue fera plus pour la sécurité du Saint-Père que toutes les occupations de territoire.

Les adversaires du Saint-Siége le sentent bien. Aussi leur thèse favorite, celle qu'ils reproduisent et passionnent sans cesse, celle qu'ils s'efforcent d'élever à la dignité d'un axiome pour imposer à la généralité des esprits, c'est l'obligation pour tout gouvernement de pourvoir à sa propre défense sans recourir à des secours étrangers.

On a prétendu même interdire aux nations d'entretenir à leurs frais des troupes étrangères. Mais ce principe poussé jusqu'à de telles conséquences peut froisser les habitudes et le caractère de certains peuples. S'il en est de militaires, il en est de commerçants : les uns se défendent par le fer, les autres par l'or ; la conscription fait l'armée des uns, les engagements mercenaires recrutent celle des autres. Ce n'est pas moi qui hésiterais entre les deux systèmes : il n'est pas un Français qui puisse supporter la pensée de confier l'honneur national à une garde étrangère ; mais chacun est juge dans sa cause, et je ne

sache pas de plus despotique tyrannie que celle qui prétend jeter toutes les nations dans le moule de ses institutions particulières, et asservir en réalité leur indépendance sous prétexte de leur donner des leçons de liberté.

Les plus grandes républiques de l'antiquité se sont rarement abstenues d'associer des secours étrangers à la défense de leur domination. Rome entretenait des troupes auxiliaires. Carthage en fit la principale force de ses armées; ce sont ces armées qu'Annibal conduisit de victoire en victoire jusqu'aux portes de Rome, et il ne tint peut-être qu'à un moment d'hésitation qu'elles ne lui arrachassent le sceptre du monde.

La Carthage moderne, qui aspire aussi sans cesse à le saisir, n'a pas oublié les errements de sa devancière. C'est avec l'appui de soldats mercenaires recrutés dans toutes les parties de l'Allemagne, quelquefois même avec le concours des plus cruels sauvages appelés de leurs déserts, qu'elle a combattu ses propres citoyens d'Amérique armés pour la défense de leur liberté. Des secours étrangers l'ont aidée à maintenir sa domination dans l'Inde. Elle a demandé, pour compléter son armée de Crimée, des soldats à toute l'Europe. Elle s'efforçait récemment encore d'enrôler à son service les Suisses, qu'elle reprochait au roi de Naples d'avoir gardés comme les instruments étrangers d'une tyrannie antinationale.

Serait-ce pour le Pape seul un crime de continuer pour

sa défense ce qu'ont fait les peuples les plus libres de l'antiquité?

Comment lui reprocherait-on de conserver quelques bataillons étrangers, quand toutes les puissances et la France même, si riche du courage de ses enfants, ne dédaignent pas de tels secours; quand ils tiennent une place si importante dans les annales militaires de la Grande-Bretagne, qui cependant proclame si haut contre le Saint-Siége le principe exclusif des armées indigènes et des nationalités militaires?

On dit, il est vrai, que le Saint-Siége ne se borne pas à enrôler des régiments étrangers à son service, mais qu'il est forcé d'exiger encore pour se soutenir le concours direct des puissances européennes. En d'autres termes, il est des esprits bien intentionnés qui ne lui contesteraient pas le droit de prendre des troupes étrangères à sa solde, mais ils réclament contre l'occupation de son territoire par des armées à la solde des autres nations.

Je comprends ces répugnances pour une occupation permanente : elle me semble peu favorable aux intérêts du Saint-Père lui-même; je ne la crois pas conforme aux vraies convenances de sa politique; mais assurément elle ne blesse le droit de personne. C'est une question à régler librement entre le Saint-Siége et les puissances occupantes. Ce qu'elles pourraient faire par leur or, en l'aidant par des subventions à lever pour son compte des soldats étrangers, ne peuvent-elles donc le faire par leurs propres soldats?

On peut aller plus loin. En dehors même du caractère exceptionnel du gouvernement romain, on ne voit guère de quel droit une puissance quelconque pourrait s'arroger la prétention absolue d'empêcher deux gouvernements de se prêter des forces pour garantir mutuellement leur sécurité intérieure. Ce ne serait assurément pas au nom du respect des majorités : presque toujours passives ou crédules, livrées d'avance à toutes les pressions de la violence comme à toutes les surprises de la ruse, elles aiment souvent mieux être défendues que de se défendre elles-mêmes. On doit regretter leur inertie; mais est-ce une raison pour les asservir, pour abandonner la société désarmée à la merci de toutes les audaces, et pour décréter enfin partout et toujours la violation de tous les droits et la seule inviolabilité de la révolte?

Combien de telles pusillanimités pourraient devenir funestes, surtout dans un temps où les passions subversives se prêtent la main d'un bout de l'Europe à l'autre! Combien leur succès deviendrait facile, si, au moment où elles passent toutes les frontières pour attaquer, chaque gouvernement était condamné à s'enfermer dans la sienne pour se défendre? D'un côté, la propagande armée et cosmopolite; de l'autre, l'isolement : la lutte ne serait pas longue. On aurait bien vite concentré toutes les forces contre l'État le plus faible. Les perturbateurs de tous les pays s'y donneraient rendez-vous pour allumer l'incendie, et il ne serait permis à aucune nation de venir l'éteindre? De telles conséquences jugent un principe. On ne peut

condamner la société au suicide. Il y a pour la défense de l'ordre une solidarité plus ancienne et plus sainte que celle des nationalités; quand l'attaque ne respecte pas les limites des territoires, la résistance ne saurait s'y emprisonner.

On ne veut aujourd'hui pour réprimer l'insurrection qu'une *armée nationale;* demain, celle-ci s'appellera prétorienne, et c'est la *garde nationale* seule qui obtiendra grâce devant les idolâtres de la force. Puis, comme la garde nationale ne peut comprendre tous les citoyens, elle se verra repoussée à son tour comme une oligarchie oppressive; il faudra que l'armement devienne universel comme le vote, et que la guerre civile soit en permanence comme le scrutin. Autant de suffrages, autant de fusils; chacun portera son vote au bout de son arme. Malheur à qui ne saura ou ne pourra pas faire respecter l'un par l'autre! Après avoir sacrifié le droit au nombre, on sacrifiera le nombre à la force, et la force à son tour dépendra de l'audace. Nous l'avons dit : l'oppression est au fond de toutes les doctrines révolutionnaires. La non-intervention absolue produit partout les mêmes fruits ; c'est la paix comme la justice immolée à la violence.

Mais quand il faudrait pousser le culte des révolutions jusqu'à ce degré d'abnégation aveugle et de superstition insensée; quand il faudrait condamner chaque peuple à laisser envahir son voisin par l'ennemi commun sans lui prêter secours, et à attendre avec une stoïque immobilité

l'heure de périr à son tour dans le délaissement et dans l'impuissance, cette doctrine d'attaque universelle et de défense restreinte ne saurait être appliquée aux États de l'Église.

Ces États, en effet, sont le territoire commun de toutes les nations catholiques. Quand elles les gardent, elles sont encore chez elles; leur protection ne peut jamais être réputée étrangère. Ceux qui troublent les provinces de l'Église, quelle que puisse être leur origine, voilà les étrangers.

Aujourd'hui, la nature même et la cause des attaques font au monde catholique une loi plus étroite de son énergique concours. C'est le caractère pacifique de ce gouvernement qui enhardit les agresseurs, comme c'est la majesté pontificale qui les irrite. Jamais cette situation ne s'est révélée avec plus d'évidence. L'insurrection des Légations n'est pas un fait isolé et local : elle est un symptôme et une conséquence de la marche actuelle de la révolution européenne en général, et de la révolution italienne en particulier. Celle-ci veut absorber la papauté, parce qu'elle y trouve un obstacle à l'unité de l'Italie qu'elle poursuit à tout prix; celle-là veut la détruire, parce qu'elle y voit la plus solide base du principe d'autorité qu'elle a juré de renverser.

Aussi le signal est venu de la monarchie piémontaise, qui veut être la monarchie italienne ; l'appui est venu des agitateurs, qui veulent la république universelle ; et, afin que rien ne manque au caractère anticatholique de cette guerre, on compte sur la propagande protestante de l'Angleterre

pour aider à saper la puissance du pontificat catholique.

Et ce seraient les monarchies catholiques qui laisseraient accomplir, l'arme au bras, cette irréparable atteinte à leur autorité et à leur foi! Elles livreraient l'équilibre européen, la stabilité de leurs trônes et la dignité de leur commun Pasteur à cette coalition d'ambitions et de haines! C'est dans l'intérêt de leur indépendance que le chef de l'Église ne possède qu'un petit État; il serait faible et désarmé à cause d'elles, et elles se condamneraient à oublier qu'elles ne sont puissantes et armées que pour maintenir leurs promesses et leur honneur.

Non, cela ne se peut. Les illusions ont disparu, la lumière s'est faite, le devoir a parlé.

L'état normal, c'est la paix des États de l'Église assurée par la garantie du monde catholique; et sur la foi de cette garantie, la tranquillité du pays confiée à la police locale et à une garde peu nombreuse.

La gendarmerie pontificale assurerait l'ordre intérieur; elle pourrait recevoir d'utiles compléments, mais son organisation générale est satisfaisante. Elle a montré, dans ces derniers temps, une inébranlable fidélité contre les suggestions de l'émeute et contre l'entraînement même de quelques-uns de ses chefs.

Quant à l'armée qui doit protéger la sûreté de la personne du Pape et garder les ports et les forteresses, elle n'a pas besoin d'être considérable. Il suffit qu'elle puisse mettre le pays à l'abri d'une surprise. La garantie euro-

péenne sérieusement stipulée préviendra jusqu'à la pensée d'une révolte plus lointaine par son origine, plus dangereuse par ses effets.

Cette armée ne saurait être exclusivement romaine; toutes les nations catholiques doivent être admises à la garde du chef de l'Église. Cette mission ne concerne pas les États romains seuls. La conscription y est inconnue, les traditions ne lui sont pas plus favorables que les mœurs, et son implantation subite et forcée ne pourrait que compliquer les difficultés actuelles en froissant le sentiment des populations.

Mais par là même cette armée perd nécessairement un élément de puissance. Les armées, que le recrutement annuel retrempe sans cesse dans les forces vives de la nation, offrent d'ordinaire la séve la plus vigoureuse de la société; celles qui n'attendent leur existence que du hasard des engagements volontaires risquent de n'en amasser que l'écume. La tiare ne pouvant et ne devant pas être militante, son drapeau n'attire pas les natures ardentes qui cherchent les fortunes de la guerre.

Ce qui entretient l'esprit militaire avec son courage, sa discipline, sa solidarité persévérante, c'est la guerre ou l'espoir de la guerre. Hors de là, les armes perdent leur attrait d'aventure, et on ne voit plus que les existences précaires à la poursuite d'une carrière qui ne donne pas les aisances de la vie, et qui n'a plus à offrir le prestige de la gloire.

Si quelque chose peut étonner, c'est que, dans une si-

tuation pareille, les États de l'Église aient encore pu fournir autant d'engagements volontaires; c'est surtout que, malgré la hardiesse des embauchages et l'appât des séductions, les défections ne se soient pas trouvées plus nombreuses.

C'est là un progrès auquel le sentiment religieux et les améliorations récemment introduites ne sont pas étrangers; mais il ne faut ni faire violence à la nature des choses, ni méconnaître les seules règles qui puissent assurer à Rome l'avenir d'une force militaire.

Ses cadres doivent être restreints, autrement elle serait un lourd fardeau pour le trésor. Elle doit être bien choisie, autrement elle pourrait devenir un embarras, peut-être même un péril. L'expérience a prouvé qu'elle trouve dans le pays même des éléments précieux. L'heure du danger a trouvé de sincères dévouements.

Mais le recrutement ne peut rester circonscrit aux États de l'Église; toutes les nations catholiques doivent leur tribut à la défense du Saint-Père.

Elles ne peuvent l'acquitter par une occupation permanente en leur nom, avec des troupes payées par elles et servant sous leur drapeau. Sans doute un tel concours peut devenir temporairement nécessaire, il faut qu'il puisse toujours être librement demandé et obtenu. Le devoir comme le droit doivent rester écrits dans la garantie européenne. Mais la susceptibilité des Romains

serait inévitablement blessée de voir perpétuer une situation qui ne doit être que transitoire.

L'autorité du Saint-Père ne souffrirait pas moins ; il ne pourrait commander à de tels soldats que sous le bon plaisir de leurs généraux. Disons mieux : ce ne serait pas lui qui commanderait, ce seraient les puissances étrangères qui commanderaient chez lui.

Si elles y étaient toutes à la fois représentées par quelques bataillons, que deviendraient l'union de la défense et la sécurité de la cité? Si chacune gardait à son tour, où serait pendant ce temps la garantie des autres? Dans tous les cas, qui ne voit les exigences, les menaces peut-être où la passion du moment pourrait entraîner les puissances seules présentes et armées dans les murs de Rome? Que deviendrait la liberté du souverain Pontife? Ne l'aurait-on affranchi de la dépendance de ses propres sujets que pour le mettre à la discrétion des rois étrangers?

L'armée gardera donc les couleurs et le drapeau du Saint-Père ; elle ne sera commandée qu'en son nom, ne recevra ses chefs que de sa main, ne marchera que sous l'antique étendard des clefs de Saint-Pierre.

Mais elle se recrutera librement, soit dans les États de l'Église, soit ailleurs.

Les gouvernements catholiques devront aider à la formation de cette force militaire. On ne leur demandera pas de subvention, quoiqu'à vrai dire cette charge dût

peser sur le monde catholique et non sur Rome ; mais ils devront s'empresser du moins de faciliter le recrutement dans leurs propres États. Qu'ils encouragent ceux qui payeront librement leur dette au Père des fidèles ; que de tels services ne puissent jamais être réputés étrangers, que ceux qui les auront honorablement rendus puissent être admis à rentrer dans les rangs nationaux ; enfin que de sages règlements préviennent tous les abus, et concilient dans une juste mesure les devoirs de la fidélité catholique et les droits de l'indépendance nationale.

Assurément, ce n'est pas trop exiger du concours légitime de tous les fidèles à la défense commune, et pourtant de tels moyens auraient suffi.

Le gouvernement romain offrait de répondre lui-même de la tranquillité de ses États et de se passer de l'intervention étrangère, la veille du jour où le caractère révolutionnaire de la guerre a rompu tous les freins et déchaîné sur Rome tous les agitateurs de l'Italie. Encore aujourd'hui, malgré le mensonge des scrutins imposés, si la révolte des Romagnes était isolée de tous les meneurs étrangers aux États de l'Église, le dévouement de l'armée et le courage rendu aux populations comprimées feraient bientôt rentrer dans le devoir les insurrections bien plus théâtrales que profondes de Bologne et des Légations.

Le pays une fois affranchi des invasions et des émeutes, l'armée pontificale suffirait pour assurer la sécurité du Saint-Père, déjà fortifiée contre les complots du dehors

par la garantie d'inviolabilité écrite dans les traités de l'Europe.

C'est là le premier devoir de l'Europe catholique, ce sera aussi le plus efficace.

Ce devoir serait-il le seul; et, en garantissant la sûreté du pontificat suprême, ne devrait-on pas concourir à sa splendeur? Ne devrait-on pas surtout faciliter son action, en dégageant les peuples du fardeau que les révolutions universelles ont fait peser plus lourdement sur eux?

Sans doute, le peuple romain est loin de supporter seul les charges de l'Église. Le Saint-Père s'empresse de les lui alléger; il prend sur sa liste civile l'entretien des basiliques élevées par le monde catholique et la rémunération des cardinaux et des congrégations qui délibèrent sur les affaires de la catholicité tout entière. Et, malgré de telles dépenses, cette liste civile demeure encore la moins élevée de l'Europe. Loin d'ailleurs que le budget de l'État rétribue les fonctionnaires de l'Église, ce sont souvent des prélats payés sur les bénéfices de l'Église qui remplissent gratuitement ou à peu près les fonctions de l'État.

Si donc il ne s'agissait que d'un présent normal et d'un avenir affranchi des charges du passé, Rome n'aurait aucune subvention à demander au monde. Le seul luxe qu'elle ait gardé, celui d'une charité inépuisable au dedans et d'un zèle infatigable au dehors, n'a pas besoin d'attendre les tributs officiels des gouvernements de l'Europe. L'épargne pieuse des fidèles a su faire des miracles

avec des oboles. Nos temps ont admiré les merveilles de l'esprit d'association et de l'esprit de foi.

Pie IX y a plus contribué qu'aucun de ses prédécesseurs par l'expansion des largesses dues à son dévouement et à la simplicité apostolique de sa vie. On l'a vu donner pour les pauvres et pour les missions les plus riches présents offerts à sa personne par la munificence des princes ou la piété des nations. Aucun sacrifice ne coûtera jamais ni au Pontife pour la charité, ni aux fidèles pour le Pontife, et la foi des peuples saurait lui retrouver encore le denier de Saint-Pierre.

L'Église romaine peut donc se suffire sans grever l'État romain.

Mais l'État romain lui-même n'a pas seulement à supporter les charges du présent, ses provinces gémissent sous le fardeau du passé. Les révolutions leur ont légué des impôts nouveaux ; l'intérêt de la dette publique paralyse l'essor des finances. Cette rançon de tant de coûteux emprunts s'élève annuellement à plus de vingt millions. C'est près du tiers de toutes les ressources de l'État.

Si cette dette était à Rome, comme ailleurs, le résultat de vicissitudes purement intérieures, Rome seule en devrait répondre. Chaque peuple doit, sans récriminations et sans murmures, supporter les conséquences de ses fautes ou de ses malheurs.

Mais ce n'est pas de Rome que sont partis les orages qui ont laissé tant de ruines à relever. Les emprunts qui

pèsent sur elle sont le triste héritage des invasions venues de l'Europe, ou des insurrections suscitées par les exemples, l'or et les émissaires de toutes les révolutions européennes. Et tous ces fléaux ont débordé sur Rome pour y atteindre, non pas le souverain des États romains, mais le chef de l'Église.

Ainsi, c'est pour la cause de l'Europe catholique et par le fait de l'Europe révolutionnaire que le peuple romain a souffert et souffre encore. Est-il juste que tant de calamités, sorties des autres nations et subies pour elles, demeurent la charge d'un seul peuple? et quand ce peuple est le premier gardien du Père de la chrétienté, est-il sage de convertir à ses yeux en perpétuel sacrifice ce qui ne devrait être qu'un privilége d'honneur?

Ne serait-il pas souverainement équitable que le Pape pût appliquer au soulagement de ses peuples, et surtout au payement de son armée, les fonds que lui arrache chaque année le service de ces emprunts onéreux, dont ni lui ni son peuple ne sont la cause?

Un concours financier de l'Europe, qui permettrait une telle combinaison, a paru à de graves esprits une réparation aussi équitable qu'intelligente, aussi politique que généreuse.

Elle servirait beaucoup le Pape et coûterait peu aux nations; que dis-je, elle les servirait elles-mêmes. Car, en affermissant l'affection du peuple romain et sa recon-

naissance envers la justice de l'Europe, elle resserrerait les nœuds qui l'attachent au Saint-Père.

La sécurité du trône pontifical ainsi consolidée affranchirait désormais les nations des inquiétudes et des sacrifices, et, sans parler du bienfait inappréciable de cette paix morale, à ne voir les résultats que par leur point de vue matériel, les peuples auraient placé les fonds de leur offrande à un prix largement rémunérateur.

Si cette subvention égalait seulement l'intérêt et l'amortissement des emprunts contractés à l'étranger depuis les commotions de 1831 et surtout depuis la révolution de 1848, qui forment à peu près la moitié de la dette totale, la somme à partager entre tant de puissances catholiques ne dépasserait pas le chiffre annuel de dix millions.

Pour donner à la munificence du bienfait toute la dignité de la justice, il en faudrait élever le caractère et en garantir la durée.

Une subvention chaque année, remise en question et par conséquent révocable, ne siérait pas plus à l'équité des peuples qu'à la majesté du souverain Pontife. De tels débats et peut-être des exigences sans cesse renouvelées lui paraîtraient une condition trop dure pour son indépendance; il aimerait mieux souffrir et attendre.

Mais si l'Europe capitalisait la valeur de cette subvention annuelle et employait ce capital à amortir l'emprunt et à désintéresser les créanciers, on peut dire que tous les devoirs seraient généreusement remplis, toutes les situations noblement assurées.

Dégagé de la dette ancienne et des emprunts récents que les convulsions extérieures l'ont forcé de demander à la confiante piété des fidèles, le Saint-Père pourrait faire face à tous les besoins nouveaux, peut-être même dégrever l'impôt foncier du sixième ou bimestre extraordinaire, qu'il a fallu rendre permanent. On ferait disparaître quelques surcharges ajoutées aux taxes généralement modérées qui pèsent sur la consommation.

Enfin, la suppression de la loterie, qui coûte six millions au peuple pour en rendre deux au trésor, tarirait une des sources les plus funestes de l'immoralité et de la paresse, et ouvrirait en même temps celle du travail et de l'épargne. Pie IX reprendrait ainsi l'œuvre de Benoît XIII, et donnerait comme lui un salutaire exemple qui serait peut-être imité cette fois par le reste de l'Italie.

Ce bienfait pourrait n'être pas d'abord apprécié par le peuple, dont il froisserait une des plus anciennes et une des plus persistantes passions; mais un roi sage, et surtout un pieux Pontife, sait braver les mécontentements qui passent quand il est sûr des bénédictions qui durent.

En même temps, tous les services publics pourraient être utilement élargis; l'accroissement modéré des traitements insuffisants ranimerait le zèle et relèverait le niveau de toutes les carrières; les grands ouvrages d'utilité publique, surtout ceux d'endiguement fluvial et de creusement de ports maritimes qui intéressent si puissamment les provinces adriatiques, recevraient une impulsion nouvelle.

Les arts et les sciences n'y gagneraient pas moins que l'agriculture et l'industrie. On sait tout ce qu'ils doivent aux efforts éclairés du gouvernement. Pie IX, malgré la modicité de ses ressources, n'a rien voulu délaisser de ce qui est grand. Que ne pourrait-on attendre d'une telle impulsion fortifiée par un tel concours?

On ne serait pas seulement venu en aide aux finances du peuple romain, on aurait assuré une dotation à la liste civile des sciences et des arts du monde entier.

Je ne sais si de telles vues ne sembleront pas des nouveautés étranges et peut-être téméraires.

Comment demander à tant de gouvernements d'éteindre une dette étrangère, quand chacun semble plier sous le fardeau de la sienne? Comment appeler un tel effort au secours de ce pays, accusé par tant de préjugés, attaqué par tant de passions?

Et pourtant j'ose espérer dans les généreuses résolutions que la Providence inspire quelquefois à ceux de qui dépendent les destinées des empires.

Puissent-ils surmonter les préventions superficielles ; puissent-ils méditer avec un esprit calme les conséquences d'une telle pensée! Ils n'y trouveront rien que de juste et de politique, rien que de noble et de salutaire.

En tout cas, si cette espérance tant de fois méditée pendant mes longs séjours dans la ville éternelle devait s'évanouir comme un rêve au lieu de devenir une réalité féconde ; si l'Europe reculait devant un sacrifice qui lui

profiterait tant et lui coûterait si peu, l'Église ne s'abandonnerait pas elle-même. Elle avait su rétablir l'équilibre de ses finances avant la dernière guerre, il faudrait de longs efforts pour l'atteindre de nouveau; il faudrait attendre des progrès du temps les allégements et les améliorations que la sagesse de l'Europe aurait pu devancer; mais le représentant de Dieu sur la terre est patient, parce que son titre est éternel.

Toutefois, si l'Europe n'accorde pas son concours aux finances de Rome, qu'elle ne le refuse pas à sa sécurité! La sécurité ne s'ajourne pas. Que le trône de saint Pierre soit assuré par une reconnaissance européenne de neutralité et par une déclaration solennelle de garantie catholique. Le premier devoir sera rempli, la base fondamentale de la paix sera posée : la prospérité suivra de près.

Il semble qu'on soit d'accord sur les moyens d'asseoir cette base.

Les moyens que nous venons de proposer s'offrent si naturellement à l'esprit, qu'ils ont frappé l'écrivain même qui a donné le signal de l'abandon du Pape et de la dissolution du congrès.

Lui-même n'a pas craint d'en prendre l'initiative :

Une déclaration de garantie au profit du Saint-Siége consacrée par l'Europe entière;

En second lieu, une subvention financière émanée de toutes les puissances catholiques;

Enfin une garde pour la sûreté de la personne du Saint-Père,

Voilà les trois conditions qu'il a formellement posées.

Je ne puis qu'applaudir à de tels principes, mais nous différons profondément sur l'application. On la propose impuissante, je la veux efficace.

On entend que le premier acte de la protection des États de l'Église soit l'abandon d'une partie de ces États, déjà garantis par une possession immémoriale et par l'action européenne de 1849, plus énergique que tous les écrits. On se condamne ainsi par l'impuissance présente à l'impuissance future; la garantie nouvelle est morte avant de naître.

Et nous, nous voulons une garantie qui puise dans le passé même toute sa force à venir; nous la voulons intégrale et actuelle, pour qu'elle ne soit ni équivoque ni stérile.

D'autre part, on reconnaît la nécessité de subvenir aux finances pontificales. Quand les causes du désordre financier sont universelles, la réparation doit être universelle.

Mais on entend que cette subvention soit octroyée sous la forme d'une offrande et presque d'une aumône temporaire et révocable. On veut que le Pape devienne le pensionnaire de l'Europe; on ne vient en aide à ses finances qu'en portant atteinte à sa dignité. Mieux vaudraient la détresse et l'indépendance.

Nous, au contraire, nous demandons aux puissances catholiques d'acquitter noblement et utilement leur dette, en prenant à leur charge celle que les révolutions provoquées du dehors ont seules imposée aux États du Saint-Père. Ce sera une réparation assurée et honorable pour tous, et non une concession imparfaite et précaire.

Enfin, on reconnait le devoir européen d'environner le Pape d'une garde d'honneur et de sûreté, mais on veut une garde fédérale, qui n'obéirait qu'à la confédération italienne.

Et nous, nous voulons une garde, romaine par son drapeau, européenne par son recrutement. Nous ne demandons à toutes les puissances catholiques que de garantir les États romains contre toute invasion étrangère et de permettre à leurs sujets de servir librement le chef de l'Église. Rien de plus, rien de moins.

Comment hésiterait-on? les moyens sont si faciles et le but si élevé!

On n'attend de l'Europe catholique qu'une garantie dont tout le monde reconnaît la nécessité, une réparation financière dont les adversaires même du Saint-Siége proclament la justice, et une facilité pour les engagements volontaires, dont la garde de la personne du Saint-Père fait à tous les catholiques un filial devoir.

A ce prix, le Pape conserve sa souveraineté et garantit le bonheur de ses peuples par de sages réformes, qui développent ses généreuses pensées sans dénaturer les institutions ni bouleverser les lois; son gouvernement suffit

à sa propre défense, comme les ressources de l'État suffisent à son gouvernement.

A ce prix, on résout ce problème du pouvoir temporel qui agite en ce moment le monde; on affermit la souveraineté du Pape; on concilie les droits des catholiques avec les intérêts des Romains; on assure à Rome la paix dans la majesté, l'unité dans l'indépendance.

Toutefois, si de telles conditions suffisent à maintenir la sécurité d'un état normal, c'est d'abord cet état normal qu'il faut rétablir. Il faut délivrer le pays de l'invasion piémontaise, qui usurpe tous les pouvoirs, et de la pression révolutionnaire, qui pèse sur les votations des peuples comme sur la politique des rois.

Mais c'est ici qu'apparaît la résistance, naguère la plus difficile à prévoir, aujourd'hui la plus inconséquente et la plus difficile à justifier.

On croit répondre à toutes les promesses, se dégager de tous les devoirs, en proclamant bien haut le principe de *non-intervention*. Il semble que ce mot exerce un prestige magique qui dénoue toutes les crises et fixe toutes les destinées.

On proteste de respect pour la justice, on reconnaît des droits sacrés, on a des reproches contre ceux qui les violent, des regrets pour ceux qui souffrent de cette violation, mais tout se borne à des attitudes passives, à des démonstrations stériles; et, après des atermoiements dan-

gereux et une tolérance funeste, on finit par s'incliner devant les usurpations de la force qu'on a laissées naître et grandir; on n'a plus que des complaisances pour les spoliateurs, que des condoléances pour les spoliés.

Cela s'appelle l'adoration du fait accompli ou le culte de la non-intervention.

L'un consacre l'audace, l'autre sacrifie la faiblesse.

Et c'est là le dogme que la diplomatie voudrait faire descendre des hauteurs même où Dieu a établi la puissance! C'est en son nom qu'on proclame que l'intervention est une odieuse tyrannie!

Un tel langage a de quoi confondre, en présence des faits les plus éclatants de l'histoire et des périlleuses éventualités de l'avenir.

Et pourtant, ce langage absolu impose aux esprits timides. Il flatte les indécisions du temps, caresse les intérêts du jour et semble glorifier les doutes et les pusillanimités du siècle. Les habiles l'exploitent ou l'abandonnent suivant les besoins de leur politique; les crédules s'y laissent aller jusqu'au jour où l'illusion devient impossible et le mal irréparable.

Mais pour juger un tel système, il suffit de le démasquer; osons donc l'aborder de front.

L'intervention ne peut être un principe absolu; l'intervention est un fait, dont la justice reste subordonnée aux principes les plus élevés qui gouvernent les sociétés humaines.

Je repousserais toujours une alliance des rois contre la liberté des peuples, mais je ne m'inclinerai jamais devant les coalitions révolutionnaires contre la sécurité des nations et des rois.

L'indépendance des nations et les droits éternels de la justice : voilà les limites et les règles de l'intervention.

Quand il s'agit du régime intérieur et des vicissitudes qui touchent seulement à la situation individuelle d'un peuple, l'intervention des autres peut devenir une injustice et un péril.

Mais quand, au sein d'une nation, les règles éternelles qui assurent la paix et intéressent l'honneur de toutes sont audacieusement violées, quand les petits États sont écrasés par l'hypocrite invasion des forts, l'intervention n'est pas seulement un droit, elle peut devenir un devoir.

Les droits de l'humanité sont avant ceux des citoyens, et la société est au-dessus des nations.

Les nations sont entre elles comme les citoyens de chaque nation entre eux : libres, quand elles ne sortent pas de leurs droits, sujettes de la justice, quand elles touchent au droit d'autrui. Cette justice, que chaque peuple rend à ses citoyens, tous les peuples se la rendent entre eux. Partout elle est due aux faibles contre l'oppression des forts. On ne recourt jamais à elle que contre des faits accomplis. La justice civile les redresse, la justice criminelle les punit.

Le redressement des torts fut dans tous les temps l'hon-

neur et la prérogative de la puissance. Rome antique l'exerça sur les rois soumis à son pouvoir; la confiance des peuples la déféra souvent à Rome chrétienne. Le suzerain en fut armé vis-à-vis de ses grands vassaux, et du milieu de l'anarchie féodale surgit la chevalerie, qui se donna la mission de suppléer à l'impuissance des lois. Les grandes monarchies se sont plus tard disputé cette juridiction suprême; elles se la partagent aujourd'hui, et les congrès ont hérité de cet arbitrage volontaire que le respect de l'Europe confiait jadis aux vertus de saint Louis.

C'est l'enseignement de toute l'histoire, et jamais cette solidarité ne parut plus nécessaire que dans un temps où le rapprochement des distances a presque confondu les peuples. Ce n'est pas quand l'influence des faits franchit toutes les frontières que celle des droits pourrait s'arrêter.

Aussi, ce siècle a compté, plus que tous les autres, d'éclatants exemples d'intervention. Il en est que nos temps ont déjà flétries; il en est que loueront tous les temps.

Les interventions que l'ambition personnelle entreprend par la ruse et consomme par la violence n'obtiennent que des triomphes éphémères. La conscience indignée des peuples finit par se soulever contre la force. Une défaite inévitable la châtie, et la postérité achève la justice de Dieu.

Telle fut l'intervention de 1808 en Espagne, cette

grande iniquité de l'Empire. Elle devint fatale à sa puissance et pèsera toujours sur sa mémoire.

Mais ce siècle a vu aussi et honoré des interventions tutélaires, tantôt pour la cause de l'ordre, tantôt pour celle de la liberté.

L'affranchissement de la Grèce a été une des gloires de notre époque. L'Europe s'est armée pour délivrer une nation qu'on opprima toujours, qu'on ne gouverna jamais. Elle a relevé les droits contre lesquels nulle tyrannie ne saurait prescrire, et arraché les populations chrétiennes au cimeterre de ce peuple qui n'a vécu que par la violence, et qui est bien près de lasser la longanimité de l'Europe [1].

Ce que l'Europe fit en 1827 pour la liberté, elle l'a accompli vingt-deux ans plus tard au profit de l'ordre social.

Quand la démagogie italienne est venue attaquer un Pontife généreux et désarmé ; quand, teinte du sang de son ministre, elle a tenté de frapper la religion et la société au cœur, l'Europe s'est levée ; la France a rendu Rome à la civilisation et le Pape à l'Église. Elle a accompli un devoir sacré : 1849 a écrit une page d'histoire, et je ne pense pas qu'aucune nation s'en repente et se montre disposée à désavouer ce qu'elle a fait.

[1] Les massacres du Liban n'ont que trop tôt justifié la prophétique sévérité de ces paroles.

Que dis-je ? Chacun prétend consacrer encore le principe ; on ne diffère que sur les limites. Les uns respectent la révolte présente et ne réservent l'intervention que contre les révoltes futures ; les autres ne pensent pas que la sanction donnée aux violences accomplies doive préserver des violences à venir.

Une telle sanction crée des insurrections inévitables devant lesquelles la diplomatie reculera toujours ; et si elle ne reculait pas, elle se verrait condamnée aux plus douloureuses extrémités de la force. Car la parole de l'Europe ne suffirait plus, elle menacerait en vain ; on ne la croirait que quand elle aurait frappé.

Ou de nouvelles promesses aboutiraient à de nouvelles déceptions, ou bien, pour se faire craindre après avoir tant hésité, il faudrait doubler les maux qu'on avait cherché à prévenir. Aujourd'hui, un mot énergique eût suffi, plus tard, il faudrait de sanglantes luttes ; la faiblesse coûte toujours plus cher à l'humanité que la justice.

Il était si facile de prévenir désormais l'effusion du sang, quand les deux empereurs l'arrêtèrent à Villafranca! Leur réconciliation rendait la paix à la Péninsule et à l'Église.

Le lendemain tout devait être fini.

Deux empereurs d'Occident, qui se partagent l'héritage de Charlemagne, ne pouvaient avoir signé des traités illusoires. Tous deux étaient engagés par la foi de leurs peuples, le retentissement de leurs promesses, la dignité de leur couronne.

Les deux grandes nations catholiques qui se disputèrent toujours l'influence sur la Péninsule, comme la domination des territoires qui l'environnent, ne pouvaient abandonner le sort de la catholique Italie à des nations étrangères à son sol et à sa foi.

Il ne se pouvait que ces deux vaillants peuples eussent versé les flots de leur plus généreux sang sur cette terre glorieuse et meurtrière d'Italie, pour recevoir la loi de ceux qui n'avaient voulu ni des hasards ni des périls de la guerre.

La France et l'Autriche étaient au lendemain de la guerre ce qu'elles étaient la veille, les premières protectrices du territoire du Saint-Siége. La guerre, en accroissant les périls, avait rendu le devoir plus impérieux encore.

Elles avaient promis : nul ne devait douter de leur sincérité ni de leur pouvoir, nul ne pouvait accuser le vaincu de vouloir abuser de la générosité du vainqueur, le vainqueur de vouloir tromper la confiance du vaincu.

Aussi, la nouvelle de cette réconciliation éclatante émut l'Europe; on répéta partout l'histoire inattendue de ces mutuels épanchements. Les deux négociateurs impériaux fixèrent sur eux les regards du monde ; on espéra l'ordre et la paix.

Toutefois, c'était Napoléon III qui gagnait surtout au traité de Villafranca : il dotait magnifiquement ses alliés, rendait la sécurité à l'Église, et promettait à l'Italie cette unité fédérative, la seule qui puisse assurer son indépendance.

De tels actes étaient marqués du caractère de la vraie grandeur, et leur auteur eût trouvé dans les bénédictions des peuples une légitime récompense. Ses adversaires eux-mêmes ne lui eussent pas refusé justice. Les fidélités politiques n'eussent pas abdiqué leur dignité; mais les fidélités religieuses n'auraient pu déserter les devoirs de la reconnaissance.

Rien ne semblait pouvoir troubler une telle perspective.

Qui eût pu rompre l'union des deux empires ou lutter contre leur puissance?

Le roi de Sardaigne devait tout à la France; la volonté de lui donner la Lombardie avait déjà altéré les véritables bases de la confédération italienne.

Il eût été mieux sans doute de ne pas laisser Venise à l'Autriche, et de ne pas donner Milan au Piémont. Un royaume Lombardo-Vénitien indépendant eût tenu dans la confédération une assez grande place, et la Couronne de fer, qui a tant de fois excité les plus vastes ambitions de l'histoire, était assez glorieuse pour briller seule sur le front d'un roi.

On se souvenait aussi des antiques grandeurs de Venise, de sa noble attitude de 1848, qui contrasta si honorablement avec les désordres et les lâchetés du temps. On eût voulu effacer Campo-Formio et rendre la liberté à la reine de l'Adriatique. Mais enfin Venise devait se rattacher à une confédération indépendante, et, tout en restant sous le

sceptre de l'héritier de Marie-Thérèse, elle pouvait redevenir italienne. L'intérêt de l'empereur d'Autriche y était engagé comme sa parole.

Quant au roi de Sardaigne, il ne rompait qu'avec la révolution; elle lui a offert beaucoup de trônes : qui sait ce qu'elle ferait du sien?

Il eût pu y penser ; il eût songé à ses ancêtres, qui s'immortalisèrent au service de la foi catholique, et peut-être il eût préféré pour sa descendance les héritages qui durent aux conquêtes qui compromettent; on n'eût pas vu le descendant du comte Vert et de Philibert-Emmanuel entraîné par la politique de ses ministres à l'usurpation de tous les trônes de la Péninsule et des domaines du Saint-Siége.

Comment cet avenir s'est-il si rapidement transformé?

On a dit que la France et l'Autriche voulaient faire consacrer leur union par les grandes puissances. La confédération italienne était leur œuvre, mais elle avait besoin de se faire naturaliser par l'Europe. Cette nécessité ne devait effrayer personne. L'entente de la France et de l'Autriche avait tout réglé ; elles avaient dit que les Princes rentreraient dans leurs États, que le Pape garderait les siens. Nul ne pouvait croire qu'elles eussent voulu exprimer des vœux stériles, et demander, pour le retour des rois dépossédés, la permission omnipotente de ceux mêmes qui les avaient chassés.

L'accord de l'Autriche et de la France répondait de l'adhésion de tous. L'Europe n'avait pas su empêcher la guerre, elle ne fût pas intervenue pour entraver la paix. Les droits du Pape n'avaient même pas besoin d'un congrès ; l'appui de la France devait leur suffire.

Aussi quelques catholiques s'inquiétaient de voir leur Pontife suprême appelé dans une assemblée où il devait rencontrer tant d'adversaires de sa foi. Mais il y eût paru en roi, et pour demander à la justice de l'Europe l'exécution des promesses et le maintien des traités.

L'annonce même d'un congrès relevait les espérances des amis de l'ordre. Toutes les couronnes réunies devaient mieux sentir leur devoir et leur force. Il est de grandes iniquités qui ne se consomment pas à la clarté du jour; elles se complotent dans l'ombre, elles ne se décrètent pas. Chacun, dans un congrès, porte la responsabilité de sa situation et de ses actes ; nul ne peut tenir deux langages, et l'accord de tant de pouvoirs et d'intérêts divers ne saurait s'accomplir que dans la justice.

Cet espoir a été déçu. Au lieu d'une discussion solennelle et d'une assemblée européenne, on peut voir le conflit des négociations secrètes, des intrigues croisées, et des politiques sans fixité comme sans garantie.

Et pourtant le recours du Saint-Siége à l'Europe reste toujours ouvert ; il ne se peut pas que l'Angleterre soit seule consultée sur l'avenir des États de l'Église.

L'Italie et Rome surtout influent trop sur le sort du monde pour qu'il renonce jamais à veiller sur leur desti-

née. La transformation de la Péninsule, l'absorption des territoires délimités par les traités ne peuvent se passer de la consécration des puissances qui les ont signés. Cette nécessité est expressément reconnue par l'article 19 du traité de Zurich.

Jusque-là tout est provisoire : on voit des faits qui envahissent, des droits qui protestent, des trêves que la force impose et que la politique subit, partout des ajournements, nulle part des transactions; partant pas de paix durable.

Si l'Europe ne s'assemble pas à Paris, elle est toujours présente en Italie par son droit. Ce n'est pas quand il s'agit du maintien de l'équilibre actuel et de la sécurité de l'avenir que le droit de juger et d'agir peut jamais s'abdiquer. Ce n'est pas quand l'électricité relie en quelques heures toutes les capitales, que la délibération commune peut longtemps être éludée.

Il faudra donc que l'Europe prononce entre les droits du Pape et les envahissements du Piémont, entre le spoliateur et le spolié!

Son jugement ne saurait être douteux :

La lettre impériale du 31 décembre déclare elle-même : que *l'Europe ne saurait méconnaître* les droits du Saint-Siége.

Dans tous les actes du gouvernement, dans les circulaires ministérielles comme dans les lettres impériales, dans les proclamations comme dans les discours, on renouvelle à chaque ligne des protestations respectueuses

de dévouement au Saint-Siége, des vœux pour l'intégrité de son pouvoir et de ses États; mais on paraît croire que les puissances étrangères ne souffriraient pas qu'on vînt défendre des droits qu'elles proclament elles-mêmes sacrés. Elles n'entendraient pas que la force pût servir la justice. Enfin la France voudrait, mais l'Europe ne permettrait pas. Ainsi, tout en condamnant l'usurpation, les rois interdiraient à chacun d'en troubler le cours, et prendraient sous leur sauvegarde l'inviolabilité de la révolte.

Alors, c'est dans la résistance de l'Europe que se trouverait le nœud de la question.

Démontrer que cette résistance n'est pas à redouter, c'est donc résoudre le problème, servir Rome, et dégager le gouvernement français d'une responsabilité dont il semble porter le poids avec tant de regret.

Aucune méprise n'est possible sur l'intérêt comme sur le vœu de l'Europe.

Et d'abord, interrogeons la pensée et les actes de tous les cabinets catholiques; il est bien juste de leur donner le premier rang, car il s'agit de l'indépendance de leur Église et de l'intégrité de leur commun patrimoine.

Or, quelle est la nation catholique dont le dévouement à la cause du Saint-Siége soit demeuré douteux?

Je ne me sens pas suspect de partialité en faveur de l'Autriche. Je n'ai jamais aimé sa domination italienne, et

sa politique de ces dernières années a trouvé peu d'admirateurs.

On a accusé ses hésitations d'avoir prolongé la guerre d'Orient, sa précipitation d'avoir permis celle d'Italie. Sa médiation énergique eût pu en 1855, aux conférences de Vienne, mettre fin à la lutte de Crimée, faire accepter par la France et l'Angleterre les conditions déjà accueillies par leurs plénipotentiaires, et contenir la Russie en gardant son amitié et en lui faisant sentir sa puissance. L'empereur Nicolas n'était plus; la guerre à son successeur avait cessé d'être populaire. L'Allemagne entière demandait la paix; François-Joseph eût pu mériter sa reconnaissance, et prendre sur la confiance des peuples l'ascendant modérateur que le czar avait longtemps exercé sur les rois. Il n'eût tenu alors l'Italie que de lui-même ; il eût pu se la rattacher par une politique généreuse, émanée de sa libre initiative. Il a mieux aimé la tenir de ses alliés d'Occident, et de ce jour il est resté à leur merci.

Et pourtant, lorsqu'au commencement de 1859 le cri de guerre s'est fait entendre contre lui, les peuples désireux de la paix et les rois intéressés au maintien des traités lui faisaient un boulevard de défense. Et il a décliné le congrès! Il n'eût eu à renoncer qu'à un patronage exclusif, plus onéreux qu'utile; et à ce prix, il eût affermi ses possessions et engagé la France dans une garantie européenne de l'indépendance de tous les trônes d'Italie.

Il a mieux aimé se donner les torts apparents de l'agression; il a trouvé l'isolement et vu entamer sa puissance.

Mais malgré de telles fautes, dont la gloire de nos armes m'empêche de me plaindre, l'opinion a rendu hommage à son caractère. On l'a vu porter dignement la mauvaise fortune, faire la guerre avec courage, la paix avec loyauté. On connaît la sincérité de son attachement à l'Église : la fermeté à soutenir les droits du Saint-Siége n'importe pas moins à sa politique qu'à ses sympathies. Son concours ne saurait donc faillir à la cause de Pie IX.

L'Espagne ne peut être infidèle aux traditions de sa foi et de son histoire; sa reine a déjà montré tout ce qu'on doit attendre de son dévouement au Saint-Siége. Ce fut elle qui la première convia, en 1849, les grandes couronnes à la restauration du trône pontifical, et ses soldats apparurent les premiers sur le territoire des États de l'Église. En ce moment même, son drapeau vient de reconquérir, en combattant les infidèles, le prestige de son antique renommée. Ce peuple, dont l'Europe admire le glorieux réveil, saurait prouver que sa foi n'est pas plus assoupie que son courage. Isabelle II a porté noblement son titre de reine Catholique; elle s'est montrée digne d'être à la fois l'héritière de la grande Isabelle et la fille de saint Louis. Elle se souviendra de sa double origine.

Le Portugal ne peut oublier que la monarchie du roi Très-Fidèle fut comptée comme une des quatre colonnes de l'Église catholique. Ces temps furent l'apogée de la gloire portugaise. Il ne sacrifiera pas la splendeur de ses souvenirs à de funestes complaisances pour une orgueil-

leuse protection qui menace toujours son indépendance. Il aimera mieux rester l'allié du Saint-Siége que se faire le vassal de l'Angleterre.

Le roi de Naples est resté fier de la généreuse hospitalité offerte par son père : des explosions récentes lui ont montré une fois de plus la véritable source des complots tramés contre sa maison. Quels que puissent être les périls, il ne séparera jamais sa cause de celle de Rome. Il y va de la dignité comme de l'avenir de sa couronne.

Je ne parlerai pas de la Bavière et de tous les princes d'Allemagne, déjà si impatients au printemps dernier, et dont l'attitude n'a pas été étrangère à la rapidité de la paix de Villafranca.

Le mouvement de l'Allemagne a répondu à celui de la Péninsule ibérique, et les élans de l'Irlande aux manifestations venues du Brésil et de l'Amérique du Nord. Le nouveau monde a rivalisé avec l'ancien. Jamais une pareille ardeur de dévouement et de respect n'avait éclaté autour du trône de Saint-Pierre; tous les peuples ont senti la même inspiration, parlé le même langage, et, loin d'entraver l'action en faveur de l'Église, il n'en est aucun qui ne fût disposé à agir pour elle.

Mais si l'Europe catholique est unanime dans son zèle pour le Saint-Siége, ne peut-on craindre que cet empressement même ne devienne pour les couronnes dissidentes une cause de défiance? Le démembrement du trône pon-

tifical ne rencontrera-t-il pas des résignations trop faciles au sein des Églises rivales?

On comprend de telles alarmes : et pourtant, qui peut croire que des monarchies assises sur l'hérédité dynastique veuillent miner la succession la plus ancienne et l'autorité la plus vénérée de l'univers? Les forces de la société sont assez attaquées de nos jours pour ne plus se diviser. Ce n'est pas trop de toutes pour la lutte, et le sacrifice de ces grands intérêts à d'étroites vanités de secte serait bientôt suivi d'irréparables regrets. Le torrent révolutionnaire grossit; on sait quand ses irruptions commencent, on ne sait pas quand ses débordements finissent.

On a accusé l'Angleterre de jouer au dehors avec ces débordements, sans prendre garde que déjà le flot monte chez elle. Quand il s'agit de cette grande nation, je me sens toujours partagé entre mon admiration pour ses fortes institutions et ses puissants esprits, et ma défiance contre ses tendances envahissantes et ses égoïstes agitateurs.

On trouverait dans le passé de son cabinet actuel plus de sujets d'inquiétude que de sécurité.

Lord Palmerston désire l'abaissement du Pape et le triomphe de M. de Cavour, qui livre la Péninsule à l'influence anglaise; il conseillera à chacun de ne pas troubler la dictature de la politique annexioniste. Mais si les grandes puissances étaient résolues à défendre les autonomies italiennes contre des ambitions que rien n'arrête, l'Angleterre n'interviendrait pas pour empêcher l'Europe

d'intervenir ; elle ne s'imposera pas la guerre pour assurer la paix aux usurpations piémontaises.

Elle comptera les périls intérieurs, les embarras lointains, les défiances européennes, auxquelles il ne faudrait pas donner un centre d'union plus facile à trouver et peut-être plus désiré qu'on ne pense. L'expérience a prouvé que la prudence ne parlait pas en vain dans les onseils britanniques.

J'aime à me rappeler d'ailleurs que la reine d'Angleterre ne fut pas la dernière à ressentir les outrages adressés à Pie IX. L'exilé de Gaëte reçut aussi le noble témoignage de ses sympathies, et les derniers périls ont inspiré, dit-on, l'offre d'une royale hospitalité : c'eût été un noble souvenir de celle que le jeune héritier de la couronne de saint Édouard avait reçue du Pontife, resté l'immortel représentant de la foi de ses ancêtres.

Cette mémoire de l'hospitalité romaine parlera aussi au prince régent de Prusse. Le frère dont il doit occuper le trône et le fils qui est appelé à lui succéder ont visité Rome tour à tour; ils y ont vu le néant des calomnies et la réalité des bienfaits.

Ce prince compte sept millions de sujets catholiques. Il apprécie leur fidélité; il sent qu'elle ne serait pas son moindre appui contre les envahissements d'une démocratie dont les caresses intéressées ne sauraient lui déguiser les dangers. Il ne peut avoir oublié ni les insurrections de Berlin, ni les déceptions de Francfort; et s'il n'a

pas répudié les jalousies traditionnelles de sa maison contre l'Autriche, il sait que ce n'est pas en abandonnant les principes de l'ordre européen qu'il peut se frayer un chemin à cette confiance de la patrie allemande tant de fois recherchée par ses pères. Ce prince éclairé ne peut aimer la révolution, car il aime la liberté. Il professe surtout le respect de la liberté religieuse ; il ne voudra pas briser le sanctuaire qui sert de sauvegarde à celle de tous les catholiques de l'univers.

Les catholiques ne devraient pas moins espérer du nouveau czar, qui a pris pour devise de son règne l'affranchissement et la paix. Lui aussi a visité Rome avant de parvenir à l'empire; il y a laissé des impressions profondes, et il en a rapporté des sentiments de justice qui ont dû lui faire regretter plus d'une fois les sévérités religieuses de son père. Il n'ignore pas le pouvoir de la discipline et de la hiérarchie, puisque l'Église grecque a le bonheur de les conserver encore. A la différence de tant de communions menacées de se dissoudre dans l'individualisme, l'Église grecque est encore une Église; et elle a pu voir dernièrement, à Rome, qu'en présence même d'une regrettable séparation, les souvenirs de la commune origine ne sont pas effacés.

Au jour de la guerre de Crimée, quand le drapeau catholique et le drapeau protestant s'unissaient au croissant contre la croix grecque, le souverain Pontife a refusé de faire d'une guerre politique une guerre religieuse, et sa neutralité bienveillante au milieu des divisions chré-

tiennes de l'Orient a rappelé la généreuse politique d'Innocent III.

L'empereur Nicolas lui-même, peu de temps avant de mourir, avait voulu faire porter ses remercîments solennels à la ferme impartialité du Père de tous les fidèles. Alexandre II a accompli ce vœu en y joignant le témoignage de sa propre reconnaissance ; il peut la prouver aujourd'hui sans nuire à son pouvoir. Un loyal concours donné au maintien des droits légitimes du trône pontifical lui vaudra les bénédictions des catholiques de son empire et la gratitude de tous ceux de l'univers.

S'il a des griefs contre le cabinet de Vienne, il ne peut en rendre le Pape responsable ; d'ailleurs l'Italie l'a bien vengé de la Crimée. La politique des passions est toujours mauvaise conseillère, et on se perd par excès de ressentiment comme par excès d'ingratitude.

La Russie a un grand rôle dans le monde ; elle a pu le compromettre en l'exagérant. L'empereur Nicolas voulait que tout se fît par lui en Europe, c'était trop ; mais son successeur ne peut souffrir que tout se fasse sans lui.

Le Saint-Siége peut donc espérer même dans les princes dissidents. Ils serviront la cause de toutes les communions chrétiennes, dont l'unité catholique est encore demeurée le plus énergique symbole et le plus ferme rempart.

Ainsi, dans ce duel religieux et politique engagé entre

le Saint-Siége et le Piémont, l'Europe doit être d'un côté, l'Angleterre de l'autre.

Quel parti prendra la France?

Si elle garde sa place auprès du trône de Saint-Pierre, à la tête des nations catholiques et appuyée sur les principes conservateurs de toutes les grandes monarchies chrétiennes, il n'y aura ni question ni lutte. Un mot suffira. La force n'aura pas à agir : elle n'aura qu'à se montrer.

Si, ce qu'à Dieu ne plaise, la France se laissait entraîner à la suite du Piémont, elle pourrait déplacer l'équilibre, faire pencher peut-être la balance du côté du droit révolutionnaire. On sait ce qu'il ferait d'elle après avoir désorganisé l'Italie.

Mais la France ne pourrait prétendre du moins que l'Europe ne lui aurait pas permis de protéger le Saint-Siége; c'est elle qui n'aurait pas permis à l'Europe de le défendre. Qu'elle laisse aujourd'hui les nations catholiques pleinement libres dans leur action, le Pape sera maintenu dans tous ses droits temporels, même sans notre épée. Il nous restera le regret de n'y avoir pas concouru; nous n'aurons pas du moins le remords de l'avoir empêché.

Mais enfin, la France prêtera-t-elle cet appui au Saint-Siége? Permettra-t-elle du moins aux autres de le prêter? Quelle est en réalité, sur Rome et sur l'Italie, la politique du gouvernement impérial?

Tous les partis y ont cherché des espérances et tous

assurent qu'ils en ont trouvé. Je ne sais s'il faut attribuer cette situation étrange à des calculs dont personne n'a pu pénétrer la profondeur, ou à des entraînements dont rien ne pourrait expliquer l'imprévoyance.

Faut-il accuser l'habileté des hommes ou la fatalité des événements? L'histoire seule dira le dernier mot, car je ne crois pas que la politique contemporaine ait encore dit le sien. Mais en attendant, on s'est mutuellement combattu avec des armes empruntées au même arsenal.

On a opposé la proclamation du 3 mai, qui respecte les neutralités, les souverainetés et les territoires, à la proclamation de Milan, qui appelle tous les Italiens à se faire soldats pour devenir citoyens libres d'un grand pays.

On a comparé le *Moniteur* du 9 septembre, qui stigmatise la politique d'annexion, au consentement donné aux régences piémontaises.

On a rappelé les sévérités des discours officiels contre les tendances du Piémont, et la condescendance inépuisable des actes pour les envahissements de sa politique.

On a lu dans la lettre adressée le 20 octobre par l'Empereur au roi de Sardaigne, que la France demandait Modène pour la duchesse de Parme; et la dépêche du 24 février donne Parme comme Modène au Piémont.

On a mis en regard la volonté exprimée au nom de l'Empereur par son ministre des cultes en faveur de l'intégrité des droits temporels du Pape, et la lettre qui demande au Saint-Père l'abandon de ses plus riches provinces.

On a vu les épanchements de Villafranca faire place aux intimités commerciales de l'alliance britannique, suivies bientôt de défiances nouvelles.

On a rapproché la convocation du congrès du patronage donné à un écrit qui devait inévitablement le dissoudre.

Pie IX lui-même comparait naguère deux lettres venues de la même source, et qui avaient tour à tour rassuré et affligé son cœur de Pontife et de Père.

Je n'entreprendrai pas de concilier des documents si identiques par l'origine et si opposés par le but ; mais je me crois le droit de choisir, et je ne saurais hésiter longtemps. Après tout, les contrats internationaux destinés à lier les peuples pèsent plus dans la balance que des écrits personnels, qui ne représentent guère que les impressions du moment ; et, si j'étais forcé d'opter entre des signatures impériales, j'aimerais mieux oublier la lettre du 31 décembre que déchirer le traité de Villafranca.

Il y a en effet deux politiques pour la question d'Italie, et ces deux politiques sont plus éloignées encore par leurs principes que par leurs dates.

L'une maintient les droits des princes et les vraies libertés des peuples, assure au Saint-Père ses États, à l'Église son indépendance, à l'Italie la fédération de ses nationalités. L'autre renverse les trônes, bouleverse les traditions, usurpe les domaines de l'Église, livre le Pape à l'Italie et l'Italie au Piémont.

L'une est la politique italienne, avec le rétablissement

de l'ordre et la certitude de la paix; l'autre est la politique piémontaise, avec l'unité italienne pour prétexte, la domination pour but, l'insurrection pour moyen, et la guerre pour résultat.

Il faut opter. Prendre un moyen terme est impossible : on ne concilie pas les principes contraires. Les suivre tour à tour ne serait pas plus digne que prudent. On se créerait des ennemis partout, on n'aurait d'alliés nulle part.

Il faut être avec les nations catholiques et l'ordre européen pour l'intégrité des droits du Pape et pour la paix de Villafranca, ou avec la propagande de M. de Cavour et la politique de lord Palmerston pour l'envahissement de toute l'Italie et la confiscation de tous les États de l'Église.

Mais proclamer la souveraineté du Pape en principe et s'opposer à tout ce qui pourrait la rétablir en fait; professer l'autonomie des nations italiennes et permettre de l'absorber par les scrutins imposés de la dictature piémontaise; enfin donner de sages conseils et laisser prévaloir les plus audacieuses témérités.., c'est ce que personne ne voudrait tenter. Là où la France a créé l'unité du pouvoir, elle attend l'unité de l'action; quand il n'y a pas deux volontés, elle ne saurait comprendre deux politiques.

Il faudra donc choisir entre la politique suivie par M. le comte Walewski et celle que pratique M. Thouvenel.

On pardonnera à mes anciennes habitudes parlementaires ce partage de la responsabilité entre les ministres.

Quand on la fait remonter plus haut, elle devient une déception ou un péril, et la presse n'a plus de choix qu'entre la servitude et la licence.

Et même dans l'appréciation des conduites ministérielles, il y a une part d'équité à faire à la situation des personnes.

Tout le monde rend justice au zèle éclairé qui a longtemps absorbé les préoccupations de M. Thouvenel dans la défense de nos intérêts en Orient, mais sa politique sur les affaires d'Italie s'est montrée tellement différente de celle de son prédécesseur, qu'il semble avoir perdu de vue plusieurs des faits importants qui avaient précédé son entrée au pouvoir.

Il a prétendu que l'évacuation des Légations par l'Autriche n'était pas le fait de la France ; et il aurait pu lire dans le rapport du prince Napoléon, du 4 juillet 1859, que c'était la marche de son corps d'armée qui avait déterminé l'Autriche à quitter Bologne.

Il a reproché au gouvernement romain de s'être refusé à toute concession et à toute réforme, et il eût pu trouver dans la correspondance de son prédécesseur (dépêches des 13 octobre et 5 novembre 1859) la preuve que le Saint-Père s'était mis d'accord avec la France sur la base des principales réformes utiles au bien de ses peuples.

Mais je me garderai d'insister sur ces débats rétrospectifs dans une question où il y a tant à dire sur la variation des langages et l'infidélité des mémoires.

J'aimais encore à espérer dans les paroles prononcées le 1er mars, à l'ouverture du Corps législatif. J'y voyais un vœu pour l'autonomie de la Toscane, un hommage au principe de la souveraineté temporelle du Pape, un avertissement aux invasions piémontaises.

Mais on ne peut séparer le discours, ni des dernières dépêches de M. le ministre des affaires étrangères de France, ni surtout des actes du gouvernement piémontais, qui s'est hâté de rendre ces nouveaux conseils impuissants comme tous les autres.

Ainsi, le jour même où le discours impérial se prononçait contre l'annexion de la Toscane, les dictateurs piémontais de Florence et de Bologne convoquaient les assemblées primaires à une comédie annexionniste de suffrage universel, dont le despotisme de leurs agents et le silence forcé des citoyens révélaient d'avance le dénoûment.

La pression a porté ses fruits. L'autorité piémontaise disposait de tout. On a signalé comme des ennemis de leur pays ceux qui prétendraient voter pour le maintien de son antique nationalité. Aucun centre d'union, aucun journal, aucune liberté de parole ou d'écrit, n'ont pu protester contre le mot d'ordre appuyé de toutes les forces de la propagande; et dès qu'une voix peut parler seule, on connaît l'empressement des multitudes à figurer dans toutes les représentations qu'on leur offre, et leur docilité à accepter tous les rôles qu'on leur impose.

La France seule eût pu prêter appui à la liberté des populations, mais au moment même où le discours impérial les dissuadait de l'annexion, on leur a persuadé qu'en la demandant elles servaient l'empire. C'est en arborant des drapeaux français qu'on est allé au scrutin voter contre les conseils du souverain de la France.

Et après avoir jeté ainsi le défi à l'Europe, on a procédé à l'inauguration solennelle des annexions acceptées.

C'en est fait : la Toscane aura vécu, Florence a cessé d'être reine ; déjà tous ses anciens honneurs la quittent, les ambassadeurs s'éloignent. Son nouveau maître vient recevoir l'hommage de sa fidélité ; mais les acclamations d'un jour ne lui rendront ni les grandeurs de son histoire ni l'indépendance de ses destinées.

Bologne prépare aussi ses fêtes. Victor-Emmanuel va triompher du Pape en prenant possession de sa seconde capitale. Il le dépouille de ses États, et il prétend le dédommager en offrant à sa simplicité apostolique les splendeurs d'une cour. Il parle de rendre hommage à la souveraineté pontificale, et il déclare que les peuples des Romagnes sont désormais ses peuples. Il promet de protéger le ministère suprême et de garantir la dignité du Saint-Siége, et son nom sert de mot d'ordre, au sein même de Rome, à toutes les tentatives de révolte.

Et c'est du haut d'un trône qu'on fait descendre une telle ironie, et elle s'adresse à la plus vénérée de toutes les majestés de la terre !

Et la France laisse dédaigner ses conseils, et l'Europe

regarde les traités et les trônes qui s'écroulent devant la menteuse dictature des scrutins.

Notre politique craignait que la possession de la Toscane par le Piémont ne menaçât de trop près Naples et Rome ; en lui laissant les Légations, on l'aura fait limitrophe de l'un et maître de l'autre.

Entre les souverains de l'Italie, la duchesse de Parme avait surtout gardé l'estime des rois et le respect des peuples ; c'est elle qui sera sacrifiée la première.

De toutes les villes de l'Italie, Venise avait le mieux mérité de l'ordre et de la liberté, c'est elle seule qui sera privée de l'émancipation ; elle devait entrer dans la confédération italienne : la confédération italienne disparaîtra pour laisser libre cours aux annexions piémontaises.

De tous les territoires, le plus inviolable par sa neutralité unanimement reconnue était celui des États de l'Église ; et il sera mutilé au profit du Piémont qui l'a envahi, et qu'aucun lien de proximité ou de tradition ne rattache à son avenir.

Enfin, le prince qui avait le plus de droits au respect, le pontife de tous les rois catholiques, est celui qui subira la plus cruelle injure. On ne se contentera pas de le déclarer incapable de gouverner ses peuples; un autre souverain viendra prendre sa place, et ce souverain sera celui qui a soulevé ses sujets pour usurper ses États. C'est lui qui régnera sur ses plus riches provinces, en attendant

qu'il lui enjoigne, comme il l'a déjà fait, de livrer aussi l'administration des Marches et de l'Ombrie [1].

Ainsi ce sera le roi de Sardaigne, ou plutôt son ministre, qui, sous le titre audacieusement modeste de vicaire, deviendra le tuteur du Saint-Père jusqu'au jour où il sera conduit à en faire son prisonnier.

Et pour un tel abandon de sa politique et de ses promesses, la France ne recueillera pas même l'apaisement du présent.

Elle laissera l'Autriche profondément blessée, la Russie mécontente, l'Allemagne inquiète, Venise frémissante, Naples menacée et le reste des États de l'Église à la merci d'une invasion toujours flagrante : et elle n'aura pu, à ce prix, ni assouvir les ambitions du Piémont, ni calmer les défiances de l'Angleterre.

On aura favorisé en Italie des entraînements superficiels, cédé à des vœux factices, livré le pouvoir aux plus hardis, mais on aura laissé des situations détruites, des intérêts mécontents, des traditions méconnues. Il y faudra compter avec des sentiments religieux que rien n'étouffe, avec des dynasties qui survivent longtemps et des nationalités qui ne meurent pas.

On aura surtout assumé la plus redoutable de toutes les responsabilités, l'atteinte à un droit plus fort, plus im-

[1] L'injonction est venue, mais après l'invasion, et comme pour ajouter l'outrage à la violence. (*Note de la 3e édition.*)

mortel que tous les autres. On l'ébranlera peut-être, mais il triomphe toujours.

C'est cette confiance impérissable qui anime Pie IX; elle seule lui inspire cette résignation auguste et sereine, qui laisse passer la force des hommes et ne s'incline que devant celle de Dieu.

Cette inaltérable fermeté a étonné certains esprits. On se rappelait cette suave bonté, cette onction touchante, qui ont fait tant de fois la joie des fidèles et l'admiration des étrangers. On ne pouvait croire que cette bienveillance inépuisable pût s'allier si bien avec l'inflexible énergie du devoir; on jugeait de l'Église et de l'esprit qui l'anime par la fragilité des choses d'ici-bas, où les meilleurs sentiments ont leurs excès, et les plus nobles inspirations leurs erreurs.

Mais celui qui veille aux destinées de la foi sait déconcerter les calculs de la politique humaine; il a suscité pour son Église un Pontife merveilleusement propre à nos temps agités, persuasif dans sa majesté, calme dans sa constance et invincible par sa douceur même. Il fallait que la révolution s'attaquât à un Pape réformateur, pour qu'il fût démontré une fois de plus que les concessions les plus larges ne la désarment pas, et que bientôt elle pose aux gouvernements les plus généreux la fatale alternative de l'abdication ou de la résistance.

Cette résistance à la violence et à la ruse, Pie IX ne l'abandonnera jamais. Il n'est propriétaire ni des droits de la papauté ni des domaines de l'Église. Il ne s'agit pas

d'un patrimoine d'ancêtres dont les descendants peuvent se croire le droit de disposer. Ses ancêtres comme ses descendants, c'est l'Église, qui l'a précédé et doit lui survivre; elle lui a remis ses droits, il peut tout pour les maintenir et rien pour les altérer. La condescendance d'un pape ne pourrait les compromettre, leur immutabilité se dresserait comme une protestation vivante pour armer ses successeurs; une défaillance momentanée pourrait causer un regret à l'Église, elle ne lui enlèverait pas un droit. Mais Pie IX s'est montré supérieur à toutes les épreuves, et celles que peut lui réserver l'avenir le trouveront inébranlable.

La révolution fera peut-être une halte. Elle a ses jours de menaces et ses jours de caresses. Elle est infatigable dans ses artifices comme dans ses audaces, parce qu'elle compte sur des confiances que rien n'épuise, sur des patiences que rien ne lasse. Elle fera de nouvelles promesses, et quand elle les aura violées, elle sera sûre de retrouver les mêmes résignations.

Mais la halte ne sera pas longue. Les principes sont inexorables et les passions n'attendent pas. On a proclamé le droit de chaque province à se séparer de l'État, et les scrutins d'annexion sont tout prêts pour démembrer les territoires et déchirer les traités. On s'est emparé des Légations au nom de l'unité italienne et de la haine de la domination de l'Église. L'unité italienne ne se reposera pas sans avoir embrasé le royaume de Naples; elle ne dira

son dernier mot qu'au dernier cap de l'Italie, et elle a déjà ensanglanté la Sicile.

La guerre au gouvernement temporel de l'Église ne s'arrêtera pas tant que Rome restera au Pape, et la France reconnaîtra bientôt que, vis-à-vis du Saint-Siége, il n'y a pas de milieu pour elle entre la politique de Charlemagne et la politique de 1809.

Une politique d'abandon est impossible.

La France y perdrait tôt ou tard son ascendant extérieur, indissolublement lié à la cause de la foi catholique ; sa situation intérieure en recevrait une profonde atteinte ; le système serait changé comme le point d'appui.

On essayerait de rassurer le clergé, on ne le persuaderait pas ; on finirait par s'irriter de ses inquiétudes. Aux yeux des courtisans révolutionnaires, les tristesses passeraient pour des reproches, les prières pour des attaques, et il s'en est trouvé déjà pour dénoncer les aumônes comme des complots.

On affligerait les populations religieuses, qui comprennent mieux les faits que les paroles, et dont la franche simplicité allierait difficilement le respect pour l'Église avec l'oubli des droits de son chef.

On n'aurait pas satisfait davantage cette élite intellectuelle et morale de la société française, qui s'est dévouée avec tant d'éclat à la cause de l'Église.

On n'aurait pas lassé la voix éloquente de l'épiscopat, dont l'indépendance de la magistrature protégera toujours le courage.

On aurait attristé les esprits conservateurs, inquiété les vrais amis de la liberté, excité de dangereuses passions.

Quels motifs pourraient entraîner le gouvernement à braver de tels périls?

Seraient-ce les acclamations des révolutionnaires? Mais le chef de l'Empire sait qu'ils lui ont voué la haine du ressentiment, la plus inexorable de toutes; ils ne le flatteront jamais que pour le perdre : entre eux et lui, il y a toute sa destinée.

Serait-ce la crainte de leurs complots? Loin de moi une telle pensée! Jamais un front couronné n'a pâli devant la menace. Les rois sont faits, non pour plier la société sous la terreur de ses ennemis, mais pour courber les ennemis de la société sous la juste crainte des lois. Le roi Louis-Philippe a vu le bras des assassins levé sur lui pendant tout le temps de son règne : il ne s'en est ni ému ni effrayé; il n'a pas changé sa politique ni suspendu la liberté.

Se trouverait-il des flatteurs intéressés à la propagande des annexions dynastiques, rêvant tantôt le trône des Médicis, tantôt celui des Bourbons, prêts à laisser la Sicile à l'Angleterre, pour asseoir à Naples un fief impérial et chasser la race de saint Louis de toute la Péninsule? Mais on sait où conduisent les ambitions de famille; l'histoire de Napoléon Ier est vivante encore...; son successeur ne

s'engagera pas dans la voie qui a perdu le plus grand capitaine des temps modernes.

Voudrait-on condamner l'Empire à la nécessité perpétuelle d'une politique guerroyante et agitée? Ce ne serait pas au nom de notre armée : assez de victoires ont couronné son drapeau, elle a conquis toutes les admirations de l'Europe et peut se reposer sur sa gloire.

Quant à la France, elle s'ennuie, il est vrai, quelquefois du repos, mais elle se lasse à la fin des agitations et des incertitudes, et il est temps pour elle de rentrer dans le programme du discours de Bordeaux.

Qui pourrait donc nous détourner encore de prêter au Saint-Siége un appui efficace?

Serait-ce l'annexion de la Savoie, ou le culte de l'alliance anglaise ?

La Savoie? On ne la voulait pas d'abord ; les proclamations les plus solennelles ont annoncé assez haut le désintéressement absolu de la France. Je ne puis croire qu'on négociât la cession dès cette époque. Je laisse aux irritations britanniques l'imputation de ces traités secrets, qui auraient d'avance combiné la rupture de la paix et partagé les dépouilles de la guerre.

Non : c'est le point de vue qui a changé, et je suis loin de me plaindre de ce qu'on demande au Piémont. C'est peu pour ce qu'on lui a donné, c'est trop peu pour ce qu'on lui a laissé prendre.

Je ne verrai jamais avec indifférence l'agrandissement de mon pays. Je l'eusse mieux aimé le jour de la paix de

Villafranca que le lendemain de l'annexion des Romagnes, il eût été le fruit de nos victoires ; le monde y peut voir aujourd'hui le prix de nos complaisances pour les envahissements de nos alliés.

Et pourtant, c'est la politique de Villafranca qui nous eût donné la Savoie, aux applaudissements de l'Europe. Nul n'aurait pu se plaindre. Les trésors de la Lombardie payaient largement à l'ambition de la maison de Savoie les montagnes où fut le berceau de ses ancêtres. Les grandes monarchies de l'Europe eussent d'autant mieux accueilli cette légitime incorporation à la France, qu'elle n'eût pas servi de prétexte pour amnistier les annexions révolutionnaires de l'Italie.

Une telle attitude eût rendu notre alliance plus chère à la Savoie catholique, la seule qui ait souhaité l'annexion.

La politique de Turin pesait sur elle : dans cette guerre à l'Église, elle ne reconnaissait plus ni ses rois, ni sa foi, ni son histoire. Elle voulait se rattacher à un gouvernement ami du Saint-Siége.

Sa vieille loyauté se soulèverait à l'idée que son territoire pût devenir le prix d'une usurpation du patrimoine de l'Église, mais elle se souvient que la France a garanti tous les droits temporels du Pape, et l'appui donné par la politique impériale au rétablissement de l'autorité du Saint-Père serait salué par elle comme un don de joyeux avénement [1].

[1] La Savoie vient d'exprimer ses sentiments avec une éloquente énergie dans une belle adresse qui porte la signature de ses évêques,

Sans doute l'extension des frontières de la France éveillera toujours les jalousies de Londres, mais on s'en tiendra à la menace. Depuis quelque temps l'Angleterre s'habitue à intimider les faibles et à laisser faire les puissants. D'ailleurs, si l'annexion de la Savoie devait consacrer les annexions piémontaises, il faudrait que le ministère anglais fût bien aveugle pour ne pas acheter, par le sacrifice de quelques susceptibilités puériles, le droit de suprême arbitrage sur toute la Péninsule. Ce n'est pas la possession d'un département de plus, même avec des frontières naturelles, qui dédommagerait la France de la perte de son influence sur l'Italie livrée au Piémont, c'est-à-dire, à l'Angleterre.

Car, il ne faut pas s'y tromper, la politique piémontaise, nécessairement hostile au Saint-Siége qui se dresse devant ses ambitions d'unité italienne, cherchera toujours son appui dans les propagandes anticatholiques au dedans, dans les sympathies britanniques au dehors.

Et la France, malgré quelques déviations momentanées, restera toujours trop attachée au Saint-Siége pour se mettre à la suite des menées du cabinet de Turin. Elle ne se résignerait pas longtemps à une telle politique; elle ne tient pas moins à ses traditions qu'à ses frontières, et sa foi est plus ancienne que ses dynasties.

Ainsi l'Angleterre restera toujours l'appui nécessaire et

de son clergé et de ses plus illustres citoyens, et qui est tout à la fois une protestation en faveur du Saint-Père et une interpellation à la France. (*Note de la 3e édition.*)

le guide invariable du Piémont. L'Empire ne l'ignore pas, il en a déjà fait l'épreuve : il ne doit donc jamais s'attendre à trouver dans l'annexion de la Savoie un dédommagement à la création d'une Italie anglaise.

Espérerait-on du moins se rattacher ainsi l'Angleterre, dont on ne croirait pas l'alliance payée trop cher à ce prix?

L'alliance anglaise est importante, sans doute, et ce n'est pas moi qui serais tenté de le contester.

Le gouvernement de 1830 a sincèrement pratiqué l'alliance anglaise ; il a bravé bien des préjugés pour y rester fidèle ; il en a subi l'impopularité, la France en a recueilli les fruits. J'ai défendu cette politique, et je ne le regrette pas. La différence des temps n'a pas changé mes opinions; mais, aujourd'hui comme alors, il y a deux manières d'entendre l'alliance de la France avec l'Angleterre.

Quand ces deux généreuses nations, sœurs d'origine et rivales de gloire, effacent les ressentiments de ces grandes luttes qui ont ensanglanté leurs annales et rempli toute l'histoire ; quand elles déposent tous les préjugés traditionnels pour chercher, dans la conformité des institutions parlementaires, une noble émulation de sympathie et de liberté ; quand les deux peuples les plus industrieux, les plus riches et les plus éclairés de l'univers, s'unissent pour imposer partout silence aux passions qui prétendent interrompre la civilisation et troubler la paix du monde; quand ils se font enfin les médiateurs des

grands États, les protecteurs des petits, les modèles de tous : c'est là un magnifique spectacle, qui fait l'honneur du siècle. Une telle alliance assure la prospérité des deux pays et la sécurité de tous les autres.

Mais, si la France et l'Angleterre se concertaient jamais pour ébranler les droits acquis, livrer les petits États aux ambitions conquérantes et les grands aux agitations révolutionnaires ; si elles abusaient contre la civilisation elle-même des forces invincibles qu'elle leur a données ; si la puissance de leurs flottes servait à menacer les capitales que la Providence a dotées du voisinage des mers ; si leur pavillon pouvait devenir tour à tour le signal et le refuge de la révolte : une semblable alliance, ou, pour mieux dire, une telle coalition serait une insulte au droit des gens, un fléau permanent pour l'humanité. Elle ne pourrait vivre qu'au prix de déceptions mutuelles, elle ne tarderait pas à devenir aussi compromettante pour les deux pays que funeste au monde.

La France ne serait pas la dernière à en souffrir : c'est souvent elle qui porte le poids des sacrifices.

On a accusé le gouvernement précédent d'avoir poussé trop loin ces sacrifices. Il eût pu trouver, dans la position qui lui était faite en Europe, le moyen de les justifier. L'alliance anglaise pouvait lui sembler d'autant plus précieuse, que le continent ne se montrait pas disposé à lui donner la sienne.

Les grandes monarchies absolues ont peu ménagé le gouvernement du roi Louis-Philippe, parce qu'elles n'a-

vaient point à se mettre en garde contre son ambition. Il avait promis la paix à l'Europe et la liberté à la France ; les rois le savaient aussi incapable de déchaîner la révolution au dehors que d'étouffer au dedans la constitution qu'il avait jurée. Ils ne redoutaient pas de lui des invasions qui pussent troubler leur sécurité, ils n'espéraient pas de lui des compressions qui eussent pu servir leur pouvoir absolu. Ils craignaient la propagande pacifique de la liberté presque à l'égal des débordements révolutionnaires ; et, rassurés contre toute violente attaque de leurs trônes, ils ne cherchaient guère à affermir une monarchie constitutionnelle dont le succès pouvait attirer leurs peuples par la puissance de l'exemple.

Cependant, malgré cette froideur qui semblait incliner le gouvernement français vers l'Angleterre, il ne lui sacrifia ni la politique, ni les traditions, ni les intérêts de la France.

Il sut prendre Anvers et rendre, par l'alliance avec la Belgique, un boulevard aux frontières de la France. Il occupa la ville d'Ancône pour faire équilibre à l'Autriche et il la remit ensuite fidèlement au Saint-Siége. Il féconda la conquête d'Alger par celle de l'Algérie. Partisan d'un sage progrès, il résista à toutes les exagérations intéressées du libre échange, et finit par les mariages espagnols, qui enlevèrent la main d'Isabelle et la couronne de Castille au royal client de l'Angleterre.

Et aujourd'hui, quand nous sommes libres dans le

choix de nos alliances, nous laisserions la Grande-Bretagne régner en Italie sous le nom de l'unité italienne! La Méditerranée deviendrait un lac anglais et le Piémont pourrait quelque jour déposer les clefs de saint Pierre aux pieds du lion britannique!

Qu'auraient produit les triomphes de la guerre d'Italie? Quel serait le prix du sang de nos soldats?

Nous avions proclamé l'affranchissement de l'Adriatique, et nous aurions aggravé le sort de Venise.

Nous avions garanti l'intégrité des droits temporels de l'Église, et nos alliés auraient usurpé ses États.

Nous avions promis à l'Italie la fédération de ses nationalités municipales, et la Toscane aurait perdu jusqu'à son nom.

L'Italie confédérée n'eût plus rencontré d'ennemis, et nous l'aurions laissée à la domination piémontaise, qui provoque toutes les luttes et ramène tous les périls.

Et l'Europe aurait vu raviver partout les agitations ambitieuses qui troublent le sommet des sociétés et les passions anarchiques qui fermentent dans les bas-fonds. Elle ne pourrait plus s'endormir dans la paix, sans craindre de se réveiller dans la guerre.

Qu'on ouvre enfin les yeux! Il n'est jamais trop tard pour reconnaître une faute; et, si la France expie quelquefois durement les siennes, elles ne sont jamais irréparables. Elle tient ce privilége des faveurs de la Providence; il lui est donné de revenir à temps de toutes ses

erreurs, de se relever de toutes ses faiblesses et de reconquérir toutes ses gloires.

Quant au gouvernement, il est bien dégagé vis-à-vis de l'Angleterre, qui repousse les annexions qu'il a obtenues, et vis-à-vis du Piémont, qui persiste dans celles que la France a déclaré repousser. Qu'il laisse l'une à l'isolement que lui réservent les contradictions de sa politique, et l'autre à la responsabilité que lui impose l'ambitieuse obstination de la sienne.

Qu'il réunisse enfin ce congrès promis à Zurich, sans lequel rien ne peut s'asseoir dans la Péninsule!

On a dit que celui de 1856 n'avait pas pacifié l'Orient et qu'il avait troublé l'Italie.

Le congrès de 1860 pourrait mériter mieux de l'avenir, car, en apaisant les troubles de l'Italie, il aurait préparé l'émancipation de l'Orient. L'Europe pourrait enfin fixer ses regards sur les convulsions suprêmes qui agitent le Bosphore; la crise civilisatrice qui doit régénérer le berceau du monde n'attend peut-être que la pacification sérieuse de l'Occident.

Mais ce n'est pas en renversant les bases du droit européen qu'on peut rétablir entre toutes les nations l'harmonie nécessaire à l'achèvement de la plus grande œuvre réservée à ce siècle; on ne préparera pas la restauration des chrétientés orientales, en sacrifiant la plus grande Église chrétienne de l'univers.

Il faut avant tout que ses droits sacrés soient reconnus; il faut qu'on abandonne le Piémont aux délibérations de

l'Europe; il faut que le droit des gens prononce entre lui et le Saint-Siége, et que force reste à ce jugement. Il faut que la France prête son concours et qu'elle condamne solennellement l'injustice.

Que toutes les nations puissent librement répondre à l'appel du Saint-Siége sans craindre de rencontrer sur leur chemin la politique de la France : tout sera dit. Les Légations seront bientôt délivrées de la pression piémontaise et le Saint-Père aura obtenu justice.

Sans doute la France n'interdira jamais à ses enfants de se dévouer volontairement au Saint-Siége. Sa vieille armée d'Afrique, qui nous a donné les héros de Malakoff et de Magenta, sera fière d'offrir son glorieux tribut à cette grande cause, et le vainqueur d'Abd-el-Kader pourra servir encore la civilisation et la patrie en consacrant son épée à la défense de la Papauté.

Mais, si en même temps la France devait ratifier par son autorité ou par sa condescendance l'envahissement de ces belles provinces dont l'Église dut la première possession à la munificence de nos rois; si, après avoir décliné la solidarité des usurpations, elle entreprenait de les couvrir par sa diplomatie, si elle n'employait ses efforts qu'à contenir le zèle des puissances catholiques par la force de sa prépondérance; si elle stipulait auprès de toutes l'inviolabilité du Piémont, qui n'a respecté celle de personne, il ne faudrait plus alors parler même de la neutralité de la France à l'égard du Saint-Père. Ce serait elle qui aurait déclaré au Saint-Siége la plus dangereuse

guerre, car ce serait sa protection qui aurait permis à ses alliés la spoliation de l'Église, et ce serait sa garantie qui rendrait la spoliation irréparable.

La France gémirait sans doute d'une telle politique; mais, si la volonté souveraine dans laquelle elle a incarné toute sa puissance se laissait entraîner sur cette pente fatale, que toutes les voix indépendantes s'efforcent encore de l'en détourner.

La Constitution a fait le Sénat gardien de la liberté des cultes. De nombreuses pétitions ont appelé son intervention en faveur de celui de trente-quatre millions de Français. On avait voulu espérer en lui pour sauvegarder les droits du Pontife suprême. Un avertissement eût pu servir le pouvoir; le Sénat lui a décerné un hommage de confiance.

Toutefois, les chefs de notre Église n'ont pas gardé le silence. Les cardinaux appartiennent tout ensemble à Rome et à la France; en invoquant le lien qui unit leurs deux patries, ils ont servi l'intérêt et la dignité de toutes deux.

Les généraux qui ont appris à connaître Rome en y représentant la France ont apporté leur loyal témoignage à la cause du Saint-Père; leur dévouement l'aura consolé de tant d'abandons imprévus.

Une autre enceinte a entendu des voix courageuses venger l'Église, flétrir les usurpations, rappeler les promesses, demander des garanties; mais le Corps législatif est privé de toute initiative, les pétitions des citoyens ne

peuvent arriver jusqu'à lui. Il vote l'impôt au nom du pays ; il ne vote pas sa politique.

Il faut espérer dans la puissance de l'opinion. Elle ne fut point écoutée, il y a un an, quand elle craignait la guerre d'Italie pour la paix de l'Église : on ne l'accusera pas cette fois de défaillance, car ce n'est pas sa prévoyance qui a failli.

Si l'opinion du monde pouvait hésiter, je plaindrais l'aveuglement des hommes. Si elle parlait en vain, ce sont les institutions des peuples dont je déplorerais l'impuissance.

Je le regretterais pour l'Église, outragée dans son Pontife, dépouillée dans ses domaines, atteinte dans son indépendance.

Je le regretterais plus encore pour l'Europe, car elle aurait délaissé tout ce qu'il y a de plus sacré sur la terre, la majesté, la faiblesse et la justice. Elle aurait donné le spectacle le plus funeste à la conscience des peuples, celui de la puissance proclamant le droit et le sacrifiant à l'audace.

Je m'en affligerais surtout pour mon pays, car c'est lui qui serait accusé. Le Piémont n'est pas assez grand pour porter une telle responsabilité devant l'histoire. C'est la France qui aurait démenti ses traditions et abdiqué sa destinée. On croirait encore à ses armes, on ne croirait plus à sa parole.

L'Église, qui l'avait toujours trouvée fidèle, ne compterait désormais que sur la volonté immuable qui l'a fondée.

Celui qui a tiré la Papauté des catacombes, qui l'a affermie par les persécutions et les exils, qui l'a fait triompher de ses ennemis comme de ses propres faiblesses, n'abandonnera pas son vicaire, alors qu'il le verra cerné par tous ses adversaires et délaissé par tous ses protecteurs. Il a sauvé la Papauté, des Césars comme des révolutions. Au troisième siècle, on la croyait noyée dans le sang du martyre, et depuis, elle a intronisé la croix au sommet du Capitole. On a dit qu'elle mourrait au dix-huitième siècle dans la tombe solitaire de Valence, et elle est rentrée triomphante au Vatican.

Cette grande figure de l'unité romaine pourra rester encore une fois dans l'ombre, mais on ne tardera pas à voir combien son prestige manque à l'Italie, son ascendant au christianisme tout entier. Les nuages qui l'auront voilée un instant s'évanouiront devant cette lumière des faits qui éclaire les plus rebelles, et la Providence saura se servir du vœu même des peuples pour la faire reparaître avec une nouvelle splendeur.

Mais, en attendant, les jours d'épreuve seront venus, les exemples porteront leurs fruits; le droit restera sans appui et la force sans frein; les nations passeront sans cesse de la tyrannie des faits accomplis à la dictature des faits imprévus. Le monde ne s'arrêtera plus dans le chemin des aventures. La France a déjà éprouvé, dans ce

siècle, qu'il n'est pas de vraie grandeur sans la liberté; l'Italie saura bientôt qu'il n'est pas de liberté durable sans la paix, et l'Europe apprendra à son tour qu'il n'y a point de paix sans la justice.

DERNIER COUP D'OEIL

SUR

L'ÉTAT ACTUEL DE ROME ET DE L'EUROPE

Depuis cinq mois que cet écrit a paru, les événements se sont précipités, les faits ont rapidement suivi la pente des principes; le courant de la révolution entraîne même ceux qui l'ont déchaînée; l'anxiété est partout, l'expiation approche.

Ainsi nos tristes prévisions se sont promptement accomplies; l'attaque de la Sicile, l'envahissement successif de tout le continent italien, les complicités du Piémont, l'inertie de l'Europe, tout était écrit d'avance dans les pages qu'on vient de lire, tout, jusqu'au rôle de la flotte anglaise, devenue tour à tour le signal, le refuge et l'appui de la révolte.

Nous avions dit que la révolution ne se reposerait pas

sans avoir embrasé le royaume de Naples, et que l'unité italienne ne dirait son dernier mot qu'au dernier cap de l'Italie.

Nous avions ajouté que la guerre à l'Église ne s'arrêterait pas tant que Rome resterait au pape, et que pour la France, vis-à-vis du Saint-Siége, il n'y avait pas de milieu entre la politique de Charlemagne et la politique de 1809.

Et déjà un condottiere échappé, il y a dix ans, au glaive vengeur de notre armée, s'est fait encenser dans la cathédrale de Palerme, sur le trône des rois d'Aragon, et il avait fixé d'avance le jour où il viendrait à Naples renverser celui des fils de saint Louis. Rien ne l'arrête; il se joue des protestations de l'Europe, et ne prend pas au sérieux les ordres de son roi. Il se glorifie d'écouter le Piémont à peu près comme le Piémont a écouté la France; il affecte de proclamer que nos conseils ne portent bonheur à personne.

Il répète que, pour les avoir dédaignés, le roi de Sardaigne s'est agrandi sans perdre notre alliance, et que, pour les avoir écoutés, le roi de Naples s'est isolé sans gagner notre appui.

Et la conquête de Naples n'est qu'une étape pour marcher plus sûrement à son but.

C'est à l'Église surtout qu'il a déclaré une guerre à mort; il veut venger sa défaite de 1849 sur Rome, et, s'il se peut, sur la France. Ce n'est pas en vain qu'il a proclamé, dès ses premiers manifestes, qu'il fallait sou-

lever les Marches, l'Ombrie, la campagne romaine, contre *les mercenaires du prêtre qui règne à Rome, extirper de l'Italie le chancre de la papauté*, et mettre la main aux pavés pour tirer vengeance des *misérables hypocrites à soutane noire*. Il veut d'abord qu'on cerne de toutes parts la capitale du monde chrétien, et c'est du Quirinal qu'il entend promulguer le décret qui inaugurera l'unité italienne, et enchaînera l'unité catholique aux pieds de la révolution couronnée.

A Dieu ne plaise que l'accomplissement de tant de tristes prophéties éveille dans notre âme un autre sentiment que celui d'une profonde douleur! En rappelant des prévisions sitôt réalisées, nous voudrions seulement donner plus d'autorité aux avertissements qui importent à la paix de l'avenir.

Déjà cet avenir nous saisit, les derniers voiles sont tombés, la lumière s'est faite, les plus complaisantes illusions ont trouvé un terme.

On attendait la liberté, on a recueilli la dictature : on cherchait l'indépendance, on a trouvé la confusion : on demandait une garantie contre l'étranger; une Confédération régulière l'eût exclu pour toujours, les désordres de l'unité le ramèneront tôt ou tard. Plusieurs avaient souhaité pour le Piémont un agrandissement modéré, qui pût l'élever sans menacer l'Europe et sans le perdre lui-même; il faut aujourd'hui qu'il absorbe l'Italie ou qu'il soit absorbé par elle. Quelques-uns même avaient rêvé la glori-

fication de l'Église, ils savent maintenant que dans l'unité italienne il n'y a point de place pour l'indépendance de la papauté.

Tout reposait sur deux mensonges, le suffrage universel et la non-intervention.

On avait faussé le suffrage universel en Toscane et en Romagne, on a résolu de s'en passer en Sicile jusqu'à ce qu'on ait trouvé le temps de l'interroger et le moyen de le faire obéir[1].

On violait la non-intervention d'autant plus sûrement qu'on l'acclamait plus haut. On parle aujourd'hui plus que jamais du principe, mais il y a longtemps que personne n'y croit ; le Piémont ne daigne plus déguiser son action. Hier encore il la niait devant la diplomatie ; aujourd'hui ses volontaires étreignent Palerme, son drapeau flotte à Naples, et son armée est aux portes de Rome.

Déjà dans les Deux-Siciles l'intervention avait clairement apparu. Ce n'est pas du dedans qu'avait jailli l'étincelle incendiaire ; l'excitation de la propagande et de l'exemple n'eût pas suffi. Toutes les insurrections provoquées du dehors avaient été facilement étouffées. Malgré

[1] Quant au temps, on a attendu pour mettre le roi de Sardaigne aux voix, qu'il eût envahi en personne le territoire à la tête de ses armées. Quant au moyen, on a imaginé les trois urnes. C'est ainsi que la révolution entend la liberté et le secret du vote ; il faudra la remercier du moins d'avoir porté en Italie le dernier coup au suffrage universel. (*Note de la 3e édition.*)

la mollesse des caractères et l'affaissement des courages, ce beau royaume ne se serait jamais livré lui-même ; il regrettera longtemps ses sages lois, la paix de ses populations religieuses, la modicité de ses impôts et la solidité de son crédit, le mieux affermi de toute l'Italie [1].

Les abus administratifs et les tracasseries subalternes eussent enfin disparu dans la voie de réformes déjà spontanément inaugurée par un nouveau règne. On s'est hâté d'y porter le désordre ; on l'a attaqué avec les cohortes de la révolution, et accablé par l'autorité morale de tous les patrons qu'elle compte dans le monde.

Il a fallu, pour donner le signal à tant de honteuses défections, une expédition lancée par le Piémont et protégée par l'Angleterre. L'Angleterre a donné son or et prêté ses vaisseaux. Le dictateur a recruté des soldats chez elle et en Hongrie comme en Piémont ; il a trouvé des armes partout.

Il a fallu surtout que le pays fût abandonné par ses alliés, trahi par ses généraux, livré par les ministres de son roi.

Ce jeune monarque avait hérité du respect qu'inspirait aux soldats la royale fermeté de son père, il était cher à ses peuples par la mémoire de sa sainte mère, qui, seule, dans ce siècle d'ingratitude, a partagé avec la reine

[1] Avant l'invasion de la Sicile, le 5 pour 100 napolitain atteignait 110, et celui du Piémont ne dépassait guère 80. (*Note de la 3e édition.*)

Louise de Belgique le privilége des regrets populaires et des deuils nationaux.

Mais François II s'est vu délaissé par des couronnes qu'une solidarité de devoir et d'honneur semblait attacher à la sienne, et il a mieux aimé la confier à ses adversaires que la soutenir avec ses amis. On l'a vu appeler ses ennemis, exiler ses défenseurs, prendre les conseils de l'Europe, suivre ceux de la France, et ne trouver d'assistance nulle part.

Il s'était plu à pardonner les injures, on a voulu qu'il punît les services; on lui a signifié les conditions auxquelles on lui permettait de vivre, en attendant qu'on lui ordonnât de mourir. On a profané la liberté en donnant à l'anarchie le nom même du gouvernement représentatif, où le pouvoir a le plus de droits légitimes pour commander. La corruption et la peur ont préparé la voie à la révolte, et les conseillers de la couronne ont ouvert la porte à Garibaldi. Toutefois François II s'est enfin dégagé de toutes ces perfidies. Le descendant de tant de rois n'a voulu abdiquer ni les droits, ni le courage de ses aïeux; et s'il ne lui est pas donné de prévaloir seul contre la révolution, dans cette lutte inégale qui accuse l'Europe, il pourra du moins, en succombant, redire ce mot immortel d'un de ses glorieux ancêtres : « Tout est perdu, fors l'honneur! »

Il n'avait pas encore quitté sa capitale que déjà les provinces de l'Église étaient envahies. Cette fois c'est l'héritier de la pieuse maison de Savoie qui a pris l'ini-

tiative. Garibaldi l'avait devancé à Naples; il s'est jeté le premier sur les États du Pape à la tête de toutes les forces organisées de l'Italie.

Et pour les témoins de tant de catastrophes il ne restera pas même l'excuse de dire qu'on est surpris par un coup de foudre. Non, tout le monde a vu se former l'orage et le flot monter peu à peu; le fait a grandi par degrés, chaque jour a permis de prévoir et même d'annoncer le lendemain. On a miné les trônes avant de les ébranler, on les a ébranlés avant de les détruire. Partout enfin le mal a duré assez pour laisser le temps d'attendre et même d'appeler le remède.

Et cet appel a trouvé sourds tous les appuis légitimes de la société. On dirait que les monarchies finissent ou que les rois sommeillent. Les uns n'ont pas voulu voir, les autres n'ont pas voulu croire, tous se sont effacés devant ces invasions proclamées d'avance et successivement poursuivies avec une constance de résolution et une régularité de programme dont la révolution a seule donné l'exemple.

Et les envahissements ne s'appellent pas intervention parce que les envahisseurs sont venus de l'Italie. La communauté de langue tient lieu désormais d'institutions, de mœurs et d'histoire, elle suffit à confisquer toutes les libertés et à amnistier toutes les oppressions. Plus d'indépendance pour les petits peuples qui ont le malheur de parler la même langue que les grands; le canton du Tessin

n'a plus qu'à attendre l'annexion piémontaise, et le canton de Bâle l'invasion germanique. La langue française peut dans un jour d'entreprise nous livrer Genève et la Belgique ; la langue allemande peut dans un jour de revers nous reprendre la Lorraine et l'Alsace.

Voilà où conduit le mensonge des nationalités factices, qui est le plus ancien peut-être, et certainement le plus périlleux de tous les stratagèmes de la révolution.

C'est par lui qu'elle tourne au profit de la guerre cette admirable expansion des peuples qui entraînerait l'humanité tout entière à la libre unité de la paix.

La révolution trouve les nations, telles que l'histoire les a faites, trop petites pour son pouvoir, et les empires, tels qu'elle les voudrait faire, trop grands pour la liberté. Rien n'arrête ses audacieuses utopies, qui n'ont point de germe dans le passé et que son insatiable ardeur d'aventures a pu seule, dans ses rêves, prétendre imposer à l'avenir.

On sait qu'elle s'est prise à combiner la division de l'Europe en trois grands empires. Elle ne veut plus qu'un empire latin, un empire germanique, un empire slave. Il faut refaire la carte du monde et détruire toutes les sociétés modernes, pour complaire à ses dangereuses folies.

Lui sera-t-il donné de parquer l'Europe en trois grands troupeaux obéissant au mot d'ordre de trois dictatures militaires qui absorberaient les nationalités comme les institutions dans le courant de leurs ambitions guerroyantes, et consoleraient la démocratie de son inévi-

table esclavage par le triomphe de toutes les envies et l'abaissement de toutes les grandeurs?

Les sociétés secrètes battraient des mains, car derrière les grandes unités despotiques elles poursuivent toujours la grande unité socialiste qui compte hériter facilement de toutes les autres, parce qu'après tant de ruines accumulées il ne lui restera plus qu'à faire disparaître les dictateurs, pour avoir du même coup vaincu toutes les résistances et tué jusqu'aux empires.

On trouvera peut-être ces alarmes chimériques ou lointaines; on nous accusait aussi quand nous osions pressentir ce que chaque jour accomplit; aujourd'hui la voix des événements est assez retentissante et les échos peuvent être plus rapprochés qu'on ne pense.

En tout cas, cet avenir serait digne du principe de la non-intervention tel qu'on l'applique à l'Italie.

Mais c'est surtout pour les États de l'Église que cette application est odieuse, car c'est là surtout que tous les faux prétextes avaient complétement disparu.

On ne voulait pas que le Saint-Siége pût recourir à l'intervention étrangère pour contenir ses États; il demandait seulement qu'on ne se servît plus de l'intervention étrangère pour les bouleverser.

On disait que le Saint-Siége ne pouvait suffire à sa défense et qu'il ne trouverait de soldats nulle part, et les plus humbles familles comme les plus glorieuses ont ri-

valisé de zèle et de sacrifices pour lui envoyer une jeunesse d'élite plus noble encore par son dévouement que par son origine. La France elle-même lui a prêté un chef qui rajeunit les vertus chevaleresques des croisades par les plus hautes lumières et les plus nobles gloires de notre siècle. Et cette armée que lui improvisait la loyauté catholique, on lui a demandé de la dissoudre. La révolution a osé sommer le Saint-Siége de désarmer devant elle et de chasser lui-même ses défenseurs. Leur fidélité courageuse frappait d'impuissance les complots préparés et les invasions des bandes révolutionnaires. On ne pouvait insurger le pays, on n'a pas hésité à l'envahir. On n'a pas attendu le refus de l'ultimatum; avant même de le signifier, on précipitait sur cette petite phalange toutes les armées régulières de l'unité italienne pour la paralyser par la surprise et l'accabler par le nombre.

La révolution invente un droit des gens à son usage : les anarchistes de tous les pays peuvent attaquer le Saint-Siége, mais les catholiques ont besoin d'être Italiens pour le défendre; Garibaldi est le vengeur des principes, et Lamoricière un condottiere.

On se plaisait à répéter que l'étendue des États importait peu à l'Église pourvu qu'il restât au Pape une souveraineté temporelle quelque part. On allait jusqu'à dire que le retranchement de quelques provinces, loin de nuire à sa majesté, affermirait son pouvoir, en concentrant autour de lui les bénédictions de toutes les autres. On a pu re-

connaître la puissance de l'exemple, et les partages tentés à Frascati ont montré la propagande des lois agraires du dictateur de la Sicile transportées jusqu'aux portes de Rome.

On affirmait que le Piémont, satisfait de trôner à Bologne, se contenterait d'avoir mutilé la tiare et se garderait de la briser. Son roi s'était même déclaré le plus ferme appui de l'indépendance pontificale, et les Légations sont devenues ce qu'elles seront toujours dans les mains du Piémont, un point d'attaque perpétuelle contre cette indépendance. On a vu si les ambitions se contiennent et si les révolutions s'arrêtent.

On garantissait du moins qu'en ébranlant la couronne du monarque on sauverait l'autorité du Pontife. Le pouvoir temporel semblait seul attaqué, le pouvoir spirituel devait rester sacré; et voilà qu'on exile les évêques, qu'on emprisonne les prêtres, qu'on chasse les ordres religieux. De vénérables fugitifs viennent demander à la terre hospitalière de France un abri que nos pères trouvèrent jadis sur le sol religieux de l'Italie. Le séquestre des biens, la persécution des personnes, la propagande protestante hautement appelée et organisant ses prêches à la suite de toutes les insurrections triomphantes, toutes les licences et les impiétés hautement professées à l'ombre de la croix de Savoie, nous disent assez qu'on n'a voulu détrôner le roi que pour dégrader le Pontife. La révolution est conséquente, elle ne peut laisser les armes spirituelles au trône qu'elle veut renverser. On ne consacre pas l'au-

torité morale de ceux qu'on dépouille; on ne s'agenouille pas devant ceux qu'on veut abaisser.

Enfin les communions dissidentes avaient pu croire que le catholicisme seul était en cause et se renfermer dans une égoïste quiétude, et peut-être dans une silencieuse espérance. Mais les frémissements de la Pologne et de la Hongrie devancent déjà le signal que le dictateur leur a donné pour le printemps, et, en attendant, le socialisme fulmine ses plus audacieux manifestes, et les sociétés les plus fortes peuvent sentir partout leurs fondements ébranlés : elles entendent déjà les craquements de l'édifice. Il est temps d'aviser si elles ne veulent pas le voir s'écrouler avec fracas.

Si on ne veut pas que le mouvement entraîne tous les peuples, c'est en Italie qu'il faut défendre l'Europe ; quand la révolution se sera fortifiée dans toute la Péninsule, il sera trop tard. Elle aura conquis un puissant levier et un plus formidable exemple. La dictature incendiaire précipitera toutes ses ardeurs au dehors pour n'être pas forcée de les contenir au dedans. Tous les despotismes se ressemblent, leur ambition est aussi infatigable que la crédulité des peuples et des rois.

Mais, si cette crédulité est fatalement écrite dans les arrêts de la destinée, si c'est un parti pris par les monarchies de s'isoler ou de se trahir tour à tour, si chacune est résolue à regarder tomber les autres pour attendre avec une inépuisable résignation le temps de périr à son

tour dans le délaissement et dans l'impuissance, plus de vaines paroles ou de dérisoires condoléances! Qu'on ait du moins la conscience de son humiliation et le courage de sa faiblesse; qu'on ne défende plus à des ambassadeurs d'accompagner le roi d'Italie dans ses excursions annexionistes, dont on reste le complice sans vouloir en devenir le témoin. Il serait plus logique et à peu près aussi digne de lui envoyer des félicitations solennelles pour l'introduction de ce nouveau droit européen, qui ne connaît de pontife que le suffrage universel, de roi que le fait accompli; ou plutôt que ces félicitations passent par-dessus le trône éphémère que la révolution daigne encore laisser debout pour monter jusqu'à l'audacieux initiateur du socialisme prétorien et italique, jusqu'au souverain maître de tous les peuples de la Péninsule. Que les couronnes s'abaissent devant celui qui s'apprête à les fouler aux pieds, et que les rois de l'Europe se prosternent devant la dictature universelle du général Garibaldi.

En tous cas, au milieu de cette abdication générale, la France ne saurait abandonner ni Rome ni l'Italie, car ce serait s'abandonner elle-même.

On trouve pourtant des esprits qui se disent dévoués au pays et qui entendraient le condamner à cette suicide inertie. Ils voudraient que la France laissât le champ libre à la révolution et au Piémont. Le Piémont serait jusqu'au bout l'arme de la révolution, et la non-intervention

le bouclier de tous deux. Tous deux accompliraient ainsi leur œuvre de bouleversement social, et l'Empire interviendrait à la fin comme le sauveur providentiel de l'Italie périssant sous l'étreinte de l'anarchie.

On échapperait ainsi aux vengeances des sectes révolutionnaires, car elles se seraient dévorées elles-mêmes; on ne craindrait plus d'entendre les malédictions de l'Italie, car c'est elle qui se serait perdue; on aurait conjuré les ressentiments de l'Europe, car l'ordre serait rétabli et on aurait fait acte d'autorité vis-à-vis d'elle, car on aurait accompli soi-même ce qu'on lui aurait défendu d'entreprendre. Enfin on espérerait toujours dans la reconnaissance des catholiques, car on arracherait le Saint-Père aux fers de la révolution, et le peu qu'on daignerait lui laisser pourrait passer encore pour un bienfait de la France.

Ainsi on aurait vu chasser l'Autriche de Venise sans lui déclarer la guerre, on aurait vu crouler le trône des Bourbons sans le renverser; le Pape serait réduit à discrétion sans que nous eussions cessé de le soutenir, et le Piémont nous aurait dégagés par ses excès sans que nous eussions cessé un instant de le bien conseiller.

On opérerait librement sur l'Italie, car on aurait fait table rase de toutes ses puissances et de toutes ses grandeurs.

L'unité italienne n'aurait été qu'une machine de guerre, elle serait morte avant de naître, elle ferait place à la confédération ressuscitée de Villafranca; mais l'influence

française remplacerait la présidence du pape. Elle seule donnerait et protégerait les trônes. On aurait perfectionné les traditions du premier Empire : l'Italie impériale serait un grand pas vers le sympathique patronage de toutes les races latines, qu'on substituerait désormais aux anomalies du protectorat antigermanique de l'ancienne confédération du Rhin. Le Pape deviendrait enfin un patriarche français, seulement on le garderait vassal à Rome, au lieu de l'emprisonner à Fontainebleau.

On dit qu'il est des courtisans qui préconisent cette politique comme un chef-d'œuvre de calcul et de génie, de profondeur et de persévérance ; son succès serait pour eux l'apogée des gloires impériales.

Je ne sais si l'esprit d'aventure les égare ou si la présomption les aveugle; en tous cas, ils ne fascineront jamais la France, et je compte bien qu'ils n'entraîneront pas l'Empire. Dieu le garde de les suivre jamais dans cette voie fatale! La révolution le pousserait au piége pour le perdre, les partis exaltés l'y laisseraient courir pour hériter de lui à tout prix; les amis désintéressés du pays doivent lui signaler énergiquement le péril.

Une telle politique ne serait ni honnête ni sûre.

Elle ne serait digne ni de notre caractère ni de notre histoire; elle ne satisferait ni à notre mission ni à nos promesses; elle répondrait mal à la loyauté de notre armée et à l'antique confiance du monde.

Elle ne pourrait être efficace, car on aurait toujours en

face de soi la constance de l'Église et la fermeté de son chef suprême. Ces jours d'épreuve ont fait resplendir l'une et l'autre, et, quelles que soient les angoisses présentes de cette lutte artificieuse et acharnée, la majesté du pouvoir spirituel et celle du pouvoir temporel y auront également grandi.

L'un s'est vu acclamé par tous les pontifes de l'univers avec une unanimité de dévouement qu'aucun temps n'avait surpassée et qui fera époque dans l'histoire de l'Église.

L'autre a rallié dans tous les rangs, dans tous les partis, dans toutes les communions, les plus hautes intelligences, les plus généreux caractères. L'Église de France est restée fidèle à ses plus inviolables traditions en se mettant à la tête de cette courageuse croisade. Elle maintint toujours avec énergie l'indépendance des rois. Elle devait être la première à défendre le pouvoir temporel des papes, qui sauvegarde l'indépendance de l'Église.

Mais, quelque illustres que soient les hommages que la papauté a reçus, le plus magnifique lui est venu de l'attitude même de son représentant auguste et de l'admirable exemple qu'il lègue à ses successeurs.

On trouvait un prêtre trop débile pour soutenir le poids d'une couronne. Qu'en pense-t-on maintenant? Trouve-t-on que la majesté royale ait perdu quelque chose de son prestige en décorant le front d'un Pontife?

Sa faiblesse même n'a-t-elle pas enseigné toutes les forces? Où est la grande monarchie qui se flatterait de lui apprendre la noblesse du langage, la sincérité des promesses, la fermeté des résolutions? Et sans sortir de la Péninsule, serait-ce l'héritier de la maison de Savoie qui pourrait lui montrer comment on garde les traditions de ses prédécesseurs et la dignité des couronnes?

Dans ce temps où les consciences chancellent, où les peuples fléchissent, où les rois s'abandonnent, n'est-ce pas un spectacle providentiel que celui d'un pontife à la fois doux et inflexible, ne refusant rien à la raison, ne cédant rien à la violence, et, au moment même où tant de puissants répondent à l'appel du devoir : *Non volumus*, sachant répondre aux menaces de la force : *Non possumus*?

Ne dirait-on pas que Dieu a réservé ce seul exemple pour maintenir les espérances, glorifier les principes, relever les courages, et que la pierre sacrée qui sert éternellement à soutenir l'Église est encore destinée dans ce siècle à raffermir enfin la société civile ébranlée par le vent des révolutions jusque dans ses plus intimes profondeurs?

Il appartient à notre pays de seconder cette haute mission; elle ne doit pas se poursuivre sans la France, il est impossible surtout qu'elle s'accomplisse contre elle. La politique qui essayerait d'abaisser la tiare par un vasselage ne réussirait pas mieux que celle qui la voudrait renverser par un coup de main. L'Église saurait se dégager de

la ruse comme de la violence; tôt ou tard, il faudrait compter avec le sentiment catholique qu'on peut abuser, mais qu'on n'étouffe jamais, et qui se réveillerait avec d'autant plus d'énergie qu'on aurait plus longtemps endormi sa confiance.

Une telle politique pourrait devenir dangereuse. L'Europe a pu laisser révolutionner l'Italie, elle ne la laisserait absorber par personne; les couronnes délaissent quelquefois les principes, mais les jalousies nationales vivent toujours.

Il ne serait pas sage d'émouvoir des susceptibilités déjà trop éveillées par tant de vicissitudes inattendues. Il est peu de puissances qui ne gardent le regret d'un avantage perdu ou d'une illusion évanouie et qui ne nous imputent peut-être la responsabilité d'un douloureux mécompte.

Quand l'Autriche abandonna la Russie qui venait de la sauver pour s'unir à notre politique, elle comptait que l'alliance sur le Danube devait être l'alliance sur le Pô; elle avait cru désormais à l'inviolabilité de son Italie. Nos victoires ont déçu de telles espérances.

Elle n'a pas conservé un moins amer souvenir de ses échecs diplomatiques que de ses défaites militaires, et elle s'est plainte assez haut de n'avoir pas été avec nous plus heureuse dans la paix que dans la guerre. Elle se flattait que le sacrifice de la Lombardie lui vaudrait la sécurité de la Vénétie et la restauration des archiducs;

elle voit des annexions accomplies et des invasions flagrantes. Ce n'est point ainsi qu'elle avait entendu la paix de Villafranca, et, quand elle consentit à la non-intervention, elle était loin de soupçonner comment le Piémont la pratiquerait en Toscane et en Sicile, en attendant qu'il levât le masque à Naples et dans les États de l'Église.

La Russie avait pris sous sa protection le jeune grand-duc de Toscane, elle avait vu dans le discours impérial du 1er mars une garantie pour l'autonomie de ses États, et le lendemain le Piémont régnait à Florence.

Le czar ne pouvait oublier les anciennes sympathies qui unissaient son père à la maison de Naples. La fermeté de Ferdinand, resté seul dévoué à l'alliance russe dans la guerre de Crimée, lui avait attiré la malveillance des puissances occidentales. Un tel souvenir engageait la dignité et la politique d'Alexandre II. On juge si les coups dirigés contre ce trône ont retenti au sein du cabinet de Saint-Pétersbourg, et si l'évidente complicité de notre plus intime allié laisse envisager sans amertume l'impuissance de nos conseils et l'audacieuse persévérance de ses actes.

Je ne sais si la Russie aspirait à se consoler du patronage perdu en Italie en ressaisissant celui de l'Orient; en tous cas, si elle avait espéré les libertés et les profits d'une action isolée, le traité sur l'intervention en Syrie a dû la détromper. L'intégrité de l'empire ottoman menace de rester désormais, pour les puissances civilisées, plus

inviolable que celle des trônes chrétiens. On pourra tout faire sans la Russie en Italie, on ne fera rien en Orient sans l'Angleterre.

La Prusse avait cru lire dans la proclamation de Milan une protestation absolue contre tout agrandissement de territoire, et l'acquisition, d'ailleurs si légitime, de nos versants français des Alpes, lui fait toujours apparaître la conquête des bords français du Rhin. Les circulaires de notre ministre des affaires étrangères ont cherché vainement à détourner ces frayeurs. Le fantôme des frontières naturelles de la France tourmente toujours les esprits, et la visite impériale de Bade n'a pu suffire pour tranquilliser l'Allemagne.

L'Angleterre, malgré l'intimité de nos traités commerciaux et l'éclat de nos démonstrations amicales, ne paraît guère disposée à abdiquer ses incurables méfiances. Elle répond à nos courtoisies par des reproches, et à nos avances par des armements; elle ne peut se résigner à voir passer dans le droit européen la sanction d'un agrandissement de la France.

Les petits États ne manifestent guère moins de mécontentement que les grands. Si l'Angleterre soutient qu'elle ne s'attendait pas à l'annexion de la Savoie, la Suisse prétend qu'on lui en avait promis sa part. Les princes dépossédés avaient espéré dans de rassurantes paroles, et, quand le Pape avait lu nos déclarations si énergiquement explicites en faveur du maintien de tous ses droits temporels, il ne s'attendait pas à se voir sitôt au lendemain

de la perte de ses plus riches provinces, et à la veille de l'invasion de toutes les autres.

Ainsi, pendant que la révolution resserre par le péril commun les liens des grandes monarchies, les petits États se groupent devant la crainte des ambitions territoriales.

Sans doute, ces alarmes peuvent n'être pas exemptes de préventions. Elles ne tiennent peut-être pas assez compte ni de la complication des intérêts, ni de l'entraînement des situations, et, si elles rappellent à notre diplomatie des interprétations imprévues et des promesses que l'événement a parfois rendues fragiles, notre diplomatie se plaint à son tour de la vivacité de leurs reproches et de la persistance de leurs soupçons.

Mais enfin, fondées ou non, ces alarmes apparaissent partout, elles éclatent dans les paroles des pays libres, elles se font jour dans les actes de ceux qui ne le sont pas.

Napoléon III est trop pénétrant pour les ignorer, sa lettre à M. de Persigny le prouve ; il est trop sage pour les dédaigner, le traité de Villafranca l'a prouvé.

La lettre et le traité se ressemblent peu, il est vrai ; on peut même dire que la lettre ne cherche pas à glorifier le traité. Cependant le traité fut un acte de sagesse et de force au plus beau moment de la fortune de nos armes, et il faut les circonstances impérieuses qui ont depuis lors embrouillé les affaires d'Italie pour expliquer le langage inquiet de la lettre.

La connaissance des défiances semées de toutes parts a pu seule décider le souverain de la France à écrire que lord Palmerston le croira parce qu'il le connaît, et à placer ainsi la véracité de sa parole impériale sous la garantie d'un appel auquel de récents discours ont si mal répondu.

C'est la triste certitude des progrès de la dissimulation diplomatique qui a dicté cette invitation aux hommes d'État de s'entendre loyalement comme d'honnêtes gens, et non comme des larrons qui veulent se duper réciproquement.

Il a fallu toutes les difficultés soulevées par ces dissimulations et par ces défiances pour faire déclarer par le chef de cette glorieuse armée qui a changé les destinées de la Péninsule qu'il déclinait désormais la responsabilité de ces grandes transformations dont notre épée a donné le signal, et que, pourvu qu'il n'y eût pas d'intervention étrangère, il lui suffirait que la Péninsule se pacifiât n'importe comment.

Il a dû en coûter au prince qui a rétabli par nos armes et garanti par ses paroles le pouvoir temporel du Saint-Père de paraître borner désormais la mission de nos soldats à sauvegarder la sécurité du chef de l'Église quand leur courage a, depuis dix ans, maintenu sa pleine autorité.

Il a fallu une conviction bien profonde de la nécessité de ménager l'Angleterre, avec laquelle on offre de régler les destinées de la Péninsule méridionale, pour

parler avec tant de modestie du traité de Villafranca si précieux à notre prépondérance, de l'Algérie dont nous sommes si justement fiers, des côtés défectueux de notre marine et de notre armée qui sont toutes deux notre gloire, enfin de cette intervention en Syrie qui est à la fois le devoir, l'honneur et le vœu de la France.

Cette situation embarrassée se révèle dans les lenteurs et les entraves qui ont pesé sur l'expédition de Syrie.

Le réveil sanglant de la question orientale n'a pas dû surprendre la politique.

Pour ma part je n'ai pu m'en étonner.

Je me souviens que le 25 février 1859, avant la guerre d'Italie, au moment où tous les pressentiments de l'opinion cherchaient à détourner une crise si pleine de périls pour ceux même qui l'ont préparée, je disais, à l'Académie de Lyon, dans une allocution imprimée par ses ordres[1] :

La politique se gardera d'exciter, par des paroles imprudentes, les nations civilisées de l'Occident les unes contre les autres, mais elle dominera de haut sur cet Orient si ardent et si immobile, si inspirateur et si abruti, qui plane et rampe tour à tour, hier transformant la face du monde, aujourd'hui subissant ses ordres et se prosternant à ses pieds.

Elle jugera ce mahométisme qui a vaincu, trôné, opprimé par l'épée, destiné peut-être à périr par l'épée.

[1] Mémoires de l'Académie de Lyon, classe des lettres, tome VII.

A Dieu ne plaise que la civilisation chrétienne donne l'exemple de la provocation à la force ou le signal de la violation des traités ! Le glaive seul l'a toujours mal servie, elle ne grandit que par la loyauté, l'énergie et la sagesse.

Mais l'histoire a ses leçons, la Providence ses justices. L'islamisme a débuté par des massacres et des incendies, étouffé la liberté, enchaîné l'homme, dégradé la femme, il a dédaigné de s'assimiler aux vaincus, il rougirait de s'assimiler aux vainqueurs ; déplorable mélange d'oppression et d'anarchie, il n'épargne aucune faiblesse, ne résiste à aucune force et semble s'être imposé la triste loi de démentir en tout l'immortelle devise du peuple romain : *Parcere subjectis et debellare superbos.*

En vain l'Europe cherche, par tous ses efforts, à prolonger une vie factice entre un fanatisme impuissant et une renaissance impossible ; il sait lui-même qu'il ne vit que de la difficulté de partager son héritage. On voudrait le fixer, il veut garder sa tente ; chaque jour est témoin de ses nouveaux excès. Qui sait si ses colères, mal comprimées, n'éclateront pas tout à coup par quelque explosion terrible ? Il voudra mourir en barbare ainsi qu'il a régné, et finira par lasser la patience de l'Europe.

Ce jour-là, l'islamisme aura vécu, l'heure de lever la tente aura sonné, le Coran aura disparu de l'Europe ; il se réfugiera en Asie. Mais la civilisation ne l'y laissera pas longtemps tranquille, elle le poursuivra de son impitoyable lumière, elle dissipera pour toujours ses sanglantes ténèbres, elle ne frappera pas en vain à la porte de cet Orient, d'où sont sorties toutes les sciences et toutes les grandeurs de la terre, qui entendit Homère, Démosthène et Platon, et vit marcher les armées de Sésostris, de Cyrus et d'Alexandre. Elle rendra la paix et la liberté à cette terre privilégiée, qui fut le berceau du premier homme et le tombeau de l'Homme-Dieu, qui vit les tentes d'Abraham, écouta la harpe de David, admira les magnificences de Salomon, et qui retentit encore de la parole du Verbe.

Telles étaient mes impressions il y a dix-huit mois, et récemment j'ai dit dans ce livre « que l'empire ottoman était bien près de lasser la longanimité de l'Europe, » et qu'elle devait enfin fixer ses regards sur les convulsions suprêmes qui agitent le Bosphore, mais qu'elle ne pourrait rien pour l'Orient sans avoir pacifié l'Italie, « parce « que ce n'est pas en foulant aux pieds les bases du droit « européen qu'on peut rétablir entre toutes les nations « l'harmonie nécessaire à l'achèvement de la plus grande « œuvre réservée à ce siècle, et qu'on ne saurait préluder « à la restauration des chrétientés orientales en sacrifiant « la plus grande Église chrétienne de l'univers. »

Pourquoi faut-il que ces graves prévisions se soient sitôt réalisées ?

L'islamisme a jugé peut-être le moment opportun pour en finir avec une religion ennemie. Il a vu le christianisme outragé dans son pontife suprême, attaqué par ses enfants au centre même de sa foi ; il a pu le croire abandonné par ses plus anciens appuis.

En apprenant les persécutions de l'Italie, il n'a pu penser que l'Occident fût si prompt à venger les chrétiens du Liban, et, à l'aspect de tant de violences et de délaissements, son fanatisme a ranimé ses colères, et son fatalisme a pu rêver l'impunité.

En tous cas, s'il a cru au sommeil du sentiment chrétien, ses illusions ont dû être courtes, et si l'Europe n'est pas complétement innocente de tant de désastres, le devoir

de la réparation l'a réveillée comme un coup de foudre.

La première nouvelle de cette épouvantable catastrophe a suspendu toutes les discordes, relevé toutes les faiblesses. Le sang versé des chrétiens d'Orient a fait bouillonner le sang des chrétiens d'Occident. Un immense tressaillement a couru d'un bout de l'univers à l'autre ; l'Europe s'est enfin retrouvée, la société chrétienne s'est levée tout entière, et la France à sa tête. L'opinion a su se faire obéir cette fois ; elle est redevenue un instant reine du monde, et toutes ses voix ont appelé une croisade suprême pour reprendre l'œuvre de nos pères et léguer à nos descendants une conquête enfin irrévocable de la religion, de la justice et de l'humanité.

Elle a demandé des expiations éclatantes et d'invincibles garanties; mais plus de vains palliatifs, plus d'atermoiements illusoires ! N'abandonnons plus les victimes à la merci des fureurs de la barbarie et des complicités d'une volontaire inertie ou d'une imbécile impuissance. Non, plus de ces ignominieuses enchères qui imposent le déshonneur à l'innocence et le désespoir aux familles, plus de ces incendies qui détruisent des provinces, plus de ces carnages qui tuent des peuples, plus de ces sanglants anachronismes qui consternent le monde et accusent le siècle. Que le sang chrétien, échappé à tant de massacres, reste désormais sacré: car, s'il venait à couler encore, il retomberait fatalement sur nous devant Dieu et devant l'histoire.

Un prompt départ, une expédition imposante, une

action énergique, un but absolu et complet, un succès éclatant et définitif, tel a été le cri unanime de l'Europe.

Il faut le dire, le traité sur l'intervention en Syrie est loin d'avoir répondu à ces généreux entraînements de l'opinion. On y a vu avec regret une vénération superstitieuse et presque filiale pour la décrépitude de cet empire dont la civilisation appelle la fin et que la politique elle-même est désormais impuissante à faire vivre.

On a mesuré à nos soldats le nombre, le temps, presque l'indépendance; ils ne seront que six mille, ils ne resteront que six mois[1] et un commissaire turc pourra se faire le surveillant de leurs entreprises et le modérateur de leur courage. Au lieu d'être les libres protecteurs des chrétiens asservis, on en fait presque les auxiliaires de la Porte Ottomane.

Ce contraste entre les vœux des peuples et les déterminations des couronnes a ému le monde; personne ne s'en est pris à la France, on lui a su gré de son noble élan.

L'initiative en faveur des populations orientales était dans son droit et dans son devoir, car le nom de la France est le premier qu'aient acclamé leurs ancêtres, il est le dernier qu'aient murmuré les lèvres mourantes de

[1] La voix des événements vient de protester avec éclat contre l'insuffisance du nombre, du temps et de l'indépendance. Espérons que cette voix sera entendue. (*Note de la 3e édition.*)

tant de victimes qui ont légué leur vengeance et leur famille à sa protection immémoriale.

Personne n'a douté que ce cri d'indignation n'ait rencontré de l'écho dans le gouvernement comme dans la population. On en a retrouvé les accents dans ces belles paroles de la proclamation adressée à l'armée de Syrie :

« Vous ne partez pas en grand nombre, mais votre « courage et votre prestige y suppléeront, car partout « aujourd'hui où l'on voit passer le drapeau de la France, « les nations savent qu'il y a une grande cause qui le « précède, un grand peuple qui le suit. »

En présence de telles paroles, on s'est affligé des restrictions du traité, on s'est demandé comment une volonté d'ordinaire si persévérante a pu laisser à ce point neutraliser l'action de sa puissance.

C'est que la défiance mutuelle des cabinets est venue paralyser l'indignation unanime des peuples, c'est qu'à côté des réparations du droit des gens on redoute les artifices de la diplomatie et les surprises de la force, c'est que l'Angleterre soupçonne de prétendus arrangements secrets entre la France et la Russie pour l'avenir de l'Orient, tandis que la Russie s'inquiète de voir étaler avec tant d'éclat l'intimité prépondérante de la France et de l'Angleterre. C'est aussi que derrière le glorieux affranchissement des chrétiens on croit déjà voir surgir aux bords du Danube le triomphe du socialisme panslaviste.

C'est enfin que la course triomphale de la révolution à

travers l'Italie rallie tous les sentiments conservateurs des peuples et rapproche les intérêts de toutes les monarchies.

On craint de voir la révolution se propager par les forces redoutables de la France et de l'Angleterre qui se feraient ses protectrices et deviendraient plus tard ses victimes. On hésite à donner le signal d'une de ces luttes désespérées dont Dieu seul peut prévoir les sanglantes péripéties et préparer le suprême dénoûment; mais on sent que ces deux puissantes nations ne sauraient s'allier longtemps pour une pareille cause, et c'est de la France ou de l'Angleterre que l'Europe attend un appui contre la révolution.

Toutes ses préférences se reportent vers la France, c'est en elle qu'on espère; on sait les traditions de son histoire, la vraie mission de sa politique.

L'Angleterre, au contraire, inspire de toutes parts une défiance raisonnée et profonde; la Russie n'a pas oublié la politique à outrance qui voulait couronner par la destruction des flottes de la Baltique les incendies de Sébastopol, afin de se mieux assurer le monopole des mers; et l'Autriche se souvient toujours de l'abandon des alliances séculaires et du sacrifice de la Lombardie.

D'ailleurs, sans parler des griefs particuliers, le cabinet britannique s'obstine dans les contradictions d'une politique impossible, et le châtiment de tant d'inconséquences pourrait bien ne pas se faire attendre longtemps.

Il en coûte aux amis de la liberté de traiter avec cette sévérité la terre natale des institutions parlementaires.

Mais cette antique patronne du gouvernement représentatif ne fait plus rien pour le progrès de la liberté régulière dans le monde. En revanche, elle fraternise avec tous les despotismes et attise toutes les révolutions. Elle propage le suffrage universel au dehors pour étendre son influence, et elle le repousse chez elle pour sauvegarder ses institutions. Elle excite les peuples contre les rois et les rois contre la France. Elle veut exploiter à la fois les instincts révolutionnaires et les inquiétudes monarchiques. Mais ce double jeu alarme tout ensemble et les rois et les peuples. C'est à la France que tous demandent de se faire la médiatrice écoutée et puissante entre l'ordre et la liberté.

Et pourtant, si la France venait à déserter ce noble arbitrage, l'Angleterre ne laisserait certainement pas échapper une telle fortune.

On sait le secret de ces révolutions ministérielles que Londres tient toujours en réserve pour le besoin des temps, et tous ses changements de scène et de personnages ne surprennent plus personne. On est accoutumé dès longtemps aux soubresauts de sa politique.

Quand celle de lord Palmerston aura achevé de dépouiller la papauté qu'elle voudrait détruire et de désorganiser la Sicile qu'elle espère dominer, personne ne

conseillera au Piémont d'attaquer la Vénétie, car il pourrait rencontrer l'Angleterre devant lui. Elle a trouvé Rome esclave sous le sceptre paternel de ses pontifes, elle jugerait Venise assez libre sous le joug impérieux de l'Autriche. Le dogme de la non-intervention, si pompeusement inauguré par ses manifestes parlementaires, ne l'arrêterait pas un seul instant. Dans tous les cas, une fois le lien formé entre les grandes monarchies, l'Angleterre pourrait bien trouver l'occasion de les tourner contre la France. Ce jour-là, la coalition serait faite.

Mais ce jour-là aussi, il ne serait plus question parmi nous ni de récriminations stériles ni de fautes désormais irréparables; le péril rallierait toutes les dissidences autour de la patrie menacée.

Tous ceux qui, à d'autres époques, participèrent à l'honneur d'être mêlés de plus près au gouvernement de leur pays ne trouveraient dans ce souvenir qu'un engagement de plus de s'identifier à ses destinées et de se dévouer à sa défense. Il n'est aucun de nous qui ne se glorifiât de prendre pour devise ces généreuses paroles que m'adressait, au jour de la guerre de Crimée, un noble petit-fils d'Henri IV, dont notre Algérie admira le brillant courage et la sagesse prématurée :

« A d'autres d'apprécier les causes de la guerre; pour moi, je ne vois que le drapeau de la France engagé, et quelle que soit la main qui le porte, mon cœur est

avec nos soldats, puisque mon bras ne peut être avec eux[1]. »

Appuyée sur ces sentiments magnanimes qui éclateraient de toutes parts et qui se sont fait jour du sein même de l'exil, la France pourrait compter sur tous ses enfants. Avec une armée qui répare toutes les fautes par des prodiges, un crédit qui, malgré tant d'appels, a pu suffire aux efforts de la guerre et aux travaux de la paix, la lutte même contre l'Europe ne serait pas au-dessus de son courage.

Elle pourrait n'être pas au-dessus de ses forces, mais au prix de quels sacrifices et à l'aide de quelles alliances ?

Celle de la révolution est toujours lourde à ceux qui l'acceptent; elle ne sert un instant que pour régner sans partage; on croit en faire un instrument, c'est un maître qu'on s'impose.

Que de sang coulerait dans cet immense combat! Que de larmes pourraient coûter les suites de la victoire !

Grâce à Dieu, de telles extrémités seront épargnées à notre pays, car le remède est dans nos mains.

En effet, le malaise qui tourmente l'Europe est né des défiances et des isolements; les vicissitudes des négociations particulières ont semé l'inquiétude partout, les protestations ne peuvent la calmer, les désaveux la redou-

[1] Lettre de S. A. R. le duc d'Aumale du 25 mars 1854.

blent; on s'alarme de voir entre tous des alternatives de froideur et de caresses, des intimités mobiles et des alliances ambulatoires, des entrevues successives où les présents soupçonnent des pièges, où les absents entrevoient des menaces.

La situation n'est tenable pour personne.

En Orient, deux peuples enchaînés l'un à l'autre qui se combattent souvent et se menacent, une administration qui ne sait que frapper sans protéger jamais, un gouvernement auquel tout le monde commande, auquel personne n'obéit;

En Italie, des traités qu'on affiche et qu'on viole, des annexions qui ne reconnaissent aucun droit et que personne ne reconnaît; la sécurité perdue, les trésors dilapidés; la conscription, l'impôt, l'emprunt, devenus les seuls dons de joyeux avénement; les campagnes regrettant leur paix religieuse, les villes leurs franchises municipales, la Toscane son indépendance et son nom; l'anarchie de la Sicile, les sanglantes saturnales de Naples devenue le rendez-vous de tous les conspirateurs de l'univers; partout un mécontentement plus sincèrement universel que les votes du scrutin d'annexion... Quel présent et quel avenir!

L'union de l'Europe peut seule mettre un terme à une telle confusion.

C'est à la France d'en donner le signal.

Qu'elle assemble enfin ce congrès tant de fois pro-

mis, tant de fois avorté. Lui seul peut dégager toutes les responsabilités, concilier les intérêts, sauvegarder les dignités, imposer silence aux passions et vaincre les résistances. Mais il faut que les délibérations y soient sérieuses, il faut que personne n'y entre pour imposer un programme, et que chacun en sorte déterminé à faire exécuter la décision de tous.

Le temps presse, les liens sociaux se dissolvent, les impatiences s'enflamment, les ambitions débordent, les ressentiments s'aigrissent; partout la lutte générale se prépare, un instant peut la faire passer des esprits dans les faits, et l'heure va sonner peut-être qui fera entendre ces redoutables paroles : Le congrès aujourd'hui ou la guerre demain.

La France saurait accepter la guerre, mais il lui appartient de faire prévaloir la paix; sa véritable politique est écrite dans ses actes récents comme dans ses antiques traditions, elle l'a signée à Villafranca; après tant d'écarts et d'épreuves, il importe à tout le monde d'y revenir : au delà tout est péril, en deçà tout est désaveu. L'Italie autrichienne, c'est la réaction; l'Italie française, c'est la coalition; l'Italie unitaire, c'est la révolution; l'Italie confédérée et la papauté garantie, c'est l'indépendance de la Péninsule, la sécurité de l'Église et la paix du monde; c'est aussi l'intérêt comme la mission de la France.

Mais que partout ses résolutions soient énergiques et persévérantes; l'appui d'un jour ne saurait suffire.

La France ne peut pas plus quitter Rome que l'Orient sans y avoir redressé tous les abus de la force.

Il faut que son action soit aussi vaste que les périls, et qu'elle confonde du même coup tous les ennemis du droit des gens.

Ne laissons pas mutiler le tronc vivifiant du christianisme au moment où nous étayons ses plus lointains rameaux.

N'attristons pas la délivrance des fils par l'abaissement du père de la grande famille. Que le même jour n'éclaire pas l'affranchissement de Jérusalem et l'asservissement de Rome!

Toutes les grandes causes se tiennent, et la France est assez forte pour en servir deux à la fois. L'Europe aussi doit délibérer à la fois sur l'Orient et sur l'Italie. C'est dans cet indivisible ensemble des plus hautes questions des siècles qu'elle peut retrouver l'unité de principes, la solidarité des droits, l'équilibre des situations. Il y a longtemps que la Péninsule a vu ses plus illustres écrivains associer les destinées du Saint-Siége à celles de la liberté et appeler par la délivrance de l'Orient la véritable indépendance de l'Italie.

Que dis-je? l'affranchissement de l'Orient et la défense de la papauté sont inséparables; il y va de la politique de la France comme de la grandeur de l'Église.

La chute du mahométisme doit laisser vide une trop

grande place dans le monde pour qu'il soit permis à une seule puissance d'en hériter. Nul ne peut contester à la Russie sa part légitime dans ces influences nouvelles : mais, pour qu'elle n'en confisque pas le monopole à son profit, il faut que toutes les communions chrétiennes gardent leur force et leurs droits ; il faut qu'elles puissent lutter de zèle généreux et d'émulation pacifique sur cet antique patrimoine rendu à la civilisation du monde ; il faut que les peuples n'en soient pas réduits à changer de despotisme, et que la terre d'Orient connaisse enfin la liberté.

La foi catholique ne veut pas d'autres armes, ce furent celles de ses plus beaux âges.

Jamais un plus vaste champ ne put s'ouvrir devant elle.

Au milieu de cette crise de division et d'affaissement qui pèse sur tant de communions diverses, quand les croyances s'énervent en Occident, s'abrutissent en Orient, entre les impuissances du doute et les violences de la superstition, une foi éclairée et persévérante doit rallier les peuples par l'ascendant de sa tutélaire unité.

Si la lumière chrétienne doit un jour pénétrer les ténèbres du mahométisme, c'est vers les Francs et non vers les Grecs que se tourneraient les sympathies des populations orientales. Elles chercheraient l'apostolat généreux et désintéressé chez des peuples, où elles ne rencontrèrent que de loyaux adversaires et plus d'une fois de fidèles alliés.

On ne choisit pas le culte de ceux qu'on s'habitua pen-

dant des siècles à dominer comme des sujets et à mépriser comme des esclaves.

Les consciences aimeraient mieux s'incliner devant le sceptre paternel d'un pontife indépendant que se courber sous le joug inflexible d'une autocratie militaire.

Mais, pour ne pas entraver ce généreux élan des cœurs et des intelligences, il faut que le centre catholique reste fort et que son représentant demeure libre. Il faut qu'il soit le pasteur impartial et vénéré du monde, et non pas le vassal de l'Allemagne, de la France ou de l'Italie. D'ailleurs l'Italie du Piémont deviendrait nécessairement une Italie anglaise. Créée par la France, elle n'appartiendrait jamais qu'à l'Angleterre, elle ne trouverait que là son point d'appui pour lutter contre les protestations incessantes du Saint-Siége et contre les anathèmes du monde catholique tout entier.

Affranchir l'Orient en brisant le contre-poids de l'unité romaine, c'est livrer l'un à la croix grecque de Saint-Pétersbourg et l'autre à la propagande biblique de Londres.

Quel dénoûment pour la France, qui fut toujours la plus puissante gardienne de la cause catholique, et à laquelle la cause catholique donna à son tour tant de prestige et d'influence!

En cinq ans, elle aurait fait deux guerres; l'une aurait été entreprise pour sauver le croissant et l'autre aboutirait à la ruine de la papauté. Jamais la France n'aurait payé plus cher sa gloire, car elle aurait perdu pour son in-

fluence comme pour la vraie liberté Jérusalem et Constantinople en même temps que Rome.

Rome, Jérusalem, Constantinople, les plus grands noms de l'histoire! L'Orient affranchi, l'Occident pacifié, l'Italie libre et la papauté indépendante, tout un monde ouvert aux ardeurs et aux lumières de l'époque, les plus hautes destinées de la foi, de la civilisation et de la justice remises à la mission de ce siècle agité, puissant, mobile, et appelé peut-être à tout régénérer après avoir tant détruit; et cet immense avenir confié aux peuples de Clovis et de Charlemagne!

Quelle fortune pour la France!

Mais il ne faut pas qu'elle la laisse échapper.

Ce moment est décisif pour elle comme pour le monde.

Il s'agit pour les peuples de l'Italie de s'appartenir à eux-mêmes en gardant leurs traditions, leurs franchises et leur foi, ou de se perdre dans l'unité révolutionnaire pour retomber fatalement sous le joug de l'étranger.

Il s'agit pour l'Orient de briser ses chaînes par le concours de l'Europe, ou d'attendre son salut d'une invasion ambitieuse qui ne ferait que changer ses maîtres.

Il s'agit pour tous les amis de la religion et de la vraie liberté de voir avorter ou grandir ces deux admirables mouvements de civilisation appelés à relever le sort des

immortels berceaux de toutes les grandeurs de l'humanité.

Il s'agit pour l'Europe de s'unir énergiquement pour le triomphe du droit des gens, ou de créer par ses divisions une de ces luttes qui emportent les trônes, perdent les peuples, et ne laissent partout que des ruines.

Mais c'est surtout pour la France que cette crise est suprême.

Elle peut se mettre à la tête de l'Europe ou à la suite de l'Angleterre, pacifier l'Italie ou agiter toutes les nations, relever ou asservir la papauté, mériter la reconnaissance du monde catholique, ou reculer devant les menaces de la révolution.

Il lui faut choisir entre un éternel honneur et un irréparable regret; il faut que la France se résigne à effacer les plus belles pages de son passé, ou qu'elle s'apprête à en inscrire une plus magnifique encore aux annales de l'avenir. C'est à Rome qu'elle doit perdre ou couronner sa gloire; pour elle surtout la roche Tarpéienne est près du Capitole.

La France ne laissera pas tomber sa loyale renommée dans un piége qui couvre un abîme. Elle a de grands devoirs envers Rome; espérons que son attitude sera digne de la grandeur du péril et de la hauteur de sa mission.

Notre ambassadeur a quitté Turin. Rome a vu revenir un honorable général qui avait su mériter l'estime du Saint-Père.

Mais il ne suffit pas d'envoyer un blâme au spoliateur, un hommage au spolié, c'est la spoliation qu'il faut réparer.

Il est bien d'augmenter la garnison de Rome, mais ce n'est pas le nombre de nos soldats, c'est surtout l'énergie de nos résolutions qui doit protéger la puissance du Saint-Siége.

Il ne suffit pas de couvrir Rome, que Garibaldi n'est pas près d'atteindre, et que le roi de Sardaigne a promis de respecter. Se borner à défendre la capitale, ce serait sanctionner les termes de cette proclamation de Turin qui a soulevé l'indignation de l'Europe. Ce serait devenir l'approbateur et paraître le confident de son hypocrisie, au moment même où la France proteste contre son audace.

Il ne suffit pas davantage de tracer autour des faubourgs de Rome le cercle d'une souveraineté dérisoire qui rappellerait trop les décrets de 1808 et le programme d'un écrit célèbre.

On ne peut incliner les proclamations impériales devant les oracles d'une brochure anonyme; on ne désertera pas les promesses du nouvel Empire pour reprendre les traditions du premier.

Ces promesses sont faciles à tenir.

La révolution italienne n'est téméraire qu'avec les faibles, elle sait bien qu'elle est perdue le jour où la France la livrera à elle-même et déclarera résolûment qu'elle ne la garantit contre personne. Une menace sérieuse de la France eût préservé l'Ombrie et les Marches, comme

un mot énergique eût sauvé les Légations. La révolution ne prendra au Saint-Siége que ce que la France voudra bien lui laisser prendre. On n'a pu faire d'avance la part de la spoliation : fixer les limites de la garantie, c'est montrer du doigt à l'usurpation tout le reste.

La France ne peut rien livrer. Son nom doit protéger de loin comme de près, et, quand son épée couvrait la capitale, l'inviolabilité du territoire devait être aussi indivisible que l'honneur du drapeau.

Jamais cet honneur ne fut plus profondément engagé; la proclamation de Victor-Emmanuel lui a jeté une éclatante injure.

Eh quoi! nous aurions laissé cinquante mille Français dans la Péninsule pour garantir le Piémont contre toute intervention du dehors, nous aurions permis qu'il abusât de la protection de notre armée pour entraîner les populations et usurper les États; puis, quand nos alliés auraient acquis assez de force pour braver notre politique, envelopper l'Italie et se passer de notre secours, nous nous serions retirés en deçà des Alpes pour respecter jusqu'à la superstition le culte de la non-intervention, devenu le péril de l'Europe et l'arme de l'Angleterre!

Et le jour où une attaque inouïe aurait violé le principe même auquel nous n'avions refusé aucun sacrifice, la France assisterait, indifférente, à la spoliation de l'Église et à l'humiliation de la papauté !

Elle aurait vu, l'arme au bras, écraser cette poignée de braves qui ont voulu payer au Saint-Siége la dette du

monde catholique en essayant de lutter seuls contre toute l'Italie révolutionnaire!

Et elle ne vengerait ni ses protestations méconnues ni le sang de ses généreux enfants tombés si près de son drapeau en défendant le même patrimoine et en combattant pour la même cause sous l'étendard de l'Église!.....

Et elle souffrirait enfin que le Piémont poursuivît le cours de ses envahissements et achevât d'environner à la fois Rome et notre armée, comme pour les prendre toutes deux sous son orgueilleuse protection!

Je m'arrête..... Notre inépuisable patience à laisser mépriser nos conseils et déchirer nos programmes a depuis longtemps étonné les esprits. Les uns y ont vu un raffinement de l'ambition et une habileté de la diplomatie, les autres n'y ont trouvé que la longanimité de la force, ou les entraînements de l'alliance. Mais, si un tel attentat ne devenait pas le point de départ d'une politique nouvelle, si les intimités diplomatiques un instant suspendues devaient être reprises avant une réparation éclatante, si l'ambassadeur qui a quitté Turin pour protester contre une invasion entreprise y devait retourner pour saluer une annexion consommée, il ne faudrait plus parler à personne ni de la dignité des paroles ni de la sincérité des conduites. Tout le passé serait fatalement expliqué, il ne resterait plus qu'à demander ce que deviendrait la renommée de la France et comment elle se défendrait désormais de ces accusations de ruse et d'artifice, les

seules que, grâce à Dieu, ses ennemis même avaient jusqu'ici épargnées à son histoire?

Et à ce prix, la France n'obtiendrait pas même le triste avantage d'avoir apaisé les ambitions révolutionnaires. Elle aurait restreint les devoirs de sa mission à la sécurité personnelle du pape et à la possession matérielle de Rome, et elle ne pourrait les assurer que par une occupation permanente!

Ainsi, on aurait ramené cette nécessité anormale tant de fois attaquée, et que le dévouement catholique s'était mis en mesure de faire cesser. Avant l'invasion piémontaise, le pape eût pu suffire à maintenir la paix de ses États; après l'usurpation de ses provinces, Rome ne pourra jamais se passer d'un secours étranger. Ce secours, il faut déjà le doubler, et la force des événements obligerait sans cesse à l'accroître.

Et pourtant une telle situation ne saurait durer toujours.

Tant que Rome ne sera pas en son pouvoir, l'unité révolutionnaire se croira frustrée de sa capitale et n'aspirera qu'à la saisir à tout prix [1]. Les puissances catholiques

[1] Le dernier discours de M. de Cavour à son parlement ne peut laisser aucun doute sur ce point. C'est un ajournement convenu à six mois. L'accord entre tous les acteurs de la triste comédie qui humilie l'Europe n'est plus un mystère pour personne. L'ambition piémontaise a toujours agi et parle maintenant comme la propagande révolutionnaire. Toutes deux obéissent du reste à une in-

elles-mêmes ne pourraient admettre qu'une seule restât toujours la gardienne du Pasteur suprême, et l'Angleterre nous fatiguerait sans relâche de ses interpellations de quitter Rome, car elle entend que le représentant de l'unité catholique ne soit gardé par personne.

Le jour viendrait où il faudrait le laisser cerné par l'unité italienne, sous la protection d'une municipalité romaine et sous la garde du roi, ou de la république d'Italie.

Et dès aujourd'hui le Saint-Siége n'aurait plus ni États, ni finances, ni armée. Il ne pourrait plus rien et serait responsable de tout. Le monde chrétien n'aurait plus de capitale.

Pour la France, Rome pourrait être encore une citadelle ; pour Pie IX, elle ne serait bientôt qu'une prison.

Non, jamais de tels affronts ne seront infligés ni à Rome ni à la France.

flexible logique, car l'Italie unitaire ne peut avoir d'autre capitale que Rome; mais par là même toutes deux aussi seront inévitablement les ennemies de la France. La France ne peut pas livrer Rome. Je ne puis croire qu'elle ait rêvé un Pape dépendant de l'Empire, mais en tous cas elle ne souffrira jamais que le chef de sa religion soit le vassal du roi de Sardaigne. Celui-ci n'aura d'autre appui contre nous que les passions et les intérêts britanniques. La politique d'unité italienne aboutit nécessairement à poser en face de nous l'Angleterre fortifiée par l'Italie. Il faudra tôt ou tard lui faire la guerre ou lui abandonner le Pape et la Méditerranée. (*Note de la 3e édition.*)

La France entière s'est indignée du dernier attentat; sa diplomatie avait averti, son souverain même avait écrit, et la présence de son drapeau à Rome devait parler plus haut que tout le reste.

Le Piémont s'est cru autorisé par nos complaisances passées. Pour combler l'insulte au droit des gens, il a voulu joindre la surprise à la violence. Il a pu gagner la France de vitesse, il n'a pu supprimer sa puissance, et, quand elle voudra réparer, sa volonté saura toujours se faire obéir. Il lui appartient de punir elle-même l'indigne abus qu'on a fait de ses victoires; elle le doit et elle le peut; elle a pour elle le droit et la force. La conscience publique approuverait tout, et l'Angleterre n'empêcherait rien. S'il en coûte trop au gouvernement de prendre l'initiative contre ses alliés d'hier, qu'il se hâte d'associer à la réparation le jugement et l'action combinée de l'Europe.

La maison de Savoie vient de mettre l'Europe au défi. Victor-Emmanuel pouvait choisir entre la foi de ses peuples et la propagande anarchique; conserver les dons de la France ou les perdre tous en même temps que les conquêtes de la révolution, sans retrouver même l'antique patrimoine de ses pères. Il a fait son choix; maintenant, il n'a plus à attendre que l'ingratitude de la révolution ou la justice de l'Europe.

Cette justice ne doit plus s'ajourner, tout retard ne pourrait être qu'un calcul pour laisser refroidir l'indignation du monde. Il est temps de prouver qu'on appelle les

nations, non pour enregistrer les faits, mais pour les juger, et que si les événements posent les questions, il n'appartient qu'au droit de les résoudre.

Si le Piémont eût refusé d'envahir les États de l'Église, sa résistance à cette nouvelle injonction de l'unité italienne eût prolongé peut-être la tolérance pour des invasions trop longtemps souffertes. On eût pu le croire maître de la révolution, on voit qu'il n'en est que le royal instrument, et que pour régner encore avec elle il n'a pas craint de la devancer et de compromettre par la coupable initiative d'une couronne la sécurité et l'honneur de toutes : mais la Providence sait aveugler les ambitieux ; elle a permis que cette brutale attaque vînt dégager la politique de toutes ses incertitudes et lui tracer énergiquement ses devoirs. Quelques coups de main de plus ne sauraient amnistier l'audace, et le nombre des usurpations à réprimer n'importe pas plus au droit qu'à la puissance de l'Europe. On ne jugera nos paroles sérieuses que quand le Piémont aura reculé devant elles ; on ne croira au droit des gens que quand son autorité aura redressé un fait accompli. Le *statu quo* est maintenant impossible; quelle puissance pourrait consacrer un attentat contre lequel chacun a protesté? il faut en être le vengeur ou le complice.

Les questions ne peuvent plus se diviser désormais ; le sort de l'Italie doit être soumis tout entier aux délibérations du monde.

C'est à la France de les provoquer, de les modérer, de les rendre efficaces.

Elle saura protéger l'Italie contre ses adversaires et contre elle-même ; elle ne l'abandonnera ni à une réaction qui paralyserait son avenir, ni à une confusion républicaine qui lui serait mortelle : mais elle se gardera de la sacrifier à des illusions que la révolution inspire et qu'une aveugle présomption propage. Elle sait la valeur et la durée de ces enivrements. Elle ne fera pas à l'Italie le funeste présent d'une dictature unitaire qui menacerait l'Europe et que les peuples italiens ne seraient pas les derniers à maudire ; elle voudra la doter d'une fédération de monarchies constitutionnelles qui peut seule lui donner la paix et la liberté. L'Europe n'hésiterait pas à consacrer une œuvre de sagesse qui remplacerait la fatale intervention du congrès de 1856 par une neutralité sincère et une féconde indépendance. L'Autriche elle-même devrait acheter par d'importants sacrifices une sécurité qui poserait enfin des limites à la révolution, et le rétrécissement du Piémont pourrait servir l'indépendance de Venise.

Surtout la France se fera la protectrice de Rome ; elle dira à l'Europe qu'elle n'abandonne rien de la souveraineté du Saint-Siége, rien de l'intégrité de ses droits temporels qu'elle a promis de maintenir. Elle se souviendra que pour les puissances catholiques comme pour toutes les nations chrétiennes la question morale et religieuse plane encore au-dessus de la question italienne ; elle ne souffrira jamais que l'affranchissement de l'Italie devienne

l'asservissement de la papauté. — Elle remplira ses devoirs jusqu'au bout.

Rien ne lui résisterait, car elle aurait pour elle la puissance d'une sainte cause, l'autorité d'une politique généreuse, la force d'une armée qui ne craint ni les jalousies des couronnes, ni les menaces de l'anarchie.

Elle pourrait se présenter devant l'assemblée des souverains comme jadis l'ambassadeur romain devant le sénat de Carthage, portant les destinées du monde dans les plis de son manteau; et si, contre toute attente, une seule nation, égarée par des passions jalouses, osait choisir la révolution et la guerre, l'Europe, appuyée sur le bras de la France, saurait lui imposer la justice et la paix.

Voilà mes vœux pour mon pays..... Après tant de déceptions et en présence de tant de ruines, peut-être on les traitera de chimères. Et pourtant les intérêts parlent si haut, et les devoirs sont si sacrés, que j'ose espérer encore. Je ne puis croire que la France laisse consommer un triomphe de la violence et de l'hypocrisie dont les siècles passés n'ont pas offert d'exemple, et dont elle aurait à répondre devant la postérité.

Après tout, si mes vœux sont un rêve, c'est celui de la foi et du patriotisme; si c'est un pressentiment, puisse-t-il se réaliser bientôt! L'Église saura attendre; le siècle peut lui faillir, les siècles lui sont promis.

Mais ce privilége n'appartient qu'à elle; et la France, qui mérita d'y participer en la protégeant, ne voudra pas,

en se séparant de Rome, renier la plus belle part de son héritage. Elle a besoin de confiance, comme l'Europe de paix, et Rome de justice. Rome ne la réclamera pas en vain, car ses angoisses sont toujours celles du monde.

En tous cas, que le zèle de ses défenseurs soit infatigable comme sa destinée est immortelle. Si leurs cœurs se serrent en voyant tant d'augustes douleurs et de sacriléges audaces, si leur raison se révolte devant la persistance inouïe de ces insolentes prospérités qui semblent défier les nations et voiler jusqu'à la Providence, qu'ils se souviennent que la justice éternelle sait toujours se dégager de tous les nuages pour faire éclater la puissance de sa droite, et qu'en attendant leur fermeté courageuse ne craigne pas de redire, en présence des triomphateurs du jour, ce vers biblique inspiré à notre plus grand poëte :

Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule.

Lyon, 2 octobre 1860.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

Avertissement de la deuxième édition. v
Avant-propos. ix

PREMIÈRE PARTIE.

DE L'UNITÉ ITALIENNE ET DE LA SOUVERAINETÉ DU PAPE.

1. Unité italienne. . . . . 1 à 17
2. Confédération italienne. . . . . 17 à 37
3. Pouvoir temporel du Pape. . . . . 37 à 73
4. Intégrité territoriale des États de l'Église. . . . 73 à 123
5. Sécularisation du gouvernement pontifical ; résumé. . 123 à 147

DEUXIÈME PARTIE.

LE CODE NAPOLÉON ET LES LOIS ROMAINES.

1. Coup d'œil général sur les deux législations. . . . 147 176
Différence de leurs origines et de leur but. — Esprit du Code Napoléon ; vues politiques de son auteur, etc., etc. . . . . 176 à 191

2. Comparaison des deux législations sur les Personnes.

Coup d'œil rétrospectif, mariage, divorce, mort civile, droit des femmes, puissance paternelle, paternité et filiation. . . . . 191 à 227

3. Comparaison des deux législations sur les Choses.

Successions, contrats de mariage, aliénations, hypothèques. . . . . 191 à 227

4. Résumé : — De l'importation du Code Napoléon a Rome. — De sa révision en France. . . . . 227 à 239

5. Institutions spéciales de la législation romaine.

Masculinité, disponibilité, substitutions. — Conclusion. . . . . 239 à 266

TROISIÈME PARTIE.

LE GOUVERNEMENT ROMAIN ET LES RÉFORMES. — DEVOIRS DE L'EUROPE ENVERS ROME.

1. Le gouvernement romain et les réformes.

Du gouvernement romain. . . . . 267 à 314
Des réformes. . . . . 314 à 358

2. Devoirs de l'Europe envers Rome.

Devoirs permanents et obligations actuelles. . . 358 à 426

Dernier coup d'œil sur l'état actuel de Rome et de l'Europe. . . . . 427 à 475

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

MÊME LIBRAIRIE

ŒUVRES COMPLÈTES
DE A. F. OZANAM

PROFESSEUR DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

AVEC UNE PRÉFACE DE M. AMPÈRE
De l'Académie Française

DEUXIÈME ÉDITION, ORNÉE D'UN BEAU PORTRAIT D'OZANAM

8 vol. in-8. — Prix : 48 francs.

LES ŒUVRES DE A. F. OZANAM COMPRENNENT :

TOMES I ET II

La Civilisation au cinquième siècle, introduction à une histoire de la civilisation aux temps barbares, suivie d'un essai sur les écoles en Italie du cinquième au treizième siècle. 2 vol. in-8. 12, 00

TOMES III ET IV

Études Germaniques pour servir à l'histoire des Francs. *Ouvrage qui a obtenu le grand prix Gobert.* 2 vol. in-8. 12, 00

Les Germains avant le Christianisme. Recherches sur les origines, les traditions, les institutions des peuples germaniques, et sur leur établissement dans l'empire romain. 1 vol. in-8. 6, 00

La Civilisation chrétienne chez les Francs. — Recherches sur l'histoire ecclésiastique, politique et littéraire des temps mérovingiens, et sur le règne de Charlemagne. 1 vol. in-8. 6, 00

TOME V

Les Poëtes franciscains et les Études sur les sources poétiques de la *Divine Comédie*. 1 vol. in-8. (Cette édition du tome V des Œuvres ne se vend pas séparément.) 6, 00

TOME VI

Dante et la Philosophie catholique au treizième siècle. 1 vol. in-8. 6, 00

TOMES VII ET VIII

Mélanges. Religion, philosophie, politique, jurisprudence, biographie, discours, voyages. 2 vol. in-8. (*Inédits.*) 12, 00

Chaque ouvrage se vend séparément.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

I B'D. AUG 29 1912

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08156777 2

Charles Edward Jerningham.

BWII

VICTOR EMMANUEL II.

SECOND VOLUME

LIFE OF

VICTOR EMMANUEL II.

FIRST KING OF ITALY

BY

G. S. GODKIN

IN TWO VOLUMES

VOL. II.

London
MACMILLAN AND CO.
1879

The right of translation and reproduction is reserved

ASTOR LIBRARY
MAY
4
1883
NEW-YORK.
r-
415.

LONDON: PRINTED BY
SPOTTISWOODE AND CO., NEW-STREET SQUARE
AND PARLIAMENT STREET

CONTENTS

OF

THE SECOND VOLUME.

CHAPTER		PAGE
XVII.	THE ROBBER KING. A.D. 1860	1
XVIII.	KING OF ELEVEN MILLION SUBJECTS. A.D. 1860	25
XIX.	THE REVOLUTION OF NAPLES. A.D. 1860	35
XX.	KING OF ITALY	45
XXI.	BY THE GRACE OF GOD AND THE WILL OF THE NATION. A.D. 1861	63
XXII.	DEATH OF CAMILLO BENSO CAVOUR. A.D. 1861	73
XXIII.	ITALY WITHOUT CAVOUR. A.D. 1862–3	79
XXIV.	THE SEAT OF GOVERNMENT TRANSFERRED TO FLORENCE. A.D. 1864–5	96
XXV.	THE FINAL EXPULSION OF THE FOREIGNER. A.D. 1866	109
XXVI.	THE KING AND POPE.—FINANCIAL DIFFICULTIES.—MARRIAGE OF PRINCE AMADEUS. A.D. 1867	126
XXVII.	MENTANA. A.D. 1867	133

CHAPTER PAGE

XXVIII. MARRIAGE OF THE CROWN PRINCE.—ANECDOTES OF VICTOR EMMANUEL'S CHARITY.—SPANISH REVOLUTION. A.D. 1868 149

XXIX. BIRTH OF AMADEO'S SON.—DANGEROUS ILLNESS OF THE KING.—BIRTH OF UMBERTO'S SON. A.D. 1869 159

XXX. FRANCO-PRUSSIAN WAR. A.D. 1870 168

XXXI. M. THIERS' APPEAL TO THE KING.—AMADEO ACCEPTS THE CROWN OF SPAIN.—LAST PARLIAMENT IN FLORENCE. A.D. 1870 182

XXXII. ITALIAN UNITY FINALLY ACCOMPLISHED. A.D. 1871–76. 189

XXXIII. VICTOR EMMANUEL IN PRIVATE LIFE. A.D. 1877 . 206

XXXIV. DRAWING TO A CLOSE. A.D. 1877 220

XXXV. THE LAST DAYS OF VICTOR EMMANUEL. A.D. 1878 226

XXXVI. THE FUNERAL 232

LIFE

OF

VICTOR EMMANUEL II.

CHAPTER XVII.

THE ROBBER KING. A.D. 1860.

THE evening of New Year's day 1860, the king was at the theatre, and being in conversation with some gentleman of the court on public affairs, the subject of the Congress came up. 'Our cause is in good hands,' said the king, who knew that Cavour was near and overheard his words. 'It is confided to a very gifted advocate.' He glanced at the count with a smile, who bowed profoundly as he returned the smile. But notwithstanding this exchange of courtesies they were not reconciled. Cavour had consented to attend the Congress, but he was at variance with the ministers then in power, though both Ratazzi and La Marmora had been his personal friends; he was in favour of a more vigorous action in the national questions, and he thought they were timid and hesitating at a moment which called for a bold and resolute policy. The king's plenipotentiary had to put

himself in accord with the king's ministers before he was called to attend the Congress; but notwithstanding prolonged discussions no conclusion was arrived at, to Victor Emmanuel's great vexation. Fresh complications arose every day, fresh disagreements in the cabinet, and a ministerial crisis was expected. The king, more and more annoyed, begged his ministers to try to come to some sort of understanding.

He felt he was drifting, in spite of himself, towards the painful necessity of calling Cavour to the head of affairs. He had consented to his representing Sardinia at the Congress, but he felt a great repugnance to replacing him in his old position as President of the Council. There was a struggle going on in Victor Emmanuel's soul which kept him in a state of painful perplexity. An accidental circumstance brought matters to a crisis.

Cavour, weary of disputing with the cabinet, resolved to retire for a while to his country seat of Leri. Before starting he paid a visit to his friend Sir James Hudson, and while in the house of the English minister, a gentleman sought him in haste with a message from the ministry, begging that he would send in writing his last conditions, to see if they could come to an understanding. Time was short, and to hasten matters Sir James Hudson seated himself at a table and said he would write from the count's dictation. The condition on which Cavour expressed himself willing to attend the Congress was that Parliament should be dissolved in the month of March. (It was then January 16.) The ministers

were not disposed towards a general election, and one of them in reading the letter recognised the English hand of Sir James Hudson. General La Marmora, offended at what he considered the interference of a foreign diplomatist in the internal affairs of the state, thereupon sent in his resignation.

The king was ill in bed, but he did not allow a moment's time to be lost. When he had made up his mind on the right course to pursue he acted with promptitude and decision. An officer was sent in hot haste to Palazzo Cavour with orders to bring the count back with him immediately. He was just stepping into his carriage to go to the station when the royal messenger caught him. The king received him coldly, as if the memory of the Villafranca interview had come to his mind.

Cavour's anger was passed; perhaps he felt he had been wrong, if not in his advice, in his manner of giving it, and that some concession was due to the king who had sacrificed his pride in sending for him; he remembered the close tie which had bound them together for seven years, labouring heart and soul for one common object; and he made the *amende*, which at once restored him to the old confidential footing he occupied before the war. 'Do what you think best in everything,' said the king; 'the responsibility of whatever happens will be yours.'

In five days Cavour had composed a new cabinet to his own taste. The Minister of War was General Fanti, who had commanded the army of the league in Central Italy; which meant that it was the policy of the govern-

ment to annex those provinces. The gifted Count Mamiani, who had taken a prominent part in public affairs in 1848, and was a subject of the Pope, was made Minister of Public Instruction; this too was not without a certain signification. There was joy in the disputed provinces when Cavour returned to power, and there was bitter vexation in the ranks of the *Codini*. The Chambers were dissolved; and Massimo Azeglio was called once more from his retirement on Lago Maggiore and sent as governor to Milan.

In the month of February the king visited Lombardy in royal pomp, accompanied by Count Cavour and all the diplomatic body. The reception he met with was enthusiastic in the extreme. It is said that many Austrian officers were there *incognito* to judge with their own eyes how the population felt on the subject of the change.

The longer the central states remained under a provisional government, openly directed by the cabinet of Turin, the more difficult was the task of restoring the exiled princes. It was now seven months since the dukes had fled, and no power seemed to think it a duty to reseat them on the thrones they had justly forfeited. The idea of the Congress had been abandoned; and as nothing seemed likely to be done by Europe with regard to Italian affairs, the government of Victor Emmanuel thought it was time to put an end to the state of uncertainty, which, if further prolonged, might be dangerous.

The greatest difficulty was not about the duchies, but the Legations. The late subjects of the Pope were

more resolute in maintaining the liberty they had just acquired, and more devoted to the dynasty of Savoy than the Tuscans, and naturally so, for the government from which they had violently wrenched themselves was much worse in every respect than that of the Lorraine family. Macaulay says it is not possible to be 'a good man and a bad king,' but if ever that paradox existed it was in the person of Pius IX., whose private character was so excellent, so loveable, and whose government was beyond all question atrocious. The state of affairs was much aggravated by the presence in the Pontifical States of bands of foreign mercenaries collected from all Catholic countries, who acted like a blister on the irritated and excited state of the public mind. Victor Emmanuel and his government thought it was time to take the initiative in settling the affairs of Central Italy, before some disturbance should give excuse for a fresh foreign intervention. It was evident that the Pope could not govern by himself without some foreign support, and the Sardic Government was of opinion that this foreign support should be superseded by Italian arms.

Victor Emmanuel to Pius IX.

Most Blessed Father,—With your venerated autograph of December 3 last year, your holiness enjoins me to sustain before the Congress the rights of the Holy See. I must thank your holiness for the sentiments which counselled you to address yourself to me in these circumstances, and I should not have delayed

doing what you requested had the Congress met. I had expected that the meeting of the plenipotentiaries, then definitely decided, would respond in a more adequate manner than I could on the grave subject treated of in the letter which you did me the honour to address to me.

Your holiness, invoking my aid in recovering the Legations, appears to lay to my charge what has taken place in that part of Italy. Before confirming so severe a censure, I respectfully entreat your holiness to weigh the following facts and considerations.

A devoted son of the Church, descended, as you know, from a most religious race, I have always nourished a sense of sincere attachment, of veneration and respect, towards Holy Church and its august head. It never was, and it is not my intention to fail in my duties as a Catholic prince, or to curtail as far as in me lies, those rights and that authority which the Holy See exercises on earth by divine commission from heaven. But *I* also have sacred duties to fulfil, before God and man, towards my country and towards the people whom Divine Providence has confided to my government. I have always sought to reconcile the duties of a Catholic prince with those of an independent sovereign of a free and civilised nation, both in the internal rule of my states and in my foreign policy.

Italy has been for many years torn by movements which all aim at the same object, the recovery of her independence. In those events my magnanimous

father took an important part, and, *following the impulse given from the Vatican*, attempted to redeem our country from the domination of the foreigner. In accepting this policy, I do not believe I am putting myself in opposition to the divine will, which cannot certainly be that nations should be divided between oppressors and oppressed.

As an Italian prince I wished to liberate Italy, and for that purpose I thought it my duty to welcome for the national war the concourse of all the populations of the peninsula. The Legations, for long years oppressed by foreign soldiers, rose in arms as soon as these were withdrawn. They proffered me at once the dictatorship and their assistance in the war. I who had done nothing to raise the insurrection, refused the dictatorship from respect for the Holy See; but I accepted their assistance in the war of independence, because that was the sacred duty of all Italians. And when the presence of a daring leader was near putting in peril the peace of the provinces occupied by your holiness's troops, I used my influence to withdraw him from those provinces. Those people remained perfectly free from any outside influence, contrary to the advice of the most powerful and generous friend Italy ever had. They asked with extraordinary spontaneousness and unanimity to be annexed to my kingdom. Their desire was not acceded to. Nevertheless these people, who had formerly given such signs of discontent and caused continual apprehension to the court of Rome, have governed themselves for many

months in the most praiseworthy manner. They have provided for public affairs, for personal security, for the maintenance of order, for the guardianship of religion. It is a fact well known, and I have taken care to verify it, that in the Legations now the ministers of religion are protected and treated with respect, and the temples of God more frequented than formerly.

Be these things as they may, there is a general conviction that your holiness cannot recover these provinces unless by the force of arms, and foreign arms.

This your holiness cannot desire. Your generous soul, your evangelical charity, would shrink from shedding Christian blood to recover a province which, whatever be the issue of war, would remain morally lost to the government of the Church. The interests of religion do not require it.

These are dangerous times. It is not for me, a devoted son of the Church, to indicate the safest way to restore quiet to our country, and to re-establish on a solid basis the prestige and authority of the Holy See in Italy. At the same time I believe it my duty to lay before your holiness an idea of which I am fully convinced. It is this: that taking into consideration the necessity of the times: the increasing force of the principle of nationality: the irresistible impulse which impels the peoples of Italy to unite and order themselves in conformity with the model adopted by all civilised nations—an impulse which I believe demands my frank and loyal concurrence—

such a state of things might be established not only in the Romagna but also in the Marches and Umbria, as would reserve to the Church its high dominion and assure to the Supreme Pontiff a glorious post at the head of the Italian nation; while giving the people of those provinces a share in the benefits that a kingdom, strong and highly national, secures to the greater part of Central Italy.

I hope that your holiness will take into benign consideration these reflections, dictated by a soul sincerely devoted to you: and that with your usual goodness you will accord me your holy benediction.

VICTOR EMMANUEL.

Turin, February 6, 1860.

This letter speaks for itself, and gives an admirable compendium of the story of the revolution from a Liberal standpoint. It expresses, only in more measured language, what all the Liberal party were saying, preaching, and writing, just as the Pope's reply in his encyclical letter, which we have not space for here, expresses what the Clerical party were saying, preaching, and writing. The utterances of the rival sovereigns, both honourable men, may be taken as an example of what human evidence is worth. But in reading these contradictory epistles, it is right to remember that Victor Emmanuel never lent his authority to any sort of false dealing or duplicity, that he was a man to inform himself accurately on such questions, and was, in fact, in a position to learn the truth easily; while the Pope was very old, and growing feeble in mind as well as body, shut up in his

palace, and surrounded only by one class, whose interest it was to blind him as to facts, and incite him against the Nationalists; and that this party, who alone had the ear of the Pope, defend the practice of 'pious frauds,' and do not hesitate to make false statements, if the end to be gained is a meritorious one. Would they be likely to consider it a sin to blacken the character of an impious people or government who wanted to rob the patrimony of St. Peter?

The good Pope probably believed what he wrote, when he stated that in the provinces revolted from his rule all sorts of immorality had increased, and the most violent disorders prevailed. But nothing could be further from the truth. The fact was that those people never were so well-behaved and well-ordered as during the period when their fate was hanging in uncertainty. The reason is easy to understand; their souls were filled with the ennobling enthusiasm for national existence, which while it lasted absorbed all baser passions; they felt that 'the eyes of Europe were upon them,' and it behoved them, as Victor Emmanuel had said, to show themselves worthy to be citizens of a free nation.

The Pope had answered the king's proposition in his encyclical, which was a long indictment against him and his government; but he was too courteous a gentleman not to reply by an autograph letter to that of his majesty. There was a grace and refinement—a something that the Italians call *poesia*—about Pio Nono, which gave him a great charm.

In the moment of his deep distress, for such it un-

doubtedly was, when a cardinal announced the fact of the annexation, saying, 'The provinces of the Romagna no longer belong to your holiness, but to the King of Sardinia,' he replied with a playful irony, 'When did those provinces ever belong to me?'

Pius IX. to Victor Emmanuel.

Your Majesty,—The idea which your majesty has thought well to lay before me is not wise, and certainly not worthy of a Catholic king, and a prince of the House of Savoy. My reply is already given to the press in the encyclical to the Catholic episcopacy, which you can easily read.

All else I have to say is that I am deeply afflicted, not for myself, but for the unhappy state of your majesty's soul, finding you unmoved by past censures, or by the fear of those still greater ones that must fall upon you when you have consummated the sacrilegious act which you and yours intend to put into execution.

With all my heart I pray the Lord to enlighten you with His grace, that you may recognise and weep for the scandals given, and the serious evils brought by your co-operation upon this poor Italy.

PIUS PP. IX.

From the Vatican, February 14, 1860.

This letter called for no answer in words, inasmuch as it put all compromise out of the question. It was then that Victor Emmanuel consummated what the

Ultramontanes call the great crime of his life, and what the Italian nation calls the most glorious achievement in modern history. Undaunted by the 'heavier censures' than those already promulgated, with which he was threatened, within a month from the receipt of the Pope's reply, he and his unholy minister had carried into effect their sacrilegious intentions. Once more the question was put to the vote in the popular assemblies, and once more the populations of Central Italy declared unanimously for annexation with free North Italy. So, after the prolonged trial of their faith and loyalty, they were at last received into 'the Italian family,' to their indescribable joy.

Having accomplished the work of spoliation, the robber king once more addressed himself to the Pontiff, thinking perhaps that the march of events, which he could not control, would convince him of the necessity of going along with the age to a certain extent.

Victor Emmanuel to Pius IX.

Most Blessed Father,—The events that have been accomplished in the provinces of the Romagna impose upon me the duty of explaining to your holiness with respectful frankness the reasons for my conduct.

Ten continuous years of foreign occupation in the Romagna, while it brought grave offence and injury to the independence of Italy, have not been able to give order to society, repose to the population, or authority to the government. The moment the foreign

occupation ceased, the government fell, without one arm to support or re-establish it. When left a prey to themselves, the people of the Romagna, hitherto held to be ungovernable, showed by a conduct which won the applause of Europe how easy it would be to introduce among them the order and discipline, civil and military, by which other civilised peoples are ruled. But the uncertainty of their precarious state—already too prolonged—was a danger to Italy and to Europe.

The hope of a European congress before which the question of Central Italy was to have been brought being abandoned, no other solution seemed possible than that of putting once more to the populations the question of their future destinies.

The universal vote for annexation to the constitutional monarchy of Piedmont was reconfirmed with such solemnity that I had to accept it definitely for the sake of the peace and the welfare of Italy. And for the same end of peace I am always disposed to render homage to the high sovereignty of the Apostolic See.

As a Catholic prince I do not feel that I offend against the immutable principles of that religion which with filial and unalterable devotion I glory to profess. But the changes now made regard the political interests of the nation, the order, moral and civil, of society,—regard the independence of Italy, for which my father lost his crown, and for which I should be ready to lose my life.

The difficulties of the present day overturn territorial dominions around us in a manner which the force of events has rendered necessary. To the necessity of the time all principalities have been obliged to yield, and the Holy See itself had to recognise it in ancient and modern days.

In such modifications of the sovereignty, justice and the civil reasons of state prescribe that every care should be taken to reconcile ancient rights with the new order of things; and it is for this that, confiding in the benevolence and good sense of your holiness, I pray you to facilitate the work for my government, which on its side will neglect no precaution, no effort, to arrive at the desired end. If your holiness receives with benignity the present opening of negotiations, my government, ready to render homage to the high sovereignty of the Holy See, will also be disposed to supply in equal measure the diminution of its revenues, and to provide for the security and independence of the Pontiff.

Such are my sincere intentions, and such I believe the wishes of Europe. And now that I have candidly opened my mind to your holiness, I await your deliberations with the hope that, by means of the good-will of governments, a satisfactory understanding may be arrived at, reposing on the agreement of the princes and on the contentment of the peoples, which will give a stable foundation to the relations of the two states.

From the gentleness of the Father of the faithful

I promise myself a benevolent reception which will give hope of extinguishing civil discord, pacify exasperated spirits, and relieve all of the grave responsibility of the evils that might arise from contrary counsels.

In this expectant confidence, I ask with reverence the Apostolic benediction.

VICTOR EMMANUEL.

Turin, March 20, 1860.

Six days after this letter was written the bull of excommunication was issued. Pio Nono cursed Victor Emmanuel, and with him his councillors, soldiers, and subjects, old and new, were all thrown out of the Catholic Church without further ceremony, as abandoned and incorrigible sinners. This was Pio's answer as Pope to the king's appeal for a reconciliation; but even when breathing anathemas he did not seem to be actuated by a personal animus, and he never withheld the courtesy of an autographic reply to Victor's letters. It is curious to observe in their correspondence how persistently the excommunicated monarch, after laying bare with the utmost unreserve his plans of spoliation, asks the Apostolic benediction; and it is also curious and noteworthy to see that the irate Pontiff indirectly responds at the end of each letter to the demand by promising to *pray for him.* The Pope's letters have the merit of being briefer than those of the king, but we must remember that Victor Emmanuel said all he wanted to say to the Pope himself, while Pio Nono made Christendom ring

with encyclicals, allocutions, and addresses of appalling length and wordiness.

Pius IX. to Victor Emmanuel.

Your Majesty,—The events that have taken place in some of the States of the Church impose on your majesty the duty, as you write me, of giving me an account of your conduct in relation to them. I might stop to combat certain assertions contained in your letter, and tell you, for example, that the foreign occupation in the Legations was for some time confined to Bologna, which never formed part of the Romagna. I might tell you that the supposed universal suffrage was imposed, not spontaneous (I abstain from asking your majesty's opinion of universal suffrage, and also from giving mine). I might tell you that the Pontifical troops were impeded from re-establishing the legitimate government in the insurgent provinces, for reasons well known to your majesty. These and other things I might tell you *à propos*. But that which above all imposes on me the duty of not accepting your majesty's plans, is the steady increase of immorality in those provinces, and the insults offered to religion and to her ministers, for which reason, even if I were not bound to hold intact the patrimony of the Church, by a solemn oath which hinders me from opening negotiations to diminish its extent, I should still find myself obliged to reject every project, in order not to stain my conscience by an ac-

quiescence that would lead me indirectly to sanction and participate in those disorders, and help to justify an unjust and violent spoliation. For the rest I not only cannot give a benevolent reception to the projects of your majesty, but instead I protest against the usurpation that you have carried out, to the harm of the State and the Church; and I leave on your majesty's conscience, and that of every other co-operator in the spoliation, the fatal consequences that may follow. I am persuaded that your majesty, on reading again, with a mind calmer, less prejudiced, and better informed as to facts, the letter you have addressed me, will find there many things to repent.

I pray the Lord to give you those blessings of which, in your present difficult circumstances, you have most need.

PIUS PP. IX.

From the Vatican, April 2, 1860.

This dignified and gentlemanly letter must command the sympathy and respect of everyone who looks only at the present trying position of the venerable Pontiff, forgetful of his antecedents. However narrow his views and his sympathies, he was acting according to the dictates of his conscience, and contrary to his worldly interests, for he knew well he had no power to withstand the overwhelming impetus of the national will. But the Romans could not forgive his apostasy in 1848. Had he never been a liberal reformer, and not broken his faith, solemnly plighted to the Italian cause, on which

he had repeatedly called God's blessing; had he not abandoned his country in the extreme hour of her agonising struggle with the invader of her liberties; had he not been borne back to his capital by foreign arms, and held on the throne by grinding oppression; then, indeed, his subjects could not but have admired the firmness, courage, and fidelity to principle, however mistaken, which dictated this reply. But was the oath, they asked, not to diminish the patrimony of St. Peter, already diminished without his consent, more sacred than the pledge given to the national leaders and the Roman people? Undoubtedly the Pope considered it so, and thought moreover that the general deportment of the Roman people in 1848—which was far from blameless—justified his abandonment of the Liberal cause.

Pio Nono was convinced that he was doing his duty, and sacrificing himself to a most sacred obligation by holding to the Church. Victor Emmanuel was as strongly and firmly convinced that he had a grand mission on this earth, which was to liberate and unite Italy in one state; and he was fully persuaded that it was a sacred and bounden duty for him to accomplish that work. Each felt that on the triumph of his principles depended the happiness and well-being of his country, and nothing but evil could follow on the success of his adversary. So the Italian question became a duel between the head of the Church and the head of the State.

The excommunication, once such a terrible punishment, did not hurt Victor Emmanuel in the least, unless in a sentimental way. There were patriotic priests, and

bishops too, in Piedmont, who stood by their king, and administered the rites of the Church to him and his family. Nevertheless, his feelings were deeply hurt by the Pope's hostility, and he desired intensely to be reconciled to him. With an extraordinary perseverance he continued to write private and confidential letters, laying his views before him, and trying by every argument to convince him that political freedom did not mean any offence or injury to religion; protesting that he was ready to make any compromise or sacrifice his holiness might demand, short of giving up his darling scheme of uniting Italy. The Pontiff's sovereignty should be guaranteed, his revenues secured; in fact there should be no difference in his position, except that Italian instead of foreign arms should surround and protect the Holy See, and the tricolour united with the Pontifical colours, as in 1848, should float on the Capitol.

'The Pope will never abdicate,' said a friend to Cavour, as he was propounding his theory of 'a free Church in a free State.' 'We do not ask so much; a tacit renunciation would be enough. And do you believe there is really anything to abdicate? Do you think that temporal power still exists?' asked the count, who maintained that the Pope would be more free and have more authority under Italian than French protection.

Victor Emmanuel's efforts to win upon the native gentleness of Pius IX., and rekindle in him a little spark of the old patriotic fire, proved fruitless; to every

proposition he replied with the unvarying *Non possumus* which has become famous.

In the month of March the two dictators of Central Italy betook themselves to Turin to present the documents of the plébiscite, and lay down their authority at the feet of the constitutional monarch. To the addresses delivered by these gentlemen the king replied in equally complimentary terms.

Carlo Luigi Farini, Dictator of Emilia, to Victor Emmanuel.

Sire,—I have the honour to place in your hands the legal documents of the universal suffrage of the populations of the Emilia. Your majesty, who pitifully heard their *cry of anguish*, will welcome benignantly this pledge of faith and gratitude. Their legitimate wishes fulfilled, these populations, O sire, will have no other desire than that of deserving well of your majesty and of Italy, emulating in civil and military virtues the other peoples of your monarchy.

Baron Ricasoli, in the name of Tuscany, spoke to the same effect, but at more length.

Victor Emmanuel's Reply to Farini.

The manifestation of the national will, of which you bring me authentic testimony, is so universal and spontaneous that it re-confirms before Europe, in a different state of things and at a different time the

vote formerly expressed by the Assemblies of Emilia. Such signal manifestations put a seal to the proofs of order, of perseverance, of love of country, of political wisdom, which in a few months have won for those people the sympathy and esteem of all the civilised world. I accept their solemn vote, and henceforth I will glory to call them my people.

In uniting to the constitutional monarchy of Piedmont, and making equal to her other provinces—not only the states of Parma and Modena, but also the Romagna—which already, of their own accord, had separated themselves from the Pontifical rule, I do not mean to lessen my devotion to the venerable head of the Church—a devotion which has been, and always will be, warm in my heart. As a Catholic and Italian prince I am always ready to defend that independence necessary to his supreme ministry, to contribute to the splendour of his court, and to render homage to his high sovereignty. The Parliament is about to unite. It will receive in its bosom the representatives of Central Italy with those of Piedmont and Lombardy, thus consolidating the new kingdom, and giving a larger prospect of assured liberty and independence.

To Baron Bettino Ricasoli, Dictator of Tuscany.

The homage that you bring me in fulfilment of the solemn vote already manifested by the Assembly in which was collected the flower of the Tuscan

population, crowns that series of invincible propositions, of generous works, which make Tuscany deserve the affection of every Italian and the applause of all civilised peoples.

I accept this vote, which after many months of trial is now strengthened by the unanimity of popular suffrage, and I glory to be able to call the Tuscans also my people.

Associating her lot with that of my kingdom, Tuscany does not renounce her glorious traditions, but continues and increases them, making them common with other noble provinces of Italy. The Parliament in which the representatives of Tuscany shall sit beside those of Piedmont, Lombardy, and the Emilia, will, I am certain, inform all its laws with the fruitful principle of liberty, which will assure to Tuscany the benefits of self-government without weakening, but rather strengthening, that intimate communion of efforts and of will that is the most efficacious guarantee of the prosperity and independence of our country.

The ex-dictators received the order of the SS. Annunziata; Baron Ricasoli was made Governor of Tuscany, and Farini, Minister of the Interior.

Victor Emmanuel to the People of Central Italy.

Your desire is satisfied: you are united with my other peoples in one sole monarchy; your concord and perseverance have deserved this reward. Great

benefit is this for our country and for civilisation: but in order that it may bear good fruit it is necessary to persevere in the virtue of which you have given such a wonderful example; and above all must be cultivated the firm readiness to make sacrifices, without which great enterprises are ill-accomplished and badly secured.

I place in you that faith which, not in vain, you have placed in me. The condition which binds us indissolubly is, honour towards our common country, and universal civilisation. I have not in the past had any other ambition than to hazard my life for the independence of Italy, and to give the people an example of loyalty which, restoring the public *morale*, united with liberty, should give a solid foundation to the state. I have now the ambition to procure to myself and to my family, from the people just united, that devoted affection for which the Subalpines are celebrated; I am ambitious to fortify the Italians in those noble sentiments by which is formed the strong temperament of peoples who know how to bear adversity and prepare for good fortune.

VICTOR EMMANUEL.

Turin, March 25, 1860.

The elections took place on the same day, amidst great excitement, and ovations for those who had been most active in the work of uniting the provinces. Count Cavour was elected in no less than eight constituencies, Farini and Ricasoli in several. All the most

gifted and distinguished men in Italy were sent to that Parliament in Turin, and were received by the Subalpines with an enthusiastic and brotherly welcome; and the robber king congratulated himself and his accomplices on the great work of spoliation successfully accomplished.

CHAPTER XVIII.

KING OF ELEVEN MILLION SUBJECTS. A.D. 1860.

VICTOR EMMANUEL was now at the head of a kingdom containing about eleven million inhabitants, as the emperor had calculated in a conversation with the Sardic ambassador before the annexations, to which he was a consenting party, had been effected. It was a glorious triumph to be made ruler of those provinces which had forced themselves, so to speak, into his kingdom—to gain the jurisdiction of which not a drop of blood had been shed; and no man could enjoy more thoroughly such a triumph than King Victor. But there is no rose without a thorn. The price had to be paid for French aid in the recovery of Lombardy and the tacit consent of the emperor to the annexation of the Central Provinces. Victor Emmanuel had already sacrificed his daughter on the altar of Italian independence; she, filled with the enthusiasm of her family, like Jephtha's daughter surrendered herself willingly; nevertheless the sacrifice wrung the paternal heart.

And now the second instalment of the debt to his 'august and generous ally' had to be rendered in the cession of Nice and Savoy—the latter the dearest pro-

vince of all his kingdom—the cradle of his race. Besides his personal feelings, which were very strong on the subject, England—who had openly approved of the annexation of the duchies, and had been very kind and encouraging with regard to the encroachments on the patrimony of the Church—did not like this proposition of taking a slice off Italy and putting it on to France; and Victor always liked to be on good terms with England. On the other hand, France had given active and efficient aid to the national cause, when England had withheld hers. He undoubtedly owed a great debt to the emperor, who represented to him that the enlargement of the frontier was necessary to persuade Frenchmen that there was nothing to be feared from the increasing power of the Sardinian king. This was true enough, for there was a great dread in France of a powerful rival kingdom growing up at her door. M. Thiers and others spoke strongly against Italian unity, and warned the country to beware of the insatiable ambition of 'the Wolf of Savoy.' Distinguished Italians sojourning in France, who had an opportunity of judging of the state of feeling, urged Cavour to assent, saying that if the treaty were not signed they would lose all French sympathy and friendship. Cavour wanted to save the provinces by putting the case to arbitration and paying a large sum, but he found it was impossible; and all he and the king could do was to stipulate for the people the right of giving their opinion. The emperor could not object to a plébiscite; so Victor Emmanuel was able to say to the

deputations who waited on him with affectionate reproaches, that the question should be decided by their votes. It was hard to tell his faithful subjects, who had been so devoted to him and his dynasty, that they must transfer their allegiance to another sovereign, and that he *wished* them to do so. He did it, however, saying that, though he felt the separation to be a terrible sacrifice, he knew they would be equally prosperous when united to France; he hoped they would be good subjects to the emperor, but he begged them not to forget the old country, as he never could forget the proofs they had given of devotion to him and to the national cause.

On March 24 the treaty was signed, and at the same time the king issued an address to the inhabitants of Nice and Savoy, trying to reconcile them to the change by reminding them of the affinity of race, language, and customs between them and the French. Unwillingly the Savoyards gave their consent to be disunited from the mother country; but the transfer was effected without any serious disturbance, in spite of the passionate protests of a few fiery spirits like Garibaldi. Nice was the birthplace of the great volunteer, and his grief and indignation knew no bounds when he learned that it had been transferred to a foreign rule.

The Parliament was opened on April 2 with unusual pomp. The representatives of the new states, the most distinguished men of Southern and Central Italy, mingled with the Sardinian and Lombard senators and deputies in taking the oath of allegiance. It was a roll-call of illustrious names, among which were Man-

zoni, Capponi, Ricasoli, Farini, Mamiani, Poerio. Great enthusiasm prevailed, and loud acclamations followed the swearing-in of the new members. Then a profound silence followed, and the king delivered his speech, every paragraph of which was received with applause, with one exception.

The King's Speech.

Gentlemen Senators,—Gentlemen Deputies,—The last time I opened Parliament, when Italy was sunk in sorrows, and the state menaced by great danger, faith in Divine justice comforted me, and augured well for our destinies. In a very brief space of time an invasion was repelled, Lombardy liberated by the glorious achievements of the army, Central Italy freed by the marvellous merit of her people; and to-day I have here assembled around me the representatives of the rights and of the hopes of the nation. For so much good fortune we are debtors to a magnanimous ally, to the valour of his and our soldiers, to the self-abnegation of the volunteers, to the persevering harmony of all the peoples; and let us render to God the merit of it all, for, without superhuman aid, such enterprises, memorable in present and future generations, are not accomplished.

In gratitude to France, for the good of Italy, to consolidate the union between two nations that have a common origin, principles, and doctrines—and finding it necessary to make some sacrifice—I have

made that which has cost my heart dear. Subject to the vote of the people, the approbation of Parliament, and the consent of Switzerland with regard to the guarantees of international rights, I have made a treaty for the reunion of Savoy and Nice to France.

Here the royal speaker's voice grew thick, and he could hardly finish the sentence. He paused a minute or two before he resumed in his usual firm sonorous accents.

Many difficulties we have yet to overcome, but sustained by public opinion and the love of my people, I shall not allow the least of their rights or liberties to be injured. Though firm as my fathers were in the dogmas of the Catholic Church, and reverence for its Supreme Head, should the ecclesiastical authorities adopt spiritual arms for temporal interests, I, with a safe conscience, and reposing in the traditions of my fathers, will find strength to maintain entire civil liberty and my authority,—of which I owe account only to God and my people.

The provinces of the Emilia have had an administration in conformity with that of the older provinces; but with regard to Tuscany, which has had laws of its own, a particular temporary provision is necessary.

The shortness of the time and the rapidity of events have prevented the preparation of the laws which must give stability and strength to the new state. In the first period of this legislature you will only have to discuss the most urgent questions. My

ministers will then prepare, with due consultation, the designs on which you must deliberate in the second period.

Founded on the *Statuto*, the unity, political, military, and financial, the uniformity of laws, civil and penal, and the progressive administrative liberty of the province and the commune, will renew in the Italian people that vigorous and brilliant life which in other forms of European civilisation was produced by the self-government of the municipalities, but which in the present day is rejected by the constitution of a strong state and the genius of the nation.

Gentlemen Senators,—Gentlemen Deputies,—In turning our attention to the new ordering of affairs, not seeking in old parties other than the memory of the services rendered to the common cause, we invite all sincere opinions to a noble emulation that we may attain the grand end of the well-being of the people and the greatness of the country. It is no longer the Italy of the Romans, nor that of the Middle Ages; it must no longer be the battle-field of ambitious foreigners, but it must be rather the Italy of the Italians.

On April 15 the king embarked at Genoa and landed at Leghorn, in order to make a tour through his new dominions. He was welcomed with indescribable enthusiasm in all the towns through which he passed; and beautiful Florence was decorated for his reception with the exquisite taste which distinguishes her

inhabitants. Triumphal arches in imitation of antique marble, festooned with evergreens, were erected at the ends of the streets, the whole fronts of the houses were draped in flowers, the pavements were carpeted with laurels and bays, the tricolour floated from every window and housetop, and the passage from the railway station to the Palazzo Vecchio was one continual shout of applause.

'Why such frantic joy?' asked a distinguished foreigner of a lad who was clapping his hands and cheering vociferously at the sight of his new sovereign.

'We are Eleven Million Italians!' was the reply. Mamiani, who accompanied the king on his tour, thus describes the effect:—

I believe that rarely if ever has there been recorded in the history of any people such an entry of a prince into a newly annexed province as that of our king; and I who have been many times witness of the enthusiasm feel quite incapable of giving an account of it. In the chief cities where he passed he excited an ardour, an intoxication of pure universal joy, to which no pen and no style can do justice. I will only say that at his presence there arose from the thickly-packed and enthusiastic multitude, a thunder of applause that never ceased, and that resounded high above all other noises of carriages, of bells, of artillery, which were completely extinguished and drowned. Over the king and around him fell incessantly, continually, the loveliest flowers, like thick rain. At every step there

were festoons, arches, triumphs, national banners by the thousand, arras, damasks, rich pavilions, pictures, emblems, inscriptions,—everywhere a jubilee passionate intense, interminable. How many triumphs of Cæsars, how many coronations of kings, what act of taking possession by great monarch, captain, or conqueror, has ever called forth such ovations? I believe none. For no king ever brought with him like this all the great social and political good—liberty, independence, means of defence, personal dignity, the right of self-government.

Victor Emmanuel found all the men of letters devoted to him, because his was the only state in Italy in which education and intellectual life were encouraged and fostered. 'I am only a soldier,' he used to say, modestly; but he knew how to appreciate talent of every sort. We have seen what Gioberti and Manzoni thought of him; and on his arrival in the Tuscan capital, Gino Capponi was amongst the first to welcome the new sovereign. Victor Emmanuel, grasping the hand of the venerable historian, said: 'I rejoice to press the hand of the first citizen of Florence.' There came also the octogenarian poet, Niccolini, though hardly able to support himself on his feet, happy to behold, and once before he died, the deliverer in whom he had taught his countrymen to trust. He presented the king with his *National Poems* and *Arnauld da Brescia*, and read an address to him. There was something touching and beautiful in the enthusiasm of the old poet, trembling on

the brink of the grave, and Victor was profoundly moved by it.

The beauty of the language we cannot render; we can but hope to convey the sentiments expressed in that address.

G. B. Niccolini to Victor Emmanuel.

I come, O sire, although bowed down by years and ill-health, I come with infirm step and with unutterable emotion which renders me almost mute, to revere in you the liberty-loving monarch, the stupendous example to the world of loyalty, the first soldier of the war of Italian independence, the elect of the people, the desire, the joy of all Italy. And if it be permitted to me, O sire, I come to express the joy of my soul, to tell you that when I wrote, more than thirty years ago, these poor lines,—

> Qui necessàrio estimo un Rè possente.
> Sia di quel Rè scettro, la spada, e l' elmo
> La sua corona; le divise voglie
> A concordia riduca, a Italia sani
> Le servili ferite e la ricrei,—

I did not dare to hope for a fate so benignant as to see, before closing these eyes for ever to the sweet light of Italy, my most ardent desire for you fulfilled.

Still, if I have ever desired that my humble words might carry power with them, I had it in my soul last year, when, with the assistance of a young friend, almost a son in my affections, I gave to the light one of the books which with a frank and reverent love I

now offer you,—a book which recommends to all the Italians whom fortune permits to elect a worthy prince, that they should use every effort to unite themselves under your constitutional and heroic sceptre.

While Victor Emmanuel was on this tour, taking possession of the newly annexed provinces amidst the indescribable joy of the 'Eleven Million Italians,' far other scenes were going on in Sicily, the inhabitants of that unhappy island, unable longer to support the Bourbon rule, having risen in a formidable rebellion which the royal troops found it impossible to crush.

CHAPTER XIX.

THE REVOLUTION OF NAPLES. A.D. 1860.

IN the latter part of the year 1859 and the beginning of 1860, the kingdom of Naples had become the seat of secret intrigues set on foot by the court of Vienna, in which Cardinal Antonelli, the widow of Ferdinand II., and the young King Francis took an active part. A continual correspondence was kept up between Vienna, Rome, and Naples on the subject of the restoration of the old *régime* in Italy. The conspiracy was already on foot when Victor Emmanuel was frankly offering his alliance to Francis, begging him to make himself *Italian*. 'I do not understand what is meant by Italian independence,' said Francis, 'I only recognise the independence of Naples.'

The Count of ~~Syracuse,~~ Capua brother of the late king, who had been banished and despoiled of his property for marrying an English lady, and other offences against the traditions of his house, now made earnest appeals to his nephew to save the family from everlasting infamy before it was too late: but Francis was deaf to all entreaty, and the Count of ~~Syracuse~~ Capua finally washed his

hands of him, and threw himself into the arms of the national party.

In spite of the great caution observed, the astuteness of Count Cavour was able to discover the existence of the conspiracy alluded to, all the secrets of which have never transpired, though enough proofs have come to light to reveal the fact that Antonelli was the leading spirit, as the following notes to the Neapolitan Government will show:

Albano, Oct. 9, 1859. [Most private].

I return this moment from an audience with the Holy Father at Castillo. H. H. has conceded the authorisation of the eventual passage of our troops through the Roman territory on the line parallel to the Tronto. Mons. Bernardi will go this evening to tell Card. Antonelli. The Holy Father desires this agreement to remain strictly secret.

DE MARTINO.

Jan. 6, 1860.

The Austrian ambassador labours strenuously to push the Holy Father to the most extreme resolutions. A Catholic League, he says, can alone save the Pontificate and society.

DE MARTINO.

To form this league an earnest appeal was made to Spain, as the Most Catholic power; but the minister, O'Donnell, firmly refused his sanction to engaging in a war against Italy, 'because of the unpopularity' which would attach to it.

Meantime it was noted by the Piedmontese Government that Neapolitan troops were being concentrated in the Abruzzi, and that foreign volunteers, collected from all countries, were pouring into the Pontifical States.

The intrigues we have mentioned were known to the King of Sardinia and his minister, but not to the public, when Garibaldi was allowed to equip two vessels and convey his followers to the aid of the Sicilian insurgents. That the government shut its eyes to the proceedings of the volunteer chief there is no manner of doubt now, though at the time, and even afterwards, it was a subject of dispute, for Cavour with a masterly dissimulation neither denied nor affirmed his complicity in the undertaking. When Francis II. not only rejected Victor Emmanuel's offer of friendship, but engaged in a secret conspiracy for the overthrow of his power and the destruction of Italian independence, it became clear to the Turin Government that only a deadly war could settle the long-standing quarrel with the Bourbon, and nothing prevented their declaring it but the disapprobation of the great powers, and the shifting, inconsistent policy of their French ally.

It was not to be expected that the news of the insurrection in Palermo (April 6) should be received with anything but pleasure, or that the Sardinian Government would throw any impediment in the way of the volunteers going to the aid of the Sicilians. Garibaldi, who always held himself a free agent, and bound to any government only so long as his opinions and theirs coincided, had

pledged himself to the southern nationalists in February, and in pursuance of that promise now prepared to take command of the rebel army in Sicily.

The Turin Government threw no obstacle in his way; they even adroitly put arms and ammunition within his reach: while the authorities at Genoa allowed him to sail under their eyes without molesting him. A Sardinian fleet set out in a southerly direction at the same time, the Admiral Persano having received a note from the prime minister to the following effect:—

'Signor Conte, try to navigate between Garibaldi and the Neapolitan cruisers. I hope you understand me.'

To which the daring sailor replied:—

'Signor Conte, I believe I understand you; if I am mistaken, you can send me to prison.'

This was something more than 'winking at' the volunteer expedition, and the suspicions of the diplomatic world were aroused. Indignation was freely expressed by most of the great powers; and the Neapolitan minister described Garibaldi's descent on Sicily as 'an act of savage piracy perpetrated on a friendly state.' Angry notes poured in from Vienna, Berlin, and St. Petersburg to the court of Turin. The brave Garibaldians, 'the flower of the Italian youth,' as Cavour called them, were variously described in the complimentary terms of 'a horde of pirates,' 'desperadoes,' 'bandits,' 'dregs of the human race,' etc. The Vienna Government ordered a fleet from Trieste to take its way to the South Mediterranean to protect Naples; the Czar declared that he would do the same only for

the material position which Russia occupied, and directed his minister to telegraph to Turin his profound indignation, demanding the punishment of the authorities at Genoa, and inquiring if the filibustering Captain Garibaldi still wore the uniform of his Sardic majesty? The English naval officers at Genoa looked on encouragingly, if they did not aid in the embarkation of the Italian volunteers: and their conduct was also described as *infâme.*

Cavour bore this cross-fire of diplomatic batteries directed against him with wonderful courage and calmness, and ably defended himself and his ministry from attacks on every side. Why, he asked, should Sardinia throw herself in the way of an enterprise against an incorrigible government? What right had the world to expect that she was bound to hinder Garibaldi's disembarkation in Sicily? If the Irish and Austrian volunteers could overrun Italy in order to form a Pope's Brigade, without let or hindrance, the Government of Turin could not, without divorcing itself from the national cause, forbid the Ligurian cruisers to carry Italian men to render that aid to the Sicilians which brothers in distress have a right to expect from brothers. And if Giuseppe Garibaldi had raised the standard of popular war, and the flower of Italian youth were enlisted in his troop, the monarchy could not without destroying the foundation of its strength, wrest the arms from the hands of those gallant volunteers. It would be to throw Italy into complete anarchy. In short, Victor Emmanuel and his government were pledged to the national cause,

and they did not mean to stultify themselves by taking part with the enemies of that cause.

It needed all Cavour's bold spirit and subtle Italian intellect to carry his sovereign and country through the breakers that stormed round them at this period. So well had he concealed the secret encouragement he had given to the volunteers, that he had to bear the bitterest reproaches and upbraidings for his supine indifference to the sufferings of his fellow-countrymen in the south. He was even accused by the Mazzinians of opposing and thwarting the leader of the expedition. While he was being vilified by the republicans, reproached by the royalists, and stormed at by the diplomatists, he listened with that sublime serenity of soul which carried him through one of the most trying of political careers to a glorious *finale*, and said nothing but what was absolutely necessary in reply to the great powers.

Victor Emmanuel went hand in hand with him in his daring policy: and the news of Garibaldi's unbroken series of victories in Sicily filled them both with hope and joy.

To Signor La Farina at Palermo.

Turin, June 19, 1860.

I have received your letters of the 12th and 14th, and I will preserve them as historic documents. . . Persano will give you all the aid he can without compromising our banner. It would be a great matter if Garibaldi could pass into Calabria. Here things do not go

badly. The diplomatists do not molest us too much. Russia made a fearful hubbub—Prussia less. The Parliament has much sense. I await your letters with impatience.

CAVOUR.

The diplomatists did not allow him much respite however. Garibaldi's increasing successes in Sicily alarmed the Bourbon government for Naples; and special envoys were despatched to London and Paris to invoke the aid of those powers to protect the Neapolitan coast against the 'filibusters.' France proposed a truce with Garibaldi for six months; Victor Emmanuel's government would only consent to interfere with the volunteer movement on condition of the absolute approval of England—which they knew would not be given. Not only did England positively refuse to intervene, but she protested against France doing so. Count Cavour then wrote a statement of facts to Lord Palmerston and Lord Russell, to further strengthen the national cause; and also exhorted the Marquis d'Azeglio to use all his influence in England on behalf of the Sicilians.

The infamous government of Naples, and the horrible sufferings of political prisoners, had become generally known after the escape of Poerio and his companions, and had excited sentiments of indignation and pity in the British Isles, where so many miserable exiles had found refuge in former times, before liberal Piedmont opened an asylum for them. These banished ones

were the flower of the population. In 1853, Charles Dickens, visiting Naples after many years, records the following dialogue in his correspondence:—

'I knew a very remarkable gentleman when I was last here,' I said to a Neapolitan marchese who came to see me the night I arrived: 'a very remarkable gentleman, who had never been out of his own country, but was perfectly acquainted with English literature, and had taught himself to speak English in that wonderful manner that no one would have known that he was a foreigner. I am very anxious to see him, but I forget his name.' He named him, and his face fell directly. 'Dead?' said I. 'In exile.' 'Ah, dear me!' I said, 'I have looked forward to seeing him more than anyone in this country.' 'What would you have?' said the marquis in a low voice. 'He was a remarkable man—full of knowledge, full of spirit, full of generosity. Where should he be but in exile? Where could he be?'

That word *exile* is a mournful sound in all countries and all languages; but in Italian it is pregnant with a bitter anguish which northerns, however well they love their country, cannot fully understand. An Italian prefers to live at home in poverty rather than enjoy wealth and luxury abroad—and to banish him from his native place is like tearing his heartstrings out by the roots.

In historical questions the evidence of a romancist is not admissible; but a good novel will be read by

thousands who do not care to examine historical evidence; and so the romancist wields a mighty power over the sympathies of his fellow-men. *Uncle Tom's Cabin* excited the indignation of the whole world against Negro slavery; and Giovanni Ruffini's exquisite story, *Doctor Antonio*, in which he depicted so feelingly and truthfully the wrongs of his country, did no small service to the Italian cause. The sympathies of the English nation were now entirely with the revolution; subscriptions were collected in aid of the Sicilian rebels and the volunteer army; and the great pirate himself became the idol of young English enthusiasm to an extraordinary degree, considering that he was a total stranger. When Englishmen felt so strongly on the subject, what must have been the feelings of young Italians when this last great struggle for nationality was going on!

A frenzied enthusiasm took possession of the population; young men of all classes left their employments and their studies, and hastened to take part in the great work of Italian redemption. The *camicia rossa* was the most glorious of uniforms; Garibaldi was a matchless hero, to whom the history of ancient or modern times presented no equal; he was a Cincinnatus, a Belisarius, a Washington, a Kosciusko, all in one. In fact the gallant chief, all unconsciously on his part, began to rival the soldier-king in the affections of the nation. Victor Emmanuel, so far from being jealous, felt nothing but intense pleasure in all this feverish enthusiasm, in which he shared as warmly as any one of the

volunteers. His only trouble was that he could not show his sympathy more openly; but Cavour as usual restrained him. The count could bear, for the sake of the cause he had at heart, to be misunderstood by the public, and blamed for checking the king's generous impulses; but he wished to set himself right with Garibaldi, for whom he had a great admiration, and many kind messages he sent him through Admiral Persano.

'Assure General Garibaldi,' he writes, 'that not less than he do I desire to complete the great enterprise; in order to succeed it is indispensable that we work in concert, at the same time adopting different means.'

Again:—

Turin, July 13.

Signor Ammiraglio,—This moment I received your letter, for which I thank you. Declare formally in my name to General Garibaldi that it is a solemn falsehood that there exist other secret treaties; and that the rumours of the cession of Genoa or Sardinia are set on foot by the arts of our common enemies.

CAVOUR.

Turin, July 28.

Most esteemed Admiral,—I received your letters on the 23rd and 24th. I am rejoiced by the victory of Milazo, which honours the Italian arms, and must help to persuade Europe that the Italians are now determined to sacrifice life itself to recover liberty and country. I pray you to give my sincere and warm congratulations to General Garibaldi, etc.

CAVOUR.

CHAPTER XX.

KING OF ITALY.

MEANTIME the Papal Government had been collecting mercenaries from all parts of the world, and the Pope invited General Lamoricière to take the command of his heterogeneous army. This general had been one of the French commanders at the siege of Rome in 1848, when he had uttered the never-to-be-forgiven, never-to-be-forgotten words: *Les Italiens ne se battent pas.* That was before he had measured swords with the Italians in Rome, after which he had reason to change his opinion, though it is not recorded that he retracted it. No injury that his arms had inflicted on the suffering city was remembered half so bitterly as this insult. He now set out on his second crusade, declaring that he was ready to unsheathe his sword against this modern *Islamism*—an expression which excited great indignation in Piedmont. 'This brave General Lamoricière,' said Victor Emmanuel, with a scornful laugh, 'baptises us for Turks, and transforms the Sabaud cross into a crescent. He may learn yet that we are the true crusaders.'

Just at this time the Count of ~~Syracuse,~~ finding all

remonstrances with his nephew hopeless, took refuge with the King of Sardinia. The adhesion of this middle-aged Bourbon, so closely allied to the throne of Naples, was a significant fact, and Victor Emmanuel gave him a cordial welcome.

Francis II., after some months' fighting, and vain appeals for help to other powers, finding it impossible to stem the tide of war, began slowly to take in the idea that the spirit of nationality was something too powerful for him to combat, and that,. to save his throne from wreck, the only chance was an appeal to Victor Emmanuel. It was too late. The idea of Italian unity had progressed with giant strides since the Sardic envoy had been dismissed from the court of Naples with a rejection of the proffered alliance. Even if Victor Emmanuel had willed to restore the Bourbon power, he could not have done it now with the victorious Sicilians and volunteers ready to cross the Strait of Messina. The Neapolitan plenipotentiaries were received with due courtesy, and a dinner given in their honour; but they were made to understand that the day of compromise was passed; Italian unity must be accomplished.

Nevertheless, Victor Emmanuel wrote privately to Garibaldi, asking him to content himself with Sicily for the present, and not cross to the mainland. But Garibaldi had independent ideas of serving his king and country. He entered Calabria as soon as circumstances permitted, swept across the country like an avalanche, driving the Bourbon troops before him everywhere, and took possession of the capital, from whence the king had fled.

Capua and Gaeta still held out, but their surrender was a mere question of time.

Some sort of governing head was necessary for the order of the kingdom thus set at liberty, and Garibaldi was elected Dictator. Very soon serious differences arose between the Government of Turin and the dictator. Garibaldi thought it better for the national interests to hold Naples unannexed till Rome was also liberated, and the volunteers might then present all Italy, united, to Victor Emmanuel. He asked the king's consent to a two years' dictatorship, and demanded at the same time the dismissal of Cavour from office.

The minister became seriously alarmed; not for himself—his position was too well-assured for any fear of that:—but the growing power and popularity of the general threatened to take the national cause out of the legitimate hands of the monarchy, and put it into those of the republican party, with whom Garibaldi had old and strong ties. Cavour resolved to appeal to Parliament, and let the representatives of the nation decide the question. They voted for immediate annexation. The question was, would the erratic chief who had conquered the kingdom of Naples with a band of volunteers, submit to the decision of Parliament? It is true that his war-cry had been *Vittorio Emanuele e l' Italia!* but there were many Mazzinians at Naples, and Cavour feared that he might be strongly influenced by them. He never for a moment accused him of personal ambition, for he knew how to read the human heart much better than the hero of Milazo.

'I count largely,' writes Cavour, 'on Garibaldi's loyal spirit, generous instincts, and the great affection he nourishes for the king.'

That he nourished an antipathy for him, Camillo Cavour, he also knew well, and deeply regretted it; but Garibaldi's attacks could not move his generous rival to the smallest resentment.

The critical moment had now arrived when the royal army must take the lead in the national struggle, or remain in a secondary position to the volunteers. The inhabitants of Umbria and the Marches did not cease to implore King Victor to give them that liberty which he had bestowed on the other provinces subject to the Pope's rule; and now the presence of the foreign army under General Lamoricière excited them to the last degree,—while Garibaldi was preparing to march to their aid. Nothing but prompt action on the part of the government could save Italy from anarchy. The emperor was acquainted with the intention of the court of Turin, and replied with the simple words—*Faites vite.* In truth they did not waste time, the Sardinian army being already on its way to the Marches when the powers were informed of the fact. The memorandum to the ambassadors contained these significant words, which were a sufficient apology for the hasty and unexpected irruption into the Pontifical States:—

'If we do not arrive on the Volturno before Garibaldi arrives at Cattolica, the monarchy is lost,—Italy remains a prey to revolution.' It was the solemn duty of the king to lead the national movement. The people were

resolved to be free, and if Victor Emmanuel would not be their head, they would find one more dangerous to the peace of Europe; therefore it behoved him and his government to take the guidance of the revolution into their own hands, so that they might conduct it the more speedily to a peaceful termination, and establish an order of things that would prevent a recurrence of these troubles.

Order of the Day.

Soldiers!—You enter the Marches and Umbria to restore civil order in the desolated cities, and to give liberty to the people to express their own wishes. You will not have to combat powerful armies, but to liberate unhappy Italian provinces from companies of foreign adventurers. You do not go to avenge the insults offered to me and to Italy, but to prevent popular hatreds from breaking out into vengeance on bad rulers. You will teach them the pardon of offences, and show an example of Christian tolerance to those who stupidly compared to *Islamism* the love of the Italian country.

In peace with all the great powers, and far from giving any provocation, I wish to remove from Central Italy a continual cause of turbulence and discord. I will respect the seat of the Head of the Church, to whom I am always ready to give, in accord with the allied and friendly powers, all those guarantees of independence and security, which his blind councillors have in vain promised him from the fanaticism of a

malignant faction, conspiring against my authority and the liberties of the nation.

Soldiers!—They accuse me of ambition. Yes, I have one ambition; it is to restore the principles of moral order in Italy, to preserve Europe from the continual perils of revolution and war.

VICTOR EMMANUEL.
CAVOUR.
September 11, 1860. FARINI.

General Cialdini met the papal troops at Castelfidardo, where he won a complete victory. Ancona soon fell into his hands, and some thousands of prisoners surrendered themselves, with the general. The foreign mercenaries being utterly overcome, the citizens received the conquering army with joy and gratitude.

All this time the Pope never lost heart; he was full of faith in the ultimate triumph of his arms, and said to General Lamoricière before he went to battle that he was absolutely certain that God would 'convert his enemies or destroy them.' The necessity of destroying them was painful to the kind-hearted Pope, who would have much preferred their conversion. But since they were not moved by all the censures and anathemas of the Church, it was plain they were incorrigible. The robber king's proclamation to the army, in which he spoke of the *Papalini* as 'a malignant faction, conspiring against his authority and the liberties of the nation,' showed that his majesty's soul was in a very bad state; he had never before expressed himself so strongly,

so bitterly, against the ecclesiastical government. But irritated and indignant as he was, he was careful to prevent his soldiers avenging the insults that had been heaped upon him and the national cause. He gave the strictest orders to the commanding officers—and, after the fall of the papal power, to his representatives in those provinces—to be moderate and patient with the *Clericali*, and to treat the prisoners with the same consideration as the royal troops.

The governors of the newly-acquired provinces were men of distinguished ability and high character. The Marquis Pepoli was sent to Umbria, Signor Valerio to the Marches, and the Marquis Gualterio to Perugia. The present Pope, Leo XIII., was then Bishop of Perugia, and his good sense and moderation formed a contrast to the conduct of the other bishops. He not only did not embarrass the government by useless opposition, but he assisted in maintaining order in his diocese, though he had not, nor has he now, any sympathy with liberalism.

Cavour had tried in vain to persuade the great powers that the sudden descent on the Papal States was a necessity to save society from anarchy; all except England, who gave her open approval, expressed themselves greatly shocked by the audacious proceeding; Prussia, Russia, Austria, and even France, recalled their ambassadors. The Eldest Son of the Church could not openly approve of the spoliation of the Holy Father, though he had said 'strike quickly' when consulted on the subject, and his representative, M. Talleyrand, took

a cordial leave of the great 'spoliator,' heartily wishing him success in all his undertakings.

It was easier to disapprove of what was done than to find a remedy for the ills of the distracted Peninsula. No foreign intervention nor European congress had ever yet hit upon a means of establishing order, peace, or anything approaching contentment in the population. Now all Victor Emmanuel asked, all the Italians asked of Europe, was to *let them alone*—leave them to work out their own redemption as best they might. The king had tried all peaceful means to reconcile ecclesiastical pretensions with the liberties and rights of his subjects and the spirit of nationality. His moderate counsels had been rejected, his propositions of compromise treated with scorn. While he had been trying to come to terms with the papal government, they had been secretly conspiring against him and flooding the country with foreign soldiery. It was time to put an end to this dangerous state of things, even in the interest of the Pope, who would have fared much worse at the hands of the threatened republic than under the gentle and tolerant rule of the Savoy prince. Cavour and the king were agreed to strike boldly, and they conquered.

'We are misunderstood by the other nations,' said the minister, 'but the time will come when they will judge us with more equity.'

'Courage!' replied the king, who assumed the part of comforter when Cavour was depressed, 'let us do our duty and go forward.'

Towards the end of September the king paid a visit to the newly-acquired provinces, and was received at Ancona amidst a perfect ovation on the part of the soldiers, the citizens, and the peasantry, who hailed him as Liberator of Italy.

Order of the Day.

Soldiers!—I am pleased with you because you have proved yourselves worthy of Italy. By your arms you have conquered the enemy, and by your conduct the calumniators of the Italian name. The vanquished ones whom we shall set free will speak of you and of Italy to foreign peoples. They will have learned that God rewards those who serve him with justice and charity; not those who oppress the peoples and trample on the rights of nations.

A strong Italian monarchy must be founded on liberty; by order and concord the people will aid us; and the national army will add fresh lustre to the glory that for eight centuries has shone on the cross of Savoy.

Soldiers, I take the command. It costs me too much not to be first in moments of danger.

VICTOR EMMANUEL.

Ancona, October 4, 1860.

To the Marines.

Soldiers of the Navy!—You have deserved well of me and of your country. Your exploits under the

walls of Ancona are worthy of the heirs of the glories of Pisa, of Venice, and of Genoa.

Soldiers, the nation beholds you with pride—your king thanks you. Great is the destiny of the Italian navy.

VICTOR EMMANUEL.

Victor Emmanuel was proud of the behaviour of his soldiers, and he had every right to be. The valour of the Sardinian troops and their enthusiastic devotion to their king was already well known; but the discipline, order, gentleness, and moderation with which they deported themselves in the hour of victory towards the enemies who had come from all parts of Europe to try to crush their independence at the moment when it seemed within their grasp, was beyond all praise.

The Sardinian army, now mixed with so many other national elements, we must henceforth call the *Italian* army.

The king had been particular to impress on his representatives in the provinces the duty of being strictly just and moderate, so as not to give the Clericals any reason to complain. Nevertheless they did complain: and in sermons and journals sent forth loud cries of persecution. Signor Valerio, royal commissioner in the Marches, was much disturbed by the unjust attacks upon him, and he complained to the king of the tone of the Clerical press.

'Dear Valerio,' said his royal master, 'if I am content with you, is it not enough? And are you quite

sure you do not push forward too rapidly? We must be patient and moderate.'

But all the clergy were not opposed to Victor Emmanuel. When at Ancona he paid a visit to the Holy House of Loreto, and greatly edified the community by his reverential bearing. The canons invited the royal visitor to lunch, and he accepted. Subsequently he went to visit the Jesuits' college, converted into a temporary hospital after the battle of Castelfidardo. Victor Emmanuel's tenderness for the sick soldiers had done much to endear him to the army. He was a constant visitor to the hospitals, cheering the invalids by his kind encouraging words, by presents of cigars, and various little favours—the value of which chiefly consisted in the fact that they came directly from the royal hand. Many anecdotes the volunteers tell of his *bonhomie*, his gentleness, his sympathy for suffering. His genial presence brought light and animation to the pale faces of the sick and wounded soldiers.

'Your wound is slight?' asked the king of a youth whose bright smiling face attracted him. 'Not very, your majesty,' was the reply, as he lifted from under the covering a bandaged stump. He was promised promotion. Those whose families were in bad circumstances had money given them. When the king came to a poor fellow whose head was all bandaged up he asked, 'Are you wounded severely?'

'Your majesty, I have lost my eyes,' replied the patient. The king bent his head sadly. No money nor promotion could heal such a wound as this; but he made

the young man feel his sympathy. Inquiring about his family, he learned that he had a mother who was very dear to him: and Victor Emmanuel took a medal off his own breast and put it into the hand of the blind soldier with a kindly pressure, telling him to send it to his mother as a proof of how well he had served his country.

After the battle of Castelfidardo the wounded prisoners of the Pope's army were housed with the royal troops, so that the king, in visiting his own soldiers, was obliged to pass by the beds of his enemies. Some of them saluted him courteously, and spoke to him in French; all looked at him with much curiosity, with the exception of a Belgian, who covered his face with the sheet to shut out the hateful sight of the sacrilegious monster. The king returned the salutations, and replied affably to any question or remark addressed to him by the prisoners.

'What handsome people!' he said on coming out of the hospital. 'What a pity that they will fight against us when we are at peace with their countries.'

The officers of Lamoricière's army were almost all French, and most of the men Irish. As soon as their wounds permitted, they, with their general, were put on board the ship *Conte di Cavour*, and conveyed to Marseilles.

Meantime Garibaldi, after some hesitation, and a hard contest with his evil advisers, allowed his nobler nature to conquer, and submitted to the decision of what we may now call the National Parliament, since it

embraced representatives of all the states of Italy except Naples. The king marched southwards to take possession of that kingdom, and before starting he issued a proclamation *To the People of South Italy*, which was a *résumé* of the history of his reign from the day of Novara to the present time, with an explanation of his policy and the motives which had guided him. As it is a lengthy address, and deals with facts already recorded here, it is not necessary to transcribe it. We give the concluding paragraph :—

People of South Italy,—My troops advance among you to maintain order; I do not come to impose my will upon you, but to see that yours is respected. You will be able to manifest it freely. That Providence which protects just causes will guide the vote which you will place upon the urn. Whatever be the gravity of the events which may arise, I await tranquilly the judgment of civilised Europe and of history, because I have the consciousness of having fulfilled my duty as king and as an Italian. In Europe my policy perhaps will not be without effect in helping to reconcile the progress of the people with the stability of the monarchy. In Italy I know that I close the era of revolutions.

VICTOR EMMANUEL.

Given in Ancona, October 9, 1860.

As a proof that some of the priests were national in their sympathies, it is recorded that on October 15, before the plébiscite, in a church in the Abruzzi, there was

a solemn service held for the salvation of 'our king Victor Emmanuel,' in which many ecclesiastics took part. The people of the Abruzzi were passionately desirous of annexation, and petitions with thousands of signatures were sent to Ancona, begging an immediate plébiscite. The king was pleased with this, for he said it would show the powers that he had good reason for passing the Tronto. 'Italy must be made by us, or it runs the risk of being unmade for ever,' he said to Dr. Tommasi, a Neapolitan who took an active part in the revolution. 'Garibaldi is a hero, but he does not know how to combat the difficulties of the situation. We alone can meet them.'

The king journeyed southward with two Neapolitan gentlemen attached to his staff, Dr. Tommasi and Signor Devincenzi, that they might supply him with useful information about the state of the country. A deputation of distinguished Neapolitans met him as soon as he crossed the frontier, begging of him to hasten to the capital, as his presence was much needed to calm the agitation and uneasiness of the inhabitants. He made the whole tour of the country on horseback, starting at daybreak every morning after partaking of a cup of coffee and a roll, and never halting till late in the evening when he dined at some country house or inn. After dinner he occupied himself in reading and replying to the numerous letters and telegrams which followed him—mostly from Count Cavour—and rarely retired to rest before two o'clock; but he was always ready again at dawn for the day's journey. At the

close of one such day when the king and his followers had ridden through a heavy rain for many hours, Dr. Tommasi, not being acquainted with his new sovereign's habits, remarked that his majesty must be fatigued. 'I,' said Victor with a frown, 'I am never tired.'

During this journey the king talked freely to his new subjects, and showed much intelligent curiosity about the kingdom of Naples. He was astonished at the want of proper roads through the country, and he could hardly believe some things that he was told about the scarcity of schools and teachers.

'I cannot understand,' said the citizen-king, 'how even a despotic sovereign should wish to abase the civil condition of his own state. But where the light of liberty does not illuminate a government it is blind.' He talked a great deal about the political prisoners, particularly Poerio, and asked Devincenzi to tell him all about him. Ferdinand had offered him (Poerio) liberty, if he would ask pardon, and the prisoner replied, 'Not I, but the king, ought to ask pardon. He has destroyed the constitution he had sworn to defend, he has oppressed his fellow-citizens. I will never bow to what I think wrong.'

'Bravo, bravo!' cried Victor, enthusiastically, 'those are the sort of men that I like.' Then after discussing the Neapolitan character he said, 'It seems to me that among you there is no medium; you are either very good or very bad, either a Poerio or——'

He did not finish the sentence, but it is easy to supply the ellipsis by the next question :—

'Have you ever known Ferdinand II.?'

'Yes, sire.'

'And was he the monster that so many say?'

Devincenzi replied by narrating some facts about the late king.

'Perhaps,' suggested Victor Emmanuel, 'he was under the influence of the Jesuits, and that want of spirit was the cause of some of his errors. You must know that it took all my strength to resist them, and without a character of iron I could not have succeeded. But what a struggle I had.'

The conversation one day turned upon England, where Signor Devincenzi had lived; and Victor showed himself very anxious to know how he was regarded in that country.

Sir James Hudson often assured him of the good-will of his compatriots. 'But,' said the king, 'he is attached to our cause, and his opinion may be biassed by friendship.'

When Signor Devincenzi told him that it was true that he was really much esteemed by the English people, he replied,—

'I am very glad. I have a great respect for the English nation, and I desire that my Italians may deserve the reputation the English enjoy.'

It came quite natural to Victor to call them 'my Italians;' he had long regarded them as his; for, as Signor Massari had said, 'Before the victories and the plébiscites had given him the crown of Italy, he was our king, he reigned in our hearts;' and now he

felt he was in truth no longer the Sardic, but the Italian king.

One bright morning as the king, at the head of his troops, and surrounded by his generals, set out for the day's ride, he saw another body of horsemen approaching, which proved to be the Red Shirts, with their gallant chief in the midst, come to lay down the dictatorship at the feet of his constitutional sovereign. Garibaldi's picturesque figure, with the grey mantle flung over the red shirt, his auburn locks blowing in the wintry breeze, was easily distinguishable by the keen eyes of Victor Emmanuel. The two leaders rode quickly forward, and when near enough to salute, Garibaldi reined up his horse, and said in an agitated voice, 'King of Italy!'

'I thank you,' was the simple response of *il Rè galantuomo.* They clasped hands and stood looking at each other in eloquent silence, the black eyes and the blue flashing forth mutual congratulations, while the royal troops and Garibaldians, mingling together fraternally, rent the air with joyous acclamations. *Viva Vittorio, Rè d'Italia! Viva Garibaldi! Viva l'Italia!* were the cries echoed again and again over the country.

Alas for the instability of human friendship! Who that had seen Victor and Garibaldi riding

——hand in hand,
'Neath the blue sky of their regenerate land

on that happy day, could have guessed that the future held in store for them such dark ones as Aspromonte and Mentana?

On November 7 Victor Emmanuel made a triumphal entry into Naples, amidst the wildest demonstrations of popular enthusiasm. Deputations of citizens of all classes struggled with each other to have the first word from the king, to give him the first welcome, and express their gratitude and affection.

'I have hastened my coming,' said he to a friend, 'to save the country from a civil war.'

'Your majesty's name exercises a perfect fascination on General Garibaldi,' said Pisanelli.

'I know it,' replied the king. 'I never for a moment doubted Garibaldi's great soul; but I have good reason to suspect many who are about him, and who might exercise a fascination upon him even more potent than mine, because nearer.'

The king and the dictator drove through Naples in the same carriage, amid the frantic plaudits of the populace, who almost went mad with the excitement of having two such heroes to fête at the same time.

Then Garibaldi, refusing all the honours and emoluments which his grateful sovereign wished to bestow, went his way, still a poor soldier of fortune, to his lonely Isle of Caprera.

CHAPTER XXI.

BY THE GRACE OF GOD AND THE WILL OF THE NATION. A.D. 1861.

DURING the last days of December, Victor Emmanuel was on his homeward journey from the southern provinces, and he arrived in Turin just two days before the expiration of the eventful year of 1860. As in the central provinces and in Naples, so in Sicily, he had travelled through the country on horseback, and made himself acquainted with that land of brigands as far as it was possible in a hasty tour. It would but weary the reader with vain repetitions to recite all the ovations that greeted him in every town, all the graceful demonstrations of loyalty and gratitude which his presence called forth. Enough to say that his journey was like the triumphal march of a hero who had saved his country from destruction and covered her with glory. Dearly as he loved popularity, his soul must have been satiated with plaudits before he found repose and quiet in his palace at Turin, with his own faithful but less demonstrative Subalpines round him.

On the first day of the new year Farini, Viceroy of Naples, resigned office because of a domestic affliction,

and the Prince of Carignano was appointed in his stead. A royal proclamation to the Neapolitans said :—

> I do not know how to give you a better proof of my affection than in sending you my beloved cousin Prince Eugenio, to whom I am accustomed in my absence to confide the administration of the monarchy.

Naples, however, was not quite free from the Bourbons. Gaeta still held out, though besieged by Cialdini and Menabrea; and the fortresses of Messina and Civitella were still in possession of the adherents of the fallen dynasty. The French fleet hovered about under the pretence of protecting the coast. Negotiations on the subject were carried on briskly between Paris and Turin, and finally the fleet sailed off. Gaeta fell into the hands of the Italians; the other fortresses soon followed, and the conquest of the Two Sicilies was complete. Then France, still pretending, withdrew her ambassador from the court of Turin, while England loudly proclaimed her approbation of Victor Emmanuel's proceedings, and was warm in admiration of the good sense and moderation with which the Italians had carried out so great a revolution. This moral support, at a moment when diplomacy was looking askance at him from every other side, was a source of much gratification to Victor Emmanuel, and he felt sincerely grateful for it.

The great events of the past year, in which the kingdom of Sardinia had swelled into the kingdom

of Italy, rendered another general election necessary. The new Parliament was opened on February 18 with unusual pomp. The representatives of the lately annexed provinces, mostly men of distinction, who had taken an active part in the recent events, were loudly cheered when taking the oath of allegiance. The king's speech was received with uproarious applause, particularly by the southern members.

The King's Speech.

Gentlemen Senators,—Gentlemen Deputies,—Almost entirely free and united, by the wonderful aid of Divine Providence, the willing agreement of the peoples, and by the splendid valour of the army, Italy now confides in your virtue and your wisdom. To you it belongs to give her common and stable institutions. While assigning the largest amount of administrative liberty to those peoples who have had different customs and laws, you will take care that the political unity sighed after for so many ages shall not be curtailed. The opinion of civilised people is propitious to us; the just and liberal princes who preside in the councils of Europe are propitious to us; Italy will become for Europe an efficacious instrument of universal civilisation. The Emperor of the French, while holding firm the maxim of non-intervention—to us a great gain—has thought proper to recall his ambassador. If this is a matter of regret, it cannot alter our gratitude to him, nor our faith

in his attachment to the Italian cause. France and Italy, who have a common origin, traditions, and customs, were united on the fields of Magenta and Solferino by a bond which is indissoluble.

The government and people of England—that ancient land of freedom—strongly affirm our right to be the arbiters of our own destinies; and they have been lavish of kind offices, the grateful memory of which shall never perish.

To the loyal and illustrious prince who has lately ascended the throne of Prussia, I sent an envoy, as a mark of honour to him and sympathy for the noble German nation, which I hope will be more and more persuaded that Italy, constituted in its natural unity, does not offend either the rights or the interests of other nations.

Gentlemen Senators—Gentlemen Deputies,—I feel certain that you will hasten to present to my government the means of completing the armaments by land and sea, so that the kingdom of Italy, placed in a condition not to fear attack, shall repose more easily in the consciousness of her strength on a reasonable prudence. On other occasions my words sounded bold; but there is a time to dare and a time to wait. Devoted to Italy, I have never hesitated to place in jeopardy my life and my crown when her interests required it; but no one has a right to risk the life and the destinies of a nation.

After many signal victories the Italian army, always increasing in fame, obtained a new title to glory,

by taking one of the most formidable fortresses in the country. The thought consoles me that *there* was for ever closed the lamentable series of our civil conflicts. The navy has shown in the waters of Ancona and Gaeta that there still survive in Italy the mariners of Pisa, of Genoa, and of Venice.

A band of gallant youths, led by a captain whose name resounds through the most distant lands, have proved that neither servitude nor prolonged misfortunes, have been able to unnerve the Italian people.

These facts have inspired the nation with great confidence in its destinies. I am glad to make known to the first Parliament of Italy the joy which, as a soldier and a king, I feel in my heart.

The first thing the Parliament had to do was to proclaim the kingdom of Italy. In a cabinet council the king declared his desire to be called Victor Emmanuel II., not wishing to put the slight upon his worthy predecessor and godfather, of seeming to ignore his existence in assuming the title of First. The council made no objection. Indeed there was no fear of a confusion of names in the history of the Savoy dynasty; Victor Emmanuel II. of Sardinia would be always known as first King of Italy. Secondly, the king said, that as he had done everything that he had accomplished by and with the Italians, and, as he firmly believed, with the approval and help of Providence, he wished to be proclaimed in these terms:—

VITTORIO EMANUELE II., PER GRAZIA DI DIO E PER VOLONTÀ DELLA NAZIONE, RÈ D'ITALIA.

Parliament approving, the proclamation was made in accordance with the king's wishes.

After the great changes which had taken place in the state, Cavour thought well to send in his resignation. There was probably, along with other motives for the step, some difference between the king and the minister at this juncture. Victor's fiery temper and Cavour's love of power—what Brofferio called his *prepotente* character—led to an occasional collision, which, however, was never allowed to bear serious consequences. While the crisis lasted the king consulted the most eminent of his new subjects, Farini, Ricasoli, Poerio, and all were of one opinion that Cavour was the right man in the right place. Brofferio says that he also was consulted, and advised the recall of his great adversary.

One day Poerio presented himself to the king, who exclaimed laughing, 'I know what you are going to say; you are come to again advise me to send for Cavour.'

Cavour was recalled, of course, and soon formed the ministry of the kingdom of Italy, in which he introduced some natives of the newly annexed provinces.

In all this joy, excitement, and triumph in the attainment of Italian unity, the painful fact remained that it was not quite accomplished. In the reunion of 'the Italian family' the most illustrious member was still left out in the cold, though earnestly begging for

admittance. Everyone felt that without Rome as capital the work of redemption, of unity, was incomplete. The question was taken up and hotly discussed by the new Parliament while in the first flush of national pride. Cavour made one of his most masterly and telling speeches on the subject, which produced a powerful effect, and enchanted the king. He said, 'I consider myself bound to proclaim in the most solemn manner before the nation the necessity of having Rome for the capital of Italy, for without Rome for the capital Italy cannot be constituted.'

The Parliament and the nation felt with him, but they were not willing, like him, to temporise and wait. The very name of Rome had a magic sound in it which fired the souls of the Italians into a frenzied enthusiasm.

> One must be Italian [says the Spaniard Castelar, in his *Old and New Italy*], one must feel southern blood in one's veins, must have been educated in this glorious history, under the painted wings of classic poetry, to comprehend all the influences that Rome exercises over the Italian mind. Those who wished to make Italy a monarchy, and afterwards denied her the capital which is hers by nature, did but construct a headless body.

Cavour was resolved to have Rome for the capital, and that at no distant day. He was even then opening negotiations with the Emperor Napoleon on the subject, for without the concurrence of France he would not take any action in the matter, and there is little doubt

that the question would have been brought to a speedy solution if he had been spared another year to put the finishing stroke to his great work. But Garibaldi, and the extreme party whom he represented, did not want to work in accord with France; the Roman difficulty, they thought, should be solved not by diplomacy, but by the sword. The cession of Nice and Savoy was still fresh in the memory of the general, and in a debate on the condition of the army in Naples, he bitterly attacked the premier, winding up by saying, 'Never will I extend my hand to those who have made me a foreigner in Italy.'

Count Cavour was deeply wounded. He rose to reply with a visible emotion, which by a great effort he conquered, defending himself with splendid eloquence and powerful reasoning, but with calmness and dignity, an absence of all personal resentment, that won the sympathy of all. It was one of his finest speeches; alas! that it should have been one of his last.

> I know [said he] that between me and the honourable General Garibaldi there exists a fact which divides us two like an abyss. I believed that I fulfilled a painful duty—the most painful that I ever accomplished in my life—in counselling the king, and proposing to Parliament to approve the cession of Nice and Savoy to France. By the grief that I then experienced I can understand that which the honourable General Garibaldi must have felt, and if he cannot forgive me this act I will not bear him any grudge for it.

Remembering how soon that eloquent voice was to be hushed in the silence of the tomb, it is pleasant to be able to record that the general, at the earnest request of the king, sought a friendly explanation with Cavour, and offered that stainless palm of his,

> Horny with grasp of the familiar hilt,

to the great statesman whom he so imperfectly understood and so often wronged.

Meantime the new kingdom was threatened with an interdict, the last and most extreme punishment with which an offending prince and people can be visited by the Pontiff. The Pope had exhausted himself in protests, censures, and anathemas; his ammunition was almost spent; there only remained this great gun to let off; it might miss fire and fall harmless like the others, still the fear of it might have some effect. But no, Victor Emmanuel was only becoming more hardened by familiarity with cursings. One of his ministers warned him that an interdict could not take effect in his state unless the document were put into the hands of the sovereign. 'If that is the case,' replied the king, 'you may be content. Whenever I see a priest who looks as if he wanted to speak to me, I will put my hands in my pockets, and never take them out till he is gone.'

The Piedmontese were wont to celebrate as a great festival the anniversary of the *Statuto* granted by Carlo Alberto in 1848, and now this fête, coming round just after the proclamation of the kingdom of Italy, was made the occasion of universal rejoicing. The king de-

sired new banners to be presented to the army, and General Fanti read in his name this address.

Officers, Sub-officers, and Soldiers!—Thirteen years have passed away since my august father, crossing the Ticino to carry on the war of national independence, consigned to you the tricolour banner with the cross of Savoy, with the words *The destinies of Italy are maturing*. Under that banner you won brilliant victories, arresting for a time our adverse fortune. But force of virtue and constancy of purpose made it wave freshly, gloriously, in distant regions by the side of the insignia of the most powerful armies in Europe.

Afterwards re-treading the fields of Lombardy, recalling the memory of Goito and Pastrengo, you gathered splendid laurels in company with the illustrious French eagle. A new and glorious light shone then on the entire peninsula. The people of Italy, uniting themselves round the flag of national independence, accomplished deeds that their remote descendants will remember with gratitude and love. To-day the destinies of Italy are mature.

Soldiers, to you I consign the new banners in the name of redeemed Italy. On their borders are emblazoned the names of the battles fought. To your courage I confide these emblems of loyalty and honour, on which the shield of my family, glorious for eight centuries of valour, is engrafted with the symbol of national redemption. VICTOR EMMANUEL.

Turin, June 2, 1861.

CHAPTER XXII.

DEATH OF CAMILLO BENSO CAVOUR. A.D. 1861.

COUNT CAVOUR laboured continually to convince the Catholic states that the temporal power of the papacy was incompatible with national unity and liberty, that it was an anachronism which must give way before modern progress, and that the Holy Father would enjoy a more exalted position, more real authority, if he were rid of the embarrassment of it. The Italian Government, he said, was slandered by those who represented that they wanted to overturn Catholicism; on the contrary, they wished to make it more respected, more respectable, than it had been for long ages. In taking possession of Rome they would contract a lasting peace between the Church and civilisation.

All history proved, he said in one of his speeches, that nothing but a miserable and corrupt despotism could result from the union of the spiritual and civil authority in the same hands. That the State and the Church should be separated was desirable as much in the interest of the one as the other. The authority of the Pope, the independence of the Church, would be much better assured by the free consent of twenty-six

million of Italians than by the presence of a body of mercenaries gathered round the Vatican, or even by a valorous and friendly, but still a foreign army.

It remains [said he] to convince the Pontiff that the Church can be independent, while losing the temporal power. But we will present ourselves to him, and say, 'Holy Father, the temporal power is no longer for you a guarantee of independence. Renounce it, and we will give you that liberty which you have in vain for three centuries demanded from all the great Catholic powers—that liberty which you have sought to drag from them in small portions by means of concordats, for which, O Holy Father, you were constrained in return to concede privileges—and worse than privileges—to concede the use of spiritual arms to temporal powers, in order that they might grant you a little liberty. Well, that which you have never been able to obtain from those powers who boast themselves to be your allies and your devoted sons, we come to offer you in all its fulness; we are ready to proclaim in Italy this great principle, Free Church in Free State.'

These were Cavour's sincere convictions. He was a Catholic as Victor Emmanuel was; that is, he believed in the Church itself, apart from the priesthood. In the heat of the combat with Rome, remembering the fate of Santa Rosa, he had made a compact with a liberal priest that in case of sudden illness he should come to him, no matter where he was, to administer the sacraments.

In these last two months of his life, Cavour worked

more assiduously, more devotedly than ever, pressing on the emperor and on the papal government a solution of the Roman question as though he felt his time was short and the great labour of his life would be still unfinished if Rome were left outside the kingdom of Italy. The king shared his anxiety, and they spent hours together every day, conducting diplomatic correspondence on the one all-absorbing theme. They felt that there could be no union, concord, or peace till that question was finally settled. Rome was the head-centre of the machinations of the retrograde party (*Codini*), and Francis de Bourbon had taken up his abode there, and was pursuing his favourite amusement of conspiracy. It transpired at this time that in some of the Neapolitan provinces brigandage, which was on the increase, and threatened to overturn all law and order, was, in a measure, due to his influence. King Victor then wrote angrily to Paris, 'Tell the Emperor to put an end to this torment of Francis II. at Rome!'

Giovane Italia was growing daily more rampant, and making its cry of *Rome the capital of Italy!* more loudly heard: while the Romans, intensely excited by the great events around them, threatened to rise continually. Amongst their most ardent sympathisers was Garibaldi, who kept his king and government in constant trepidation because of his utter contempt for diplomacy. Cavour so ably urged upon the emperor the pressing necessity of a speedy arrangement, that Napoleon had all but given the order for the evacuation of the Roman territory by the French troops, on condition that the

Italians should undertake to protect the papal frontier in their stead. Nor was the great statesman's reasoning quite without effect on Pius IX. and his advisers, who at this time seemed disposed to consider the subject more calmly than they had hitherto done. In short, there were then great hopes of a speedy and satisfactory conclusion to the question which, if prolonged, threatened the peace of Italy and of Europe.

'When once I see the king enthroned in the Capitol,' said the count, 'I will retire to Leri to plant cabbages, tend my vines, and repose myself for the rest of my life.'

But meantime he allowed himself no repose; and it was noted by his friends that during the debates of those last days of May, Cavour had become irritable and excitable, and did not display his usual tolerance of contradiction. On the 29th he returned from the Chamber after speaking, very much agitated, and in the night was taken ill with violent pains, and fits of fever.

The physicians held out little hope from the first, the disease being of a virulent nature, and the nation awaited the catastrophe in grief-stricken silence. The evening before the death, the king, restless and unhappy, went himself to the Palazzo Cavour, and ascending by a private stair, entered the sick chamber unannounced. The patient was lying in a drowsy state with his eyes closed, and those in attendance maintained a respectful silence while the king stood for some minutes looking down at him with an emotion too deep for words. At last Farini leaned over him and whispered, 'The king is here.' Cavour opened his eyes; the light of his glorious intellect was almost spent, but he recognised the king

and put out his feeble hand. 'Ah, *Maestà*!' he said, and murmured some faint words of farewell. Victor Emmanuel, with tears in his eyes, bent down and kissed him, and departed with a heavy heart.

Next morning, June 6, he received the news of the death: and though he expected it, it was still a shock to learn that the heart and brain that beat and thought only for Italy and for him, were cold and senseless. 'Better for Italy if it were I who had died!' sobbed the poor king in the privacy of his own apartments, where he gave way unrestrainedly to his grief for his own and his country's loss. But in public he held the calm and dignified language which became his position. While gratefully acknowledging all Cavour had been to him, and mourning for him with undisguised sorrow, he let the world know that he could stand alone, and that he meant not to deviate one iota from the bold policy on which he had entered.

The grief of all Italy was equal to that of the king. Every patriotic Italian felt that he had lost a personal friend in the great statesman, and feared for the consequences of his sudden demise at such a critical moment. Massimo Azeglio wrote from his retirement on Lago Maggiore to Farini:—

Thanks, dear friend, for your letter, though it made me weep afresh like a child. Poor Cavour! It is only now I know how much I loved him. The last two days have seemed like a frightful dream to me. I am no longer good for anything, but I have prayed to heaven for our country, and a gleam of comfort

has come to me. If God *will* He *can* save Italy even without Cavour.

But it was the opinion of many that without Cavour nothing short of a miraculous interposition of Providence could save Italy.

The king, who felt he never could bestow enough honour on the memory of his illustrious minister, wanted to bury him with the royal family in Superga, but was prevented by the count's will, which provided that he should be laid in the vault of the Cavour family.

Count Cavour's reputation had spread to foreign lands, and all the friendly nations sent special envoys to Italy with condolences and testimonies of sympathy for the misfortune which had befallen the country. The Emperor Napoleon wrote an affectionate letter to Victor Emmanuel, and sent an ambassador, which was his first recognition of the kingdom of Italy. There was a grace in choosing the time, when the king was in trouble 'for the loss of the man who had most powerfully contributed to the regeneration of his country.'

Camillo Cavour had cherished the dream that, Rome won and his king crowned in the Campidoglio, he would retire to repose himself under his olives at Leri and give up political life. But such a peaceful old age was not for him. He was cut down with his armour on, in the heat of the combat, almost in the moment of victory, and like a true soldier breathed his last sigh with the battle cry of his party on his lips. '*Frate*,' he said, pressing the hand of his confessor, a few minutes before he expired, '*Frate, libera Chiesa in libero Stato!*'

CHAPTER XXIII.

ITALY WITHOUT CAVOUR. A.D. 1862–3.

THE new ministry was formed by Baron Ricasoli. Victor Emmanuel turned to his state duties with a feeling of loneliness and a sense of increased responsibility. Henceforth he gave more personal attention to foreign affairs, dictated correspondence, and wrote much. From a number of notes written in his own hand, for the use of an envoy at Paris, we quote one or two.

I desire that the person that the emperor sends here to represent him, be one who knows how to reconcile in an amicable manner the interests of two countries so closely allied.

I desire that the emperor should be reassured as to the state of the army, which every day is increasing in strength on the basis of the ancient Piedmontese army; and that he should not believe the erroneous reports which have been communicated to him. My wish is to *Italianise* Piedmont, and *Piedmontise* the army!

I have in no respect changed my way of thinking on the Roman question. It is a matter of time. I am

not ambitious to go there now, nor for some time. I am aware that at present France cannot do otherwise than she is doing; and I am firm in my idea that the question of Venice should precede that of Rome.

Victor Emmanuel to Count Ponza di San Martino.

Dear Count,—I thank you for the various letters you have written me, and still more for your work. The affairs of the government of the Neapolitan provinces go well, and I am sure, with your activity and capacity, they will continue to improve.

The death of Count Cavour is a grievous fact, and I feel it deeply; but that mournful event shall not arrest for one moment the onward march of our political life. I see the future before me clear as a mirror, and nothing can daunt me. I wish strength and courage to the present ministry, for grave trials are still in store for us; but if God gives me life we shall pass through them fearless and uninjured. The recognition of France will be an accomplished fact within this month. It is not well to push the Roman question; I delay it as much as possible, feeling sure that that of Venice ought to precede it, and I am firm on this point.

Dear Count, remember me sometimes, and remain always firm in the faith, as I am: the future is ours. I press your hand. Your affectionate,

VICTOR EMMANUEL.

Turin, June 15, 1861.

In the month of July, Russia and Prussia followed the example of England and France, and acknowledged Italian unity. At the same time the young King of Portugal sent an ambassador extraordinary to ask the hand of Victor Emmanuel's youngest daughter, Maria Pia, and to present his portrait to the king. The offer was received favourably; in fact, Victor Emmanuel, who knew Don Louis personally and liked the Braganza family, desired the alliance very much. In the course of three months the marriage was officially announced, and there were great rejoicings on the occasion, and congratulatory addresses innumerable. The senators and deputies who came in the name of the legislative bodies to present an address, Victor Emmanuel invited to enter his daughter's reception-room, and speak their farewell compliments personally,—that she might carry away a livelier impression of the affections she left behind her. The young princess was moved to tears, and in thanking the deputation said she would never forget the land of her fathers. The king accompanied her to Genoa, where he consigned her to the charge of the Portuguese ambassadors. The last hour before parting the father and daughter spent alone with each other, and when they reappeared the eyes of both were red with weeping. Maria Pia was Victor Emmanuel's youngest child, and god-daughter of Pio Nono.

The most striking want—at least, the one that travellers suffered most from—in the Pontifical States, was the absence of railway communication, all the Popes before Pio Nono's time having had a strong pre-

judice against steam-engines; while even he gave only a tardy and reluctant sanction to the dangerous innovation. Long after other civilised states enjoyed the advantages of locomotives, the Pope's subjects still jogged over mountain and moor in carriages,—the tedium of the journey being frequently enlivened by encounters with brigands; and it was the custom for a gentleman when starting on a trip of thirty or forty miles, to make his will and confession, like a soldier preparing for battle.

Under the new *régime* this want of railway communication was being gradually supplied; and in the November of 1861, the line between Bologna and Ancona being complete, Victor Emmanuel went to open it with an imposing ceremony. The king was greeted with great warmth all along the line. When the train ran parallel to the road great crowds were assembled who waved their hats and cheered vociferously, crying *Viva Vittorio Emanuele nel Campidoglio!* The king said to his ministers—'Yet there are people in Europe who think when I speak of the necessity of settling the Roman question, that it is my caprice or ambition. If they heard those cries they would be persuaded of the just desires of the people, and that it is a necessity for the tranquillity of Italy and the peace of Europe.'

At the end of this year the Crown Prince of Sweden, now the reigning sovereign, visited the King of Italy, and they became fast friends. Baron Ricasoli only held office about nine months; not feeling equal to the difficulties he had to encounter, he resigned in March 1862, and Signor Ratazzi was empowered to form a new

ministry. Naples was still tormented by brigands, and consequently in a disturbed state. The ministers thought the king's presence there would have a good effect: and in fact it had a very powerful one on the excitable Neapolitans, who all united in the warmest demonstrations of affection for him. While there, his son-in-law, the Prince Napoleon, came in state to visit him in the emperor's name, and there was a great nautical fête in the Bay of Naples on the occasion.

TELEGRAM.

The King of Italy to the Emperor of the French.

I have just now visited the fleet which you have sent to meet me in this port. This act on your part of kindness for me personally, and sympathy for the Italian cause, has touched me deeply, and I thank you for it. It is a long time, sire, since I have felt such happy emotion as this day. The order that reigns in these southern provinces, and the warm testimonies of affection I receive on all sides, reply triumphantly to the calumnies of our enemies; and will convince Europe, I hope, that the idea of Italian unity rests upon a solid basis, and is profoundly engraven on the hearts of all Italians.

Accept the assurance of my sincere and unalterable friendship.

Naples, May 3.

All things were going smoothly in foreign affairs, but the Ratazzi ministry were getting into difficulties at home. The volunteer troops had become a source of serious embarrassment to the government; their position having in fact been the immediate cause of the quarrel between Garibaldi and Cavour. Cavour knew Garibaldi was a great power, and might become a dangerous one; so he met the general's explanations and demands in a conciliatory spirit, promising to do what he could for the volunteers,—Garibaldi in his turn promising not to thwart or contradict the ministerial policy.

The count's sudden death had left things still in an unsettled state, and the difficulties went on increasing. It was found disagreeable and dangerous to have two standing armies under separate heads and a separate discipline, and it was proposed to amalgamate the Garibaldians with the royal troops. Endless disagreements arose out of this question, and the king, who was excessively worried about it, begged his councillors to arrange matters delicately, so as not to wound the susceptibilities of the gallant volunteers, nor offend their illustrious chief.

As soon as this question was in a manner accommodated, a more serious one arose. The central provinces lost all patience in waiting so long for a peaceful solution of the Roman question. The leaders of the Young Italy party became more warlike in their language, and excited the peasantry to riotous proceedings, which the government had to put down forcibly, and this disagree-

able fact helped to make the Ratazzi ministry unpopular.

Garibaldi's name had been used as an incentive to those disturbances, and now the hot-headed general embarked for Sicily, to take the command of a troop who were bound for the Eternal City, resolved to cut with the sword the gordian knot of the Roman question. The government used energetic measures to maintain its dignity, and not allow an irregular warfare to be carried on without its sanction. The times were difficult, no doubt, and the ministry had a hard road to tread, but Cavour had gone through more critical times and had known how to make use of Garibaldi's enthusiasm, to hold the seething revolution in check without appearing to do so, and to avert civil discords when they seemed inevitable. 'If Cavour had lived, we should have been in Rome within six months,' said the king a short time after the death. It is not improbable that he would have brought the Roman question to a conclusion before the year was out, and so 'taken the wind out of the sails' of the republicans, prevented all the troubles that the unsettled state of affairs occasioned, and thus have spared Victor Emmanuel the inexpressible pain of opposing his soldiers to the volunteers. Acknowledging the impossibility of guessing what contingencies might have arisen, as far as one can judge by probabilities, it is safe to say that if the great minister had survived another year or so the history of Victor Emmanuel's reign would not have been blotted by the name of Aspromonte.

Royal Proclamation.

Italians,—In the moment in which Europe has rendered homage to the sense of the nation, and recognised its rights, it grieves my heart to see inexperienced and deluded youths forget their duty, their gratitude to our best allies, making the name of Rome a signal of war—that name to which are turned all our united efforts and thoughts.

Faithful to the *Statuto* to which I have sworn, I have held high the banner of Italy, made sacred by the blood and glorious by the valour of my people. No one follows this banner who violates the laws, and who injures the liberties and safety of the country, making himself judge of her destinies.

Italians! be on your guard against a blameable impatience and imprudent agitations. When the hour comes for the accomplishment of the great work, the voice of your king will make itself heard among you. Every appeal that is not his, is an appeal to rebellion, to civil war. The responsibility of it, and the rigour of the laws will fall upon those who do not hearken to my words. King by the choice of the nation, I know my duties. I must preserve the integrity and the dignity of the crown and of Parliament, if I am to have the right to ask of all Europe justice for Italy.

VICTOR EMMANUEL.

Turin, August 3, 1862.

It was in vain. The Garibaldians were already in the field, and having crossed from Sicily, were marching through Calabria with ever-increasing forces and the cry of 'Rome or death' on their lips. Victor Emmanuel had now no choice left him but to put down rebellion by force of arms. General Cialdini's painful duty it was to lead the royal troops on this occasion. He encountered the Garibaldians at Aspromonte, in Calabria, and on their refusing to surrender to the king, a fight ensued in which the volunteers were of course defeated, and their officers arrested. Garibaldi, with a ball in his foot, from the effects of which he has never recovered, was carried a state prisoner to Piedmont, where the best surgeons in the kingdom were sent to his aid; but all their efforts to relieve him only inflicted more intense agony on the sufferer, and it was a year before the lead was extracted from the wound.

This unhappy episode was a bitter grief to Victor Emmanuel. It was his pride that he was the free choice of the Italian people, that he had never drawn his sword but against the enemies of his country, and though the Garibaldians were all in the wrong, still they were his subjects, and the thought that Italian blood should have been shed by his soldiers afflicted him deeply. Above all he felt the misfortune of the gallant chief, who had done so much for the Italian cause, and for whom he had such a warm regard. But there was no help for it. The national existence was at stake if he allowed his authority to be defied by this ill-advised volunteer movement.

Aspromonte gave a final blow to the Ratazzi

ministry. Never very popular, it was utterly shaken by the reaction in favour of Garibaldi. Now that the danger was passed, and the untamable old lion *hors de combat*, his rash inconsiderateness, his violation of the laws, were overlooked, and only his past glorious services remembered. There were fierce debates on the subject, and the ministry found it expedient to send in their resignation, suggesting a dissolution of Parliament. The king did not approve of the dissolution, and preferred to accept the resignation of the Ratazzi cabinet. After a good deal of worry and consultation, the king decided to call Luigi Carlo Farini to office. The name of this enlightened and liberal statesman, who had ruled the Emilian provinces as dictator so ably during the interregnum, was a guarantee for a good administration. Unhappily his health obliged him to retire very soon from public life, and he was succeeded by Minghetti. On the whole this first year without Cavour had been a very trying one to Victor Emmanuel.

In the beginning of 1863 the Minghetti ministry turned their attention to the financial affairs of the state. Several bills relative to taxation were laid before the Parliament, and permission asked to contract a loan. When authority had been granted by both Houses, the king thus expressed his gratification.

Victor Emmanuel to Signor Minghetti.

Dear Minghetti,—I thank you again for your work with regard to the loan, in my own name and that of the

nation. May the accomplishment of this act be the forerunner of great events, and conduct us to the completion of Italian glory. You know how this glory has been the dream of my whole life—how it comprises all my aspirations. Firm in the faith, with a fearless and tranquil heart, I await it—and we shall attain it.

As soon as I return to Turin I shall send for you. Meantime I press your hand with all my heart.

Your most affectionate

VICTOR EMMANUEL.

The Parliament met on May 23. The speech from the throne did not contain any remarkable statement. We transcribe the opening paragraphs:—

Gentlemen Senators,—Gentlemen Deputies,—In opening this new session as King of Italy, I am glad to thank you for so much work done during the past two years. You confirmed the right of the nation to its complete unity. This right I shall maintain inviolable. The parliamentary labours were hardly begun when Providence snatched from us the illustrious man who was my able coadjutor in the arduous enterprise of our regeneration. This grief was mine, and equal to mine was the grief of all Italy for our loss.

The marriage of my daughter with the young King of Portugal, while strengthening a beneficial alliance between two free states, has shown me, now

as always, that the joys of my house are shared by the nation.

These two paragraphs were composed by Victor Emmanuel and written in his own hand. Signor Minghetti has preserved the speech as a precious relic of his *Gran Rè*.

Meantime the Roman question remained in abeyance—to the great detriment of the nation, for it kept Central and Southern Italy in a state of fermentation which the government could not long hold in check. The Bourbon intrigues at Rome, encouraging brigandage in the Two Sicilies, destroyed all security of life and property, and impeded foreigners from visiting the country. The Emperor of the French, occupying the false position of champion of Italian independence and protector of the temporal power of the Pope, would not do anything, nor let the Italian Government do anything, towards settling the momentous question.

Just at this time an incident occurred which came near exhausting Victor Emmanuel's patience and causing a rupture with France. Four ruffians having committed 'deeds of violence, blood, and rapine,' in Naples, escaped to Rome, where they found a safe asylum, and from thence went on board a French vessel at Civita Vecchia, bound for Marseilles. The Prefect of Genoa, Marquis Gualterio, being aware of this, conceived the bold idea of seizing these felons on his own responsibility. In so doing he knew he was violating a treaty, and he expected to be disowned by his own government

and dismissed. There was a great outcry made about the insult to the French flag, and the emperor's government demanded the restitution of the 'passengers.' A long diplomatic controversy ensued, and had to be settled finally by a personal correspondence between the sovereigns. The criminals were surrendered to the Italian Government, the king promising to deal mercifully with them.

In this year a bill for the suppression of more religious houses was brought in by Signor Pisanelli. When the minister carried it to the king for his approval he said with a sigh—'This law will entangle the skein still more, and will bring upon me a fresh quarrel with all the monks and nuns of the kingdom. Well, I will reply to their complaints that I am sorry to give them pain, but I am, above all considerations, a constitutional sovereign.'

He was never tired of reminding himself that he was a constitutional sovereign, and must set an example of obedience to the laws, as if he felt it necessary thus to check his naturally imperious will. If for a moment he seemed to have forgotten the fact, and felt like one of his despotic ancestors—but this happened rarely—he quickly called himself up, and with a frank, dignified humility, acknowledged that he was wrong.

Once when the king was on a tour in the provinces, an eminent citizen asked grace for a servant sentenced to hard labour for defaming her mistress. The king, without thinking, immediately promised that the sentence should be remitted; but on referring the matter to the

Minister of Grace and Justice he found that he refused to admit that the case was a proper one for the exercise of the royal clemency. The king was deeply mortified, but he replied without resentment,—

'Very well, *Signor Ministro*, you are doing your duty, and I cannot complain. But if you could have found a way to save "goat and cabbage," I should have been glad. As it is, I will not try to escape the pain that I have merited for having once only since I have practised this profession (he always spoke of his kingship as a profession) forgotten that I am, that I ought to be, and wish to be, a constitutional king.'

One day Pisanelli complained of the republican writers who accused the king of ambition.

'Very well,' replied Victor with a merry twinkle in his eye, 'I will punish those gentlemen.'

'How?' asked the minister.

'When we have got to Rome and I have ascended into the Campidoglio, I will take off my hat and say, "Gentlemen, you have believed me to be an ambitious man; I am not such. *Viva la Repubblica!*"'

Years after, when Victor Emmanuel was in possession of Rome, this Signor Pisanelli appeared at a court dinner without his decorations, having forgotten them at Naples. It did not escape the king's notice, who after dinner asked him if he had become republican? The minister wittily reminded him of what he had said in Turin—that when once in Rome he would proclaim a republic—and said that naturally he would follow the example of his king. 'But you ought to remember,' said Victor laugh-

ing, 'that I said that by proclaiming the republic I would punish the republicans. You will not deny me the right of grace; and this time it is a grace much more just than many you have made me sign, as the penalty would strike the few guilty and the many innocent.'

This year Victor Emmanuel travelled a good deal through the central provinces, to the great delight of his new subjects, to whom he was still a curiosity—a liberal king who mixed freely and fearlessly among the people being a thing hitherto unknown in that part of the peninsula. When in Tuscany he paid a visit to the ex-dictator, Ricasoli, at his Castle of Broghlio, near Siena; and to commemorate the event, the baron ordered a large painting representing his majesty's arrival.

In November he went, accompanied by his ministers and a large following, to open the railway line between Pescara and Foggia. The crowds that followed him blocked up all the thoroughfares and rendered the passage from the palace to the church impassable; the horses had to stop again and again, while the enthusiastic populace surrounded the royal carriage with uproarious *evvivas*. At last the king got out and walked to the church in the midst of the people, followed by his train. The foreign ambassadors who were present thought this was rather an imprudent act, considering that the country was still infested by Bourbon outlaws and brigands; but Victor Emmanuel knew no fear. For more than eight centuries the princes of Savoy had confronted every conceivable danger that man may meet, but the dagger of an assassin had never been raised against

them in their own country. Emmanuel Philibert was once near being shot, but it was during the war in Flanders, and the author of the attempt was a lawless German count. Not even in times of revolution, when regicide was considered by the Italian sectaries a most heroic deed, did any of them turn their hands against the life of the Savoy princes. So the first liberal king, the emancipator and uniter of Italy, who realised all that they had been dreaming of for ages—felt he had no reason to fear assassination. And surely his son, who in his brief reign of twelve months has given so many proofs of his fitness and capacity to perpetuate his father's work, who has in no way fallen short of his duty, but in all things shown himself a worthy successor of *il Rè galantuomo*, ought to have as little reason to fear it. Yet they have tried to murder him, the assassin protesting, Brutus-like, that he had the greatest respect and veneration for *Humbert*, but that he conceived it to be his duty to kill the *king*. Alas for the fate of kings! Even were Humbert not the brave, honest, patriotic man he is, one would have thought that gratitude to his father's memory would suffice to protect him from insult and injury. And if the son of Victor Emmanuel is not safe from murderous attempts, what crowned head may repose in peace? But though this atrocious crime has revealed the painful fact that young Italy has not yet shaken off her old curse of lawless societies, it has also given occasion for the nation at large to show her loyalty and devotion to the House of Savoy by demonstrations of affection the strength and passion of which could not

be believed by those who did not witness it. The most vivid descriptions would seem cold when compared to the reality of the feeling which shook society from one end of the peninsula to the other, when the news of the attempt was made known. It called forth some of the noblest instincts of human nature and the finest traits in the Italian character, and on this account we hardly think the king himself can regret the circumstance which has shown him how deeply rooted in the heart of the nation is her affection for him and his family. The republicans or internationalists, after all, are but a few thousand at most, while twenty-five million Italians loudly proclaim their devotion to the monarchy.

The seeds which for forty years Mazzini had sown broadcast over Italy, and which Garibaldi has done much to foster, are still bearing fruit, but let us hope the noxious plants may soon be uprooted from the soil. If young Italians would study Azeglio's writings, and shut their ears to the wild utterances of the hero of Caprera, it would be well for them individually, and for the state of which they form a part.

We owe an apology to our readers for this digression; but it is impossible to remain an indifferent spectator of the enthusiasm the event alluded to has called forth, impossible not to sympathize with the indignation and the joy of the nation at such a moment, and almost involuntarily our pen has run into the all-absorbing theme of the hour.

CHAPTER XXIV.

THE SEAT OF GOVERNMENT TRANSFERRED TO FLORENCE. A.D. 1864–5.

THE Roman question, daily increasing the embarrassments and dangers of the state, still dragged on; and Victor Emmanuel, who had his eye on Venice all the time, having a fixed impression that if it could be recovered he would find less difficulty in getting rid of the foreign occupation in Rome, now adopted energetic measures to bring about a settlement of this Venetian question, urging the English Government to use its influence with Austria to induce her to accept some compromise and surrender the Italian province peaceably. The Archduke Maximilian, Emperor of Mexico, favoured the idea of Italian unity, and wished the matter to be arranged amicably between his relations and the King of Italy.

Meantime the Italian Government continued to invite the French to withdraw their forces from the Roman States, and leave the Pope face to face with his own subjects without the aid of foreign bayonets. This the emperor, fearing to offend the papal party, could

not make up his mind to do. But to make the road to Rome easier for the Italians, he proposed a transfer of the capital from Turin to some more southern town, Florence or Naples—he did not care which. The French minister, M. Drouyn de Lhuys, said:—

> Of course in the end you will go to Rome. But it is important that between our evacuation and your going there, such an interval of time and such a series of events should elapse as to prevent people establishing any connection between the two facts; France must not have any responsibility.

The suggestion was adopted by the Italian ministry. When Signor Minghetti first broke to the king the subject of changing the seat of government, and making Florence or Naples a stepping-stone to Rome, he was quite overwhelmed, and pleaded, even with tears, for his native city to be spared such a cruel sacrifice as long as the Roman question remained unsettled.

> You know I am a true Turinese [he said], and no one can understand what a wrench it is to my heart to think I must one day abandon this city where I have so many affections, where there is such a feeling of fidelity to my family, where the bones of my fathers and all my dear ones repose. However (he added), if we cannot do otherwise, I will make even this sacrifice for Italy.

This idea preyed on Victor Emmanuel's mind and

made him very melancholy. A few days after, he met at a railway station a Neapolitan gentleman who was a favourite with him.

'Dear Tommasi, I am glad to see you,' he said. 'In a short time you will hear news of a great event.' 'What event, sire?' asked the doctor. The king did not answer, but continued with emotion, 'I have decided; when the interest of Italy is involved, I do not wish to have any remorse. It grieves me to the depth of my soul, but I will consent.' 'Your majesty, I do not understand.' But Victor Emmanuel, with a wave of his hand, stepped into the carriage without answering.

La Marmora was called into the cabinet, and after much discussion by letter and a visit to Paris declined to approve of the proposal of the French government—for the reason that he did not like the Italians, after the evacuation of the French, to be bound to protect the papal frontier from all aggression. The Marquis Pepoli, who was intimate with the emperor, had just returned from Paris, and the king asked him if he thought it possible to remain in Turin without renouncing the advantages of the connection with France. When he replied in the negative Victor Emmanuel burst into tears. 'Since the cession of Savoy and Nice,' he said, 'no public event has cost me such bitter regret. If I were not persuaded that this sacrifice is necessary to the unity of Italy I would refuse.'

The king accepted the conditions, which provided that the French were to evacuate Rome in two years,

and fixed on Florence as the residence of the court. The convention was then agreed to and signed. The ministers were touched by the king's sorrow; and Visconti Venosta said to a friend:—

> It is a most ungrateful office that I have to perform in bringing a great sorrow upon the city of Turin—had it not been for which, instead of being minister of the King of Italy, I should still be suffering under a foreign rule.

The minister had not exaggerated the effect of this change upon Turin. The wildest consternation, the most passionate grief, reigned in the city. The more ignorant part of the populace, who could not understand the state reasons for the sacrifice of Turin after all she had done for the Italian cause, made riotous demonstrations against the government; while the better class of citizens broke into bitter lamentations and complaints of the cruel ingratitude with which they were treated. The ministry had to resign on September 24; and the king sent for La Marmora. The general, who was travelling in Switzerland when he received the royal summons, hastened home, and though he had disapproved of the convention, he generously consented to assume the difficult and ungrateful office of premier.

The new ministry set themselves to examine the unpopular convention which had driven their predecessors out of office, but it being already signed there

seemed no remedy. The king said, 'I have signed the convention; I must maintain it; *I will* maintain it. I believe it is for the good of Italy.'

The single-minded, chivalrous La Marmora stood loyally by the king in his trouble. 'The king's signature is there—that is enough,' he said, in the Chamber. After long and painful discussions the convention was approved by a large majority in both houses.

On New Year's day 1865, the city deputations who waited on the king were received by him with unusual warmth, and he hoped the inhabitants of his beloved native city would continue worthy of their old reputation for devotion to their common country. The fury against the government had calmed down during the three months since the change of ministry; but great depression and melancholy prevailed, and there were not wanting demagogues to take advantage of it, to stir up the Mazzinian element to make a demonstration against the king. On the occasion of a court ball, January 31, the populace crowded round the palace, shouting, and hissing, and even throwing stones to impede the entrance of the guests. The king in deep indignation set out immediately for Florence, accompanied by La Marmora.

All Italy cried shame on the populace of Turin, and tried to atone for the outrage by extraordinary marks of devotion. Crowds waited at every station along the line, cheering and applauding vociferously; but it was nothing to the reception the king met in Florence, which welcomed him with redoubled warmth because

he had chosen that city for his capital. All the most distinguished men hastened to offer their homage, and among them Gino Capponi, for whom the king had a great admiration, and on whom he bestowed the order of the SS. Annunciata.

But all this applause could not heal the wound inflicted by the Turinese. A storm of fierce emotions was raging in his heart, and he could not long keep up the farce of smiling, bowing, and looking happy when he was miserable. He hastily left Florence and retired to the Villa San Rossore, near Pisa.

The day after the seditious demonstration above mentioned, Turin awoke to a sense of shame for the disgraceful performance. It is true that it was only the mob, and for the most part boys, who had taken part in the outrage; but the respectable portion of the community were conscious of having encouraged a spirit of discontent, and expressed themselves bitterly on the subject of the removal of the capital—so that they now felt the whole city was involved in the disgrace. All the other towns raised a cry of indignation at the disloyal demonstration, and Turin felt crushed under the displeasure of the king and the nation. The nobility and the municipality, wishing to set matters right, conceived the idea of presenting an address to the king, deploring the insult and expressing their devotion to his person and throne. When this address was signed by many thousand names, they humbly solicited an audience, which the irate monarch, still sulking in retirement at San Rossore, disdainfully refused to grant.

The minister, Signor Lanza, and the Prince of Carignano, earnestly pleaded the cause of the offending city, and Victor Emmanuel's fierce but short-lived anger gave way before the evidences of repentance which it displayed.

The Marquis Rozà, Syndic of Turin, read the address, which completely melted Victor's soft heart. His full pardon was given in a few frank and generous words, which he could hardly pronounce for the emotion that choked his utterance. It was noticed that after this day Victor Emmanuel was no longer gloomy and taciturn. He recovered his usual cheerful gaiety of manners. But his heart was in Turin; he longed to be back to see the old familiar streets, palaces, and gardens, where his life had been spent, and to receive the affectionate greeting of the citizens. On February 23 he returned to the Subalpine capital, and was welcomed with transports of joy by all classes, without a dissentient voice.

To meet the expenses of the change of capital and other requirements of the state, the Minister of Finance, Sella, found it necessary to resort to fresh taxation. Before laying the matter before Parliament, and asking the nation for new sacrifices, he said to the king, that it would be well that an example of disinterestedness should be given by the highest person in the state. Whereupon the king, without a word, surrendered a fifth part (three million francs) of his civil list.

Such acts as this, carefully recorded by the Liberals, are as carefully suppressed by the Clericals. Not even

in conversation do they ever let slip a single kind or generous action, of all the many that Victor Emmanuel did in public and private; but they dwell with gusto on his faults, and exaggerate them. These faults the Liberals on the other hand regard as spots on the sun, not worthy of notice, and accordingly as a general rule do not notice them. The whitest swan and the blackest crow could not be more diverse than the two pictures we are called upon to contemplate under the heading, 'Victor Emmanuel.' Let us take, for example, a few sentences at random from the first publications at our hand.

Clerical:—He left behind him a bad name, an impoverished nation, and an example which the world must condemn. In public affairs he was an utterly unscrupulous man; in private he was bold, haughty, full of passion, and wholly given over to licentiousness, etc.

Liberal:—What a great monarch was Victor Emmanuel! What a fine noble life was his! How full of sublime teaching for kings and for peoples! All agree, in death as in life, to honour the name of the first King of Italy—the greatest, best, and most glorious king she may ever see—the model patriot, etc., etc.

When the story of Victor Emmanuel has grown dim through time, the future historian will be puzzled to choose between the conflicting records of the extreme parties. But we have no hesitation in saying

even the most extravagant partisans of the king are more honest and truthful than his detractors; and there are always some just-minded, moderate men who do not allow their feelings to bias their judgment, and who frankly acknowledge that their hero was not perfect, though he had a hundred claims on their affection and gratitude.

Just at this time Victor Emmanuel was pleased to receive a courteous letter from the Holy Father asking him to send some confidential person to Rome to consult about the nomination to certain vacant bishoprics; but the king's envoy and the Pope did not come to an understanding, and the negotiations were broken off.

In this year Spain, the only European power which had not yet acknowledged the kingdom of Italy, sent an ambassador to the court of Victor Emmanuel. Queen Isabella was always the implacable foe of liberty, and had hitherto given great encouragement to the Ultramontane party, so that it was a triumph to see this last enemy succumb under the pressure of popular opinion.

Before opening the new Parliament in Florence the king paid a visit to Naples, then suffering terribly from the ravages of cholera, to give relief to the afflicted people, and comfort and encourage them by his presence, as his custom was on such occasions.

On November 18, 1865, the first Parliament was opened in Florence.

The King's Speech.

Gentlemen Senators,—Gentlemen Deputies,—When in that generous city which has guarded the destinies of Italy in her new-born fortunes, I inaugurated these parliamentary sittings, my words were ever full of encouragement and hope, constantly justified by the feats that followed. With a soul full of the same confidence to-day I see you united round me in this noble seat of illustrious memories. Here also, intent on the full vindication of our right to self-government, we shall conquer every obstacle.

On closing the last legislature, in deference to the Head of the Church, and with the desire of satisfying the religious scruples of the majority, the government welcomed a proposal for negotiations with the Pontifical See; but they were obliged to break them off when they thought the conditions would be derogatory to the rights of the crown and the nation. The fulness of time and the inevitable force of events will solve the question between the kingdom of Italy and the papacy. On us meantime it is incumbent to observe faithfully the convention of September 15, which France will in the established time carry into complete effect. The virtue of waiting is to-day rendered more easy to Italy than it was in the past, for since I last addressed Parliament its condition has been improving.

In the progress of our work we are comforted

by the sympathy of all civilised peoples. By community of interests and by the tie of gratitude we are bound in a close accord with France. We are in good relations with most of the other states of Europe, and with the governments of the two Americas. A vast field was opened to commerce by the advantageous treaties concluded with England, Holland, Denmark, Switzerland; as already with France, Sweden, Belgium, Turkey, and Persia. Spain a short time ago recognised the kingdom of Italy. Bavaria and Saxony have manifested the same desire which Germany and Prussia have already put into effect. The ties between the Latin race and the noble Germanic peoples thus strengthened will enable the Italians to entwine with theirs their interests and aspirations, and help to extinguish obsolete prejudices and rancours. In this manner Italy, taking her place among the great states of Europe, will contribute to the triumph of justice and liberty.

At home our policy has already produced wonderful effects. In the course of a few years—in the administration, in the laws, in codes, in public works, in the army—results have been obtained for which in other countries they have laboured for generations or have gone through deplorable intestine struggles. That so many difficulties are overcome, augurs well for the future.

My ministers will present drafts of laws to completely systematise the legislative unification of the kingdom of Italy, to redeem from ignorance the poorer

classes, to improve the condition of credit, and to push forward more energetically the public works. Other laws you will amend as experience and opportunity counsel. The great difficulty is to repair the unbalanced state of the finances without taking from the nation its strength of arms by land and sea. I am grieved beyond measure that an unavoidable necessity obliges us to ask from my people new sacrifices. But I am certain their public spirit will not fail you, gentlemen; I have had too many guarantees of it in the privations they have already sustained with such wonderful constancy. But I desire you to divide the taxes in the most equitable and least burdensome manner possible, reducing the public expenses to the narrowest limits.

The Italian people ought to divest themselves of all the remains of the past which stand in the way of the full development of their new life. You will have to deliberate upon the separation of the Church and State, and the suppression of religious corporations. Proceeding in this manner the insidious practices of enemies, or the spite of fortune, will not destroy our work. A great change is going forward among the peoples of Europe. The future is in the hands of God. If in the accomplishment of the destinies of Italy, fresh trials should arise, I feel certain that her valiant sons would press around me once more. Where the moral force of civilisation prevails, the mature judgment of the nation will not fail to profit by it.

Gentlemen Senators,—Gentlemen Deputies,—In order that the rights and the honour of Italy may remain inviolate, it is necessary to advance frankly on the road of our national policy. Certain of your concurrence, confident in the affection of the people and the valour of the army, I will not shrink from this most noble undertaking which we must transmit complete to future generations.

CHAPTER XXV.

THE FINAL EXPULSION OF THE FOREIGNER. A.D. 1866.

EARLY in the new year Victor Emmanuel lost his third son, Odone or Otto, Duke of Monferrat, and his dear old friend Cavaliero Massimo Azeglio. The death of the poor deformed prince could hardly be called a misfortune for himself, as he was a constant sufferer. But his bright intelligence and gentle disposition had endeared him to his family, and his robust and soldierly brothers treated him with affectionate consideration. The compassionate tenderness the afflicted boy inspired in his father may be imagined from the following anecdote. When in Rome King Victor drove almost every afternoon on the Pincian Hill. At the entrance there stood a hunchbacked boy, for whom he always had a pile of coppers wrapped in a paper. One of the gentlemen in waiting made inquiries about the youth, and told the king that he was quite undeserving of his bounty. '*Che vuole?*' was the reply. 'He reminds me of Odone, and I cannot pass him by.'

Though Massimo Azeglio had long retired from public life, he was still dear to Victor Emmanuel as the

brave, disinterested, and noble-hearted man who had sacrificed every personal regard when he consented to take office in the first miserable year of his reign, sharing his grief, his humiliation, his unpopularity, supporting and sustaining him in the noble part he chose to act of *Rè galantuomo.* Victor Emmanuel felt strongly the fascination of his versatile genius; and in the inscription on the monument which he helped to erect to his memory, he calls him his 'friend.' The readiness with which the great artist and author would assume an office of state when required, and then step down into comparative poverty, living by his brush, is a charming trait in his attractive character. No pecuniary reward would he take on his retirement. Victor Emmanuel wanted to bestow on him the Order of the SS. Annunciata, but he declined with the smiling remark that it was not meet for the king's cousin to sell pictures. The readers of his correspondence will remember that at the time of the Peace of Milan the Emperor of Austria offered him the Order of St. Etienne, and he replied that if the emperor really wished to show to him some mark of benevolence, let him give him the pardon of the Lombards who had been excluded from the amnesty.

The king was not in Turin when Azeglio's hopeless state was made known, but the Prince of Carignano visited him the day he died, and his last words to him were, 'Remember me, and that I have always been a devoted and affectionate servant of the House of Savoy.'

All through the past year Victor Emmanuel had been trying to wring Venetia out of the grasp of Austria,

in a peaceable manner, if possible, but if that were not possible he was resolved to resort to arms once more. His speech in November plainly pointed to war as more than a probability; and, Austria firmly refusing to surrender her possessions, both parties prepared for another struggle. Foreign domination once established in a country is an incubus difficult to shake off. In Italy the monster called *lo Straniero* died hard, clinging convulsively to his victim and sapping the life-blood from her veins with his expiring breath. Lombardy had been won and lost, and won again, with a generous prodigality of the noblest blood in the country; and now the Italian soil must drink once more the warm libation from Italian hearts before *la Patria* could be completely redeemed and united.

The quarrel between Austria and Prussia was growing all this time, and Italy proposed an alliance defensive and offensive with the latter power. The ministry had become unpopular because of the corn-grinding tax, which to the present day has never ceased to be a source of discontent, and Sella, the Minister of Finance, author of the obnoxious bill, sent in his resignation, and all his colleagues with him. The king was greatly annoyed by the defeat of the government at this critical juncture. La Marmora, who had his entire confidence, was empowered to form a new ministry. The general had some difficulty in getting a Minister of Finance, but a politician was at last found bold enough to undertake the unenviable duty of directing the monetary affairs of the new kingdom. La Marmora remained President of

the Council and Minister for Foreign Affairs; General Pettinengo was called to the War Department, and he accepted office simply to please the king.

The distinguished and patriotic young general, Giuseppe Govone, was sent to Berlin to treat of the alliance. He fulfilled the office with tact and ability, and the treaty was concluded April 8, 1866.

When this fact became known, Austria, on the brink of war with Prussia, began to think that she must rid herself in some way of the worry of the Italians on her southern frontier, in order to be free to combat her powerful northern enemy. The cabinet of Vienna did not apply directly to the cabinet of Florence, but to that arbiter of the destinies of nations, Napoleon III., proposing to cede Venetia on condition that the Italian government should detach itself from the Prussian alliance. It was a strong temptation; to recover the long-disputed provinces without the risks and expenses of war would have restored the minister to the popularity he had lost in the matter of the convention with France. But La Marmora was proof against all such temptations. He would brave popular rage, but he would not fail in the smallest particular in any of his engagements. In order to leave his sovereign free to exercise the royal prerogative, he sent in his resignation, which Victor Emmanuel, being entirely of his mind, refused to accept.

After an ineffectual attempt to accommodate matters by a congress, war was declared against Austria, on June 20, 1866, and La Marmora, having appointed Ricasoli

as his deputy at the head of the council, led the army northwards. The Italians, though grumbling against the ministry because of the recently imposed tax, received the announcement of war with unmeasured applause. The day before the battle is always one of pleasing excitement and enthusiasm; the day after, when the costs come to be counted, one of mourning.

Victor Emmanuel appointed his cousin regent, and carried his sons along with him to the seat of war. At sunrise the king passed through the streets of Florence, amidst loud acclamations, good wishes, and blessings, to the railway station, where he embraced Baron Ricasoli, saying, 'I commend our country to you.'

The ardent applause which greeted the king was in answer to one of his fiery proclamations issued the day before, explaining the reasons of the war, which were—the inveterate hostility of Austria to Italian liberty, her refusal of a pacific settlement of the quarrel by means of a congress, and her threatening attitude on the Italian frontier, which was a continual source of disturbance and inquietude to his state. He thanked his people and army for the ready response they had given to his call; expressed a strong conviction that the justice of their cause would be recognised by public opinion, and concluded thus:—

Italians,—I commit the government of the state to my most beloved cousin Prince Eugenio, and I take up again the sword of Goito, Pastrengo, Palestro, and San Martino. I feel in my heart a conviction that

this time I shall completely fulfil the vow I made on the tomb of my magnanimous parent. I will be once more the first soldier of Italian independence. *Viva l'Italia!*

Given from Florence, June 20, 1866.

VICTOR EMMANUEL.
RICASOLI.

To the National Guards.

Officers, Sub-officers, and Militia of the National Guards,—I commit the sovereign authority to my beloved cousin Prince Eugenio, and I turn again to fight the last supreme battles for the liberty and independence of Italy. While the forces of land and sea will vindicate the nation's rights against the threats and provocations of Austria, you will maintain her well ordered and tranquil, because in obeying the laws she will strengthen her liberties and prepare herself for the glorious future that awaits her. You have constituted this kingdom by your votes: preserve it intact by your discipline and your citizen arms. To you I commit, in full confidence, the guardianship of public order, and calmly I go where the voice of Italy calls me.

VICTOR EMMANUEL.

Victor Emmanuel to Napoleon III.

Sire and Brother,—I announce to your majesty that, faithful to the convention made with Prussia, I have this morning sent a declaration of war to Austria.

My army, which confronts the enemy, counts over 250,000 active men. I have a reserve of 50,000, and very soon I may have another as good. I start to-morrow to assume the command of the army. My heart is joyous and full of confidence in the future.

I thank your majesty for all that you have done for us, and I pray you not to forget us, and me in particular, who am your majesty's good brother,

VICTOR EMMANUEL.

The emperor replied that in the interests of his country he had resolved on maintaining a strict neutrality; but he would never cease to pray for the happiness of his 'good brother' and the independence of Italy.

Order of the Day.

Officers, Sub-officers, and Soldiers,—Austria arming on the frontier challenges you to new battles. In my own name, in the name of the nation, I call you to arms. This cry of war shall be as heretofore a cry of joy to you. Whatever be your duty I will not tell it you, because I am satisfied that you know it. Confiding in the justice of our cause, strong in the right, by our arms we must accomplish our unity.

I assume to-day the command of the army, to fulfil the duty which awaits me and you, to liberate the people of Venetia who have long groaned under an iron yoke. You shall conquer, and your name shall be blessed by present and future generations.

VICTOR EMMANUEL.

Victor Emmanuel's happy prognostications were not this time destined to be fulfilled. The forces of Austria were led by the able and experienced commander the Archduke Albert, who had distinguished himself at Novara. On the ill-omened field of Custozza, where the Italians had been defeated in 1849, the opposing armies met; and both being in good condition, well disciplined and brave, there was fought a prolonged and bloody battle, in which the Italians were worsted, but not routed. They valiantly maintained their positions, and though their losses were heavy, those they inflicted on the enemy were also severe.

On July 20 the Italian navy suffered an overwhelming defeat at Lissa in the Adriatic, and these two great misfortunes plunged Victor Emmanuel into the deepest grief. He felt disabled from continuing the war: all the sacrifice of life had been in vain: national unity was as far off as ever. He had deported himself with his usual gallantry at Custozza; and the young princes, for the first time in action, had shown a spirit worthy of their father. Amadeo was slightly wounded; and this gave an opportunity for the generals to protest against the reckless exposure of lives so precious to the state. General Cialdini said the thought that at any moment they might be deprived of all the royal family, had weighed heavily upon his mind. The king combated the idea for his sons as well as himself. He said he did not expose himself from mere recklessness, but from a sense of duty, to inspire his men with more courage and show them that he considered the cause worth

fighting for, worth dying for, if need be. 'I appreciate this anxiety about the lives of the princes,' he said, 'but my sons are soldiers and must fight. If we princes of Savoy remained at home at ease while our soldiers fought for us, we should end like the Bourbons of Naples.'

Meantime the Prussian arms were everywhere victorious over Austria, and about ten days after the battle of Custozza it was announced in the *Moniteur* that Austria had asked the Emperor Napoleon's mediation, offering to cede him Venice, and that he was making over that province to the King of Italy. Italy could not accept it without the consent of her ally Prussia; and while negotiations were going forward on the subject, the brief seven weeks' campaign was brought to a conclusion by the great victory of Sadowa, and on July 26 the preliminaries of peace were signed by the Austrian and Prussian plenipotentiaries.

Though defeated by the Prussians, the Austrians had been victorious in two encounters with the Italians, and these reverses, coming after such sanguine expectations, having sunk the country in gloom and misery, the national misfortune had to be accounted for by imputing mismanagement to the government.

The king, finding his army very much diminished, and hemmed in between the Austrian forces, the Po and the Adige, began to see the necessity of an immediate armistice. But to take upon himself the responsibility of concluding an armistice, so sure to be unpopular, would be rash. He despatched General Menabrea to

Florence to explain the desperate state of things at the seat of war, and ask the approval of the government to what was an unavoidable step. To wait for a reply might be dangerous; and the king and General La Marmora opened negotiations with the Austrians at once, resolved to disregard every consideration but what was best for the country.

It was then that La Marmora, with that high-souled loyalty which always distinguished him, resolved to throw himself between the king and the nation. A constitutional sovereign must not be permitted by his minister to do anything that would bring upon him the odium of his people. 'I take the whole responsibility, whatever may happen,' said he.

'This is too much, dear La Marmora,' replied Victor Emmanuel, pressing both his hands with emotion; 'I must have my share.'

The king and the general sustained each other in their patriotic resolution to conclude an armistice. 'They will accuse us of having betrayed the country,' said Victor, 'but we will sacrifice even our reputation to preserve the army, and with it the nation.'

The government approved of the armistice. Venice was restored to Italy by the Emperor of France, with the approval of Prussia. There was a sting in the thought that it was not wrung from the talons of the Austrian eagle by the valour of Italian arms, but by the force of diplomacy; still it was a delightful fact that Venice was free, with the tricolour waving on St. Mark's. The Italian soil was delivered from foreign occupation;

the never-to-be-forgotten cry, *Fuori lo Straniero!* which had resounded so long throughout the peninsula, was to be heard no more.

During the period of the armistice, before the treaty of peace was signed, there was an interlude which diverted the public interest from the late disasters in the form of an insurrection in Sicily, which was quickly suppressed by General Cadorna, who had with him the sympathy of the respectable portion of the community. It was conducted by those lawless adventurers who had been hitherto accustomed to live as they pleased, and prey upon their neighbours, and consequently disliked the new order of things, as tending to do away with their privileges. This movement was the last expiring effort of the Bourbons to restore their dynasty in Italy.

As soon as the treaty was signed at Vienna, October 2, the Venetian Assemblies unanimously elected Victor Emmanuel with acclamations, and begged for immediate annexation to the kingdom of Italy. On November 4, in the city of Turin, Victor Emmanuel received the deputation which came to proffer him the homage of the inhabitants of Venetia; and not only did the citizens greet them with demonstrations of joy, but visitors from all parts of the Peninsula were assembled to welcome them, as brothers long separated by a cruel fate, at last reunited to the Italian family. The exiled Venetians wept for joy to think they should see again their dear native city. The king, in bestowing the Order of the SS. Annunciata upon Generals Cialdini and Menabrea, also decorated the breast of the blind Vene-

tian, Paleocapa, who had resigned with the Cavour cabinet, disgusted with the peace of Villafranca, but who was now full of joy at the thought of breathing his native air once more.

Victor Emmanuel was radiant with happiness. Who will blame him if in that moment he forgot Custozza and Lissa, and thought only that the labour of his life was accomplished, that the vow he made on his father's tomb, so often renewed, was at last fulfilled; that the foreigner was finally expelled from Italian soil, and he was no longer required to hate anybody? With him, the hackneyed phrase, 'This is the happiest moment of my life,' was no mere figure of speech, for he had never used it before in any public address.

Victor Emmanuel's Reply to the Venetians.

Gentlemen,—This is the most beautiful day of my life. It is now nineteen years since my father proclaimed from this city the war of national independence. To-day, his birthday, you, gentlemen, bring me the manifestation of the popular will of the Venetian provinces, which we now unite to the great Italian country (*patria Italiana*), declaring as an accomplished fact the desire of my august parent. You confirm by this solemn act that which Venetia did in 1848, and which she maintained with such admirable constancy and self-abnegation. Let me here pay a tribute to those brave men who with their blood, and with sacrifices of every sort, kept undiminished faith to their country

and to her destinies. With this day shall disappear from the Peninsula every vestige of foreign domination.[1] Italy is made, if not completed; it now rests with the Italians to make her great and prosperous.

Gentlemen, the Iron Crown is also restored in this solemn day to Italy. But above this crown I place that which to me is dearer—the crown of my people's love.

On November 7 Victor Emmanuel made a solemn entry into the most beautiful, and, after Rome, the most interesting city of the Italian peninsula. To tell how he was received would only be to repeat what already has been said about similar entries into the other capitals. Enough to say that 'the Bride of the Sea' gave him a welcome in no way inferior to that of the sister cities. While here he had the pleasure of meeting and entertaining the firm friend of Italian independence, Lord Russell. At the same dinner, which was composed of a curious conglomeration of guests, was the Austrian General Moring, and the Cardinal Trevisanato, Patriarch of Venice.

After visiting several towns of Venetia the king returned to Florence on November 21.

Hot upon the settlement of the Venetian question, came the discussion of that of Rome, which after the evacuation of the French troops seemed more com-

[1] The French, in fulfilment of the convention of September 1864, were evacuating Rome.

plicated than ever. The Catholic powers were now anxious to accommodate the quarrel between Italy and the Pope, and they offered to guarantee him his income and his independence if he would reconcile himself to the national will. But Pius IX. was immovable in his determination to oppose it to the last.

It was proposed that the Eternal City, and the little Pontifical State around it, should be guaranteed to the Pope and protected by the Italian Government. But to this arrangement the Italians never would consent, for without Rome the unification of Italy was incomplete. As for the Romans they had a thousand reasons for opposing such an arrangement. The bare consideration of the idea by their more fortunate countrymen outside the sacred limits of the Church's State, would seem cruel ingratitude after all they had suffered for the national cause. In the midst of this agitation and diplomatic discussions on the Roman question, Parliament was opened, to receive for the first time the Venetian deputies, who took their oaths and seats in the midst of that pleasing excitement which always followed the annexation of a new province; and King Victor spoke in that tone of congratulation which was natural to a man who, if he did not 'swallow a province a day,' as a Milanese soldier once said, had within the last seven years absorbed seven principalities.[1]

[1] King Victor related the following anecdote to his ministers one day: 'In 1861 I was holding a review on the Piazza d' Armi in Milan. Opposite me was a regiment, the soldiers of which held their eyes fixed on mine, as discipline prescribes. Two of them, without moving their heads, held the

The speech from the throne is so long that we will only give the opening paragraph and that one which refers to Rome.

The King's Speech, December 15, 1866.

Gentlemen Senators,—Gentlemen Deputies,—The country is free at last from every foreign domination. My soul exults in telling it to the representatives of 25,000,000 Italians. The nation had faith in me, I had faith in the nation. This great event crowning our common efforts, gives new vigour to the work of civilisation and renders more secure the political equilibrium of Europe.

. . . . . .

The French Government, faithful to the obligations it assumed in the convention of September 1864, has withdrawn her military forces from Rome. On its part the Italian Government, maintaining its engagements, has respected, and will respect, the Pontifical territory.

The good understanding with the Emperor of the French, to whom we are bound by the ties of friendship and gratitude, the moderation of the Romans, the wisdom of the Pontiff, the religious sentiment and right judgment of the Italian people, will all contri-

following dialogue, which, though spoken in a low voice, I overheard, for, as you may have perceived. gentlemen, I have excellent hearing. "Look at our king, is he not fine and fat?" "That he is, but considering that he eats a province a day, what wonder that he should be fine and fat?"'

bute to reconcile Catholic interests and national aspirations, which are being mixed up confusedly in the agitations at Rome.

Reverential towards the religion of our fathers, which is also the religion of the greater part of the Italians, I render homage at the same time to the principles of liberty that inform our institutions, which, applied with sincerity and breadth of judgment, will help to remove the old causes of difference between the Church and State. These our provisions, reassuring Catholic consciences, will, I hope, assist in the fulfilment of my desire, that the Supreme Pontiff should remain independent at Rome.

General Pettinengo having resigned his post as Minister of War, in the belief that the king was dissatisfied with him, Victor wrote as follows:—

Victor Emmanuel to General Pettinengo.

I am vexed to see in a letter from you, directed to the Count Verasis, that you imagine that I am ill-disposed towards you. If such were the case, I must very soon have forgotten the many services rendered by you to the State, the special merit of having accepted, solely to oblige me, the portfolio of War in difficult times, and finally the zeal which you showed for the army when it was put on a war footing. If some things have not gone as I desired, I certainly did not mean to blame you, dear general; I attributed it rather to an old system, which has need of modifications.

Ingratitude is, for the most part, the reward of those who labour for the public good. I also have had hard experience of this for a long time; and, less fortunate than you, I cannot yet ask my dismissal. These lines I hope will be sufficient to prove to you, dearest general, that you preserve always the esteem and the friendship of

Your most affectionate

VITTORIO EMANUELE.

CHAPTER XXVI.

THE KING AND POPE.—FINANCIAL DIFFICULTIES.—MARRIAGE OF PRINCE AMADEUS. A.D. 1867.

THE French army being withdrawn from Rome, the Pope had no other defenders than his foreign mercenaries; his little state was hemmed round on all the land sides by the possessions of the robber-king, who had undertaken to defend him against foreign aggression and protect him in the exercise of his spiritual authority. As temporal sovereign he was tottering on his throne; his subjects were thoroughly disaffected, and in that ancient seat of priestly power which once ruled Christendom, the Pope could not now command the willing obedience of other than his Swiss guards and ecclesiastics. Not daring to trust himself without the protection of a large military force, he again raised a foreign legion, to take the place of the French troops. This proceeding irritated the Romans more than ever; and instead of practising that patience which the king recommended, they lost all hope in diplomacy, and took to their old expedient of conspiracy.

'The internal tempest which rages in Rome,' writes

Castelar, 'is at once perceptible to the stranger. There are 400 persons now in prison for political offences. A priest of high position, and an intimate friend of the Pope, assures me that there are in Rome now 70,000 Garibaldians. A state which scarcely contains 600,000 souls keeps a standing army of 20,000. These 20,000 are men of different nations, languages, and customs.'

Meantime it was necessary for the court of Florence and that of Rome to hold some communication with reference to ecclesiastical preferments. A dispute arose about the Archbishopric of Milan, the Pope not approving of the king's nomination, and *vice versâ*. At last the matter was amicably settled to the satisfaction of all parties. Several letters were exchanged between the heads of the Church and State on these ecclesiastical matters. The Pope's missives, when not treating of the political questions of the day, were courteous and not unfriendly; and he was heard to say at this time that he preferred dealing with Victor Emmanuel than with the Bourbons of Naples or Leopold of Tuscany.

Victor Emmanuel's communications, it is needless to say, always breathed a profound reverence for the Head of the Church, as such; and as it was in this character he now approached him, the correspondence between the two illustrious rivals merged into a kindlier tone than one would have believed possible between the excommunicated monarch and the offended Pontiff. The correspondence was of a private nature; but Victor

Emmanuel communicated the general contents to his confidential advisers. Pio Nono in one of his letters explained why he could not recognise him nor bless Victor as 'King of Italy,' though in his own person, and in his quality of King of Sardinia, he did so willingly.

The king, in speaking of this letter, said :—

> I replied to the following effect :—I have often read in books approved of by the Roman Church, that the Almighty sometimes avails himself of a king to castigate a pope, or a pope to castigate a king. If your holiness cannot recognise nor bless the King of Italy, as such, you can at least bless in him the instrument of which Divine Providence avails himself for ends beyond our penetration.

Meantime the question of the separation of the Church and State, and the readjustment of ecclesiastical property, was before Parliament, and the government being defeated with a motion of censure, resolved to appeal to the country in a general election.

The king's speech on opening the new Parliament, March 22, will give a general idea of the state of affairs. The nation was now on the verge of bankruptcy, and nothing but the secularisation of Church property could save its credit.

The King's Speech.

> Gentlemen Senators,—Gentlemen Deputies,—For the good of Italy, which has confided her destinies to me, I esteemed it well that the representation of the country

should calm itself at the sources of national suffrage. I hope that it has there derived a consciousness of the grave necessities of the country, and the strength to provide for them.

We have had the time for bold propositions and daring enterprises. I met them confident in the sanctity of the cause which God had called me to defend. The nation replied eagerly to my voice. With harmony and persevering labour we acquired independence and we maintain liberty.

But now that her existence is assured, Italy requires that we do not, in intemperate rivalries, lose the vigour of mind and soul which is necessary to give her wise and stable laws; so that, in peace and tranquillity, those elements of prosperity which Providence bestows so largely, may have time to fructify. The nation expects that Parliament and government will undertake resolutely this work of reparation. The people love and prize institutions in proportion to the benefits they bring them. It is necessary to show that our institutions satisfy the noblest aspirations of efficiency and national dignity, while at the same time affording a guarantee for the good order of the state and the well-being of the population, that in them their faith in the liberty which is the honour and the strength of our constitution may not be diminished.

For the attainment of this object my government will present for your deliberation a complete scheme for the improvement of the administration, which

will strengthen at the same time both liberty and authority.

. . . . . .

The necessities and engagements of the state hinder me for the present from lightening as I could wish the heavy imposts which weigh upon my people. But a legitimate liquidation of the ecclesiastical assets, a severe economy in the expenses, a diligent application of the new laws, an austere morality maintained in all parts of the public administration, will operate so that the taxes may become less burdensome. Only the prompt discussion and efficacious execution of the proposed reforms can restore our credit and remove the necessity of new taxes. To-day the question of the finances is for Italy not only a question of supreme interest, but also a question of honour and of national dignity. I doubt not the Parliament will turn all its attention to solve it.

On solemn occasions we have promised to Europe that when once we were complete in our entity as a nation, she would find in us a power given to civilisation, to order, and to peace. It now rests with us to maintain that promise, and to respond to the hopes that we have taught her to conceive of us.

Gentlemen Senators,—Gentlemen Deputies,—The honour, the welfare, and the future of Italy are in your hands. If it was a glory to have, with so many sacrifices, conducted to fulfilment the work of our independence, and impressed on the nation the movement and vigour of life, it will be no less glory to

set her in order within, to make her sure of herself, respected, prosperous and strong.

Another ministerial crisis followed on the opening of Parliament. Baron Ricasoli resigned, and Signor Ratazzi was called to form a new ministry.

In the April of this year died, comparatively young, Baron Carlo Poerio, to the great grief of the king and the nation. Poerio was the Silvio Pellico of Naples; he had suffered indescribable martyrdom in the prisons, in the galleys, in exile; but so far from making a merit of this, he shrank with a painful modesty from any mention of his trials. His simple, beautiful character had won the admiration of Victor Emmanuel, who had conceived for him an immense regard, and felt his death as a national misfortune.

On May 30, Victor Emmanuel's second son, Amadeo, Duke of Aosta, married Maria Vittoria, daughter of Prince Pozzo della Cisterna,—the head of a rich and very ancient Piedmontese family, devoted to the national cause.

The prince was not much past twenty-one, but his youth was full of promise which his manhood has since fulfilled. As ruler of the most disordered country in Europe, his firmness, courage, and rectitude of purpose were acknowledged even by those who rejected his authority. The bitterest enemies of monarchy find it difficult to pick a hole in the character of Amadeo of Savoy—save only that he has a slight dash of the superstition of his fathers. The bride was in every way

worthy of the noble prince who had chosen her, and the marriage was—for a royal marriage—a wonderfully happy one. The princess being Italian made this matrimony particularly acceptable to the nation, and there were great rejoicings and demonstrations of loyalty on the occasion.

CHAPTER XXVII.

MENTANA. A.D. 1867.

MEANTIME things were going from bad to worse in Rome. The hatred between the governing and the governed was becoming fiercer and more uncontrollable. The Inquisition was at work to discover treason as well as heresy, seditious acts and words were punished with extreme rigour, the sentences passed being in many cases unjust; the soldiers of the foreign legion were insolent and overbearing, and the patience of the Romans was quite exhausted. The immense number of ecclesiastics congregated in the capital and filling every office of the state, and the close connection which many of them had with the old nobility, made the clerical party still formidable, supported as it was by a strong military force. Nevertheless, the citizens resolved to appeal to arms once more, though many of their most daring spirits were in prison, in the galleys, or in exile.

The liberator, who had listened to the 'cry of anguish' from the provinces, seemed deaf to all their entreaties, and preached patience to them while the rest of Italy was congratulating herself on being 'made.' So they turned their hopes to the rash but generous chief who

had made so many hopeless efforts to aid them in the past. During the five years that had elapsed since Aspromonte, Garibaldi had lived in retirement in Caprera, nursing his wound and brooding over the disjointed state of the world, which he was firmly convinced would never be set right till all the priests were exterminated. This hostility to the clergy endeared him to the Romans; and almost all the popular songs of this time had the *Camicia Rossa* for a hero. They asked him where did he hide himself when the voice of Italy called him: why did he not take his flight to the Capitol, where the bones of Brutus and Cassius summoned him? Was he afflicted, suffering, depressed? Then he was all the more dear to them for those very reasons; the scorn of the Moderates only made him the greater—

> Ed Aspromonte farti non possa
> Meno magnanimo, Camicia Rossa!

He responded to the call, and took the field once more, with the old cry of 'Rome or death!'—magic words, which drew hundreds of ardent young enthusiasts into the ranks of his veteran band of volunteers, ready at the bidding of their chief to undertake any desperate enterprise.

The clerical party in Rome, knowing the disaffection that reigned in the city, and dreading the approach of the Garibaldians, made an outcry which was echoed by the Ultramontanes in France—all declaring that the Italian Government was false to the convention of 1864. The cry of the papal party frightened the

vacillating emperor into ordering a large body of troops to embark for Civita Vecchia to protect the Pontifical States.

Victor Emmanuel found himself in a most embarrassing position. Saving only the first year of his reign he never had passed through such a difficult and trying one—with regard to public affairs—as this year of 1867.

All the complications of the Roman question were becoming more intricate. He was pledged to protect the papal frontier, but not to occupy the territory with his troops. And now that it was about to be invaded by Italian volunteers, in defiance of the king's government, how was he to fulfil his compact without sending troops across the frontier? Fearful agitation reigned, not only in the capital, but throughout Italy, the sympathy of the whole nation being with the Romans and the Garibaldians. The king's sympathies there is no doubt were with them also. It was hard for him, feeling as he did, to act the unpopular part which diplomacy dictated and the interest of the country demanded. To make matters worse, the ministry was in a critical position; in fact no ministry had had any stability since the convention of 1864, and consequently great care and responsibility fell upon the king. Orders were given to use severe repressive measures with the volunteers; Garibaldi was arrested, and, at his own request, carried to Caprera, where he was kept in honourable confinement. Victor Emmanuel could not bear to subject the general to harsh treatment, for he was still

suffering from the effects of his wound at Aspromonte; and the memory of that day was bitter to the king.

Garibaldi's body might be imprisoned at Caprera, but, like old John Brown,

His soul went marching on.

The fire which he had fanned into a flame could not be quenched. It increased in fury when the news arrived that a French army was embarking at Toulon to re-occupy the Roman State; and a civil war, or war with France, seemed imminent.

At this unhappy moment the Ratazzi ministry, unable to cope with such overwhelming difficulties, resigned. The king called for General Cialdini; but to compose a ministry at such a crisis of public affairs was no easy matter. Many days passed before anything was decided with regard to the constitution of the new cabinet. The volunteers gathering strength and determination, approached the Roman frontier. The king and the country had often felt Cavour's loss, but never more than at this terrible juncture, when Victor Emmanuel stood alone, trying to guide the tempest-tossed ship of state from foundering on the rocks which threatened her with destruction. His Neapolitan biographer, in speaking of this period, says:—

I have already had occasion to note, but the repetition is not superfluous, the rare acumen with which Victor Emmanuel solved the most delicate constitutional questions, and in the most difficult moments knew how to draw himself out of an imbroglio by wise,

and in every way unexceptionable resolutions. That would be a title to merited praise even in a king of England, descended in a long line from constitutional princes, because they have drunk in and been penetrated with the teaching which is derived from constant observance of the traditions of Parliament. But it excites marvel in a king like Victor Emmanuel, the first of his race to exercise the prerogative, lofty but at the same time most delicate, of a constitutional sovereign. It is an example unique in history.

General Cialdini failing to construct a ministry, General Menabrea hastily collected together a few devoted adherents of the throne, who, like the king, were ready to sacrifice their popularity to save the country from imminent danger. Strong measures were taken to maintain public order. The royal troops were ordered to guard the papal frontier, hoping to check the Garibaldian movement and induce the volunteers to unite themselves with the regular army.

Royal Proclamation.

Italians!—Bands of volunteers, excited and seduced by the work of a faction, without authority from me or my government, have violated the frontier of the state. The respect due equally by all citizens to the laws and international conditions sanctioned by the Parliament and by me, establishes in these grave circumstances an inexorable obligation of

honour. Europe knows that the banner raised in the neighbouring lands, on which was written the destruction of the supreme spiritual authority of the Head of the Catholic religion, is not mine. This attempt places the common country in grave peril, and imposes on me the imperious duty of saving the honour of the nation, by not allowing to be confounded in one, two causes absolutely distinct—two objects totally diverse.

Italy must be secured against the dangers that may come. Europe must be convinced that Italy, faithful to her engagements, does not wish to be, and will not be, a disturber of the public order. War with our allies would be a fratricidal war between two armies which have fought for the same cause.

I am the depository of the right of declaring peace or war for the nation, and I cannot tolerate the usurpation of it. I trust therefore that the voice of reason will be listened to, and that the Italian citizens who are violating that right will quickly place themselves in the ranks of our troops. The perils and the disorders which this ill-advised project may create among us ought to be forsworn by them, who should maintain firmly the authority of the government and the inviolability of the laws.

The honour of the country is in my hands, and the confidence that the nation had in me in her days of mourning shall not be disappointed. When the excitement has calmed down and public order is fully re-established, then my government, in agreement

with that of France, and according to the vote of Parliament, will try sincerely by every loyal effort to find a solution which will put a termination to the grave and important question of the Romans.

Italians!—I have and always will put confidence in your sense, as you have done in the affection of your king for this great country, which, thanks to our common sacrifices, we have at last placed upon the roll of nations, and which we ought to transmit to our sons honoured and entire.

VICTOR EMMANUEL.

Florence, October 27, 1867.

Meantime negotiations were being carried on with the French Government to impede the disembarkation of the troops at Civita Vecchia. General La Marmora was despatched in hot haste to remonstrate with the emperor, and tell him, if he did not want to see the young nation sunk in a bloody revolution, to refrain from interference. The Marquis Pepoli being then in the French capital, also had an interview with Napoleon III., and communicated the result to the king, who telegraphed a reply to the following effect:—

To the Marquis Pepoli, Paris.

Received your report. I thank you. The government, desiring to make known to the Emperor of the French the new condition of the country, which is alarming, sends La Marmora. You will go to the

emperor to-day or to-morrow. Tell him on my word, that, in case of the French disembarkation, we should occupy part of the Pontifical territory; this occupation shall not be political, and I pledge myself that no complication or misadventure shall happen between the French and us in pursuance of the orders that I have given; tell him that I find it impossible to act otherwise because of the great excitement of the country. Turin is already rising, and Naples threatens to do so; I am to call troops to arms, because Parliament, which had taken them from us, is not now able to repress the disturbances.

Entreat the emperor to believe in my good faith and friendship for him, but ask him to consider my position. Tell him if the Garibaldian bands are repulsed (by the papal troops) we will disarm them.

Let the emperor tell me immediately where we can hold a congress. I think Savona a convenient place; and the sooner it is done the better for both of us. Write me something by telegraph, and then start at once and come to me with the latest news. I have need of you here; your presence is necessary in these difficult moments.

VICTOR EMMANUEL.

Oct. 30; hour 3.45.

This telegram, the composition of which shows that it was written in great haste and agitation, will give a faint idea of the distress and anxiety which the king suffered at this period. 'Do not think of me,' he said

to his ministers; 'think only of saving Italy by any measures possible. Do what you esteem best; I will bear the consequences.'

In spite of the ill-regulated zeal of the volunteers and their disobedience to his authority, Victor Emmanuel had a great tenderness for those misguided youths; and he had earnestly hoped that his proclamation would have recalled them to a sense of their duty as citizens and subjects. In the hope of winning them over to join the ranks of the royal army, the Italian troops were ordered to cross the papal frontier.

This precaution was interpreted in a hostile sense by the Pontifical authorities, who loudly proclaimed that the King of Italy had violated the convention. It was well for them, however, that Victor Emmanuel stood between them and the seething fury of the nation at that moment; if he had slackened the reins of government and let the storm take its course, guided by the republican leaders, history would have had a different story to tell than the defeat of the volunteers at Mentana. Whoever has read Garibaldi's book, *The Rule of the Monk*, will be able to form an idea of how the clergy were regarded by the Republican party, and the fate that would have been allotted to the dignitaries of the Church had they come into power. Happily for humanity and civilisation, a wise, firm, and tolerant prince was at the head of the state, who, in order to maintain his treaty in the spirit, sacrificed the letter.

But matters had gone too far with the Romans and their sympathisers outside to admit of a peaceable

termination. Menotti Garibaldi, at the head of the volunteers, had entered the State of the Church, and the inhabitants rose as one man to welcome them and join their ranks. In each town their forces were augmented; they passed through the country defeating the papal troops everywhere, and marched on the Eternal City. It had been pre-arranged that the conspirators in the city were to admit the invading forces by the gate of St. Paul; but the government having discovered a great quantity of firearms concealed near this gate, the plot miscarried. The rebels, surprised, made a desperate resistance, but were overcome and cut down with great havoc; those outside, attempting an entrance, also fell victims to the well-armed and well-disciplined Swiss Guards. The leader of the rebel band was the brother of the late prime minister of Italy, Carioli, who won so much renown, in November last, by saving his king's life almost with the sacrifice of his own. Young Carioli fell mortally wounded, and expired crying, *Viva Roma!* Deeds of great brutality were afterwards committed by the papal soldiers, but were disowned by the government when they came to be publicly known.

The Roman Consulta, or senate, presented a petition to the Pope, signed by 12,000 citizens, entreating him to call Victor Emmanuel's army to Rome, as the only means of restoring order and peace. But that was the last course which Pius would have thought of adopting.

Meantime Garibaldi, having escaped from Caprera, took the field once more, and met with a decided

success at Monterotundo, a few miles from Rome, 800 prisoners remaining in his hands. At the head of 3,000 men he reached Mentana, where he encountered the French army, which the emperor had sent to defend the temporal power. Superior in numbers, in discipline, and in arms, the French made fearful havoc in the ranks of the volunteers, who fell under the deadly fire of the *chassepots* like grass before the scythe.

At this moment Pepoli arrived from Paris, and found the king almost broken-hearted, brooding over the thought of all the generous young blood which ensanguined the field of Mentana. He agreed to recall his troops from the papal territory, so as to give no one an excuse for saying he violated the convention. Who will blame him if at that moment his heart was full of bitterness towards his 'august ally,' who had all but ruined at the last moment the work of his lifetime?

He directed the marquis to write a letter to the emperor. When Pepoli had written it he gave it to the king to read, who exclaimed, 'How is this? you have said nothing about the *chassepots*. Ah, those *chassepots* have mortally wounded my heart as father and as king. I feel as if the balls had torn my flesh here,' and he put his hand to his breast. 'It is one of the greatest griefs that I have ever known in all my life.'

The marquis having supplied the omission, handed the letter again to the king, and observed the tears rolling down his cheeks as he murmured '*Poveri giovani*' (poor youths).

The Marquis Pepoli to the Emperor of the French.

Sire,—The king's government, in recalling the Italian troops from Roman territory, has rendered a service, in my opinion, not only to Italy, but to the cause of liberty in Europe, avoiding fatal complications and a civil war. It finds itself, however, in a dubious and grievous position with regard to the country. It finds itself accused of having ceded to foreign pressure, which is the worst and most cruel accusation which can be brought against a government. It is necessary that it should be reinforced, if it is to govern the country with a firm hand, if it is to vindicate the principle of offended authority, if it is, without going beyond the laws, to find in the laws themselves the remedy for the evils that torment Italy.

Your majesty will effectively contribute to this by removing even the appearance of an alliance with the Clerical party, which would be, I will not say fatal to Italy, but most fatal to France, and the Napoleonic dynasty.

I dare to hope that your majesty will not hesitate to do this, because if the need of satisfying the national susceptibilities, and the obligation of respecting your own word, counselled you to refuse every demand to suspend the expedition to Rome, the same reasons do not exist to-day to make you refuse to recall your army. No; the permanence of the French banner at Rome would not be a pledge to the national honour,

but to the ireful vengeance of the reactionary party. I dare affirm that the return of the French expedition would be saluted by all liberal Europe with joy, and that an immense majority of the French people would applaud it.

Believe me, your majesty, it is best to break with a party which dreams of commencing the restoration at Rome and finishing it at Paris. Do not league yourself with the Legitimist clericals. Your majesty can, if you will, be the head of the Liberal party in Europe, of that party which has the future in its hands, which will regenerate the world, in spite of the efforts of the feudal party. It is your majesty's mission to finish once for all with the old world; you ought to have the glory of uniting religion and liberty. You have made the word of France respected; you can, if you will, reconquer lost ground, complete the work initiated, and be the Charlemagne of liberty in Europe.

Pardon, sire, if I have spoken with my customary frankness. But Italy to-day, after the withdrawal of her own troops, has a right to ask justice from Europe. If your majesty follows a liberal policy in Rome, the benefits of it will react on the internal policy of France.

The late events have suffocated every remembrance of gratitude in the heart of Italy. It is no longer in the power of the government to maintain the alliance with France. The *chassepot* gun at Mentana has given it a mortal blow.

But this alliance is not contemptible, sire; it is an

alliance more safe and effective than that of the Clerical party. Your majesty can, if you will, without offending the dignity of your nation, revivify it and make it fruitful.

GIOACHINO PEPOLI.

Florence, Nov. 6, 1867.

But while Victor Emmanuel wept the fate of the brave youths who fell at Mentana, he had to vindicate his outraged authority by punishing those who survived. The leaders of the movement were arrested, and the arch-offender, Garibaldi, was conducted to the fortress of Varignano a close prisoner. He was cheered enthusiastically at Spezzia, and at every place where he was seen. He was once more the hero of the day, and Victor Emmanuel was under a cloud. After order had been restored somewhat, Garibaldi, whose health was much broken, asked and obtained the royal pardon, and was once more conducted to Caprera.

Certainly, between the Garibaldians, and the reactionists, and the French emperor, Victor Emmanuel did not lie on a bed of roses. He had been forced to act a part most repugnant to his feelings, which placed him in a false position towards his subjects and involved him in unmerited unpopularity. Between two evils he had chosen the least, resolved to do his duty at any personal cost; but the trial was great. 'I have the honour of bearing the title of king, and sometimes I find it very heavy,' Victor Emmanuel once wrote in a private letter; and we can well believe it. To constitute a vast

kingdom out of a number of small states long divided, to 'make' a nation, as he expressed it, out of such elements as went to compose the 'geographical expression' known as Italy, involved a herculean labour which few men would have had the strength and perseverance to conduct to a *finale*, and which could not possibly be accomplished without many difficulties and trials. We can imagine him sometimes, weary of the fitful fever of his existence, looking with envy at a sovereign like Queen Victoria, calmly reposing on the broad and solid foundations of an old hereditary and constitutional monarchy.

The ministry, as the Marquis Pepoli had said, was in a dubious and painful position. The Chambers were reopened on December 1, when the Roman question was put under discussion and gave occasion to passionate debates. One deputy proposed a resolution to approve the conduct of the government, expressing regrets that the friendly relations with France had suffered, and declaring in explicit terms that Italy had a moral right to Rome. The resolution was rejected by a majority of two. 'In the majority there were deputies of the extreme right who would not agree to the affirmation of Italy's right to Rome; deputies of the left, who would not express regrets for the altered relations with France; deputies of the centre, who were irritated by the offensive words pronounced with regard to Italy in the French rostrum; and those deputies who habitually oppose any ministry whatever.' The ministry resigned, and the king accepted their resignation, but

immediately empowered General Menabrea to form a new cabinet.

At the time of the ministerial crisis there arrived in Florence a distinguished traveller on his way to Rome—an English statesman for whom Victor Emmanuel had a profound respect. Lord Clarendon was an old acquaintance; and the king talked freely to him of his difficulties and perplexities, and asked him to be the bearer of a message to the Pontiff. He begged him to assure his holiness of his affection, which no political dissension had power to change; to lay before him the true state of affairs, and to say that the longer the policy of resistance lasted, seeking support from foreign interventions, the more painful would be the inevitable end. Lord Clarendon delivered the message. 'They are strange people, these Italians, pretending to unite Italy without my aid,' said the Pope. Lord Clarendon suggested that his holiness might aid in the process by sending his blessing to the King of Italy. But Pius was still obdurate. He said he did not trust in foreign interventions, but in some miracle of Providence. 'Providence has worked miracles, your holiness, during the last ten years, but all in favour of Italy,' was the prompt reply of the Englishman.

CHAPTER XXVIII.

MARRIAGE OF THE CROWN PRINCE.—ANECDOTES OF VICTOR EMMANUEL'S CHARITY.—SPANISH REVOLUTION. A.D. 1868.

HUMBERT, Prince of Piedmont, was now in his twenty-fourth year, an unusually long time for a crown prince to be permitted to live in single blessedness. His younger brother was already provided with a wife, and that he had escaped matrimony so long was owing to a fatal accident which had carried off the young archduchess who had been fixed upon as a suitable match to strengthen the growing friendship between the Houses of Savoy and Hapsburg. When a decent time had elapsed after this misfortune, the king ordered his prime minister to find him a bride for the prince.

'*Voglio assolutamente ch' Ella mi trovi una sposa per Umberto.*'

General Menabrea promptly replied that she was already found; there was only wanting the will of his majesty and the consent of the prince. It was the daughter of the Duke of Genoa, the Princess Margherita, whom he had fixed upon as the future Queen of Italy. The king had not thought of his niece in this light; so

he asked the general to tell him about the qualities of the princess, and what had suggested the idea to him. Menabrea related anecdotes illustrative of her noble disposition, strength of character, delicacy of feeling, and dilated on the advantage of securing this flower of womanhood to the House of Savoy and the Italian nation, before she was snatched up by the Prince of Roumania, who was about to offer her his hand.

The king listened with increasing satisfaction, and then, striking the table with his fist, as he often did when he was excited, exclaimed—'Bravo! from all that you have related I recognise in her the Savoy blood. Now that you have told me so many nice things about my niece, I will go and assure myself of it personally.'

He set out for Turin immediately, and arrived unexpectedly at the palace of the Duchess of Genoa. In private conversation with the princess he fully satisfied himself that all he had heard of her goodness was true, and henceforth he took her to his heart as a daughter.

The Duke of Genoa died young, leaving his two children, Margherita and Tommaso to the guardianship of their mother, and their uncle the king, with injunctions that they should be educated *in patria*; he had great faith in early impressions, and he wished his children to love their country as he and his brother did. Margherita was now a lovely girl of eighteen, delicately fair, with eyes of a deeper hue than usually accompany a blonde complexion, and a smile of bewitching sweetness. That smile is always ready in answer to the loyal and affectionate greetings of the

people; whether it be gay or sad, and we have seen it both, it goes straight to the hearts of the Italians, and stirs a sentiment of respectful admiration in the foreign spectator. Margherita's excellent qualities, winning sweetness of character, and personal grace, have endeared her to the nation in an extraordinary degree, particularly since her husband came to the throne. As princess she was beloved, as queen she is absolutely adored.

It is probable that the proposition of marriage with Umberto was agreeable to the princess; the Savoy family entertain a high opinion of one another, and no doubt she liked her kinsman better than the Prince of Roumania, a foreigner whom she had never seen. Umberto readily gave his consent. Princes must marry whether they like it or not, and this being the case, where could he find so desirable a bride as his fair cousin? So the marriage was quickly arranged.

Prince Umberto had, like his father, early earned for himself the reputation of a gay character. But Victor Emmanuel's kingly virtues and genial pleasant ways made people overlook and excuse the faults from which princes are so rarely exempt, while Umberto, being as yet untried in public life, had no title to the gratitude or forbearance of the nation. His manners moreover were not conciliatory; being of a reserved and undemonstrative nature, he had no aptitude for exchanging the small attentions which the Italians call *moine*, and which go a long way in winning their affections. Consequently he was popular only so far as that he was his father's son and a Savoy prince, and that he had proved himself a true

soldier in the campaign of 1866. But this was enough to call forth great rejoicings on the occasion of his marriage, and to sustain the hope that when the time came to act, he would prove himself a worthy successor of the great founder of Italian independence. That hope has been justified. Umberto has shown himself a man of excellent sense, tact, and good feeling; and he has gradually and quietly grown into the heart of the nation, where he now reigns supreme.

Victor Emmanuel was very fond of his heir. 'I know Umberto,' he said once; 'he is an excellent youth; he has good sense and a good heart; he will do well.' One of his ministers relates the following anecdote. Returning from Milan, where he had had an interview with the prince, he repeated the conversation to the king in all its particulars, even to some expressions of affection which the young man had used in speaking of his father. The king listened with pleased attention. Just then a letter was handed to him which proved to be from his son. When he had read it he turned to the minister with visible emotion, and said—'You are right. I wish you to read this letter; you will see how Umberto writes to me. In my family no one knows how to feign, much less when they are but twenty years old. You are right in what you tell me.'

Subsequent events have proved how unfeigned, how profound, was Umberto's affection for his father, and it is satisfactory to know that they understood one another.

The marriage was celebrated at Turin with great pomp, in presence of all the royal family. There came

from Paris the Prince Napoleon and Princess Clotilde, as well as Queen Pia of Portugal, and Prince Frederic of Prussia; between the latter of whom and the Savoy family a great intimacy sprang up.

The civil marriage was gone through on April 28, and the religious ceremony the following day in the cathedral, the Bishop of Savona officiating. On this occasion the king instituted a new order of knighthood, called *La Corona d' Italia.* The bride and bridegroom made a tour of all the principal cities in Italy, Rome of course excepted. But the Roman ladies, notwithstanding their mourning for the sad events of the preceding autumn, presented an address and a magnificent garland to the princess.

The Roman question kept up a constant atmosphere of political agitation, but the king and the government tried to calm the excited state of men's minds by turning the attention of Parliament to more prosaic subjects, such as public instruction, assimilating the laws of the different states of the kingdom, and other like questions.

The king was not opposed to capital punishments in theory, but he was always disposed to seize upon any extenuating circumstance to commute a capital sentence. In this year there was in the ministry a Signor Filippo, keeper of the seals, whom Victor Emmanuel liked very much, and christened 'the mild minister.' He had, however, repeatedly opposed the royal desire to extend a pardon to different criminals. 'How is it,' asked the king one day, 'that you who are so gentle to the appeals of others always exercise towards me the greatest

severity?' 'Your majesty must be aware that they turn to the king as a last extreme, that is, when they have failed in every attempt with the ministers.' 'Yes, I understand,' replied the king. 'I fear I am in the position of a physician of the first order, who is generally called in when the case is desperate, the patient at the end of life, and it is next to impossible to save him. I do not complain of you; on the contrary, I commend you for doing your duty. I wish justice to be done, and grace extended only to those who merit it.'

The king's character, however, was so well known that he was beset by such petitions continually, and it often cost him an effort to reject them.

He made no effort, however, to resist the appeals for pecuniary help from those in distress. To such his heart and purse were ever open; and his charities were done in such an unostentatious, unsystematic way that the world can never form any just estimate of all he did. Of the many anecdotes we have heard illustrative of his kindliness and liberality during his six years' residence in Florence, we take two or three.

One day the king came home from a walk very much disturbed, and sent for the President of the Council. 'I have met a poor mutilated soldier who was wounded at San Martino,' he said; 'he is not able to work, and he is starving, because they have never given him a pension. Speak to the Minister of War immediately about it. I wish the wrong done to this poor fellow to be remedied without delay.' But he did not wait for the War Office

to set matters right. He sent the crippled soldier a considerable sum from his private purse.

One day, as the king was driving out of the palace court, a poor old woman trying to offer him a petition, fell, and the carriage was near passing over her. In answer to his inquiries if she were injured, his attendants assured him that she was not. 'But the carriage almost ran over her, said the king; 'she must have been dreadfully frightened, and she ought to have some compensation.' Next day a royal messenger arrived at the poor habitation of the old woman with the sum of one hundred francs. 'Oh, what a lucky fall!' she exclaimed when the notes were handed out to her; 'what a blessed fall!'

A short time ago a lady who resides in Florence related to us the following little incident. A woman who was employed in the *pension* where she was staying had a son called out for military service, which she thought a great hardship. One day she came home in good spirits, and entering the apartment of the lady showed her some pieces of gold. The lady asked her where she had got it. 'From the king's own hand. I have come from the Palazzo Pitti,' was the reply.

'Impossible! You never would have been admitted to his presence.'

'No; but I waited at the gate till he was coming out, and I told him they had taken my son for a soldier, and asked him to release him. "My good woman," says he, "I can do nothing for you; they have taken my *two* sons to be soldiers, and I cannot release them."

Then he put the gold in my hand, saying, "Mind; do not come back any more."'

The royal carriage was just driving up to the door of the theatre one evening, when two shabbily dressed women, who had been lying in wait, hastily approached. One of them drew something from under her cloak, and a large heavy object came into the carriage, striking the king in the face and knocking off his hat. It proved to be a hard square cushion, embroidered with beads and gold braid. Victor was very angry. He entered the theatre carrying the offending cushion in his hand. The first person he met was Signor Fausto—who tells the story—just at the door of the royal box. He was crimson in the face, partly from a sense of outraged majesty and partly, perhaps, from the hard and crushing properties of the gorgeous cushion.

'Go,' said he, 'and see who is that madwoman who has permitted herself the liberty of throwing this in my face.' The gentleman hastened to obey, and found the unfortunate delinquent trembling outside the door, expecting some terrible sentence. She was a poor *actrice*, employed in the humblest position in the theatre. She had no treasonable nor offensive intention towards his majesty; the sofa-pillow was meant as a present. Meantime the story had spread, and the head of the police had come to examine the mysterious cushion, to see if it contained an Orsini bomb, or anything dangerous and explosive. When Fausto returned to the royal box he explained that the cushion was simply meant as a gift. 'Well, then,' said Victor, holding it disdainfully by the

tassel, 'take it to her and say I have no need or use for such an article.'

As he was handing it to a servant, a note fastened to one of the tassels caught his eye; he opened and looked at it, and then read it to the gentlemen present. The petitioner prayed his majesty to deign to accept this humble offering from 'the poor mother of a family overcome by financial difficulties.' 'Ah, the usual moral,' said the king, nodding his head with a smile. His good humour was restored.

Next evening, his majesty being again at the theatre, he called Signor Fausto to his box.

'What has become of the famous lady of the cushion?' he asked.

'The poor creature has been dismissed by the manager,' was the reply.

'Ah, I am sorry for that. Go to him in my name, and ask him to pardon her,' said the king. Then turning to one of his gentlemen he said—'Take her 250 francs, and tell her never to throw anything in my face again—at least not without warning me first.'

In this year took place the Spanish revolution, and Queen Isabella, the implacable enemy of civil and religious liberty, was chased from the throne and country. She was the last of European sovereigns to recognise the kingdom of Italy, and when pressed to do so had sent as her representative one who had been a courtier of the King of Naples and a professed enemy of Italian unity. The downfall of another Bourbon could not be

otherwise than pleasing to Victor Emmanuel, who very soon opened friendly relations with the provisional government established by the leaders of the revolution. Marshal Prim's admiration of Victor Emmanuel suggested the idea of offering the throne of Spain to a prince of the House of Savoy. The subject was ventilated in Spain and Italy some time before the proposition was actually made. The king was not averse to it. To restore order to Spain was a dangerous and difficult enterprise, but if one of his family succeeded in the task, it would open up immense advantages to Italy and the Liberal cause; and for the prince who accomplished the regeneration of that unfortunate country it would win immortal honour.

CHAPTER XXIX.

BIRTH OF AMADEO'S SON.—DANGEROUS ILLNESS OF THE KING.—BIRTH OF UMBERTO'S SON. A.D. 1869.

MEANTIME the young prince against whose peace the statesmen of Spain and Italy were plotting, still happy in his liberty, was just rejoicing over the birth of a little son, which took place on January 15. It was Victor Emmanuel's first Italian-born grandson, and he was delighted beyond measure. He hastened to Genoa, where the Duke and Duchess of Aosta were staying when the happy event came off, baptized him by the name of his most illustrious ancestor, Emanuele Filiberto, and bestowed upon him the title of Duke of Puglia. Congratulatory addresses poured in on the king and the prince from all parts of the country, and the Genoese made great demonstrations of loyalty on the occasion. The king's thanks were conveyed in a letter the stilted style of which plainly shows that it was not written by himself.

Victor Emmanuel to the Syndic of Genoa.

Illustrissimo Signor Sindaco della città di Genova,—The new testimony of attachment which we have received

from our good city of Genoa, on the occasion of the birth of our grandson, the Duke of Puglia—of which your lordship was the interpreter to our beloved son, the Duke of Aosta—has been very pleasing to us. It is not new to us, however, the affection of our Genoese for our person and for our house, the most solemn testimony of which we considered to be your valid co-operation, which never failed us, in the grand undertaking of the reconstruction of the nation, to which we dedicated our life. You were examples of patriotism in the hard struggles and sacrifices of the days of battle, and now you are examples to the Italians in the laboriousness of your industries and your commerce. If Italy will follow this impulse and this example, which speaks encouragingly in the multiplicity of your dockyards and your workshops, she may pursue her path in safety to reach those destinies to which the records of your fathers point. As they carried gloriously and puissantly the banner of St. George, so you and your sons shall bear, we are certain, gloriously and puissantly the banner of Italy.

VICTOR EMMANUEL.

On his return from Genoa the king made a tour in the south of Italy. In the spring he received visits from several members of the royal family of Russia, and some distinguished Austrians, among whom was General Moring, who had arranged the treaty of peace. Victor Emmanuel won golden opinions among his old enemies when they came to know him personally.

'Your sovereign is a true king,' said one of the Austrian visitors on this occasion to General Menabrea.

The Empress of the French, on her way to the East, touched at Venice, and the King of Italy with four of his ministers hastened to the City of the Lagunes to give her a hospitable reception. Later there came from the opening of the Suez Canal the Austrian minister, Count de Beust, to visit the king, at the request of the emperor. Victor made him a knight of the SS. Annunciata.

The moment the Austrians were well 'over the border,' within the natural confines of their own state, and the treaty signed that was to keep them there, Victor Emmanuel's heart began to expand towards the Hapsburg family, with which he had been closely allied by marriage, though national and dynastic hatreds had held them divided so many years. Now that his vow was fulfilled, it was easy for him to bury every bitter remembrance of the past and offer a cordial friendship to his old hereditary foe, who could not doubt the sincerity of that friendship, seeing that he had been so sincere an enemy. The emperor responded warmly to his advances, and the kindly feeling grew rapidly, so that there was a project of a matrimonial alliance between the two houses, which, however, was blasted by death.

No one would have suspected that there was any lurking tenderness in Victor Emmanuel's heart towards the House of Austria from the year 1848 to 1866, during which period he seemed to be in a chronic state

of fiery indignation against it. Yet according to his own confession after peace was made, he had suffered much from this state of things, and it was an immense joy to him to be reconciled to those enemies whom he had never been able to forget were still his relations.

In the November of this year the king was in his Villa San Rossore, near Pisa, when he was seized by a malignant fever—the same which had twice before threatened his life. It was confidently believed that his constitution must succumb to this third attack; and he was reduced to such a low state that he gave himself up, and made all arrangements in expectation of a speedy dissolution.

It was on this occasion that Victor Emmanuel, doubtless under clerical pressure, went through the religious ceremony of marriage with Rosina, Countess Mirafiore, by whom he had two children, then grown up. The popular version of the transaction which is generally recounted to foreigners is as follows.

The king feeling death approaching called a priest, who having heard the confession of the royal penitent, refused him absolution till he would promise to restore the property robbed from the Church. Whereupon the king replied that he had not sent for his reverence to discuss political questions, which were the work of the Parliament and nation, but to administer ghostly advice to a dying man. Then the baffled priest attacked the monarch in his vulnerable point. You have here with you a woman who is not your wife.

'*Peccavi*,' said the king; 'in that you have a right to dictate to me; what ought I to do?'

'Marry her,' said the priest.

'Bring her here,' was the penitent's prompt reply. And the matrimony was accordingly solemnised at the bedside of the dying king by the priest, whose malicious object it was to create dissensions in the royal family.

Like most popular stories, this dramatic version of the transaction is not strictly correct; nor is it to be supposed probable that the public could be exactly informed as to the words that passed between a priest and penitent on a matter so entirely personal as the one in question. We will now quote the account of the scene given by Massari, whom we consider the most trustworthy writer on all matters relating to Victor Emmanuel's private life. He was intimate with the king, his ministers, and the officers of his court, and would naturally have informed himself of all that had passed—or, at least, all that concerned the public to know:—

Conscious of his great danger, he with perfect calmness manifested his last wishes, and made all the arrangements which he considered suitable. He celebrated in religious form his marriage with the Countess Mirafiore; and wishing to receive the comforts of religion, desired expressly that a priest should be called. He, having received the confession of the dying king, said:—'I cannot give your majesty absolution if you do not first make a solemn retractation of all the acts effected

during your reign against the rights of Holy Church.' And he presented a paper with the formula made out, ready for the king's signature. In that supreme and terrible moment, Victor Emmanuel's fortitude and sense of dignity did not fail him. He replied serenely and resolutely:—'I am a Christian and Catholic, and I die such. If I have done wrong to anyone I repent of it sincerely, and I ask pardon of God. But the signature you ask of me is a political act, and in my quality of constitutional sovereign I cannot execute such an act without the consent of my responsible advisers. Go then into the next room; there you will find the president of the council of ministers; talk to him,—he will answer you.'

The priest went out, and found in the next room General Menabrea, to whom he related what had passed,—excusing himself for his conduct by saying that he was acting in accordance with orders received from Cardinal Corsi, of Pisa. The general did not hesitate a moment about his reply. The absolution must be given immediately; any further insistance to obtain a retractation would be an act of violence to the conscience of the dying; and he reminded the priest that violence of that sort—especially when exercised towards the sovereign—was punishable by law. The priest had already committed a crime, which if he did not repair, he, the minister, would immediately give orders to the *carabinieri* to arrest him, to the end that justice should be done for the patent offence to the majesty of the sovereign and the

laws of the state. The priest submitted to the just and severe rebuke, re-entered the king's room and gave him absolution. Victor Emmanuel had preserved throughout the utmost calmness and *sang froid*; but now he experienced such a lively emotion that it brought on a salutary crisis.

The king himself, however, told General Menabrea that he owed his recovery to a glass of port wine which his valet gave him when all hope was over,—and that immediately on swallowing it he felt life coming back to him. It is not improbable that the sudden revulsion of feeling aided the salutary effect of the wine.

This Cardinal Corsi, by whose command the priest had refused the king absolution, was a most violent and uncompromising *papalino*. When the king went to hear service in the cathedral of Pisa one day, with all his court and a following of citizens which numbered some thousands, he found the great entrance closed against him. Some one proposed forcing the door, and the indignant people only wanted the slightest assent to give expression to their feelings by some overt act against the priestly authority. But the king, seeing a side door open, said smiling, 'Let us pass in here, my friends; it is the narrow way that leads to paradise.'

Very soon after the same thing happened at Bologna. The king, on visiting the Duomo, was received by one or two inferior clergy at a side entrance. Great indignation was expressed by the citizens, so much so that the bishop was somewhat alarmed, and came to apologise

to the king, excusing his absence on the plea of illness. The king replied :—'You were quite right not to inconvenience yourself, my lord. I do not go to church to visit priests, but to worship God.'

The year 1869 had opened with the birth of a prince, and towards the close of it another little Sabaud made his *début*. This last, being heir to the throne of Italy, would have made a great noise on his entrance into the world, if his grandfather had not been at that moment hanging between life and death.

On November 11 the Princess Margherita gave birth to a son who was christened Vittorio Emanuele, with the title of Prince of Naples, where he was born. This event prevented Prince Umberto from being with his father at the time of his illness, and the crisis was passed before he learned how great the danger had been.

At the end of this year negotiations were opened for a triple alliance between France, Austria, and Italy, but without any result, because the French emperor would not consent to the withdrawal of the troops from Rome, and Victor made that condition a *sine quâ non* for the Italian alliance. This prolonged occupation, in defiance of the wishes of the Romans and the nation at large, as well as those of the king, kept up the bitter memories of the *chassepots* of Mentana, and well-nigh obliterated all feeling of gratitude for the aid Napoleon had given in the liberation of Lombardy.

A new Parliament was convoked in November, and the king, for the first time in his reign, refused to open it in person, making his recent illness the excuse; but

the real reason was a deep chagrin at not being able to announce anything definite about the Roman question. Another ministerial crisis followed the opening of the Chambers, and Signor Lanza was called to the head of affairs.

CHAPTER XXX.

FRANCO-PRUSSIAN WAR. A.D. 1870.

'A Roma ci siamo e ci resteremo.'

TOWARDS the end of the year 1867 Pius IX. called the famous Ecumenical Council which was to promulgate the doctrine of his infallibility; and in the beginning of the new year the fathers of the Church came from all parts of the Christian world to the Eternal City. The government resolved to abstain from any interference in ecclesiastical matters and to afford every facility to the bishops to pass through Italian territory on their way to Rome, so long as no offence was given to the civil power. On this occasion Victor Emmanuel appealed to the Liberal bishops who stopped to visit him in Florence, to use their influence for the sake of the country's peace and in the interests of religion, to end the strife between Church and State. They did make an effort to bring about an amicable arrangement, but to no purpose, being in a minority; while the Pope's party, and the Pope himself, were resolute in holding out to the last.

On March 24, 1870, there occurred an incident at

Pavia which, so far as we know, has not been related by any Italian writer, and yet, though none of Victor Emmanuel's biographers have thought it of sufficient importance to mention, which, 'read by the light of subsequent events,' has a certain significance. Since the attempted assassination of the reigning sovereign, and the consequent agitation for the suppression of disloyal societies, the public has heard a good deal about the *Circoli Barsanti.* What was the origin of the associations, and who was Barsanti? the inquiring foreigner asks; and in reply he hears all sorts of romantic stories—none of them true and most of them absolutely false. It is curious that a public event which happened only eight years ago should be so shrouded in mystery that hardly any Italian can tell the facts of the case. Even Signor Lanza, who was then Minister of the Interior, in lately contradicting a false version in the *Italie*, himself gave an inaccurate account of the affair. The journals have had every variety of story but the true one. Some said Barsanti was a sergeant, who in a republican riot turned treacherously upon his commanding officer and killed him; others that he was a corporal, and had only drawn upon or slightly wounded his superior, under extenuating circumstances. Others again excited the sympathies of the sentimental by describing Barsanti as a most attractive young hero, who, having somehow mistaken his duty, was cruelly sacrificed by the government of the day, who would not permit the petitioners for royal clemency to approach the king. That Barsanti was twenty years of age, golden-haired, and had a mother,

seemed convincing arguments in his favour; and last December one deputy in his place in the Chamber pronounced the execution of this renegade soldier 'an infamy.' It is true he was called to order by the president for the expression; but the fact of a member of Parliament being so ignorant of the merits of the case as such an opinion implies, seems strange to us. It can only be accounted for in this way. The Italians not being yet habituated to the use of a free press, have not brought theirs quite up to the mark; journalists have not a sufficient sense of their responsibilities, and private individuals shrink from telling what they know, because they object to be quoted as authorities. It is the cautious, secretive habit engendered by oppressive governments, now happily passed away.

A writer in the *Nazione* of Florence, a respectable and trustworthy daily paper, at last undertook to clear up the disputed question; and on December 16 there appeared an article in that journal, entitled 'Who was Pietro Barsanti?' in which the accusation and sentence were reproduced in their entirety, and the testimony cited of the officers and men of Barsanti's regiment. All goes to prove the baselessness of the theory that he was an ill-used hero.

According to the *Nazione* the story of the riot in which he took part is briefly this:—

There was much discontent because of the corn-grinding tax, and the republicans thought it a good opportunity to stir up a rebellion; so they organised an attempt on the two barracks of Pavia, on the night of

March 24. Inside of both these barracks there were several accomplices of the conspirators, and one of these perjured soldiers was Corporal Barsanti, a young man who in no way corresponded to the ideal picture drawn by his adherents. He was not blonde, but dark-complexioned, coarse and ordinary in appearance, and so dull of intellect that he was incapable of passing the examination to become a sergeant. On the night of the attack he kept two sergeants locked in a room to prevent them lending assistance in repulsing the attempt, menacing with a revolver a soldier who wished to release them, and endeavouring in every way to seduce his companions from their duty. He did not, however, kill or wound anyone. The young officer Vegezzi was in command of a detachment in the other barrack when he was wounded by a shot from a traitor soldier.

They were all tried by court-martial, and Barsanti was shot like the rest; a petition, got up chiefly by ladies, on the ground of his youth, being firmly repulsed by the ministry. The republicans immediately elected him as a 'martyr of the idea,' and endowed him with all the requisite qualities for a hero—the golden hair included. We confess it is not quite clear to us why a blonde traitor should be dealt with more leniently than a brown one. But as the *bella testa bionda* has been insisted on by Barsanti's admirers, so the iconoclastic writer above quoted sweeps away this myth with the other fictitious attractions of the republican martyr.

This was the origin of the *Circoli Barsanti* to which belonged the assassin Passanante.

The Emperor Napoleon had sacrificed the Italian alliance by persisting in holding his army in the Roman State. He declared war against Prussia without consulting or acquainting Victor Emmanuel with his intentions; the news reached the king when he was chamois-hunting in the Alps, and hot upon it came the tidings of French disasters. It then becoming a matter of necessity to France to call all her available forces into the field, the army was withdrawn from Rome and the Pope left to his own devices. At the same time an appeal was made to the Italian Government for help.

It was Victor Emmanuel's generous impulse to aid France, in spite of the coldness that had arisen on the Roman question. France had once befriended Italy, and now she was in distress; that was enough to establish a claim upon his sympathy. But he found his government utterly averse to any interference in the quarrel. Italy had suffered enough from war; her financial affairs were not in a satisfactory condition, nor was she in any way bound to aid France, seeing that France had not thought it necessary to take counsel with her on the subject. The king argued the matter vigorously in the council, listened to the objections and combated them with perseverance but good temper, trying hard to win over his advisers to his opinion. But they stood firm, and of course he had to yield. He is reported to have said to the French ambassador—'I am ready to go to the aid of the

emperor, but I do not expect to return here as King of Italy.'

His ministers, however, convinced him that such quixotic friendship, though permissible in private life, did not become a sovereign who had the destinies of a nation depending on him, and he remembered that his first duty was to his country; being pledged to Italy, he had no right to throw himself away. The surrender of Sedan was a great shock to him.

When the news of the revolution in Paris arrived, Victor Emmanuel naturally thought of his daughter, and sent in haste an escort to conduct her home. But the Princess Clotilde refused to leave her adopted country in its hour of trial. She wrote a letter to her father to thank him for his anxiety about her, and saying that it was impossible for her to abandon Paris at such a moment. She owed it to her husband, her children, her adopted country, her native country, to remain at her post, no matter what might happen. Her brothers or her sister would do the same in the same position, and she knew her father would approve of her resolution. Victor Emmanuel read this letter to his councillors with a proud and flashing eye. He let Clotilde have her way, thinking she was the best judge of what was right under the circumstances.

The Romans had been very much excited from the time the war broke out; and when it became known that the emperor had surrendered himself and his army, and that there was a likelihood of a speedy settlement of the quarrel, they believed they would be abandoned

once more to their fate, and got into a state of convulsive agitation. They sent one more thrilling appeal to Victor Emmanuel to come and take them before the favourable moment should have passed. Had he been deaf to this last petition it is probable that the despair of the Romans would have led to consequences still more serious than Mentana. But he was at last permitted to listen to the *grido di dolore* that came from the Eternal City. The decisive moment had arrived. As soon as the resolution was taken, an envoy was despatched to Paris to acquaint the provisional government with the intentions of the king. They replied in effect, 'You may do it because we have no longer the power to hinder you.' The truth is that republican France, strange and inconsistent as it seems, was more opposed to Italian unity than the emperor.

Just at the moment when preparations were being made to go to Rome, the Minister of War, General Govone, retired from office, being attacked by a fatal illness which soon after carried him off. He left behind him a grateful memory of the most devoted and single-minded patriotism, united with the charming qualities which are comprised in the Italian word *simpatico.*

While General Cadorna was preparing to conduct the Italian troops over the papal frontier, Victor Emmanuel, whose heart still yearned for a reconciliation with Pio Nono, addressed a private and confidential letter to him, in which he explained his sentiments, and entreated the Holy Father, for the sake of that Italy which he once

loved, to make peace before it was too late. Nothing could be further from his desire than to embitter his old age; he was ready to abdicate if that would spare him pain, but his successor would be constrained to act as he was doing; the national aspirations must be satisfied.

It is said that the Pope was moved by this letter; but if so the impression was transitory—as was that which the words of the Conte di San Martino had produced on him at Gaeta. The same Conte di San Martino was now the bearer of an official letter from the King of Italy to the Holy Father.

Victor Emmanuel to Pius IX.

Most Blessed Father,—With the affection of a son, with the faith of a Catholic, with the soul of an Italian, I address myself now, as on former occasions, to the heart of your holiness.

A flood of dangers threatens Europe. Profiting by the war which desolates the centre of the Continent, the cosmopolitan revolutionary party increases in boldness and audacity, and is planning, especially in that part of Italy ruled by your holiness, the direst offences against the monarchy and the papacy.

I know that the greatness of your soul will not be less than the greatness of events; but I, being a Catholic king and Italian, and, as such, guardian by the disposition of Providence and the national will of the destinies of all the Italians, I feel it my duty to take,

in the face of Europe and Catholicity, the responsibility of maintaining order in the peninsula and the safety of the Holy See.

At the present moment, Holy Father, the state of mind of the Roman populations, and the presence among them of foreign troops come from different countries with divers intentions, foments the agitation and the danger. A boiling over of the passions may lead to the effusion of blood, and this blood is mine.

Your duty is to avoid and prevent this; and I see the immediate necessity for the safety of Italy and the Holy See that my troops, now placed near the frontier, shall occupy certain positions for the security of your holiness and the maintenance of order. Your holiness will not see in this precaution an act of hostility. My government and my forces will restrain themselves absolutely within the conservative limits of maintaining and guarding the rights of the Roman people, easily reconciled with the inviolability of the Supreme Pontiff, his spiritual authority, and the independence of the Holy See.

If your holiness, which I do not doubt—as your sacred character and the benignity of your soul gives me the right to hope—feels the same desire as I do to avoid a conflict and fly the dangers of violence, you can with the Count San Martino, who bears this letter, take counsel concerning the matter now under the consideration of government.

Permit me, your holiness, again to say that the present moment is a solemn one for Italy and the

Church. Let the popehood add efficacy to the spirit of inextinguishable benevolence in your soul towards this land, which is also *your* country, and the sentiments of conciliation which I have always studied to translate into acts, that, satisfying the national aspirations, the Head of Catholicity, surrounded by the devotion of the Italian people, should preserve on the banks of the Tiber a glorious seat, independent of every human sovereignty.

Your holiness, by liberating Rome from foreign troops, will take from her the constant danger of being the battle-ground of subversive parties. You will accomplish a marvellous work, restore peace to the Church, and show Europe, aghast at the horrors of war, how one can win great battles and obtain immortal victories by an act of justice—by one sole word of affection.

I pray your holiness to impart to me your Apostolic benediction, and to accept my sentiments of profound respect.

Your holiness's most humble, most obedient, and devoted

VICTOR EMMANUEL.

Florence, Sept. 8, 1870.

Pio Nono received San Martino courteously, and discussed the situation calmly with him. He lis tened to his assurances that his supreme spiritual author ity his income, his palaces and villas, should be all g uaranteed to him by stringent laws. There was nothing his majesty's government would not do to please his holi-

ness—short of abstaining from entering Rome, which could no longer be delayed without risking the existence of the nation.

'Signor conte,' said the Pope, 'I am not a prophet nor the son of a prophet; but I dare to foretell that the Italian troops shall not enter Rome.'

The count lowered his eyes that the Pope should not see him smile at this extraordinary faith, and replied that neither was he a prophet, nor did he pretend to have any relationship with prophets, but he boldly ventured to assert that the Italian army should enter Rome before long. He then consigned the king's letter to him. When he had read it, he turned wrathfully on the envoy. 'What is the use of this hypocrisy?' he exclaimed. 'Cannot he say at once that he wishes to despoil me of my kingdom?'

San Martino replied that if he had had the composition of that letter he would have used less circumlocution, and said plainly and shortly that Italy, recognising the state of Rome as indispensable to her national being, claimed it as a right.

This frankness made Pio Nono smile, for his humour was variable as a woman's. He said, 'You talk of the aspirations of the Romans: you see with your own eyes that the city is quite tranquil.'

'Your holiness,' replied the outspoken count, 'I may claim some credit for this tranquillity. The citizens wished to make me a demonstration on my arrival, but I prevented it.'

Pius IX. to Victor mmEanuel.

Your Majesty,—The Count Ponza di San Martino has consigned to me a letter which your majesty has been pleased to address to me; but it is not worthy of an affectionate son who boasts himself a professor of the Catholic faith, and who glories in a kingly loyalty. I will not enter into the particulars of that letter, not to renew the pain the first reading occasioned me. But I bless God, who has suffered your majesty to fill with bitterness the last period of life.

For the rest, I cannot admit the demands of your letter, nor accept the principles contained therein. I address myself to God, and place my cause in His hands, for it is entirely His. I pray Him to concede abundant grace to your majesty, deliver you from every peril, and render you a participator in all the mercies of which you may have need.

PIUS PP. IX.

From the Vatican, Sept. 11, 1870.

The day this letter was written General Cadorna had orders to march. He was received with ovations in all the small towns of the Roman State, and took up his quarters outside the capital in the Villa Spada. Here the Prussian ambassador, Count Arnim, visited him to beg that he would suspend hostilities till the diplomatic body should try mediation with the Pope. Next day he informed the general by letter that the attempt had been fruitless. The Pope was resolved to make a feint of defending the city, to show the world that it had

been taken by violence. Early in the morning the attack was begun at the Leonine Gate, and at ten o'clock the Pia Gate gave way before the artillery. A breach was opened in the wall, and the infantry threw themselves into it, while the defenders poured grapeshot from the bastions. It was not much of a fight, but some killed and wounded there were, and, seeing how utterly futile the resistance was, the foreign ambassadors thought it a pity that one life should be lost, and entreated the Pope to send out a flag of truce. He did not yield at first; not till he heard the invaders were inside the walls. When the white flag was hoisted on St. Peter's the diplomatic body drove in haste to ask General Cadorna to put a stop to the conflict. All the male inhabitants of the city were in the streets; they now rushed to the Capitol, where the royal troops were disarming the last papal Zouaves. The great bell rang out while the tricolour was hoisted on the palace, and the multitude broke into rapturous applause. They could hardly yet believe that the temporal power was fallen. No more foreign legions, no more spies, no more Holy Offices! Castel Sant' Angelo and San Michele opened to let out the political prisoners! All this effected in five hours, after so many years of heartburning and bitterness, and fruitless conspiracies! It seemed a dream, so easily was Rome lost and won at the last. But September 20, 1870, marks a great epoch in the history of the world.

The Pope bore this last blow, as all the preceding ones, with wonderful fortitude. He was a brave old

man, and, strong in the faith that his cause was just, he never yielded an inch. 'I cede only to force,' he had said in 1848; and now, at eighty years of age, he presented the same resolute front to all persuasions and remonstrances.

The vote of the Romans was taken as follows:—

For the King . . .	40,785
For the Pope	46

This vote was enough to satisfy Victor Emmanuel's highest expectations. The dream of his life was accomplished, and in a manner most flattering to a monarch's pride. Yet this rose was not without its thorn either. To be all sweetness he should have had Pio Nono's blessing, and be crowned, like Charlemagne, by the hands of the venerable Pontiff in that city of glorious memories where he was henceforth to reign. But he grasped the rose, thorn and all, with the memorable exclamation, 'A Roma ci siamo e ci resteremo!'

CHAPTER XXXI.

M. THIERS' APPEAL TO THE KING.—AMADEO ACCEPTS THE CROWN OF SPAIN.—LAST PARLIAMENT IN FLORENCE. A.D. 1870.

THE provisional government of Paris had sent an ambassador to Florence, M. Sénard, to whom the king had shown such deep feeling for the misfortunes of France that M. Thiers was encouraged to make a journey to Italy to appeal to the king for help for his unhappy country. He had never been friendly to the House of Savoy, and had always opposed Italian unity; so he felt the mission a trying and painful one. It is needless to say that Victor Emmanuel was not influenced by what the Frenchman had said about him when he met his appeal by a negative. He received him kindly, and explained that the reasons of state which prevented him aiding the emperor must prevent him aiding the Republic. 'You have been a constitutional minister,' said the king, 'and you know what are the duties of a constitutional monarch.' And he defined those duties with such precision and discernment that Thiers was much struck by his cleverness. He related to a friend what passed in the interview.

The king [he said] avoided disagreeable allusions, but he let me know delicately, that he had not forgotten what I had said of him in the tribune. He discussed politics with the most elevated views, and as a man who understands the profession. I thought I should have to do with a soldier, but I found an accomplished statesman.

Spain, still in an unsettled state, with a provisional government, once more thought of applying to Italy for a king. Victor Emmanuel considered the task of rescuing Spain from anarchy, and putting her on the road of civilisation and progress, would be one worthy of a prince of Savoy. He had thought of his nephew, the Duke of Genoa, but his extreme youth was an objection, and he finally decided on sending Amadeo. Some Italian statesmen opposed the idea, urging that the prince would be uselessly sacrificed, that Spain was so hopelessly divided and torn by factions, there were so many pretenders to the throne, that the dangers and difficulties would be insurmountable. But the king replied that he knew one of his family would only yield to impossibilities, and he would like to make the trial.

Amadeo shrank from the undertaking with a repugnance which seemed prophetic of disaster, and it took all Victor Emmanuel's influence to persuade his son to accept the proffered crown.

As soon as it was known in Spain that he had consented, a deputation from the Cortes, headed by the

president, Señor Gorrilla, came to Florence to make a formal offer of the throne of Spain, in the name of the nation. The deputation was received in state, in the presence of all the court, the ministers, and foreign ambassadors. In a very complimentary address the king's consent was asked to his son's acceptance of the office.

Victor Emmanuel's Reply to the Cortes.

By this your request, gentlemen, you do honour to my dynasty and to Italy, and you ask a sacrifice of my heart. I accord to my beloved son my consent to accept the glorious throne to which the wish of the Spanish nation calls him. I trust that, with the aid of Divine Providence and the confidence of your noble nation, he shall be able to accomplish his mission for the prosperity and the greatness of Spain.

The president then turned to the prince, who in a voice tremulous with emotion signified his acceptance of the honour. He had not yet learned the truth of the poet's words—

Uneasy lies the head that wears a crown,

but his good sense must have told him that a king with a conscience has a hard road to travel, particularly in a country degraded by ages of misrule and distracted by recent revolutions. He was not dazzled by the prospect; but in obedience to his father's wishes he resolved to make the trial of restoring order to Spain and establishing a settled government.

Though Victor Emmanuel's ambition was gratified by this arrangement, he felt that he was in a manner sacrificing his son. In a private interview with Gorrilla he revealed his paternal feelings, and talked in such a way about Amadeo that the Spaniard came out from the audience in tears, and said to the Italian minister, whom he met at the door—'The king has confided his son to me; I will be a faithful subject.' In the last days of the year 1870 the young King of Spain sailed from Spezzia, amidst the mingled joy and grief, smiles and tears, of his countrymen.

The last Parliament held in Florence was opened December 5.

The King's Speech.

Gentlemen Senators,—Gentlemen Deputies,—The year that now closes has astonished the world by the greatness of the events which have come to pass and which no human judgment could have foretold. Our opinion about Rome we have always loudly proclaimed. And in face of the late resolution to which my love of country has conducted me, I have thought it my duty to convoke the national assembly.

With Rome the capital of Italy I have fulfilled my promise, and crowned the undertaking which twenty-three years ago was initiated by my magnanimous parent. As a king and as a son, I feel in my heart a solemn joy in saluting here assembled the representatives of our beloved country, and in pro-

nouncing these words—Italy is free and one. Now it depends on us to make her great and happy.

Whilst we celebrate this solemn inauguration of Italy complete, two great peoples of this Continent, glorious representatives of modern civilisation, are torn by a terrible struggle. Bound both to France and to Prussia by memories of recent and beneficial alliances, we are obliged to observe a rigorous neutrality, which is also imposed upon us by the duty of not increasing the strife, and that we may be able to interpose an impartial word between the belligerents. This duty, dictated by humanity and friendship, we will not fail to fulfil, adding our efforts to those of the other neutral powers to put an end to a war which ought never to have broken out between two nations whose greatness is equally necessary to the civilised world.

Public opinion, approving by its support this policy, has shown once more that Italy free and united is for Europe an element of order, of liberty, and of peace.

This attitude facilitated our task, when, for the defence of the national territory, and to restore to the Romans the arbitrament of their own destinies, my soldiers, expected as brothers, welcomed as liberators, entered Rome. Rome, reclaimed by the love and by the veneration of the Italians, was thus restored to herself, to Italy, and to the modern world. We entered Rome in the name of the national right, in the name of the compact which binds all Italians

to national unity. We shall hold to this, maintaining the promises that we have solemnly made to ourselves.

Liberty of the Church, of the Pontifical See in the exercise of its religious ministry, in its relations with the Catholic world—on these bases, and within the limit of its powers, my government has initiated the necessary provisions; but to conduct the great work to an end there is required all the authority, all the sense of Parliament.

A few days after the opening of Parliament a fearful inundation of the Tiber immersed a considerable part of Rome, reducing hundreds of families to the direst distress. Victor Emmanuel went to the aid of the sufferers, and the first sight the Romans had of their new king was in the character of a private philanthropist, assisting at relief committees, and alleviating the distress of the poor by every means in his power.

With regard to the Pope, it was the least offensive mode of entering the capital that he could have chosen. As soon as he arrived he sent an aide-de-camp with a letter to Pius IX., acquainting him of his presence and repeating his expressions of reverence and affection. Cardinal Antonelli received the messenger, and would not admit him to the Pope's presence.

Meantime the Guarantee Laws were discussed and passed, and arrangements were made for the transfer of the capital to the Eternal City. The king, during a residence of six years, had grown very fond of the

beautiful city of Florence, and he left it with regret, but nothing like what he suffered when tearing himself away from Turin. Florence behaved admirably on the occasion. The great expense the city had been at to worthily maintain the position of capital of United Italy made the loss of the court very much felt, and this added to other causes has reduced her to great poverty these late years. Nevertheless she rejoiced at the taking of Rome, and applauded enthusiastically the melancholy king as he said farewell to the city representatives at the railway station. 'You rejoice to send me away,' he said with a sad smile. It excites the more sympathy for the present suffering of that most interesting city, that her patriotism and loyalty have undergone no change, as recent events have shown. In the beautiful and touching address which her citizens presented to the king on December 8, in that exquisite *lingua Toscana* that it is a pity to translate, they say—'Florence was crowned with joy when the great Father of his Country installed his palace in this fostering mother, Rome. Florence experienced a loss then, but she rejoiced always, because her misfortunes were a glory for Italy.' And they conclude with the declaration that 'as long as there is an arm able to carry a sword, or a drop of blood in the veins of her people, Florence will be always faithful to her plébiscite.'

CHAPTER XXXII.

ITALIAN UNITY FINALLY ACCOMPLISHED. A.D. 1871–76.

VICTOR EMMANUEL delayed his entry into Rome for nearly nine months after his troops had taken possession of it. When he left Florence he went to Naples for a time, and did not seem in any hurry to install himself in the city he had desired so intensely to unite to his kingdom. But he had got to make a public entry; he could not sneak into his capital like a thief who had no right to come there; so on June 2 he made his ingress in state, with immense demonstrations of enthusiasm. Soon after he went to the opening of the Mont Cenis Railway, and then had the happiness of being fêted by his own Turin with more than ordinary warmth.

This summer the Pope was celebrating the twenty-fifth year of his reign, the longest recorded in the history of the Papacy, and all the sovereigns sent their congratulations. Victor would not be behind the rest, and sent a general in state to the Vatican. He was received as before by Cardinal Antonelli, who said the Holy Father was exhausted and could not receive any more that day, but he desired him to thank his majesty.

On November 27 the first Parliament which repre-

sented Italy in her entirety was opened in the Palazzo Monte Citorio in Rome, more than a year after the entrance of the national army. The senators and deputies assembled in the midst of a joyous agitation, and Victor Emmanuel took his seat on the throne with a feeling of proud satisfaction. The first words that fell from the royal lips, 'The work to which we have consecrated our life is accomplished,' awoke such a response from the hearers as shook the house. The cheers in Parliament were heard and re-echoed in the piazza and along the streets.

On the same day a deputation of the clerical party prostrated themselves at the feet of the Pope with expressions of adoration which might have become a deity to accept, and in equally unmeasured language reprobated the Spoliator, who was just then congratulating himself and his hearers that the great crime of his life was consummated.

The King's Speech.

Gentlemen Senators,—Gentlemen Deputies,—The work to which we consecrated our lives is accomplished. After long expiatory trials, Italy is restored to herself and to Rome. Here, where our people, scattered for so many centuries, find themselves for the first time reassembled in the majesty of their representatives, here, where we recognise the home of our thoughts, everything speaks to us of grandeur, but at the same time everything reminds us of our duties. The joy of

these days will not make us forget them. We have reconquered our position in the world, defending the rights of the nation. Now that the national unity is accomplished and a new era is opened in the history of Italy, we will not fall away from our principles. We have arisen in the name of liberty, and in liberty and order we ought to seek the secret of strength and conciliation.

We have proclaimed the separation of Church and State, and recognising the full independence of the Spiritual Authority, we ought to believe that Rome, capital of Italy, can contrive to be the peaceful and respected seat of the pontificate. Thus shall we succeed in tranquillising the consciences of our people, as with a firmness of purpose equalled by the moderation of our measures, we have known how to accomplish the unity of the nation while maintaining unaltered our friendly relations with foreign powers. The legislative measures that will be presented to you for regulating the condition of ecclesiastical affairs, forming themselves on that same principle of liberty, will only relate to the legal representation, and the nature of possessions, leaving intact those religious institutions that form a part of the government of the Universal Church. Besides this grave question, economical and financial matters principally require your attention. Now that Italy is constructed, we ought to think of making her prosperous by the settlement of her finances, and this we cannot fail to do unless the virtue and perseverance which have given life to

the nation should become less. Prosperous finances will give us the means of reinforcing the military ranks. My most earnest prayers are for peace, and there is no reason to fear its being disturbed; but to reinforce the army and navy, and to renew the arms and defensive works of the national territory, requires long and mature study, and the future may call us to a severe account for any imprudent delay. You will examine the provisions for that object which will be presented to you by my government. There will not fail to be other questions of grave moment, such as that relating to the government of the municipalities and of the provinces, the decentralising of the administration in such measure as not to diminish the strength of the state; those for making a single penal code, for the reformation of juries, and for increasing uniformity and efficacy in the administration of justice. In this way we will provide for public security, without which even the benefits of liberty are dangerous.

Gentlemen Senators,—Gentlemen Deputies,—A vast field of labour lies before you. The national unity accomplished, the struggle of parties will be, I hope, less violent, or they will rival each other only in exciting the development of the productive forces of the nation, and my heart rejoices to perceive already many indications of the increasing industry of our populations.

On the political revival follows closely the revival of economy; savings-banks, commercial associations,

industry, and art exhibitions, public literary meetings, all multiply. The government and parliament should second this fruitful movement by enlarging and strengthening professional and scientific instruction, and by opening up new roads of communication and new outlets for commerce. The marvellous work of the Monte Cenis tunnel is accomplished, and that of St. Gothard is about to be undertaken: the world's road that traverses Italy to Brindisi, and thus unites Europe with India, will have three openings in the Alps for railroad travelling. Celerity of travelling and facility of intercourse will increase the friendly relations that already bind us to the transalpine peoples, and will revive a noble rivalry in industry and civilisation. The future opens before us rich in happy promise; it is for us to respond to the favours of Providence, by showing ourselves worthy to represent amongst the great nations of the earth the glorious part of Italy and of Rome.

On New Year's day, 1872, Victor Emmanuel sent an envoy with the compliments of the season to the Pope. He was treated in the same manner as before; the Holy Father did not receive him, but returned the compliments through his minister.

The chief source of anxiety the king had at this time was the unsatisfactory state in which Spain continued. The young king had set himself energetically to his arduous task in a straightforward and soldierlike manner. Like his father, he disliked court pomp and

pageantry, and lived almost as plainly as a private gentleman. When he was conducted over the magnificent apartments of the palace, and heard that he, the queen, and the little prince were all expected to have separate households, he said simply, 'I live with my family;' which must have shocked the nerves of the Spanish courtiers not a little.

The young king and queen went their own way—he given up to state affairs, she to charitable works, and improving the condition of the poor of Madrid—examples of devotion to duty and domestic virtues to which their subjects were unaccustomed, and which they did not know how to appreciate.

The war of parties went on raging throughout the country. There were the moderate Liberals who had put Amadeo on the throne; the Reactionists or friends of the fallen dynasty, to which belonged the clergy and many of the old nobility; the Carlists, the Republicans, and still another important section of society which the existence of all these generated—the brigands.

General Prim had already fallen a victim to the vengeance of some of these malcontents, and now an attempt was made upon the life of the sovereign while he was driving through the streets of Madrid with his wife. It was midsummer, and Victor Emmanuel was in the mountains of Savoy when he received the announcement.

To the King of Italy.

I advise your majesty that this evening we have been the object of an attempt. Thank God, we are quite safe.

AMADEO.

Madrid, July 18.

When the king had recovered from the agitation into which the first shock threw him, he experienced a feeling of intense anger against the perpetrator of the crime. He hastened to the nearest telegraph office to let off the steam in a communication to his son.

After three inquiet and unhappy years of sovereign power, Amadeo resolved to abdicate, February 1873, because he would not betray the constitution to which he had sworn, nor shed blood for the establishment of his dynasty. It was pleasant to see the welcome the fallen king got on his return to Italy. The Turin people received him with rapture. He went to Florence to meet his father, and arranged to arrive in the dead of the night, so as to avoid a demonstration. But the Florentines were too clever for him. They waited all night in bitter winter weather at the station, and escorted him with a torch-light procession and bands of music to the Pitti Palace with the warmest display of affection. From a house opposite the palace we were witness of this hearty and spontaneous demonstration of the generous Florentines, which, under the circumstances, had something touching in it.

Victor Emmanuel was grieved and disappointed, but he did not estimate his son's merit by his success; Amadeo had failed because, like himself, he would not be other than a *Rè galantuomo*, and he received him with open arms.

The Emperor Napoleon died on January 9 of this year, and Victor Emmanuel was really grieved at the event, for he had never forgotten the campaign of 1859, and the kindly feeling it had engendered survived all subsequent trials.

In May Manzoni died at an advanced age. Milan decreed him a public funeral, and the king sent his sons and cousin to assist at the ceremony.

In June another public loss followed in the death of Ratazzi, who was the king's personal friend; and he was very much depressed at this time by seeing so many of his contemporaries 'going over to the majority.'

Hosts of distinguished visitors came to Rome these first years of Victor Emmanuel's residence there; there was hardly a country in Europe which had not sent a royal prince to salute the King of Italy in his new capital. Amongst these were three English princes, a prince of Prussia, and an Austrian archduke. Nothing could be kinder than the feeling that now existed between the Houses of Hapsburg and Savoy, and the King of Italy accepted a very pressing invitation to visit Vienna on the occasion of the Exhibition. Accompanied by his ministers, Minghetti and Visconti Venosta, and a large following, he arrived in Vienna on September 17, 1873.

Victor Emmanuel had so completely sunk all personal considerations in the patriot king, that no one suspected, during the years of division with Austria, that this hostility cost him any sacrifice of feeling—at least after the death of his wife. But the intense pleasure he showed at the recovered friendship revealed the fact that the relationship of his adversaries had added to the bitterness of the struggle.

As the train approached the station a flood of painful memories rushed across his mind; it seemed almost a dream that he was the honoured guest of Francis Joseph, against whom he had been waging war ever since he came to the throne. In a few minutes he would be face to face with this strange brother whom he had never met; and an extraordinary agitation seized him, which sent the blood from his face to his heart. The Emperor and the King embraced with an emotion which attested the sincerity of their feelings. When Francis Joseph presented his brothers, even in that moment of confusion a gentlemanly instinct made Victor Emmanuel single out for special notice the Archduke Albert, who had distinguished himself on the two fields of Novara and Custozza—pregnant with painful memories to every Italian, but especially to the king. He walked up to him, and taking both his hands, shook them repeatedly. The emotion which Victor Emmanuel experienced in this reconciliation was brought to a climax when, in the salon of the Archduke Ranieri, he saw the portrait of his late queen, taken when she was a girl. Thinking how happy she would have been in this

reunion with her long-divided relations, he could not restrain his tears.

Victor Emmanuel was painfully anxious to avoid any unpleasant allusion to past differences. He had removed from his travelling hat a representation of the Iron Crown of Lombardy; and when he was told that in proposing the Emperor's health he should also call him *King of Hungary*, he objected, saying that it recalled disagreeable memories, and he would not remind the emperor of them. But he was finally convinced that Francis Joseph was proud of the double title, and he gave the toast as etiquette demanded. In bestowing decorations he did not offer the *Corona d' Italia* to any Austrian unless he had some secret intimation that it was specially desired.

After four days of the most profuse and graceful hospitality on the part of the emperor, Victor Emmanuel set out for Berlin, where his reception by sovereign and people was cordial in the extreme. Nothing could exceed the Emperor Francis Joseph's kindness, but the welcome the Prussians gave *il Rè Galantuomo* was even more thorough and hearty than that of the Austrians. The Emperor William said he had never seen his subjects so excited by the presence of a foreign sovereign. Victor also won the hearts of all the royal princes and princesses by his frank simplicity of manners, his humour and *bonhomie*; and the crown prince and he became greater friends than ever. While he was at Berlin a characteristic incident occurred. At a court dinner Victor Emmanuel was seated at the emperor's right hand,

and many distinguished guests, Italians and Prussians, were present, when he suddenly said, 'You know I would have made war on you only for these gentlemen,' pointing to his ministers, who listened in confused silence to this declaration. He then explained frankly that such had been his personal regard for Napoleon, and his grateful remembrance of past services, that he would certainly have gone to his aid had not his duty as constitutional sovereign compelled him to bow to the will of the government and nation. But now that the quarrel was ended he was proud to be the sincere friend of united Germany and her glorious emperor. The old emperor was charmed with this candour. He took Victor's hand and pressed it, saying, 'I thank your majesty for your frankness.'

On Victor Emmanuel's return to his own country he stopped in Turin to inaugurate a monument to Cavour on November 8, and on the 13th of the same month he opened the Parliament, in a long speech, chiefly on the relations of Church and State, which continued to occupy the attention of the government.

I rejoice to tell you (he said), that our relations with the foreign powers are friendly. These good relations received a solemn confirmation on the occasion of the visit that I have just made to the Emperor of Austria and the Emperor of Germany. The demonstrations of cordial sympathy that I have received from those two sovereigns and from their peoples were meant for regenerated Italy, which has known how to take

her place among civilised nations. Austria and Italy have been old adversaries on the field of battle. The cause of their long contest removed, there remains only confidence in their common interests and in the advantages of sincere friendship. This friendship is all the more grateful to me because it is associated with those family affections which a higher and more imperious duty has been able to dominate, but could not extinguish in my heart.

These words had been put in at the king's express desire. France, as usual, pretending a devotion to the Church, took umbrage at the proceedings of the Italian government, and recalled her representative. Victor Emmanuel, who liked the ambassador, spoke very frankly to him when he came to take his leave. 'It is a great pity,' he said, 'to use religious scruples as a pretext for political objects. Religion is a grand, a sublime thing; we all feel the need of it, and it is the duty of us all not to compromise it—not to use it as a cloak.' A just rebuke.

The year 1874 was the twenty-fifth of Victor Emmanuel's reign, and it was celebrated as a great national fête. On the morning of March 23, an immense assemblage thronged to the Quirinal, consisting of deputations representing all classes and bodies of the state, who wished to present loyal addresses to the king.

The foreign ambassadors also came in the name of their sovereigns to offer their congratulations. It was a

very warm demonstration, and Victor Emmanuel was much gratified by it.

He exhausted himself in suitable replies to the addresses, but they are too numerous to quote.

About this time the French Government removed the old ship of war *Orénoque*, which had remained at Civita Vecchia as a *protection* to the Holy Father, or a means of escape in case of danger.

In this year several eminent Italians died; amongst them the Marchese Gualterio, one of the most devoted friends of the House of Savoy, and the Cavaliere Desambrois, who had presided in the councils of Charles Albert at the promulgation of the *Statuto*. The 'makers' of Italy were fast dropping off, and Victor Emmanuel was left almost alone of the noble band who had rallied round his throne in the time of trial and danger. He felt it deeply. 'I am not yet old, and all the friends of my youth are passing away,' he said sadly. La Marmora and the king had become estranged in the days of prosperity and peace, having clung to each other faithfully in the time of misfortune. We do not pretend to say whose fault it was, but it must have saddened the last few years of these two gallant warm-hearted soldiers, who had made the campaign of life together, to be divided at the end.

In 1876 the two emperors returned the visit the King of Italy had made them three years before. In consideration for the Pope's feelings Victor Emmanuel could not receive his visitors in Rome, so they were asked to select whatever other city in the kingdom they liked.

The Emperor of Austria, with 'exquisite courtesy,' chose Venice as the spot of Italian soil on which to renew his pledge of friendship to Victor Emmanuel. If he went to Rome the Pope would be offended, if to Florence or Naples he would hurt the feelings of his dispossessed relations. Choosing Venice he hurt nobody but himself.

Victor Emmanuel was quite touched by this magnanimity, because he knew Francis Joseph had selected Venice of a set purpose. There was Turin in which the king could have received his guest without awakening any unpleasant recollections. 'It is an act of self-abnegation,' he said, 'of which I do not believe I should be capable.'

All the more warm was the welcome he wished to give him in the city of the Lagunes. He felt a little uneasy lest the reception of the emperor by the Venetians should not be all he wished, but there was no need of anxiety on this point. The king walked up and down the platform with feverish impatience, looking up the line every few minutes. When the train stopped, and the emperor sprang out, the first face that presented itself was that of his 'dear friend, ally, and brother.' The sovereigns kissed each other on the lips, and walked arm in arm out of the station. Wherever they appeared they seemed anxious to show the people what sincere confiding friends old enemies can become when once reconciled. And the Venetians left nothing undone on their part that might please and honour the guest of their king. The city authorities spared no expense, and the

people received the emperor, who had been to them the personification of the *Straniero* so long hated, with loud and hearty applause. Did the Kaiser remember all the hard names he was called in those days when the king and he exchanged messages of fierce defiance? If so, the memory was quickly drowned in the uproarious rejoicings with which he was now welcomed as a guest in that city over which he once ruled. The Italian tricolour which floated from the towers and windows was intertwined with the yellow and black of Austria; the bands played the national tunes of both countries, and various emblematical devices expressed a complete wiping out of the old feud, and cordial reconciliation.

In the October of the same year the Emperor William came to visit Italy, and stopped in Milan. With him there were no awkward reminiscences to be thrust in the background. Milan was devoted to King Victor, and was proud of the opportunity of displaying her loyalty by doing honour to his illustrious guest. And the king was proud of 'his Milanese, who always did things with spirit.' When driving from the station he ordered the soldiers not to impede the crowd from approaching the royal carriage, that the emperor and the people might see each other; and at a review where they were on horseback, the military gave way and allowed the multitude to surround the sovereigns, whom they greeted with enthusiastic cheers, which were very cordially responded to by both.

On November 8, 1876, after a lingering illness of three

years, died, at San Remo, Vittoria, Duchess of Aosta, to the inexpressible grief of her husband and the deep regret of all the royal family.

There had been a general election, and the new Parliament opened on the 20th, the court being in deep mourning on the occasion, and the king delivered his last speech from the throne, from which we take the opening paragraph :—

Gentlemen Senators,—Gentlemen Deputies,—Afflicted by a domestic sorrow, in which I see with gratitude my people warmly share, I come to-day to seek the best consolation in the fulfilment of my duty. And in truth I never have to inaugurate this solemnity without feeling increase in my heart faith in the destinies of Italy, and in the future of the free institutions to which we are sworn.

The speech, which is very long, concludes with these words :—

For six years we have celebrated in Rome the fête of national unity. Our complete unity has borne fruits of glory and proofs of wisdom. Much has been done, but much remains to do. There remains the work which requires the greatest patience in labour and the greatest harmony of will, that of consolidating, and, where necessary, correcting, the whole the edifice of government. In this we can only succeed by emulating one another in laboriousness and steadiness of purpose. I indicate the way to you, and I feel sure that also in

these battles for our civil regeneration, my voice will find a response in noble sacrifices and glorious victories.

This was the last time that the voice of *il Rè Galantuomo* was heard to resound in the Legislative Assembly.

CHAPTER XXXIII.

VICTOR EMMANUEL IN PRIVATE LIFE. A.D. 1877.

VICTOR EMMANUEL had always been a man of the simplest tastes and habits, and his residence in Rome had in no way changed his mode of life. He rose at a little past four o'clock summer and winter, and took a small cup of coffee before going out for his morning walk. In the shooting season he never went without his gun and dogs; his favourite of the canine species being an English terrier called 'Milord,' a creature of extraordinary sagacity and devotion, and as a protection to his master as good as a regiment of soldiers. When the king died the poor dog, tied up in his house, sent forth the most pitiful cries, and refusing his food almost perished of hunger. On returning from the country the king transacted business of various kinds until his simple breakfast between eleven and twelve o'clock, which was also his dinner, for he tasted nothing more till he took a light supper at a late hour. He then rested for an hour or two, reading and smoking, and afterwards resumed his multifarious duties, of answering correspondence public and private, and giving audiences to all sorts and con-

ditions of men, from foreign princes and statesmen down to the meanest artisan in the city. In the afternoon he generally drove through the town and appeared at the fashionable promenade on the Pincian Hill; after which more business was gone through, and late in the evening he drove to the Villa Mirafiore, a beautiful house a short distance from Rome, which he had built for his countess, on whom he bestowed every luxury. It is said that Victor Emmanuel repented of his union with this lady when he recovered from the fever. Be this as it may, after the ceremony of marriage had taken place, though it was in no way legally binding, he always spoke of her and regarded her as his wife. Unless the king were detained at the theatre or a reception or family reunion at the Quirinal, he generally passed the evening with one or two intimate friends at his country home. He supped about ten or eleven o'clock, retired at midnight, was up at the dawn, had two or three hours hard exercise, and was installed in his city palace, ready for work, before many of his subjects had opened their eyes.

A small plainly furnished suite of apartments on the ground floor was all Victor Emmanuel occupied of the magnificent palace of the Quirinal, except on state occasions. With the exception of his military uniforms, which were of necessity handsome, his wardrobe was the scantiest which a gentleman could be supposed to manage with by rigid economy. He wore the same cloth, colour, and texture all the year round—grey for morning and black for evening. He seldom had more

than one suit of each, and wore them till they were shabby, which caused a Neapolitan boy to remark, 'The ministry load us with taxes, and yet they have not the heart to buy Vittorio a new pair of pantaloons!'

The king laughed heartily when he heard the observation. The only thing he was particular about was his linen, and of that he liked a great quantity and fine quality. When he was going to Berlin and Vienna, his gentlemen-in-waiting told him that his wardrobe required replenishing. The king replied, 'Very well; order what is necessary.' 'But your majesty *must* have your measure taken this time, for they are very elegant at Berlin and Vienna.'

'What a nuisance! Ask Baron —— to be kind enough to have his measure taken for me; he is about my size,' was the response. He never wore gloves but when he was *en grande toilette.*

Going to the theatre one night in a grey coat, the king observed that the daughter of the Emperor of Russia and the Princess Margherita were in the house. He must pay a visit to the foreign princess, and it was too late to return to the Quirinal to change his dress. 'I am all black but the coat,' he said to his attendants; 'if some one would lend me a coat!' He espied a young marquis, one of his aides-de-camp, near, and sent for him. The coat was quickly exchanged, but a white tie was still wanting. The marquis offered his, but Victor Emmanuel, seeing one of his servants at the door of the box with a fresher one, walked up to him, and silently took off his tie and fastened it on himself; then

brushing his hair at the glass he said, 'Do I look King of Italy?'

This familiarity, in which he occasionally indulged, did not involve a loss of dignity, for he knew how to check any undue presumption. Once a Roman noble, whose sympathies were rather with the old *régime* than the new, said, 'I wonder your majesty drives in the Corso; we Roman princes do not go.'

'And we, King of Italy, go;' replied Victor Emmanuel, with a stately dignity which he could assume when occasion required.

He was excessively punctual in all his engagements, having his time portioned out for every separate duty, and he could not tolerate the want of punctuality in others. One evening an engineer kept him waiting ten minutes, during which period his impatient temper got the better of him. He was just despatching a messenger to know if anything had happened, when the engineer made his appearance. The king walked up to him, watch in hand, saying, 'Bravo! you are ten minutes late!'

The delinquent was so crushed that he could not find a word of apology. The good-natured king, seeing this, thought his rebuke had been too sharp, and hastened to add, 'Well, I am sure it was not your fault, and I will take care that it does not occur again.' He went into the adjoining room and brought out a handsome watch, saying, 'This goes exactly with mine, so in future there shall be no difference in our time.' 'Pardon,' murmured the engineer, 'your majesty, I am so con-

fused——' 'Enough, the incident is forgotten; let us talk of more important things,' said the king.

King Victor was wont to quote the words of Henry of Navarre, 'A court without a queen is like spring-time without flowers;' and certainly his court suffered a heavy loss in the early death of his queen, who is described by everyone who knew her as quite an ideal character. The deep attachment and respect which her husband felt for her could not have failed to have a powerful influence on his life had she been spared to him. Unhappily the removal of his guardian angel—for as such he regarded Adelaide—released Victor Emmanuel, already too much disposed to disregard the *convenances*, from the wholesome restraints of family and court life; for a court without a queen, presided over by a king who hated ceremony and etiquette, must have been wanting in some important elements. The result of this excessive liberty on a temperament such as his may be imagined. But when all has been said in just condemnation of Victor Emmanuel's irregularities, the undoubted fact remains that public duty was never neglected nor postponed for private interest or pleasure, and that no back-door influence was permitted to bear upon state affairs; for no ideal prince, not even the British Arthur, could have a loftier sense of his kingly responsibility, or a more conscientious regard for the honour and welfare of his country.

Everyone has heard of King Victor's inordinate love of horses, of which he had a rare supply, and spent on them much more than he could afford. We have heard

that his successor, who would not sell anything that had belonged to his father, has given some hundreds of these animals as presents to cavalry officers. He also refused to allow the nation to pay the late king's debts—which in the moment of sorrowful enthusiasm she would gladly have done—reserving that duty to himself. The king's debts, says an enthusiastic admirer, 'so far from being a blot, are much to his credit, inasmuch as the head of every state has an opportunity of amassing a large fortune if he will; and Victor Emmanuel not only did not do this, but spent much of his private patrimony, his civil list being insufficient even for a miserly sovereign, while it could not possibly be enough for a very generous one.'

The worry that all sovereigns have to support of incessant applications for help in various ways, Victor Emmanuel suffered from in an extraordinary degree. Petitioners lay in wait for him at his palace door, on his promenades, at the church door, at the door of the theatre—every place where they could catch sight of him and throw a paper into his carriage. Every post brought bushels of letters, some of them registered, containing the most pitiful tales of want, and misery, and despair, and everything that could touch a man's heart and excite his interest and curiosity. Many of these were genuine cases of distress, but many were also ingeniously devised plots to extort money from the soft-hearted king, or trap him into an intrigue. The *éclat* attaching to his public career, his well-known generosity, and—it must be owned—his reputation for gallantry,

which his enemies had spread and exaggerated beyond his deserts, made him a target for this sort of persecution to a degree above the common lot of princes. It was in vain that his faithful servants unmasked impostors, and cautioned and warned him against lending too ready an ear to every applicant; he could not turn a petitioner away unheard, and if undeserving persons sometimes got what they had no right to, on the other hand hundreds of miserable beings were relieved and sustained through some difficult crisis. Here is one of the many authentic anecdotes of Victor Emmanuel's charity:—

One evening, at the door of the theatre, a man rushed at the royal carriage with a paper in his hand crying, '*Maestà, grazia.*' The king stopped the carriage, and put out his hand to take the petition.

'Permit me one word, your majesty,' said the man.

'Even two; let us hear them,' was the gracious reply.

'Your majesty does not know me?'

'Really I have not that pleasure,' said the king.

'Sire, I am a professor in the orchestra of the Politeama, where I play the horn close to your majesty's box.'

'This gives me much pleasure, but let us come to the moral.'

'Here it is, sire. My landlord intimates that I must pay my arrears of rent, or be turned out. Imagine it, with a wife and five children. To-morrow I am to appear before the Tribunal to hear myself condemned. Your majesty, I say no more; here is the citation.'

'Well, well, I understand; and do you want me to go to the *prefettura* instead of you?' asked Victor smiling.

'Oh no, your majesty, I will go; but going, I should like to be able to say, "here is the money, and I owe it to the generosity of my king."'

'Very well; we will provide it.'

The grateful musician kissed the liberal hand which saved him from ruin, and the king entered his box and related the incident to his friends.

'Ah,' said Count Castellengo, the Minister of the Household, whose life was a constant struggle to check his master's extravagance, 'if he makes this public to-morrow, everyone who has rent to pay will come to the Quirinal for it.'

The king shrugged his shoulders, and next day the player of the horn received 300 francs.

It was not on the battle-field alone that Victor Emmanuel was always ready to expose his life for the sake of his people. Whenever a town was visited by any violent epidemic, the king, besides contributing largely to the relief of the sufferers, hastened thither to assist personally in the work.

In 1865 the cholera was raging in Naples, and the inhabitants, seized with a panic, were migrating in hundreds from the city. So much depends in this disease on the state of mind, that the terror caused by the panic increased the pestilence tenfold. It was then that the king, wishing to give courage to his afflicted subjects by an example of utter fearlessness, arrived in Naples, and

hastened, in company with the syndic and the prefect, to visit all the poor districts, which were most infected because of the dirt and squalor in which the inhabitants lived, 'where in the memory of man the least shadow of a king had never been seen,' says the narrator. A great number of the lower classes held the person of a sovereign in a sort of superstitious awe, as endowed with more than human power for good or ill; and so the presence of the benevolent king had a very efficacious effect.

In visiting the hospitals he stood beside the sick beds, and spoke encouragingly to the patients. Before one of these, already marked for death, the king stopped, and taking his frozen, damp hand, he pressed it, saying, 'Take courage, poor man, and try to recover soon.' The warm grasp of the hand, the strong cheerful voice, the recognition of the king's face, had an agitating effect on the dying man. That evening the syndic visited the king and said: 'Your majesty's coming is a joyful omen. I am happy to tell you that the doctors report a diminution of the disease in the course of the day, and your majesty has unawares worked a miracle. The man you saw this morning stretched for death, is out of danger this evening. The doctors say that the excitement of your presence caused a salutary crisis.'

'I am so glad. But what fun! If they spread the report that I work miracles I am afraid the Neapolitans will divide me in pieces in order to reduce me to relics,' said the king.

Victor Emmanuel had a droll humorous way of re-

lating little anecdotes, which amused his friends more from the manner of telling them than the matter. One day when he was on a journey the train stopped for a few minutes at a little country station in a very remote district, where probably the shadow of a king had never been seen. On the platform the syndic appeared, elegantly 'got up' for the occasion. The king, seeing the good man 'exhausting himself in bows,' beckoned him to approach the carriage-window.

'I presume, signore, that you are the syndic. I congratulate you,' said his majesty; and after some further remarks he opened his huge cigar-case, which he had always at hand, and offered him one of his havannahs.

'No, sire, I never could have the boldness to put my hand in your majesty's cigar-case.'

'I pray you accept; do me the pleasure,' said the king persuasively, taking out a cigar and putting it into the hand of the modest syndic.

'Sire,' said he, kissing the royal hand, 'this cigar shall be the chief glory of my *comune*. I shall smoke this cigar the rest of my life.'

Victor was a great smoker. In the Summer Theatre at Naples there was put up once a prohibition against smoking, which displeased the king, and he ordered it to be taken down. Then he lit a cigar, and offered some to his suite; whereupon all the men in the theatre began to smoke.

'Behold, sire,' observed one of the courtiers, 'how quickly the example of royalty is followed.'

'When it is a bad example, yes,' was the keen rejoinder.

Victor Emmanuel had a passion for hunting; he never seemed in such good spirits as when he was inhaling the keen mountain air, and clambering over Alpine snows, where he outdid everyone in daring feats of agility. He never could be persuaded to wear flannel, or put on an overcoat or mantle. In these mountain excursions he slept under canvas in the severest weather, regardless of all discomforts. On Sundays a priest was brought from the nearest village, and a little temporary altar erected in the king's tent for religious service, in which he expected all his following to assist; for Victor Emmanuel was not, as he once said to the French ambassador, a *mauvais chrétien*. He reverenced everything sacred, he never used profane language, and we are told by one who knew him intimately, that 'it hurt his nerves to hear anyone swear.'

The king used to send the produce of the chase as presents to strangers in the neighbourhood; and once there was assembled not far off from the mountain in which the royal hunting-party were stationed, a number of young artists and authors, who on receiving a gift from the king thanked him in comic verse and sketches, which pleased him much. He invited them all to spend a day or two with him, and received them with such a hearty hospitality, such *bonhomie*, such fun and wit, that the guests will never forget the pleasure of that mountain excursion. When thus set free from the cares of state and the irksome conventionalities of court

life, Victor Emmanuel was like a schoolboy in vacation; no danger could daunt him, no fatigue could depress his spirits. He has often gone the whole day without food, having taken nothing but a cup of coffee early in the morning, and not returned to supper till a late hour in the evening.

Senator Plezza relates an amusing little anecdote which is characteristic of Victor Emmanuel. Just at the beginning of the war of 1859 Signor Plezza was appointed governor of Alessandria; but, on hearing that the Emperor of the French was expected to call there, begged to be excused, on the plea that he was unfit to receive a foreign sovereign. Count Cavour said he had need of him in that post, and refused to cancel the appointment. Plezza then appealed to the king, saying that he understood nothing of etiquette, and could not represent his sovereign.

'Is it possible?' said Victor Emmanuel.

'It is true, your majesty; I never come to court but on public business, and I am quite ignorant of the etiquette necessary for such an occasion.'

'You understand absolutely nothing of etiquette?' asked the king again.

'Nothing, sire.'

'Then since it is so, give me your hand. You are entirely fitted to represent me, for neither did I ever understand etiquette.'

One day one of his ministers spoke of an appointment he had just made to some public office. The king took up a publication in which the newly-appointed

gentleman, writing in the Republican interest, had formerly attacked the king in a satirical poem. 'Did you know that he was the author of this?' he asked, showing the production.

'No, your majesty; of course not. I will cancel the appointment.'

But it was not in Victor Emmanuel's leonine nature to take such a paltry revenge on the ex-republican.

'No, we will cancel the poem rather,' he said with a smile; 'let the poor devil stand.'

There was a patrician family reduced to poverty by the gambling propensities of the father, and some friend of the house introduced one of the children into the king's presence. He patted her head, kissed her, and put a small gift in her hand. Then looking round to see that no one was observing him, he took notes for a large sum and fastened them in the child's plaits, saying, 'Let no one unpin your hair but mamma; you understand, dear?'

A young French officer, maimed so as to render him unfit for service, had been nursed in the house of a gentleman at Ferrara, and during his convalescence he and the daughter of the house had fallen desperately in love; but as neither the lady nor the gentleman had any provision for the future, the case seemed hopeless. The romantic story being told to the king, he gave the officer a pension and the girl a small *dote*, to enable them to marry.

But our space is running short and we must stop, though we could relate many more anecdotes illustra-

tive of Victor Emmanuel's character in its strong and weak points. The more one studies it, the more one appreciates the just and well-balanced mind, the simple sincerity, the large-hearted humanity, of the man Victor Emmanuel, apart from his qualities as king, in which the world has acknowledged his merit.

CHAPTER XXXIV.

DRAWING TO A CLOSE. A.D. 1877.

VICTOR EMMANUEL had been now seven years reigning in Rome, and notwithstanding the difficult relations between Church and State, and other trials which the young nation had to struggle against, public affairs had gone on with wonderful order and tranquillity. The heads of the Church and State reigned in their respective palaces of the Vatican and the Quirinal, each living in his world apart, as if they had been in different hemispheres.

Pius IX., after an unusually stirring, eventful career, for a churchman, had sunk into political insignificance, and the world heard little of him, if we except the small commotion caused by an occasional flock of pilgrims in the Eternal City, or the reception of a number of foreign visitors desirous of seeing with their own eyes that most interesting personage called the Prisoner of the Vatican. The Holy Father received these visitors benignly, talked pleasantly with them, gave them his benediction, and his small white hand to kiss.

Hundreds of anecdotes were afloat as to how serenely —nay gaily—the good old man bore his imprisonment;

and many of his witticisms relate to his own peculiar position, as when he remarked on Garibaldi's arrival in Rome, 'We were *two*; now we are *three*.' These *bon mots*, and an occasional allocution, were all that was heard of the Pope after the Italians took possession of the ancient capital. The bitterness of the pastorals and his private gaiety—the contrast between the ideal martyr-pope lying on a bed of straw, and the charming courtly gentleman whose green old age reposed in a home which the proudest monarch in Europe might envy, had a rather irritating effect on the Italian public mind. Pio Nono, however, was not wilfully false or deceptive, but he had a dual character: as Pope he felt it his duty to cry out about the persecutions of the Church, while as a man he was gentle and amiable, and did not feel towards Victor Emmanuel the animosity with which he was accredited. He sometimes, to the king's friends, spoke kindly of him as a *buon figliuolo*, and wrote, when occasion required, in a not unfriendly spirit. One instance will serve to show that it was as much from the influence of those around him as from principle, that Pius IX. refused all intercourse with the King of Italy. In 1872 the Pope, wishing to suppress some scandal of which he had become cognisant, wrote in his own hand, without consulting Antonelli, a letter to the king, asking him to use his authority for the removal of the said abuse. One of the Noble Guards arrived at the Quirinal, saying he had orders from the Pope to consign the letter into his majesty's hands. The king was pleased to recognise the Pope's own characters, and pleased also

with the contents; for in that letter he acknowledged him as a constitutional sovereign, telling him to use his power as far as it went, and 'consult his ministers.' It concluded with these words, 'Full of paternal affection, I pray God for your majesty, I pray Him for Italy, and I pray Him for the Church.'

Thus in private Pio Nono's kind heart sometimes spoke, in spite of the constant guard he kept upon it. His public denunciations were for the edification of the Catholic world, which must also have been edified by the Christian humility with which Victor Emmanuel bore these public denunciations and private snubbings from the Vatican, never failing in deferential respect towards the Holy Father. And from a heretic point of view there seems something noble in the meekness with which the proud conqueror bowed before his aged and impotent foe, pleading for his friendship, and saying he was ready to abdicate if that could spare him pain. Pius IX. would have been more (or less) than man if he had not been touched by the attitude of Victor Emmanuel towards him personally; and there is no doubt that he was, though his court was at great pains to conceal the fact.

The liberation of Rome by the monarchy had silenced those restless spirits who had so long made it their war-cry; and Garibaldi, after sulking for years, and making common cause with the republicans, was elected deputy to the national Parliament, took a solemn oath of allegiance to the King of Italy, and in a long private audience all differences were explained away and the heroes reconciled. In presence of the great national

triumph there was a general truce to the hostilities of party, all uniting in testimonies of admiration and gratitude to the sovereign whose brave, firm hand had guided the ship of state into port. It is sometimes said of constitutional sovereigns that they *reign* but do not *govern*. Victor Emmanuel never was a royal puppet of this sort. As head of the state, he exercised his authority judiciously, and assisted his ministers with his wise, moderate counsels, balancing the extremes of opinion. Not long ago he was asked by a distinguished foreigner if his ministers were not Radical. To which he replied with a smile, 'And if they were, what matter? Am I not here? If, instead of *Radicals*, as you say, I had a ministry of *Cardinals*, things should go on in the same way.' And when some one hoped that on the occasion of the expected conclave, public matters would be conducted with tolerance and moderation, he said, 'Be tranquil; all will go well. Remember that the leader of the choir is always the same.'

Victor Emmanuel was now at the zenith of his glory; his utmost ambition was attained. He had found Italy oppressed by a host of petty tyrants, dominated by Austria, torn by lawless combinations, misjudged and condemned by the other countries of Europe. She was now a free united nation, tranquil and law-abiding, respected everywhere. At peace with all the world, beloved and honoured by his people, what was left for him to desire? He might say with the poet—

I have touched the highest point of all my greatness.

But he was not happy; and during the last few months he had been subject to unaccountable fits of melancholy. That this gloom had its origin in a feeling of dissatisfaction with himself is very probable. Notwithstanding his long and resolute struggle against clerical pretensions, Victor Emmanuel had preserved a simple child-like faith in the religion he had been taught at his mother's knee: and through all the stormy passions of his fitful career he had preserved sacred the image of his pure young wife, whose memory he revered as that of a saint. In Turin, where he passed the autumn of this year, having gone there to inaugurate a monument to his brother, the Duke of Genoa, he was heard to say more than once, 'I am not a good man, but I cannot die a bad death; she who is in heaven would not permit it.'

In the middle of November the king returned to the capital for the reopening of Parliament. Then in December he made a hasty journey to Turin to see the Countess Mirafiore, who was ill, and returned for the festivities of Christmas and New Year's day, with the intention of going back as soon as they were over. On the last day of the year 1877 Victor Emmanuel received all the foreign ministers who waited on him to exchange the compliments of the season in the name of their respective sovereigns. The following day he gave audience to deputations from both Houses of Parliament and others who presented congratulatory addresses. The king spoke cheerfully and hopefully of the future,

and bade his ministers trust always in the star of Italy.

'The star of Italy is your majesty,' replied Signor Depretis, at which the king smiled sadly.

They did not dream that it was his last New Year's day; but he was even then feeling indisposed, and in nine days after he was dead.

CHAPTER XXXV.

THE LAST DAYS OF VICTOR EMMANUEL. A.D. 1878.

ON New Year's day the king had not felt well; on the 4th he was decidedly ill. On the 5th the news of General La Marmora's death arriving, gave him a great shock, and he wrote a telegram of condolence to the family, the last words he ever penned. Violent fever set in, accompanied by inflammation of the lungs, which was aggravated by his own imprudence in having got out of bed at night and gone on the balcony to cool himself. Every day the disease took more alarming proportions. Prince Umberto and the Princess Margherita were the only members of the royal family then at the Quirinal. Telegrams were sent in every direction to summon the absent ones, but too late. On the morning of the 9th the king was decidedly worse; the utmost consternation reigned throughout the palace. The grief of the prince and princess was indescribable; the latter had earnestly entreated to be allowed to sit all night with the patient, but her husband would not permit it. At an early hour a cardinal had come from the Vatican with kind inquiries from the Pope about the health of the royal patient. After being bled there was a slight

amelioration in the king's state, and Prince Umberto had a long interview with him, in which he talked so clearly and calmly that his son was inspired with a hope that the case was not so bad as the doctors believed. But very soon after the miliary eruption breaking out, the physicians judged recovery impossible, and Dr. Bruno was deputed to break the fatal intelligence to the patient. With much hesitation he made the announcement, saying that the symptoms were such that he felt it his duty to warn his majesty not to lose time in fulfilling his religious obligations. The king was propped in a half-sitting posture, with his hands folded, twirling his thumbs. He looked a little surprised, but nowise disconcerted ; he did not even cease to twirl his thumbs, and never took his unflinching eye off the doctor, as he said in Piedmontese, 'Are we come to that?' (*Siamo lì?*) 'Very well, I will do as you say. Call the chaplain at once.'

The court chaplain having received the king's confession, was obliged to apply to the parish priest for the sacrament, and he would not dare to give it without permission from the Vatican, which was immediately granted ; later a cardinal came with the special benediction of the Holy Father, whose good feeling at last triumphed over ecclesiastical prejudices.

As the day advanced the patient grew worse, and the time spent in obtaining the sacrament brought him very near death. He spent the interval in taking leave of his ministers and household, and then asked to be alone with his children, Umberto and Margherita. After a

private interview the attendants were recalled, and all remained present at the administration of the communion. When the priest entered with the Host, the king, who was suffering terribly, his right lung being quite destroyed, raised himself with a violent effort to a sitting posture, and inclined his head reverently. After this his strength sank rapidly, and his chest was so oppressed that he had no voice for further conversation.

There was no hope of the Queen of Portugal or the Princess Clotilde coming in time to receive their father's last farewell, but Prince Amadeo and the king's cousin, Prince Carignano, of whom he was very fond, were on their way from Turin, and expected to arrive in the evening; death, however, travelled faster than they counted for, and they came all too late. The king asked again to see Umberto, and when he approached the bedside weeping, he gazed long and fondly at him, put out his hand and murmured the one word '*Addio!*' The prince kissed the hand, kneeling, and covered it with tears. During the day the sick man had muttered broken sentences about his beloved Turin, where he had wished to die. His last words were, '*I figli, i figli!*'

At the final moment, Prince Umberto was kneeling at one side of the bed, and Count Mirafiore at the other, while the friends and attendants knelt round the chamber, and also in the anteroom, weeping silently. Dr. Bruno, who was supporting the patient's head, bent down and put his ear to his heart; it had ceased to beat. In a voice broken with emotion he made the announcement—

'The first King of Italy is no more!'

Convulsive sobs broke from all present; and Umberto remained kneeling in an agony of grief for nearly half-an-hour, till one of the doctors drew his arm in his and led him out of the room.

The fatal news fell like a thunderbolt on the city, and for a moment it was not credited. Groups of people gathered in the streets with pale, frightened faces, and hundreds of others were seen rushing from all parts to the Quirinal Palace, where a dense, agitated crowd filled the piazza from four o'clock in the afternoon till a late hour at night.

Soon, however, all doubt was at an end, and before the winter sun had set every shop was closed, and the grand old city bore an aspect of deepest mourning as for some great public calamity.

While the poor prince was still stunned by the unexpected blow, he had to attend to public business. The diplomatic body came to offer their condolences, the ministry came to tender their resignations, and being reappointed, hastened to issue a proclamation officially announcing the death of Vittorio Emanuele II., and the accession of Umberto I. to the throne of Italy. Late in the evening a proclamation from the new king appeared.

Italians, — An immense calamity has befallen us. Vittorio Emanuele, the founder and uniter of the kingdom of Italy, has been taken from us. I received his last sigh, which was for the nation, and his last

wishes, which were for the happiness of his people. His voice, which will always resound in my heart, imposes on me the task of vanquishing my sorrow, and points out to me my duty. At this moment there is but one consolation possible for us, that is, to show ourselves worthy of him: I, by following in his footsteps; you, by remaining devoted to those civic virtues by the aid of which he succeeded in accomplishing the difficult task of rendering Italy great and united. I shall be mindful of the grand example he gave me of devotion to our country, love of progress, and faith in Liberal institutions, which are the pride of my house. My sole ambition will be to deserve the love of my people.

Italians,—Your first king is dead. His successor will prove to you that constitutions do not die. Let us unite in this hour of great sorrow, and let us strengthen that concord which has heretofore been the salvation of Italy.

UMBERTO.

Victor Emmanuel's failings are as well known as his virtues; he was a man who scorned hypocrisy, and

> That fierce light which beats upon a throne

struck with a more sinister glare on the throne of Italy than that of older monarchies, laying bare remorselessly to the eyes of the world the faults of the sovereign, faults which his clerical detractors loved to dwell on and

magnify, but which his people forgave, remembering all they owed him.

Nor is it to be wondered at that nothing but hymns of praise should be raised over the lately closed tomb upon which a nation still mourns with heartfelt sorrow the liberator and father of his country.

CHAPTER XXXVI.

THE FUNERAL.

THE Pope is reported to have said that Victor Emmanuel died like a *cristiano, rè, e galantuomo*; and certain it is that the clerical organs generally supposed to express the sentiments of the Vatican breathed nothing but Christian charity in the notices of the king's death, while the popular journals poured forth the most passionate laments. One clerical paper in Venice ventured on some offensive comment, which caused the populace to break into the office and destroy the printing-press.

The grief of the other cities and provinces was not less than that felt in the capital. In Piedmont it was deeper; for Victor Emmanuel, liberator and regenerator of all Italy, and as such beloved and revered, never could be to all the Italians what he was to his faithful Subalpines, who had known him from infancy, and shared all the struggles of his early manhood.

Telegrams expressing the most ardent sympathy with the royal family poured in from every town in Italy, and everywhere the demonstrations of national grief were solemn and touching.

On the 16th Parliament met, and the aged minister, Signor Depretis, announced to a crowded and agitated

House the public misfortune. Again and again the old man's speech was interrupted by tears; and in those painful pauses in which the words seemed to choke him, the deputies were also overpowered with emotion.

> If in history there exists a sovereign who has merited the title of *Padre della Patria*, that sovereign is without doubt Victor Emmanuel. Member of his Parliament since he ascended the throne, thrice member of his council, I had rather that my life had not been prolonged to see the dreadful day when the great author of Italian independence disappears in the darkness of the tomb. . . . I cannot now speak of the great, the inimitable qualities of the deceased; but I will say that a death more serene, more confident and manly, it is impossible to imagine. The body succumbed, but the soul remained, the soul of patriot and soldier; the last look he rested on our faces was so calm!

Here the speaker broke down; and many of the deputies and many occupants of the crowded galleries, were seen to wipe away their tears. In the Senate Chamber a similar scene took place. When the president began to speak all the senators rose to their feet and remained standing, while he delivered a brief but often interrupted eulogium on the dead, in the midst of a profound emotion. 'The lips are mute,' he said, 'but the heart bleeds. On the remains of the father of his country I can but weep as Italy weeps.'

Senators, deputies, and soldiers, who only knew Victor Emmanuel as king, wept his loss: but the grief

felt by his household and intimate friends was still deeper. It was touching to see the heart-broken faces of the officers who guarded the remains of their dead sovereign when he lay in state in the chapel of the Quirinal; and General Medici, the king's aide-de-camp, was so overpowered with grief on the morning of the funeral, that he had to be assisted to his horse, to take his place in the procession. What Victor Emmanuel's own children experienced may be better imagined than described—and none felt the blow so heavily as the heir to the throne. We never saw a man so broken down by grief as he was when he went to receive the allegiance of the troops and to take the oath to the Constitution, the only occasions on which he appeared in public for a month after the death of his father.

Great diversity of opinion existed as to the place of interment, the royal family and ministers being much divided on the subject. Most of them, however, were of opinion that the first King of Italy ought to be buried in the capital, and the Romans were clamorous to have him sepulchred in the Pantheon. On the other hand King Victor loved Turin, and was loved by his Piedmontese subjects with the romantic loyalty of bygone days; it was hard to slight them for the Romans. Rome conquered however; and the citizens of the favoured capital sent an address to the citizens of Turin, asking them, for the sake of united Italy, for which they had already made so many sacrifices, to make this sacrifice also, and waive their claims. The Turin people were not softened; they had been de-

prived of their king in life, and in death they thought he ought to have been theirs; he was their fellow-citizen, reared amongst them; he was the descendant of their ancient line of princes, who were all buried at Superga, and no city had a prior claim to Turin. They rose in a wild demonstration of grief and anger, and compelled the authorities to send a deputation to Rome to demand the body of their late sovereign. The young king was gratified, but at the same time embarrassed by these passionate demonstrations of affection for his father. He was deeply moved by the address of the deputation, and explained in broken accents, that the Romans had asked, and must have, the king's body: it was a heavy sacrifice to him and all his family, to give up the idea of carrying their father's remains to the tomb of their ancestors; but private feelings must yield to national interests. He would bestow on the city of Turin the king's sword, helmet, and medals. Immediately after the funeral, Prince Amadeo carried these precious relics to Turin; they were received by the syndic and municipality with tears of gratitude, and the following day seventeen thousand persons went to look at them.

During the eight days that elapsed before the funeral, all business was suspended in Rome; the shops and offices were closed, and from almost every house the tricolour bound with crape was hung out. In the streets were vast crowds of people dressed in mourning; some eagerly reading the black-bordered journals and proclamations, and others gathered in knots conversing in low sad tones. The one all-absorbing theme was Victor

Emmanuel; nothing else could be spoken of or thought of during that week of intense excitement and agitation.

On January 17, at ten o'clock, the funeral *cortége* left the Quirinal, its departure being announced by the firing of cannon. As early as seven o'clock the streets were lined with military, and the crowds were gathering so densely that it was with difficulty one could push through them to the Corso. All along the line of march every window, door, and balcony was draped in mourning, the tricolour with its crape pendant drooping sadly from the different storeys of the houses and public buildings. The crowds of ladies and gentlemen who filled the windows and balconies were dressed in black, and provided with wreaths and bouquets of rarest flowers to throw upon the hearse. At the cross streets where carriages had to break up the crowds, the *Bersaglieri* stood three deep with drawn swords; but the behaviour of the multitude was admirable.

After two hours' waiting the procession came in view at the far end of the Corso, moving slowly to the sound of a funeral march, composed especially for the occasion. A battalion of infantry with its band passed, then a body of cavalry, and after that there was a break of fifteen minutes or so, when the procession reappeared in a never-ending flood of military. Regiment after regiment poured into the street, and moved slowly past, in all their different varieties of uniform, making a brilliant spectacle: dark blue slashed with red, light blue with silver cord, gold and silver epaulettes, shining helmets, plumes of white ostrich feathers, of cock's

feathers, of white horse-hair, of black horse-hair — plumes of every colour and variety.

The men did not walk abreast, but in a loose broken mass, which rather heightened the brilliant effect. They were from all parts of Italy, of every age and rank: grizzled veterans[1] who had fought with King Charles Albert and the Duke of Savoy in 1848-9, whose medals, doubtless, covered honourable scars; men in the prime of life also adorned with military decorations, and beardless cadets who had their honours yet to win.

After the military came the syndics of Rome and Turin, with the civil functionaries; then followed the representatives of the schools of arts and sciences, all in plain black; four hundred deputies and two hundred senators next made their appearance; and then an imposing group of officers commanding by land and sea, the uniforms and decorations, which are strikingly picturesque, contrasting with the mass of black-coated gentlemen in front. Very fine also were the judges in their crimson velvet togas. The clergy, eighteen in number, preceded by a white cross on a black field, then appeared; and were followed by the gorgeous display of the foreign ambassadors, and the not less striking habiliments of the knights of the Santissima Annunciata —crimson velvet mantles trimmed with ermine.

When this blaze of gorgeous colouring had passed, a solitary horseman appeared, holding aloft a drawn sword, on which was inscribed, '*Viva Carlo Alberto!* 1848.'

[1] Amongst the old officers we saw General Durando, the brave commander who led the papal army in '48.

There was a look of settled sorrow in the old officer's face, but he sat his splendid charger with grace and dignity. It was General Medici, bearing the dead hero's battle-blade, the same which he had wielded in many a hard-fought field in the cause of Italian independence—and the sight went home to the hearts of the people. The interest of the spectators heightened, and tears rose to many eyes when the line of princes passed, with Amadeo in the midst—Amadeo who had never recovered the brightness of youth since his ill-starred sovereignty in Spain, who had lately lost a dear wife, and who, in this last affliction, had not the consolation of receiving his father's final farewell. '*Povero Amadeo!*' was the exclamation that went round as the crowd caught sight of the pale sad face of the young general. Beside him walked the Archduke Ranieri of Austria; there was also the Prince Imperial of Prussia, whose friendship for the royal family of Italy was shown by his warm sympathy in their sorrow; there was the Prince Napoleon, the Prince of Baden, and the Crown Prince of Portugal, King Victor's little grandson, a boy of fourteen.

Two outriders in black, mounted on black horses, rode forward; and the funeral car approached and stopped for a short space, while a thrill of deep emotion shot through every heart. The multitude uncovered their heads, and the ladies and gentlemen on the balconies and in the windows bent forward to throw with trembling hands the garlands they had prepared. The hearse was an imposing sight—of enormous dimensions, with gold ornamentation on the black field, and the arms

of Savoy painted on the panels; it was open at the sides, showing the coffin, on which were laid the crown and sceptre of the defunct monarch, and the garlands sent by the Queen of England and the Emperor of Germany. Fastened on to the back of the car were wreaths of rarest flowers, tied with crape and tricoloured ribbons, while the roof was an enormous mass of verdure and flowers, contributed from the balconies on the line of march. The hearse was drawn by eight black horses covered with crape, with white and black plumes from their heads, each led by a groom. This great car moved on slowly, followed by wistful eyes; and immediately after came a groom leading an aged war-horse covered with crape. It was thirty years old, and had seen many an eventful day, for it was that horse that the young Duke of Savoy mounted on the joyful occasion when his father gave Piedmont a constitution, and it was consequently called *il cavallo dello Statuto.*

A cavalier with the Iron Crown of Lombardy on a cushion came next, and was followed by the municipality of Monza, where this precious relic is kept; then a body of ensigns bearing the colours of the different regiments. At this moment it was a splendid spectacle; in front the funeral car with its following of officers of the royal household, and behind, as far as the eye could reach along the Corso, one sea of waving banners, the brilliant tricolour all draped with crape. Next came the scientific bodies; they were followed by 450 Turinese students, then Roman students, then municipal bodies from the provinces. These last would have made a respectable

funeral procession in themselves, and it was a strong testimony to the sentiments of the nation that every remote mountain village, in spite of the poverty of the times, subscribed funds and sent its representatives with handsome banners and wreaths to the funeral of the great king.

There were not less than 200 civic flags from the provinces. Many magnificent garlands were borne on the tops of the flagstaffs, but the masterpiece of beauty was one carried by the Roman shopkeepers, of enormous dimensions, composed of the rarest white flowers, bordered with green, and tied with gold cord and tassels mingled with crape; it was attached to a broad banner on which was embroidered in huge letters—

ALLA SACRA MEMORIA DEL RÈ GALANTUOMO.

The piazza in front of the church presented a grand *coup d'œil*, with all the houses hung in black and white, the national colours waving from the balconies, great flagstaffs planted as thick as forest trees all round the square, which was lined with a picked body of military, among which were the king's Life Guards in their picturesque white uniform with mail breastplates and helmets. These formed a hollow square round the processionists as the principal bodies filed into the church, and the rest who could not enter filled the great piazza to overflowing.

A fabulous sum had been spent on the decorations of the Pantheon for the occasion, and the result was beyond all doubt impressive in a high degree, notwith-

standing that the severe simplicity of the architecture of this vast temple rendered a tasteful ornamentation difficult. On the top of the façade was a huge spread eagle flanked by two winged figures of Fame blowing trumpets; the front was all covered with paintings in imitation of bas-reliefs in bronze; the roof of the portico, from which hung great bronze lamps, was covered with black cloth starred with silver, and the sides adorned with arms of all sorts. Over the great door in large gold letters was the inscription :—

A VITTORIO EMANUELE II. PADRE DELLA PATRIA.

Underneath—

ITALIA CON ORGOGLIO DI MADRE, CON DOLORE
DI FIGLIA, PREGA AL GRAN RÈ,
CHE FU CITTADINO FEDELE, E SOLDATO
VITTORIOSO, L'IMMORTALITÀ DEI GIUSTI
E DEGLI EROI.

In the middle of the great circular temple rose the enormous catafalque, square in form, divided into three storeys, each one a degree smaller as they went up, the top one being covered with a crimson cloth and surrounded by six grand figures, which the Italian authorities wished to represent the chief cities of Italy, but which the clergy insisted on being called cardinal virtues. After some discussion they were named as follows: Magnanimity, Fortitude, Justice, Liberty, Prudence, Loyalty; qualities to which, in the abstract, no one could take exception. At the corners of the basement were lions couchant, and on each division of the structure were

placed immense *candelabri* lit up with wax-tapers. The catafalque reached almost to the lofty dome, and all the sides of it were covered with exquisitely wrought garlands of every description, presented by the different cities and provinces of Italy. The walls of the church were draped in black with gold ornamentation. At each side of the altars, over a base on which were emblazoned the arms of Savoy, were large *candelabri*. The great circular window in the centre of the vault was veiled over with a transparency in the midst of which shone the star of Savoy, the surrounding roof being black, spangled with transparent stars. The effect of the whole was indescribably grand and impressive.

At the door of the church the priests received the coffin and accompanied it up the steps of the catafalque till it was deposited on the summit, the crown, sword, and sceptre, which had been carried with the defunct monarch, being laid upon it; and beside these emblems of sovereignty was placed the garland sent by Queen Victoria to be laid on the bier of her old ally. When the funeral *cortège* departed the great surging multitude were permitted to enter and look their last at the remains of the man who had given them national life and liberty.

In the evening the church was closed, and at 10 o'clock the ministers and officers of state assembled privately to lay their king in his last resting-place. There was a profound stillness in the church. The priests stood at the high altar beside the open tomb, in front of which was a silent group of mourners. The officers and men who guarded Victor Emmanuel in this

last watch stood round the catafalque, motionless as statues, till the order was given to 'ground arms,' when the clash of the weapons on the pavement broke the awful silence which reigned in the church. When the coffin was placed in the grave all knelt while the priests chanted the burial service. A silence followed, broken only by the click of the mason's trowel walling in the tomb. Then the benediction was said and the mourners departed, leaving *il Rè Galantuomo* to sleep in peace.

King Humbert said in a proclamation, 'Romans, I commit to your charge what I hold most sacred on earth; prove yourselves worthy of the trust.' And the Romans replied with one voice, 'It is as sacred to us as to you; we will be worthy.'

> We believe [said the *Popolo Romano*], that we are interpreting a sentiment which will remain indelible in the souls of the Romans, that is, gratitude. Rome, even though she was the last to enter in the great family, after having witnessed the immense affection that the Italians bear to the king and to his dynasty, knows what a sacred deposit is confided to her, and she has the conscience to preserve it scrupulously. Though the last in time, she shall be first from this day henceforth in the love that binds all Italy to her king, and of this love she has yesterday given ample proofs before Europe.

In the loyal demonstrations which the attempted assassination of Humbert last November called forth, there was one little incident expressive of popular sentiment

in Rome worthy of remark. The city had been suffering from a severe inundation, the Tiber had left its deposit of yellow mud in the streets, and the Pantheon was still more or less surrounded by water, the weather was bitterly cold, when about fifty or sixty thousand Romans who had assembled to make a loyal demonstration expressive of their horror and indignation at the attempted crime, marched through the streets nearly all night, with bands playing the royal march, etc.; and when they had gone from the Quirinal to the Capitol, where the syndic brought out the king's bust to please the excited crowd and made a speech to them, they all turned with one accord, and without any preconcerted arrangement, to the Pantheon to do honour to the memory of the dead king, and walked round the church in solemn silence.

We do not believe there ever was a monarch whose death called forth such spontaneous demonstrations of loyal affection, or who was followed to the grave by such profound sorrow. With the exception of Garibaldi, he was the last of that noble band of patriots who initiated in North Italy the work of Italian independence. And with the death of her chivalrous king the nation feels the romance of her youth is passed. She now enters on a new and more prosaic era—let us hope a happier and more peaceful one—under a sovereign who has already proved himself a worthy successor of *il Rè Galantuomo.* And though the heart of the Italian nation is still 'in the coffin there with Cæsar,' it is the just inheritance of Cæsar's son.

May he live to deserve it, and enjoy it!

INDEX.

ABERCROMBIE, Sir Ralph, interview with King Victor Emmanuel II., i. 66
Abruzzi, people of, petition for annexation, ii. 58
Adelaide Princess, *see* Maria Adelaide
Alessandria, Italian subscription for cannons for, i. 161
Alfieri, Countess, niece of Cavour, i. 129
Alpine peasants and Victor Emmanuel II., i. 107
Amadeo, Prince, wounded, ii. 116; marries Maria Vittoria, ii. 131; birth of his son Emanuele Filiberto, Duke of Puglia, ii. 159; made king of Spain, ii. 183; deputation from the Cortes, to Victor Emmanuel II. thereon, ii. 183; attempt on his life, ii. 194; abdicates, February, 1873, ii. 195; returns to Italy, ii. 195
Ancona, visit of Victor Emmanuel II. to the Holy House of Loreto, ii. 55; to the Jesuits' College, ii. 55
Anglo-Austrian alliance, i. 167
Anglo-French alliance, 1854, i. 125; Sardinia proposes to join in, i. 125; joined by Sardinia, i. 131
Antonelli, Cardinal, and the Naples revolution, ii. 35
Aosta, Vittoria, Duchess of, death, ii. 204
Appony, Count, the Austrian ambassador at the court of Turin, i. 102; and the Neapolitan ambassador, i. 114; leaves Turin, i. 120
Aspromonte, the battle of, ii. 87
Avete, Count, on the *Statuto*, 104
Austria, and the Jesuits, i. 22; and the Liberal party in Italy, i. 30; occupies Ferrara, i. 35; the Sardinian war of 1848 with Austria, i. 47; battle of Goito, i. 49; Pio Nono's part in the war, i. 52; Ferdinand's proclamation on, i. 53; the Duke of Tuscany's proclamation on, i. 54; collapse of the Neapolitan army, i. 56; disputes among the Lombards, i. 56; Pio Nono's indecision, i. 57; the battle of Sommacompagna, i. 58; victory of Staffola, i. 58; the defeat at Custozza, i. 58; Charles Albert occupies Milan, i. 59; renewal of the war, March 20, 1849, i. 60; treachery of General Ramorino, i. 60; defeat at Sparzesca, i. 60; victory at Martara, i. 61; victory at Novara, i. 60; an armistice demanded by the Italians, i. 63, 67; concluded, i. 68; negotiations for peace, i. 76, 97; treaty of peace signed August 6, 1849, i. 99; amicable relations established between Austria and Sardinia, i. 102; bitterness be-

tween, and Piedmont, i. 119; continued disagreements with Piedmont, i. 162; severance of diplomatic relations with Piedmont, i. 168; tour of the emperor through his Italian provinces, i. 168; the war of 1859, i. 190; military preparations, i. 193; Count Buol's despatch to the English ambassador, i. 195; endeavours to make Sardinia disarm, i. 197; the proposed European Congress, i. 197; endeavours to exclude Piedmont from the Congress, i. 198; Count Cavour's reply thereto, i. 198; ultimatum to Piedmont, i. 200; declaration of war, i. 201; the Austrians cross the Ticino, i. 201; attempt to retake Palestro, i. 212; collects more troops and returns to the combat, i. 221; quarrels with Prussia, ii. 111; proposes to cede Venice, ii. 112; Archduke Albert commands the forces, ii. 116; battle of Custozza, ii. 116; victory of Prussia over, ii. 117; asks mediation of Napoleon III., and offers to cede him Venice, ii. 117; the defeat of Sadowa, ii. 117; treaty of peace signed at Vienna, October 2, 1866, ii. 119; visit of Victor Emmanuel II., ii. 197; Emperor of, returns visit of Victor Emmanuel II., ii. 201

Austrian prisons, death of Silvio Pellico, author of book on, i. 125

Azeglio, Massimo, *I Miei Ricordi*, i. 25; his scheme for the unification of Italy, i. 26, 30; his interview with the King, Charles Albert, i. 28; his interview with Pio Nono, i. 31; advice to King Charles Albert, after the defeat at Custozza, i. 59; made chief minister, i. 77; on Pio Nono, i. 84; on the trial of General Ramorino, i. 97; letter to, from Victor Emmanuel II., i. 106; his pamphlet on the papal government, i. 112; his remarks on the interview between Victor Emmanuel and the Cavaliere Ramirez, i. 114; disagreement with Cavour, i. 118; resigns office i. 118; accompanies Victor Emmanuel II. to Paris, i. 147; his reception by the emperor and empress, i. 147; arrives in England, i. 148; sent as governor to Bologna, i. 229; made governor of Milan, ii. 4; letter to Farini on death of Cavour, ii. 77; his death, ii. 109; anecdotes of, his character, ii. 110

BALBO, Count Cesar, sent on a mission to Pio Nono by Victor Emmanuel II., i. 93; utter failure of the mission, i. 94; death of, June 3, 1853, i. 120

Barsanti, the true story of, ii. 169

Bartolucci, General, and the siege of Rome, i. 91

Belgioso, Count, i. 241

Benedek, General, i. 222

Berold (Humbert of the White Hand), founder of the Sabaud family, i. 2; Count Moriani, title borne by, i. 2.

Berry, Duchess de, marries Emmanuel Philibert, i. 4

Bersezio's *I Contemporanei Italiani*, i. 69; on Victor Emmanuel II., i. 205

Bologna, governor sent to, i. 229

Bonghi's opinion of Cavour, i. 121

Bourbon power in Italy, overthrow of, i. 8

Bourbon race, the, in the Two Sicilies, i. 91

Brigands in Naples, ii. 83, 90; seizure of, from a French vessel at Civita Vecchia, ii. 90; controversy with the French thereon, ii. 91

Brofferio, his attacks on Cavour, i. 121, 122, 166; ii. 68

CADORNA, General, Victor Emmanuel's minister, i. 71; suppresses the insurrection in Sicily, ii. 119; marches on Rome, ii. 179
Capital punishment in Italy, ii. 153
Capponi, Gino, member of the new Italian Parliament, ii. 28; first to welcome Victor Emmanuel II. to Florence, ii. 32; receives order of SS. Annunciata, ii. 101
Carbonari, the, i. 12
Carignano, Charles Albert, prince of (afterwards King of Sardinia), i. 10; his education, i. 10; his religion and character, i. 11; marries daughter of the Grand Duke of Tuscany, i. 11; proposal of the federates that he should sever himself from Austria, i. 13; proclaims the constitution, i. 18; ordered by the king to quit Turin, i. 18; receives a commission to serve in the Spanish War, i. 19; recalled to Sardinia by the king, i. 20; ascends the throne, i. 20; is asked by Mazzini to lead the Liberal cause, i. 21; interview with Azeglio, i. 28; proclaims a constitution, i. 35; the Mazzinians and, i. 56, 59; defeated at Sommacompagna, i. 58; victorious at Staffola, i. 58; defeated at Custozza, i. 58; occupies Milan, i. 59; escapes from Milan, i. 59; renews the war, March 20, 1849, i. 60; treachery of General Ramorino, i. 60; victorious at Sparzesca, i. 60; defeated at Martara, i. 61; utterly defeated at battle of Novara, i. 60; broken-hearted, i. 61; demands an armistice, i. 63; abdicates, i. 63; appoints his son Victor Emmanuel king, i. 64; retires to Oporto, i. 64; death of, i. 99; celebration of the tenth anniversary of his death by the Lombards, i. 241
Carignano, Prince of (cousin of Victor Emmanuel II.), becomes prince regent, i. 201; appointed Viceroy of Central Italy, i. 252; made Viceroy of Naples, ii. 64; proclamation of Victor Emmanuel II. thereon, ii. 64; appointed regent in 1866, ii. 113
Carioli commands the Roman rebels, ii. 142; his death, ii. 142
Casalmonferrato, Bishop of, offers to pay certain clerical dues, i. 141
Castelar on the influence of Rome over the Italian mind, ii. 69
Cavour, Camillo, i. 75; appointed Minister of Agriculture, i. 112; disagreement with Azeglio, i. 118; resigns office, i. 118; resumes office, i. 119; feeling against, i. 121; attacked by Brofferio, i. 121; his nickname of 'Lord Camillo,' i. 121; his admiration of England, i. 121; Bonghi's opinion of him, i. 121; his oratory, i. 121; called an ultra-Moderate by Brofferio, i. 122; his reply thereto, i. 122; has an interview with Victor Emmanuel II. on the treaty, i. 130; appointed Minister of Foreign Affairs, i. 131; resignation of, i. 141; recalled to office, i. 141; maligned by the clergy, i. 142; President of the Council, April 1855, i. 142; accompanies Victor Emmanuel II. to Paris, i. 147; his reception by the emperor and empress, i. 147; plenipotentiary at the Congress, i. 152; makes the wrongs of Italy known at the Congress, i. 152; the discussion in the Congress thereon, i. 154; visits Lord Clarendon, i. 156; returns to Turin, i. 158; receives the Order of the Santissima Annunciata, i. 158; defends Victor

Emmanuel and his policy, i. 165; his reply to Brofferio, i. 166; on public affairs in 1857, i. 171; on the crisis, i. 175; on exiling political offenders, i. 176; interview with Napoleon III., i. 181; and the marriage of Princess Clotilde to Prince Napoleon Jerome, i. 191; is presented with a ring by Victor Emmanuel II., i. 192; letter to Earl Derby on the Italian-Austrian question, i. 196; his reply respecting the endeavour of Austria to exclude Piedmont from the Congress, i. 198; visits Napoleon III., i. 198; returns to Turin and receives an ovation, i. 199; is summoned to the camp, i. 229; his view of the armistice of July 1859, i. 233; his immense labours, i. 234; his interview with Napoleon III., i. 235; his interview with Victor Emmanuel, i. 235; returns to Turin, i. 236; resigns office with his colleagues, i. 236; on the situation of Italy, i. 242; appointed plenipotentiary to the European Congress, November 1859, i. 253; discussion with the ministry on the Congress, ii. 1; resolves to retire to Leri, ii. 2; visits Sir James Hudson, ii. 2; sends his last conditions to the ministry, ii. 2; Sir James Hudson writes them from his dictation, ii. 2; consequent resignation of General La Marmora, ii. 3; sent for by Victor Emmanuel II., ii. 3; composes a new cabinet, January 21, 1860, ii. 3; annoyance of the *Codini* at his return to office, ii. 4; accompanies Victor Emmanuel II. to Lombardy, February 1860, ii 4; letter to La Farina, ii. 40; messages from, to Garibaldi, ii. 44; jealousy between, and Garibaldi, ii. 47; resigns office, ii. 68; is recalled, ii. 68; resolves to have Rome for the capital, ii. 69; attack of Garibaldi on, concerning the cession of Nice and Savoy, ii. 70; his reply thereto, ii. 70; reconciliation with Garibaldi, ii. 71; on the severance of the temporal power from the Papacy, ii. 73; on Free Church and Free State in Italy, ii. 74; illness of, ii. 76; visit of Victor Emmanuel II. to, ii. 76; death, ii. 77; letter of Azeglio to Farini on death of, ii. 77; his burial, ii. 78; his last words, ii. 78; monument to, ii. 199

Chabron, Colonel de, letter from Victor Emmanuel II. to, i. 215

Chamber of Deputies, dissolution of, in 1849, i. 75; general election of, July 15, 1849, i. 98; opening of, July 30, 1849, i. 98; representation of *Giovane Italia* in, i. 99; dissolution of, i. 100; royal proclamation thereon, i. 100; opening of, December 20, 1849, i. 101; new ministry formed, i. 142; opened by Victor Emmanuel II., i. 144; the king's speech, i. 145; dissolution of Parliament, 1857, i. 171; general election, i. 171; speech of Victor Emmanuel at opening of Parliament, i. 171; Parliament opens January 10, 1859, i. 182; comments of the *Codini* and the *Liberali* on speech of Victor Emmanuel II., ii. 189, 190; election of members for the new provinces, ii. 23; opening of, on April 2, 1860, ii. 27; general elections ii. 65; new Parliament (February 1861) opens, ii. 65; speech of Victor Emmanuel II., ii. 65; kingdom of Italy proclaimed, ii. 67; new ministry appointed, ii. 79; opening of, May 1863, ii. 89; speech of Victor Emmanuel II. at, ii. 89; new Parliament, ii. 128; Victor Emmanuel II.'s address to, ii. 128; opening of,

December 15, 1866, ii. 123; dissolves, ii. 128; discussion of the Roman question, December 1867, ii. 147; resignation of the ministry, ii. 147; the last Florence Parliament, ii. 185; first Parliament in Rome, ii. 190; speech of Victor Emmanuel II. thereat, ii. 190; general election, ii. 204; last speech of Victor Emmanuel II. ii. 204; Parliament meets on January 16, 1878, ii. 233; death of Victor Emmanuel II. announced, ii. 233; speech of Signor Depretis on, ii. 233

Charles Albert, *see* Carignano

Charles Emmanuel IV., i. 9; abdicates, i. 9; turns monk, i. 9

Charles Felix succeeds Victor Emmanuel as King of Sardinia, i. 10, 17; takes possession of the capital, i. 18; death of, i. 20

Charles Albert (son of Victor Emmanuel II.), death of, i. 124

Charvaz, Monsignor, the king's preceptor, i. 117; made Archbishop of Genoa, i. 117; visits Victor Emmanuel II. on the death of the queen, i. 136

Chassepots at Mentana, ii. 143

Cholera epidemic in the Riviera and Genoa, i. 124

Cialdini, General, i. 211; takes Ancona, ii. 50; besieges Gaeta, ii. 64; commands the royal troops at Aspromonte, ii. 87; receives the order of the SS. Annunciata, ii. 119

Ciamberi, the school of the Sacred Heart in, i. 170

Ciprario, Count, Minister of Foreign Affairs, April 1855, i. 142; conversation with Victor Emmanuel II., i. 186

Circoli Barsanti, ii. 169

Civil marriages, i. 118

Civita Vecchia, landing of the French at, i. 91

Civitella, fortress of, taken by the Italians, ii. 64

Clarendon, Lord, defies Count Buol at the Congress, i. 155; visited by Count Cavour, i. 156; conveys a message from Victor Emmanuel II. to Pio Nono, ii. 148

Clergy, wealth of, in Sardinia, i. 138; proposed confiscation of part of, i. 139; Ratazzi's Clerical Bill, i. 139; complaints of, ii. 54; on Victor Emmanuel II. ii. 102

Clotilde, Princess, proposed marriage with Prince Napoleon Jerome, i. 191; married, January 29, 1859, i. 192; refuses to leave Paris during the Franco-Prussian war, ii. 173

Codini, the comments of the, on Victor Emmanuel's speech at the opening of Parliament, January 10, 1859, i. 189; annoyance of the, at the return of Cavour to office, ii. 4; Rome the headquarters of the, ii. 75

Concordia, i. 31

Congress at Paris on the Crimean War, i. 151; Count Cavour raises a discussion on Italy, i. 154

Congress, European, proposed, on the Italian question, i. 253

Consulta, address to the Pope from the, i. 82

Corsi, Cardinal, and the marriage of Victor Emmanuel II. with Countess Mirafiore, ii. 164; anecdote of, ii. 165

Courmayeur, Victor Emmanuel's first visit to, i. 109

Crimean War: Shall Sardinia go to the Crimea? i. 129; starting of the troops, i. 140; the victory of Tchernaya, i. 143; fall of Sebastopol, i. 151; the Congress, i. 151; return and review of the troops, i. 159

Custozza, battles of, i. 58; ii. 116

Cushion, the lady of the, and Victor Emmanuel II., ii. 156

DABORMIDA, General, his letter on the dangerous illness of Victor Emmanuel II., i. 95; letter from Victor Emmanuel II. on Anglo-French alliance, 1854, i. 127; his opposition to Sardinia joining the alliance, i. 128; resigns office, i. 131; takes office, i. 238
Delaunay, General, forms a new ministry for Victor Emmanuel II., i. 75; its dissolution, i. 77
Depretis, Signor, speech in Parliament on death of Victor Emmanuel II., ii. 233
Desambrois, Cavaliere Luigi, appointed plenipotentiary to the proposed European Congress of November 1859, i. 253; death of, ii. 201
Devincenzi, Signor, accompanies Victor Emmanuel II. on his southward journey, ii. 58
Dickens, Charles, on exiled politicians, ii. 42
Dino, Duke of, i. 49
Durando, General, appointed minister of war, April 1855, i. 142

ECUMENICAL Council, ii. 168
Elizabeth of Saxony, her marriage to Duke of Genoa, i. 109
Elizabeth Tudor, offered in marriage to Emmanuel Philibert, i. 4
Emilian provinces, Signor Farini made dictator of, i. 251
Emilia, *see* Central Italy.
England and the House of Savoy, i. 113
England, Cavour's opinion of, i. 121; visited by Victor Emmanuel II., i. 147

FANTI, General, i. 211, 216; takes office as Minister of War, January 21, 1860, ii. 3; presents banner from Victor Emmanuel II. to the army, ii. 72
Farini, '*Lo Stato Romano dal* 1815 *al* 1850,' i. 55; made dictator of the Emilian provinces, i. 251; letter to Victor Emmanuel II., giving up his dictatorship of Emilia, ii. 20; Victor Emmanuel II. replies to him, ii. 20; receives the order of the SS. Annunciata, ii. 22; made Minister of the Interior, ii. 22, 28; resigns office as Viceroy of Naples, ii. 63; letter to, from Azeglio, on the death of Cavour, ii. 77; takes office, ii. 88; resigns, ii. 88
Ferdinand of Savoy, i. 91
Ferdinand II. (of Naples) character of, i. 23; his proclamation on the war of independence, i. 53; Pio Nono takes refuge with, at Gaeta, i. 85; opinion of, by Victor Emmanuel II., ii. 60
Firentino's '*La Vita di Pio Nono*,' i. 89
Five days' struggle, the, i. 56
Florence, proposed removal of capital to, ii. 96; remark thereon by De Lhuys, ii. 97; La Marmora's opinion thereof, ii. 98; Marquis Pepoli's opinion thereon, ii. 98; Visconti Venosta thereon, ii. 99; consternation in Turin thereat, ii. 99; the last Parliament of, ii. 185; address of the citizens to Victor Emmanuel II. on his leaving, ii. 188
'Forced Recruit,' the origin of the poem, i. 218
Foro Ecclesiastico, i. 104; the Jesuits and the, i. 104; abolition of, i. 105, 106
France, the French besiege and take Rome, i. 91; letter of thanks from Pio Nono to their General, Oudinot, i. 92; cession of Savoy and Nice to, i. 192, ii.

25; signing of the treaty, March 24, 1860, ii. 27; French fleet withdrawn from the coast of Naples, ii. 64
Francis II., alliance offered to by Victor Emmanuel II., i. 231, ii. 35; and Count of Syracuse, ii. 35; appeals to Victor Emmanuel II., ii. 46; takes up his abode at Rome, ii. 75
Franco-Prussian War, ii. 172; Princess Clotilde refuses to leave Paris, ii. 173; excitement in Rome on, ii. 173; France appeals to Victor Emmanuel II. for aid, ii. 182

GAETA, King Ferdinand's court at, i. 85, 87; besieged by Cialdini and Menabrea, ii. 64; is taken, ii. 64
Galletti accepts office under the Roman Republic, i. 88
Garibaldi, in Rome, i. 85; his influence in, i. 88; and the Neapolitan insurgents, i. 91; defends Rome from the French, i. 91; joins the Italian army against Austria, i. 193; successes of, and his volunteers, i. 211; receives the military medal from Victor Emmanuel II., i. 221; proposes to make war on the Marches, i. 252; refrains on the advice of Victor Emmanuel II., i. 252; prepares to take command of the rebel army in Sicily, ii. 37; indignation of Prussia, Austria, and Germany thereat, ii. 38; his successes in Sicily, ii. 40; enthusiasm for, ii. 43; message of Victor Emmanuel II. to, ii. 44; Cavour's message to, ii. 44; enters Calabria, ii. 46; takes possession of the capital, ii. 46; is elected dictator, ii. 47; jealousy between, and Cavour, ii. 47; submits to the Chamber of Deputies, ii. 56; meeting of Victor Emmanuel II. in Naples, ii. 61; resigns his dictatorship, ii. 61; retires to Caprera, ii. 62; on the cession of Nice and Savoy ii. 70; his attack on Cavour, ii. 70; his reconciliation with Cavour, ii. 71; proposed amalgamation of his troops with the Italian army, ii. 84; and his troops march for Rome, ii. 85; fight at Aspromonte between the royal troops and the Garibaldians, ii. 87; and his troops threaten to invade Rome, ii. 134; is arrested, ii. 135; Italian troops cross the frontier, ii. 141; his '*Rule of the Monk*,' ii. 141; escapes from Caprera, ii. 142; Menotti Garibaldi at the head of his troops enters the Papal State, ii. 142; arrive at Rome, ii. 142; desperate encounter at the Gate of St. Paul, ii. 142; victory at Monterotundo, ii. 143; reaches Mentana, ii. 143; defeated by the French army, ii. 143; sent prisoners to the fortress of Varignano, ii. 146; is sent to Caprera, ii. 146; elected a deputy, ii. 222; is reconciled to Victor Emmanuel II., ii. 222
Gavazzi, the Barnabite *frate*, i. 82
Gavone, General, death of, ii. 174
Genoa, insurrection in, i. 76; cholera epidemic in, i. 124; Victor Emmanuel II. visits, i. 124
Genoa, Duke of, fills place of Victor Emmanuel II. during his illness, i. 96; opens the Novara Railway, i. 124; marriage to Elizabeth of Saxony, i. 109; illness of, i. 132; death of, February 10, 1855, i. 134; his character, i. 135
Germany, Emperor of, visits Victor Emmanuel II., ii. 203
Gioberti's book against the Jesuits, i. 83; his letter to Gaeta on Pio Nono, i. 87; his '*Rinuovamento Civile d' Italia*,' i. 115
Giusti's poem 'The Boot,' i. 25

Giovane Italia, society founded by Mazzini, i. 20; becomes republican, i. 22, 33; representation of, in the Chamber of Deputies, i. 99; demands Rome for the capital of Italy, ii. 73
Goito, battle of, i. 49; description of, i. 50
Gorrilla, Señor, ii. 184
Govone, General Giuseppe, concludes treaty of 1866 with Prussia, ii. 112
Gramont, Duke of, French ambassador, has an interview with Victor Emmanuel II., concerning the Anglo-French alliance, 1854, i. 127; his second interview, i. 129
Grido di dolore, i. 185
Grifeo, Count, his recall from the court of Turin, i. 113
Gualterio, Marquis, made governor of Perugia, ii. 51; death of, ii. 201
Guarantee laws, ii. 187
Guildhall, London, Victor Emmanuel II. attends a banquet at, i. 149

HAPSBURG family, Victor Emmanuel II.'s friendship for, ii. 161.
Haynau, General, i. 90
Hilliers, Marshal, i. 223, 225
Hudson, Sir James, English ambassador at Turin, i. 125; on the Papal temporal power, i. 230; interview with Victor Emmanuel II., i. 237; visit of Cavour to, ii. 2; the consequences thereof, ii. 3
Huguenots, war of extermination against the, by Victor Amadeus, i. 8
Humbert of the White Hand (Berold), i. 2
Humbert, Prince, made captain, i. 177; attempt to assassinate, ii. 94; marries Princess Margherita, ii. 149; anecdote of, ii. 152; birth of a son, Vittorio Emanuele, Prince of Naples, ii. 166; succeeds to the throne of Italy, ii. 229; his proclamation, ii. 229; proclamation at the funeral of Victor Emmanuel II. ii. 243

INQUISITION, the, i. 79; abolition of, i. 88; thrown open to the public, i. 88; account of, by a prisoner, i. 89; in Rome, ii. 133
Italian subscription for cannons, for fortress of Alessandria, i. 161
Italy, the war of 1848, i. 35; battle of Goito, i. 49, 50; Pio Nono's part in it, i. 52; Ferdinand's proclamation on, i. 53; the Duke of Tuscany's proclamation on, i. 54; collapse of the Neapolitan army, i. 56; disputes among the Lombards, i. 56; Pio Nono's indecision, i. 57; the battle of Sommacompagna, i. 58; victory at Staffola, i. 58; the defeat at Custozza, i. 58; Charles Albert occupies Milan, i. 59; renewal of the war, March 20, 1849, i. 60; treachery of General Ramorino, i. 60; Victory at Sparzesca, i. 60; defeat at Martara, i. 61; battle of Novara, utter defeat, i. 60; an armistice demanded by the Italians, i. 63; negotiations for the armistice, i. 67; conclusion, i. 68; negotiations for peace, i. 76, 97; treaty of peace signed, August 6, 1849, i. 99; a mere 'geographical expression,' i. 163; the Anglo-Austrian alliance, i. 167; presentation of banners to Italian army, by Victor Emmanuel II., through General Fanti, ii. 72; Russia and Prussia acknowledge Italian unity, ii. 81; financial state of, 1867, ii. 130; Italian troops

cross the papal frontier, ii. 141; the war of 1859, i. 190; preparations for, i. 190, 193; proposal for a European Congress, i. 197; Austria's ultimatum to Piedmont, i. 200; declaration of war, i. 201; proclamation to the people by Victor Emmanuel II. i. 201; the king's address to the soldiers, i. 203; the Sardinian army at San Salvador, i. 207; Napoleon III. lands at Genoa, i. 207; the Austrians cross the Ticino, i. 201; Turin armed for defence, i. 209; successes of Garibaldi and his volunteers, i. 211; victories of Montebello and Palestro, i. 211; royal proclamation thereon, i. 211; the victory of Magenta, i. 218; triumphal entry into Milan, i. 219; proclamation of Victor Emmanuel II. to the Lombards, i. 219; the double victories of Solferino and San Martino, i. 222; the central provinces eager for union, i. 229; governors sent to Tuscany, Parma, Modena, Bologna, i. 229; an armistice proposed and concluded, i. 232; dissatisfaction of the disputed provinces thereat, i. 232; peace signed at Villafranca, i. 236; war declared with Austria, June 20, 1866, ii. 112; La Marmora leads the army northwards, ii. 113; Victor Emmanuel II. and his sons start for the seat of war, ii. 113; battle of Custozza, ii. 116; defeat at Lissa, ii. 116; Venice restored to Italy by Napoleon III., ii. 118; treaty of peace signed at Vienna, ii. 119

Italy, Central, offers itself to Victor Emmanuel II., i. 245; his reply to the Tuscans, i. 246; Prince of Carignano made Viceroy of, i. 252; annexed with North Italy, i. 12; address from Victor Emmanuel II. to the people of, ii. 22

JESUITS, and political feeling in Italy, i. 22; popular feeling in Rome against the, i. 83; Gioberti's book against, i. 83; Austrian, and Pio Nono, i. 85; and the *Foro Ecclesiastico*, i. 104

Journalism in Italy in 1849, i. 97

LA MARMORA, General Alfonzo, rescues King Charles Albert from the Milanese, i. 59; sent to quell the insurrection in Genoa, i. 76; his opposition to joining the Anglo-French alliance i. 129; his able generalship, i. 143; promotion of, i. 161; resumes his seat in the cabinet, i. 161; remonstrates on the king's rashness, i. 206; takes office, i. 238; resigns, ii. 3; his opinion on the removal of the capital to Florence, ii. 98; forms a ministry in 1864, ii. 99; forms a new ministry in 1866, ii. 111; leads the army northward, ii. 113; and the armistice with Austria, ii. 118; estrangement of, ii. 201

Lambraschini, popular feeling against, i. 83

Lamoricière, General, takes command of the army of Pio Nono, ii. 45

Lanza, Minister of Public Instruction, discussion with the king, i. 172; forms a ministry, November 1869, ii. 167

Lhuys, de, opinion on removal of capital to Florence, ii. 97

Liberals, on Victor Emmanuel II., ii. 102; on Victor Emmanuel's speech at the opening of Parliament, Jan. 10, 1859, i. 190

Lissa, Italians defeated at, ii. 116

Lo Straniero, ii. 111, 119

Lombardo-Venetian provinces, i. 112

Lombards propose to join the

Anglo-French alliance, i. 129; amnesty to the banished, i. 167
Lombardy, begs to be joined to Piedmont, i. 218; proclamation of Victor Emmanuel II. to, i. 219; visited by Victor Emmanuel II. and Cavour, ii. 4
'Lord Camillo,' nickname of Cavour, i. 121

MAGENTA, the battle of, i. 218
Mamiani, Count, made Minister of Public Instruction, January 21, 1860, ii. 3, ii. 28; description of tour with Victor Emmanuel II. through his new dominions, ii. 30
Manzoni, interview of Victor Emmanuel II. with, i. 242; his remarks on Victor Emmanuel II., i. 242; member of Chamber of Deputies, ii. 27; death of, ii. 196
Marches, Signor Valerio made governor of, ii. 51
Margherita, Princess (of Genoa), marries Prince Humbert, ii. 149; her character, ii. 150
Maria Adelaide, Princess, i. 43; marries Victor Emmanuel II., i. 44; her boundless charity, i. 45; education of her children, i. 45; cause of her death, i. 46; her appearance in the Chamber of Deputies, i. 102; illness of, i. 130; death of, i. 134; her funeral at Superga, i. 136
Maria Pia (daughter of Victor Emmanuel II.), marries King of Portugal, ii. 81; receives a deputation from the senators and deputies on her departure, ii. 81
Maria Vittoria marries Prince Amadeo, ii. 131
Marriage laws of Sardinia, i. 118
Martara, battle of, i. 61
Martino and the Neapolitan Government, ii. 36
Massari, on the friendship between England and the House of Savoy, i. 113; on King Ferdinand of Naples, 113; his '*La Vita ed il Regno*,' i. 127; on the treaty with England and France, i. 131; his remarks on Victor Emmanuel's speech at the opening of Parliament, January 10, 1859, i. 189; remarks on the armistice of July 8, 1859, i. 235; his account of marriage of Victor Emmanuel II. with Countess Mirafiore, ii. 163
Mauri, Achilles, on the proposal to join the Anglo-French alliance of 1854, i. 129
Maximilian, Archduke, made Viceroy of Lombardy, i. 168, 178
Mazzini, founder of the society *Giovane Italia*, i. 20; writes to the king, Charles Albert, asking him to lead the Liberal cause, i. 21; his followers and the king, Charles Albert, i. 56, 59; his influence in Rome, i. 88; insurrection at Genoa headed by, i. 169
Medici, General, bears sword of Victor Emmanuel II. at his funeral, ii. 238
Menabrea, General, besieges Gaeta, ii. 64; receives the order of SS. Annunciata, ii. 119; forms a new ministry, ii. 137; forms a new ministry, December 1867, ii. 148
Menaprea, narrow escape from death of, i. 73
Mentana, battle of, ii. 143; chassepots at, ii. 143
Messina, fortress of, taken by the Italians, ii. 64
Metternich, Prince, his definition of Italy, i. 163
Milan, rebellion in, 1853, i. 119; the peace, i. 182; triumphant entry of the troops into, i. 219; Massimo Azeglio appointed governor of, ii. 4
Minghetti, ministry, ii. 88; and taxation, ii. 88; letter from

Victor Emmanuel II. on the same, ii. 88; resigns office, ii. 99
Mirafiore, Countess, Victor Emmanuel's connection with, i. 133; marries Victor Emmanuel II., ii. 163; her villa, ii. 207
Modena, Duke of, conspiracy against, i, 24; leaves Tuscany, i. 227; governor sent to, i. 229; inhabitants resolve to become subjects of Victor Emmanuel II., i. 245; reply of Victor Emmanuel II. thereto, i. 247
Mollard, General, i. 222, 223
Monferrat, Duke of, death of, ii. 109
Mont Cenis pass, opening of, i. 170
Montebello, battle of, i. 211
Moriani, Berold's castle, i. 2; title borne by Berold, i. 2
Motley, the historian, on Emmanuel Philibert, i. 5, 6

NAPLES, revolution of, 1860, ii. 35; the treatment of political prisoners in, ii. 41; visit of Victor Emmanuel II. to, ii. 62; brigandage in, ii. 83, 90; seizure of brigands from a French vessel at Civita Vecchia, ii. 90; the cholera in, ii. 104; Prince of, (son of Prince Humbert), ii. 166
Napoleon III., his reception of Victor Emmanuel II., i. 147; Orsini's attempt on his life, i. 173; English feeling against him, i. 174; is appealed to by Victor Emmanuel II., i. 175; has an interview with Count Cavour, i. 181; lands at Genoa, i. 207; his interview with Count Cavour, i. 235; and Rome as the capital, ii. 75; his friendship with Victor Emmanuel II., i. 208; demands an armistice from the Austrians, i. 232; Marshal Vaillant's remonstrance thereon, i. 232; attacked for aiding Victor Emmanuel II., i. 250; a congress proposed to, at Savona, by Victor Emmanuel II., ii. 140; Pepoli's letter to, ii. 143, 144; declares war against Prussia, ii. 172; death of, ii. 196
Napoleon Jerome, proposed marriage with Princess Clotilde, i. 191; married, January 29, 1859, i. 192; visits Victor Emmanuel II. in state, ii. 83
Neapolitan Government and Martino, ii. 36
Nice and Savoy, cession to France, i. 192, ii. 25
Niccolini, the poet, his address to Victor Emmanuel II., ii. 32, 33
Nigra, Count, takes charge of the children and household of Victor Emmanuel II., i. 204; the king's instructions thereon, i. 204
Novara, battle of, i. 60
Novara railway, opening of the, i. 124

ODONE (Duke of Monferrat), death of, ii. 109
Orsini, Felice, attempts to assassinate the French Emperor, i. 173; letter to Napoleon III., i. 176
Otho III., i. 2
Oudinot, General, enters Rome, i. 91

PALEOCAPA, the blind Venetian minister, i. 236; receives the order of SS. Annunciata, ii. 120
Palermo, insurrection in, ii. 37
Palestro, battle of, i. 211
Pantheon, decorations of, at funeral of Victor Emmanuel II., ii. 241
Papal government, Azeglio's pamphlet attacking the, i. 112
Papal States, absence of railways in, ii. 81
Pareto, Marchese, insurgent at

Genoa, i. 77; pardon of, i. 77; elected deputy, i. 98
Paris, visited by Victor Emmanuel II., i. 147
Parliament, *see* Chamber of Deputies
Parma, Duchess of, leaves Tuscany, i. 227; governor sent to, i. 229; the people of, become subjects of Victor Emmanuel II., i. 247
Peace, Treaty of, of August 6, 1849, i. 99
Pellico, Silvio, author of book on Austrian prisons, dies, 1854, i. 125
Pepoli, Marquis, i. 228; on the Peace of Villafranca, i. 239; made Governor of Umbria, ii. 51; his opinion on proposed removal of capital to Florence, ii. 98; arrives from Paris, ii. 143; writes to Napoleon III., ii. 143, 144
Perugia, Marquis Gualterio made governor of, ii. 51; Bishop of, ii. 51
Pettinengo, General, Minister of War, ii. 112; resigns ministry of war, ii. 124; second letter of Victor Emmanuel II. thereon, ii. 124
Piedmont, financial difficulties, i. 120; increased taxation, i. 120; military preparations in, i. 126; starting of the troops, i. 140; return and review of troops, i. 159; continued disagreement with Austria, i. 162; severance of diplomatic relations with Austria, i. 168; preparations for war with Austria, i. 193; Lombardy begs to be joined to, i. 218. *See also* Sardinia
Piedmont and Savoy, invasion of, i. 3.
Pio Nono, accession of, to the Papal throne, i. 30; popularity of, i. 32; and Austria, i. 35; and the war with Austria, i. 52; his indecision therein, i. 57; and the papal power, i. 79; his relations with Austria, i. 80; receives an address from the Consulta, i. 82; his hesitation in sending the papal army to the war, i. 82; disaffection created thereby, i. 83; bombardment of Quirinal Palace, i. 85; leaves Rome secretly and takes refuge at Gaeta, i. 85; the Austrian Jesuits and, i. 85; is visited by Conte di San Martino, envoy of Victor Emmanuel II., i. 86; resolution of Parliament, that he has fallen from temporal power, i. 88; Firentino's '*La Vita di Pio Nono*,' i. 89; thanks the French General Oudinot for the taking of Rome, i. 92; and the death warrants of the traitors, i. 92; receives Count Cesar Balbo on a mission from Victor Emmanuel II., i. 94; receives Count Siccardi as an embassy from Victor Emmanuel II. on the revision of *The Statuto*, i. 105; letter from Victor Emmanuel II. on the insolence of the clergy, i. 111; letter to Victor Emmanuel II. on the licence of the press, i. 111; sends a letter to Victor Emmanuel II., i. 228, 229; letter from Victor Emmanuel II., ii. 5; public character of, ii. 5; letter to Victor Emmanuel II., ii. 11; letter from Victor Emmanuel II. on annexation of Central Italy, ii. 12; excommunicates Victor Emmanuel II. and all his subjects, ii. 15; letter to Victor Emmanuel II., ii. 16; threatens to place an interdict on the kingdom of Italy, ii. 71; letter to Victor Emmanuel concerning certain bishoprics, ii. 104; raises a foreign legion, ii. 126; relations between Victor Emmanuel II. and, ii. 127; Lord Clarendon conveys a message to, from Victor Emmanuel II., ii. 148; his reply thereto, ii. 148; calls an Ecumenical Council, ii.

168; letter to, from Victor Emmanuel II. on his decision to annex Rome, ii. 175; his conversation with Count San Martino thereon, ii. 177; his reply to Victor Emmanuel II., ii. 179; yields to Victor Emmanuel II., ii. 180; celebrates the twenty-fifth year of his reign, ii. 189; deputation of the clericals to, ii. 190; receives greetings, January 1, 1872, from Victor Emmanuel II., ii. 193; his relations with Victor Emmanuel II., ii. 221

Pinelli, Minister of the Interior, in 1849, i. 71

Pisanelli, Signor, bill for the suppression of religious houses, ii. 91; remarks of Victor Emmanuel II. thereon, ii. 91

Philibert, Emmanuel, surnamed Testa di Ferro, i. 3; offered the hand of Elizabeth Tudor of England, i. 4; marriage with Duchess de Berry, i. 4; Ricotti, the historian, on, i. 5; Motley, the historian, on, i. 5.

Plezza, Senator, anecdote of, ii. 217

Poerio, Baron Carlo, i. 231; elected a deputy, ii. 28; his sufferings in prison, ii. 41; Victor Emmanuel II.'s opinion of, ii. 59; advises Victor Emmanuel II. to recall Cavour, ii. 68; death of, ii. 131

Popolo Romano, on the death of Victor Emmanuel II., ii. 243

Portugal, King of, marries Princess Marie Pia, of Italy, ii. 81

Prim, General, assassination of, ii. 194

Prussia, quarrels with Austria, ii. 111; alliance with Italy, ii. 112; victorious over Austria, ii. 117; the victory of Sadowa, ii. 117

Puglia, Duke of (son of Prince Amadeo) ii. 159

QUIRINAL Palace bombarded, i. 84

RADETSKY, Marshal, head of the Austrian army, i. 57; interview with Victor Emmanuel II., i. 67; his offer of soldiers to, i. 102

Railway communication, in Sardinia, i. 124; opening of the Novara line, i. 124; objection of the Popes to, ii. 81; opening of the Bologna and Ancona railway, ii. 82; the Pescara and Foggia railway opened, ii. 93

Ramirez, Cavaliere, appointed by Ferdinand II. ambassador to the court of Turin, i. 114; his interview with Victor Emmanuel II., i. 114

Ramorino, General, is tried by court-martial, i. 97; sentenced to death and shot, i. 97; Azeglio's comments thereon, i. 97

Ratazzi, his opposition to joining the Anglo-French alliance, i. 129; Minister of the Interior, April 1855, i. 142; his Clerical Bill, i. 138; passing of the same, i. 141; forms a new ministry, i. 238; forms a new ministry, ii. 82; unpopularity of his ministry, ii. 85; resigns office, ii. 88; forms a new ministry, ii. 131; he resigns, ii. 136; death of, ii. 196

'Red Shirts,' the, Garibaldi's soldiers, ii. 61

Ricasoli, Baron, made Dictator of Tuscany, i. 251; gives up his Dictatorship of Tuscany, ii. 20; reply of Victor Emmanuel II. thereto, ii. 21; receives the order of the SS. Annunciata, ii. 22; made Governor of Tuscany, ii. 22, 28; forms a new ministry on death of Cavour, ii. 79; resigns office, ii. 82; visited by Victor Emmanuel II., ii. 93; appointed

La Marmora's deputy in the Council, ii. 112; resigns office, ii. 131
Ricotti, the historian, on Emmanuel Philibert, i. 5
Riviera, cholera epidemic in, i. 124
Romagnuoli, reply of Victor Emmanuel II. to the, i. 249
Rome, i. 79; nationalist feeling in i. 81; sympathy with the Piedmontese troops, i. 82; the address of the Consulta to the Pope, i. 82; disaffection in, i. 83; bombardment of the Quirinal Palace, i. 85; Pio Nono leaves secretly, i. 85; Garibaldi in, i. 85; inauguration of a republic, i. 88; Galletti accepts office, i. 88; abolition of the Inquisition, i. 88; Garibaldi and Bartolucci defend Rome, i. 91; capitulation of, i. 91; to be capital of Italy, ii. 69, ii. 73, ii. 75; Francis II. takes up his abode in, ii. 75; the French to evacuate in 1866, ii. 98; evacuation of the French troops, ii. 123; conspiracy against the Pope, ii. 127; Inquisition in, ii. 133; Garibaldi threatens to invade, ii. 135; French troops sent to Civita Vecchia, ii. 135; occupation of, by French soldiers, ii. 166; Victor Emmanuel II. decides to annex, ii. 175; General Cadorna marches on, ii. 179; attack on, ii. 180; Pio Nono yields to Victor Emmanuel II., ii. 180; visit of Victor Emmanuel II., on the inundation of the Tiber, ii. 187; the first Parliament in, November 27, 1871, ii. 189; public entry of Victor Emmanuel II. into, ii. 189; royal visitors to, ii. 196; in mourning for Victor Emmanuel II., ii. 235
Rossi, Pellegrini, comes into office, i. 83; brutal murder of, i. 83
Ruffini's '*Doctor Antonio*,' ii. 43
'*Rule of the Monk*,' the, by Garibaldi, ii. 141
Russia, increasing friendship of, for Piedmont, i. 169
Russia and Sardinia, ill feeling between, i. 125; reconciliation of, i. 159

SABAUD family, introductory notice of the, i. 1; end of the Sabaud monarchy, i. 3
Sadowa, battle of, ii. 117
San Martino, battle of, i. 222; Conte di, visits the Pope at San Martino, i. 86; the Austrian and Bavarian ambassadors and, i. 86; bears a letter to Pio Nono from Victor Emmanuel II., ii. 175; his conversation with Pio Nono, ii. 177
San Salvador, the Sardinian army at, i. 207
Santa Rosa, Count, leader of the Carbonari, i. 13, 14; on the abdication of Victor Emmanuel I. i. 16; his death, i. 110; brutal outrage upon, i. 110
Sardinia and Austria, amicable relations established between, i. 102
Sardinia, the marriage laws of, i. 118; proposes to join Anglo-French alliance, i. 125; ill-feeling with Russia, i. 125; joins the alliance, i. 131; reconciliation with Russia, i. 159; Sardinian army ordered to the Marches and Umbria, ii. 48; engagement with the Papal troops at Castelfidardo, ii. 50; takes Ancona, ii. 50. *See* Italy *and* Italian Army. *See also* Piedmont
Savona, a congress at, proposed to Napoleon III. by Victor Emmanuel II., ii. 140
Savoy, the Dukes of, i. 2
Savoy and Nice, cession to France, i. 192, ii. 25
Savoy and Piedmont, invasion of, i. 3

Saxony, visit of the King of, to Victor Emmanuel II., i. 169
Sclopis on the *Statuto*, i. 104
Seven Weeks' War, ii. 112, 113, 117
Siccardi, Count, and the revision of the *Statuto*, i. 104; sent on an embassy to Pio Nono concerning the revision of the *Statuto*, i. 105; Cardinal Antonelli's reply thereto, i. 105; accompanies Victor Emmanuel II. on a tour in the Alps, i. 106; death of, i. 173
Sicilies, the Two, rebellion in, i. 91
Sicily, rebellion in, ii. 34, ii. 119
Solferino, battle of, i. 222
Sommacompagna, battle of, i. 58
Sonnaz, General de, letter from Victor Emmanuel to, i. 210
Spain, revolution of 1868, ii. 157; Amadeo made king, ii. 183; deputation of the Cortes to Victor Emmanuel II. thereon, ii. 183; unsettled state of, ii. 193; sends an ambassador to Florence, ii. 104
Sparzesca, battle of, i. 60
Spezzia, narrow escape of Victor Emmanuel II. and his family from drowning at, i. 123
Staffola, battle of, i. 58
Statuto, the, i. 74, 98, 100, 103; protest by the clergy against the revision of, i. 104; Count Siccardi and the revision of, i. 104; Count Siccardi sent on an embassy to Pio Nono concerning the revision of, i. 105; the anniversary of, ii. 71
Sterbini abolishes the Inquisition, i. 89
Straniero, lo, i. 221
Superga, the church, i. 8
Sweden, Crown Prince of, visits Victor Emmanuel II., ii. 82
Syracuse, Count of, and Francis II., ii. 35; takes refuge with Victor Emmanuel II., ii. 46

THIERS, M., appeals to Victor Emmanuel II. for aid in Franco-Prussian War, ii. 182
Thomas, fifth son of Victor Emmanuel I., made Prince of Carignano, i. 10
Tiber, inundation of the, ii. 187
'*Times*,' The, on Victor Emmanuel's visit to England, i. 148
Tommasi, Dr., accompanies Victor Emmanuel II. on his southward journey, ii. 58; conversation of Victor Emmanuel II. with, ii. 98
Treaty of peace of August 6, 1849, i. 99
Turin, outbreak amongst the university students of, i. 12; outbreak of students, the military and citizens, i. 15; rebellion in, on the abdication of Victor Emmanuel I., i. 17; punishment of the rebels, i. 18; the court of, Count Appony the Austrian ambassador at, i. 102; put in a state of defence i. 209; consternation in, on proposed removal of capital to Florence, ii. 99; demonstrations in, ii. 100; inhabitants of, send an address to Victor Emmanuel II., ii. 101; deputation from, asking that Victor Emmanuel II. may be buried there, ii. 235; relics of Victor Emmanuel II. deposited at Turin, ii. 235; visit of Victor Emmanuel II. to, ii. 62
Tuscany, Duke of, his proclamation on the War of Independence, i. 54
Tuscany, the people demand a constitution, i. 227; the grand duke leaves the country, i. 227; the Duke of Modena leaves, i. 227; Duchess of Parma leaves, i. 227; governor sent to; i. 229; the people of, resolve to become subjects of Victor Emmanuel II., i. 246; Baron Ricasoli made dictator of, i. 251. *See also* Central Italy

UMBERTO, King, *see* Humbert Umbria, Marquis Pepoli made Governor of, ii. 51

VAILLANT, Marshal, his remonstrance on Napoleon III. demanding an armistice with Austria, i. 232
Valerio, Signor, made Governor of the Marches, ii. 51; on the unjust attacks of the clergy and clerical press, ii. 54; answer of Victor Emmanuel II. thereon, ii. 54
Venice, the impending struggle for, ii. 110; restored to Italy by Napoleon III., ii. 118; deputation from, to Victor Emmanuel II., ii. 119; his reply thereto, ii. 120; Victor Emmanuel II. enters, ii. 121
Venosta, Visconti, on removal of capital to Florence, ii. 99
Verdi, the composer, i. 248
Victor Amadeus, first King of Savoy, i. 7; marries niece of Louis XIV., i. 7; declares war with France, i. 7; made king of Sicily, i. 8; erects the church of Superga, i. 8; his war of extermination with the Huguenots and Waldensians, i. 8.
Victor Emmanuel I. succeeds Charles Emmanuel IV., i. 9; persecuted by Napoleon, i. 9; exiled to Sardinia, i. 9; returns to his capital, i. 9; abdicates, i. 16; agitation in Turin, i. 17
Victor Emmanuel II., birth and early days, i. 37; fatality to his nurse, i. 37; education, i. 39; military studies of, i. 40; marries Maria Adelaide, daughter of the Archduke Ranieri, i. 43; anecdote of, i. 48; is given a command, i. 48; his first taste of war, i. 49; at the victory of Staffola, i. 58; made king of Sardinia on the abdication of his father, i. 64; his negotiations for an armistice, i. 67; interview with Marshal Radetsky, i. 67; conclusion of the armistice, i. 68; popular indignation thereon, i. 69; reception by the citizens at Turin, i. 70; his proclamation to the people, i. 70; reception of the armistice by the Chamber of Deputies, i. 71; deputation to, from the Chamber, i. 72; narrow escape from death, i. 72; takes the oath to the constitution, i. 73; his speech thereon, i. 74; dissolves Chamber of Deputies in 1849, i. 75; interview with the ambassadors of France and England, i. 76; interview with Azeglio, i. 78; his title of '*Rè Galantuomo*,' i. 78; his envoy Conte di San Martino visits Pio Nono at Gaeta, i. 86; sends Count Cesar Balbo on a mission to Pio Nono at Gaeta, i. 93; utter failure of the mission, i. 94; dangerous illness of, i. 94; General Dabormida's letter thereon, i. 95; the Duke of Genoa fills his place, i. 96; his recovery, i. 96; issues a proclamation to the people, i. 96; his welcome at the Chamber of Deputies, i. 99; death of Charles Albert, his father, i. 99; his proclamation on the dissolution of the Chambers, i. 100; visits the Alps, i. 106; writes to Azeglio, i. 106; his success in the chase, i. 107; *Barba Vittorio* (Uncle Victor), i. 107; anecdotes of, and the peasantry, i. 107; tour through Savoy to meet the Duke and Duchess of Genoa, i. 109; letter to Pio Nono, on the insolence of the clergy, i. 111; Pio Nono's letter to, on the licence of the press, i. 111; and the Lombardo-Venetian provinces, i. 112; enmity of King Ferdinand to, i. 113; his opinion of Gioberti's

'*Rinuovamento Civile d'Italia*,' i. 115; his magnanimity, i. 115; his religious belief, i. 115; memorandum to Austria, i. 119; his active part in the cabinet, i. 122; narrow escape with his family from drowning, i. 123; death of his son Charles Albert, i. 124; visits Genoa during the cholera epidemic, i. 124; letter to the Minister of Foreign Affairs concerning the Anglo-French alliance, i. 126; his interview with the French ambassador on the Anglo-French alliance 1854, i. 127; illness of his mother and his wife, i. 130, 132; interview on the treaty with Cavour, i. 130; death of his mother, January 12, 1855, i. 133; his connection with Countess Mirafiore, i. 133; death of his wife, January 20, 1855, i. 134; public announcement on the loss of his mother, wife, and brother, i. 134; reviews troops about to leave for the seat of war, i. 139; speech to the troops starting for the war, i. 140; maligned by the clergy, i. 142; illness of, i. 143; proposes to visit England and France, i. 144; opens the Legislative Assembly, 1855, i. 144; his speech, i. 145; starts for Paris with Cavour and Azeglio, i. 147; his reception by the emperor and empress, i. 147; arrives in England, i. 148; the '*Times*' on his visit, i. 148; receives the order of the Garter, i. 148; attends a banquet at the Guildhall, i. 149; returns to Turin, i. 150; addresses the troops on their return from the war, i. 160; interview of La Marmora, i. 161; his plan for the unification of Italy, i. 163; visited by brothers of the Czar of Russia, i. 169; visited by the King of Saxony, i. 169; receives a deputation on female education, i. 170; his speech on the opening of Parliament, i. 171; conversation with Lanza, i. 172; his appeal to Napoleon III., i. 175; is again visited by the royal family of Russia, i. 181; receives deputations on January 1, 1859, i. 183; his remark to the magistrates, i. 184; his speech at the opening of Parliament, January 10, 1859, i. 185, 186; '*Grido di dolore*,' i. 185; his remark to Ciprario thereon, i. 186; Massari's remarks on his speech, i. 189; proposed marriage between Princess Clotilde and Prince Napoleon Jerome, i. 191; his repugnance thereto, i. 191; his present of a ring to Count Cavour, i. 192; his walks incognito, i. 199, 200; anecdote of, and his wife, i. 200; appointed supreme commander of the Italian forces, i. 201; Prince Humbert appointed regent, i. 201; his proclamation to the people, i. 201; his address to the people, i. 203; confides his children to Count Nigra, i. 204; his instructions to him, i. 204; description of, by a French officer, i. 206; his friendship with Napoleon III., i. 208; letter to General de Sonnaz, i. 210; Royal proclamation on the battle of Montebello, i. 211; his gallantry at Palestro, i. 213; made captain of the Zouaves, i. 214; his letter to Colonel de Chabron, i. 214; issues another proclamation, i. 216; meeting of, and Garibaldi, i. 221; at the battles of Solferino and San Martino, i. 222; his message to Marshal Hilliers, i. 223, 225; issues another proclamation on the late victories, i. 225; receives a letter from the Pope, i. 228, 229; offers his alliance to Francis II., i. 231; his interview with Count Cavour, i. 235;

returns to Turin, i. 237; his interview with Sir James Hudson, i. 237; interview with the Marquis Pepoli, i. 239; his letter to Count Belgioso on the service at Milan in memory of his father, i. 241; visits Lombardy privately, i. 242; visits Manzoni, i. 242; Manzoni's remarks on, i. 242; the inhabitants of Modena resolve to become subjects of, i. 245; Central Italy offers itself to him, i. 245; his reply to the Tuscans, i. 246; to Modena, i. 247; to the Romagnuoli, i. 249; sends for Count Cavour, ii. 3; visits Lombardy, February 1860, ii. 4; letter to Pio Nono, ii. 5; letter from Pio Nono, ii. 11; letter to Pio Nono on annexation of Central Italy, ii. 12; is excommunicated by Pio Nono, ii. 15; letter from Pio Nono, ii. 16; efforts for reconciliation with Pio Nono, ii. 19; letter to Signor Farini on giving up the dictatorship of Emilia, ii. 20; letter to Baron Ricasoli on giving up the dictatorship of Tuscany, ii. 21; address to the people of Central Italy, ii. 22; address to inhabitants of Nice and Savoy on their cession to France, ii. 27; speech at the opening of Parliament, April 2, 1860, ii. 28; makes a tour through his new dominions accompanied by Count Mamiani, ii. 30; is welcomed to Florence by Capponi, ii. 32; address of Niccolini the poet to, ii. 32, 33; message from, to Garibaldi, ii. 44; Count of Syracuse takes refuge with, ii. 46; is appealed to by Francis II., ii. 46; his address to the soldiers on leaving for the Marches, ii. 48; commands his soldiers to be considerate with the Clericali and the prisoners, ii. 51; and the foreign powers, ii. 52; visits new provinces, ii. 53; enthusiastic reception at Ancona, ii. 53; address to the soldiers, ii. 53; address to the marines, ii. 53; answer to Signor Valerio on clerical complaints, ii. 54; visits the Holy House of Loreto, ii. 55; visits the Jesuits' College, ii. 55; his tenderness for the wounded, ii. 55; anecdotes thereon, ii. 55; his address to the people of South Italy, ii. 57; his journey through the Southern States, ii. 58; is called to Naples, ii. 58; his daily routine of work, ii. 58; his opinion of Poerio, ii. 59; his opinion of Ferdinand II., ii. 60; meeting with Garibaldi in Naples, ii. 61; his reception in Naples, ii. 62; arrives in Turin, December 29, 1860, ii. 63; his proclamation on Prince of Carignano as Viceroy of Naples, ii. 64; his speech at opening of Parliament, February 1861, ii. 65; proclaimed King of Italy ii. 67; presents new banners to the army through General Fanti, ii. 72; his address thereon, ii. 72; his notes for the use of the Paris envoy, ii. 79; his letter to Count San Martino, ii. 80; visited by Crown Prince of Sweden, ii. 82; visits Naples, ii. 83; receives a visit from Prince Napoleon, ii. 83; telegram to Napoleon III. thereon, ii. 83; proclamation on the crisis in Rome, ii. 86; his grief on the battle of Aspromonte, ii. 87; letter to Minghetti on finance, ii. 88; his remarks on the bill for suppression of religious houses, ii. 91; and the Republican writers, ii. 92; anecdote thereon, ii. 92; travels through the central provinces, ii. 93; visits Ricasoli at Broghlio, ii. 93; opens a railway between Pescara and Foggia, ii. 93; his remarks

on proposed removal of capital to Florence, ii. 97; his conversation with Dr. Tommasi, ii. 98; sets out for Florence, January 31, 1865, ii. 100; his reception, ii 100; retires to Villa San Rossore, near Pisa, ii. 101; receives an address from Turin, ii. 101; surrenders a fifth of his civil list to avoid taxing the country, ii. 102; the Clericals and the Liberals on, ii. 102; receives letter from Pio Nono concerning certain bishoprics, ii. 104; visits Naples, ii. 104; opens the first Florence Parliament, ii. 104; his speech thereat, ii. 105; death of his third son Odone, the Duke of Monferrat, ii. 109; anecdote thereon, ii. 109; goes to seat of war of 1866 with his sons, ii. 113; his addresses to the people, national guards, and soldiers, ii. 113, 114, 115; his letter to Napoleon III. on the war, ii. 114; the emperor's reply thereto, ii. 115; his son Amadeo wounded, ii. 116; resolves on an armistice with Austria, ii. 117; deputation to, from Venice, ii. 119; his reply to the Venetians, ii. 120; entry into Venice, ii. 121; returns to Florence, November 21, 1866, ii. 121; his speech to the Chamber, December 15, 1866, ii. 123; second letter to General Pettinengo on his resignation as Minister of Finance, ii. 124; relations between, and Pio Nono, ii. 127; address to new Parliament, March 22, 1867, ii. 128; proclamation on the insurrection in Rome, ii. 137; telegram to Marquis Pepoli on the crisis, ii. 139; proposes to Napoleon III. a congress at Savona, ii. 140; on the chassepots at Mentana, ii. 143; a message conveyed from, to Pio Nono, by Lord Clarendon, ii. 148; institutes a new order of knighthood, *la Corona d' Italia*, ii. 153; anecdotes of his deeds of charity, ii. 154; presented with a cushion, ii. 156; address to, on birth of Amadeo's son, ii. 159; his reply thereto, ii. 159; receives visits from Russians and Austrians, ii. 160; receives Empress of French at Venice, ii. 161; growing friendship between, and Emperor of Austria, ii. 161; severe illness of, ii. 162; marries Countess Mirafiore, ii. 163; his recovery, ii. 165; and the Clericals, ii. 165; decides to annex Rome, ii. 174; his letter to Pio Nono thereon, ii. 175; Thiers appeals for aid in Franco-Prussian war, ii. 182; deputation from the Cortes on Amadeo becoming King of Spain, ii. 183; his reply thereto, ii. 184; his speech at the last Florence Parliament, ii. 185; goes to Rome on inundation of the Tiber, ii. 187; makes his public entry into Rome, June 2, 1871, ii. 189; attends opening of Mont Cenis railway, ii. 189; his speech on opening of first Parliament in Rome, ii. 190; on January 1, 1872, sends greetings to Pio Nono, ii. 193; grief at Amadeo's abdication, ii. 195; pays a visit to Austria, ii. 196; meets Austrian emperor, ii. 197; visits Germany, ii. 198; meets the emperor, ii. 198; returns to Italy, ii. 199; inaugurates a monument to Cavour, ii. 199; his speech on opening of Parliament, November 13, 1873, ii. 199; celebration of twenty-fifth year of his reign, ii. 200; estrangement from La Marmora, ii. 201; a return visit from Emperor of Austria, ii. 201; visit from Emperor of Germany, ii, 203; his last speech in Parliament, ii. 204; his private life, ii. 206; anecdotes about his dress, ii.

208; his punctuality, ii. 209; his love of horses, ii. 211; his reputation for gallantry, ii. 211; and the horn player, ii. 212; his love of smoking, ii. 215; his love of hunting, ii. 216; his last illness, ii. 226; his dying words, ii. 228; 'the first King of Italy is no more,' ii. 229; his death announced in Parliament, ii. 233; speech of Signor Depretis thereon, ii. 233; his funeral, ii. 236; decorations of the Pantheon at his funeral, ii. 241; a tribute to his memory, ii. 244

Vienna, court of, memorandum from Victor Emmanuel to, i. 119; Sardinian ambassador leaves, i. 120

Villafranca, peace signed at, July 1859, i. 236; conference at Zurich for formal settlement of the Peace of, i. 244

Villamarina, Marquis, appointed plenipotentiary to the Congress, i. 152

Vittoria, Duchess of Aosta, death of, ii. 204

WALDENSIANS, persecutions of, i. 4; war of extermination against the, by Victor Amadeus, i. 8

THE END.

LONDON: PRINTED BY
SPOTTISWOODE AND CO., NEW-STREET SQUARE
AND PARLIAMENT STREET

BEDFORD STREET, STRAND, LONDON, W.C.
March, 1879.

MACMILLAN & CO.'S CATALOGUE of Works in the Departments of History, Biography, Travels, Critical and Literary Essays, Politics, Political and Social Economy, Law, etc.; and Works connected with Language.

HISTORY, BIOGRAPHY, TRAVELS, &c.

Albemarle.—FIFTY YEARS OF MY LIFE. By GEORGE THOMAS, Earl of Albemarle. With Steel Portrait of the first Earl of Albemarle, engraved by JEENS. Third and Cheaper Edition. Crown 8vo. 7*s.* 6*d.*

"*The book is one of the most amusing of its class. . . . These reminiscences have the charm and flavour of personal experience, and they bring us into direct contact with the persons they describe.*"—EDINBURGH REVIEW.

Anderson.—MANDALAY TO MOMIEN; a Narrative of the Two Expeditions to Western China, of 1868 and 1875, under Colonel E. B. Sladen and Colonel Horace Browne. By Dr. ANDERSON, F.R.S.E., Medical and Scientific Officer to the Expeditions. With numerous Maps and Illustrations. 8vo. 21*s*

"*A handsome, well-timed, entertaining, and instructive volume.*"—ACADEMY.

"*A pleasant, useful, carefully-written, and important work.*"—ATHENÆUM.

Appleton.—Works by T. G. APPLETON:—

A NILE JOURNAL. Illustrated by EUGENE BENSON. Crown 8vo. 6*s.*

SYRIAN SUNSHINE. Crown 8vo. 6*s.*

Arnold.—ESSAYS IN CRITICISM. By MATTHEW ARNOLD. New Edition, Revised and Enlarged. Crown 8vo. 9*s.*

Atkinson.—AN ART TOUR TO NORTHERN CAPITALS OF EUROPE, including Descriptions of the Towns, the Museums, and other Art Treasures of Copenhagen, Christiania, Stockholm,

she was by nature (as Mr. Reid puts it) "a happy and high-spirited girl, and that even to the very last she had the faculty of overcoming her sorrows by means of that steadfast courage which was her most precious possession, and to which she was indebted for her successive victories over trials and disappointments of no ordinary character."

The book is illustrated by a Portrait of the Rev. Patrick Brontë, several Views of Haworth and its neighbourhood, and a facsimile of one of the most characteristic of Charlotte's letters.

Brooke.—THE RAJA OF SARAWAK: an Account of Sir James Brooke, K.C.B., LL.D. Given chiefly through Letters or Journals. By GERTRUDE L. JACOB. With Portrait and Maps. Two Vols. 8vo. 25*s.*

"*They who read Miss Jacob's book—and all should read it: all who are under the delusion that in our time there is no scope for heroism, and no place for romantic adventure, and no place for enterprise and ambition —will see how incident is crowded upon incident, and struggle upon struggle, till in the very abundance of materials that come to her hand the authoress can scarcely stop to give sufficient distinctness to her wonderful narrative.*"—ACADEMY.

Brooke.—RECOLLECTIONS OF THE IRISH CHURCH. By RICHARD S. BROOKE, D.D., late Rector of Wyton, Hunts. Crown 8vo. 4*s.* 6*d.*

Bryce.—Works by JAMES BRYCE, D.C.L., Regius Professor of Civil Law, Oxford:—

THE HOLY ROMAN EMPIRE. Sixth Edition, Revised and Enlarged. Crown 8vo. 7*s.* 6*d.*

"*It exactly supplies a want: it affords a key to much which men read of in their books as isolated facts, but of which they have hitherto had no connected exposition set before them.*"—SATURDAY REVIEW.

TRANSCAUCASIA AND ARARAT: being Notes of a Vacation Tour in the Autumn of 1876. With an Illustration and Map. Third Edition. Crown 8vo. 9*s.*

"*Mr. Bryce has written a lively and at the same time an instructive description of the tour he made last year in and about the Caucasus. When well-informed a jurist travels into regions seldom visited, and even walks up a mountain so rarely scaled as Ararat, he is justified in thinking that the impressions he brings home are worthy of being communicated to the world at large, especially when a terrible war is casting a lurid glow over the countries he has lately surveyed.*"—ATHENÆUM.

Burgoyne.—POLITICAL AND MILITARY EPISODES DURING THE FIRST HALF OF THE REIGN OF GEORGE III. Derived from the Life and Correspondence of the Right Hon. J. Burgoyne, Lieut.-General in his Majesty's Army, and M.P. for Preston. By E. B. DE FONBLANQUE. With Portrait, Heliotype Plate, and Maps. 8vo. 16*s.*

Burke.—EDMUND BURKE, a Historical Study. By JOHN MORLEY, B.A., Oxon. Crown 8vo. 7*s.* 6*d.*

"*The style is terse and incisive, and brilliant with epigram and point. Its sustained power of reasoning, its wide sweep of observation and reflection, its elevated ethical and social tone, stamp it as a work of high excellence.*"—SATURDAY REVIEW.

Burrows.—WORTHIES OF ALL SOULS: Four Centuries of English History. Illustrated from the College Archives. By MONTAGU BURROWS, Chichele Professor of Modern History at Oxford, Fellow of All Souls. 8vo. 14*s.*

"*A most amusing as well as a most instructive book.*—GUARDIAN.

Campbell.—LOG-LETTERS FROM THE "CHALLENGER." By LORD GEORGE CAMPBELL. With Map. Fifth and cheaper Edition. Crown 8vo. 6*s.*

"*A delightful book, which we heartily commend to the general reader.*" —SATURDAY REVIEW.

"*We do not hesitate to say that anything so fresh, so picturesque, so generally delightful, as these log-letters has not appeared among books of travel for a long time.*"—EXAMINER.

"*A more lively and amusing record of travel we have not had the fortune to read for some time. The whole book is pervaded by a spirit of life, animation, and fun.*"—STANDARD.

Campbell.—MY CIRCULAR NOTES: Extracts from Journals; Letters sent Home; Geological and other Notes, written while Travelling Westwards round the World, from July 6th, 1874, to July 6th, 1875. By J. F. CAMPBELL, Author of "Frost and Fire." Cheaper Issue. Crown 8vo. 6*s.*

"*We have read numbers of books of travel, but we can call to mind few that have given us more genuine pleasure than this. A more agreeable style of narrative than his it is hardly possible to conceive. We seem to be accompanying him in his trip round the world, so life-like is his description of the countries he visited.*"—LAND AND WATER.

Campbell.—TURKS AND GREEKS. Notes of a recent Excursion. By the Hon. DUDLEY CAMPBELL, M.A. With Coloured Map. Crown 8vo. 3*s.* 6*d.*

Carstares.—WILLIAM CARSTARES: a Character and Career of the Revolutionary Epoch (1649—1715). By ROBERT STORY, Minister of Rosneath. 8vo. 12*s.*

Chatterton: A BIOGRAPHICAL STUDY. By DANIEL WILSON, LL.D., Professor of History and English Literature in University College, Toronto. Crown 8vo. 6*s.* 6*d.*

Chatterton: A STORY OF THE YEAR 1770. By Professor MASSON, LL.D. Crown 8vo. 5*s.*

Clark.—MEMORIALS FROM JOURNALS AND LETTERS OF SAMUEL CLARK, M.A., formerly Principal of the National Society's Training College, Battersea. Edited with Introduction by his WIFE. With Portrait. Crown 8vo. 7*s.* 6*d.*

Combe.—THE LIFE OF GEORGE COMBE, Author of "The Constitution of Man." By CHARLES GIBBON. With Three Portraits engraved by JEENS. Two Vols. 8vo. 32*s.*

"A graphic and interesting account of the long life and indefatigable labours of a very remarkable man."—SCOTSMAN.

Cooper.—ATHENÆ CANTABRIGIENSES. By CHARLES HENRY COOPER, F.S.A., and THOMPSON COOPER, F.S.A. Vol. I. 8vo., 1500—85, 18*s.*; Vol. II., 1586—1609, 18*s.*

Correggio.—ANTONIO ALLEGRI DA CORREGGIO. From the German of Dr. JULIUS MEYER, Director of the Royal Gallery, Berlin. Edited, with an Introduction, by Mrs. HEATON. Containing Twenty Woodbury-type Illustrations. Royal 8vo. Cloth elegant. 31*s.* 6*d.*

"The best and most readable biography of the master at present to be found in the English language."—ACADEMY. *"By its pictures alone the book forms a worthy tribute to the painter's genius."*—PALL MALL GAZETTE.

Cox (G. V.)—RECOLLECTIONS OF OXFORD. By G. V. Cox, M.A., New College, late Esquire Bedel and Coroner in the University of Oxford. *Cheaper Edition.* Crown 8vo. 6*s.*

Cunynghame (Sir A. T.)—MY COMMAND IN SOUTH AFRICA, 1874—78. Comprising Experiences of Travel in the Colonies of South Africa and the Independent States. By Sir ARTHUR THURLOW CUNYNGHAME, G.C.B., then Lieutenant-Governor and Commander of the Forces in South Africa. Third Edition. 8vo. 12*s.* 6*d.*

The TIMES *says:*—*"It is a volume of great interest, ... full of incidents which vividly illustrate the condition of the Colonies and the character and habits of the natives. . . . . It contains valuable illustrations of Cape warfare, and at the present moment it cannot fail to command wide-spread attention."*

"Daily News."—THE DAILY NEWS' CORRESPONDENCE of the War between Germany and France, 1870—1. Edited with Notes and Comments. New Edition. Complete in One Volume. With Maps and Plans. Crown 8vo. 6*s.*

THE DAILY NEWS' CORRESPONDENCE of the War between Russia and Turkey, to the fall of Kars. Including the letters of Mr. Archibald Forbes, Mr. J. E. McGahan, and other Special Correspondents in Europe and Asia. Second Edition, enlarged. Cheaper Edition. Crown 8vo. 6*s.*

FROM THE FALL OF KARS TO THE CONCLUSION OF PEACE. Cheaper Edition. Crown 8vo. 6*s.*

Davidson.—THE LIFE OF A SCOTTISH PROBATIONER; being a Memoir of Thomas Davidson, with his Poems and Letters. By JAMES BROWN, Minister of St. James's Street Church, Paisley. Second Edition, revised and enlarged, with Portrait. Crown 8vo. 7*s.* 6*d.*

Deas.—THE RIVER CLYDE. An Historical Description of the Rise and Progress of the Harbour of Glasgow, and of the Improvement of the River from Glasgow to Port Glasgow. By J. DEAS, M. Inst. C.E. 8vo. 10*s.* 6*d.*

Denison.—A HISTORY OF CAVALRY FROM THE EARLIEST TIMES. With Lessons for the Future. By Lieut.-Col. GEORGE DENISON, Commanding the Governor-General's Body Guard, Canada, Author of "Modern Cavalry." With Maps and Plans. 8vo. 18*s.*

Dilke.—GREATER BRITAIN. A Record of Travel in English-speaking Countries during 1866-7. (America, Australia, India.) By Sir CHARLES WENTWORTH DILKE, M.P. Sixth Edition. Crown 8vo. 6*s.*

"*Many of the subjects discussed in these pages,*" *says the* DAILY NEWS, "*are of the widest interest, and such as no man who cares for the future of his race and of the world can afford to treat with indifference.*"

Doyle.—HISTORY OF AMERICA. By J. A. DOYLE. With Maps. 18mo. 4*s.* 6*d.*

"*Mr. Doyle's style is clear and simple, his facts are accurately stated, and his book is meritoriously free from prejudice on questions where partisanship runs high amongst us.*"—SATURDAY REVIEW.

Drummond of Hawthornden: THE STORY OF HIS LIFE AND WRITINGS. By PROFESSOR MASSON. With Portrait and Vignette engraved by C. H. JEENS. Crown 8vo. 10*s.* 6*d.*

"*Around his hero, Professor Masson groups national and individual episodes and sketches of character, which are of the greatest interest, and which add to the value of a biographical work which we warmly recommend to the lovers of thoroughly healthy books.*"—NOTES AND QUERIES.

Duff.—Works by M. E. GRANT-DUFF, M.P., late Under Secretary of State for India:—

NOTES OF AN INDIAN JOURNEY. With Map. 8vo. 10*s.* 6*d.*

"*These notes are full of pleasant remarks and illustrations, borrowed from every kind of source.*"—SATURDAY REVIEW.

MISCELLANIES POLITICAL AND LITERARY. 8vo. 10*s.* 6*d.*

Eadie.—LIFE OF JOHN EADIE, D.D., LL.D. By JAMES BROWN, D.D., Author of "The Life of a Scottish Probationer." With Portrait. Second Edition. Crown 8vo. 7*s.* 6*d.*

"*An ably written and characteristic biography.*"—TIMES.

Elliott.—LIFE OF HENRY VENN ELLIOTT, of Brighton. By JOSIAH BATEMAN, M.A. With Portrait, engraved by JEENS. Extra fcap. 8vo. Third and Cheaper Edition. 6*s*.

Elze.—ESSAYS ON SHAKESPEARE. By Dr. KARL ELZE. Translated with the Author's sanction by L. DORA SCHMITZ. 8vo. 12*s*.

"*A more desirable contribution to criticism has not recently been made.*" —ATHENÆUM.

English Men of Letters. Edited by JOHN MORLEY. A Series of Short Books to tell people what is best worth knowing as to the Life, Character, and Works of some of the great English Writers. In crown 8vo. Price 2*s*. 6*d*. each.

I. DR. JOHNSON. By LESLIE STEPHEN. [*Sixth Thousand.*

"*The new series opens well with Mr. Leslie Stephen's sketch of Dr. Johnson. It could hardly have been done better; and it will convey to the readers for whom it is intended a juster estimate of Johnson than either of the two essays of Lord Macaulay*"—PALL MALL GAZETTE.

II. SIR WALTER SCOTT. By R. H. HUTTON. [*Fifth Thousand.*

"*The tone of the volume is excellent throughout.*"—ATHENÆUM.

"*We could not wish for a more suggestive introduction to Scott and his poems and novels.*"—EXAMINER.

III. GIBBON. By J. C. MORISON. [*Fifth Thousand.*

"*As a clear, thoughtful, and attractive record of the life and works of the greatest among the world's historians, it deserves the highest praise.*"—EXAMINER.

IV. SHELLEY. By J. A. SYMONDS. [*Fifth Thousand.*

"*The lovers of this great poet are to be congratulated on having at their command so fresh, clear, and intelligent a presentment of the subject, written by a man of adequate and wide culture.*"—ATHENÆUM.

V. HUME. By Professor HUXLEY. [*Fifth Thousand.*

"*It may fairly be said that no one now living could have expounded Hume with more sympathy or with equal perspicuity.*"—ATHENÆUM.

VI. GOLDSMITH. By WILLIAM BLACK. [*Fifth Thousand.*

"*Mr. Black brings a fine sympathy and taste to bear in his criticism of Goldsmith's writings as well as in his sketch of the incidents of his life.*" ATHENÆUM.

VII. DEFOE. By W. MINTO.

BURNS. By Principal SHAIRP.
SPENCER. By R. W. CHURCH, Dean of St. Paul's.
HAWTHORNE. By HENRY JAMES, Jun.
THACKERAY. By ANTHONY TROLLOPE.
[*In the press.*

Others in preparation.

Eton College, History of. By H. C. MAXWELL LYTE, M.A. With numerous Illustrations by Professor DELAMOTTE, Coloured Plates, and a Steel Portrait of the Founder, engraved

by C. H. JEENS. New and cheaper Issue, with Corrections. Medium 8vo. Cloth elegant. 21*s.*

"*Hitherto no account of the College, with all its associations, has appeared which can compare either in completeness or in interest with this. . . . It is indeed a book worthy of the ancient renown of King Henry's College.*"—DAILY NEWS.

"*We are at length presented with a work on England's greatest public school, worthy of the subject of which it treats. . . . A really valuable and authentic history of Eton College.*"—GUARDIAN.

European History, Narrated in a Series of Historical Selections from the best Authorities. Edited and arranged by E. M. SEWELL and C. M. YONGE. First Series, crown 8vo. 6*s.*; Second Series, 1088–1228, crown 8vo. 6*s.* Third Edition.

"*We know of scarcely anything,*" *says the* GUARDIAN, *of this volume,* "*which is so likely to raise to a higher level the average standard of English education.*"

Faraday.—MICHAEL FARADAY. By J. H. GLADSTONE, Ph.D., F.R.S. Second Edition, with Portrait engraved by JEENS from a photograph by J. WATKINS. Crown 8vo. 4*s.* 6*d.*

PORTRAIT. Artist's Proof. 5*s.*

CONTENTS:—*I. The Story of his Life. II. Study of his Character. III. Fruits of his Experience. IV. His Method of Writing. V. The Value of his Discoveries.—Supplementary Portraits. Appendices:—List of Honorary Fellowships, etc.*

Forbes.—LIFE AND LETTERS OF JAMES DAVID FORBES, F.R.S., late Principal of the United College in the University of St. Andrews. By J. C. SHAIRP, LL.D., Principal of the United College in the University of St. Andrews; P. G. TAIT, M.A., Professor of Natural Philosophy in the University of Edinburgh; and A. ADAMS-REILLY, F.R.G.S. 8vo. with Portraits, Map, and Illustrations, 16*s.*

"*Not only a biography that all should read, but a scientific treatise, without which the shelves of no physicist's library can be deemed complete.*"—STANDARD.

Freeman.—Works by EDWARD A. FREEMAN, D.C.L., LL.D.:—

HISTORICAL ESSAYS. Third Edition. 8vo. 10*s.* 6*d.*

CONTENTS:—*I.* "*The Mythical and Romantic Elements in Early English History;*" *II.* "*The Continuity of English History;*" *III.* "*The Relations between the Crowns of England and Scotland;*" *IV.* "*St. Thomas of Canterbury and his Biographers;*" *V.* "*The Reign of Edward the Third:*" *VI.* "*The Holy Roman Empire;*" *VII.* "*The Franks and the Gauls;*" *VIII.* "*The Early Sieges of Paris;*" *IX.* "*Frederick the First, King of Italy;*" *X.* "*The Emperor Frederick the Second:*" *XI.* "*Charles the Bold;*" *XII.* "*Presidential Government.*"

A SECOND SERIES OF HISTORICAL ESSAYS. 8vo. 10*s.* 6*d.*

Freeman—*continued.*

The principal Essays are:—"Ancient Greece and Mediæval Italy:" "Mr. Gladstone's Homer and the Homeric Ages:" "The Historians of Athens:" "The Athenian Democracy:" "Alexander the Great:" "Greece during the Macedonian Period:" "Mommsen's History of Rome:" "Lucius Cornelius Sulla:" "The Flavian Cæsars."

COMPARATIVE POLITICS.—Lectures at the Royal Institution. To which is added the "Unity of History," the Rede Lecture at Cambridge, 1872. 8vo. 14*s.*

THE HISTORY AND CONQUESTS OF THE SARACENS. Six Lectures. Third Edition, with New Preface. Crown 8vo. 3*s.* 6*d.*

"*Mr. Freeman opportunely reprints his erudite and valuable lectures.*"—DAILY TELEGRAPH.

HISTORICAL AND ARCHITECTURAL SKETCHES: chiefly Italian. With Illustrations by the Author. Crown 8vo. 10*s.* 6*d.*

"*Mr. Freeman may here be said to give us a series of 'notes on the spot' in illustration of the intimate relations of History and Architecture, and this is done in so masterly a manner—there is so much freshness, so much knowledge so admirably condensed, that we are almost tempted to say that we prefer these sketches to his more elaborate studies.*"—NONCONFORMIST.

HISTORY OF FEDERAL GOVERNMENT, from the Foundation of the Achaian League to the Disruption of the United States. Vol. I. General Introduction. History of the Greek Federations. 8vo. 21*s.*

OLD ENGLISH HISTORY. With *Five Coloured Maps.* Fourth Edition. Extra fcap. 8vo., half-bound. 6*s.*

"*The book indeed is full of instruction and interest to students of all ages, and he must be a well-informed man indeed who will not rise from its perusal with clearer and more accurate ideas of a too much neglected portion of English history.*"—SPECTATOR.

HISTORY OF THE CATHEDRAL CHURCH OF WELLS, as illustrating the History of the Cathedral Churches of the Old Foundation. Crown 8vo. 3*s.* 6*d.*

"*The history assumes in Mr. Freeman's hands a significance, and, we may add, a practical value as suggestive of what a cathedral ought to be, which make it well worthy of mention.*"—SPECTATOR.

THE GROWTH OF THE ENGLISH CONSTITUTION FROM THE EARLIEST TIMES. Crown 8vo. 5*s.* Third Edition, revised.

GENERAL SKETCH OF EUROPEAN HISTORY. Being Vol. I. of a Historical Course for Schools edited by E. A. FREEMAN. New Edition, enlarged with Maps, Chronological Table, Index, &c. 18mo. 3*s.* 6*d.*

Freeman—*continued.*

"*It supplies the great want of a good foundation for historical teaching. The scheme is an excellent one, and this instalment has been accepted in a way that promises much for the volumes that are yet to appear.*"—EDUCATIONAL TIMES.

THE OTTOMAN POWER IN EUROPE: its Nature, its Growth, and its Decline. With Three Coloured Maps. Crown 8vo. 7*s.* 6*d.*

Galileo.—THE PRIVATE LIFE OF GALILEO. Compiled principally from his Correspondence and that of his eldest daughter, Sister Maria Celeste, Nun in the Franciscan Convent of S. Matthew in Arcetri. With Portrait. Crown 8vo. 7*s.* 6*d.*

Geddes.—THE PROBLEM OF THE HOMERIC POEMS. By W. D. GEDDES, LL.D., Professor of Greek in the University of Aberdeen. 8vo. 14*s.*

Gladstone—Works by the Right Hon. W. E. GLADSTONE, M.P.:—

JUVENTUS MUNDI. The Gods and Men of the Heroic Age. Crown 8vo. cloth. With Map. 10*s.* 6*d.* Second Edition.

"*Seldom,*" *says the* ATHENÆUM, "*out of the great poems themselves, have these Divinities looked so majestic and respectable. To read these brilliant details is like standing on the Olympian threshold and gazing at the ineffable brightness within.*"

HOMERIC SYNCHRONISM. An inquiry into the Time and Place of Homer. Crown 8vo. 6*s.*

"*It is impossible not to admire the immense range of thought and inquiry which the author has displayed.*"—BRITISH QUARTERLY REVIEW.

Goethe and Mendelssohn (1821—1831). Translated from the German of Dr. KARL MENDELSSOHN, Son of the Composer, by M. E. VON GLEHN. From the Private Diaries and Home Letters of Mendelssohn, with Poems and Letters of Goethe never before printed. Also with two New and Original Portraits, Facsimiles, and Appendix of Twenty Letters hitherto unpublished. Crown 8vo. 5*s.* Second Edition, enlarged.

"*. . . Every page is full of interest, not merely to the musician, but to the general reader. The book is a very charming one, on a topic of deep and lasting interest.*"—STANDARD.

Goldsmid.—TELEGRAPH AND TRAVEL. A Narrative of the Formation and Development of Telegraphic Communication between England and India, under the orders of Her Majesty's Government, with incidental Notices of the Countries traversed by the Lines. By Colonel Sir FREDERIC GOLDSMID, C.B., K.C.S.I., late Director of the Government Indo-European Telegraph. With numerous Illustrations and Maps. 8vo. 21*s.*

"*The merit of the work is a total absence of exaggeration, which does not, however, preclude a vividness and vigour of style not always characteristic of similar narratives.*"—STANDARD.

Gordon.—LAST LETTERS FROM EGYPT, to which are added Letters from the Cape. By LADY DUFF GORDON. With a Memoir by her Daughter, Mrs. Ross, and Portrait engraved by JEENS. Second Edition. Crown 8vo. 9*s*.

"*The intending tourist who wishes to acquaint himself with the country he is about to visit, stands embarrassed amidst the riches presented for his choice, and in the end probably rests contented with the sober usefulness of Murray. He will not, however, if he is well advised, grudge a place in his portmanteau to this book.*"—TIMES.

Gray.—CHINA. A History of the Laws, Manners, and Customs of the People. By the VENERABLE JOHN HENRY GRAY. LL.D., Archdeacon of Hong Kong, formerly H.B.M. Consular Chaplain at Canton. Edited by W. Gow Gregor. With 150 Full-page Illustrations, being Facsimiles of Drawings by a Chinese Artist. 2 Vols. Demy 8vo. 32*s*.

"*Its pages contain the most truthful and vivid picture of Chinese life which has ever been published.*"—ATHENÆUM.

"*The only elaborate and valuable book we have had for many years treating generally of the people of the Celestial Empire.*"—ACADEMY.

Green.—Works by JOHN RICHARD GREEN:—

HISTORY OF THE ENGLISH PEOPLE. Vol. I.—Early England—Foreign Kings—The Charter—The Parliament. With 8 Coloured Maps. 8vo. 16*s*. Vol. II.—The Monarchy, 1461—1540; the Restoration, 1540—1603. 8vo. 16*s*.

"*Mr. Green has done a work which probably no one but himself could have done. He has read and assimilated the results of all the labours of students during the last half century in the field of English history, and has given them a fresh meaning by his own independent study. He has fused together by the force of sympathetic imagination all that he has so collected, and has given us a vivid and forcible sketch of the march of English history. His book, both in its aims and its accomplishments, rises far beyond any of a similar kind, and it will give the colouring to the popular view to English history for some time to come.*"—EXAMINER.

A SHORT HISTORY OF THE ENGLISH PEOPLE. With Coloured Maps, Genealogical Tables, and Chronological Annals. Crown 8vo. 8*s*. 6*d*. Fifty-fifth Thousand.

"*To say that Mr. Green's book is better than those which have preceded it, would be to convey a very inadequate impression of its merits. It stands alone as the one general history of the country, for the sake of which all others, if young and old are wise, will be speedily and surely set aside.*"

STRAY STUDIES FROM ENGLAND AND ITALY. Crown 8vo. 8*s*. 6*d*. Containing: Lambeth and the Archbishops—The Florence of Dante—Venice and Rome—Early History of Oxford—The District Visitor—Capri—Hotels in the Clouds—Sketches in Sunshine, &c.

"*One and all of the papers are eminently readable.*"—ATHENÆUM.

Hamerton.—Works by P. G. HAMERTON:—

THE INTELLECTUAL LIFE. With a Portrait of Leonardo da Vinci, etched by LEOPOLD FLAMENG. Second Edition. Crown 10*s.* 6*d.* 8vo.

"*We have read the whole book with great pleasure, and we can recommend it strongly to all who can appreciate grave reflections on a very important subject, excellently illustrated from the resources of a mind stored with much reading and much keen observation of real life.*"—SATURDAY REVIEW.

THOUGHTS ABOUT ART. New Edition, revised, with an Introduction. Crown 8vo. 8*s.* 6d.

"*A manual of sound and thorough criticism on art.*"—STANDARD.
"*The book is full of thought, and worthy of attentive consideration.*"—DAILY NEWS.

Hill.—THE RECORDER OF BIRMINGHAM. A Memoir of Matthew Davenport Hill, with Selections from his Correspondence. By his Daughters ROSAMOND and FLORENCE DAVENPORT-HILL. With Portrait engraved by C. H. JEENS. 8vo. 16*s.*

Hill.—WHAT WE SAW IN AUSTRALIA. By ROSAMOND and FLORENCE HILL. Crown 8vo. 10*s.* 6*d.*

"*May be recommended as an interesting and truthful picture of the condition of those lands which are so distant and yet so much like home.*"—SATURDAY REVIEW.

Hodgson.—MEMOIR OF REV. FRANCIS HODGSON, B.D., Scholar, Poet, and Divine. By his Son, the Rev. JAMES T. HODGSON, M.A. Containing numerous Letters from Lord Byron and others. With Portrait engraved by JEENS. Two Vols. Crown 8vo. 18*s.*

"*A book that has added so much of a healthy nature to our knowledge of Byron, and that contains so rich a store of delightful correspondence.*"—ATHENÆUM.

Hole.—A GENEALOGICAL STEMMA OF THE KINGS OF ENGLAND AND FRANCE. By the Rev. C. HOLE, M.A., Trinity College, Cambridge. On Sheet, 1*s.*

A BRIEF BIOGRAPHICAL DICTIONARY. Compiled and Arranged by the Rev. CHARLES HOLE, M.A. Second Edition. 18mo. 4*s.* 6*d.*

Hooker and Ball.—MAROCCO AND THE GREAT ATLAS: Journal of a Tour in. By Sir JOSEPH D. HOOKER, K.C.S.I., C.B., F.R.S., &c., and JOHN BALL, F.R.S. With an Appendix, including a Sketch of the Geology of Marocco, by G. MAW, F.L.S., F.G.S. With Illustrations and Map. 8vo. 21*s.*

Hozier (H. M.)—Works by CAPTAIN HENRY M. HOZIER, late Assistant Military Secretary to Lord Napier of Magdala :—

THE SEVEN WEEKS' WAR; Its Antecedents and Incidents. *New and Cheaper Edition.* With New Preface, Maps, and Plans. Crown 8vo. 6*s*.

"*All that Mr. Hozier saw of the great events of the war—and he saw a large share of them—he describes in clear and vivid language.*"—SATURDAY REVIEW.

THE INVASIONS OF ENGLAND: a History of the Past, with Lessons for the Future. Two Vols. 8vo. 28*s*.

The PALL MALL GAZETTE says:—"*As to all invasions executed, or deliberately projected but not carried out, from the landing of Julius Cæsar to the raising of the Boulogne camp, Captain Hozier furnishes copious and most interesting particulars.*"

Hübner.—A RAMBLE ROUND THE WORLD IN 1871. By M. LE BARON HÜBNER, formerly Ambassador and Minister. Translated by LADY HERBERT. New and Cheaper Edition. With numerous Illustrations. Crown 8vo. 6*s*.

"*It is difficult to do ample justice to this pleasant narrative of travel . . . . it does not contain a single dull paragraph.*"—MORNING POST.

Hughes.—Works by THOMAS HUGHES, Q.C., Author of "Tom Brown's School Days."

MEMOIR OF A BROTHER. With Portrait of GEORGE HUGHES, after WATTS. Engraved by JEENS. Crown 8vo. 5*s*. Sixth Edition.

"*The boy who can read this book without deriving from it some additional impulse towards honourable, manly, and independent conduct, has no good stuff in him.*"—DAILY NEWS.

ALFRED THE GREAT. New Edition. Crown 8vo. 6*s*.

Hunt.—HISTORY OF ITALY. By the Rev. W. HUNT, M.A. Being the Fourth Volume of the Historical Course for Schools. Edited by EDWARD A. FREEMAN, D.C.L. 18mo. 3*s*.

"*Mr. Hunt gives us a most compact but very readable little book, containing in small compass a very complete outline of a complicated and perplexing subject. It is a book which may be safely recommended to others besides schoolboys.*"—JOHN BULL.

Irving.—THE ANNALS OF OUR TIME. A Diurnal of Events, Social and Political, Home and Foreign, from the Accession of Queen Victoria to the Peace of Versailles. By JOSEPH IRVING. *Fourth Edition.* 8vo. half-bound. 16*s*.

ANNALS OF OUR TIME. Supplement. From Feb. 28, 1871, to March 19, 1874. 8vo. 4*s*. 6*d*.

ANNALS OF OUR TIME. Second Supplement. From March, 1874, to the Occupation of Cyprus. 8vo. [*Nearly ready.*

"We have before us a trusty and ready guide to the events of the past thirty years, available equally for the statesman, the politician, the public writer, and the general reader."—TIMES.

James.—Works by HENRY JAMES, Jun. FRENCH POETS AND NOVELISTS. Crown 8vo. 8*s.* 6*d.*

CONTENTS:—*Alfred de Musset; Théophile Gautier; Baudelaire; Honoré de Balzac; George Sand; The Two Ampères; Turgenieff, &c.*

THE EUROPEANS. A Novel. Two Vols. Crown 8vo. 21*s.*

Johnson's Lives of the Poets.—The Six Chief Lives—Milton, Dryden, Swift, Addison, Pope, Gray. With Macaulay's "Life of Johnson." Edited, with Preface, by MATTHEW ARNOLD. Crown 8vo. 6*s.*

Killen.—ECCLESIASTICAL HISTORY OF IRELAND, from the Earliest Date to the Present Time. By W. D. KILLEN, D.D., President of Assembly's College, Belfast, and Professor of Ecclesiastical History. Two Vols. 8vo. 25*s.*

"Those who have the leisure will do well to read these two volumes. They are full of interest, and are the result of great research. . . . We have no hesitation in recommending the work to all who wish to improve their acquaintance with Irish history."—SPECTATOR.

Kingsley (Charles).—Works by the Rev. CHARLES KINGSLEY, M.A., Rector of Eversley and Canon of Westminster. (For other Works by the same Author, *see* THEOLOGICAL and BELLES LETTRES Catalogues.)

ON THE ANCIEN RÉGIME as it existed on the Continent before the FRENCH REVOLUTION. Three Lectures delivered at the Royal Institution. Crown 8vo. 6*s.*

AT LAST: A CHRISTMAS in the WEST INDIES. With nearly Fifty Illustrations. Fifth Edition. Crown 8vo. 6*s.*

Mr. Kingsley's dream of forty years was at last fulfilled, when he started on a Christmas expedition to the West Indies, for the purpose of becoming personally acquainted with the scenes which he has so vividly described in "Westward Ho!" These two volumes are the journal of his voyage. Records of natural history, sketches of tropical landscape, chapters on education, views of society, all find their place. "We can only say that Mr. Kingsley's account of a 'Christmas in the West Indies' is in every way worthy to be classed among his happiest productions."—STANDARD.

THE ROMAN AND THE TEUTON. A Series of Lectures delivered before the University of Cambridge. New and Cheaper Edition, with Preface by Professor MAX MÜLLER. Crown 8vo. 6*s.*

PLAYS AND PURITANS, and other Historical Essays. With Portrait of Sir WALTER RALEIGH. New Edition. Crown 8vo. 6*s.*

In addition to the Essay mentioned in the title, this volume contains other two—one on "Sir Walter Raleigh and his Time," and one on Froude's "History of England."

Kingsley (Henry).—TALES OF OLD TRAVEL. Re-narrated by HENRY KINGSLEY, F.R.G.S. With *Eight Illustrations* by HUARD. Fifth Edition. Crown 8vo. 5*s*.

"*We know no better book for those who want knowledge or seek to refresh it. As for the 'sensational,' most novels are tame compared with these narratives.*"—ATHENÆUM.

Lang.—CYPRUS: Its History, its Present Resources and Future Prospects. By R. HAMILTON LANG, late H.M. Consul for the Island of Cyprus. With Two Illustrations and Four Maps. 8vo. 14*s*.

"*The fair and impartial account of her past and present to be found in these pages has an undoubted claim on the attention of all intelligent readers.*"—MORNING POST.

Laocoon.—Translated from the Text of Lessing, with Preface and Notes by the Right Hon. SIR ROBERT J. PHILLIMORE, D.C.L. With Photographs. 8vo. 12*s*.

Leonardo da Vinci and his Works.—Consisting of a Life of Leonardo Da Vinci, by MRS. CHARLES W. HEATON, Author of "Albrecht Dürer of Nürnberg," &c., an Essay on his Scientific and Literary Works by CHARLES CHRISTOPHER BLACK, M.A., and an account of his more important Paintings and Drawings. Illustrated with Permanent Photographs. Royal 8vo. cloth, extra gilt. 31*s*. 6*d*.

"*A beautiful volume, both without and within. Messrs. Macmillan are conspicuous among publishers for the choice binding and printing of their books, and this is got up in their best style. . . . No English publication that we know of has so thoroughly and attractively collected together all that is known of Leonardo.*"—TIMES.

Liechtenstein.—HOLLAND HOUSE. By Princess MARIE LIECHTENSTEIN. With Five Steel Engravings by C. H. JEENS, after Paintings by WATTS and other celebrated Artists, and numerous Illustrations drawn by Professor P. H. DELAMOTTE, and engraved on Wood by J. D. COOPER, W. PALMER, and JEWITT & Co. Third and Cheaper Edition. Medium 8vo. cloth elegant. 16*s*.

Also, an Edition containing, in addition to the above, about 40 Illustrations by the Woodbury-type process, and India Proofs of the Steel Engravings. Two vols. medium 4to. half morocco elegant. 4*l*. 4*s*.

"*When every strictly just exception shall have been taken, she may be conscientiously congratulated by the most scrupulous critic on the production of a useful, agreeable, beautifully-illustrated, and attractive book.*"—TIMES. "*It would take up more room than we can spare to enumerate all the interesting suggestions and notes which are to be found in these volumes. . . . . The woodcuts are admirable, and some of the autographs are very interesting.*"—PALL MALL GAZETTE.

Lloyd.—THE AGE OF PERICLES. A History of the Arts and Politics of Greece from the Persian to the Peloponnesian War. By W. WATKISS LLOYD. Two Vols. 8vo. 21*s*

"*No such account of Greek art of the best period has yet been brought together in an English work. . . . . Mr. Lloyd has produced a book of unusual excellence and interest.*"—PALL MALL GAZETTE.

Macarthur.—HISTORY OF SCOTLAND, By MARGARET MACARTHUR. Being the Third Volume of the Historical Course for Schools, Edited by EDWARD A. FREEMAN, D.C.L. Second Edition. 18mo. 2*s*.

"*It is an excellent summary, unimpeachable as to facts, and putting them in the clearest and most impartial light attainable.*"—GUARDIAN.
"*No previous History of Scotland of the same bulk is anything like so trustworthy, or deserves to be so extensively used as a text-book.*"—GLOBE.

Macmillan (Rev. Hugh).—For other Works by same Author, *see* THEOLOGICAL and SCIENTIFIC CATALOGUES.

HOLIDAYS ON HIGH LANDS; or, Rambles and Incidents in search of Alpine Plants. Second Edition, revised and enlarged. Globe 8vo. cloth. 6*s*.

"*Botanical knowledge is blended with a love of nature, a pious enthusiasm, and a rich felicity of diction not to be met with in any works of kindred character, if we except those of Hugh Miller.*"—TELEGRAPH.
"*Mr. Macmillan's glowing pictures of Scandinavian scenery.*"—SATURDAY REVIEW.

Macready.—MACREADY'S REMINISCENCES AND SELECTIONS FROM HIS DIARIES AND LETTERS. Edited by Sir F. POLLOCK, Bart., one of his Executors. With Four Portraits engraved by JEENS. New and Cheaper Edition. Crown 8vo. 7*s*. 6*d*.

"*As a careful and for the most part just estimate of the stage during a very brilliant period, the attraction of these volumes can scarcely be surpassed. . . . . Readers who have no special interest in theatrical matters, but enjoy miscellaneous gossip, will be allured from page to page, attracted by familiar names and by observations upon popular actors and authors.*"—SPECTATOR.

Mahaffy.—Works by the Rev. J. P. MAHAFFY, M.A., Fellow of Trinity College, Dublin:—

SOCIAL LIFE IN GREECE FROM HOMER TO MENANDER. Third Edition, revised and enlarged, with a new chapter on Greek Art. Crown 8vo. 9*s*.

"*It should be in the hands of all who desire thoroughly to understand and to enjoy Greek literature, and to get an intelligent idea of the old Greek life, political, social, and religious.*"—GUARDIAN.

RAMBLES AND STUDIES IN GREECE. With Illustrations. Crown 8vo. 10*s*. 6*d*. New and enlarged Edition, with Map and Illustrations.

"*A singularly instructive and agreeable volume.*"—ATHENÆUM.

"Maori."—SPORT AND WORK ON THE NEPAUL FRONTIER; or, Twelve Years' Sporting Reminiscences of an Indigo Planter. By "MAORI." With Illustrations. 8vo. 14*s*.

Margary.—THE JOURNEY OF AUGUSTUS RAYMOND MARGARY FROM SHANGHAE TO BHAMO AND BACK TO MANWYNE. From his Journals and Letters, with a brief Biographical Preface, a concluding chapter by Sir RUTHERFORD ALCOCK, K.C.B., and a Steel Portrait engraved by JEENS, and Map. 8vo. 10*s*. 6*d*.

"*There is a manliness, a cheerful spirit, an inherent vigour which was never overcome by sickness or debility, a tact which conquered the prejudices of a strange and suspicious population, a quiet self-reliance, always combined with deep religious feeling, unalloyed by either priggishness, cant, or superstition, that ought to commend this volume to readers sitting quietly at home who feel any pride in the high estimation accorded to men of their race at Yarkand or at Khiva, in the heart of Africa, or on the shores of Lake Seri-kul.*"—SATURDAY REVIEW.

Martin.—THE HISTORY OF LLOYD'S, AND OF MARINE INSURANCE IN GREAT BRITAIN. With an Appendix containing Statistics relating to Marine Insurance. By FREDERICK MARTIN, Author of "The Statesman's Year Book." 8vo. 14*s*.

"*We have in the editor of the 'Statesman's Year Book' an industrious and conscientious guide, and we can certify that in his 'History of Lloyd's' he has produced a work of more than passing interest.*"—TIMES.

Martineau.—BIOGRAPHICAL SKETCHES, 1852—1875. By HARRIET MARTINEAU. With Additional Sketches, and Autobiographical Sketch. Fifth Edition. Crown 8vo. 6*s*.

"*Miss Martineau's large literary powers and her fine intellectual training make these little sketches more instructive, and constitute them more genuinely works of art, than many more ambitious and diffuse biographies.*"—FORTNIGHTLY REVIEW.

Masson (David).—For other Works by same Author, *see* PHILOSOPHICAL and BELLES LETTRES CATALOGUES.

CHATTERTON: A Story of the Year 1770. By DAVID MASSON, LL.D., Professor of Rhetoric and English Literature in the University of Edinburgh. Crown 8vo. 5*s*.

"*One of this popular writer's best essays on the English poets.*"—STANDARD.

THE THREE DEVILS: Luther's, Goethe's, and Milton's; and other Essays. Crown 8vo. 5*s*.

WORDSWORTH, SHELLEY, AND KEATS; and other Essays. Crown 8vo. 5*s*.

Maurice.—THE FRIENDSHIP OF BOOKS; AND OTHER LECTURES. By the REV. F. D. MAURICE. Edited with Preface, by THOMAS HUGHES, Q.C. Crown 8vo. 10*s.* 6*d.*

"*The high, pure, sympathetic, and truly charitable nature of Mr. Maurice is delightfully visible throughout these lectures, which are excellently adapted to spread a love of literature amongst the people.*"—DAILY NEWS.

Mayor (J. E. B.)—WORKS edited by JOHN E. B. MAYOR, M.A., Kennedy Professor of Latin at Cambridge:—

CAMBRIDGE IN THE SEVENTEENTH CENTURY. Part II. Autobiography of Matthew Robinson. Fcap. 8vo. 5*s.* 6*d.*

LIFE OF BISHOP BEDELL. By his SON. Fcap. 8vo. 3*s.* 6*d.*

Melbourne.—MEMOIRS OF THE RT. HON WILLIAM, SECOND VISCOUNT MELBOURNE. By W. M. TORRENS, M.P. With Portrait after Sir. T. Lawrence. Second Edition. 2 Vols. 8vo. 32*s.*

"*As might be expected, he has produced a book which will command and reward attention. It contains a great deal of valuable matter and a great deal of animated, elegant writing.*"—QUARTERLY REVIEW.

Mendelssohn.—LETTERS AND RECOLLECTIONS. By FERDINAND HILLER. Translated by M. E. VON GLEHN. With Portrait from a Drawing by KARL MÜLLER, never before published. Second Edition. Crown 8vo. 7*s.* 6*d.*

"*This is a very interesting addition to our knowledge of the great German composer. It reveals him to us under a new light, as the warm-hearted comrade, the musician whose soul was in his work, and the home-loving, domestic man.*"—STANDARD.

Merewether.—BY SEA AND BY LAND. Being a Trip through Egypt, India, Ceylon, Australia, New Zealand, and America—all Round the World. By HENRY ALWORTH MEREWETHER, one of Her Majesty's Counsel. Crown 8vo. 8*s.* 6*d.*

Michael Angelo Buonarotti; Sculptor, Painter, Architect. The Story of his Life and Labours. By C. C. BLACK, M.A. Illustrated by 20 Permanent Photographs. Royal 8vo. cloth elegant, 31*s.* 6*d.*

"*The story of Michael Angelo's life remains interesting whatever be the manner of telling it, and supported as it is by this beautiful series of photographs, the volume must take rank among the most splendid of Christmas books, fitted to serve and to outlive the season.*"—PALL MALL GAZETTE.

Michelet.—A SUMMARY OF MODERN HISTORY. Translated from the French of M. MICHELET, and continued to the present time by M. C. M. SIMPSON. Globe 8vo. 4*s.* 6*d.*

"*We are glad to see one of the ablest and most useful summaries of European history put into the hands of English readers. The translation is excellent.*"—STANDARD.

Milton.—LIFE OF JOHN MILTON. Narrated in connection with the Political, Ecclesiastical, and Literary History of his Time. By DAVID MASSON, M.A., LL.D., Professor of Rhetoric and English Literature in the University of Edinburgh. With Portraits. Vol. I. 18*s*. Vol. II., 1638—1643. 8vo. 16*s*. Vol. III. 1643—1649. 8vo. 18*s*. Vols. IV. and V. 1649—1660. 32*s*. Vol. VI. in preparation.

This work is not only a Biography, but also a continuous Political, Ecclesiastical, and Literary History of England through Milton's whole time.

Mitford (A. B.)—TALES OF OLD JAPAN. By A. B. MITFORD, Second Secretary to the British Legation in Japan. With upwards of 30 Illustrations, drawn and cut on Wood by Japanese Artists. New and Cheaper Edition. Crown 8vo. 6*s*.

"*These very original volumes will always be interesting as memorials of a most exceptional society, while regarded simply as tales, they are sparkling, sensational, and dramatic, and the originality of their idea and the quaintness of their language give them a most captivating piquancy. The illustrations are extremely interesting, and for the curious in such matters have a special and particular value.*"—PALL MALL GAZETTE.

Monteiro.—ANGOLA AND THE RIVER CONGO. By JOACHIM MONTEIRO. With numerous Illustrations from Sketches taken on the spot, and a Map. Two Vols. crown 8vo. 21*s*.

"*Gives the first detailed account of a part of tropical Africa which is little known to Englishmen. . . . . The remarks on the geography and zoology of the country and the manners and customs of the various races inhabiting it, are extremely curious and interesting.*"—SATURDAY REVIEW. "*Full of valuable information and much picturesque description.*" PALL MALL GAZETTE.

Morison.—THE LIFE AND TIMES OF SAINT BERNARD, Abbot of Clairvaux. By JAMES COTTER MORISON, M.A. New Edition. Crown 8vo. 6*s*.

The PALL MALL GAZETTE *calls this* "*A delightful and instructive volume, and one of the best products of the modern historic spirit.*"

Moseley.—NOTES BY A NATURALIST ON THE *CHALLENGER*: being an Account of various Observations made during the Voyage of H.M.S. *Challenger*, Round the World, in 1872-76. By H. N. MOSELEY, F.R.S., Member of the Scientific Staff of the *Challenger*. 8vo. with Maps, Coloured Plates, and Woodcuts. 21*s*.

Murray.—ROUND ABOUT FRANCE. By E. C. GRENVILLE MURRAY. Crown 8vo. 7*s*. 6*d*.

"*These short essays are a perfect mine of information as to the present condition and future prospects of political parties in France. . . . It is at once extremely interesting and exceptionally instructive on a subject on which few English people are well informed.*"—SCOTSMAN.

Napoleon.—THE HISTORY OF NAPOLEON I. By P. LANFREY. A Translation with the sanction of the Author. Vols. I. II. and III. 8vo. price 12*s.* each.

The PALL MALL GAZETTE *says it is "one of the most striking pieces of historical composition of which France has to boast," and the* SATURDAY REVIEW *calls it "an excellent translation of a work on every ground deserving to be translated. It is unquestionably and immeasurably the best that has been produced. It is in fact the only work to which we can turn for an accurate and trustworthy narrative of that extraordinary career. . . . The book is the best and indeed the only trustworthy history of Napoleon which has been written."*

Nash.—OREGON; There and Back in 1877. By WALLIS NASH. With Map and Illustrations. Crown 8vo. 7*s.* 6*d.*

"This unpretentious little volume is a bright and very clever record of a journey which the author made to Oregon . . . which will tell any one who reads it a very great deal worth knowing about Oregon . . . . Altogether, he has written an interesting and amusing book."—SPECTATOR.

Nichol.—TABLES OF EUROPEAN LITERATURE AND HISTORY, A.D. 200—1876. By J. NICHOL, LL.D., Professor of English Language and Literature, Glasgow. 4to. 6*s.* 6*d.*

TABLES OF ANCIENT LITERATURE AND HISTORY, B.C. 1500—A.D. 200. By the same Author. 4to. 4*s.* 6*d.*

Oliphant (Mrs.).—THE MAKERS OF FLORENCE: Dante Giotto, Savonarola, and their City. By Mrs. OLIPHANT. With numerous Illustrations from drawings by Professor DELAMOTTE, and portrait of Savonarola, engraved by JEENS. Second Edition. Medium 8vo. Cloth extra. 21*s.*

"Mrs. Oliphant has made a beautiful addition to the mass of literature already piled round the records of the Tuscan capital."—TIMES.

"We are grateful to Mrs. Oliphant for her eloquent and beautiful sketches of Dante, Fra Angelico, and Savonarola. They are picturesque, full of life, and rich in detail, and they are charmingly illustrated by the art of the engraver."—SPECTATOR.

Oliphant.—THE DUKE AND THE SCHOLAR; and other Essays. By T. L. KINGTON OLIPHANT. 8vo. 7*s.* 6*d.*

"This volume contains one of the most beautiful biographical essays we have seen since Macaulay's days."—STANDARD.

Otte.—SCANDINAVIAN HISTORY. By E. C. OTTE. With Maps. Extra fcap. 8vo. 6*s.*

"We have peculiar pleasure in recommending this intelligent résumé of Northern history as a book essential to every Englishman who interests himself in Scandinavia."—SPECTATOR.

Owens College Essays and Addresses.—By PROFESSORS AND LECTURERS OF OWENS COLLEGE, MANCHESTER. Published in Commemoration of the Opening of the New College Buildings, October 7th, 1873. 8vo. 14*s.*

Palgrave (R. F. D.)—THE HOUSE OF COMMONS; Illustrations of its History and Practice. By REGINALD F. D. PALGRAVE, Clerk Assistant of the House of Commons. New and Revised Edition. Crown 8vo. 2*s.* 6*d.*

Palgrave (Sir F.)—HISTORY OF NORMANDY AND OF ENGLAND. By Sir FRANCIS PALGRAVE, Deputy Keeper of Her Majesty's Public Records. Completing the History to the Death of William Rufus. 4 Vols. 8vo. 4*l.* 4*s.*

Palgrave (W. G.)—A NARRATIVE OF A YEAR'S JOURNEY THROUGH CENTRAL AND EASTERN ARABIA, 1862–3. By WILLIAM GIFFORD PALGRAVE, late of the Eighth Regiment Bombay N. I. Sixth Edition. With Maps, Plans, and Portrait of Author, engraved on steel by Jeens. Crown 8vo. 6*s.*

"*He has not only written one of the best books on the Arabs and one of the best books on Arabia, but he has done so in a manner that must command the respect no less than the admiration of his fellow-countrymen.*"—FORTNIGHTLY REVIEW.

ESSAYS ON EASTERN QUESTIONS. By W. GIFFORD PALGRAVE. 8vo. 10*s.* 6*d.*

"*These essays are full of anecdote and interest. The book is decidedly a valuable addition to the stock of literature on which men must base their opinion of the difficult social and political problems suggested by the designs of Russia, the capacity of Mahometans for sovereignty, and the good government and retention of India.*"—SATURDAY REVIEW.

DUTCH GUIANA. With Maps and Plans. 8vo. 9*s.*

"*His pages are nearly exhaustive as far as facts and statistics go, while they are lightened by graphic social sketches as well as sparkling descriptions of scenery.*"—SATURDAY REVIEW.

Patteson.—LIFE AND LETTERS OF JOHN COLERIDGE PATTESON, D.D., Missionary Bishop of the Melanesian Islands. By CHARLOTTE M. YONGE, Author of "The Heir of Redclyffe." With Portraits after RICHMOND and from Photograph, engraved by JEENS. With Map. Fifth Edition. Two Vols. Crown 8vo. 12*s.*

"*Miss Yonge's work is in one respect a model biography. It is made up almost entirely of Patteson's own letters. Aware that he had left his home once and for all, his correspondence took the form of a diary, and as we read on we come to know the man, and to love him almost as if we had seen him.*"—ATHENÆUM. "*Such a life, with its grand lessons of unselfishness, is a blessing and an honour to the age in which it is lived; the biography cannot be studied without pleasure and profit, and indeed we should think little of the man who did not rise from the study of it better and wiser. Neither the Church nor the nation which produces such sons need ever despair of its future.*"—SATURDAY REVIEW.

Pauli.—PICTURES OF OLD ENGLAND. By Dr. REINHOLD PAULI. Translated, with the approval of the Author, by E. C. OTTÉ. Cheaper Edition. Crown 8vo. 6*s*.

Payne.—A HISTORY OF EUROPEAN COLONIES. By E. J. PAYNE, M.A. With Maps. 18mo. 4*s*. 6*d*.

The TIMES *says*:—"*We have seldom met with a historian capable of forming a more comprehensive, far-seeing, and unprejudiced estimate of events and peoples, and we can commend this little work as one certain to prove of the highest interest to all thoughtful readers.*"

Persia.—EASTERN PERSIA. An Account of the Journeys of the Persian Boundary Commission, 1870-1-2.—Vol. I. The Geography, with Narratives by Majors ST. JOHN, LOVETT, and EUAN SMITH, and an Introduction by Major-General Sir FREDERIC GOLDSMID, C.B., K.C.S.I., British Commissioner and Arbitrator. With Maps and Illustrations.—Vol. II. The Zoology and Geology. By W. T. BLANFORD, A.R.S.M., F.R.S. With Coloured Illustrations. Two Vols. 8vo. 42*s*.

"*The volumes largely increase our store of information about countries with which Englishmen ought to be familiar. . . . . They throw into the shade all that hitherto has appeared in our tongue respecting the local features of Persia, its scenery, its resources, even its social condition. They contain also abundant evidence of English endurance, daring, and spirit.*"—TIMES.

Prichard.—THE ADMINISTRATION OF INDIA. From 1859 to 1868. The First Ten Years of Administration under the Crown. By I. T. PRICHARD, Barrister-at-Law. Two Vols. Demy 8vo. With Map. 21*s*.

Raphael.—RAPHAEL OF URBINO AND HIS FATHER GIOVANNI SANTI. By J. D. PASSAVANT, formerly Director of the Museum at Frankfort. With Twenty Permanent Photographs. Royal 8vo. Handsomely bound. 31*s*. 6*d*.

The SATURDAY REVIEW *says of them*, "*We have seen not a few elegant specimens of Mr. Woodbury's new process, but we have seen none that equal these.*"

Reynolds.—SIR JOSHUA REYNOLDS AS A PORTRAIT PAINTER. AN ESSAY. By J. CHURTON COLLINS, B.A. Balliol College, Oxford. Illustrated by a Series of Portraits of distinguished Beauties of the Court of George III.; reproduced in Autotype from Proof Impressions of the celebrated Engravings, by VALENTINE GREEN, THOMAS WATSON, F. R. SMITH, E. FISHER, and others. Folio half-morocco. £5 5*s*.

Rogers (James E. Thorold).—HISTORICAL GLEANINGS: A Series of Sketches. Montague, Walpole, Adam Smith, Cobbett. By Prof. ROGERS. Crown 8vo. 4*s*. 6*d*. Second Series. Wiklif, Laud, Wilkes, and Horne Tooke. Crown 8vo. 6*s*.

Routledge.—CHAPTERS IN THE HISTORY OF POPULAR PROGRESS IN ENGLAND, chiefly in Relation to the Freedom of the Press and Trial by Jury, 1660—1820. With application to later years. By J. ROUTLEDGE. 8vo. 16*s*.

"*The volume abounds in facts and information, almost always useful and often curious.*"—TIMES.

Rumford.—COUNT RUMFORD'S COMPLETE WORKS, with Memoir, and Notices of his Daughter. By GEORGE ELLIS. Five Vols. 8vo. 4*l*. 14*s*. 6*d*.

Seeley (Professor).—LECTURES AND ESSAYS. By J. R. SEELEY, M.A. Professor of Modern History in the University of Cambridge. 8vo. 10*s*. 6*d*.

CONTENTS:—*Roman Imperialism: 1. The Great Roman Revolution; 2. The Proximate Cause of the Fall of the Roman Empire; The Later Empire.—Milton's Political Opinions—Milton's Poetry—Elementary Principles in Art—Liberal Education in Universities—English in Schools—The Church as a Teacher of Morality—The Teaching of Politics: an Inaugural Lecture delivered at Cambridge.*

Shelburne.—LIFE OF WILLIAM, EARL OF SHELBURNE, AFTERWARDS FIRST MARQUIS OF LANSDOWNE. With Extracts from his Papers and Correspondence. By Lord EDMOND FITZMAURICE. In Three Vols. 8vo. Vol. I. 1737—1766, 12*s*.; Vol. II. 1766—1776, 12*s*.; Vol. III. 1776—1805. 16*s*.

"*Lord Edmond Fitzmaurice has succeeded in placing before us a wealth of new matter, which, while casting valuable and much-needed light on several obscure passages in the political history of a hundred years ago, has enabled us for the first time to form a clear and consistent idea of his ancestor.*"—SPECTATOR.

Sime.—HISTORY OF GERMANY. By JAMES SIME, M.A. 18mo. 3*s*. Being Vol. V. of the Historical Course for Schools Edited by EDWARD A. FREEMAN, D.C.L.

"*This is a remarkably clear and impressive History of Germany. Its great events are wisely kept as central figures, and the smaller events are carefully kept not only subordinate and subservient, but most skilfully woven into the texture of the historical tapestry presented to the eye.*"—STANDARD.

Squier.—PERU: INCIDENTS OF TRAVEL AND EXPLORATION IN THE LAND OF THE INCAS. By E. G. SQUIER, M.A., F.S.A., late U.S. Commissioner to Peru. With 300 Illustrations. Second Edition. 8vo. 21*s*.

The TIMES *says:*—"*No more solid and trustworthy contribution has been made to an accurate knowledge of what are among the most wonderful ruins in the world. . . . . The work is really what its title implies.*

While of the greatest importance as a contribution to Peruvian archæology, it is also a thoroughly entertaining and instructive narrative of travel. . . . . Not the least important feature must be considered the numerous well executed illustrations."

Strangford.—EGYPTIAN SHRINES AND SYRIAN SEPULCHRES, including a Visit to Palmyra. By EMILY A. BEAUFORT (Viscountess Strangford), Author of "The Eastern Shores of the Adriatic." New Edition. Crown 8vo. 7*s.* 6*d.*

Tait.—AN ANALYSIS OF ENGLISH HISTORY, based upon Green's "Short History of the English People." By C. W. A. TAIT, M.A., Assistant Master, Clifton College. Crown 8vo. 3*s.* 6*d.*

Thomas.—THE LIFE OF JOHN THOMAS, Surgeon of the "Earl of Oxford" East Indiaman, and First Baptist Missionary to Bengal. By C. B. LEWIS, Baptist Missionary. 8vo. 10*s.* 6*d.*

Thompson.—HISTORY OF ENGLAND. By EDITH THOMPSON. Being Vol. II. of the Historical Course for Schools, Edited by EDWARD A. FREEMAN, D.C.L. New Edition, revised and enlarged, with Maps. 18mo. 2*s.* 6*d.*

"*Freedom from prejudice, simplicity of style, and accuracy of statement, are the characteristics of this volume. It is a trustworthy text-book, and likely to be generally serviceable in schools.*"—PALL MALL GAZETTE. "*In its great accuracy and correctness of detail it stands far ahead of the general run of school manuals. Its arrangement, too, is clear, and its style simple and straightforward.*"—SATURDAY REVIEW.

Todhunter.—THE CONFLICT OF STUDIES; AND OTHER ESSAYS ON SUBJECTS CONNECTED WITH EDUCATION. By ISAAC TODHUNTER, M.A., F.R.S., late Fellow and Principal Mathematical Lecturer of St. John's College, Cambridge. 8vo. 10*s.* 6*d.*

CONTENTS:—*I. The Conflict of Studies. II. Competitive Examinations. III. Private Study of Mathematics. IV. Academical Reform. V. Elementary Geometry. VI. The Mathematical Tripos.*

Trench (Archbishop).—For other Works by the same Author, *see* THEOLOGICAL and BELLES LETTRES CATALOGUES, and page 30 of this Catalogue.

GUSTAVUS ADOLPHUS IN GERMANY, and other Lectures on the Thirty Years' War. Second Edition, revised and enlarged. Fcap. 8vo. 4*s.*

PLUTARCH, HIS LIFE, HIS LIVES, AND HIS MORALS. Five Lectures. Second Edition, enlarged. Fcap. 8vo. 3*s.* 6*d.*

LECTURES ON MEDIEVAL CHURCH HISTORY. Being the substance of Lectures delivered in Queen's College, London. Second Edition, revised. 8vo. 12*s.*

Trench (Maria).—THE LIFE OF ST. TERESA. By MARIA TRENCH. With Portrait engraved by JEENS. Crown 8vo. cloth extra. 8*s*. 6*d*.

"*A book of rare interest.*"—JOHN BULL.

Trench (Mrs. R.)—REMAINS OF THE LATE MRS. RICHARD TRENCH. Being Selections from her Journals, Letters, and other Papers. Edited by ARCHBISHOP TRENCH. New and Cheaper Issue, with Portrait. 8vo. 6*s*.

Trollope.—A HISTORY OF THE COMMONWEALTH OF FLORENCE FROM THE EARLIEST INDEPENDENCE OF THE COMMUNE TO THE FALL OF THE REPUBLIC IN 1831. By T. ADOLPHUS TROLLOPE. 4 Vols. 8vo. Half morocco. 21*s*.

Uppingham by the Sea.—A NARRATIVE OF THE YEAR AT BORTH. By J. H. S. Crown 8vo. 3*s*. 6*d*.

Wallace.—THE MALAY ARCHIPELAGO: the Land of the Orang Utan and the Bird of Paradise. By ALFRED RUSSEL WALLACE. A Narrative of Travel with Studies of Man and Nature. With Maps and numerous Illustrations. Sixth Edition. Crown 8vo. 7*s*. 6*d*.

"*The result is a vivid picture of tropical life, which may be read with unflagging interest, and a sufficient account of his scientific conclusions to stimulate our appetite without wearying us by detail. In short, we may safely say that we have never read a more agreeable book of its kind.*"—SATURDAY REVIEW.

Ward.—A HISTORY OF ENGLISH DRAMATIC LITERATURE TO THE DEATH OF QUEEN ANNE. By A. W. WARD, M.A., Professor of History and English Literature in Owens College, Manchester. Two Vols. 8vo. 32*s*.

"*As full of interest as of information. To students of aramatic literature invaluable, and may be equally recommended to readers for mere pastime.*"—PALL MALL GAZETTE.

Ward (J.)—EXPERIENCES OF A DIPLOMATIST. Being recollections of Germany founded on Diaries kept during the years 1840—1870. By JOHN WARD, C.B., late H.M. Minister-Resident to the Hanse Towns. 8vo. 10*s*. 6*d*.

Waterton (C.)—WANDERINGS IN SOUTH AMERICA, THE NORTH-WEST OF THE UNITED STATES, AND THE ANTILLES IN 1812, 1816, 1820, and 1824. With Original Instructions for the perfect Preservation of Birds, etc., for Cabinets of Natural History. By CHARLES WATERTON. New Edition, edited with Biographical Introduction and Explanatory Index by the Rev. J. G. WOOD, M.A. With 100 Illustrations. 8vo. Cloth elegant. 21*s*.

Wedgwood.—JOHN WESLEY AND THE EVANGELICAL REACTION of the Eighteenth Century. By JULIA WEDGWOOD. Crown 8vo. 8*s.* 6*d.*

"*In style and intellectual power, in breadth of view and clearness of insight, Miss Wedgwood's book far surpasses all rivals.*"—ATHENÆUM.

Whewell.—WILLIAM WHEWELL, D.D., late Master of Trinity College, Cambridge. An Account of his Writings, with Selections from his Literary and Scientific Correspondence. By I. TODHUNTER, M.A., F.R.S. Two Vols. 8vo. 25*s.*

White.—THE NATURAL HISTORY AND ANTIQUITIES OF SELBORNE. By GILBERT WHITE. Edited, with Memoir and Notes, by FRANK BUCKLAND, A Chapter on Antiquities by LORD SELBORNE, Map, &c., and numerous Illustrations by P. H. DELAMOTTE. Royal 8vo. Cloth, extra gilt. Cheaper Issue. 21*s.*

Also a Large Paper Edition, containing, in addition to the above, upwards of Thirty Woodburytype Illustrations from Drawings by Prof. DELAMOTTE. Two Vols. 4to. Half morocco, elegant. 4*l.* 4*s.*

"*Mr. Delamotte's charming illustrations are a worthy decoration of so dainty a book. They bring Selborne before us, and really help us to understand why White's love for his native place never grew cold.*"—TIMES.

Wilson.—A MEMOIR OF GEORGE WILSON, M. D., F.R.S.E., Regius Professor of Technology in the University of Edinburgh. By his SISTER. New Edition. Crown 8vo. 6*s.*

"*An exquisite and touching portrait of a rare and beautiful spirit.*"—GUARDIAN.

Wilson (Daniel, LL.D.)—Works by DANIEL WILSON, LL.D., Professor of History and English Literature in University College, Toronto :—

PREHISTORIC ANNALS OF SCOTLAND. New Edition, with numerous Illustrations. Two Vols. demy 8vo. 36*s.*

"*One of the most interesting, learned, and elegant works we have seen for a long time.*"—WESTMINSTER REVIEW.

PREHISTORIC MAN : Researches into the Origin of Civilization in the Old and New World. New Edition, revised and enlarged throughout, with numerous Illustrations and two Coloured Plates. Two Vols. 8vo. 36*s.*

"*A valuable work pleasantly written and well worthy of attention both by students and general readers.*"—ACADEMY.

CHATTERTON : A Biographical Study. By DANIEL WILSON, LL.D., Professor of History and English Literature in University College, Toronto. Crown 8vo. 6*s.* 6*d.*

Wyatt (Sir M. Digby).—FINE ART: a Sketch of its History, Theory, Practice, and application to Industry. A Course of Lectures delivered before the University of Cambridge. By Sir M. DIGBY WYATT, M.A. Slade Professor of Fine Art. Cheaper Issue. 8vo. 5*s.*

"*An excellent handbook for the student of art.*"—GRAPHIC. "*The book abounds in valuable matter, and will therefore be read with pleasure and profit by lovers of art.*"—DAILY NEWS.

Yonge (Charlotte M.)—Works by CHARLOTTE M. YONGE, Author of "The Heir of Redclyffe," &c. &c. :—

A PARALLEL HISTORY OF FRANCE AND ENGLAND: consisting of Outlines and Dates. Oblong 4to. 3*s.* 6*d.*

CAMEOS FROM ENGLISH HISTORY. From Rollo to Edward II. Extra fcap. 8vo. Third Edition. 5*s.*

A SECOND SERIES, THE WARS IN FRANCE. Extra fcap. 8vo. Third Edition. 5*s.*

A THIRD SERIES, THE WARS OF THE ROSES. Extra fcap. 8vo. 5*s.*

"*Instead of dry details,*" *says the* NONCONFORMIST, "*we have living pictures, faithful, vivid, and striking.*"

POLITICS, POLITICAL AND SOCIAL ECONOMY, LAW, AND KINDRED SUBJECTS.

Anglo-Saxon Law.—ESSAYS IN. Contents: Law Courts —Land and Family Laws and Legal Procedure generally. With Select cases. Medium 8vo. 18*s.*

Ball.—THE STUDENT'S GUIDE TO THE BAR. By WALTER W. BALL, M.A., of the Inner Temple, Barrister-at-Law. Crown 8vo. 2*s.* 6*d.*

"*The student will here find a clear statement of the several steps by which the degree of barrister is obtained, and also useful advice about the advantages of a prolonged course of 'reading in Chambers.'*"—ACADEMY.

Bernard.—FOUR LECTURES ON SUBJECTS CONNECTED WITH DIPLOMACY. BY MONTAGUE BERNARD, M.A., Chichele Professor of International Law and Diplomacy, Oxford. 8vo. 9*s.*

"*Singularly interesting lectures, so able, clear, and attractive.*"—SPECTATOR.

Bright (John, M.P.)—SPEECHES ON QUESTIONS OF PUBLIC POLICY. By the Right Hon. JOHN BRIGHT, M.P. Edited by Professor THOROLD ROGERS. Author's Popular Edition. Globe 8vo. 3*s.* 6*d.*

"*Mr. Bright's speeches will always deserve to be studied, as an apprenticeship to popular and parliamentary oratory; they will form materials for the history of our time, and many brilliant passages, perhaps some entire speeches, will really become a part of the living literature of England.*"—DAILY NEWS.

LIBRARY EDITION. Two Vols. 8vo. With Portrait. 25*s.*

Bucknill.—HABITUAL DRUNKENNESS AND INSANE DRUNKARDS. By J. C. BUCKNILL, M.D., F.R.S., late Lord Chancellor's Visitor of Lunatics. Crown 8vo. 2*s.* 6*d.*

Cairnes.—Works by J. E. CAIRNES, M.A., Emeritus Professor of Political Economy in University College, London.

ESSAYS IN POLITICAL ECONOMY, THEORETICAL and APPLIED. By J. E. CAIRNES, M.A., Professor of Political Economy in University College, London. 8vo. 10*s.* 6*d.*

"*The production of one of the ablest of living economists.*"—ATHENÆUM.

Cairnes.—*continued.*

POLITICAL ESSAYS. 8vo. 10*s.* 6*d.*

The SATURDAY REVIEW *says:—"We recently expressed our high admiration of the former volume; and the present one is no less remarkable for the qualities of clear statement, sound logic, and candid treatment of opponents which were conspicuous in its predecessor. . . . We may safely say that none of Mr. Mill's many disciples is a worthier representative of the best qualities of their master than Professor Cairnes."*

SOME LEADING PRINCIPLES OF POLITICAL ECONOMY NEWLY EXPOUNDED. 8vo. 14*s.*

CONTENTS:—*Part I. Value. Part II. Labour and Capital. Part III. International Trade.*

"A work which is perhaps the most valuable contribution to the science made since the publication, a quarter of a century since, of Mr. Mill's 'Principles of Political Economy.'"—DAILY NEWS.

THE CHARACTER AND LOGICAL METHOD OF POLITICAL ECONOMY. New Edition, enlarged. 8vo. 7*s.* 6*d.*

"These lectures are admirably fitted to correct the slipshod generalisations which pass current as the science of Political Economy."—TIMES.

Clarke.—EARLY ROMAN LAW. THE REGAL PERIOD By E. C. CLARKE, M.A., of Lincoln's Inn, Barrister-at-Law Lecturer in Law and Regius Professor of Civil Law at Cambridge. Crown 8vo. 5*s.*

"Mr. Clarke has brought together a great mass of valuable matter in an accessible form."—SATURDAY REVIEW.

Cobden (Richard).—SPEECHES ON QUESTIONS OF PUBLIC POLICY. By RICHARD COBDEN. Edited by the Right Hon. John Bright, M.P., and J. E. Thorold Rogers. Popular Edition. 8vo. 3*s.* 6*d.*

Fawcett.—Works by HENRY FAWCETT, M.A., M.P., Fellow of Trinity Hall, and Professor of Political Economy in the University of Cambridge:—

THE ECONOMIC POSITION OF THE BRITISH LABOURER. Extra fcap. 8vo. 5*s.*

MANUAL OF POLITICAL ECONOMY. Fifth Edition, with New Chapters on the Depreciation of Silver, etc. Crown 8vo. 12*s.*

The DAILY NEWS *says: "It forms one of the best introductions to the principles of the science, and to its practical applications in the problems of modern, and especially of English, government and society."*

PAUPERISM: ITS CAUSES AND REMEDIES. Crown 8vo. 5*s.* 6*d.*

The ATHENÆUM *calls the work "a repertory of interesting and well digested information."*

Fawcett.—*continued.*

SPEECHES ON SOME CURRENT POLITICAL QUESTIONS. 8vo. 10*s.* 6*d.*

"*They will help to educate, not perhaps, parties, but the educators of parties.*"—DAILY NEWS.

ESSAYS ON POLITICAL AND SOCIAL SUBJECTS. By PROFESSOR FAWCETT, M.P., and MILLICENT GARRETT FAWCETT. 8vo. 10*s.* 6*d.*

"*They will all repay the perusal of the thinking reader.*"—DAILY NEWS.

FREE TRADE AND PROTECTION: an Inquiry into the Causes which have retarded the general adoption of Free Trade since its introduction into England. Second Edition. 8vo. 7*s.* 6*d.*

"*No greater service can be rendered to the cause of Free Trade than a clear explanation of the principles on which Free Trade rests. Professor Fawcett has done this in the volume before us with all his habitual clearness of thought and expression.*"—ECONOMIST.

Fawcett (Mrs.)—Works by MILLICENT GARRETT FAWCETT.

POLITICAL ECONOMY FOR BEGINNERS. WITH QUESTIONS. New Edition. 18mo. 2*s.* 6*d.*

The DAILY NEWS *calls it "clear, compact, and comprehensive;" and the* SPECTATOR *says, "Mrs. Fawcett's treatise is perfectly suited to its purpose."*

TALES IN POLITICAL ECONOMY. Crown 8vo. 3*s.*

"*The idea is a good one, and it is quite wonderful what a mass of economic teaching the author manages to compress into a small space...The true doctrines of International Trade, Currency, and the ratio between Production and Population, are set before us and illustrated in a masterly manner.*"—ATHENÆUM.

Freeman (E. A.), M.A., D.C.L.—COMPARATIVE POLITICS. Lectures at the Royal Institution, to which is added "The Unity of History," being the Rede Lecture delivered at Cambridge in 1872. 8vo. 14*s.*

"*We find in Mr. Freeman's new volume the same sound, careful, comprehensive qualities which have long ago raised him to so high a place amongst historical writers. For historical discipline, then, as well as historical information, Mr. Freeman's book is full of value.*"—PALL MALL GAZETTE.

Goschen.—REPORTS AND SPEECHES ON LOCAL TAXATION. By GEORGE J. GOSCHEN, M.P. Royal 8vo. 5*s.*

"*The volume contains a vast mass of information of the highest value.*"—ATHENÆUM.

Guide to the Unprotected, in Every Day Matters Relating to Property and Income. By a BANKER'S DAUGHTER. Fourth Edition, Revised. Extra fcap. 8vo. 3*s.* 6*d.*

"*Many an unprotected female will bless the head which planned and the hand which compiled this admirable little manual. . . . This book was very much wanted, and it could not have been better done.*"—MORNING STAR.

Hamilton.—MONEY AND VALUE: an Inquiry into the Means and Ends of Economic Production, with an Appendix on the Depreciation of Silver and Indian Currency. By ROWLAND HAMILTON. 8vo. 12*s.*

"*The subject is here dealt with in a luminous style, and by presenting it from a new point of view in connection with the nature and functions of money, a genuine service has been rendered to commercial science.*"—BRITISH QUARTERLY REVIEW.

Harwood.—DISESTABLISHMENT: a Defence of the Principle of a National Church. By GEORGE HARWOOD, M.A. 8vo. 12*s.*

Hill.—Works by OCTAVIA HILL:—

HOMES OF THE LONDON POOR. Extra fcap. 8vo. 3*s.* 6*d.*
"*She is clear, practical, and definite.*"—GLOBE.

OUR COMMON LAND; and other Short Essays. Extra fcap. 8vo. 3*s.* 6*d.*

CONTENTS:—*Our Common Land. District Visiting. A More Excellent Way of Charity. A Word on Good Citizenship. Open Spaces. Effectual Charity. The Future of our Commons.*

Historicus.—LETTERS ON SOME QUESTIONS OF INTERNATIONAL LAW. Reprinted from the *Times*, with considerable Additions. 8vo. 7*s.* 6*d.* Also, ADDITIONAL LETTERS. 8vo. 2*s.* 6*d.*

Holland.—THE TREATY RELATIONS OF RUSSIA AND TURKEY FROM 1774 TO 1853. A Lecture delivered at Oxford, April 1877. By T. E. HOLLAND, D.C.L., Professor of International Law and Diplomacy, Oxford. Crown 8vo. 2*s.*

Hughes (Thos.)—THE OLD CHURCH: WHAT SHALL WE DO WITH IT? By THOMAS HUGHES, Q.C. Crown 8vo. 6*s.*

Jevons.—Works by W. STANLEY JEVONS, M.A., Professor of Political Economy in University College, London. (For other Works by the same Author, *see* EDUCATIONAL and PHILOSOPHICAL CATALOGUES.)

Jevons.—*continued.*

THE COAL QUESTION: An Inquiry Concerning the Progress of the Nation, and the Probable Exhaustion of our Coal Mines. Second Edition, revised. 8vo. 10*s.* 6*d.*

THE THEORY OF POLITICAL ECONOMY. 8vo. 9*s.*

"Professor Jevons has done invaluable service by courageously claiming political economy to be strictly a branch of Applied Mathematics." —WESTMINSTER REVIEW.

PRIMER OF POLITICAL ECONOMY. 18mo. 1*s.*

Laveleye. — PRIMITIVE PROPERTY. By EMILE DE LAVELEYE. Translated by G. R. L. MARRIOTT, LL.B., with an Introduction by T. E. CLIFFE LESLIE, LL.B. 8vo. 12*s.*

"It is almost impossible to over-estimate the value of the well-digested knowledge which it contains; it is one of the most learned books that have been contributed to the historical department of the literature of economic science."—ATHENÆUM.

Leading Cases done into English. By an APPRENTICE OF LINCOLN'S INN. Third Edition. Crown 8vo. 2*s.* 6*d.*

"Here is a rare treat for the lovers of quaint conceits, who in reading this charming little book will find enjoyment in the varied mere and graphic language in which the several tales are told, no less than in the accurate and pithy rendering of some of our most familiar 'Leading Cases.'—SATURDAY REVIEW.

Macdonell.—THE LAND QUESTION, WITH SPECIAL REFERENCE TO ENGLAND AND SCOTLAND. By JOHN MACDONELL, Barrister-at-Law. 8vo. 10*s.* 6*d.*

Martin.—THE STATESMAN'S YEAR-BOOK: A Statistical and Historical Annual of the States of the Civilized World, for the year 1879. By FREDERICK MARTIN. Sixteenth Annual Publication. Revised after Official Returns. Crown 8vo. 10*s.* 6*d.*

The Statesman's Year-Book is the only work in the English language which furnishes a clear and concise account of the actual condition of all the States of Europe, the civilized countries of America, Asia, and Africa, and the British Colonies and Dependencies in all parts of the world. The new issue of the work has been revised and corrected, on the basis of official reports received direct from the heads of the leading Governments of the world, in reply to letters sent to them by the Editor. Through the valuable assistance thus given, it has been possible to collect an amount of information, political, statistical, and commercial, of the latest date, and of unimpeachable trustworthiness, such as no publication of the same kind has ever been able to furnish. "As indispensable as Bradshaw."—TIMES.

Monahan.—THE METHOD OF LAW: an Essay on the Statement and Arrangement of the Legal Standard of Conduct. By J. H. MONAHAN, Q.C. Crown 8vo. 6*s.*

"*Will be found valuable by careful law students who have felt the importance of gaining clear ideas regarding the relations between the parts of the complex organism they have to study.*"—BRITISH QUARTERLY REVIEW.

Paterson.—THE LIBERTY OF THE SUBJECT AND THE LAWS OF ENGLAND RELATING TO THE SECURITY OF THE PERSON. Commentaries on. By JAMES PATERSON, M.A., Barrister at Law, sometime Commissioner for English and Irish Fisheries, etc. Cheaper issue. Two Vols. Crown 8vo. 21*s.*

"*Two or three hours' dipping into these volumes, not to say reading them through, will give legislators and stump orators a knowledge of the liberty of a citizen of their country, in its principles, its fulness, and its modification, such as they probably in nine cases out of ten never had before.*"—SCOTSMAN.

Phillimore.—PRIVATE LAW AMONG THE ROMANS, from the Pandects. By JOHN GEORGE PHILLIMORE, Q.C. 8vo. 16*s.*

Rogers.—COBDEN AND POLITICAL OPINION. By J. E. THOROLD ROGERS. 8vo. 10*s.* 6*d.*

"*Will be found most useful by politicians of every school, as it forms a sort of handbook to Cobden's teaching.*"—ATHENÆUM.

Stephen (C. E.)—THE SERVICE OF THE POOR; Being an Inquiry into the Reasons for and against the Establishment of Religious Sisterhoods for Charitable Purposes. By CAROLINE EMILIA STEPHEN. Crown 8vo. 6*s.* 6*d.*

"*The ablest advocate of a better line of work in this direction that we have ever seen.*"—EXAMINER.

Stephen.—Works by Sir JAMES F. STEPHEN, K.C.S.I., Q.C.

A DIGEST OF THE LAW OF EVIDENCE. Third Edition with New Preface. Crown 8vo. 6*s.*

A DIGEST OF THE CRIMINAL LAW. (Crimes and Punishments.) 8vo. 16*s.*

"*We feel sure that any person of ordinary intelligence who had never looked into a law-book in his life might, by a few days' careful study of this volume, obtain a more accurate understanding of the criminal law, a more perfect conception of its different bearings a more thorough and intelligent insight into its snares and pitfalls, than an ordinary practitioner can boast of after years of study of the ordinary text-books and practical experience of the Courts unassisted by any competent guide.*"—SATURDAY REVIEW.

A GENERAL VIEW OF THE CRIMINAL LAW OF ENGLAND. Two Vols. Crown 8vo. [*New edition in the press.*

Stubbs.—VILLAGE POLITICS. Addresses and Sermons on the Labour Question. By C. W. STUBBS, M.A., Vicar of Granborough, Bucks. Extra fcap. 8vo. 3*s.* 6*d.*

Thornton.—Works by W. T. THORNTON, C.B., Secretary for Public Works in the India Office :—

ON LABOUR: Its Wrongful Claims and Rightful Dues; Its Actual Present and Possible Future. Second Edition, revised, 8vo. 14*s.*

A PLEA FOR PEASANT PROPRIETORS: With the Outlines of a Plan for their Establishment in Ireland. New Edition, revised. Crown 8vo. 7*s.* 6*d.*

INDIAN PUBLIC WORKS AND COGNATE INDIAN TOPICS. With Map of Indian Railways. Crown 8vo. 8*s.* 6*d.*

Walker.—Works by F. A. WALKER, M.A., Ph.D., Professor of Political Economy and History, Yale College :—

THE WAGES QUESTION. A Treatise on Wages and the Wages Class. 8vo. 14*s.*

MONEY. 8vo. 16*s.*

"*It is painstaking, laborious, and states the question in a clear and very intelligible form. . . . The volume possesses a great value as a sort of encyclopædia of knowledge on the subject.*"—ECONOMIST.

Work about the Five Dials. With an Introductory Note by THOMAS CARLYLE. Crown 8vo. 6*s.*

"*A book which abounds with wise and practical suggestions.*"—PALL MALL GAZETTE.

WORKS CONNECTED WITH THE SCIENCE OR THE HISTORY OF LANGUAGE.

Abbott.—A SHAKESPERIAN GRAMMAR: An Attempt to illustrate some of the Differences between Elizabethan and Modern English. By the Rev. E. A. ABBOTT, D.D., Head Master of the City of London School. New and Enlarged Edition. Extra fcap. 8vo. 6*s.*

"*Valuable not only as an aid to the critical study of Shakespeare, but as tending to familiarize the reader with Elizabethan English in general.*"—ATHENÆUM.

Besant.—STUDIES IN EARLY FRENCH POETRY. By WALTER BESANT, M.A. Crown 8vo. 8*s.* 6*d.*

Breymann.—A FRENCH GRAMMAR BASED ON PHILOLOGICAL PRINCIPLES. By HERMANN BREYMANN, Ph.D., Professor of Philology in the University of Munich late Lecturer on French Language and Literature at Owens College, Manchester. Extra fcap. 8vo. 4*s.* 6*d.*

"*We dismiss the work with every feeling of satisfaction. It cannot fail to be taken into use by all schools which endeavour to make the study of French a means towards the higher culture.*"—EDUCATIONAL TIMES.

Ellis.—PRACTICAL HINTS ON THE QUANTITATIVE PRONUNCIATION OF LATIN, FOR THE USE OF CLASSICAL TEACHERS AND LINGUISTS. By A. J. ELLIS, B.A., F.R.S., &c. Extra fcap. 8vo. 4*s.* 6*d.*

Fleay.—A SHAKESPEARE MANUAL. By the Rev. F. G. FLEAY, M.A., Head Master of Skipton Grammar School. Extra fcap. 8vo. 4*s.* 6*d.*

Goodwin.—SYNTAX OF THE GREEK MOODS AND TENSES. By W. W. GOODWIN, Professor of Greek Literature in Harvard University. New Edition. Crown 8vo. 6*s.* 6*d.*

Hadley.—ESSAYS PHILOLOGICAL AND CRITICAL. Selected from the Papers of JAMES HADLEY, LL.D., Professor of Greek in Yale College, &c. 8vo. 16*s.*

Hales.—LONGER ENGLISH POEMS. With Notes, Philological and Explanatory, and an Introduction on the Teaching of English. Chiefly for use in Schools. Edited by J. W. HALES, M.A., Professor of English Literature at King's College, London, &c. &c. Fifth Edition. Extra fcap. 8vo. 4*s.* 6*d.*

Helfenstein (James).—A COMPARATIVE GRAMMAR OF THE TEUTONIC LANGUAGES: Being at the same time a Historical Grammar of the English Language, and comprising Gothic, Anglo-Saxon, Early English, Modern English, Icelandic (Old Norse), Danish, Swedish, Old High German, Middle High German, Modern German, Old Saxon, Old Frisian, and Dutch. By JAMES HELFENSTEIN, Ph.D. 8vo. 18*s.*

Masson (Gustave).—A COMPENDIOUS DICTIONARY OF THE FRENCH LANGUAGE (French-English and English-French). Followed by a List of the Principal Diverging Derivations, and preceded by Chronological and Historical Tables. By GUSTAVE MASSON, Assistant-Master and Librarian, Harrow School. Fourth Edition. Crown 8vo. Half-bound. 6*s.*

"*A book which any student, whatever may be the degree of his advancement in the language, would do well to have on the table close at hand while he is reading.*"—SATURDAY REVIEW.

Mayor.—A BIBLIOGRAPHICAL CLUE TO LATIN LITERATURE. Edited after Dr. E. HUBNER. With large Additions by JOHN E. B. MAYOR, M.A., Professor of Latin in the University of Cambridge. Crown 8vo. 6*s.* 6*d.*

"*An extremely useful volume that should be in the hands of all scholars.*"—ATHENÆUM.

Morris.—Works by the Rev. RICHARD MORRIS, LL.D., Member of the Council of the Philol. Soc., Lecturer on English Language and Literature in King's College School, Editor of "Specimens of Early English," etc., etc. :—

HISTORICAL OUTLINES OF ENGLISH ACCIDENCE, comprising Chapters on the History and Development of the Language, and on Word-formation. Sixth Edition. Fcap. 8vo. 6*s.*

ELEMENTARY LESSONS IN HISTORICAL ENGLISH GRAMMAR, containing Accidence and Word-formation. Third Edition. 18mo. 2*s.* 6*d.*

Oliphant.—THE OLD AND MIDDLE ENGLISH. By T. L. KINGTON OLIPHANT, M.A., of Balliol College, Oxford. A New Edition, revised and greatly enlarged, of "The Sources of Standard English. Extra fcap. 8vo. 9*s.*

"*Mr. Oliphant's book is, to our mind, one of the ablest and most scholarly contributions to our standard English we have seen for many years.*"—SCHOOL BOARD CHRONICLE. "*The book comes nearer to a history of the English language than anything we have seen since such a history could be written, without confusion and contradictions.*"—SATURDAY REVIEW.

Peile (John, M.A.)—AN INTRODUCTION TO GREEK AND LATIN ETYMOLOGY. By JOHN PEILE, M.A., Fellow and Tutor of Christ's College, Cambridge. Third and revised Edition. Crown 8vo. 10*s.* 6*d.*

"*The book may be accepted as a very valuable contribution to the science of language.*"—SATURDAY REVIEW.

Philology.—THE JOURNAL OF SACRED AND CLASSICAL PHILOLOGY. Four Vols. 8vo. 12*s.* 6*d.* each.

THE JOURNAL OF PHILOLOGY. New Series. Edited by JOHN E. B. MAYOR, M.A., and W. ALDIS WRIGHT, M.A. 4*s.* 6*d.* (Half-yearly.)

Roby (H. J.)—A GRAMMAR OF THE LATIN LANGUAGE, FROM PLAUTUS TO SUETONIUS. By HENRY JOHN ROBY, M.A., late Fellow of St. John's College, Cambridge. In Two Parts. Second Edition. Part I. containing:—Book I. Sounds. Book II. Inflexions. Book III. Word Formation. Appendices. Crown 8vo. 8*s.* 6*d.* Part II.—Syntax, Prepositions, &c. Crown 8vo. 10*s.* 6*d.*

"*The book is marked by the clear and practical insight of a master in his art. It is a book which would do honour to any country.*"—ATHENÆUM. "*Brings before the student in a methodical form the best results of modern philology bearing on the Latin language.*"—SCOTSMAN.

Schmidt.—THE RYTHMIC AND METRIC OF THE CLASSICAL LANGUAGES. To which are added, the Lyric Parts of the "Medea" of Euripides and the "Antigone" of Sophocles; with Rhythmical Scheme and Commentary. By Dr. J. H. SCHMIDT. Translated from the German by J. W. WHITE, D.D. 8vo. 10*s.* 6*d.*

Taylor.—Works by the Rev. ISAAC TAYLOR, M.A.:—

ETRUSCAN RESEARCHES. With Woodcuts. 8vo. 14*s.*

The TIMES *says:*—"*The learning and industry displayed in this volume deserve the most cordial recognition. The ultimate verdict of science we shall not attempt to anticipate; but we can safely say this, that it is a learned book which the unlearned can enjoy, and that in the descriptions of the tomb-builders, as well as in the marvellous coincidences and unexpected analogies brought together by the author, readers of every grade may take delight as well as philosophers and scholars.*"

WORDS AND PLACES; or, Etymological Illustrations of History, Ethnology, and Geography. By the Rev. ISAAC TAYLOR. Third Edition, revised and compressed. With Maps. Globe 8vo. 6*s.*

Trench.—Works by R. CHENEVIX TRENCH, D.D., Archbishop of Dublin. (For other Works by the same Author, *see* THEOLOGICAL CATALOGUE.)

SYNONYMS OF THE NEW TESTAMENT. Eighth Edition, enlarged. 8vo. cloth. 12*s.*

"*He is,*" *the* ATHENÆUM *says,* "*a guide in this department of knowledge to whom his readers may entrust themselves with confidence.*"

ON THE STUDY OF WORDS. Lectures Addressed (originally) to the Pupils at the Diocesan Training School, Winchester. Seventeenth Edition, enlarged. Fcap. 8vo. 5*s.*

ENGLISH PAST AND PRESENT. Tenth Edition, revised and improved. Fcap. 8vo. 5*s.*

Trench—*continued.*

A SELECT GLOSSARY OF ENGLISH WORDS USED FORMERLY IN SENSES DIFFERENT FROM THEIR PRESENT. Fourth Edition, enlarged. Fcap. 8vo. 4*s.*

Whitney.—A COMPENDIOUS GERMAN GRAMMAR. By W. D. WHITNEY, Professor of Sanskrit and Instructor in Modern Languages in Yale College. Crown 8vo. 6*s.*

"*After careful examination we are inclined to pronounce it the best grammar of modern language we have ever seen.*"—SCOTSMAN.

Whitney and Edgren.—A COMPENDIOUS GERMAN AND ENGLISH DICTIONARY, with Notation of Correspondences and Brief Etymologies. By Professor W. D. WHITNEY, assisted by A. H. EDGREN. Crown 8vo. 7*s.* 6*d.*

The GERMAN-ENGLISH Part may be had separately. Price 5*s.*

Yonge.—HISTORY OF CHRISTIAN NAMES. By CHARLOTTE M. YONGE, Author of "The Heir of Redclyffe." Cheaper Edition. Two Vols. Crown 8vo. 12*s.*

R. CLAY, SONS, AND TAYLOR, PRINTERS, LONDON.